



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite



ANTIQUITÉS
DE VÉSONE.

TOME II.

SE VEND, A PARIS,

CHEZ { DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois.
BRISOT-THIVARS, libraire, rue Chabanais, N.º 22.
DUPONT, fils, libraire, Hôtel des Fermes, rue Grenelle-Saint-Honoré, N.º 55.

A PÉRIGUEUX,

DUPONT, père et fils, imprimeurs, rue Taillefer.

ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

CITÉ GAULOISE,

REPLACÉE PAR LA VILLE ACTUELLE DE PÉRIGUEUX,

OU

*Description des Monumens Religieux, Civils et Militaires
de cette antique Cité et de son territoire ;*

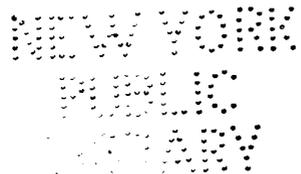
PRÉCÉDÉE D'UN

ESSAI SUR LES GAULOIS.

PAR M. LE COMTE WLGRIN DE TAILLEFER,

MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI.

TOME II.



A PÉRIGUEUX,
CHEZ DUPONT, PÈRE ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE.

M DCCC XXVI.

NOV 1958
JULIAN
YASSEL

LIVRE TROISIÈME.



MONUMENS CIVILS SOUS LES ROMAINS.



SECONDE PARTIE.



MONUMENS PUBLICS.



AVANT-PROPOS.

Nous nous sommes occupés, dans la première partie de ce livre, des Monumens particuliers que nous devons aux Romains, et sans doute on nous reprochera d'être entrés dans des détails minutieux et insipides. A quoi bon, en effet, entretenir le lecteur de ces fragmens d'inscriptions qui ne présentent aucun sens; de ces ustensiles de ménage, de ces débris de marbre, de briques, de tuiles et de poteries? Pourquoi lui parler de ces stucs et de ces enduits, de ces sculptures médiocres et de ces ornemens d'architecture qu'on retrouve partout, et que tout le monde doit connaître?

Si cet Ouvrage n'eût été destiné qu'aux personnes qui ne veulent avoir qu'une idée superficielle des antiquités, nous aurions pu, il est vrai, nous borner aux objets d'un intérêt général; mais nous travaillons aussi pour les véritables amateurs, pour les personnes instruites. D'ailleurs, voulant faire connaître notre métropole, nous devons entrer dans tous les détails de ses richesses, et constater l'existence de ce qui n'a pas encore entièrement disparu.

Au reste, nous espérons que la seconde partie de ce troisième livre dédommagera de quelques longs détails semés dans la première.



ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

MONUMENS CIVILS

SOUS LES ROMAINS.

MONUMENS PUBLICS.

CHAPITRE PREMIER:

Fragmens d'inscriptions appartenant à des édifices publics.

COMME les principales inscriptions des grands édifices étaient toujours en gros caractères, elles ne pouvaient être gravées sur une seule pierre ; ainsi elles se trouvèrent brisées par la chute même des monumens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il nous reste si peu d'ins-

criptions de ce genre : nous devons, au contraire, nous estimer heureux d'en retrouver encore quelques fragmens.

N.º 83. — *Au Musée.*

. IN U

N.º 84. — *Ibidem.*

. √

N.º 84 bis. — *Ibidem.*

. U

Les N.ºs 83, 84 et 84 bis paraissent appartenir à une seule et même inscription (1) ; car non-seulement les lettres des deux premiers sont de grandeur égale, et l'on ne remarque aucune différence dans le faire du troisième, mais encore les trois fragmens se trouvaient employés presque dans la même construction. Du reste on ne peut en déterminer le sens, jusqu'à ce qu'on ait découvert les autres débris. La seule chose que nous puissions assurer, c'est qu'ils proviennent d'un grand édifice : la grandeur des lettres (2) en est une preuve certaine. L'inscription dont elles font partie était sans doute placée dans la frise du monument.

(1) Le premier et le troisième de ces numéros proviennent d'une cave de la maison de M.^m d'Anglars, à la Cité ; le second a été trouvé dans un mur du jardin.

(2) Les lettres des deux premiers fragmens ont 9 pouces de hauteur ; celles du troisième sont un peu moindres. Les autres débris de cette inscription se retrouveront peut-être un jour. Ils doivent exister dans la maçonnerie des murs de la cave, ou dans celle de quelque autre partie de la maison. L'entrée de cette même cave fait voir un reste de bas relief qui paraît être du bon temps de la sculpture.

N.º 85. — *Au Musée.*

.....
 C
 T

Le N.º 85 offre deux lettres qui paraissent aussi provenir d'un grand monument (1), et dont le faire annonce le temps d'Auguste ou de ses premiers successeurs. Du reste, il est possible de donner une explication satisfaisante de ce fragment, sans savoir toutefois quel était l'édifice auquel il appartenait, et que l'inscription entière nous eût fait connaître, ainsi que le nom d'un personnage.

En effet, une foule d'inscriptions finissent par ces mots : *incendio consumptum* ou *vetustate collapsum..... restituit*. Le C de notre fragment peut donc être la première lettre de *collapsum* ou de *consumptum*, et le T, la dernière de *restituit*. Ainsi, nous lisons :

..... VETUSTATE COLLAPSUM
 RESTITUIT.
 ou
 INCENDIO CONSUMPTUM
 RESTITUIT.

Presque toutes les inscriptions de ce genre sont gravées dans la frise, ou sur les fascès de l'architrave des temples ou des autres édifices rétablis par les empereurs. Ainsi, notre fragment pourrait appartenir à un pareil monument.

N.º 86. — *Au Musée.*

MONIME.
 CALETIA.

(1) Le C devait avoir 7 pouces de haut ; le T en a 6 et demi.

Les lettres de ce fragment ont 4 pouces de haut, et leur faire annonce le siècle des Antonins; mais il est impossible d'indiquer à quelle espèce de monument appartenait l'inscription dont elles font partie; il paraît seulement que ce n'était point à un édifice religieux. En effet, si elle eût appartenu à un temple, le mot de *templum* aurait été employé au lieu de *monimentum*, et il est difficile d'expliquer autrement que par ce dernier mot les lettres de la première ligne.

Si ce beau fragment ne peut indiquer à quel édifice il appartenait, du moins il fait connaître un nom dont il existe encore des traces dans l'ancien Périgord; car cette *Caletia* ou ce *Caletianus* dont il y est question, étaient sans doute d'une famille que nous rappellent diverses dénominations, telles que *Caletium* (Chalais), *Rupes-Caletice* (la Roche-Chalais), etc. Il est probable que les différens lieux qui portent ces noms étaient des domaines ou *villa* de cette famille romaine, qui s'est long-temps perpétuée à Vésone; d'où il semble que l'on pourrait conclure que ceux de ces lieux qui font maintenant partie de l'Angoumois, dépendaient jadis du Périgord (1); que, par conséquent, le territoire d'Angoulême (2) a été formé, ainsi que beaucoup d'autres, aux dépens de celui de notre métropole.

En effet, Angoulême n'est devenu que fort tard capitale (3); on voit même que cette ville n'avait point encore l'Angoumois dans sa dépendance lorsqu'elle fut donnée en apanage à nos anciens comtes (4).

(1) Nous avons déjà dit que le diocèse de Vésone comprenait, avant la révolution, les archiprêtres de Pillac et du Peyrat, qui cependant relevaient de l'Angoumois pour le temporel; et l'on sait que depuis la décadence de Vésone, chaque province limitrophe a arraché quelques lambeaux, non-seulement de sa prédomination, mais même de son territoire immédiat.

(2) La Roche-Chalais a été rendue à notre département dans la révolution.

(3) Voyez tome I.^{er}, page 154.

(4) Les chronologistes doivent, ce me semble, mettre une grande différence entre les divers titres que les anciens affectaient aux terres féodales, et surtout aux grands fiefs de la couronne. Charles-le-Chauve, par exemple, donne le comté de Périgord et celui d'Angoulême à un de ses proches parens; mais le premier titre tombe sur une province, le second sur une place forte, et point du tout sur l'Angoumois, qui, s'il avait dépendu d'Angoulême, aurait porté le titre de comté. Il en est de même des vicomtés de Poitiers, de Bourges, de Limoges, de Lectoure, etc., ainsi que de ceux de Turenne, de Fronsac, etc.; et l'on doit remarquer que ces titres de vicomtés annoncent une dépendance de quelque comté voisin.

Beauménil parle d'une pierre de 2 pieds 3 pouces 9 lignes de large, sur 5 pieds 6 pouces de long, et 23 pouces d'épaisseur, sur laquelle il avait existé une inscription dont les lettres étaient en bronze. Les trous où ces lettres avaient été fixées se voyaient encore sur la pierre; mais Beauménil ne chercha point à rétablir ce fragment, et la pierre est maintenant perdue. Sans doute elle faisait partie de la frise d'un grand édifice; et comme on remarquait quelques restes de sculpture sur un de ses côtés, il paraît qu'elle offrait le commencement ou la fin de l'inscription. Ce fragment était d'autant plus précieux, que les inscriptions en lettres de bronze sont très-rares, puisqu'on n'en trouve guère d'exemples qu'à la maison carrée de Nîmes.

CHAPITRE II.

Des Ponts.

Si les Romains nous donnent une haute idée de leur opulence par les édifices somptueux et de pur agrément qu'ils ont élevés dans les diverses parties de leur vaste empire, il est certain aussi que de nombreuses constructions, des monumens de toute espèce, uniquement consacrés à l'utilité publique, nous attestent les grandes vues administratives de ces maîtres du monde, et leur font encore plus d'honneur que ce qui n'a pour objet que le luxe et la magnificence.

Les ponts sont au nombre des édifices uniquement destinés à l'utilité publique; nous croyons même que, sous ce rapport, ils doivent être mis au premier rang, puisque c'est par eux qu'il s'établit des communications sûres, faciles, et, pour ainsi dire, perpétuelles entre des régions éloignées. Il n'est donc rien, pour l'intérêt des peuples, qui puisse être comparé à ces sortes de monumens, que les grandes routes; elles seules sont peut-être d'une plus haute importance.

Les nombreux avantages qui résultent de l'établissement des ponts ont été si bien sentis dans tous les temps, que les plus anciens peu-

ples en ont fait usage. Il y en avait chez les Assyriens, chez les Egyptiens, chez toutes les nations de l'antiquité, et les Commentaires de César nous prouvent que les Gaulois en avaient construit, non-seulement aux abords de leurs villes, mais encore sur presque tous les points de leur territoire (1).

Ces édifices sont, en quelque sorte, de première nécessité; ainsi, il dut en exister à Vésonne dès la plus haute antiquité gauloise. En effet, le nombre de ceux qu'on y voyait sous les Romains est un témoignage qu'il y en avait avant la conquête; mais les vainqueurs, qui, comme nous l'avons déjà dit, cherchaient tous les moyens de s'attirer l'amour des Vésoniens, ne durent pas seulement rétablir les anciens ponts, ils durent en construire de nouveaux. Quoi qu'il en soit, il paraît que notre métropole en eut sept sous l'empire de ces maîtres de l'univers.

Ces sept ponts facilitaient ses relations avec les différentes parties de son territoire et avec les principales villes des Gaules; elle en avait six sur l'Ille et un sur le ruisseau du Toulon. On peut dire même que leur position était si bien assortie à son étendue et à la localité qu'elle occupait alors (2), qu'il aurait été difficile, et, en quelque sorte, impossible d'en multiplier avantageusement le nombre.

Il en existait deux du côté de l'ouest; l'un sur le ruisseau du Toulon, l'autre sur la rivière de l'Ille. Le premier était à droite de celui que l'on a fait depuis pour la route d'Angoulême (3). Il a été restauré à différentes époques; et tel qu'on le voyait encore il y a peu de jours (4), il annonçait avoir été reconstruit dans le 8.^e ou dans le 9.^e siècle. Quelques maisons, situées au-delà de ce monument, sur la vieille route qu'il servait, ont succédé à une partie du faubourg.

(1) Cette construction de ponts, loin des villes, et au milieu même de la campagne, nous prouverait, s'il en était besoin, que les Gaulois avaient des grandes routes.

(2) Voyez la première planche de cet Ouvrage.

(3) Ce nouveau pont de la route d'Angoulême a été construit, en 1788, à une trentaine de pieds de l'ancien. Il est composé d'une seule arche d'environ 12 pieds 4 pouces de large.

(4) Ce pont, composé de six arches extradossées, dont la plus large était de 6 pieds 8 pouces, a été détruit dans l'été de 1821. Comme, sans doute, on croyait qu'il gênait la communication des deux prairies, M. Bouchier de Vignerac s'est hâté de le faire disparaître.

Le second pont était placé au-dessous des Isarns, à environ 325 pieds de l'embouchure du petit vallon. Ses restes s'aperçoivent encore (1). Sa position, sur le cours de la rivière, est oblique, c'est-à-dire, qu'il se dirige de l'est à l'ouest. Une espèce d'îlot ou atterrissement semble avoir recouvert les fondations d'une de ses piles, du côté du couchant. Au milieu de la rivière on en trouve une seconde dont la hauteur est de 2 pieds 8 pouces, et qui, pendant les chaleurs de l'été, est presque toujours à découvert. La longueur de cette pile, dans la direction du courant, est encore d'environ 11 pieds; sa largeur est de 5 pieds et quelques pouces. Le parement de cette construction se distingue vers l'ouest. Les pierres qui le composent ont 10 pouces d'épaisseur, sur 1 pied 2 pouces de large; elles s'enfoncent également d'un pied et quelques pouces dans le massif intérieur, qui se trouvant lui-même composé de petites pierres brutes et d'un ciment rougeâtre fort dur, offre encore une bonne conservation. A 15 ou 16 pieds de cette pile, au levant, on en reconnaît une troisième; mais ce ne sont que de faibles restes, quelques pierres de parement jointes ensemble, et quelques débris de ciment. Plusieurs vousoirs des arches de ce pont se remarquaient naguère dans les eaux; mais ils ont été enlevés. Quant au faubourg qui dut exister au-delà de l'île, il n'y en a plus aucunes traces.

La partie méridionale de Vésonne avait également deux ponts; l'un au sud-est, l'autre au vrai sud. Le premier a été remplacé par le Pont-de-la-Cité, qui, quoique souvent rebâti, nous rappelle, par sa médiocre largeur, les usages romains: quelques vieilles maisons tiennent même encore la place du faubourg antique. Le second de ces deux ponts était à Campniac: il donnait communication de la ville à la citadelle gauloise (2) et à la vieille cité, qui dès-lors n'était qu'un faubourg. On remarque encore sous les eaux des vestiges de ce pont, principalement du côté de la plaine.

(1) Pour connaître d'une manière plus précise la position de ce pont et les détails de sa construction, nous nous sommes dirigés sur les lieux, M. de Mourcin et moi, le 20 septembre 1821, et nous y avons fait toutes les recherches qu'il nous a été possible.

(2) La citadelle gauloise était sans doute alors devenue une maison de plaisance, dont on trouve encore de nombreux vestiges.

Le cinquième pont était au sud-est de Vésone. On voit sous les eaux, à côté de l'ancien couvent de Sainte-Claire (1), des restes considérables de sa construction (2). Il se dirigeait, du côté de l'ouest, à environ 35 pieds au-dessus de l'abreuvoir. Sa première pile est à 16 pieds du bord. Une seconde pile a été retrouvée à 25 ou 30 pieds de la première; une troisième est à la même distance de la seconde, et une quatrième à 15 pieds plus loin. De cette dernière au bord de la prairie, c'est-à-dire, dans l'espace de plus de 50 pieds, nous n'avons rien reconnu que des pierres énormes jetées çà et là, et de nombreux débris de toute espèce. Sans doute les autres piles ont entièrement disparu (3), ou, ne conservant que peu de hauteur, sont recouvertes de terre et de gravois.

La seconde pile dont nous venons de parler a encore 20 ou 22 pieds de long sur 15 ou 16 de large; pendant les chaleurs de l'été, elle n'est, ainsi que la première, qu'à 8 ou 10 pouces au-dessous de la surface des eaux. Quant aux diverses parties de mortier que nous avons pu en retirer, comme elles ne paraissent contenir que du gros sable et de la chaux, elles ne peuvent avoir rien de commun avec le ciment romain, et nous font croire que le pont de Sainte-Claire a été reconstruit dans le moyen âge. Du reste ce pont communiquait à deux faubourgs, dont l'un se prolongeait directement dans la plaine, jusqu'au faubourg actuel de Saint-Georges, et l'autre se dirigeait à droite vers le vallon de Borgnac: quelques maisons modernes suivent encore ces deux directions (4). Après la chute du pont, le passage s'est long-temps maintenu près de Sainte-Claire, par le moyen d'un bac.

Le sixième pont était très-rapproché du cinquième: on croit en remar-

(1) Ce couvent de Sainte-Claire avait remplacé l'église et l'hôpital de Saint-Jacques.

(2) M. de Mourcin et moi, nous en avons reconnu les détails, le 25 septembre 1821.

(3) Comme le rocher forme presque partout le sol de la rivière, il ne serait pas étonnant que plusieurs piles de nos ponts antiques eussent entièrement disparu.

(4) On remarque à droite, dans la direction du vallon, quelques restes assez bien conservés d'une ancienne maladrerie. A l'est de cet hôpital, fort près de l'eau, est un vieux puits entièrement creusé dans le roc. Les averses de 1811 le mirent à découvert, et en firent par là connaître l'existence.

quer les débris sous les eaux, à côté du Pont-Neuf (1). Ce pont avait aussi son faubourg : quelques maisons modernes semblent encore en suivre la trace au loin. Les tranchées qu'on fut obligé de creuser pour faire la chaussée du nouveau pont, firent sans doute disparaître le reste. On y trouva même une grande quantité de médailles romaines qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Ce faubourg se réunissait à un de ceux du cinquième pont, et se terminait de même à Saint-Georges, où plusieurs découvertes ont fait reconnaître un cimetière qui paraît remonter à la très-haute antiquité.

A l'est-nord-est de Vésonne était le septième et dernier pont de cette ville : il était placé où est maintenant le Vieux-Pont, et avait aussi son faubourg, qu'on appelle maintenant les Barris (2). Ce pont a été reconstruit et restauré à diverses époques, notamment dans les 12.^e et 14.^e siècles, comme on peut s'en convaincre au plus simple examen.

Des sept ponts dont nous venons de parler, quatre seulement ont été entretenus ou refaits, et subsistent encore : 1.^o le Pont-du-Toulon; 2.^o le Pont-de-la-Cité, qu'on a souvent rétabli; 3.^o le Pont-Neuf, totalement reconstruit à côté de l'antique; 4.^o le Vieux-Pont. Les trois autres n'ont pas été reconstruits; mais lorsque les eaux de l'Ille sont très-basses, ou encore mieux quand on raccommode les jetées ou digues des moulins, on en découvre les débris.

Quant aux noms que ces divers ponts ont portés, nous n'avons pu les connaître, bien que nous ayons fait toutes les recherches possibles à ce sujet. Le seul nom de Pont-de-Japhet est parvenu jusqu'à nous, mais nous ne pensons pas qu'il remonte à la très-haute antiquité. On n'est même pas d'accord sur la position du Pont-de-Japhet; quelques personnes attribuent cette dénomination au Pont-de-Camp-

(1) Ce fut vers l'année 1756 que l'on commença les travaux pour la construction du Pont-Neuf; mais il ne fut achevé qu'en 1767.

(2) Ce faubourg a porté long-temps le nom de Faubourg-de-Tourne-Piche. Quelques personnes le connaissent même encore sous cette dénomination.

niac, d'autres à celui qui était près de Sainte-Claire. Cette dernière opinion paraît la plus probable (1).

Le pont de Bergerac, qui était si utile à la ville de ce nom et à la province, qui pourrait même devenir très-important pour toute la France (2); ce pont, qui a été totalement culbuté par les grandes inondations de 1783, passait à tort pour être un ouvrage des Romains. Les Romains n'eurent jamais d'établissement public sur le sol qu'occupe la ville actuelle, et le *Trajectus* marqué dans les itinéraires n'avait pas lieu sur ce point du fleuve: nous en donnerons bientôt des preuves non équivoques (3).

Il n'en est point ainsi de la Linde (le *diolindum* des itinéraires). Cette ville a toujours porté le même nom, et le conserve encore peu altéré. La Linde n'a cependant jamais pu être l'ancien *Trajectus*; mais il est probable qu'il y exista un pont romain.

A quelque distance de la grande route, entre Vésone et Mucidan, est un lieu très-remarquable, connu sous la dénomination de *Puy-de-Pont* (*Podium-de-Ponte*). Non-seulement ce lieu, très-élevé, offre les vestiges bien conservés d'un camp romain et les restes d'un vieux château où l'on croit reconnaître des constructions romaines, mais il rappelle encore le souvenir d'un saint personnage auquel il donna naissance dans le 6.^e siècle. Le nom de Puy-de-Pont indique d'une manière évidente qu'il a dû exister un pont à portée de ce local. Ce monument pouvait être placé sur la rivière de l'Ille, au-dessus de l'embouchure du ruisseau du Salembre. Sans doute il était destiné au service du château, et ouvrait un chemin à la Double; car nous ne pensons pas qu'il eût pour objet le service d'une voie romaine,

(1) Ce pont de Ste.-Claire, appelé, dans les 13.^e et 14.^e siècles *Pont-de-Japheç*, était connu sous le nom de *Pont-des-Sœurs-Mineures* (*Pons-Sororum-Minorisarum*) en 1420, et il le fut ensuite sous celui de *Pont-des-Nonnains*. Sa destruction paraît remonter au 16.^e siècle, probablement à l'époque des guerres de religion.

(2) Ce pont va être reconstruit à neuf; il en résultera les plus grands avantages pour Paris et pour presque toute la France; les voyages aux eaux minérales des Pyrénées, et même en Espagne, seront beaucoup plus courts, et n'offriront plus aucunes difficultés.

(3) Voyez les chapitres où il est parlé des voies romaines qui étaient ouvertes sur le territoire Pétrocorien.

qui n'aurait pu avoir, dans ce pays, un débouché commode et avantageux, qui même devenait inutile, puisque la voie de Vésone à Bordeaux passait à très-peu de distance.

D'autres dénominations indiquent d'une manière plus précise l'existence des ponts romains. Celle de Pont-Roumieux (*Pons-Romanus*) ne peut laisser aucun doute, et cependant plusieurs endroits sont ainsi désignés sur notre territoire. En effet, on connaît Pont-Roumieux, bourg situé au-delà du fleuve de la Dordogne; Pont-Roumieux, village près de Vern, etc.

Il y avait certainement des ponts antiques sur la plupart des ruisseaux et des rivières que traversaient les voies romaines du Périgord. Il en existait sans doute sur la Dordogne, sur l'Ille, sur la Drôme (1); etc. A l'article des voies romaines nous reviendrons encore sur cet objet.

CHAPITRE III.

Gymnase; Ecole de Vésone.

CHEZ les Grecs et chez les Romains, les gymnases étaient des édifices composés de plusieurs salles où les professeurs, les savans et les philosophes donnaient leurs leçons. Les jeunes gens y apprenaient en outre tous les exercices du corps, tels que la lutte, le pugilat, la paume, le pancrace, etc. Ces maisons d'instruction, ces espèces de collèges, étaient gouvernés par plusieurs chefs, dont le principal s'appelait *gymnasiarque*. Vitruve (2) décrit exactement ces sortes d'édifices.

Nous avons déjà dit, d'après Strabon, que les principales villes des

(1) Nous pensons qu'il y en avait sur ces deux dernières rivières, à Coutras, ville qui naguère était encore enclavée dans le territoire de Vésone.

(2) VITRUVIUS, livre 5, chap. 2.

Gaules faisaient venir à grands frais les savans de la Grèce pour enseigner dans leurs murs. Une vieille tradition, et quelques monumens témoignent que Vésone était du nombre de ces villes gauloises.

Nous citerons d'abord, à l'appui de notre opinion, un monument que nous avons déjà fait connaître, cette cornaline incise où se voient les têtes accolées de Socrate et de Xantippe, avec l'abréviation, en caractères grecs, des noms de ces personnages. En effet, si la doctrine de Socrate n'eût pas été enseignée à Vésone, si les Vésoniens n'eussent pas été pénétrés de la morale de ce philosophe, des particuliers ne se seraient servis de pareil emblème, ni sur leurs bagues, ni sur leurs cachets.

Mais voici un autre monument qui offre encore moins d'incertitude.

N.º 86. — *Au Musée.*

DEMOCRITVS HERACLITV (1)

Tels sont les noms qui se trouvent gravés sur les feuilles d'ornemens d'un cippe sur lequel sont sculptées en bas relief trois figures dont nous donnerons plus loin l'explication (2). Remarquons seulement ici que ces inscriptions sont de beaucoup postérieures au monument et qu'elles y ont été ajoutées.

On pourrait croire au premier aspect que ce joli fragment provient d'une colonne; mais si on l'examine avec attention, l'on est aisément convaincu du contraire. En effet, il ne présente de rondeur que dans la partie sculptée; l'autre côté, qui est entièrement brut, offre une surface plane. Ainsi le plan de ce cippe est à-peu-près un demi-cercle; un petit socle était sans doute au-dessous; peut-être au-dessus des trois figures existait-il un couronnement agréable.

(1) Il ne restait pas sur la feuille de place pour l'S finale.

(2) Voyez le n.º 1 de la pl. XIV. Le graveur n'a représenté ce bas relief sur une surface plane, que pour en mieux donner le développement.

La grâce, la finesse, l'originalité de cette jolie composition, le genre des ornemens qui l'accompagnent, tout annonce un travail grec, tout prouve qu'un artiste grec en fut l'auteur. Ainsi, les inscriptions qui s'y trouvent, et dont le faire est beaucoup moins antique, appartiennent évidemment à une autre main. D'ailleurs, le monument représente trois têtes bien distinctes, et pourtant on n'y a gravé que deux noms.

La forme de ce monument nous fait connaître qu'il était appliqué à un mur. Quant à sa destination, il est probable qu'elle fut différente selon les différens âges. Nous aurons encore occasion de parler de ce cippe dans le chapitre suivant; il nous suffit de dire ici que ce fut dans le Bas-Empire, lorsque sans doute on le changea de place, que les noms de Démocrite et d'Héraclite y furent gravés. Alors probablement il orna la salle du gymnase où l'on enseignait la doctrine de ces philosophes ou de leurs sectateurs, tels qu'Epicure.

Il n'est pas douteux que les druides eurent plusieurs académies ou collèges en Périgord (1). Il est probable qu'il y en avait à Sarlat, à Villamblard, et peut-être dans tous les lieux où ils avaient leurs principaux autels. Il y en avait donc sans doute aussi à Vésone. Peut-être même cette métropole fut-elle le chef-lieu de la résidence d'un pontife dont l'autorité s'étendait sur les diverses académies du territoire Pétrocorien (2).

Nous avons dit que Vésone était une de ces villes gauloises qui, les premières, firent venir des savans grecs pour professer dans leurs murs; le monument qui nous occupe semble en fournir une nouvelle preuve.

Ce goût pour l'instruction publique se maintint sous les Romains; et quoiqu'un Ausone n'ait pas publié la liste de nos professeurs, quelques passages des auteurs des premiers âges de notre ère ne permettent point de douter que l'école de Vésone n'ait été célèbre.

(1) Voyez le 1.^{er} livre de cet Ouvrage.

(2) On a déjà vu qu'il existait des monumens gaulois à Ecorne-Bœuf, près du Camp-de-César, près de Marsac, etc. De nouvelles excursions ont prouvé à M. de Mourcin et à moi qu'il en existait aussi à Puy-Roger et dans ses environs. Il devait y en avoir également à l'est de la ville; ainsi Vésone était entourée de toutes sortes de monumens druidiques; nous en retrouvons les débris presque à chaque pas.

Il est probable, comme nous l'avons déjà dit, que la famille du rhéteur *Fronto*, précepteur de Marc-Aurèle et de Vêrus, était établie en Périgord; il est probable aussi que ce *Fronto* était le même personnage que notre premier évêque; du moins nous paraît-il évident que, dans le nombre des familles dont nous avons parlé, il existait quelques savans qui professaient à Vésone dans le Bas-Empire.

Cette ville soudoyait encore des professeurs grecs à la même époque. Nous avons déjà cité les Anthédus, père et fils, et nous pourrions en désigner quelques autres. Vers le même temps nous avons aussi quelques savans qui professaient la langue des Romains; Sidoine Apollinaire, mort évêque de Clermont, en 482, loue les habitans de Vésone et d'Agen de se disputer les leçons de rhétorique de *Lupus* son ami: « *Quid (1) agunt Nitiobriges? quid Vesunnici tui? dit-il, quibus de te sibi altrinsecus vindicando nascitur semper sancta contentio. Unus te patrimonio populus, alter etiam matrimonio tenet; cumque hic origine, iste conjugio; melius illud, quod uterque judicio.... Tu verò utrisque presentiam tuam dispositè vicissimque partitus, nunc Drepanium illis, modo istis restituis Anthedum; et si a te instructio rhetorica poscatur, ii Paulinum, illi Alcimum non requirunt* ».

Les expressions de Sidoine indiquent que Loup était né à Agen, et qu'il s'était marié à Vésone: elles nous apprennent aussi que ce savant rhéteur, qui fut peut-être ensuite évêque de Troye en Champagne, ne pouvant contenter seul ces deux villes, se faisait remplacer non-seulement par Drépauius et Anthédus, mais encore par Paulin et par Alcime (*Avitus*). Trois de ces savans pouvaient être disciples de *Lupus*; Anthédus paraît l'avoir été de son propre père.

Remarquons cependant que les Vésoniens refusaient de recevoir les leçons de leur compatriote Paulin (2); non que son genre d'éloquence ne fût pressé et très-clair, et ne rappelât par fois la pureté du style de Cicéron; que ses pensées, ses maximes ne fussent

(1) Sid.-Apoll., liv. 8, lettre 11.

(2) Il n'est pas douteux que nous ayons eu des *Paulin*, puisque nous avons en Périgord quelques endroits qui s'appellent encore *Pauliniac*.

concises ; mais , comme le dit Saint-Jérôme (1) , parce que ses poésies , qu'on a mal-à-propos attribuées à Saint-Paulin de Nole , étaient très-voluptueuses , et surtout parce qu'il avait adopté les erreurs du priscillianisme (2).

Chronope , évêque de Vésonne , était également connu comme un littérateur éclairé. Fortunat de Poitiers loue , dans une épitaphe , la science et les connaissances littéraires de ce prélat. Enfin , le savant chronologiste qui s'occupe de notre histoire (3) , a trouvé la preuve que l'école de Vésonne (4) subsista long-temps , malgré les ravages des Sarrazins , des Normands et d'une foule d'autres peuples barbares.

CHAPITRE IV.

Cirque , Naumachie , Théâtre et Amphithéâtre.

LES cirques étaient de longs édifices terminés presque carrément à une de leurs extrémités , et en demi-cercle à l'autre : dans la partie qui finissait carrément , on pratiquait des portiques d'où partaient les chars qui devaient fournir la carrière et disputer le prix de la course. Les trois autres côtés étaient assez généralement disposés en pente vers l'intérieur , et surmontés de gradins. Au milieu de l'espace qu'enfermaient les constructions , et presque dans toute sa longueur , était un massif de maçonnerie sur lequel on établissait des bornes , des autels , des statues , des obélisques , etc. : c'est ce que l'on nom-

(1) *Hieron. , Epist. 13.*

(2) Consultez sur tout cela le P. Dupuy , *Etat de l'Eglise du Périgord* , année 451.

(3) M. de Lespine. L'Ouvrage qu'il prépare fera connaître plus en détail notre école de Vésonne.

(4) Il paraît qu'un professeur de cette école s'appelait *Rumpus* , car une maison de campagne , qui est assez près de Vésonne , et où nous avons reconnu des débris romains , retient encore le nom de ce personnage : *Rumpiscola* (*Rumpi-Schola*) , l'*Ecole de Rumpus*. C'est ce qu'on appelle maintenant la *Rampinsole* , ancien fief situé à la naissance du petit vallon de Borgnac. Nous avons un acte de 1275 où il est fait mention de ce lieu qui , comme l'on voit , fut sans doute jadis une annexe de notre école.

mait la *spina*. Les chars, sortant des portiques ou *carceres*, devaient parcourir toute la longueur de ce massif, doubler les bornes qui se trouvaient au bout, et revenir, par le côté opposé, au point d'où ils étaient partis. Celui qui arrivait le premier à la borne la plus à portée des *carceres*, avait remporté la palme, et était couronné vainqueur.

Les cirques n'étaient pas seulement destinés aux chars; on s'y exerçait aussi à la lutte et à la course; les jeunes gens y apprenaient à monter à cheval, et quelquefois les gladiateurs y combattaient entre eux ou contre les bêtes féroces. Parfois même ces édifices servaient aux naumachies.

On appelait naumachie la représentation d'un combat naval, soit qu'on y employât des vaisseaux de guerre, soit qu'on se bornât à faire des joutes sur de simples bateaux. On désignait également par le nom de naumachie le lieu où se donnait cette espèce de spectacle. C'était un grand bassin rempli d'eau et entouré de constructions analogues à celles des cirques. Souvent les cirques eux-mêmes, comme nous venons de le dire, ainsi que les amphithéâtres, servaient à cet usage, de même que les rivières et les lacs.

Le théâtre était destiné à la représentation des jeux scéniques. Qu'on se figure une masse hémisphérique de constructions dont le plan supérieur serait, comme dans les cirques, incliné vers le centre, et surmonté de gradins pour recevoir les spectateurs; que l'on ajoute à la corde de l'arc un parallélogramme rectangle, pour la scène et l'orchestre, on aura une idée assez exacte du théâtre chez les Grecs et chez les Romains.

On désignait par le nom d'*amphithéâtre* un vaste bâtiment elliptique ou circulaire, destiné spécialement aux combats des gladiateurs et des bêtes féroces, et, comme les cirques et les théâtres, disposé de manière que l'on pût jouir du spectacle sur quelque point des constructions que l'on se trouvât. Ainsi l'amphithéâtre différait du théâtre en ce que celui-ci ne formait, dans sa masse, qu'une espèce de demi-cercle, tandis que l'autre figurait un cercle exact, ou, plus ordinairement, un ovale.

D'après cette disposition des amphithéâtres, il est évident qu'ils pouvaient, encore mieux que les cirques, servir de naumachies. Il suffisait, pour les rendre propres à cet usage, de donner une certaine profondeur au sol qu'ils entouraient, et de pouvoir y conduire, à volonté, une masse convenable d'eau.

Le sol dont nous venons de parler formait, en effet, une espèce de bassin analogue aux constructions d'alentour, c'est-à-dire, ovale ou circulaire, suivant le plan de l'édifice.

C'est ce bassin que l'on appelait *arène*, dans les amphithéâtres, de même que dans les cirques, parce qu'avant de commencer les jeux ou les combats on y étendait du sable, pour que le sang des gladiateurs et des bêtes féroces disparût promptement.

Le mur qui terminait les constructions du côté de l'arène, était surmonté d'une espèce d'accouoir ou hauteur d'appui, qu'on désignait sous le nom de *podium*. C'est à ce mur seulement que finissaient la plupart des voûtes inférieures.

Ces voûtes, fort resserrées de ce côté des constructions, s'élargissaient et se haussaient dans leur divergence, jusqu'à la façade de l'édifice, ou jusqu'à une large galerie qui souvent lui était contiguë dans tout son pourtour.

Dans les cirques, il n'y avait ordinairement qu'un seul rang de voûtes; mais dans les amphithéâtres, de même que dans les théâtres, au-dessus de ces voûtes inclinées vers le centre, il y en avait plusieurs autres rangs posés les uns sur les autres, et plus ou moins nombreux, suivant la grandeur du monument. La divergence de ces voûtes était à-peu-près la même à chaque étage; seulement, par l'effet du plan des constructions, elles étaient progressivement plus courtes à mesure qu'elles étaient placées à une plus grande hauteur, de manière que celles du rang le plus élevé étaient les moins longues.

La principale destination de ces voûtes était de former le plan incliné qui supportait les gradins; mais elles avaient d'autres usages: plusieurs de celles du rez-de-chaussée servaient à renfermer les bêtes qui devaient combattre; les autres donnaient accès, de même que

celles des rangs supérieurs, à ces mêmes gradins dont nous venons de parler.

Ces gradins étaient d'autant plus élevés qu'ils s'éloignaient d'avantage du *podium* ; mais ils ne formaient pas toujours une seule et unique rampe. De distance en distance étaient ordinairement des paliers qui suivaient le pourtour de l'édifice, et auxquels communiquaient, au moyen des escaliers intérieurs, plusieurs voûtes du rez-de-chaussée et la plupart de celles des étages supérieurs. On appelait *vomitoires* les issues de ces voûtes sur les paliers, parce que les spectateurs affluaient par ces issues, et avaient, pour ainsi dire, l'air d'être rejetés de l'intérieur de la masse des constructions.

Ces diverses ceintures de gradins, séparées les unes des autres par de petits paliers, étaient elles-mêmes coupées par des escaliers perpendiculaires au mur du *podium*, et divergens du centre à la circonférence. Cette disposition produisait différens amas de gradins, auxquels on communiquait par les petits escaliers dont nous venons de parler. Les marches de ces escaliers étaient formées du dédoublement des sièges.

C'était au bas de ces masses de sièges ou gradins, c'est-à-dire, dans le plinthe ou socle qui se trouvait au-dessus de chaque palier, qu'on plaçait, dans les théâtres, des bassins de bronze pour rendre la voix des acteurs plus sonore.

Au-dessus des masses de gradins les plus élevées était une large plate-forme souvent recouverte, et décorée d'une colonnade du côté du *podium*. C'était là que le menu peuple était placé, tandis que les sièges les plus rapprochés de l'arène étaient affectés aux personnes les plus marquantes.

Nous avons indiqué l'usage de la plupart des voûtes du rez-de-chaussée ; les unes étaient destinées aux bêtes, les autres servaient d'entrée et communiquaient à diverses parties de l'édifice. Parmi ces dernières on distinguait les *grands vomitoires*, ou *vomitoires* proprement dits, dont le nombre, dans les amphithéâtres, variait de quatre à deux. Ils étaient toujours entre eux à des distances parfaite-

ment égales , et toujours opposés l'un à l'autre. S'il n'y avait que deux vomitoires dans les amphithéâtres elliptiques , ils étaient aux extrémités du grand axe. S'il y en avait quatre , deux d'entre eux étaient également disposés sur le petit.

Si l'on excepte certaines galeries circulaires , les vomitoires l'emportaient , par la grandeur , sur toutes les voûtes de l'édifice. Ils l'emportaient même par la beauté de leur construction ; et l'on ne pourra s'en étonner si l'on considère qu'ils étaient une des parties les plus apparentes du monument. En effet , non-seulement ils communiquaient à presque toutes les voûtes du rez-de-chaussée , mais encore à plusieurs des escaliers par lesquels on arrivait aux gradins ; et c'est de l'affluence des spectateurs qui sortaient lorsque les jeux étaient finis , que ces grandes voûtes furent appelées *vomitoires*.

Divers escaliers étaient pratiqués dans l'intervalle de ces principales issues ; des voûtes de différentes grandeurs perçaient les constructions dans le sens du pourtour de l'édifice.

Les amphithéâtres étaient trop vastes pour qu'il fût possible de les voûter , et de mettre par ce moyen les spectateurs à l'abri de la pluie et des rayons du soleil ; il fallut donc s'y prendre d'une autre manière : on fit des trous symétriquement espacés dans le couronnement extérieur du dernier étage , et de grosses pierres saillantes , à demi-percées et également espacées , furent ajustées à une certaine distance au-dessous (1). On établissait verticalement des pièces de bois dans ces trous , et au moyen de celles qui étaient fixées sur le *podium* , et de différens cordages , on tendait des toiles , qui produisaient l'effet d'une toiture , sans exiger aucunes constructions , aucunes colonnes , qui nécessairement auraient gêné la vue.

Telle était la disposition des amphithéâtres , de ces monumens fameux , où des peuples cruels et barbares se repaissaient de carnage et de sang. On n'y jouissait pas seulement de l'affreux plaisir de voir

(1) En 1809 on voyait encore de ces sortes de pierres sur l'emplacement de notre amphithéâtre : elles provenaient des caves du couvent de la Visitation.

des bêtes s'entre-déchirer, on avait encore celui d'y voir mettre en pièces les criminels, d'y voir s'égorger entre eux, sous le nom de *gladiateurs*, de malheureux esclaves, et même des hommes libres, qui, moyennant un salaire, ne dédaignaient pas de se vouer à la mort pour les menus plaisirs des spectateurs (1).

Après avoir indiqué la forme des cirques, des naumachies, des théâtres et des amphithéâtres, voyons ce qui reste à Vésone de ces divers monumens.

ARTICLE 1.^{er} — *Cirque, Naumachie.*

Il y avait sans doute un cirque à Vésone; mais comme les constructions de ces sortes d'édifices avaient moins d'élévation que celles des amphithéâtres et des théâtres, elles durent plus facilement disparaître; aussi n'en existe-t-il ici aucune trace connue. Seulement certains noms de lieux du territoire pétrocorien semblent en conserver le souvenir (2). Quelque jour peut-être nous trouverons de meilleures preuves.

Quant aux naumachies, il n'est guère douteux qu'il s'en fit à Vésone, bien que peut-être aucun édifice ne fût uniquement consacré à cet objet; car, comme nous l'avons déjà dit, les amphithéâtres servaient quelquefois au même usage, et nous prouverons bientôt que le notre spécialement y fut destiné (3). D'ailleurs le casque athlétique marin (4) qu'on voit sculpté dans les ornemens de la corniche de notre temple de Neptune, est un antique témoignage que les Vésoniens connaissaient les jeux nautiques.

ARTICLE 2. — *Théâtre.*

Si nous ne pouvons assigner la place du théâtre de Vésone, si nous

(1) Ce fut vers l'an 500 de l'ère chrétienne que Théodoric, roi des Ostr goths en Italie, abolit les combats des gladiateurs.

(2) Nous trouvons en Périgord plusieurs endroits qui portent le nom de *But*; ce mot, ainsi que plusieurs autres, semble indiquer que les Pétrocoriens étaient familiarisés avec les jeux du cirque.

(3) Voyez l'article *Amphithéâtre*.

(4) Voyez le n.º 1 de la planche XXI. Ce monument est au Musée.

ne voyons aucuns vestiges de ses constructions, du moins il nous reste quelques débris de ses décorations particulières.

En effet, on sait que chez les anciens les vases étaient l'emblème des jeux, et que souvent le nombre de ces jeux s'exprimait par celui des palmes qui sortaient de l'intérieur de ces mêmes vases. Or, il existe ici un bas relief sur lequel est sculpté un beau vase à deux anses. On ne peut voir, il est vrai, s'il en sortait des branches de palmier, parce que la pierre se termine exactement où elles auraient pris naissance, et que nous n'avons pas retrouvé celle qui continuait l'arabesque; mais au lieu des guirlandes qui décorent assez souvent les anses, on y voit très-distinctement deux masques scéniques (1) suspendus par des bandelettes.

Nous avons déjà parlé d'une espèce de cippe (2) où sont agréablement sculptés des masques représentant les trois genres scéniques adoptés par les anciens : la tragédie, la comédie et la pastorale (3). Ce monument et celui qui précède ne fournissent-ils pas la preuve indubitable qu'on célébrait des jeux scéniques à Vésonne? or, ils ne pouvaient avoir lieu dans les cirques ni dans les amphithéâtres; la forme de ces édifices ne se prêtant point à ces sortes de spectacles.

Il est enfin une troisième et dernière preuve de l'existence d'un théâtre dans notre métropole, et celle-ci ne peut offrir aucune incertitude. On a découvert en 1819 (4), et nous avons fait transporter au Musée un morceau de frise qui, par ses dimensions, annonce avoir fait partie d'un grand édifice (5): or, les sculptures dont il est orné ne laissent aucun doute sur sa destination. En effet, le principal

(1) Voyez le n.º 4 de la planche XIV. Ce bas relief existe dans le jardin de M. Chambon.

(2) Voyez le chapitre des gymnases, page 13.

(3) Voyez le n.º 1 de la planche XIV. Ce joli monument est au Musée.

(4) Dans la maison de M. Bardou, fils, lorsqu'on a fait la cave. Nous avons déjà parlé de divers objets curieux que cette fouille a produits; nous pourrions en ajouter un grand nombre, tels que chapiteaux corinthiens, chapiteaux pilastres de 4 pieds de diamètre, corniches, frises architraves, mausolées, etc.

(5) La hauteur de cette frise est de 2 pieds 2 pouces. La longueur du morceau qui nous reste est de 5 pieds

objet de ces sculptures est un grand vase d'une forme élégante, et de ce vase sortent deux tiges qui, s'enroulant avec grâce, suivent en rinceaux tout ce qui reste de ce précieux fragment.

Nous regrettons que cette frise n'ait pu être gravée dans les planches de notre Ouvrage; mais elle a été découverte trop tard. Au reste, la perfection de sa sculpture nous apprend que le théâtre de Vésone datait du Haut-Empire romain, et qu'il dut être d'une grande magnificence.

Sans doute même il était entièrement construit en pierres de taille, puisqu'il n'en subsiste aucune trace; car le peu qui nous reste de nos antiques monumens, c'est ce qui ne pouvait être d'aucun usage dans les nouvelles constructions: l'amphithéâtre et le temple d'Isis nous en fournissent la preuve.

La bravoure et la fermeté des habitans de Vésone, leur répugnance à subir le joug, furent évidemment la première et principale cause de la destruction de ces édifices. Ensuite, peut-être on se trouva dans la pressante nécessité d'en employer les matériaux à des constructions plus importantes sous d'autres rapports; peut-être aussi la dureté de notre pierre de taille contribua-t-elle à cet anéantissement général. Du moins est-il certain, qu'à l'exception d'un seul, il ne nous reste de nos monumens antiques que ce qui était construit en très-petites pierres.

ARTICLE 3. — *Amphithéâtre* (1).

L'amphithéâtre de Vésone était de forme elliptique, comme presque tous les monumens de ce genre; il ne différait de la plupart de ceux que l'on connaît, que par certains détails de sa disposition et de sa construction.

(1) On voit les restes de ce monument dans le jardin de M. Fabre et dans celui de M. de Tré-lissac, au nord-ouest de l'église paroissiale de la Cité. Le vaste enclos dans lequel ils se trouvent enfermés avait appartenu long-temps aux comtes de Périgord; c'est dans cet enclos, sur les ruines même de l'amphithéâtre, que ces comtes avaient leur *Hôtel-de-la-Rolphe*, connu plus anciennement sous le nom de *Château-des-Arènes*; c'est là également que fut ensuite construit le couvent des dames religieuses de la Visitation. Voyez les planches XII et XIII.

Cet édifice a éprouvé tant de destructions successives, qu'il ne reste de son ensemble que fort peu de chose debout. On ne voit plus que quelques voûtes et un petit escalier du côté du midi, un grand escalier et quelques pans de mur au sud-est, une voûte au sud-ouest, cinq ou six voûtes et deux petits escaliers, dans la partie qui regarde le nord : voilà tout ce qui subsiste d'un des plus beaux ornemens de notre métropole ; voilà du moins ce qui paraît sur le sol.

Mais d'où provient un bouleversement si complet ? Nous devons l'attribuer à quatre principales causes, dont la première est la situation même du monument. En effet, placé comme le théâtre de Bacchus, à Athènes, notre amphithéâtre paraît avoir été d'abord adjacent au mur de l'enceinte qui nous servait de citadelle. Il fallait donc l'attaquer lorsqu'on attaquait la forteresse de ce côté ; et comme il dominait les fortifications, il serait possible que les Vésoniens l'eussent eux-mêmes dégradé lorsqu'ils auraient été menacés d'un siège. D'ailleurs, nous ne pouvons guère douter que cet édifice n'ait ensuite lui-même fait partie de la citadelle (1) ; ainsi, il dut encore éprouver de nouvelles attaques et de nouvelles destructions.

La seconde cause du bouleversement de notre amphithéâtre est la construction du château fort de la Rolphie, que les anciens comtes de Périgord élevèrent sur ses ruines, et les différens assauts qu'il essuya, sous cette nouvelle forme, pendant plusieurs siècles.

L'arrêt du parlement de France, qui, lors de l'expulsion des comtes, en 1399, ordonna de raser leurs châteaux et leurs forteresses, est la troisième cause de ce bouleversement (2).

(1) Il paraît que, dans le très-Bas-Empire, on a profité des constructions de l'amphithéâtre, du côté de l'ouest et du côté du nord, pour agrandir l'enceinte de la citadelle.

(2) Ce fut quelques années après l'expulsion des comtes de Périgord, c'est-à-dire en 1426, que les restes du château de la Rolphie, ainsi que les ruines de l'amphithéâtre, furent vendus à la ville pour la somme de 500 francs. Voici un extrait de la mention qui fut faite de cette vente, sur le Livre-Noir des archives de l'hôtel-de-ville, f.° 102, v.°

Ayso qui s'ensec son las chausas, bes, ces, rendas, justicias, senhorias, drechs, pecessious e dovers qui furen sobastadas, vendudas e liouradas, per las somas dejos escrichas, à mossenhor lo mayer e aus senhors consols de la vila et ciutat de Pereguès, per certa comissari del rey nostre senhor, sobre ayso deputat e comes, contra Archambaut, comte qui fo de Peregorc, per vigor d'una

Enfin, la quatrième et dernière cause est la nouvelle construction que les religieuses firent de leur couvent; car bien que des conventions expresses (1) fissent à ces dames un devoir rigoureux de la

condempnacio e arnest donat en la oort de parlumen à Paris, per lo rey nostre senhor e sa dicha cort, contra lo dich compte, e a profloch e utilitat dels dichs senhors mayor e consols.

Premieramen fu sobastada segon forma de drech, e venduda e liurada una plassa assetiada dedins la dicha vila, que se te am la meyo de P. de la Ribieyra, merchant, d'una part et cet., per lo pretz de..... C. ll. torn.

Item, una plassa apelada la Rolfia, ont solia aver 1. hostel, am la peyra e materia de la dicha plassa, e am las terras e tolas autras apertencensas del dich hostel, per lo pretz de..... N.º ll. torn.

Item, etc.

(1) Lorsque, au mois de juillet 1644, la ville permit aux dames religieuses de la Visitation d'enfermer l'amphithéâtre dans leur enclos, il fut expressément défendu à ces dames de toucher au monument; on leur accorda seulement la permission de l'enclore, « *a la charge de ne les (les amphithéâtres) démolir ny gaster, ny en oster aucunes pierres* ». Les maire et consuls se réservèrent même le droit de veiller à la conservation de cet édifice, et d'y faire chaque année une visite. Au reste, ils accordèrent alors ce qu'ils avaient refusé l'année d'auparavant; car on trouve dans le Livre-Vert des archives de l'hôtel-de-ville, f.º 181, r.º, la narration suivante:

« Il arçivat ausi en la dicte année (1643), que les dames religieuses de la Visitation, qui se sont de nouveau basties dans la Cité et ont achepté divers héritages et mesmes les jardins qui sont dedans et es environs des emphithéatres, voulans enclore le tout, avoient fermé le petit chemin par le quel on va dans lesdits emphithéatres, ce qui aiant esté représenté en un conceil des trante preud'hommes, il feut arresté que les sieurs maire et consuls, ou aucuns d'iceus iroient faire ouvrir ledit chemin, et qu'on en empescherait la closture, estans, lesdits emphithéatres, une très-honorable merque d'ancieneté de la present ville et cité, qui se perdroit avec le temps, si on permettoit qu'ils fessent enclos dans l'enceinte que les dictes religieuses prétendent faire. En exécution du quel arresté, deux des sieurs consuls firent, avec plusieurs habitans, et des plus qualifiés, faire ouvrir ledit chemin. Sur quoi fant remarquer que les jardins qui sont dans l'enclos ou jounians à l'entour desdits emphithéatres sont de la fondahité et directité de la maison de ville, à laquelle la propriété desdits emphithéatres appartient. comme est porté par les reconnoissances par lesquelles il est dit que lesdits reconnoissans ne pourront desmolir, gaster ni destériorer lesdits emphithéatres; que si par injure du temps quelque partie venoit à se desmolir et tumber de soi-mesmes, que les pierres et matériaux en apartiendront à la maison de ville ».

Il est donc évident que depuis l'année 1426 les constructions de l'amphithéâtre ne cessèrent jamais d'appartenir à notre cité, et lui appartendraient encore quand même on n'aurait fait aucune réserve lorsqu'on a vendu le couvent; mais, à cette dernière époque, on est entré, d'après les sollicitations de MM. de Puyabry et Chambon, dans de nouveaux détails à ce sujet. Voici un extrait de l'acte de vente :

La communauté des cyd. filles de la Visitation. (Voy. le N.º 467, vol. 54, fol. 42, archives de la préfecture).

« Et par suite de la séance du dix-sept germinal (an 3), il a été fait criée de la maison, enclos des cyd, religieuses de la Visitation, situés commune de Périg., au lieu de la Cité.

conservation du monument, elles n'en ouvrirent pas moins dans ses antiques masses de nombreuses carrières, sans que l'autorité songeât à réprimer cet abus.

C'est ainsi que notre amphithéâtre, un des plus vastes édifices de Vésonne, a presque entièrement disparu.

Dans l'état où il est maintenant, il était difficile d'en trouver les véritables proportions; aussi les auteurs du Mémoire Féodal (1) de la ville de Périgueux en donnent-ils un plan et une élévation absolument idéals et arbitraires. Cependant, depuis quelques années, plusieurs personnes se sont occupées d'en déterminer les dimensions. Feu M. Messia de Prado, mathématicien distingué (2), en avait déjà levé, en 1805, une espèce de plan; mais que d'erreurs il avait commises! Il croyait même que les axes des voûtes existantes tendaient tous à un seul centre, d'où il avait conclu, sans autre examen, que l'édifice était circulaire.

Un autre mathématicien non moins distingué (3), adopta quelques-unes des premières erreurs; mais il reconnaît que le plan de cet édifice formait une ellipse.

Son successeur (4) a donné dans d'autres méprises, résultantes la plupart de l'état de dégradation où se trouve le monument et de la hauteur des terres qui l'encombrent. Il ne restait donc qu'un seul moyen

« Dans cette vente, etc.

« L'acquéreur sera obligé de conserver le monument qui est dans le milieu de l'enclos, et ne pourra aucunement le détruire. Il sera obligé de fournir l'entrée dans ledit enclos, pour procurer aux curieux le spectacle de ce monument; et dans le cas prévu où cette condition lui sera onéreuse, il pourra circonvenir ou entourer ce même monument d'une muraille de sept pieds de hauteur, et laisser un chemin de huit pieds de largeur, du côté du nord, qui aboutisse au chemin situé au nord dudit enclos; il fera également pratiquer une porte dont la clef sera déposée à la municipalité. La muraille qui entourera le monument, sera éloignée de huit pieds du fondement et sera entretenue à ses frais. Etc. »

(1) Voyez la planche jointe au Mémoire.

(2) Membre de l'Institut de Bologne et de l'Académie de Naples, sa patrie. Il était professeur de mathématiques transcendentes à notre collège, en 1805.

(3) M. Vicat, ingénieur des ponts et chaussées, employé maintenant à la construction du pont de Souillac, sur Dordogne. C'est d'après le travail de cet ingénieur que nous avons fait graver notre planche XII. Il est fâcheux que ce travail ne soit pas exact.

(4) M. Bétourné, qui est venu ici après M. Vicat, en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées.

d'avoir des mesures exactes, d'obtenir quelque chose de certain sur l'ensemble et sur les détails de notre amphithéâtre; c'était de le dégager des terres et des débris qui le dérobaient à la vue, ou du moins de faire des fouilles partielles sur les principaux points de son arène et de ses constructions.

Mais ces fouilles étant trop dispendieuses pour des particuliers, les autorités nous ont accordé les moyens de les faire (1) pendant plusieurs mois (2). Nous allons rendre un compte exact des résultats qu'elles ont produits.

Première fouille. — Le Musée des Antiquités de Vésone est placé, comme nous l'avons déjà dit, dans le vomitoire du nord de l'amphithéâtre. C'est du seuil de la porte de ce Musée que partent tous les niveaux que nous avons pris; c'est aussi devant cette porte que nous avons commencé nos fouilles (3).

Pour faire ces fouilles avec plus de succès, nous avons ouvert la tranchée à 53 pieds de la clôture du Musée, et nous l'avons dirigée non vers le centre du vomitoire, mais au pied-droit ou massif qui soutient la retombée de la voûte du côté de l'est (4). Par cette opération, nous ne pouvions manquer de retrouver le fondement des constructions extérieures; il était même probable que nous découvririons quelques débris de la façade du monument, et qu'ainsi, peut-être, nous connaîtrions les différens ordres dont elle était décorée.

La tranchée avait environ dix pieds de large, outre deux embranchemens de 7 ou 8 pieds de long, qui lui donnaient la forme d'une croix;

(1) M. le comte Constant de Cintré, préfet du département de la Dordogne, et M. Gratiem Lepère, ingénieur en chef, ont bien voulu nous fournir des ouvriers de l'atelier de charité.

(2) Ces fouilles ont été commencées au mois de mars 1821, et se sont terminées dans le mois de juin suivant.

(3) M. de Mourcin a eu la complaisance de m'aider à diriger ces fouilles: il y a mis son zèle accoutumé et une intelligence parfaite. Il a pris lui-même, seul ou avec M. Lepère, tous les niveaux et toutes les mesures.

(4) Comme il nous est impossible de connaître tous les détails de construction du monument qui nous occupe, nous croyons devoir donner le résultat de nos fouilles, en attendant que des travaux plus considérables mettent à découvert quelques autres parties ou la totalité de cet édifice.

elle était creusée dans un terrain qui est composé de diverses couches, toutes plus ou moins inclinées, et s'abaissant toujours à mesure qu'elles s'éloignent des constructions.

Après avoir enlevé une légère croûte de terre végétale, nous avons trouvé une épaisse couche de glaise dans laquelle on distinguait des pierres brutes et quelques débris de poterie ; elle commence à environ 15 pieds de la porte du Musée, et se continue, avec une épaisseur de 8 ou 9 pieds, presque jusqu'à l'extrémité de la fouille, où elle forme un talus en pente rapide. Ce talus était sans doute celui du fossé des fortifications qu'on avait faites, dans le moyen âge, sur les ruines de l'amphithéâtre.

Nous n'avons point cherché à connaître les dimensions de ce fossé ; nous nous sommes arrêtés sur le bord, et là nous avons trouvé le rocher à 8 pieds de profondeur, c'est-à-dire, à environ 15 pieds 5 p. au-dessous de notre niveau ; car les terres sont, dans cet endroit, de 7 pieds et quelques pouces moins élevées que le seuil de la porte actuelle du vomitoire.

Ce n'est qu'à l'extrémité de la fouille, et dans l'espace d'environ 6 pieds, que la glaise descend jusqu'au rocher ; partout ailleurs elle recouvre des débris, ce qui annonce que le fossé est postérieur à la destruction de l'édifice.

Ces débris forment eux-mêmes diverses couches qui, d'abord très-minces, s'épaississent à mesure qu'elles se rapprochent des constructions, et finissent par monter jusqu'à la surface du sol, dans l'espace des 15 pieds qui se trouvent entre l'extrémité de la couche de glaise et la clôture du Musée.

Parmi ces débris, on distingue une grande quantité de pierres brisées, des os, du charbon et des cendres. Nous y avons trouvé aussi quelques fragmens de décorations dont nous parlerons bientôt. Mais voyons d'abord les diverses constructions que cette première fouille nous a fait connaître.

Les pieds-droits ou massifs qui supportent les retombées de la voûte

du vomitoire, se prolongeaient de 12 pieds 3 pouces au-delà des constructions en petites pierres, et étaient formés, dans toute cette étendue, de longues pierres de taille. Nous avons retrouvé les quatre premières assises de l'un de ces pieds-droits; elles s'élèvent encore de 6 pieds 6 pouces et quelques lignes au-dessus du rocher qui leur sert de base. Cette construction est même assez remarquable, en ce que les pierres en sont d'un échantillon d'autant plus fort, qu'elles sont employées dans des assises plus élevées. En effet, la première assise a environ 10 pouces de hauteur, la seconde un pied et quelques pouces, et ainsi des autres (1).

Quant au rocher sur lequel est posé le pied-droit que nous avons retrouvé du côté de l'est, il est à 13 pieds 5 pouces au-dessous de notre niveau; c'est-à-dire, qu'à l'entrée du vomitoire, il est de 2 pieds plus haut qu'à l'extrémité de la fouille.

Le pied-droit dont nous venons de parler a 7 pieds 4 lignes d'épaisseur; il forme l'intervalle du vomitoire à une petite voûte dont la largeur est de 4 pieds 4 pouces 6 lignes.

Le second pied-droit de la petite voûte, formant l'intervalle de cette voûte à celle de l'escalier, n'a que 4 pieds 5 pouces d'épaisseur; du reste, il est parfaitement semblable au premier.

Les marches du bas de l'escalier ayant été enlevées, il ne reste plus que les masses de mortier sur lesquelles on les avait placées. Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que ces masses de mortier, et par conséquent les marches elles-mêmes, prenaient naissance juste, et sans aucune espèce de palier, à l'aplomb extérieur des pieds-droits de cette troisième voûte; d'où nous devons conclure que ces pieds-droits ne faisaient pas partie de la véritable façade de l'édifice, mais qu'il existait plus extérieurement une galerie en portiques qui en décorait le premier étage.

(1) Cette construction est faite à sec, comme presque tout ce que les Romains bâtissaient en très-grosses pierres; mais les joints en sont si bien faits que, dans quelques endroits, on a de la peine à les distinguer.

Nous n'avons trouvé debout, il est vrai, aucune partie de cette construction extérieure; mais, à peu de distance de l'extrémité de la fouille, le rocher semble avoir été taillé et nivelé pour la recevoir. Nous donnerons bientôt une autre preuve de son existence.

L'entrée de la petite voûte contiguë au vomitoire, du côté de l'est, est fermée d'un double rang de grosses pierres de taille, et il doit en être de même de la voûte opposée; mais bien que cette clôture remonte à l'empire romain, elle est postérieure à la construction du monument. Sans doute elle fut faite lorsqu'on voulut le faire servir à la défense de la citadelle.

Contre cette clôture de la petite voûte, mais sans aucune liaison avec elle, commence un mur circulaire de 6 pieds 6 ou 7 pouces d'épaisseur, et dont il ne reste que deux assises; c'est la base d'une tour dont le centre serait à 5 pieds ou environ de la porte de notre Musée.

Cette tour, dont le diamètre est d'environ 46 pieds, est évidemment postérieure à la clôture des deux petites voûtes, et cependant il paraît que c'est encore un ouvrage des Romains. En effet, les pierres en sont posées à sec, et se trouvent parfaitement jointes dans toute l'étendue de leur lit de pose, tandis qu'elles ne le sont que par les vives arêtes sur les côtés (1). D'ailleurs, ce ne fut qu'après la destruction totale de cette tour que l'on fit le fossé dont il a déjà été question, puisque les terres de ce fossé en recouvrent les restes (2).

Au surplus, la destination d'une tour bâtie sur l'amphithéâtre, dont

(1) Comme M. de Mourein avait remarqué cette manière de construire, qui peut-être avait quelques avantages dans les fortifications, nous avons l'un et l'autre examiné de nouveau, avec grand soin, presque tout ce qui nous reste de monumens romains où les grosses pierres se trouvent employées, et nous nous sommes en effet convaincus que ces pierres sont tellement concaves, que souvent, dans le milieu, elles sont éloignées l'une de l'autre de plus de 5 pouces, mais toujours au moins d'un ou de deux. Aussi, lorsque le parement de ces mêmes pierres a souffert des injures du temps, et que les vives arêtes sont éclatées, la construction offre-t-elle de nombreuses ouvertures, semblables à de larges crevasses, quoique les fondations n'aient nullement travaillé.

(2) Ces fossés furent sans doute l'ouvrage des comtes de Périgord; peut-être furent-ils creusés dans le 12.^e siècle, lorsque Bozon fit construire une grande tour dont nos légendaires vantent la beauté, mais qui ne peut être celle dont nous avons retrouvé les restes.

elle ferme une des principales issues, ne peut être incertaine ; il est évident que, dans le très Bas-Empire, cette tour fut ajoutée comme pièce de fortification.

Parmi les objets que nous avons retirés de cette fouille, se trouvent :

1.° Deux blocs de colonnes lisses qui proviennent sans doute des étages supérieurs du monument (1). Ils étaient placés droits, en avant des constructions en grosses pierres, à environ 9 pieds de profondeur, où ils maintenaient des terres très-compactes, qui paraissaient former le sol d'une espèce de petite forge à bras.

2.° Deux morceaux de corniche que leur forme trapézoïde indique avoir appartenu à un édifice circulaire ou elliptique. Il est évident qu'ils proviennent du premier étage de notre amphithéâtre.

3.° Un gros fragment d'architrave, également de forme trapézoïde.

4.° Un voussoir de portique, avec le profil de l'archivolte.

5.° Un fragment de base et de fût de colonne qui, par ses grandes proportions, semble aussi avoir appartenu au premier étage du monument (2).

6.° Enfin, plusieurs médailles antiques et une clef du moyen âge.

Seconde fouille. — Après avoir nivelé les différentes constructions que nous avons retrouvées, et en avoir pris les mesures, nous avons transporté l'atelier du côté de l'arène ; et là, pour suivre notre système, nous avons encore pris le grand axe pour guide ; ainsi c'est près du grand axe, du côté de l'est, à 60 et quelques pieds de l'extrémité du Musée, que notre seconde fouille a été commencée.

Cette seconde fouille a été d'autant plus longue et pénible, qu'il fallait creuser à une profondeur considérable ; aussi n'avons-nous point fait une seule et unique tranchée, parce que les terres se seraient trop

(1) Ces blocs ont 1 pied 6 pouces de diamètre.

(2) Tous ces objets appartiennent à l'amphithéâtre et sont déposés au Musée.

facilement éboulées ; nous nous sommes bornés, au contraire, à faire différens trous carrés, d'environ 12 pieds de large, très-rapprochés les uns des autres et suivant la même direction.

Dans la première de ces excavations, et à 20 pieds de profondeur, nous avons reconnu le sol de l'arène, qui se compose d'un sable gras (1) formant une couche de deux pieds d'épaisseur, au-dessous de laquelle est un lit de recoupe de pierres.

Ce lit de recoupe de pierres, moins épais de moitié que la couche de sable gras, se trouve posé sur un roc entièrement taillé et aplani de main d'homme, et dont la surface est à 22 pieds 6 pouces au-dessous de notre niveau, c'est-à-dire, à 9 pieds 1 pouce plus bas que le sol de l'entrée du vomitoire.

Cette première excavation ne nous ayant d'ailleurs rien fait connaître parce qu'elle avait été faite beaucoup trop avant dans l'arène, nous en avons pratiqué, sur la même ligne, une seconde, qui, quoique plus rapprochée des constructions, ne nous a pas produit des résultats beaucoup plus heureux ; elle nous a seulement procuré l'avantage de pouvoir vérifier nos niveaux, et nous assurer que le sol de l'arène était partout le même.

Si les deux premières excavations de notre seconde fouille n'ont produit que peu de résultats, il n'en est pas de même de la troisième, que nous avons faite près de la seconde, toujours dans la même direction ; car cette dernière a réussi au-delà même de nos espérances. En effet, elle a mis à découvert le mur du *podium* que nous craignions de ne pas trouver debout, et sans lequel nous ne pouvions, pour ainsi dire, rien déterminer.

Le parement de ce mur, du côté de l'arène, est à 34 pieds 3 pouces 6 lignes de la voûte du Musée, et, par conséquent, à 98 pieds 6 pouces 6 lignes de l'aplomb extérieur des constructions en grosses pierres qui formaient l'entrée du vomitoire ; car nous avons 64 pieds

(1) Nous en conservons au Musée.

3 pouces de ces mêmes constructions à l'extrémité de la voûte dont nous venons de parler. Ainsi nous commençons à connaître l'étendue du plan où se trouvaient les gradins ; ainsi nous pourrions déjà calculer les rangs de ces mêmes gradins dans tout le pourtour de l'édifice.

Le mur dont il est ici question a 5 pieds 10 ou 11 pouces d'épaisseur, et il en aurait davantage si son parement de l'intérieur n'eût pas été dégradé ; quant à sa hauteur, elle est encore de 4 pieds 9 pouces et quelques lignes. Du côté de l'arène, il offre un soubassement de 2 pieds 5 pouces 6 lignes de haut, sur 9 pouces 6 lignes de saillie, et qui paraît s'être terminé en forme de doucine.

A 2 pieds 1 pouce 9 lignes au-dessus de ce soubassement commence une espèce de plinthe de 6 lignes d'épaisseur ; peut-être déterminait-elle la naissance des cintres des arcades. Enfin, un avant-corps de 8 pouces 6 lignes de saillie, vers l'arène, sur environ 18 pieds 6 pouces de large, est placé sur la même ligne que le vomitoire, et complète l'ordonnance du *podium*.

Toutes ces constructions sont en grosses pierres de taille, et se trouvent entièrement fondées sur le roc ; mais ce qu'elles offrent de plus remarquable, c'est le canal qu'elles recèlent. En effet, c'est dans le massif de ces mêmes constructions, et immédiatement sur le rocher, que nous avons retrouvé le conduit destiné à recevoir les eaux de pluie qui tombaient sur les diverses parties du monument. Le cours de ce conduit, dont la capacité est de 1 pied 9 pouces de haut, sur 2 pieds 3 pouces de large, suit le *podium* dans tout son pourtour, et offre une pente sensible du côté de l'ouest. De plus petits conduits, placés à 4 ou 5 pieds de distance l'un de l'autre, portaient leurs eaux dans cet égout principal, qui lui-même, à son tour, les déchargeait dans un vaste cloaque.

La partie de rocher sur laquelle est fondé le mur du *podium* est à 2 pieds 6 pouces au-dessus du bassin de l'arène ; d'où il résulte que le sable se trouve d'environ 6 pouces plus élevé que la base des constructions.

Le fond de l'égoût était donc ici un peu plus bas que le sol de l'arène, bien que depuis long-temps les eaux coulissent à un niveau supérieur, ayant déjà laissé sur leur passage une épaisse couche de limon (1).

Au nord du canal, nous avons trouvé, dans l'espace de 2 pieds, le rocher presque au même niveau que sous les constructions; ensuite il s'élève de 2 pieds dans la direction du vomitoire, et de quelques pouces seulement vis-à-vis la petite voûte contiguë. Nous désirions beaucoup de savoir si la principale élévation du rocher continuait toujours vers le nord, ou si elle s'arrêtait à une petite distance; mais comme les terres étaient d'autant plus élevées que nous avançons de ce côté, et que nous aurions perdu beaucoup de temps à commencer un nouveau déblai, nous nous sommes bornés à faire, le long de cette élévation, une petite galerie souterraine en forme de mine.

Au moyen de cette galerie souterraine nous avançons directement vers la petite voûte, lorsque tout-à-coup un trou profond s'est offert à nos regards: c'était un puits entièrement creusé dans le roc et recouvert, à 2 pieds au-dessus, d'énormes pierres de taille sur lesquelles sont profilées quelques moulures. Les deux différens niveaux de rocher que nous avons reconnus à l'entrée de la mine se distinguent encore près de l'ouverture de ce puits, seulement ils s'y trouvent plus élevés, le plus bas de 16 pouces, et l'autre de 5.

Le centre de ce même puits est à 13 pieds du grand axe de l'amphithéâtre, et à 20 pieds de l'arène, à partir de l'avant-corps du mur du *podium* (2). Sa largeur est de 3 pieds 3 pouces; quant à sa profondeur, elle doit être considérable; mais nous ne pouvons la déterminer, parce que nous n'avons pu enlever entièrement les terres et

(1) Cette couche de limon a plus d'un pied d'épaisseur. Comme le mur du *podium* est considérablement détérioré, il nous a été facile d'arriver aux grosses pierres qui forment les parois du canal, et, après avoir soulevé une des dalles qui le recouvrent, nous en avons déblayé une petite portion, et en avons retiré quelques objets curieux que nous décrirons aux pages 37 et 66.

(2) Comme nous étions extrêmement gênés pour prendre ces mesures, il pourrait y avoir erreur de quelques pouces.

les débris qui l'encombrent, et qui d'abord s'élevaient à une si grande hauteur qu'il ne restait que 7 ou 8 pieds de vide, y compris 18 pouces d'eau. Il s'agissait d'ôter ces terres et ces débris, et nous désirions ardemment d'en venir à bout, dans l'espérance, si nous arrivions jusqu'au fond, de trouver quelques médailles, quelques outils, quelques ustensiles de ménage (1); mais les travaux devenant de plus en plus difficiles, nous avons été obligés de nous arrêter à 20 pieds au-dessous de la surface du roc. On concevra, en effet, la difficulté et la lenteur d'un pareil curage, si l'on considère qu'il fallait d'abord descendre dans un trou de 23 pieds de profondeur, suivre, pendant l'espace de 10 pieds, une galerie basse de cerveau et fort étroite, ensuite s'enfoncer à 20 pieds au-dessous, dans un puits de 3 pieds et quelques pouces de diamètre, où l'on se trouvait dans l'eau et dans la boue : seulement quelques pas, creusés des deux côtés, de distance en distance, facilitaient un peu la descente.

Au reste, il nous paraît presque évident que le puits que nous venons de décrire ne remonte point à l'empire romain, et qu'il ne fut jamais destiné aux besoins de l'amphithéâtre. Non-seulement sa position nous l'indique, mais nous en trouvons la preuve dans la petite construction qui entoure son ouverture. En effet, cette construction, haute de 1 pied et demi à 2 pieds, annonce s'être élevée davantage, et ce n'est pas une margelle, puisqu'elle n'a point de parement extérieur; c'est donc un revêtement, une espèce de chemise qui remontait l'ouverture du puits au-dessus des ruines de l'édifice. Les pierres qui forment ce revêtement ont 2 pouces de hauteur, et depuis 5 pouces jusqu'à 1 pied de large, ce qui nous semble indiquer une construction du 10.^e ou 11.^e siècle (2).

Les objets que nous avons retirés de notre seconde fouille sont :

1.^o Une pierre de 4 pieds et quelques pouces de long. C'est une

(1) Quoique nous n'ayons pu descendre jusqu'au fond du puits, nous en avons retiré quelques objets dont nous parlerons bientôt, mais qui ne sont pas d'une haute importance.

(2) Quant à la destruction de ce puits, elle ne peut remonter à une époque bien reculée, puisque nous en avons retirés, il se trouve quelques ustensiles du moyen âge, et quelques pièces de monnaies encore plus récentes.

portion de petite corniche dont les moulures, bien que fort dégradées, paraissent être d'un bon style (1). La forme rectiligne de ce fragment prouve qu'il appartenait à l'avant-corps du mur du *podium*, et c'est contre cet avant-corps qu'il a été trouvé.

2.° Un fragment de carreau en marbre fond blanc taché de rouge. L'épaisseur de ce fragment (2) nous semble faire connaître qu'il provient d'un rez-de-chaussée, et la forme trapézoïde qu'indiquent deux de ses côtés prouve qu'il a fait partie du pavé d'une galerie circulaire.

3.° Un petit ornement en bronze, du poids de demi-livre, offrant d'un côté une douille avec son colerin, et de l'autre une espèce de groin de sanglier appuyé sur les deux pattes de l'animal. Le tout ensemble a 2 pouces 6 lignes de long, sur 1 pouce d'épaisseur, et 9 lignes de large à la naissance du groin. Le diamètre de l'entrée de la douille est de 6 lignes. Ce bronze, trouvé dans le canal du mur du *podium*, a dû être emmanché à une perche, et probablement cette perche servait aux joutes dans les naumachies.

4.° De larges morceaux de très-minces plaques de cuivre ajustées ensemble, et qui peut-être faisaient partie de quelques cuirasses également utiles aux jouteurs. Ces débris ont été trouvés près du mur du *podium*, du côté des constructions.

5.° Cinq épingles en os, dont le travail grossier ne semble guère remonter au haut empire romain. Une seule de ces épingles est entière; sa longueur est de 3 pouces 10 lignes. Les autres ne paraissent pas avoir été moindres, et toutes offrent dans leur tête quelque variété; car les unes ont cette partie très-allongée et les autres l'ont ronde; il en est même qui l'ont un peu écrasée ou aplatie par le bout. Ces petits objets, qui sans doute servaient à la coiffure des femmes, ont été trouvés, l'un dans le canal du mur du *podium*, et les autres dans le puits dont nous avons parlé.

(1) Cette portion de corniche, très-détériorée, forme maintenant l'appui de la petite fenêtre du Musée; elle a près de 5 pieds de long.

(2) Ce fragment a 2 pouces d'épaisseur.

6.° Des bois de cerfs et quelques ossemens qui paraissent avoir appartenu à des bêtes féroces.

7.° Un grand nombre de fragmens de briques et de poteries romaines, plusieurs traits, et une lampe du moyen âge.

8.° Enfin, des médailles antiques, dont quelques-unes sont assez bien conservées.

Troisième fouille. — Avant de quitter le nord de l'amphithéâtre nous avons fait une troisième fouille assez près de la seconde, et immédiatement à l'extrémité du vomitoire. Dans ce travail, non-seulement nous avons pour but de connaître les constructions qui terminaient cette grande voûte du côté de l'arène, mais nous désirions aussi de former le saut de loup qui maintenant éclaire et assainit notre Musée.

A peine avons nous creusé à 5 ou 6 pieds de profondeur du côté de l'est, que de grosses pierres de taille, encore dans leur assiette, se sont offertes à nos regards : c'étaient les constructions que nous voulions connaître. A l'ouest elles se trouvent beaucoup plus dégradées, et n'ont pas la même élévation ; du reste elles sont parfaitement semblables.

Ainsi les grosses pierres font ici, comme à la partie extérieure de l'édifice, le revêtement de la masse des constructions, qui n'est partout qu'en petites pierres ; mais elles sont employées de ce côté avec plus de réserve, puisqu'elles n'offrent que 4 pieds 10 pouces d'épaisseur depuis cette masse de constructions jusqu'à leur parement du côté du mur du *podium*. Les deux pieds-droits qu'elles forment sont à la distance de 13 pieds 3 pouces 8 lignes l'un de l'autre, et déterminent ainsi la largeur de la porte d'un grand vestibule dont nous aurons occasion de parler. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces grosses pierres ne se lient, avec les petites pierres et le blocage, que par une languette saillante de 2 pouces et large de 8, qui suit le contour de la voûte à 7 pouces du parement de son intrados.

Comme notre troisième fouille n'avait qu'une quinzaine de pieds de

profondeur, nous n'en avons retiré que peu d'objets curieux. Les seuls qui soient remarquables, ce sont quelques débris de moulures et deux pierres de balistes, dont l'une a 1 pied 5 pouces 6 lignes de diamètre.

Quatrième fouille. — Notre première fouille nous avait fait connaître l'extérieur de l'amphithéâtre, du côté du nord; les deux autres avaient mis à découvert le mur du *podium* et l'extrémité du vomitoire; elles nous avaient procuré les moyens de prendre des niveaux exacts, et avaient offert à notre réflexion une foule de détails précieux sous plusieurs rapports. Ainsi était déterminée l'épaisseur des constructions; ainsi se trouvait fixé le commencement de l'arène. Il nous suffisait donc de trouver au midi quelques points semblables à ceux que nous avons reconnus du côté du nord, pour avoir la longueur totale de l'édifice; et comme la direction du grand axe était fixée (1), il était facile d'établir la quatrième fouille, malgré le mauvais état des constructions.

C'est à la brèche de l'extrémité intérieure du vomitoire, sur le pied-droit ou massif qui soutient la retombée de la voûte du côté de l'ouest, que nous avons commencé la tranchée; et à peine quelques pieds de terre étaient-ils enlevés, que nous avons aperçu un arrachement semblable à celui qui termine la voûte du Musée. Cet arrachement, qui est éloigné de celui du nord de 268 pieds 1 pouce 7 lignes, est à environ 10 pieds du mur qui sépare le grand jardin de la propriété voisine (2).

Si nous eussions voulu nous borner à la mesure du grand axe, c'était assez de cette découverte; mais nous désirions connaître des détails, nous voulions vérifier nos niveaux et nous assurer si les constructions du midi étaient en tout pareilles à celles du nord. Nous avons donc été forcés de continuer notre travail, et nous allons en faire connaître le résultat.

Deux larges trous ont été creusés, l'un comme nous venons de le dire, directement sur le massif ou pied-droit qui soutient la retombée

(1) Quelques ingénieurs s'étaient trompés pour la direction du grand axe; mais au seul aspect des localités, M. de Mourcin a reconnu l'erreur.

(2) C'est-à-dire, du jardin de M. de Tréllisac.

de la voûte du vomitoire, l'autre près du mur du *podium*. Le premier n'était pas seulement destiné à nous faire découvrir l'extrémité de la voûte, il devait aussi nous procurer l'avantage de connaître une foule de détails précieux. Le second devait nous faciliter les moyens de vérifier les mesures et les niveaux.

La construction en grosses pierres qui termine ici le vomitoire est pareille à celle que nous avons reconnue au vomitoire du nord ; seulement elle a 2 pouces de plus d'épaisseur. Ainsi, le grand axe de l'arène est de 199 pieds 6 pouces 7 lignes, et, par conséquent, celui de l'édifice est, d'après les seules constructions que nous avons retrouvées, de 396 pieds 7 pouces 7 lignes.

Le rocher qui sert de base à l'extrémité du pied-droit de la voûte est à 16 pieds 11 pouces au-dessous de notre point de nivellement. A 10 pieds 2 pouces au-dessus du rocher, du côté du vomitoire, est une corniche de 10 pouces d'épaisseur, et à 2 pieds 3 pouces plus haut finit la construction ; la dernière assise est recouverte d'environ 6 pieds de terre.

Cette construction en grosses pierres forme, comme nous l'avons dit, l'extrémité de l'un des pieds-droits qui soutenaient la retombée de la grande voûte, et comme elle sépare cette grande voûte de celle qui lui est contiguë, elle offre trois divers paremens.

Du côté de l'est, elle a, dans toute sa hauteur, une saillie hors d'œuvre, de 9 pouces trois lignes d'épaisseur, ce qui rétrécit d'autant la porte du vomitoire. Cette saillie, en forme de pilastre de 3 ou 4 pieds de large, est surmontée d'une corniche dont les moulures sont presque entièrement détruites, et dont nous avons déjà fixé la hauteur. C'est contre cette corniche qu'en commence une seconde qui suit l'inclinaison de la voûte du vomitoire vers l'extérieur de l'édifice.

Du côté du nord, la construction offre également une saillie ; c'est un véritable pilastre d'environ 1 pouce d'épaisseur, sur 2 pieds 1 pouce 7 lignes de large, et dont le chapiteau est composé d'un cavet, d'une doucine et d'une autre moulure presque détruite, qui paraît avoir été un abaque avec son petit couronnement. Ces diverses moulures sont

séparées par les réglets convenables. Au-dessus de ce chapiteau commence un arc-doubleau d'un pied 8 pouces de large, et qui annonce s'être élevé à une dizaine de pieds de hauteur.

Vers l'ouest est la porte qui termine la petite voûte; elle est séparée de celle du vomitoire par un massif de 5 pieds 6 pouces 6 lignes d'épaisseur; sa forme est carrée, sa hauteur est de 11 pieds, sa largeur de 3 pieds 9 pouces. Sa corniche de l'intérieur est assez semblable au chapiteau dont nous avons donné la description; et à 3 pieds 7 pouces 6 lignes du parement extérieur du pied-droit est une feuillure d'un pouce de profondeur. Une architrave de 11 pouces 3 lignes de haut, et dont les fascies sont en talus, décore cette porte du côté du nord, et est elle-même surmontée d'une petite corniche fort dégradée, mais dont le profil paraît être d'un bon style.

Le sol du vomitoire et celui de la petite voûte adjacente sont au même niveau et ont une égale pente du côté de l'arène; mais les parois de ces mêmes voûtes offrent des différences qu'il est bon de remarquer; car bien que les petites pierres qui les forment soient à-peu-près de même grandeur partout, elles n'ont pas toutes été appareillées avec le même soin, elles ne sont pas toutes posées avec une égale recherche. En effet, dans la petite voûte, comme dans la plupart des autres parties de l'édifice, elles laissent entre elles un intervalle garni de mortier, tandis que dans les vomitoires à peine on aperçoit leurs joints, tant les vives arêtes sont affilées (1).

La largeur de ces pierres est d'environ 3 pouces 8 lignes et demie, et leur hauteur de 3 pouces 3 lignes. Sur leur parement ont été figurées, à la pointe, des losanges concentriques qui produisent un assez bon effet.

La petite voûte n'offre rien de remarquable du côté de l'est; mais

(1) Cette manière d'ajuster les petites pyramides tronquées est analogue à la construction en grosses pierres dont nous avons parlé à la page 31; car pour mieux faire joindre les vives arêtes on avait le soin de ne jamais faire avancer le mortier jusqu'au parement; de manière qu'il restait entre ce mortier et la base des pyramides, un espace vide d'environ 2 pouces de long sur quelques lignes dans sa plus grande largeur.

dans la paroi de l'ouest on distingue trois cordons de briques d'environ 1 pouce 9 lignes d'épaisseur, et dont on ne voit pas bien la destination. Le premier est à 7 pieds au-dessus du sol, le second à 1 pied 1 pouce plus haut, et le troisième à 9 pouces au-dessus du second. Ces cordons commencent près de la construction en grosses pierres, mais nous ne les avons suivis que l'espace de 5 ou 6 pieds.

Un petit conduit, également formé de briques, est à 1 pied 3 pouces au-dessous du premier cordon, et à un pied 4 pouces ou environ de la feuillure de la porte dont nous avons parlé. Sa capacité est d'abord d'un pied de haut sur 9 pouces de large, mais elle va toujours en diminuant à mesure qu'il s'éloigne. Du reste, ce conduit, qui offre une pente rapide vers la petite voûte, commence en se dirigeant à l'ouest et se replie ensuite presque entièrement vers le nord. L'épaisse couche de limon qui recouvre son lit indique son usage : il était évidemment destiné à porter les eaux des constructions supérieures dans le canal du *podium*.

Enfin, le cintre de la petite voûte est, comme celui du vomitoire, presque entièrement détruit du côté de l'arène; mais on distingue sa naissance à environ 6 pieds 6 pouces au-dessus de la porte carrée dont nous avons donné la description.

Nous aurions désiré de continuer notre excavation vers l'ouest; mais une construction du moyen âge a arrêté nos travaux : c'est un gros mur solidement bâti, qui commence près de la porte de la petite voûte, et qui, après s'être dirigé vers le nord l'espace de 14 pieds, revient en retour d'équerre du côté du levant.

C'est contre ce mur et vis-à-vis la petite voûte que le second trou a été creusé; mais nous n'avons pu voir les constructions du *podium*, parce que les fondemens de la communauté les ont entièrement détruites. Quant au rocher qui leur servait de base, il est à 20 pieds au-dessous de notre niveau, comme du côté du nord.

Resserrés entre deux murs, nous désespérions de trouver rien de remarquable, lorsque, voulant pousser une mine du côté de l'ouest,

nous avons aperçu une construction en petites pierres pareilles à celles des vomitoires.

Le parement de cette construction est à 15 pieds 2 pouces du grand axe ; il se dirige du nord au sud , et offre une espèce de plinthe de 1 pouce de saillie sur 2 pieds 5 pouces de hauteur.

A 8 pieds 10 pouces au-dessus de ce plinthe finit la construction , et sur cette construction on remarque l'extrados d'une voûte formée de briques et de pierres , et qui se dirige suivant la courbure du mur du *podium* ; mais nous ne l'avons suivi que l'espace de 11 pieds. Ensuite , à l'entrée de cette première mine ou galerie souterraine , nous en avons ouvert une seconde du côté du sud , et nous nous sommes assurés que le plan de la construction dont nous venons de parler s'élevait par degrés de différentes hauteurs , mais tous de la largeur d'environ 4 pieds et quelques pouces.

Au reste , comme ces espèces de degrés sont bruts et irréguliers , et qu'ils ne sont pas seulement formés de grosses pierres , mais aussi de mortier , il est évident que ce sont les massifs qui supportaient les sièges.

Les pierres dans lesquelles ces sièges étaient taillés avaient donc 4 pieds et quelques pouces de large ; et comme , nécessairement , elles avançaient l'une sur l'autre , et que l'on avait coutume de tailler deux gradins dans chaque pierre , il ne restait tout au plus que 2 pieds pour chacun de ces gradins.

Les espèces de degrés que nous venons de décrire sont au nombre de trois , et s'élevaient ensemble à environ 7 pieds de hauteur. Vient ensuite , dans la même direction , un petit escalier descendant du côté du sud. Cet escalier , qui a 4 pieds 5 pouces de large , est fort bien construit , mais ses marches sont peu régulières : leur hauteur varie de 7 à dix pouces , et leur giron de 9 pouces 6 lignes à 1 pied 4 pouces. Au reste , nous ne sommes descendus que jusqu'à la quatrième marche , l'éboulement des terres ayant arrêté nos travaux.

L'extrados que nous avons remarqué à l'entrée de notre galerie

souterraine, la hauteur des constructions entre ce point et le petit escalier, tout annonce une voûte inférieure; elle était même absolument nécessaire pour communiquer aux loges des bêtes. Il est donc certain qu'elle exista; mais nous n'avons pu la reconnaître, vu que le gros mur en équerre dont nous avons déjà parlé, est pour ainsi dire adhérent à la construction antique, et la dérobe à la vue dans l'endroit même où la porte doit se trouver.

Il eût été sans doute important de pénétrer dans cette voûte circulaire, qui peut-être s'étend assez au loin, bien qu'elle ne puisse suivre tout le pourtour de l'édifice; mais il fallait entreprendre un pénible travail, qu'il n'eût pas été possible alors de terminer.

Au reste, si les deux dernières fouilles ont mis à découvert les constructions du *podium* et l'extrémité des vomitoires du côté de l'arène, la quatrième nous a fait connaître l'espace intermédiaire. Ainsi maintenant l'existence des vestibules n'est plus douteuse, et ces vestibules, au moyen desquels on communiquait des vomitoires aux gradins et à la petite galerie circulaire, avaient 30 pieds et quelques pouces dans leur plus étroite largeur de l'est à l'ouest, sur 24 pieds du nord au sud.

Parmi le petit nombre d'objets que nous avons retirés de la quatrième fouille, on distingue :

1.° Un fragment de colonne de marbre qui, ayant été trouvé sur l'emplacement du vestibule, semble en provenir (1), et annoncerait que l'intérieur de l'édifice pouvait être richement décoré.

2.° Quelques médailles du Bas-Empire.

Cinquième fouille. — Les constructions du nord et du sud de l'amphithéâtre étaient connues; la mesure du grand axe, la profondeur de l'arène étaient déterminées; de nombreux détails s'étaient tour à tour offerts à nos regards; il ne nous manquait plus que le petit axe pour avoir tout l'ensemble de l'édifice. C'était donc à la recherche de

(1) Il est probable que des colonnes de marbre soutenaient les voûtes des vestibules. Nous avons trouvé quelques autres fragmens de ces mêmes colonnes parmi des débris.

ce petit axe que devaient tendre nos efforts, et c'est à cette recherche que nos dernières fouilles, malheureusement trop infructueuses, ont été destinées.

Aucun reste de l'édifice n'indiquait la direction de la ligne que nous désirions de connaître; mais il nous suffisait pour la déterminer, d'élever au centre de l'arène une perpendiculaire à l'axe principal, et c'est sur cette perpendiculaire, du côté de l'ouest, à 175 pieds et quelques pouces de la jonction des deux axes, que notre cinquième fouille a été faite (1). C'était un trou carré, de 8 ou 9 pieds de large, dans lequel nous n'avons trouvé aucun vestige de constructions. Les terres même paraissaient presque vierges, et le rocher, qui est à 17 pieds 8 pouces au-dessous de notre niveau (2), n'a point été travaillé.

Comme il était évident que nous nous étions trop éloignés du centre de l'édifice, il a fallu nous en rapprocher au moyen d'une galerie souterraine, et à 17 pieds 10 pouces de distance, nous avons été arrêtés par un gros mur en petites pierres carrées.

La direction de ce mur est du nord au sud; mais ne l'ayant suivi que l'espace de 6 pieds de ce dernier côté, nous n'avons pu savoir s'il était droit ou circulaire. Au nord, il se replie en retour d'équerre vers le couchant, et s'y prolonge de 3 pieds 10 pouces.

Les fondemens de ces deux portions de mur sont en pierres brutes et ne reposent que sur le sable, bien que le rocher ne soit qu'à 10 pouces plus bas; ils offrent même cela de très-remarquable, que la construction s'élargit à mesure qu'elle se trouve plus élevée; de sorte qu'à la hauteur de 8 pieds elle surplombe d'environ 6 pouces.

C'est à cette hauteur que commencent les petites pierres carrées, dans le mur qui se dirige à l'ouest. Quant à l'autre, il est partout

(1) La fouille a été faite à 3 pieds au nord du petit axe, et à 17 pieds nord-ouest du puits qui est le plus au couchant. C'est à 8 pieds 4 pouces du milieu de ce puits que passe le petit axe de l'amphithéâtre. Dans sa prolongation du côté du levant, il va droit au mur du jardin de M. Chambon, à 3 pieds 2 pouces de l'angle extérieur.

(2) Notre fouille avait 19 pieds 10 pouces de profondeur.

sans parement. Dans le haut du premier se distinguent quelques pierres de 4 pouces d'épaisseur sur 8 ou 9 pouces de large ; dans le second est une espèce de cordon d'un pied de saillie et de 6 pouces d'épaisseur ; il est entièrement brut, et se trouve à 7 pieds 6 ou 7 pouces de haut. A 3 pieds au-dessus finissent les petites pierres. Elles sont recouvertes de très-grosses pierres de taille, et ne paraissent point s'être élevées davantage.

On ne peut douter que cette construction ne remonte à l'empire romain ; mais comme elle diffère essentiellement des autres parties de l'amphithéâtre, il est probable qu'elle n'appartient point à cet édifice ou qu'elle y a été ajoutée depuis sa fondation. Si nous eussions pu l'examiner plus au long, sans doute nous aurions reconnu quel fut son usage.

Sixième fouille. — La sixième fouille a été faite dans la grande allée, à l'ouest du puits qui est le plus au levant (1) et à 92 pieds du centre de l'arène : elle consistait dans un trou de 8 pieds de profondeur. Sa largeur a été déterminée par quatre murs antiques qui lui servaient de parois, et que nous avons retrouvés à la surface du sol.

Ces murs forment entre eux une figure trapézoïde qui semble n'avoir eu d'autre destination que de supporter une des voûtes qui servaient de base aux gradins ; nous n'avons même retrouvé, dans la cavité qui en résulte, aucune espèce de débris : une glaise sablonneuse la garnissait toute entière.

Au reste, les murs dont nous venons de parler sont placés d'une manière conforme au plan de l'édifice : deux suivent la courbure de l'ellipse, les deux autres la divergence des voûtes. L'un des premiers a 7 pieds de long, l'autre en a 8. Quant aux derniers, leur longueur est d'environ 11 pieds 7 pouces. Une partie de la voûte qu'ils soutenaient est encore existante.

Septième fouille. — Nous avons fait une septième et dernière fouille

(1) Elle a été commencée à 8 ou 10 pieds de ce puits, au sud du petit axe de l'amphithéâtre, et précisément contre cet axe.

contre la margelle du puits, tant au sud qu'à l'ouest, et là nous avons retrouvé des espèces de massifs absolument semblables à ceux que nous avons reconnus dans notre galerie souterraine de la cinquième fouille; ce sont des bases de gradins à-peu-près pareilles, et dont la direction suit de même la courbure de l'ellipse.

Le plus haut de ces massifs est presque au niveau du sol; il est éloigné de l'angle de la margelle du puits, de 3 pieds 10 pouces 6 lignes.

Dans le second massif, et tout à fait contre le premier, est un petit canal qui suit également la direction du pourtour de l'édifice. Sa largeur est de 10 pouces et quelques lignes. Des briques en un seul rang forment sa base; d'autres briques en deux rangs placés l'un sur l'autre le recouvrent (1). Quant à ses côtés, ils se trouvent construits en petites pierres carrées et sont de hauteur inégale; celui qui est du côté de l'arène n'ayant qu'un pied 3 pouces d'élévation, tandis que l'autre a 16 pouces au moins; d'où il résulte que les briques qu'ils supportent offrent un plan incliné.

Le fond de ce canal est à 7 pieds 2 pouces au-dessous de la margelle du puits, et se trouve ainsi de 5 pieds 11 pouces 6 lignes plus bas que notre point de nivellement: il présente une pente légère vers le sud.

Nous ne pouvions guère suivre notre fouille de ce côté; et comme, vers le nord, une brèche considérable interrompt le canal à 4 ou 5 pieds du petit axe, nous ne l'avons vu que l'espace d'environ 10 pieds. Cependant nous avons retrouvé dans cet espace deux petits conduits qui, sans doute, y déchargeaient les eaux qu'ils recevaient immédiatement des paliers et des intervalles des sièges. En effet, non-seulement ils ont moins de capacité que le canal auquel ils aboutissent; mais l'un se trouve directement au-dessus de ce canal, et l'autre sur le côté,

(1) Ces briques ont 1 pied 6 pouces de long, 10 pouces 6 lignes de large et 2 pouces d'épaisseur.

à un niveau supérieur. Un intervalle de 5 pieds les sépare, et il est à présumer que, de distance en distance, il s'en trouverait de pareils.

Comme nous ne voulions causer que le moins de dommage possible (1), que d'ailleurs les travaux de l'atelier de charité tiraient à leur fin, nous avons été gênés dans cette dernière fouille, de même que dans les deux précédentes, et ainsi nous n'avons pu nous procurer avec exactitude la mesure du petit axe que nous avions si ardemment désiré de connaître. Nous nous sommes seulement assurés qu'il ne peut y avoir 159 pieds du centre de l'édifice à l'entrée des voûtes, du côté de l'ouest, et que, par conséquent, le petit axe de l'arène ne saurait être de plus de 120 pieds; d'où il résulterait que le petit axe du monument serait d'environ 317 pieds et quelques pouces, non compris la galerie circulaire (2).

Au reste, si ces dernières fouilles n'ont pu nous faire connaître exactement ce que nous désirions, du moins elles nous ont donné la certitude qu'il n'existait d'autres grands vomitoires que ceux du nord et du sud, et qu'il n'y eut jamais, au rez-de-chaussée, d'autre galerie circulaire qui suivit tout le pourtour de l'édifice, que celle qui sans doute était contiguë à sa façade extérieure.

Cloaque (3). Le puits contre lequel nous avons fait notre septième fouille est à 11 pieds ou environ du petit axe, et à 80 pieds et quelques pouces du centre du monument (4). Sa largeur est de 3 pieds 4 pouces (5), et sa profondeur, depuis le dessus de la margelle jusqu'au fond de l'eau, de 32 pieds 5 pouces.

C'est dans ce puits que se trouve l'entrée du cloaque; on l'aperçoit

(1) On sait que c'est dans un jardin que nos fouilles ont été faites.

(2) Avec la galerie circulaire, le petit axe serait de 377 pieds 1 pouce, comme on le verra bientôt.

(3) Voyez les N.^{os} 2, 3 et 4 de la planche XII. Malheureusement ces numéros sont très-inexacts, comme on peut s'en convaincre par les détails que nous donnons dans le texte, d'après un nouvel examen des lieux.

(4) C'est toujours du centre des puits que partent nos mesures.

(5) Comme le haut du puits est très-irrégulier, cette largeur a été prise au-dessous de l'entrée du cloaque.

du côté du nord-ouest, à une dizaine de pieds au-dessus de l'eau. C'est là qu'il faut descendre au moyen d'une échelle ou d'une corde; ensuite, en se trainant vers le sud-ouest, sur les pieds et sur les mains, on arrive sous une voûte spacieuse qui conserve à-peu-près la même direction que le petit chemin qu'on a suivi pour y parvenir. C'est une véritable chambre taillée dans le roc jusqu'à la hauteur de 6 pieds, et dont les parois forment un parallélogramme rectangle assez régulier. Elle a 24 pieds 2 pouces de long et 11 pieds 3 ou 4 pouces de large à la naissance du cintre, c'est-à-dire, immédiatement au-dessus du rocher. Plus bas, sa largeur est un peu moindre, parce que le rocher est en saillie, de 11 pouces de chaque côté; et même, comme il est coupé en talus, le fond du souterrain est plus étroit de 1 pied et quelques pouces. Quant à la hauteur de cerveau, elle est d'environ 12 pieds.

Quatre galeries communiquent à la chambre que nous venons de décrire; deux s'ouvrent au nord-est et deux au sud-ouest; c'est-à-dire, que, disposées deux à deux sur ses petits côtés, elles suivent à-peu-près la même direction que ce souterrain principal. En effet, si l'on suppose une ligne droite qui passe par le centre du cloaque et qui soit parallèle à ses longs côtés, son allongement à chaque extrémité se trouvera entre les deux galeries (1); seulement il sera d'autant plus distant de chacune qu'il s'éloignera davantage de leur ouverture; de sorte qu'à 20 pieds de cette ouverture, la divergence de chaque galerie est de 18 ou 20 pouces, et que, par conséquent, l'intervalle qui les sépare l'une de l'autre s'y trouve augmenté de 3 pieds ou environ.

Bien que ces quatre galeries se ressemblent dans leur structure et paraissent destinées au même usage, bien que, jusqu'à une certaine hauteur, elles soient également taillées dans le roc, comme elles ne sont pas toutes quatre de dimensions parfaitement égales, nous les dé-

(1) Comme les deux galeries du nord-est ne sont pas de grandeur égale, la ligne se trouvera d'abord, de ce côté, dans l'avenue du puits; ce n'est qu'à une certaine distance qu'elle rentrera dans le pied-droit commun aux deux voûtes. Nous sommes forcés d'entrer dans tous ces détails pour corriger le plan que nous avons fait graver.

crirons chacune en particulier, en commençant par celle qui nous a servi de passage.

Cette galerie est élevée de cerveau d'environ 8 pieds 9 pouces ; sa longueur est de 32 pieds 2 pouces ; quant à sa largeur , elle est de 6 pieds à la naissance du cintre ; mais comme , immédiatement au-dessous, le rocher est en saillie de 8 pouces de chaque côté , elle en est diminuée d'autant , et même , plus bas , elle se trouve encore moindre , parce que ce même rocher est partout coupé en talus. C'est au nord-est du puits que se termine la galerie que nous venons de décrire. Les débris et les pierres qui l'encombrent dans cet endroit semblent y avoir été mis avec ordre , et l'on ne peut douter que cette espèce de clôture ne remonte à l'époque où le puits fut creusé.

La seconde galerie du nord-est est , comme nous l'avons dit , à côté de la première ; l'intervalle qui les sépare à leur entrée dans la chambre carrée est de 10 pouces à la naissance de leurs cintres ; au-dessous, il est d'environ 2 pieds 4 pouces , et va toujours en augmentant jusqu'au sol.

Cette seconde galerie est élevée de cerveau d'environ 7 pieds 10 pouces ; sa largeur est de 4 pieds 6 pouces à la naissance du cintre , de 3 pieds au haut du rocher et de 2 pieds 4 pouces au bas ; sa longueur est de 38 pieds. C'est à cette distance que se termine la seconde galerie du nord-est , c'est là qu'un arrachement de pierres et des terres éboulées annoncent une destruction faite de main d'homme , et nous fait gémir sur cette insatiable cupidité qui , non contente d'enlever les débris de nos monumens à la surface du sol , est descendue les déterrer à plus de 20 pieds de profondeur.

Les deux galeries que nous venons de décrire et l'intervalle qui les sépare , font ensemble la même largeur que le souterrain principal ; seulement , du côté du nord , la naissance du cintre de la petite voûte est en saillie de 2 ou 3 pouces sur la naissance du cintre de la chambre.

Les deux galeries qui s'ouvrent du côté du sud-ouest sont entre elles à-peu-près d'égales dimensions ; elles sont l'une et l'autre élevées de cerveau d'environ 7 pieds 11 pouces ; leur largeur est de 4 pieds

à la naissance du cintre, de 2 pieds 11 pouces au haut du rocher, mais seulement de 2 pieds au fond du conduit. Celle de ces galeries qui est le plus au sud, se prolonge à la distance de 27 pieds 7 pouces; l'autre à 1 pied de moins de longueur. A l'extrémité des deux, on remarque des arrachemens de pierres et des éboulemens semblables à ceux dont nous avons déjà parlé (1). Encore ici c'est l'ouvrage de la main de l'homme; et de même que le mur du *podium* fut la cause de la destruction de ces souterrains du côté du nord-est, de même les grosses pierres de la façade les firent détruire au sud-ouest.

L'intervalle qui sépare les deux galeries à leur abord dans la grande chambre est d'environ 3 pieds; c'est une des extrémités du pied-droit qui soutient les deux voûtes, de ce pied-droit qui diffère essentiellement de celui du nord-est, puisque non-seulement il n'offre, dans toute son étendue, aucune saillie sur la naissance des cintres, mais qu'encore le rocher qui le forme s'élève d'un pied et quelques pouces de plus que partout ailleurs; d'où il résulte que les deux voûtes ne sont point régulières, c'est-à-dire, que la clef ne se trouve pas au centre de leur contour, mais bien plus près de l'intervalle qui les sépare. Au reste, la naissance des voûtes de ces galeries est en saillie de quelques pouces sur la naissance de la voûte du grand souterrain, et ainsi cette principale partie du cloaque est, du moins dans le haut, de quelques pouces plus large que les deux galeries ensemble et leur pied-droit commun.

Enfin, au-dessus de ce pied-droit des deux voûtes, et tout contre la clef de la voûte principale, est un conduit cintré dont la pente est assez rapide. Son ouverture est de 2 pieds 2 pouces de haut sous clef, sur 2 pieds 2 pouces de large. Il va toujours en diminuant de capacité; mais nous ne l'avons suivi qu'à la distance d'une douzaine de pieds.

(1) Ces galeries qui, comme nous l'avons fait remarquer, se dirigent vers le sud-ouest, finissent à l'ouest de la maison du jardinier. L'extrémité de celle qui est le plus au sud se trouve à 6 pieds de cette maison et à 5 pieds d'une ligne qu'on élèverait perpendiculairement au seuil de la porte.

Une terre grasse, une espèce de limon qui, quoique très-humide, offre partout de larges crevasses, s'élève à 2 pieds de hauteur dans toutes les parties du souterrain que nous venons de décrire, et annonce que les eaux passèrent assez long-temps dans ces lieux; mais des débris de pierre sont amoncelés au-dessus de ce limon, dans la chambre carrée et dans la galerie au moyen de laquelle on y pénètre. D'où proviennent ces matériaux? Dans quel temps furent-ils placés où ils se trouvent? On voit qu'ils sortirent du puits; ainsi, c'est lorsqu'on le creusa qu'ils furent déposés dans le souterrain. C'est donc à une époque presque récente, car ce puits lui-même ne peut remonter à un temps bien reculé; c'est sans doute un ouvrage des dames religieuses de la visitation, puisqu'il est à portée de leur couvent. Du moins est-il certain qu'il a fallu, pour le creuser, dégrader les constructions antiques, et que ce n'est qu'après en avoir percé la masse qu'on est parvenu à la galerie à laquelle maintenant il donne communication. Au reste, ce n'est qu'à côté et hors de la voûte que tombe le parement de la chemise du puits; de sorte que la saillie du rocher, sur la naissance du cintre, forme encore une séparation entre le puits et le bas du souterrain.

Voyons maintenant quel pouvait être l'usage de ces immenses souterrains, et quelle était la disposition des parties détruites. Il est évident que les deux branches qui se dirigent au nord-est aboutissaient au mur du *podium*, et que là elles recevaient les eaux du conduit circulaire que nous avons retrouvé dans notre seconde fouille; peut-être même la galerie du puits, qui se trouve la plus spacieuse, avait-elle le double but de recevoir les eaux et de former la principale entrée du cloaque. Du reste, les deux branches n'étaient sans doute divergentes que pour recevoir avec plus de facilité les eaux du nord et du midi de l'édifice.

Les galeries du sud-ouest étaient bien évidemment destinées à conduire au loin ces mêmes eaux; mais les menaient-elles directement à la rivière, ou bien les distribuaient-elles dans un certain nombre de puisards? nous pencherions pour cette dernière hypothèse. En effet, pourquoi deux égoûts, s'il ne s'agissait de diriger les eaux que dans un seul lieu? Pourquoi d'ailleurs cette divergence? Il nous paraît donc probable qu'il se trouvait plusieurs chambres dans la continuation des

galeries du sud-ouest, et que dans ces chambres étaient des puisards pour faire perdre les eaux. Il serait facile, avec quelques travaux, de lever toute incertitude à ce sujet (1).

Au reste, ces souterrains n'avaient d'autre usage que de servir d'égoût; jamais ils ne furent destinés, comme on pourrait le croire, à conduire les eaux dans l'arène pour la célébration des jeux nautiques; car on n'aperçoit dans leur intérieur ni corbeaux propres à soutenir des tuyaux de plomb, ni traces de crochets placés pour les suspendre (2), et quant au sol de ces mêmes galeries, non-seulement il a sa pente vers l'extérieur de l'édifice, mais il est de 4 pieds 6 pouces plus bas que celui de l'arène (3).

Après avoir fait connaître le résultat de nos fouilles, et avoir donné la description du cloaque tel que nous l'avons pu voir, nous fixerons d'une manière précise les parties de constructions qui s'élèvent encore au-dessus du sol actuel; ensuite nous reviendrons à l'ensemble du monument.

Plusieurs voûtes, comme nous l'avons déjà dit, se distinguent en-

(1) Dans le cas où ce cloaque se terminerait par des puisards, il ne serait pas absolument impossible qu'il en existât un semblable à l'autre extrémité du petit axe. Ce qui même paraîtrait favoriser cette conjecture, c'est que l'égoût circulaire que nous avons reconnu vis-à-vis du vomitoire est, dans cet endroit, presque au niveau de l'arène, et que, par conséquent, il serait, dans la partie du levant, de quelques pouces au-dessus, si les eaux ne devaient avoir qu'une seule direction. Cependant on ne doit pas oublier que nous avons pris le niveau d'une petite portion de ce conduit, à l'est même du grand axe, et que nous lui avons trouvé une légère pente à l'ouest.

(2) C'est probablement au sud-est de l'amphithéâtre que l'on pourrait retrouver quelques vestiges des canaux destinés à faire pénétrer les eaux dans l'arène.

(3) En effet, la galerie au moyen de laquelle on pénètre dans le souterrain est élevée de cerveau de..... 8 pieds 9 pouc.

Et l'intrados de sa voûte est de 16 pieds 7 pouces 6 lignes plus bas que la margelle du puits, c'est-à-dire, qu'il se trouve au-dessous de notre niveau à.. 15 5

Ainsi, le fond de la galerie est au-dessous de ce même niveau à..... 24 pieds 2 pouc.
Or, si l'on retranche de ce total la profondeur de l'arène depuis le niveau jusqu'au rocher, on aura 24 pieds 2 pouces — 22 pieds 6 ou 8 pouces =..... 1 6

Le rocher de l'arène est donc de 1 pied 6 pouces plus élevé que le fond du cloaque; et comme la recoupe et le sable qui forment le sol de cette même arène, offrent une épaisseur de 3 pieds, il en résulte 4 pieds 6 pouces pour la différence des niveaux.

core du côté du nord ; leur ensemble forme une masse d'environ 106 pieds de longueur de l'est à l'ouest , sur 50 et quelques pieds dans sa plus grande épaisseur du nord au sud. A peine aperçoit-on vers l'arène l'extrémité de ces ruines ; mais du côté de la façade de l'édifice , elles ont partout près de 20 pieds d'élévation au-dessus de notre point de nivellement (1). Il y a même sur l'extrados des cintres quelques massifs qui en ont davantage ; la cime de celui qui surmonte la grande voûte se conserve encore à environ 32 pieds 7 pouces , et se trouve ainsi à 46 pieds au-dessus de l'ancien sol.

La principale voûte de cette partie de l'amphithéâtre est un vomitoire ; sa largeur , à l'entrée du Musée , est de 18 pieds 5 pouces 6 lignes ; sa hauteur , sous clef , est d'environ 16 pieds 9 pouces , et elle est d'un peu plus de 7 pieds jusqu'à la naissance de l'intrados. Son cintre , formé d'un double rang de voussoirs , offre une épaisseur de 3 pieds 8 ou 10 pouces , qui , joints aux 16 pieds 9 pouces de la hauteur de la voûte et aux 12 pieds du massif supérieur , font les 32 pieds 7 pouces dont nous avons parlé (2).

De chaque côté du vomitoire est une petite voûte de 4 pieds 4 pouces 6 lignes de large ; nous en avons fait mention en décrivant notre première fouille. La hauteur de cerveau de ces deux voûtes est d'environ 7 pieds , et l'intervalle qui les sépare du vomitoire de 7 pieds 4 lignes.

A côté de chacune de ces voûtes , et à la distance de 4 pieds 5 pouces , est un petit escalier dont la largeur est de 3 pieds 8 pouces 6 lignes. La première rampe de cet escalier se dirige du nord au sud ; elle monte à 9 pieds 3 pouces au-dessus de notre niveau. Le palier qui la termine a 4 pieds 1 pouce 6 lignes de large ; il se trouve à 21 pieds et quelques pouces de distance de la construction en grosses pierres dont nous avons parlé , c'est-à-dire , à environ 33 pieds du parement extérieur de cette même construction. La seconde rampe , qui est de quelques pouces

(1) Il ne faut pas perdre de vue que notre point de nivellement est le seuil de la porte du Musée.

(2) Si la baraque qui couvre une partie de ces constructions est entretenue , elle les conservera encore long-temps.

plus large que la première, est en retour d'équerre sur l'extrados de la voûte du vomitoire : elle consiste en un petit nombre de marches qui sont presque entièrement détruites. Si l'on tirait une ligne horizontale entre le premier palier et le second, elle serait d'environ 12 pieds. Il n'existe maintenant aucune voûte sur ces deux petits escaliers ; seulement on remarque les arrachemens de celle qui les recouvrait, et l'on ne peut douter qu'elle ne s'élevât, sous clef, presque à la même hauteur que le cintre du vomitoire ; mais elle n'avait pas toute l'étendue de la première rampe, un petit plafond lui succédait à quelques pieds plus haut ; le reste donnait du jour au premier palier.

A côté de chacun des petits escaliers est une voûte de 8 pieds 2 pouces de large et dont la hauteur est la même que celle des petits escaliers et de toutes les voûtes dont nous aurons occasion de parler. L'intervalle qui sépare les deux voûtes dont il est ici question, des petits escaliers, est de 5 pieds 3 pouces ; l'autre pied-droit est un peu moindre.

C'est à ce second pied-droit que se termine la masse des constructions du côté de l'ouest. Au levant il existe en outre une portion d'escalier, une rampe entière qui se dirige du nord au sud, et dont la largeur est de 6 pieds 8 pouces 6 lignes. Cette rampe monte presque à la même hauteur que la première des petits escaliers ; deux différens cintres la recouvrent : le premier est analogue à ceux dont nous avons parlé à l'occasion de ces mêmes petits escaliers ; l'autre, qui est fort oblique, avait son ouverture au second étage et donnait du jour sur le premier palier. Enfin, la cage d'une seconde rampe, dirigée du midi au nord, était encore debout il y a environ trois ans ; les injures du temps et d'anciennes dégradations, causées par l'enlèvement des marches, déterminèrent sa ruine (1).

(1) Pour avoir la mesure exacte des voûtes et des pieds-droits dont nous venons de parler, il eût fallu connaître leur extrémité ; ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de fouilles considérables, puisque les constructions en grosses pierres ont été enlevées à une grande profondeur. Nous devions cependant, au moyen du calcul, chercher à corriger l'inexactitude des mesures que nous donnions dans le texte, et nous procurer, s'il était possible, la plus grande largeur des voûtes, c'est-à-dire, celle qui serait prise intérieurement à chaque porte d'entrée, lorsqu'il en

Au sud-est, et tout près de cette dernière rampe d'escalier, est une portion de mur qui suit la même direction : elle a 6 pieds de long et à-peu-près autant de hauteur au-dessus des terres qui l'environnent ; à son extrémité du sud elle va en retour d'équerre, mais suivant la courbe elliptique, du côté de l'est-sud-est, et s'y prolonge l'espace d'environ 16 pieds. Sans doute elle formait un des murs de certaines petites galeries circulaires qui communiquaient aux gradins les plus à portée de l'arène. De nouvelles fouilles seraient nécessaires pour bien connaître cette partie de l'édifice.

Quant aux constructions de l'est et de l'ouest, on n'en aperçoit presque plus aucune trace. En effet, à l'ouest on ne voit que quelques massifs dont la cime ne s'élève guère au-dessus de l'allée du jardin, et au levant il en est à-peu-près de même ; car une masse informe et une portion de mur de 2 ou 3 pieds de hauteur paraissent seules à 40 pieds au nord du petit axe (1), tandis que trois petits massifs se distinguent à peine à la même distance du côté opposé. Au reste, comme les terres sont presque partout de 3 ou 4 pieds plus élevées que notre point de nivellement, il serait aisé de faire ressortir les constructions dans tout le pourtour de l'ellipse. Passons maintenant vers le sud.

Les constructions du sud sont beaucoup plus ruinées que celles du nord. Le vomitoire lui-même est presque entièrement détruit dans sa partie supérieure, surtout du côté de l'est, et il n'existe que de faibles vestiges des diverses voûtes qui lui étaient contiguës dans cette direc-

existe, en supposant d'une toise l'épaisseur des montans qui la forment. Voici le résultat de ce travail :

| | | | | | | |
|---|----|--------|----|---------|---|---------|
| Pour les vomitoires..... | 19 | pieds. | # | pouces. | # | lignes. |
| Quant aux petites voûtes nous en avons découvert l'extrémité ; ainsi on aura comme ci-dessus..... | 4 | | 4 | | 6 | |
| Pour les petits escaliers..... | 4 | | # | | # | |
| Pour les grandes voûtes..... | 8 | | 4 | | 5 | |
| Pour les cages des grands escaliers..... | 6 | | 11 | | # | |

Nous pourrions de même calculer l'épaisseur de l'extrémité des pieds-droits ; mais comme souvent elle pouvait s'élargir pour former les montans des portes, cela devient inutile.

(1) Une espèce de colombier, auquel ces constructions servent de base, les a conservés. C'est au sud-ouest de ce colombier que les religieuses ouvrirent leur dernière carrière,

tion : ce sont quelques massifs de pieds-droits qui s'élèvent encore de 8 pieds au-dessus du sol ; seulement à côté du petit escalier on distingue une portion de cintre. Au surplus, tous ces restes n'ont pour épaisseur qu'un vieux mur de clôture qui les conserve, et ils s'arrêtent au premier pied-droit d'un des grands escaliers.

Ici commence un espace vide, et ce n'est qu'à environ 16 pieds de distance qu'on aperçoit une nouvelle masse de constructions qui se compose elle-même des deux cages d'un grand escalier et d'une grande voûte pareille à celles que nous avons décrites.

C'est la cage de la seconde rampe qui se présente d'abord ; mais il n'en existe qu'une faible partie : un de ses pieds-droits ne s'élève même au-dessus des terres qu'à la hauteur de 8 ou 9 pieds, et ses deux cintres sont entièrement détruits. Plusieurs de ses marches sont assez bien conservées ; elles montent vers l'extérieur de l'édifice ; leur largeur est de plus de 1 pied, et leur hauteur de 8 ou 9 pouces (1) ; elles sont taillées deux à deux dans une seule pierre. Quant à la cage de la première rampe, elle conserve un de ses cintres, et l'autre a été détruit naguères ; la naissance de ce dernier, du côté de l'est, avance même encore d'environ 1 pied.

La grande voûte qui vient ensuite est en assez bon état ; elle est même entièrement recouverte, parce qu'on en a fait une serre. Ce qu'elle offre de remarquable, c'est qu'à l'extérieur de son dernier pied-droit se distinguent les traces de la première rampe d'un autre grand escalier.

A l'ouest du vomitoire, les constructions se terminent à la grande voûte : jusque-là tout est bien conservé ; le petit escalier est même recouvert de son cintre et d'une partie de son plafond ; des masses élevées de plusieurs pieds le surmontent encore.

Vient ensuite un espace vide, après lequel est une grande voûte absolument semblable à celle qui se trouve, au sud-est, à la même

(1) Non-seulement dans cet escalier, mais dans tous les autres, les marches ne sont point de dimensions égales, bien qu'elles ne paraissent pas avoir été retaillées.

distance du vomitoire. Elle était considérablement dégradée; mais comme on avait placé un mauvais four dans son intérieur, elle a été conservée.

Quant aux grands escaliers entre lesquels cette voûte était placée, il n'en paraît que de faibles vestiges. Du côté de l'est il ne subsiste, en effet, qu'une petite portion du mur qui bornait, vers le nord, le premier palier; et du côté de l'ouest on ne voit qu'une portion du dernier pied-droit de la seconde rampe; cette dernière construction ne s'élève même que de quelques pieds au-dessus du sol. Mais ce qu'elle offre de remarquable, c'est le mur qui formait les cages de l'escalier du côté de l'arène; car, comme il est encore à la hauteur d'environ 6 pieds, on distingue à son extérieur la naissance d'une voûte qui suivait la courbure de l'ellipse, et qui évidemment recouvrait une petite galerie supérieure au moyen de laquelle on communiquait aux gradins (1).

Telles sont les diverses masses de constructions qui s'élèvent encore au-dessus des terres et des débris; le reste est entièrement caché sous ce nouveau sol (2); mais en attendant que l'on puisse faire des fouilles qui mettent à découvert les diverses parties basses de l'édifice, voyons, d'après les détails qui nous sont maintenant connus, quel devait être son plan; ensuite nous calculerons quel nombre de spectateurs il pouvait contenir.

Situé sur le haut d'une petite colline aplanie par la main de l'homme, cet amphithéâtre dominait la plus grande partie de notre antique cité. Le roc servait de base à toutes ses constructions; le sol de ses voûtes, son arène, ses cloaques, et même l'extérieur de son périmètre, tout

(1) Dans la cage de la première rampe de cet escalier est une petite voûte moderne dont l'ouverture, presque encombrée de pierres, est au sud; c'est l'entrée du caveau où l'on enterrait les dames religieuses. Nous croyons que ce caveau, dans lequel on pénétrait en tournant à gauche, est encore subsistant. Quant à la petite galerie supérieure dont nous venons de parler, elle avait environ 6 pieds de large. On retrouve vis-à-vis le four, à quelques pouces sous terre, des vestiges du mur qui la formait du côté de l'arène.

(2) La majeure partie des constructions qui subsistaient encore vers la fin du 16.^e siècle sont maintenant détruites, comme on peut s'en convaincre à l'aspect d'un mauvais dessin que nous en a conservé Belleforest.

était taillé dans le roc. Sa forme était elliptique, comme celle de la plupart des autres monumens de ce genre ; son grand axe se dirigeait au nord, avec déclinaison de 5 degrés 10 minutes à l'ouest, et se trouvait ainsi à 17 degrés du nord magnétique. Du reste cet édifice est tellement dégradé, il est tellement encombré de terres et de débris, qu'il nous est impossible d'en décrire le plan avec exactitude. Voyons seulement ce que l'aspect des ruines a pu nous faire connaître, ensuite nous calculerons, d'après ces données, son ensemble et les principaux détails de sa disposition (1).

Si d'abord nous mettons de côté la grande galerie que nous supposons suivre le pourtour de l'ellipse, nous aurons pour le grand axe des autres constructions 396 pieds 7 pouces 7 lignes ; et pour le petit axe, environ 317 pieds ; d'où il résulte que le périmètre de ces mêmes constructions doit avoir près de 1,140 pieds.

Or, à chacune des extrémités du grand axe était un vomitoire, et de chaque côté de ce vomitoire suivaient, sans interruption, une petite voûte, un petit escalier, une grande voûte, quatre voûtes moyennes servant de cages à deux grands escaliers, et enfin une autre grande voûte suivie également de quatre cages de grands escaliers. C'est tout ce que nous indiquent les portions de cintres et les divers massifs qui s'élèvent encore sur les décombres ; le surplus est incertain. Ainsi c'est un espace d'environ 127 pieds qu'il nous reste à connaître, puisque le quart du pourtour de l'édifice est d'un peu plus de 284 pieds, et que la largeur des diverses voûtes dont nous venons de parler, jointe à l'épaisseur de leurs pieds-droits, est de 157 pieds et quelques pouces.

Pendant les trois fouilles que nous avons faites à l'ouest nous ont prouvé qu'il n'y existait point de vomitoire, et sans doute il en est de même au levant. Ainsi l'on ne peut guère douter que les escaliers, pris deux à deux, et les voûtes vides ne continuent alternativement

(1) La planche XIII donne une faible idée des restes de ce monument ; mais notre principal but, en ajoutant cette planche, a été de faire connaître la topographie d'une partie de l'ancienne Cité, telle qu'elle est encore existante.

du nord au sud. Si donc on ajoute aux constructions dont nous venons de parler, encore quatre escaliers et deux voûtes et demie, on aura précisément les 127 pieds qui complètent le quart de l'ellipse. Ainsi il paraît que notre amphithéâtre se composait, au rez-de-chaussée, de deux vomitoires, de quatre petites voûtes, de quatre petits escaliers, de dix-huit grandes voûtes et de trente-deux grands escaliers; ce qui faisait en total quatre-vingt-douze ouvertures.

Toutes ces voûtes, il est vrai, n'étaient point de grandeur égale : les vomitoires avaient 19 pieds de largeur ; les petites voûtes 4 pieds 4 pouces 6 lignes ; les petits escaliers 4 pieds ; les grandes voûtes 8 pieds 5 pouces et quelques lignes, et les grands escaliers environ 6 pieds 11 pouces. Cependant, si l'on excepte les quatre petites voûtes et les deux vomitoires, la hauteur de cerveau était partout la même; d'où il nous semble résulter qu'il était possible de réduire le tout à une certaine régularité, en rétrécissant d'un pied et quelques pouces l'entrée des grandes voûtes, parce que alors les vomitoires seuls, avec les petites voûtes et les petits escaliers qui leur sont contigus, se seraient distingués du reste de l'ordonnance.

Mais n'existait-il pas une galerie circulaire extérieurement à toutes ces constructions? Notre cinquième fouille semble prouver qu'elle n'y fut jamais, puisque les terres paraissent encore vierges dans l'endroit même où elle aurait dû passer. Cependant il ne faut pas oublier que dans notre première fouille nous avons cru en reconnaître les traces, soit à l'aplanissement du rocher à une certaine distance, soit à la position des premières marches d'un escalier à l'aplomb extérieur des pieds-droits de la voûte. D'ailleurs, ne sait-on pas que dans tous les amphithéâtres il y avait, au rez-de-chaussée, des voûtes circulaires (1)? Le nôtre serait-il le seul qui en fut privé? Nous ne pouvons le penser, surtout lorsque nous considérons qu'il fallait à sa riche façade une ordonnance régulière.

(1) Ces voûtes circulaires des amphithéâtres se trouvaient, ou contre le mur de façade, ou sous la masse des constructions, et cependant il n'en aurait existé, dans le nôtre, que vers le mur du *podium*, s'il n'y en avait eu une extérieure aux constructions actuelles.

Supposons donc une voûte circulaire de 20 pieds de largeur, donnons 7 pieds d'épaisseur au mur de la façade extérieure, ajoutons 18 pouces pour un petit avant-corps, et 3 pieds pour l'épaisseur des colonnes dont l'édifice était sans doute orné dans tout son pourtour, et nous aurons pour le grand axe 459 pieds et quelques pouces; ainsi le périmètre sera d'environ 1,324 pieds.

Passons maintenant vers l'arène. Les vomitoires se terminaient de ce côté, comme nous l'avons déjà dit, par un vestibule de plus de 30 pieds de largeur, et c'est de ce vestibule que partaient certaines galeries qui conduisaient aux loges des animaux, et de petits escaliers qui communiquaient aux premiers gradins. Vient ensuite le mur du *podium*, dont l'épaisseur, y compris le petit avant-corps, est de 7 pieds. Le grand axe de l'arène, dont il détermine l'étendue, est de 199 pieds 6 pouces 7 lignes; et son petit axe, d'environ 120 pieds; d'où il résulte que le pourtour de cette même arène est de près de 520 pieds.

Dans la description de notre seconde fouille nous avons fait remarquer que le sol de l'arène était de 6 pieds 1 pouce plus bas que l'entrée du vomitoire, et que le rocher se trouvait à 3 pieds au-dessous de ce sol, ce qui formait réellement un bassin de 9 pieds de profondeur; nous avons même ajouté que l'arène se composait de 2 pieds de sable et de 1 pied de grosse recoupe. Mais que signifie cette recoupe entre le sable et le rocher? A quel usage était-elle destinée? Sans doute à faciliter l'écoulement des eaux de l'arène (1); car on conçoit que si le sable eût été placé immédiatement sur le roc il serait resté mouvant plusieurs jours après la pluie, et qu'ainsi, dans certaines saisons, on aurait été presque constamment privé des jeux et des combats; tandis qu'au moyen de la précaution dont nous venons de parler, les eaux se précipitaient de suite au fond du bassin, et se rendaient facilement au cloaque.

Après avoir donné les grandes proportions de l'édifice et avoir fait connaître les principaux détails de son rez-de-chaussée, ce serait le

(1) Cette recoupe n'est autre chose que des débris de pierres de taille. C'est M. de Mourcin qui en a reconnu l'usage.

moment de parler des étages supérieurs; mais comme il n'en existe que peu de vestiges, nous ne pourrions faire que des suppositions; aussi nous bornerons-nous à quelques simples remarques.

Au bout de la seconde rampe des grands escaliers était une galerie circulaire dont on distingue les traces sur l'extrados des premières voûtes; elle offre encore une largeur de 6 pieds, et en avait sans doute une plus considérable lorsqu'elle était dans son entier. C'est à cette galerie qu'aboutissaient les grands escaliers dont nous avons donné la description; c'est là qu'on pouvait librement circuler avant de communiquer aux gradins ou de monter au troisième étage. Mais où se trouvait la troisième rampe? Elle n'était point sur les deux autres, puisque les cages qui les contiennent avaient des cintres très-élevés vers l'extérieur et recevaient le jour de la galerie circulaire qui se trouvait au-dessus de la seconde rampe: c'était donc sur les grandes voûtes qu'elle passait? Au reste, elle se composait d'un petit nombre de marches, et se terminait sans doute à une autre galerie, qui, au moyen des petits vomitoires, donnait accès aux gradins, et servait de palier aux escaliers du troisième étage.

Si nous ne pouvons calculer au juste la hauteur de l'édifice, du moins il n'est guère douteux qu'il se composait d'un rez-de-chaussée, de deux étages supérieurs, et peut-être d'un attique. Quelques restes du troisième étage se distinguent même encore dans la mauvaise planche que le cosmographe Belleforest nous a donnée de la ville et de la Cité (1). D'ailleurs, nous avons retrouvé sur les lieux non-seulement une portion de base dorique provenant d'une colonne d'un très-fort diamètre, mais aussi plusieurs blocs d'une médiocre grosseur, et il y existait jadis un certain nombre de chapiteaux ioniques. Ainsi, sans doute, la façade extérieure était décorée de trois ordres: le dorique, l'ionique et le corinthien; et au-dessus de ce dernier était un acrotère, ou même peut-être un attique. Le premier ordre devait avoir 33 pieds d'élévation (2); le second 29 pieds et quelques pouces; le troisième

(1) Voyez la *Cosmographie universelle de Munster*, commentée par Belleforest, p. 201.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que les voûtes s'élevaient, sous clef, d'environ 30 pieds, et que le sol de la galerie circulaire du second étage se trouve à 3 pieds au-dessus.

environ 25 pieds; et l'attique 7 pieds 6 pouces, ce qui faisait près de 95 pieds pour la hauteur totale de la façade extérieure (1). Quant à celle du mur du *podium*, elle n'était que de 12 ou 15 pieds.

L'intérieur de l'édifice offre des détails remarquables, soit sous le rapport de la construction, soit sous celui de certaines décorations particulières.

Nous avons déjà décrit la manière d'ajuster ensemble les petites pierres dont le parement est orné de losanges concentriques; nous avons dit qu'elle était suivie dans les vomitoires et dans les vestibules (2); nous ajouterons qu'elle pouvait l'être aussi dans quelques galeries circulaires du rez-de-chaussée. Partout ailleurs les pierres sont séparées par un intervalle de mortier, et ne sont point traitées avec le même soin. Ce long et pénible travail était inutile, parce que ces pierres durent, ainsi que l'intrados de tous les cintres, être recouvertes d'un enduit: c'était la construction ordinaire; elle est analogue à celle de notre temple d'Isis, et se retrouve dans la plupart des édifices romains. Lorsque l'enduit dont nous venons de parler était employé dans l'intérieur du bâtiment, il était orné d'une peinture à fresque.

(1) En effet, le fragment de base dorique que nous avons retrouvé devait appartenir à une colonne de 3 pieds de diamètre, et les deux blocs que nous avons également sortis de nos fouilles ont 1 pied 6 pouces: le terme moyen est donc 2 pieds 3 pouces. Ainsi les colonnes du rez-de-chaussée avaient sans doute 3 pieds de diamètre, celles du second étage 2 pieds 3 pouces, et celles du troisième 1 pied 6 pouces. De là semblent résulter les proportions suivantes:

| | Pieds | Pouces | Lignes | Pieds. | Pouces. | Lignes. |
|--|------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|
| 1. ^{er} Etage ou rez-de-chaussée. | { Socle..... | 3 | " | " | 33 | " |
| | { Colonnes..... | 24 | " | " | | |
| | { Entablement..... | 6 | " | " | | |
| 2. ^e Etage. | { Hauteur d'appui..... | 4 | " | " | 29 | 3 |
| | { Colonnes..... | 20 | 3 | " | | |
| | { Entablement..... | 5 | 0 | 9 | | |
| 3. ^e Etage. | { Hauteur d'appui..... | 5 | " | " | 23 | 9 |
| | { Colonnes..... | 15 | " | " | | |
| | { Entablement..... | 3 | 9 | " | | |
| Attique..... | | | | | 7 | 6 |
| HAUTEUR TOTALE..... | | | | | 93 | 6 |

(2) Voyez pages 41 et 43.

Nous ne dirons que deux mots des décorations particulières ; elles sont trop peu connues pour que nous puissions nous y arrêter. Seulement il paraît certain que les vestibules étaient ornés de colonnes de marbre ; nous en avons retrouvé des fragmens, soit dans ces mêmes vestibules, soit parmi les débris (1). Il paraît également que des carreaux de marbre formaient le pavé de quelques galeries circulaires (2).

Quant aux cintres des voûtes, si l'on excepte ce qui est construit en très-grosses pierres, ils sont tous faits avec de simples dalles entièrement brutes. Pour les former on établissait, comme nous le faisons encore, des cintres de bois sur lesquels on couchait de longues planches (3) que l'on recouvrait de mortier à mesure qu'on y posait les pierres ; en sorte que, encore aujourd'hui, on distingue dans certaines voûtes, et principalement dans celles des vomitoires, l'empreinte de ces mêmes planches, et jusqu'aux moindres défauts du bois ; mais ce travail grossier ne devait point paraître : l'enduit dont nous avons parlé le dérobaît à la vue. Enfin nous avons déjà fait remarquer que, dans le vaste édifice que nous venons de décrire, il existait deux principaux genres de constructions, que les petites pierres carrées formaient les masses intérieures, tandis que des pierres énormes étaient employées dans tout ce qui se trouvait exposé aux injures du temps. C'est, eu effet, de cette dernière façon qu'était construite la plateforme supérieure, de même que les gradins, le mur du *podium*, celui de la façade extérieure, et une partie des constructions qui le liaient au corps du bâtiment, de même aussi que tous les angles saillans de l'intérieur, dans quelque endroit qu'ils se trouvassent. En un mot, ces grosses pierres soutenaient et encadraient partout la masse des constructions.

Voyons maintenant quel nombre de spectateurs ce monument pouvait contenir. Si d'abord on ne calcule l'ellipse que sur ce qui nous

(1) Voyez page 44.

(2) Peut-être même formaient-ils le pavé de la grande galerie, car ces carreaux de marbre ont été trouvés dans la première fouille.

(3) Elles avaient jusqu'à 21 pieds de longueur.

est parfaitement connu, son périmètre est de 1,140 pieds; et comme celui de l'arène est d'environ 520 pieds, le terme moyen sera de 830 pieds. Si donc on multipliait cette moyenne proportionnelle par 98 pieds 6 pouces 6 lignes, on aurait la superficie de la place qu'occupaient les constructions. Mais, sans entrer dans ce détail, déduisons des 98 pieds 6 pouces 6 lignes qui forment l'épaisseur de ces mêmes constructions, 6 pieds pour le mur de façade et 12 pieds 6 pouces 6 lignes pour la largeur de la plate-forme qui surmontait le troisième étage, nous aurons 80 pieds pour placer les rangs de gradins et les petits paliers, en forme de corridors, qui les séparaient. Si donc on suppose 12 pieds pour trois ou quatre de ces petits paliers, et qu'on fixe à 2 pieds la largeur de chaque gradin avec son intervalle, on trouvera 34 rangs de gradins dans l'espace des 80 pieds. Ainsi l'on aurait 34 rangées de sièges de 830 pieds chacune. Mais comme ces rangées sont interrompues par différens petits escaliers formés du dédoublement des mêmes sièges, nous ne les supposons que de 772 pieds de longueur. Assignant ensuite un espace de 1 pied 4 pouces à chaque individu, nous aurons sur chaque rangée environ 600 spectateurs (1); et ce nombre, répété 34 fois, nous donnera celui de toutes les personnes qui pouvaient être assises.

Notre amphithéâtre devait donc contenir sur ses gradins 20,400 spectateurs, et comme il pouvait s'en placer debout près de 10,000 sur la plate-forme dont nous avons parlé (2), et plus de 3,000 sur les petits paliers qui séparaient les gradins, on peut les porter tous à près de 34,000 (3).

Que serait-ce donc si, comme il est probable, il existait des constructions encore plus extérieures? Alors il faudrait ajouter dix ou douze rangées de sièges dont la longueur commune serait de plus de 1,230 pieds, ce qui porterait le nombre des seuls spectateurs assis à

(1) Le calcul nous donne 599.

(2) Voyez ci-dessus et page 20.

(3) Cependant nous ne supposons qu'un seul rang de personnes debout sur chaque palier, bien qu'au besoin il pût s'en placer davantage, et nous ne calculons point les spectateurs qui, à la rigueur, auraient pu prendre place sur les petits escaliers formés du dédoublement des sièges.

près de 30,000 , et, par conséquent , celui de toutes les personnes que l'édifice pouvait contenir à environ 45,000.

Cependant la population d'une ville ne se porte pas toute entière au spectacle , et bien que les gens de la campagne pussent y affluer d'une certaine distance , on ne peut guère supposer moins de cent mille ames dans l'antique cité que décorait un si vaste monument.

Au reste , il est probable qu'en construisant cet édifice , on avait aussi pour but de le faire servir de naumachie. Du moins la profondeur de l'arène et la grandeur des cloaques semblent le prouver. Ne sait-on pas que les Vésoniens rendaient un culte particulier à Neptune, auquel ils avaient élevé un temple somptueux dont nous conservons quelques débris ?

Le petit ustensile de bronze que nous avons retrouvé dans le canal circulaire confirme cette opinion ; car il nous paraît n'avoir pu être utile qu'aux jouteurs , de même que les feuilles de cuivre laminé qui paraissent avoir fait partie d'une légère cuirasse (1).

Mais quelle est l'époque de la fondation de cet édifice , et quelle est celle de sa première dégradation ? Si , suivant une vieille tradition que Beauménil a connue , Soter , affranchi de Néron , le fit élever , il remonte au premier siècle de notre ère. Il fallait , il est vrai , que cet ancien esclave eût reçu de l'empereur , à qui il avait sauvé la vie , d'éclatans témoignages de reconnaissance , pour être en état d'édifier à ses frais deux basiliques dont nous parlerons bientôt , et un amphithéâtre dont la construction exigeait une si grande dépense (2). Loin cependant qu'il y ait rien de contraire à une pareille tradition , tout semble la confirmer.

Rien , en effet , dans ce monument , ne rappelle les constructions du Bas-Empire ; on n'y voit ni de ces cordons de briques placés sans mo-

(1) Pour le petit ustensile et pour la cuirasse , voyez page 37.

(2) Si un empereur romain eût fondé notre amphithéâtre , il est probable que , comme à Nîmes , toutes les constructions seraient en grosses pierres de taille ; ainsi l'espèce d'économie que l'on y remarque prête un nouvel appui à la tradition.

tifs, ni de ces compartimens de briques et de pierres, ni de ces ornemens trop multipliés et bizarres qui annoncent la décadence de l'art; tout y est simple et bien senti, tout y est passablement pur et correct; ainsi l'on ne peut douter qu'il n'ait été élevé dans le Haut-Empire. Toutefois, s'il était besoin d'une nouvelle preuve, voici un fragment d'inscription qui semble ne laisser aucune incertitude, puisque son faire est évidemment du premier siècle de l'ère chrétienne.

N° 87. — *Au Musée.*

..... M E M L I B
) E M L I B

Mais ce fragment provient-il de l'amphithéâtre? On n'en peut douter, puisqu'il a été déterré dans le jardin même de la Visitation, et, pour ainsi dire, parmi les décombres du monument. D'ailleurs les lettres qui le composent ont 5 pouces 9 lignes de hauteur, et la table sur laquelle il se trouve gravé est une grosse pierre que l'on reconnaît, à son côté gauche, avoir eu la forme trapézoïde. C'est sans doute une partie de l'inscription qu'on avait placée sur l'entrée du vomitoire du sud; car c'est tout près de là qu'était la pierre avant que nous la fissions enlever (1).

Il eût été bien important d'avoir l'inscription entière; elle nous aurait sans doute appris des choses que probablement nous ne connaissons jamais, et du moins elle aurait déterminé d'une manière précise l'époque de la fondation de l'édifice; ainsi le peu qui nous reste de cette inscription doit vivement exciter nos regrets.

Ce fragment ne peut, en effet, lever nos doutes; car non-seule-

(1) La partie supérieure de cette pierre et son côté droit paraissent avoir été détruits par la gelée; sa largeur est encore de 2 pieds 10 pouces 9 lignes; sa plus forte hauteur est de 1 pied, et son épaisseur de 2 pieds. C'est en 1809 que nous avons fait enlever ce fragment, et alors il était appuyé contre une muraille; mais il avait été déterré quelques années auparavant.

ment il ne présente aucun sens complet, mais il n'indique le nom d'aucun personnage, et on n'y lit même aucun mot entier. Cependant nous ne le négligerons point, parce qu'il offre à l'esprit quelques idées vagues que nous tâcherons de développer sans leur donner d'autre importance que celle des conjectures.

On voit dans la première ligne six portions de caractères; mais d'abord on ne sait si c'est le petit point triangulaire qui est à 1 pouce 5 lignes de l'extrémité de la pierre qu'il faut remarquer, ou bien si c'est l'espèce de jambage qui se trouve à 2 pouces 6 lignes de la seconde lettre, ce qui est très-différent; car, dans le premier cas, c'est la pointe d'un V, tandis que dans le second ce serait une portion d'I ou d'M. Comme la pierre est très-fruste dans cet endroit, il est difficile de se déterminer; cependant nous adopterons la première supposition, 1.^o parce que l'espèce de jambage dont il s'agit nous paraît trop près du second caractère; 2.^o parce que ce trait n'est point assez correct ni assez profondément gravé.

La seconde lettre ne peut être qu'une L ou un E; la troisième est une R, et la quatrième est aussi une L ou un E; quant à la cinquième, elle pourrait être un I ou un T, mais c'est plutôt une F ou encore mieux un P, parce qu'elle n'est pas également éloignée du quatrième et du sixième caractère, et que d'ailleurs on distingue à sa gauche, tout à fait contre la brisure de la pierre, une petite portion de trait qui semble annoncer la tête d'un P. Enfin, la sixième et dernière lettre ne peut être qu'un D: elle ne présente aucune incertitude.

Mais revenons au second et au quatrième caractère; il est évident que, par leur position, ces deux lettres ne peuvent être que des E; ainsi nous aurons pour la première ligne ... VERE P. D., du moins cette leçon nous paraît probable.

Quant à la seconde ligne, on y lit très-distinctement DEM LIB.; mais que signifient ces parties de mots? Est-ce EIVSDEM LIBERTI, *de ce même affranchi*, ou HAEREDEM LIBERTI, *l'héritier de l'affranchi*? Dans l'une et dans l'autre supposition, il s'agirait sans doute de l'affranchi de Néron, de Soter, qui fut le fondateur de notre am-

phithéâtre; seulement, dans le dernier cas, on ferait aussi mention de son héritier; ce qui semblerait annoncer que Soter, se voyant au lit de mort avant d'avoir terminé son entreprise, aurait chargé son héritier de l'achever.

Au reste, on pourrait également lire HAEREDEM LIBERTVM, et alors il serait possible de rétablir l'inscription de la manière suivante :

SOTER LIBERTUS NERONIS ET..... MONUMENTUM
 QUOD INCHOAVERE P. DECIUM SOTEREM
 HAEREDEM LIBERTUMQ. SUUM
 PERFICERE JUSSERUNT.

C'est-à-dire, « *Soter, affranchi de Néron, et..... ordonnèrent à Publius-Décimus-Soter, leur héritier et leur affranchi, d'achever le monument qu'ils avaient commencé.* »

Ainsi, suivant cette dernière leçon, Soter et quelqu'un des siens auraient commencé l'ouvrage, mais ce serait un P.-Décimus-Soter, leur héritier et leur affranchi, qui l'aurait terminé. Au reste, ce ne sont que des conjectures. La seule chose que nous puissions assurer avec certitude, c'est que la fondation de l'amphithéâtre de Vésone date du Haut-Empire romain et du premier siècle de notre ère.

Quant à sa destruction, nous ne pouvons en rien dire de certain, nous ne pouvons en fixer l'époque. Seulement il paraît qu'il existait encore dans son entier après la soixante-troisième année du second siècle; car une médaille de l'impératrice Lucille a été trouvée dans le limon du canal circulaire, et nécessairement lorsqu'elle y fut traînée les constructions supérieures n'étaient point détruites, puisque les divers conduits qui amenaient les eaux dans ce principal égoût n'étaient point encore encombrés de débris (1).

Il est donc bien évident qu'à cette époque l'édifice n'était pas en-

(1) Ce n'est qu'à cette époque que Lucille devint épouse de Vêrus. Nous devons même remarquer que sa médaille n'est pas à fleur de coin.

core détruit ; mais comme nous n'en sommes pas moins dans l'incertitude sur le véritable temps de sa ruine, voyons si les médailles ne pourraient pas encore nous être de quelques secours (1).

Un moyen bronze d'Auguste (2), et un grand bronze d'Antonin-Pie, sont les seules médailles que nous ayons trouvées sur le sable de l'arène ; à quelques pieds au-dessus étaient deux petits bronzes de Gallien, et un troisième a été retiré de la première fouille, où il était également à une petite distance de l'ancien sol ; ensuite venaient diverses autres médailles du Bas-Empire. Ainsi il paraît que vers le milieu du troisième siècle l'édifice n'était plus dans son état primitif, mais qu'au contraire déjà il était en ruine ; et ce qui confirme notre opinion, ce sont les Tétricus et les Constantin que nous avons retrouvés seulement parmi les débris, à une hauteur considérable (3).

D'ailleurs, comme nous l'avons remarqué, les marches des escaliers ne sont point usées, bien qu'elles n'aient pas été retouchées ; d'où nous devons tirer la conséquence qu'elles servirent peu, et qu'ainsi notre amphithéâtre ne fut guère plus d'un siècle ou un siècle et demi en usage.

Tels sont les résultats de nos recherches sur un des édifices les plus importants de notre antique métropole ; maintenant il ne nous reste plus qu'à renfermer dans un seul tableau les diverses mesures et proportions de ce monument (4).

(1) Nous croyons, avec M. de Mourcin, que l'on peut tirer un grand parti des médailles pour se fixer sur certaines époques. Au reste, nous ne faisons usage ici que de celles que nous avons trouvées dans l'intérieur de l'arène, parce que les débris ont partout ailleurs été bouleversés.

(2) Cette médaille très-fruste ne prouve rien pour la fondation de l'édifice, parce qu'elle est seule, et que, d'ailleurs, la même monnaie avait cours un assez long espace de temps.

(3) Voici la liste des diverses médailles que nous avons retirées de nos fouilles :

| | | | |
|------------------------|-----------|--|------|
| 1 Auguste..... | M.B. | 4 Tétricus, pere..... | P.B. |
| 1 Antonin-Pie..... | G.B. | 1 Constantin, père..... | P.B. |
| 1 Lucille..... | G.B. | 3 Constantin, jeune..... | P.B. |
| 1 Gallien..... | AR. four. | 1 Rome..... | P.B. |
| 2 Gallien..... | P.B. | 1 Tessère de Nîmes..... | M.B. |
| 1 Posthume..... | AR. | 12 Médailles frustes du Bas-Empire. | P.B. |
| 1 Claude-Gothique..... | P.B. | 1 Pièce de monnaie d'argent de la 1. ^{re} race. | |

(4) C'est à l'ancien pied de roi du Châtelet de Paris que nous avons pris toutes nos mesures.

Dimensions de l'Amphithéâtre, mesures et proportions de ses diverses parties.

| MESURES, PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | | |
|---|--|---------------------------|----|-------|
| GRAND AXE de l'arène, à partir des avant-corps du mur du <i>podium</i> | | 198 | 1 | 7 |
| Saillie des avant-corps..... | » 8 6 | 1 | 5 | » |
| GRANDEUR TOTALE DU GRAND AXE DE L'ARÈNE..... | | 199 | 6 | 7 |
| Épaisseur des constructions depuis le parement du mur du <i>podium</i> (non compris l'avant-corps), jusqu'à l'entrée du vomitoire..... | | 98 | 6 | 6 |
| Largeur présumée de la galerie qui doit avoir existé à l'extérieur..... | 20 » » | 40 | » | » (1) |
| Épaisseur présumée du mur de la façade..... | 7 » » | 14 | » | » |
| Saillie présumée d'un petit avant-corps..... | 1 6 » | 3 | » | » |
| Diamètre des colonnes, environ..... | 3 » » | 6 | » | » |
| GRANDEUR TOTALE DU GRAND AXE DE L'AMPHITHÉÂTRE, (y compris les avant-corps) | | 459 | 7 | 7 |
| PETIT AXE DE L'ARÈNE, environ..... | | 120 | » | » |
| Épaisseur des constructions, comme ci-dessus..... | | 98 | 6 | 6 |
| Largeur présumée de la galerie, comme ci-dessus..... | 20 » » | 197 | 1 | » (2) |
| Épaisseur présumée du mur de la façade, comme ci-dessus..... | 7 » » | 40 | » | » |
| Diamètre des colonnes, comme ci-dessus..... | 3 » » | 14 | » | » |
| GRANDEUR TOTALE DU PETIT AXE DE L'AMPHITHÉÂTRE, environ..... | | 377 | 1 | » |
| GRANDS VOMITOIRES, ou VOMITOIRES propres- ment dits. | Largeur de la porte d'entrée des vomitoires..... | » | » | » |
| | Hauteur de cette porte, sous clef..... | » | » | » (3) |
| | Largeur des vomitoires, du côté de l'entrée, environ..... | 19 | » | » (4) |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » | » |
| | Hauteur, sous clef, environ..... | 31 | » | » |
| | Largeur des vomitoires, du côté du vestibule..... | 14 | 10 | 2 |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre..... | 11 | » | » |
| | Hauteur, sous clef, environ..... | 18 | 5 | » |
| | Largeur de la porte qui donne dans le vestibule..... | 13 | 3 | 8 |
| | Hauteur de cette porte, jusqu'à la naissance du cintre..... | 11 | » | » |
| | Hauteur de cette même porte, sous clef, environ..... | 17 | 8 | » |
| | Pente du sol des vomitoires, depuis l'entrée jusqu'au vestibule..... | 3 | 6 | » |
| Inclinaison de la voûte, sur la même longueur..... | 15 | 5 | » | |
| Longueur des vomitoires, depuis l'extérieur de l'entrée jusqu'au vestibule, environ..... | 68 | 6 | 6 | |

(1) Ainsi le grand axe de l'amphithéâtre est, d'après les seules constructions que nous avons retrouvées, de 199 pieds 6 pouces 7 lignes + 197 pieds 1 pouce = 396 7 7

(2) Le petit axe de l'amphithéâtre serait donc, d'après les constructions connues, de 120 pieds + 197 pieds 1 pouce = 317 1 »

(3) Toutes les hauteurs énoncées dans ce tableau sont calculées à partir du sol antique de l'entrée du vomitoire.

(4) A l'entrée du Musée, c'est-à-dire, à environ 14 pieds de l'extérieur des constructions, la largeur du vomitoire est de 18 pieds 5 pouces 6 lignes. C'est sur cette largeur et sur celle de la même voûte du côté du vestibule, que nous avons calculé pour avoir les 19 pieds de la véritable entrée.

| MESURES, PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | | |
|---|--|---|----|-------|
| GRANDS VESTIBULES. | Largeur des grands vestibules, du côté du mur du <i>podium</i> | 30 | 4 | » |
| | Largeur de ces mêmes vestibules, du côté du vomitoire..... | » | » | » |
| | Longueur de ces vestibules, dans la direction des vomitoires, environ | 23 | » | » |
| | Épaisseur du mur du <i>podium</i> , entre les vestibules et l'arène, environ | 7 | » | » (1) |
| PETITES VOÛTES contiguës aux VOMITOIRES. | Largeur de l'entrée des petites voûtes, environ..... | 4 | 4 | 6 |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre, environ..... | 18 | 2 | » |
| | Hauteur, sous clef, environ..... | 21 | » | » |
| | Largeur, du côté des vestibules..... | 3 | 11 | » |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre, environ..... | 17 | 6 | » |
| | Hauteur, sous clef, environ..... | 19 | 6 | » |
| | Largeur de la porte qui donne dans le vestibule..... | 3 | 9 | » |
| | Hauteur de cette porte..... | 11 | » | » |
| | Longueur des petites voûtes, depuis l'extérieur de l'entrée jusqu'au vestibule, environ..... | 68 | 6 | 6 |
| | Intervalle de la porte d'entrée du vomitoire à l'entrée de la petite voûte..... | » | » | » |
| | Épaisseur du pied-droit qui soutient les deux voûtes du côté de l'entrée..... | 7 | » | 4 |
| | Épaisseur de ce même pied-droit, du côté du vestibule..... | 4 | 8 | 3 |
| | Intervalle de la porte du vomitoire à celle de la petite voûte, de ce même côté..... | 5 | 6 | 6 |
| | PETITS ESCALIERS contigus aux PETITES VOÛTES | Largeur de l'entrée des petits escaliers..... | 4 | » |
| Hauteur de cette même entrée, sous clef, environ..... | | 30 | » | » |
| Longueur de la première rampe (du nord au sud ou du sud au nord), environ..... | | 42 | » | » |
| Hauteur à laquelle monte cette première rampe, au-dessus du sol de l'entrée, près de..... | | 26 | » | » |
| Largeur de cette même rampe à son extrémité supérieure..... | | 3 | 6 | » |
| Largeur du palier, dans la direction de la première rampe, également..... | | 3 | 6 | » |
| Largeur de ce même palier, dans la direction de la seconde rampe..... | | 4 | 1 | 6 |
| Largeur de la seconde rampe, dont la direction est de l'est à l'ouest ou de l'ouest à l'est, également..... | | 4 | 1 | 6 |
| Longueur de cette seconde rampe..... | | 13 | » | » (3) |
| Hauteur à laquelle monte cette même seconde rampe..... | | 5 | » | » |
| Largeur des marches, environ..... | | 1 | » | » |
| Hauteur de ces mêmes marches, environ..... | | » | 9 | » |
| Intervalle de l'entrée des petites voûtes à celle des petits escaliers... | 4 | 5 | » | |

(1) Y compris l'avant-corps de ce même mur du *podium*, mais non compris la saillie de la doucine, qui est d'environ 9 pouces.

(2) Ce n'est qu'à 16 ou 18 pieds du parement extérieur des grosses pierres que nous avons pu prendre la mesure; et là nous avons trouvé 3 pieds 8 pouces 6 lignes de largeur. C'est le calcul qui nous a donné pour véritable largeur 4 pieds.

(3) En ligne horizontale, il y a du premier palier au second, environ 12 pieds.

| MESURES, PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | | |
|--|---|---------------------------|----|-------|
| GRANDES VOÛTES contiguës aux petits escaliers. | Largeur de la porte d'entrée des grandes voûtes..... | » | » | » |
| | Hauteur de cette porte, sous clef..... | » | » | » |
| | Largeur des voûtes, du côté de l'entrée..... | 8 | 4 | 5 (1) |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre..... | 26 | » | » |
| | Hauteur, sous clef, comme celle des petits escaliers..... | 30 | » | » |
| | Largeur de l'autre extrémité des voûtes..... | » | » | » |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » | » |
| | Hauteur, sous clef..... | » | » | » |
| | Largeur de la porte qui termine les voûtes de ce côté..... | » | » | » |
| | Hauteur de cette porte..... | » | » | » |
| | Longueur des voûtes depuis l'extérieur de l'entrée jusqu'..... | » | » | » |
| | Intervalle de l'entrée des petits escaliers à la porte des grandes voûtes..... | » | » | » |
| GRANDS ESCALIERS contigus aux grandes voûtes. | Épaisseur du pied-droit, du côté de l'entrée, un peu plus de..... | 5 | 3 | » |
| | Largeur des grands escaliers du côté de l'entrée..... | 6 | 11 | » (2) |
| | Hauteur, jusqu'à la naissance du cintre, environ..... | 26 | 6 | » |
| | Hauteur, sous clef, comme celle des petits escaliers et des grandes voûtes..... | 30 | » | » |
| | Largeur des grands escaliers, du côté du premier palier, environ... | 6 | 4 | » |
| | Longueur de la première rampe, jusqu'au palier..... | » | » | » |
| | Longueur de la seconde rampe depuis et non compris le palier jus- qu'à la galerie du second étage..... | » | » | » |
| | Largeur du palier, depuis les marches jusqu'au mur qui termine les deux cages..... | » | » | » |
| | Hauteur de la première rampe, jusqu'au palier..... | » | » | » |
| | Hauteur de la seconde rampe, au-dessus du palier..... | » | » | » |
| | Largeur des marches, environ..... | 1 | » | » |
| | Hauteur de ces mêmes marches, environ..... | » | 9 | » |
| GALERIE CIRCULAIRE du second étage. | Intervalle de la porte d'entrée des grandes voûtes à l'entrée des ca- ges des grands escaliers..... | » | » | » |
| | Épaisseur du pied-droit, du côté de l'entrée, environ..... | 5 | » | » |
| | Intervalle d'une cage d'escalier à l'autre, du côté de l'entrée..... | » | » | » |
| | Intervalle de ces mêmes cages sur le palier..... | » | » | » |
| | Élévation, sous clef, des voûtes supérieures, au-dessus du palier... | » | » | » (3) |
| | Élévation du sol de la galerie circulaire du second étage, au-dessus du sol antique du rez-de-chaussée, environ..... | 33 | » | » |
| | Largeur de cette galerie..... | » | » | » |
| | Hauteur de cerveau, jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » | » |
| | Hauteur de cerveau, sous clef..... | » | » | » |
| | Largeur de la rampe qui, de cette galerie, aboutissait aux gradins. | » | » | » |
| | Longueur de cette rampe..... | » | » | » |

(1) C'est la largeur que nous donne le calcul. Celle que nous avons trouvée à 15 ou 16 pieds de l'entrée, est de 8 pieds 2 pouces.

(2) C'est ici également une largeur donnée par le calcul. A 15 ou 16 pieds de distance nous avons trouvé 6 pieds 8 pouces 6 lignes.

(3)

| MESURES , PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCES , LIGNES. | | |
|--|---|----------------------------|----|-------|
| CLOAQUE. | Longueur de la grande chambre du cloaque , à la naissance du cintre..... | 24 | 2 | » |
| | Longueur de cette chambre , au fond..... | » | » | » |
| | Largeur de cette même chambre , à la naissance du cintre..... | 11 | 4 | » |
| | Largeur , immédiatement au-dessous du cintre..... | 9 | 6 | » |
| | Largeur , au fond , environ..... | 8 | 3 | » |
| | Hauteur , depuis le fond jusqu'à la naissance du cintre , c'est-à-dire , jusqu'au haut du rocher..... | 6 | » | » |
| | Hauteur , sous clef , environ..... | 12 | » | » |
| | Longueur de la galerie qui communique de la grande chambre au puits..... | 32 | 2 | » |
| | Largeur de cette galerie , à la naissance du cintre..... | 6 | » | » |
| | Largeur de cette galerie , immédiatement au-dessous du cintre..... | 4 | 8 | » |
| | Largeur , au fond..... | » | » | » |
| | Hauteur , depuis le fond jusqu'à la naissance du cintre..... | 6 | » | » |
| | Hauteur , sous clef , environ..... | 8 | 9 | » |
| | Longueur de la seconde galerie du nord-est..... | 38 | » | » |
| | Largeur de cette galerie , à la naissance du cintre..... | 4 | 6 | » |
| | Largeur de cette galerie , immédiatement au-dessous du cintre..... | 3 | » | » |
| | Largeur , au fond..... | 2 | 4 | » |
| | Hauteur , depuis le fond jusqu'à la naissance du cintre..... | 6 | » | » |
| | Hauteur , sous clef..... | 7 | 10 | » |
| | Intervalle entre les deux voûtes , du côté de la grande chambre.... | » | 10 | » |
| | Longueur de la galerie qui est le plus à l'ouest , environ..... | 26 | 8 | » |
| | Longueur de la galerie qui est le plus au sud..... | 27 | 7 | » |
| | Largeur de ces deux dernières galeries , à la naissance du cintre.... | 4 | » | » |
| | Largeur de ces mêmes galeries , immédiatement au-dessous du cintre..... | 2 | 11 | » |
| | Largeur , au fond..... | 2 | » | » |
| Hauteur de cerveau , environ..... | 7 | 11 | » | |
| Intervalle entre les deux voûtes , du côté de la grande chambre , environ..... | 3 | » | » | |
| Largeur de l'entrée du petit conduit qui est au-dessus des deux voûtes..... | 2 | 2 | » | |
| Hauteur de cerveau de ce même conduit..... | 2 | 2 | » | |
| GRAND ÉGOUT circulaire. | Largeur de l'égout circulaire qui suit le mur du <i>podium</i> | 2 | 3 | » (1) |
| | Profondeur de cet égout..... | 1 | 9 | » |
| | Largeur des petits conduits qui donnent dans l'égout circulaire.... | » | 7 | » |
| | Profondeur de ces conduits..... | 1 | 9 | » |
| | Intervalle entre ces conduits , environ..... | 4 | 6 | » |

(1) Il ne faut pas perdre de vue que c'est au nord de l'édifice que l'égout circulaire a été mesuré : plus près du cloaque , sa capacité doit être plus considérable , de même que , sans doute , elle est un peu moindre du côté de l'est.

| MESURES, PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | |
|--|---|---------------------------|-------------------------------------|
| PETIT ÉGOUT circulaire. | Largeur de l'égout circulaire supérieur que nous avons retrouvé à l'ouest, environ..... | » | 10 » |
| | Profondeur de cet égout, environ..... | 1 | 3 » |
| | Largeur N.-S. d'un des entonnoirs qui dirigeaient les eaux dans l'égout circulaire..... | » | 8 » |
| | Largeur de ce même entonnoir dans l'autre direction..... | » | 10 » |
| | Largeur d'un des petits conduits latéraux..... | » | 7 » |
| | Profondeur de ce même conduit..... | » | 7 » |
| PETITS ÉGOUTS tournans. | Largeur de l'embouchure des petits égouts tournans qui donnent dans les petites voûtes..... | » | 9 » |
| | Hauteur de cette embouchure..... | 1 | » » |
| | Distance de cette embouchure à la feuillure de la porte, environ.. | 1 | 4 » |
| | Élévation de cette même embouchure au-dessus du sol, environ... | 5 | 9 » |
| ENTABLEMENT du 1. ^{er} étage de LA FAÇADE extérieure. | Épaisseur de la corniche extérieure du premier étage..... | 1 | 10 » |
| | Saillie de cette corniche, environ..... | 2 | » 6 |
| | Épaisseur de la frise..... | » | » » |
| | Épaisseur de l'architrave..... | 1 | 7 » |
| | Saillie totale de l'architrave..... | » | » » |
| | Largeur de la première fasce de l'architrave..... | » | 5 » |
| | Saillie de cette fasce, dans sa partie inférieure..... | » | » » |
| | Largeur de la seconde fasce..... | » | 4 6 |
| | Saillie de cette fasce, dans sa partie inférieure..... | » | 1 » |
| CORNICHE des VOMITOIRES. | Largeur de la corniche des vomitoires, environ..... | 1 | » » |
| | Saillie de cette corniche..... | » | » » |
| PETITES PIERRES à vrai parement | Largeur des petites pierres à vrai parement..... | » | 3 8 ¹ / ₂ (1) |
| | Hauteur de ces pierres..... | » | 3 3 |
| | Épaisseur de ces pierres, environ..... | » | 4 » |
| PETITES PIERRES COMMUNES. | Largeur des petites pierres communes, environ..... | » | 5 » |
| | Hauteur de ces pierres, environ..... | » | 3 6 |
| | Épaisseur de ces pierres, environ..... | » | 5 » |
| BRIQUES. | Longueur des briques de l'égout circulaire supérieur..... | 1 | 6 » |
| | Largeur de ces briques..... | » | 10 6 |
| | Épaisseur de ces briques..... | » | 2 » |

(1) Nous appelons, avec M. de Mourcin, *pierres à vrai parement*, celles que les Romains ajustaient avec beaucoup de soin pour ne pas les recouvrir d'un enduit. Celles des vomitoires ont quelques lignes de moins d'épaisseur que celles des vestibules.

| MESURES, PROPORTIONS ET NIVEAUX. | | PIEDS, POUCHES, LIGNES. |
|----------------------------------|--|----------------------------|
| NIVEAUX essentiels. | L'arène est au-dessous du niveau de l'entrée des vomitoires, à..... | 6 1 » (1) |
| | La recoupe ou pierraille, à..... | 8 1 » |
| | Le rocher qui forme le fond du bassin, à..... | 9 1 » |
| | Le fond du cloaque, à..... | 10 7 » |
| | Ainsi ce même fond du cloaque se trouve plus bas que le sol de l'arène de..... | 4 6 » |
| | Le fond du grand égout circulaire est au-dessous de notre niveau, à environ..... | 6 8 » (2) |
| | Le fond de l'égout circulaire supérieur est au-dessus de ce même niveau, à..... | 7 5 6 |
| | Le premier palier des petits escaliers, est à environ..... | 22 6 » |
| | Le premier palier des grands escaliers, à..... | » » » |
| | Le sol de la galerie du second étage, à environ..... | 33 » » |
| ÉLÉVATION du limon. | Le limon s'élève dans le grand cloaque, à..... | 2 » » |
| | — Dans le grand égout circulaire, à environ..... | » 10 » |
| | — Dans l'égout circulaire supérieur, à environ..... | » 7 » |
| ÉLÉVATION des terres. | A l'extérieur de l'édifice, les terres ne s'élèvent, dans quelques endroits, qu'à environ..... | 12 » » |
| | Presque partout elles s'élèvent à environ..... | 16 » » |
| | Dans l'arène elles s'élèvent à..... | 20 » » |
| | Elles s'élèvent même, dans plusieurs parties de cette même arène, à environ..... | 22 » » |

(1) Le sol de l'entrée des vomitoires et des autres voûtes est, comme l'on sait, à environ 13 pieds 5 pouces au-dessous de notre niveau, qui est le seuil de la porte d'entrée du Musée. Ainsi dans ce tableau nous prenons un point de nivellement différent de celui dont nous nous sommes servis dans le texte.

(2) C'est près du vomitoire du nord que nous avons pris ce niveau du canal; mais on conçoit qu'il doit changer à chaque instant, suivant qu'on se rapproche ou qu'on s'éloigne du cloaque.

CHAPITRE V.

Des Thermes ou Bains publics, et des Bains particuliers.

L'USAGE des bains remonte à la plus haute antiquité. Comme les anciens se vêtissaient de laine, et se servaient peu de toile, ils avaient besoin de se baigner plus que les modernes; aussi les Egyptiens par dévotion, les Grecs à la suite de leurs jeux, les Romains après les exercices du champ de Mars, allaient-ils se baigner dans les rivières (1).

Le luxe et la mollesse amenèrent ensuite la pratique des bains chauds, et déjà du temps d'Homère elle était connue, puisqu'il la reproche aux Phéaciens comme une preuve de la corruption de leurs mœurs. Les Grecs, qui peut-être furent les inventeurs de ces sortes de bains, leur donnèrent les noms de ΒΑΛΑΝΕΙΑ, de ΛΟΥΤΡΑ ΘΕΡΜΑ, ou simplement de ΘΕΡΜΑΙ. Chez les Romains ce furent à-peu-près les mêmes expressions : ils employèrent le mot de *balneum*, pour désigner un bain particulier, et le pluriel *balnea*, *balneæ* ou *balineæ*, pour les bains publics, qu'ils appelèrent aussi *thermæ*. Ce dernier nom est même celui qui convenait le mieux à l'édifice des bains, car non-seulement on s'y baignait, mais il s'y trouvait des étuves, et surtout des étuves sèches (*laconica*), qui n'avaient nul rapport à l'action de se baigner, puisqu'elles n'étaient destinées qu'à exciter la transpiration.

Ce furent sans doute quelques particuliers qui portèrent à Rome l'usage des bains chauds; mais bientôt les riches ne se contentèrent pas d'en avoir dans leurs maisons de si recherchés que les femmes s'y servaient de baignoires et de sièges d'argent (2); les plus opulens

(1) Ces sortes de bains s'appelaient *lavatio*, *frigida lavatio*, etc.

(2) *Argento feminae lavantur, et nisi argentea solia fastidiunt*, dit Plin.

d'entre eux , pour capter la bienveillance de leurs concitoyens , en firent construire , à leurs frais , où les gens aisés étaient proprement servis , et où le peuple pouvait aller pour le prix d'un *quadrans* (1).

Dion prétend que le premier bain public fut bâti à Rome par le célèbre Mécène ; mais cet exemple fut suivi , puisque le seul Agrippa en fit construire cent soixante-dix , et qu'il n'y eut ensuite guère d'empereurs qui ne fissent de pareils établissemens. Ce luxe fut même porté si loin , que les colonnes , les statues , les marbres rares , les peintures , les mosaïques , etc. , y furent employés avec profusion. Enfin , le nombre de ces bains publics devint si considérable dans la seule ville de Rome , que Publius Victor en compte jusqu'à huit cents.

On ne pénétrait pas dans ces bains à toute heure. Vitruve dit qu'on n'y entrait que depuis midi jusqu'au soir , et Martial parle de la cloche qui en annonçait l'ouverture. Alexandre Sévère paraît être le premier empereur qui en ait permis l'accès pendant les nuits d'été.

Dans les premiers temps , les hommes et les femmes se baignaient à des heures différentes , ou bien on distribuait l'édifice de telle sorte que les deux sexes fussent entièrement séparés ; quelquefois même on le partageait tout entier par un gros mur de refend. Mais cette décente retenue ne fut pas de longue durée , et malgré les soins des magistrats et de quelques empereurs , la licence parvint à faire de ces monumens publics des lieux de prostitution.

Au reste , les Romains poussèrent si loin ce goût pour les bains chauds , qu'ils s'y plongeaient jusqu'à sept fois par jour , et comme ils en portèrent l'usage dans tous les pays de leur domination , les Véroniens s'empressèrent de l'adopter.

On trouve , en effet , sur l'emplacement de notre antique métropole plusieurs endroits où se distinguent des vestiges qui ne peuvent appartenir qu'à des thermes , et sans doute il est un grand nombre de ces édifices qui sont encore entièrement ignorés. Nous ne pouvons même donner aucun détail sur la plupart de ceux dont nous avons

(1) Environ un liard.

reconnu l'existence, parce qu'il ne paraît aucun reste de leur construction. Ainsi nous nous bornerons à désigner les lieux qu'ils occupèrent, en attendant qu'un heureux hasard ou de nouvelles fouilles puissent mettre quelques parties de leurs fondemens à découvert.

Mais avant de parler des bains qui paraissent avoir existé dans Vésonne, disons quelques mots de la structure ordinaire de ces sortes de monumens.

On sait qu'il y avait toujours des bains joints aux gymnases, parce que, après les exercices, ils étaient absolument nécessaires; on sait aussi que l'ensemble de ces édifices, dans la disposition desquels étaient réservés de larges bassins et même de nombreux bosquets, était si vaste que Ammien-Marcellin croit pouvoir les comparer à des provinces (*potius provinciarum instar quàm ullius ædificii formâ*); mais nous ne parlons ici que des bains isolés des gymnases, bien que la forme des uns et des autres fût à-peu-près la même.

Ces bains, qui eux-mêmes occupaient un assez vaste emplacement, puisqu'ils renfermaient dans leur enceinte de larges piscines où l'on pouvait nager à son aise, étaient souvent, comme nous venons de le dire, partagés par de gros murs de refend qui en faisaient en quelque sorte deux bâtimens séparés, et dans chaque partie se trouvaient, les unes à côté des autres, différentes pièces dont voici les principales :

1.° Celle du bain froid (*frigidarium*); 2.° celle du bain chaud (*calida lavatio* ou *balneum*); 3.° l'étuve (*concamerata lavatio* ou *tepidarium*); 4.° l'étuve sèche ou le laconique (*laconicum*), etc. Il y avait aussi dans ces édifices plusieurs pièces communes, telles que, 1.° les différens vestibules, et notamment celui de *l'hypocaustum* ou poêle, (*propnigeum*); 2.° le *vasarium*, c'est-à-dire, une chambre dans laquelle étaient placés trois grands vases (*milliaria*) qui contenaient de l'eau, à trois degrés différens de chaleur, et la laissaient passer successivement de l'un dans l'autre, etc. (1).

(1) Voyez l'Encyclopédie Méthodique. — Voyez aussi le tome I.^{er} des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pag. 95, etc.

Les diverses pièces dont nous venons de parler, et les autres qui faisaient partie des mêmes édifices, étaient toutes plus ou moins ornées, suivant leur destination; les unes avaient leurs parois revêtues de marbre; et leurs pavés faits en compartimens ou en mosaïque; les autres, telles que celles qui devaient ressentir l'action du feu, n'avaient pour tout ornement que de simples briques, qui quelquefois, il est vrai, étaient travaillées avec art.

Les baignoires étaient ou fixes ou mobiles, et parmi ces dernières il en était de suspendues en l'air, dans lesquelles on pouvait se faire balancer ou se balancer soi-même.

Les deux étuves étaient quelquefois de forme ronde; souvent aussi elles étaient carrées; mais toujours elles étaient placées l'une à côté de l'autre. Au-dessous de ces étuves était l'*hypocaustum*, dont elles étaient séparées par un plancher formé de carreaux de briques de 2 ou 3 pieds de long sur autant de large, et de 4 ou 5 pouces d'épaisseur (1). Ces carreaux étaient ajustés les uns à côté des autres, et étaient portés par leurs angles sur des piles de briques arrondies en forme de petits tambours de colonnes. Seulement on observait, dans l'étuve, que cette espèce de sol fût en plan incliné, pour que l'eau ne pût nullement y séjourner lorsqu'on l'y jetait pour la réduire en vapeur.

Quant à l'étuve sèche, elle n'avait nul rapport aux bains, puisque même il n'y entrait jamais d'eau, et que cette pièce n'était destinée qu'à exciter la transpiration par la chaleur.

Enfin, les bains publics étaient disposés de telle sorte, que le même hypocauste servait aux bains chauds, aux bains de vapeur et aux étuves sèches des deux sexes. Mais revenons aux bains ou thermes de Vésone.

Bains de Saint-Gervais. — On ne peut guère douter qu'il n'y ait

(1) Il y avait (j'en ai même vu ici) de ces carreaux qui avaient jusqu'à 4 pieds de large sur 6 pouces d'épaisseur. J'imagine que leurs proportions variaient un peu suivant les dimensions de la pièce où ils étaient employés.

eu des bains dans le jardin de Saint-Gervais, près de la route de Bordeaux, car nous y avons trouvé une assez grande quantité de petits tambours de colonnes de briques et d'autres fragmens qui ne pouvaient avoir d'autre usage que de former le plancher des étuves. On y déterra aussi, en 1817, une mosaïque assez bien conservée, et nous reconnûmes qu'il y en avait eu une seconde beaucoup plus recherchée (1).

Bains de Saint-Pierre-ès-Liens (2). — C'est dans le jardin où est enfermée la petite église de Saint-Pierre-ès-Liens, et tout-à-fait au sud-est, que nous avons retrouvé des débris qui annonçaient des thermes, tels que de petits tambours de colonnes de briques, etc. On rencontre aussi dans ce jardin des fûts de colonnes et d'autres débris de toute espèce annonçant qu'il exista jadis dans ces lieux un grand nombre d'édifices romains.

Bains de Campniac (3). On trouve également des débris de bains dans un jardin de Campniac, au sud-ouest de la Tour-de-Vésone, dans le lieu même où nous avons reconnu l'existence d'une mosaïque.

Bains de la Font-Chaude. — Il existe dans les prés de Campniac, assez près de la fontaine de Sainte-Sabine (4), une petite source qui est à sec tout l'été, parce que sans doute elle a quelque conduit souterrain par lequel elle se dirige droit à la rivière, mais qui, pendant l'hiver, est assez abondante. Quelque froid qu'il fasse, il ne gèle point dans son voisinage, et on en voit même constamment s'élever une espèce de fumée. C'est cette fontaine qu'on appelle la *Font-Chaude*, et c'est dans le jardin qui lui est contigu que l'on trouve beaucoup de débris qui ne peuvent appartenir qu'à des bains, tels que des fragmens de baignoires de marbres ou de porphyre (5), etc. On en a

(1) Ces deux mosaïques, dont nous avons déjà parlé (voyez tom. I.^{er}, pag. 393), étaient à une petite distance de la route actuelle, au sud de l'ancienne église de Saint-Gervais et du cimetière de ce nom.

(2) Dans le jardin de M. Vidal.

(3) Dans le jardin de Mlle. de Mourcin.

(4) Ou autrement la Font-Laurière.

(5) J'en conservais un très-beau fragment, qui s'est perdu.

même extrait, il y a un certain nombre d'années, de très-belles pierres de taille, et tout annonce qu'une fouille bien dirigée dans cet endroit produirait d'heureux résultats.

Bains du Cimetière. — Le cimetière actuel remonte sans doute au Bas-Empire romain, puisque non-seulement on retrouve dans son enceinte des cercueils de pierre dont l'usage est perdu depuis plusieurs siècles (1), mais encore un assez grand nombre de petits vases de terre rouge qui ne paraissent pas avoir été fabriqués depuis la conquête des Francs. C'est vers le centre de ce cimetière que l'on déterre chaque jour des débris qui ne peuvent avoir appartenu qu'à des thermes (2).

Mais les différens bains dont nous venons de parler étaient-ils publics, ou appartenaient-ils à de simples particuliers? C'est ce que nous ne pouvons savoir, puisque nous ne connaissons l'ancienne existence de ces édifices que par les débris qui se rencontrent sur le sol. La seule chose que nous puissions assurer, c'est qu'on remarque partout, dans ces lieux, des traces de magnificence, car partout on retrouve des débris de vases sculptés, des carreaux de marbre ou de pierre lithographique, des mosaïques, des marbres de revêtement, et des décorations de toute espèce.

Peut-être les bains du jardin de Saint-Gervais et ceux du cimetière appartenaient-ils à la ville, au moins dans les derniers siècles de l'Empire; ce qui pourrait le faire croire, c'est que leurs emplacements étaient restés publics. D'ailleurs, celui du cimetière, surtout, est digne de remarque, car on y déterre chaque jour non-seulement des débris romains de toute espèce, mais aussi des fragmens du moyen âge; et l'on sait qu'une ancienne église y a subsisté long-temps, ainsi qu'un

(1) L'usage de ces cercueils paraît être devenu général vers la fin de l'empire romain, et avoir cessé vers le 12.^e siècle. Nous croyons, avec M. de Mourcin, que les chrétiens préférèrent ce genre de sépulture à tout autre, parce qu'il avait quelque rapport avec le tombeau de N. S. Jésus-Christ.

(2) C'est M. de Mourcin qui a reconnu ces divers emplacements des bains. Sans doute, si l'on fait quelques recherches, on en retrouvera beaucoup d'autres.

hôpital qu'on a rétabli dans le 17.^e siècle, et dont une partie est encore debout (1).

Bains publics du château de Godofre. — Le seul emplacement où l'on ne puisse s'empêcher de reconnaître des thermes publics, est celui du château de Godofre, situé au sud de la ville actuelle, et au sud-est de ce qu'on nomme *la Cité*.

C'est dans les prés de Sainte-Claire, à environ 700 pieds au-dessous du moulin de ce nom, et à 280 pieds de la rivière de l'Ille, que l'on remarque les vestiges de cet édifice (2); ils consistent dans quelques pans de murs qui s'élèvent au-dessus du sol actuel d'environ 2 pieds, et dans lesquels se trouve l'entrée d'une chambre souterraine remplie d'eau et presque entièrement fermée. La construction de ces massifs est en petites pierres carrées, dans le genre de celles de la Tour-de-Vésone et de l'amphithéâtre.

La fureur qu'avaient nos pères, dans le moyen âge, de tout convertir en châteaux forts est peut-être la cause de l'anéantissement complet de ce vaste monument.

Quoi qu'il en soit, l'emplacement de nos thermes publics était entièrement ignoré, lorsque, quelques années avant la révolution, on voulut enlever les ruines du château de Godofre, et faire un jardin potager à la place de ses décombres; alors seulement, comme il fallut enlever les matériaux qui étaient sur le sol, et creuser à une certaine profondeur, pour préparer la terre, on découvrit des constructions romaines qui occupaient une espace considérable, et qui ne pouvaient appartenir qu'à des bains.

Malheureusement à cette époque nous n'étions point en province,

(1) M. de Mourcin vient même de découvrir dans cet endroit plusieurs mosaïques très-recherchées que nous n'avons pas encore fait graver, et une chambre sépulcrale extrêmement curieuse. Nous donnerons quelques détails sur ces objets dans un petit supplément que nous mettrons à la fin du volume.

(2) Depuis le mur de l'enclos de Sainte-Claire, en passant à côté de l'écurie du moulin, jusqu'au milieu des ruines des thermes, nous avons trouvé 763 pieds; c'est vis-à-vis de l'hôpital des ladres que se trouvent ces ruines.

et personne ne fit attention à ces fouilles ; seulement les curieux s'y transportaient pour voir jouer la mine , et pour admirer la dureté de ces masses de constructions que le temps avait respectées , et qui subsisteraient encore si elles eussent appartenu à un amateur instruit.

Cependant on s'aperçut bientôt que la dépense de ces travaux dépasserait de beaucoup le profit qu'on en attendait, et alors ils furent abandonnés, et l'on se hâta de faire des remblais dans les excavations qu'on avait faites.

Il est fâcheux que personne n'ait tenu note de ces fouilles ; mais nous savons d'une manière positive qu'on y trouva de très-riches mosaïques, des vases de marbre, des vases de *terra campana*, peints ou sculptés, les uns en relief, les autres en creux. On en sortit aussi des marbres de revêtement, des blocs et des chapiteaux de colonnes également de marbre, des tuiles et des briques, un grand nombre de conduits de plomb, une infinité de médailles et d'autres curiosités de toute espèce. Nous tâchâmes à notre retour de rassembler plusieurs de ces débris ; nous étions même parvenus à réunir quelques fragmens de mosaïques très-soignées, des morceaux de vases peints, d'autres qui étaient sculptés en arabesques ou ornés de jolies figures ; des morceaux de vases de marbre blanc ou de couleur ; d'autres dont le peu d'épaisseur annonçait qu'ils avaient été employés en revêtement ; enfin des fragmens de colonnes de marbre où quelquefois on distinguait les cannelures de la colonne dont ils faisaient partie ; mais dans le temps de la révolution tout a disparu. Nous avons aussi ramassé un grand nombre de tuiles et de briques antiques, et il y en avait tant dans cet endroit, que les propriétaires en avaient fait des monceaux énormes qu'ils avaient placés sur le bord de leurs propriétés. Ces monceaux, sur lesquels on ajoutait chaque jour de nouveaux débris, étaient même devenus si considérables qu'on a été forcé de les transporter sur le chemin voisin, où l'on en a fait une longue et large chaussée (1).

(1) Le chemin qui va de Sainte-Claire au port de Campniac était excessivement creux, et c'est avec ces débris qu'on l'a exhaussé comme il l'est maintenant.

Cependant quelle était l'ordonnance de ce monument ? Quelles étaient ses décorations particulières ? Les débris des mosaïques et les fragmens de marbres de revêtement nous indiquent ; pour l'intérieur, une grande magnificence (1). Quant à l'extérieur, si nous ne pouvons en rien dire de certain, du moins il nous paraît évident qu'il fut richement orné ; peut-être même la colonnade de la principale façade fut-elle en marbre, car on trouve sur les lieux un grand nombre de fragmens de colonnes lisses ou cannelées, tous de cette matière. Parmi ces nombreux fragmens, il en est dont le faible diamètre annonce l'emploi de la colonne dans l'intérieur de l'édifice ; mais il en est d'autres qui, ayant environ 2 pieds de diamètre, doivent avoir fait partie de la décoration extérieure (2).

Si donc on juge de la beauté de ce monument par les débris que l'on retire de ses ruines, si l'on considère la grandeur de l'emplacement qu'il occupait, on ne pourra s'empêcher de convenir qu'il était digne des Romains, et qu'il fut construit pour l'usage d'une puissante et vaste métropole.

Mais à quelle époque remonte sa construction ? Si l'on ne peut le déterminer, du moins on sait que lorsque les Romains s'emparèrent des Gaules ils ne négligèrent rien pour s'attirer l'amour des vaincus. Ainsi, sans doute, les bains publics durent être un des premiers ob-

(1) On ne trouve pas seulement, chaque jour, sur l'emplacement de cet édifice, des fragmens de mosaïques, des débris de pavés à compartimens, tels que de petits losanges de porphyre et de granit de 11 lignes de diamètre sur 2 lignes d'épaisseur, on y déterre aussi une grande quantité de morceaux d'ophte et de marbres de revêtement, tels que cervelas, griotte, cipolin, campan, blanc veiné de taches bleues, etc. Tous ces débris font partie du Musée ou du cabinet de M. de Mourcin. On trouve même dans ce cabinet des morceaux de tuyaux de plomb qui proviennent également des thermes.

(2) Le marbre de ces colonnes est presque tout du cipolin. Il en existe des fragmens au Musée. Lorsque, en 1819, j'allai voir l'intérieur du clocher de la célèbre abbaye de Brantôme, je ne fus pas peu surpris de trouver plusieurs blocs de colonnes du même marbre que celui de nos thermes, employés dans la décoration de ce singulier bâtiment. Je retrouvai aussi beaucoup d'autres blocs de la même matière servant de bornes dans les rues de la ville, principalement à une porte cochère voisine de l'auberge de Saint-Pierre. Ainsi tous les siècles ont contribué comme le nôtre à la destruction de nos monumens antiques ; et, comme le bas du clocher dont nous venons de parler a été construit dans le 8.^e siècle ou dans le 9.^e, on doit en inférer que dès-lors, c'est-à-dire, dès le temps de Charlemagne, on enlevait les plus précieux ornemens de nos édifices.

jets dont ils s'occupèrent, et, par conséquent, la fondation de nos thermes pourrait être de quelques années antérieure à l'ère chrétienne. L'inscription du n.º 53 ne semble même guère laisser d'incertitude à ce sujet.

Au château de Barrière (1).

.. ..

ET DEO APOLLINI
 COBLEDVLITAVO
 M. POMPEIVS. C. POMP
 SANCTI. SACERDOT
 ARENSIS. FIL. QVR. LIP
 SACERDOS. ARENSIS
 QUI TEMPLVM. DEA..
 TVELAE. ET THERMA..
 PVBLIC. VTRAQ. OI.....
 VETVSTAE. COLLAB. ...
 SVA. PECVNIA. RES. .
 V. S. L. M ☞

En effet, les caractères de cette inscription sont évidemment du second siècle; et comment alors *M. Pompeius* aurait-il pu rétablir un édifice déjà tombé de vétusté, si cet édifice n'eût été construit longtemps auparavant? On sait que les monumens de ce genre étaient capables de résister aux injures de l'air, et qu'il ne fallait rien-moins que la main de l'homme pour les détruire. Au reste, si jamais on

(1) Voyez le n.º 53 de nos inscriptions, tom. I.º, pag. 295. C'est à M. le chevalier de Beauport que nous devons ce précieux monument; il l'a retiré lui-même des décombres.

faisait des fouilles sur l'emplacement de nos thermes, si l'on en mettait, surtout, l'ancien sol à découvert, on pourrait se fixer d'une manière plus précise sur l'étendue de cet édifice, sur sa distribution, et peut-être aussi sur l'époque de sa fondation.

CHAPITRE VI.

Des Cloaques et des Aqueducs.

PAR le mot *cloaque*, les anciens entendaient des galeries ou conduits souterrains spacieux et voûtés, disposés pour recevoir les immondices des rues ou des bâtimens, et pour les porter au loin, soit dans des puisards, soit dans les rivières. Sous la dénomination d'aqueducs, ils comprenaient toutes les constructions destinées à conduire, d'un lieu à un autre, et suivant une pente réglée, une certaine quantité d'eau de source ou de rivière.

Ainsi, les cloaques ne sont autre chose que ce que nous appelons des égouts, tandis que les aqueducs sont de véritables canaux qui, à cause de l'irrégularité du sol, se trouvent tantôt sous terre et tantôt immédiatement au-dessus; qui, même souvent, sont élevés sur un ou plusieurs rangs d'arcades.

Vésone avait des cloaques. Nous en reconnaissons quelques-uns, et il en était sans doute dont nous n'avons encore retrouvé aucunes traces. Quant aux aqueducs, cette ville en était, pour ainsi dire, entourée. Nous allons entrer dans quelques détails sur ce qui nous reste de ces diverses constructions.

ARTICLE I.^{er} — *Des Cloaques.*

La plupart de nos cloaques sont encore entièrement inconnus. L'exhaussement des terres les ayant laissés à une assez grande profondeur, ce ne serait que par hasard et en creusant des puits ou les

fondemens de quelque bâtisse considérable, qu'on pourrait en rencontrer les vestiges. C'est ainsi que le cloaque de l'amphithéâtre a été découvert (1); c'est ainsi que diverses traditions se sont établies relativement à des souterrains qu'il serait peut-être difficile de retrouver (2).

Cloaque de l'amphithéâtre. — Le seul cloaque qui, du moins en partie, nous soit bien connu, c'est celui de l'amphithéâtre. Nous en avons donné la description.

Cloaque de la Tour-de-Vésone. — Nous ne pouvons rien dire de certain sur celui de la Tour-de-Vésone (3); seulement nous sommes assurés de son existence par la tradition; sans doute il était destiné à recevoir les eaux de pluie et le sang des victimes: sa direction est probablement au sud.

Divers autres cloaques. — Il devait exister des cloaques près de la plupart des grands édifices publics, tels que le cirque, le théâtre, etc., dont nous ne connaissons point l'emplacement. Il y en avait aussi sans doute pour recevoir les immondices des rues et des habitations particulières; mais tout encore est profondément caché sous les décombres; seulement nous croyons pouvoir assurer qu'un de ces vastes égouts passe sous le cimetière de la ville actuelle. Peut-être le retrouverait-on presque dans son entier; peut-être aboutirait-il à des édifices qui nous sont encore inconnus. Tout ce que nous savons à ce sujet, c'est qu'en creusant la terre à 4 pieds 6 pouces de profondeur (4), on trouva une espèce de conduit de 2 pieds de large, et dont la direction est du nord au sud. Il paraît que les dalles dont il dut être recouvert ont été enlevées, et que ses côtés ont été diminués de hauteur. A une

(1) Voyez la description de ce cloaque, pag. 48. Bien que, à diverses époques, on ait dû voir ce souterrain, puisqu'il a été détruit en partie lorsqu'on a enlevé les grosses pierres du mur du podium et celles du mur de la façade, il nous serait maintenant inconnu sans le puits qui traverse une de ses voûtes.

(2) Selon ces vieilles traditions il existerait des souterrains au-dessous de l'ancien couvent de la Grande-Mission, qui sert maintenant de casernes; il y en aurait non loin de la Tour-de-Vésone, etc.

(3) Voyez tom. I.^{er}, pag. 345, 348, etc.

(4) C'est au commencement de l'année 1821 qu'un fossoyeur fit cette découverte. Suivant les renseignemens que M. de Mourcin a recueillis à ce sujet, le trou carré serait éloigné du mur de l'ouest du cimetière d'environ 9 toises, et de celui du nord de 24 ou 25 toises.

de ses extrémités est un trou carré d'environ 2 pieds de large, parfaitement construit en ciment ou en pierre de taille. Malheureusement nous ne sûmes rien de cette découverte, et l'on ne déblaya le trou carré qu'à 2 pieds de profondeur ; mais à quoi eussent servi de semblables constructions, s'il n'existait pas un cloaque au-dessous ?

ARTICLE II. — *Des Aqueducs.*

Les Romains avaient pris soin de faire arriver dans notre métropole les eaux de diverses fontaines, et comme le gouvernement et des particuliers y travaillèrent à l'envi, elle se trouva, pour ainsi dire, entourée d'aqueducs.

Aqueduc du Petit-Change. — L'aqueduc du Petit-Change est à l'est de Vésone ; il côtoie, dans la plus grande partie de son cours, la nouvelle route de Lyon. Quatre fontaines semblent avoir alimenté ce canal : celle de l'Amourat, celle du Lieu-Dieu, celle du Chien, et la Grand'Font, qui est éloignée de notre ancienne Cité d'environ 3,600 toises.

Toutefois, nous dirons avec franchise que nous n'avons encore fait aucune espèce de travail pour nous assurer que les quatre fontaines dont nous venons de parler nous aient ensemble fourni leurs eaux. Nous ajouterons même que la fontaine de l'Amourat et celle du Lieu-Dieu sont de beaucoup inférieures au canal ; mais ne sait-on pas qu'il est presque toujours aisé d'élever l'eau des sources, du moins lorsque leur issue se trouve dans le roc ou dans une terre solide ? Et ne sait-on pas aussi que ces mêmes sources descendent continuellement, à moins qu'elles ne puissent se frayer aucun passage à un niveau inférieur (1).

La fontaine de l'Amourat est de 14 pieds 5 pouces plus basse que le canal ; mais ne peut-elle pas être descendue de plusieurs pieds ? L'enfoncement qui se distingue dans la montagne, à côté de sa source,

(1) M. de Mourcin, qui a beaucoup étudié les sources des environs de Vésone, s'est convaincu qu'elles sont, du moins pour la plupart, sorties successivement à différents niveaux. Nous en verrons dans cet article plusieurs exemples.

semblè prouver qu'elle coula jadis à un niveau supérieur. Au reste, comme son issue est dans le roc, son élévation dut être facile.

Nous dirons cependant qu'assez loin en deçà de cette source, et presque à son niveau, on a cru remarquer les vestiges d'un second canal. Mais aurait-on placé deux aqueducs l'un contre l'autre, pour les faire arriver au même endroit ? Cela n'est guère probable.

La fontaine du Lieu-Dieu coule maintenant dans la plaine, presque vis-à-vis du château, loin du canal et à un niveau beaucoup inférieur ; mais on reconnaît son ancienne issue dans la montagne. On juge facilement qu'elle coula jadis à divers niveaux supérieurs ; et encore, dans certains temps de l'année, il sort, immédiatement au-dessus de la route, une si grande quantité d'eau, qu'on a été obligé de construire un petit pont pour lui livrer passage.

Ces issues momentanées des eaux sont ce que l'on appelle, dans le jargon du pays, des *bulidours* ; il en existe souvent ainsi au-dessus des sources, parce que lorsque les eaux se trouvent en trop grande abondance pour passer par le conduit inférieur, elles remontent à leur ancien niveau (1).

Quoi qu'il en soit, le *bulidour* de la fontaine du Lieu-Dieu est de quelques pieds supérieur au canal ; et s'il est vrai, comme on n'en peut douter, qu'il tienne la place de l'ancienne issue de la source, cette source devait nous fournir ses eaux sans qu'on fût obligé de faire aucun travail pour l'élever.

Ce n'est qu'au-delà du *bulidour* que nous avons entièrement perdu de vue le canal. Ainsi l'on ne peut douter qu'il ne soit allé prendre les eaux des deux autres fontaines.

Et en effet, quoique la fontaine du Chien elle-même soit dans une espèce de petit vallon, elle n'en est pas moins encore plus élevée que le *bulidour* dont nous venons de parler.

(1) Toutefois, les *bulidours* ne se trouvent pas seulement au-dessus des sources ; il en est qui donnent uniquement passage à quelques eaux de pluies qui se ramassent dans certaines cavités sur le penchant des coteaux.

Cette fontaine du Chien est la plus remarquable des quatre sources qui alimentaient le canal. Son enfoncement sur le penchant du coteau s'élève à plus de 100 pieds, et on dirait que c'est presque dans le haut de cet escarpement que la source a dû jaillir au commencement des siècles. Du moins est-il certain qu'elle est sortie successivement à différens niveaux ; et, encore aujourd'hui, elle coule par deux ouvertures dont l'une, plus élevée que l'autre d'environ 5 pieds, est à sec la moitié de l'année, et semble ne devoir être dans peu qu'un simple *bulidour*. La plus basse est encore à 21 toises du milieu de la route.

L'escarpement qui domine la Grand'Font n'ayant qu'une vingtaine de pieds de hauteur, il serait possible que cette source provint de celle du Chien, que tout annonce avoir été jadis plus abondante qu'elle ne l'est maintenant (1). Quoi qu'il en soit, ses eaux, qui sont de 11 pieds plus basses que le milieu de la route, se trouvent encore d'environ 7 pieds plus élevées que le *bulidour* de la fontaine du Lieu-Dieu, et, par conséquent, pouvaient fournir au canal (2). Au reste, cette fontaine vient à l'appui de notre opinion sur l'abaissement des sources, puisque cette année même, malgré les soins des cantonniers, elle s'est ouvert une nouvelle issue plus basse de quelques pouces, et qu'ainsi elle menace de changer de niveau.

Maintenant que nous avons reconnu les diverses fontaines qui pouvaient fournir à l'aqueduc du Petit-Change, suivons-le dans son cours autant qu'il nous sera possible, et voyons ce qu'il peut offrir de remarquable.

On retrouve, comme nous l'avons déjà dit, des restes de cet aqueduc au-delà du *bulidour* de la fontaine du Lieu-Dieu, dans le fossé, à

(1) On pourrait même en dire autant de la Font-Légère qui se trouve à l'est de la grande route, tout-à-fait dans la plaine, entre la Grand'Font et cette fontaine du Chien. Il existe aussi à l'ouest de la grande route, entre ces deux dernières fontaines, une espèce de creux où a dû également sortir une source qui maintenant se perd dans la prairie.

(2) Au-delà du Lieu-Dieu la route est, dans la partie la plus haute, de quelques pouces moins élevée que vis-à-vis de la Grand'Font, et comme jusqu'au *bulidour* elle descend d'environ 18 pieds, on aura : 18 — 11 = 7.

l'ouest de la nouvelle route, assez profondément sous les terres; c'est même là que nous l'avons perdu de vue (1). Mais si nous le suivons dans son cours vers l'antique métropole à laquelle il fournissait ses eaux, nous l'apercevons, de distance en distance, toujours du même côté, serpentant au pied de la montagne, jusqu'aux rochers du Petit-Change, où il prend une autre direction.

Dans quelques endroits, les travaux de la route ont fait disparaître entièrement ce canal; dans d'autres il se retrouverait sous cette même route. Souvent il se montre dans le fossé, et plus souvent encore il s'en éloigne de quelques pas et est à un niveau supérieur. Tantôt c'est le tuf qui lui sert de base, et tantôt le rocher, qui, quelquefois même, est creusé pour le recevoir. Quelques-unes de ses parties ont été détruites par d'anciennes ravines; et des éboulemens récents, causés par les déblais qu'on vient de faire presque tout le long de son cours, en mettent chaque jour d'autres à découvert, et semblent devoir achever sa ruine. Il est même des portions de rocher, qui, mises à nu à des époques reculées, et depuis constamment exposées aux intempéries de l'air, se sont tellement dégradées, qu'on n'y remarque plus aucun reste de ce conduit, bien qu'elles eussent été taillées pour son passage.

Quelques regards se distinguent encore de distance en distance; ils sont d'environ 3 pieds plus profonds que le canal; leur largeur est de 3 ou 4 pieds; une pierre, percée d'un trou carré, les recouvre. Il en est plusieurs qui ont été défaites entièrement, et on remarque les traces de quelques autres, notamment sur les rochers qui bordent la route au nord de la fontaine de l'Amourat (2).

Vis-à-vis du pont de l'Esparat, l'aqueduc est tout-à-fait contre le bord de la route, et se trouve à 15 pieds au-dessus de son niveau. Ensuite il s'éloigne, remonte jusqu'à une certaine distance le vallon de la Pre-

(1) Lorsqu'on l'a perdu de vue, il paraissait tourner pour prendre l'autre côté de la route comme l'exige son niveau.

(2) M. de Mourcin, qui a reconnu ces regards, trouva sur la route, il y a peu d'années, une des pierres percées qui les recouvraient; mais elle a été détruite.

gère, revient et traverse un vieux chemin dans lequel il se montre encore assez bien conservé. C'est ainsi que, au moyen de quelques détours, les Romains évitaient souvent la dépense des arcades ou formes, et s'ils ne purent s'en passer entièrement ici, du moins ils les réduisirent à 8 ou 9 pieds de hauteur sur 20 toises de longueur ou environ.

On voit également ce canal à la jonction de la route avec le vieux chemin qui passe derrière le parc du Petit-Change; c'est même dans cet endroit que nous nous aperçûmes de son existence pour la première fois, et c'est là qu'on peut juger de sa solidité, puisque, exposé depuis des siècles aux intempéries des saisons et au frottement continuel des roues des charrettes, il semble encore présenter une plus grande dureté que le rocher lui-même (1).

A quelques pas, à l'ouest, on le voit ressortir sur la route, après un léger détour, et ensuite on ne le retrouve que dans le petit sentier qui descend à la rivière, à l'ouest du colombier du Petit-Change. Tout l'intervalle a été détruit lorsqu'on a fait sauter le rocher (2).

Il était impossible d'éviter les formes sur les deux petits vallons qui suivent, et on en a retrouvé les fondemens lorsqu'on a construit le petit pont qui est sous la route. Ces formes dûrent avoir, sur chaque vallon, environ 18 pieds de haut sur 20 toises de longueur (3).

Ainsi, c'est dans le parc du Petit-Change que l'aqueduc traverse la

(1) C'est en 1809, c'est-à-dire, trois ans avant que l'on commençât la route de Lyon, que M. Baridon, peintre, vit par hasard ces restes; et dès qu'il me les eut indiqués, je ne doutai pas qu'ils ne fissent partie d'un aqueduc romain, destiné à conduire des eaux dans notre antique Cité; seulement je ne savais ni d'où cet aqueduc provenait, ni quel était le chemin qu'il pouvait parcourir. Ce furent les travaux de la route qui résolurent le problème, et ce fut le 4 juin 1812 que je m'y transportai pour voir le canal à découvert.

(2) Voyez la pl. XV.

(3) Voyez aussi, pour ces arcades, la pl. XV. C'est M. Vicat, ancien ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de ce département, qui dessina cette planche dans le moment où l'on ouvrait la route. Je l'en priai, parce que je crus qu'on serait bien aise d'avoir une vue de ces lieux avant leur changement, et si les arcades y ont été ajoutées, ce n'est que pour donner une idée de l'effet qu'elles devaient produire dans un endroit déjà si pittoresque par lui-même. C'est sous la route, du côté du nord, que les fondemens d'une pile ont été retrouvés lorsqu'on a fait le petit pont.

route, et c'est à l'est du colombier qu'il commence à s'en éloigner. Après les formes, on le suit aisément sous la terrasse du château et sous celle du jardin, où il fut retrouvé il y a environ 60 ans, sans que personne y fit la moindre attention (1); on en voit les restes à côté des allées de charmes qui bordent la rivière, et il se montre particulièrement au bout de la garenne; mais dès-lors il se perd dans la haute-plaine, que sans doute il suit constamment. Au reste, le nivellement des lieux (2) nous indique assez le chemin qu'il doit parcourir; le Pavillon et le Treuil sont comme des jalons destinés à désigner son passage. On le retrouverait au sud des bâtimens du premier de ces domaines, et également au sud et à une très-petite distance de ceux du second; ou du moins ce sont les fondemens de ses formes qui doivent exister dans ce dernier endroit, car c'est à l'est du Treuil que durent commencer des formes qui ne pouvaient finir qu'au vieux chemin de Las Caux-Meymy, et qui ainsi se trouvaient avoir près de 140 toises de long sur 18 ou 20 pieds, dans leur plus grande hauteur.

C'est dans le jardin du nommé Feyfan que le canal s'enfonce de nouveau sous les terres, et c'est dans celui de M. Bessot de Lamothe que nous l'avons retrouvé en trois endroits différens, à environ 2 pieds de profondeur (3); il passe à 62 pieds de l'angle sud-ouest de la maison d'habitation du colon (4); ensuite il entre dans le jardin

(1) On fit cette découverte lorsqu'on coupa le rocher pour placer une pompe. Du moins tels sont les renseignemens que M. de Mourcin a recueillis d'un vieux ouvrier.

(2) M. de Mourcin a fait ce nivellement avec soin, et c'est aux recherches de ce savant qu'on doit la connaissance de la véritable direction de l'aqueduc, à partir de la garenne du Petit-Change.

Dans le moment où nos feuilles étaient sous presse, M. de Mourcin a aussi recueilli des renseignemens suivant lesquels feu M. de B*** aurait, il y a une cinquantaine d'années, fait détruire ce canal, depuis la garenne dont nous venons de parler jusqu'au domaine du Treuil, et en aurait fait conduire les débris à son moulin de Barnabé pour consolider l'écluse. De même que, pour s'immortaliser, Erostrate brûla le temple d'Éphèse, de même que Omar livra aux flammes la bibliothèque d'Alexandrie, et qu'un autre chef musulman épuisa en vain ses trésors pour détruire une des pyramides d'Égypte; de même peut-être M. de B***, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, voulut-il acquérir, par la destruction, une petite part de célébrité.

(3) C'est la couverture du canal qui est à environ 2 pieds de profondeur; le fond est à 4 pieds 6 pouces; au surplus, le tout varie suivant le niveau du terrain.

(4) C'est au sud de cette maison que passe l'aqueduc; et il ne faut pas confondre le jardin dont il est ici question avec le domaine de Monplaisir ou la Feuillade, qui appartient au même propriétaire, et qui se trouve à une assez grande distance vers les coteaux.

de feu M. de Roger (1), à 2 pieds de la haie de clôture qui est au sud ; suit cette haie dans toute sa longueur, en s'en éloignant de quelques pas ; coupe le vieux chemin de Saint-Georges, à environ 52 toises 2 pieds au-dessous du milieu de la nouvelle route (2) ; traverse le haut du jardin de Elie Razet, *dit* Liïou, ainsi que la nouvelle route elle-même ; se dirige sur le domaine des Sevrades (3) ; et c'est là que commencent les formes qui doivent achever de le conduire à Vésonne.

Ces formes, dont l'extrémité se retrouve à une vingtaine de toises dans l'intérieur de l'enclos, se dirigent en ligne droite vers l'angle sud-ouest de ce même enclos (4), traversent obliquement le chemin de Saint-Pierre-ès-Liens, entrent dans le jardin de la veuve Chaleppe, à 24 pieds au sud de la maison de Jean Dupuy, *dit* Mors-de-Bois, et c'est là que nous les avons perdues de vue, ou plutôt que nous avons cessé de les suivre ; mais leur direction ne peut être incertaine : elles passaient évidemment vers la maison de Jean Sibilou, *dit* Poupin ; coupaient la route de Bergerac, à 30 ou 35 toises à l'ouest du chemin qui descend à la Fontaine des Malades ; allaient obliquement dans les prés du moulin de Cachepouil ; traversaient la rivière après un léger détour, et arrivaient au château de Godofre, où étaient des thermes d'une grande magnificence, et dont nous avons déjà parlé (5).

Tel est le chemin que parcouraient ces formes ; leur longueur totale, jusqu'à la rive droite de l'Ille, dut être d'environ 300 toises. Quant à leur hauteur, elle changeait suivant le niveau du terrain, et, bien qu'elle ne fût que de 4 ou 5 pieds dans l'enclos des Sevrades,

(1) Ce jardin de feu M. de Chassarel de Roger avait appartenu long-temps à des sieurs Puybertrand. Il s'étend, du côté du nord, jusque vers la fontaine de Saint-Georges. Nous croyons devoir entrer dans ces détails pour qu'on puisse toujours reconnaître la direction du canal.

(2) Le point de la route où aboutit cette mesure est à environ 9 toises à l'ouest du petit pont.

(3) Un des trous que nous avons fait faire dans le jardin de Liïou, pour retrouver le canal, est à environ 30 pieds de la muraille du vieux chemin de Saint-Georges et à 15 pieds du jardin voisin du côté du sud. Au surplus, il est bon de remarquer que la direction de ce canal est parfaitement droite depuis le jardin de M. de Lamothe jusqu'au vieux chemin de Saint-Georges ; ce n'est que là qu'il commence à se recourber à droite. Ensuite il traverse la nouvelle route, comme nous l'avons déjà dit ; mais il la coupe obliquement et entre dans l'enclos des Sevrades, à environ 20 toises au couchant du petit chemin qui conduit à ce domaine.

(4) Elles traversent le mur de clôture du sud à 20 pieds de celui de l'ouest.

(5) Voyez pag. 83 et suivantes.

elle était, sur le bord de la rivière, d'environ 30 pieds (1), y compris les rebords ainsi que la couverture du canal, et tout calcul fait de sa pente, à une ligne et demie par toise (2). Au surplus les arcades ne purent commencer qu'au-dessous du chemin de Saint-Pierre-ès-Liens. Le reste n'était qu'une espèce de muraille épaisse de 3 pieds 6 ou 7 pouces, un véritable massif de blocage, revêtu de petites pierres carrées, et soutenu de distance en distance par des contreforts de 4 pieds 7 pouces d'épaisseur sur 9 ou 10 pieds de saillie, et même comme ce massif et ces contreforts ne s'élevaient qu'à une hauteur médiocre, ils avaient des fondemens peu considérables (3).

Au reste, ces fondemens nous apprennent que l'aqueduc était en petites pierres carrées partout où il se montrait sur le sol, partout où il existait des formes; seulement nous ignorons comment le canal était construit sur ces mêmes formes, parce que nous n'en voyons plus aucune trace. Était-il en briques ou en pierres? c'est ce qu'il est impossible de déterminer; mais toujours est-il vrai qu'il dut être revêtu, dans son intérieur, d'un fort enduit de ciment, comme il l'est encore dans quelques-uns des endroits où il se trouve taillé dans le roc.

Partout où ce canal passe sous les terres, il est fait en ciment, excepté sa couverture qui est en petites dalles (4). Ses côtés ont 1 pied d'épaisseur, et sa base environ 8 pouces; sa profondeur est de 2 pieds; sa largeur, qui n'est au fond que de 11 pouces, est d'environ 1 pied 2 pouces en haut, et on a eu le soin d'arrondir les vives arêtes des

(1) Dans ce calcul, nous supposons que le sol de la plaine s'est élevé d'un pied et quelques pouces.

(2) Dans le jardin de M. de Lamothe, où le fond du canal était intact, nous avons trouvé 19 lignes de pente pour 77 pieds 1 pouce, ce qui ne fait guère plus d'un quart de ligne par pied; et, suivant les niveaux que nous avons pris aux rochers du Petit-Change, il n'y aurait même pas autant; car nous n'avons eu que 114 lignes pour 128 toises 1 pied 7 pouces.

(3) Les différens contreforts que nous avons reconnus sont à environ 28 pieds de distance les uns des autres. Peut-être en existait-il dans l'intervalle; mais nous n'en sommes pas certains. Celui qui nous a servi de point de départ se trouve dans la grande allée qui est au milieu de l'enclos, à 171 pieds de la porte qui est à l'ouest. C'est en 1822 que M. de Mourcin a recueilli toutes ces particularités, et qu'il a suivi, dans tout le faubourg de Saint-Georges, le cours du canal.

(4) Ces dalles sont entièrement brutes; elles ont 7 ou 8 pouces d'épaisseur, et sont souvent remplacées par des morceaux de toute grandeur maçonnés ensemble.

bords , pour éviter les éclats qu'auraient pu faire les dalles, dans la pose. C'est ainsi que les Romains avaient coutume de traiter leurs canaux , et il faut avouer qu'en cela ils sont encore nos maîtres ; car, outre que leur ciment est plus dur et infiniment plus solide que la pierre, il a l'avantage de ne laisser aucun joint pour le passage ou le suintement des eaux (1).

D'après tous ces détails, le cours de l'aqueduc du Petit-Change se trouve presque entièrement fixé ; les endroits où existaient ses formes sont connus ; ses détours les plus remarquables sont déterminés, et il serait facile, avec quelques travaux, de faire un plan exact de ce grand ouvrage. Mais quel était le motif des nombreux détours dont nous venons de parler ? Les multipliait-on ainsi dans les aqueducs pour augmenter la dépense et rendre ces sortes de monumens plus merveilleux , comme quelques auteurs l'ont ridiculement imaginé ? ou bien était-ce, comme le pense Flaminius Vacca, pour rendre le cours de l'eau moins impétueux ? Bien que cette dernière opinion ait été suivie par l'ingénieur et savant Quatremère de Quincy, nous ne pouvons également l'adopter ; nous préférons penser, avec Fabretti et M. de Mourcin, que l'économie seule commanda ces continuel zizgags : nous pouvons même l'affirmer avec certitude pour notre aqueduc ; car toutes les fois que le terrain le permet il suit une ligne droite parfaite, et il n'existe aucun de ses détours, aucune de ses petites sinuosités qui ne fût absolument nécessaire, à moins qu'on n'eût voulu faire des dépenses beaucoup plus considérables ; et à quoi servent les dépenses inutiles, si elles ne sont point un objet d'embellissement ?

Mais à quelle époque fut construit cet aqueduc, et quel était son usage ? Il se dirige vers l'emplacement du château de Godofre, et quoiqu'on n'ait pas positivement retrouvé la place où il traversait l'Ille (2), on ne peut douter qu'il n'aboutit directement à nos thermes publics.

(1) Un fragment des côtés du canal qui nous occupe, taillé il y a plus de 50 ans, et employé à la porte d'une grange de l'Esparat, est encore intact, tandis que la pierre qui le supporte est presque entièrement détruite.

(2) Bien que quelques nageurs aient cru remarquer des restes de constructions au-dessous du moulin de Cachepouil, nous n'avons encore rien de certain à ce sujet.

Sans doute il fournissait également de ses eaux les autres bains et les diverses fontaines qui pouvaient se trouver dans toute cette partie de notre ancienne métropole, et peut-être aussi l'amphithéâtre lui-même, lorsqu'on le faisait servir de naumachie. Nous avons prouvé la haute antiquité des thermes du château de Godofre, et puisque l'inscription du n.º 53 (1) semble en faire remonter la fondation au commencement du premier siècle ou peut-être encore plus haut, on ne peut fixer la construction de l'aqueduc à une époque plus rapprochée de nous.

Tel est l'aqueduc qui nous fournissait des eaux du côté de l'est; passons à celui du sud.

Aqueduc de Vieille-Cité. — L'aqueduc de Vieille-Cité prenait sa source à l'ancienne fontaine de Jameau, située dans un petit vallon, à environ 830 toises de la rivière de l'Ille.

Si l'on traverse l'Ille au port de Campniac, on entre dans le vallon de Vieille-Cité, dans le fond duquel est une longue et étroite prairie qu'arrose un petit ruisseau toujours limpide. A droite et à gauche s'élèvent des coteaux escarpés, sur le penchant desquels se présentent d'abord des terres cultivées et une végétation assez vigoureuse : c'est le domaine des Rocs, dont les bâtimens sont au sud-ouest du port et à environ 80 pieds au-dessus de son niveau. C'est la seule habitation qu'on aperçoit dans ces lieux si riches en souvenirs, dans ce berceau de l'antique Vésone, que dominait, au levant, la forteresse gauloise d'Écorne-Boeuf, et, à l'ouest, un assez vaste camp romain qu'on désigne sous le nom de *Camp-de-César*.

Le vallon se dirige d'abord vers le sud; mais bientôt il se recourbe insensiblement à l'ouest, et alors le penchant des coteaux devient presque entièrement aride et sauvage, surtout à droite où les ravines mettent continuellement le rocher à découvert, et l'exposent ainsi à l'intempérie des saisons, qui l'use et le détruit sans cesse.

C'est à environ 300 toises de la rivière qu'on trouve, au milieu de la prairie, la source du petit ruisseau; elle est connue sous le nom

(1) Voyez tom. I.º, pag. 295, et tom. II, pag. 86.

de *Font-Ronde* ; deux *bulidours* sont à quelques pas au-dessus , et on en distingue quelques autres plus loin. Mais rien n'annonce d'ancienneté pour cette source et ces bulidours : sans doute ils remontent à l'époque où la fontaine de Jameau commença de se perdre.

Après avoir passé la Font-Ronde et avoir encore côtoyé une partie des rochers qui l'avoisinent au nord-ouest , on trouve à gauche un vallon sombre et couvert qui se divise bientôt en deux branches (1).

Immédiatement après, vient le bordage de *Vieille-Cité*, dont l'habitation est à droite, à une petite hauteur, sur le penchant du coteau, et un peu plus loin, à gauche, s'ouvre un second vallon fort étroit, dont la direction est presque au sud-ouest. C'est dans ce vallon, et à environ 30 toises de son entrée dans celui que nous avons suivi depuis le port de Campniac, que se trouve la fontaine de Jameau, dont les eaux furent conduites dans notre métropole (2). Mais cette fontaine, presque entièrement comblée par les ravines, n'est plus qu'un simple *bulidour*, d'où il ne sort de l'eau que dans les temps pluvieux de l'hiver (3).

Il serait possible, avec quelques travaux, de retrouver l'aqueduc qui partait de ce point : c'est près de la fontaine, dans l'espace d'une soixantaine de toises, qu'il doit en exister encore des vestiges. Peut-être aussi le reconnaîtrait-on au-dessus des Rocs, où nécessairement il dut passer, et où les vieillards croient se ressouvenir d'en avoir vu les débris (4). Partout ailleurs les averses ont dû l'entraîner sous le chemin du vallon, et le rocher, dont la pierre est extrêmement su-

(1) C'est entre les deux branches de ce vallon, et presque à l'extrémité, qu'est situé Mont-Gaillard.

(2) Ce vallon tortueux et resserré est entre la colline sur laquelle est le château de Beaufort, et celle où se trouvent les villages de Toirat et de Soucheyx. On trouve dans ce même vallon, mais beaucoup plus loin, la fontaine de la Jarthe.

(3) Cette fontaine de Jameau est ainsi comblée depuis plus de 80 ans. On prétend que le fond est encore parfaitement pavé en pierres de taille. Sa largeur paraît avoir été d'une dizaine de pieds ; mais nous n'avons fait aucune fouille pour nous en assurer.

(4) Moi-même, dans ma jeunesse, j'ai vu couper cet aqueduc par un fossé ; mais je ne puis me souvenir dans quel endroit de son cours.

jette aux gelées, n'a pu conserver que quelques légères traces de son passage (1).

Toutefois l'existence de ce canal n'est point incertaine, et sa direction ne saurait l'être davantage, car le nivellement des lieux est un guide qui ne peut tromper, surtout si l'on se rappelle que les Romains cherchèrent toujours à éviter la dépense des formes.

C'est d'après ces données, que nous avons reconnu qu'en partant de la fontaine, l'aqueduc ne pouvait se diriger que vers l'extrémité du petit coteau de Soucheyx, et que, après avoir traversé le vallon de Vieille-Cité, il dut toujours être souterrain et suivre le pied de la montagne, jusqu'à l'habitation des Rocs, où commençaient des formes de peu d'étendue, mais de plus de 70 pieds de hauteur. C'est ainsi que ce canal traversait l'Ille et aboutissait à Vésone. Nous croyons encore reconnaître, du côté de la plaine, les restes d'une pile de ces formes ou arcades; ils sont à 42 toises à l'ouest du port, et à quelques pieds sous les eaux.

Tel était l'aqueduc de Vieille-Cité, dont la longueur totale dut être d'environ 900 toises; et c'est sans doute celui que *Marullius* fit construire à ses frais, puisque la pierre où il était question de ce personnage et de son aqueduc a été trouvée dans la même direction.

C'est, en effet, sur l'emplacement de la nouvelle caserne que cette pierre, qui évidemment provient d'une fontaine, a été découverte en 1754; et une fontaine, placée dans ce quartier de Vésone, ne pouvait guère recevoir ses eaux que de l'aqueduc de Vieille-Cité (2).

L'inscription gravée sur cette pierre était encore, en 1790, d'une

(1) M. de Mourcin, qui a fait le nivellement de cet aqueduc et qui en a déterminé le véritable cours, a cru reconnaître des traces de son passage sur plusieurs points du rocher, et notamment à l'ouest de la maison de Vieille-Cité, où l'on remarque une coupure longue et horizontale, parfaitement au niveau que dut suivre le canal.

(2) Les nouvelles casernes ne sont autre chose que l'ancien grand séminaire, et c'est dans les fondemens de la partie la plus récente que la pierre fut déterrée. Alors elle était, comme aujourd'hui, cassée en deux morceaux; mais rien ne manquant à l'inscription, M. l'Evêque de Périgueux put aisément en envoyer une copie exacte à l'abbé Lebeuf. C'est un extrait de la dissertation de ce savant qu'on trouve dans les Mémoires de l'Académie.

conservation parfaite; la voici, telle que l'abbé Lebeuf et Beauménil nous l'ont transmise, et telle qu'elle était avant que le ciseau révolutionnaire l'eût enlevée (1).

N.º 88. — *Mss. de Beauménil. — Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 27, p. 171, etc.*

L. MARVLLIVS. L. MARVLLI. ARABI
 FILIVS. QVIR. AETERNVS. IIVIR
 AQVAS. EARVM●QVE. DVCTVM
 D . S●. D

Cette inscription était renfoncée de 10 ou 11 lignes, dans une espèce de cadre dont un simple cavet forme la bordure. La largeur totale de la pierre est de 6 pieds; sa hauteur est de 2 pieds, et son épaisseur de 7 ou 8 pouces; du reste on ne peut douter qu'elle n'ait fait partie d'une fontaine, puisqu'on y voit les trous où furent scellés des robinets dont on distingue les traces. Ces trous, placés l'un sur l'autre, un peu obliquement, sont au nombre de deux, et un intervalle de deux pouces les sépare; le plus élevé a 3 pouces de largeur, l'autre en a 5 ou environ.

L'abbé Lebeuf s'est trompé lorsqu'il a prétendu que le tuyau supérieur pouvait fournir 23 pouces et demi d'eau, et l'inférieur environ 8 pouces et demi; il a sans doute omis, dans son calcul, l'épaisseur des parois de ces mêmes tuyaux, et celle du mortier qui remplissait les joints. Tout bien compté, l'un de ces robinets devait avoir 10 ou 12 pouces de capacité, et l'autre environ 3 pouces. Ce n'est pas non

(1) Nous possédons encore la pierre: elle est au Musée; mais l'inscription n'existe plus. Il fallait, il est vrai, que ceux qui ordonnèrent de la détruire, comme monument aristocratique, fussent bien barbares et bien ignorans: mais l'ordre n'en reçut pas moins une exécution pleine et entière. Le maçon qui en fut chargé était même un homme exact, car il n'épargna rien que les deux derniers points, que, sans doute, il jugea, dans sa sagesse, être de peu d'importance contre la chose publique.

plus, comme le pense cet académicien, l'abyme du Toulon qui alimentait la fontaine dont il s'agit, car les eaux de ce gouffre sont à un niveau très-inférieur; or, on sait que les Romains n'étaient pas dans l'usage d'employer à leurs aqueducs des machines hydrauliques.

Quant au texte de l'inscription, il ne présente aucune espèce de difficulté, et on peut le traduire en ces termes :

« *Lucius-Marullius-Æternus*, de la tribu *Quirina*, duumvir, fils de *Lucius-Marullus-Arabus*, a fait la dépense de ces eaux et de leur aqueduc. »

Le nom de *Marullus* se trouve plusieurs fois dans le Recueil de Gruter, notamment dans deux inscriptions de Tarragone, et déjà les *Marullus* ou *Marullius* de Vésone nous étaient connus par le fragment que nous avons rapporté sous le N.º 29, et par l'inscription du N.º 33. Le *Lucius-Marullius* qui nous occupe maintenant est sans doute de la famille de ces derniers, et puisqu'il est fils de *Marullus*, c'est lui qui a donné au nom la forme patronimique (1). Du reste, ce personnage était duumvir, ce qui prouverait, s'il en était besoin, que lorsque la pierre fut gravée, c'est-à-dire, dans le premier siècle ou au commencement du second, la capitale des Pétrocoriens était déjà municipe, tandis que la plupart des autres villes des Gaules ne commencèrent à jouir de cette prérogative que sous le règne de Caracalla.

La beauté des caractères de l'inscription, leur forme, leur agencement, prouvent assez que l'âge que nous leur attribuons n'est point arbitraire, et ainsi l'époque de la construction de l'aqueduc se trouve déterminée (2). Au surplus, on verra que cette conduite d'eau a été

(1) *Marullius* est un nom patronimique qui, par lui-même, signifie *descendant de Marullus*. L'i ainsi ajouté devant la terminaison, a la même valeur que notre *de* devant un nom de baptême devenu héréditaire, comme *De Constant*, *De Constantin*, etc.

(2) M. de Mourcin, qui a du zèle pour déchiffrer les inscriptions, autant que l'autorité de 93 en avait pour les détruire, est parvenu à retrouver, malgré la scrupuleuse exactitude du maçon, quelques faibles traces des parties les plus approfondies des lettres, et elles nous ont aidé à fixer notre opinion sur l'époque où la pierre fut gravée. C'est également d'après cet examen attentif que nous avons mis un trait sur *IVIR*, et que nous avons réglé chaque ligne.

renouvelée dans les temps modernes, et on aura lieu de se convaincre non-seulement que la source de Jameau alimentait jadis les antiques fontaines de Vésonne; mais qu'elle nous a également fourni ses eaux au centre même de la ville actuelle de Périgueux (1).

Aqueduc de la vallée du Toulon (2). — L'aqueduc de la vallée du Toulon était au nord-ouest de Vésonne. La fontaine de l'Ermitage de Cablans, celle du Cluzeau et celle de Puyrousseau, paraissent lui avoir fourni leurs eaux.

La source de l'Ermitage est à l'ouest de Cablans (3), presque au bas de la côte et tout contre une vieille grange qu'on dit avoir été longtemps l'habitation de l'Ermite (4). Du reste, elle n'offrait rien de remarquable avant que le nouveau propriétaire de ce local y eût fait quelques travaux pour arroser plus facilement la prairie (5). Ce n'est que lorsqu'on a exécuté ces travaux qu'on a trouvé, à 4 ou 5 pieds de profondeur, un assez vaste bassin de construction romaine.

Un coin de la grange portant sur ce bassin, nous n'avons pu en déterminer ni les dimensions ni la forme; seulement il nous paraît hexagone, et son diamètre ne peut guère avoir moins d'une dizaine de pieds. Au surplus, il n'entre dans sa construction que des briques, des tuiles à rebords et du ciment. Ce n'est même que dans certaines parties que les tuiles sont mêlées avec les briques, et nous ne savons si ce mélange remonte à l'époque où le bassin fut fondé, ou s'il appartient à une restauration. Toutefois est-il vrai que les tuiles et les briques annoncent le faire du Haut-Empire, car les unes et les autres

(1) Voyez l'article de la fontaine de la Clautre, dans la seconde partie du 5.^e livre.

(2) C'est M. de Mourcin qui, en 1822, a fait la découverte de cet aqueduc. Avant lui, on n'en avait aucune connaissance.

(3) A 7 ou 8 minutes de chemin au-delà de l'abyme du Toulon, et du même côté du vallon.

(4) Il y avait toujours autrefois deux ou trois ermites qui habitaient les environs de Périgueux. Celui de l'Ermitage de Cablans était connu sous le nom d'*Ermite du Toulon*: il était ordinairement chargé, à l'exclusion de tout autre, de se promener une partie de la nuit dans la ville, et de faire le réveil-matin. Son cri habituel était: *Réveille-toi, peuple qui dors, réveille-toi, pense à la mort*, etc.; ce qui certainement n'était ni très-gai ni très-agréable.

(5) C'est M. Bouchier de Vignéras, un des propriétaires de ce département qui savent le mieux s'occuper de l'agriculture. C'est en 1822 qu'il a fait par hasard cette découverte.

sont de fortes dimensions et ont une cuisson parfaite; les briques surtout, dont la longueur est de 1 pied 9 pouces, la largeur de plus de 1 pied, et l'épaisseur d'environ 25 lignes. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que dans l'intérieur du bassin, du côté du nord, est un second parpaing de briques qui revêt et fortifie le premier, et qui sans doute a été ajouté, soit pour rectifier ou retrécir le contour de ce bassin, soit pour empêcher l'infiltration des eaux.

C'est sous le coin du nord-ouest de la grange que se trouve le bassin dont nous venons de parler : son contour est même encore assez élevé du côté de l'est; mais à l'ouest il est tellement détruit, qu'il faut creuser à 9 pieds de profondeur pour le reconnaître.

Au reste, la source n'est pas toujours sortie dans l'endroit qu'occupe ce bassin. Primitivement son issue devait être dans le renfoncement du rocher. Ensuite elle descendit de quelques pieds, en se rapprochant d'environ 7 ou 8 toises du vallon, et c'est là que les terres sont encore un peu affaissées et les herbes toujours verdoyantes. Plus tard, enfin, elle se fraya un nouveau chemin sous les terres et vint sortir à une quinzaine de toises au nord-ouest, là même où fut construit le bassin. Depuis cette époque, ou peut-être même auparavant, elle était aussi sortie dans l'intervalle des deux dernières issues; car, lorsqu'on a creusé la tranchée pour faire couler les eaux à un niveau inférieur, et pouvoir par ce moyen visiter les constructions antiques, on a trouvé un canal en pierre qui suit la pente du terrain à 4 pieds sous le sol, et qui, partant du midi de la grange, paraît se diriger à l'ouest : il est dans un corroi de glaise, et les pierres qui le forment ont 3 ou 4 pieds de long sur 1 pied de large et 6 pouces d'épaisseur. Chacune de ces pierres est creusée sur un côté dans toute sa longueur; et posées deux à deux, l'une sur l'autre, elles font entre elles un trou rond d'environ 4 pouces de diamètre, qu'elles continuent en s'ajustant par le bout les unes avec les autres. Sans doute ce petit canal, qui maintenant est comblé de limon, menait les eaux de la source dans quelque habitation du vallon.

Mais quel pouvait être l'usage du vaste bassin dont nous venons de parler, et que nous n'avons encore pu voir que d'une manière im-

parfaite? Il ne paraît pas qu'il y ait eu à côté aucune construction importante. Ainsi ce n'était nécessairement qu'un réservoir destiné à fournir au loin ses eaux; et si l'on considère que ces mêmes eaux pouvaient, en partant de leur niveau, parcourir toute la basse plaine, c'est-à-dire, toute la partie de la ville qui s'étendait depuis le pont de Campniac jusqu'au ruisseau du Toulon, on ne pourra douter qu'elles ne soient venues par un troisième aqueduc dans notre antique métropole. Peut-être un jour pourrons-nous donner plus de détails sur la construction de ce bassin, et peut-être aussi, un jour, pourrons-nous fixer l'ancien volume d'eau de la source, qui se trouve réduit à 7 ou 8 pouces, mais qui jadis était beaucoup plus considérable; car la fontaine de la Monzie, qui sort à un niveau inférieur de 13 pieds 5 pouces, celle du domaine du Toulon qui est encore plus bas, et peut-être quelques-unes de celles de la prairie, forment des branches qui la diminuent d'autant, et qui, si l'on n'y prend garde, finiront par la faire disparaître (1).

La source du Cluzeau est au nord de l'abyme; elle tire son nom d'une grotte qui n'est éloignée de ses bords, du côté de l'est, que de quelques pas, et dont l'entrée est maintenant encombrée par les terres. Ses eaux durent jadis sortir au pied du coteau, c'est-à-dire, à 5 ou 6 toises de leur issue actuelle; mais comme, dans leur changement, elles ont baissé d'une dizaine de pieds, elles ne se trouvent aujourd'hui que d'environ 25 pouces plus élevées que celles du gouffre dont nous venons de parler.

Cette source était abondante, et comme elle sortait contre le rocher, il était facile de l'élever à une certaine hauteur: ainsi les Vésoniens durent tirer parti de ses eaux (2), et les joindre à celles de la fontaine de l'Ermitage. Ce qui même semble prouver qu'ils le firent,

(1) Ce que nous disons de ces diverses fontaines, est parfaitement prouvé pour celle de la Monzie et pour celle du Toulon; car lorsque M. de Vignéras a eu abaissé le niveau de sa source, au moyen de la tranchée, la première a cessé de couler, et les eaux de la seconde ont considérablement diminué de hauteur.

(2) On a souvent eu le projet de faire venir dans la ville actuelle de Périgueux les eaux de cette source, au moyen d'une pompe à feu.

c'est que nous avons retrouvé des débris de très-bon ciment dans l'issue de la source (1). Si jamais on y fait quelques travaux, il est possible qu'on y découvre un bassin semblable à celui dont nous avons parlé plus haut.

La source de Puyrousseau est maintenant presque perdue (2), mais elle coulait naguères et était assez abondante. Ce n'est que depuis une trentaine d'années qu'elle est différente de ce qu'elle était autrefois; ainsi il est possible que ses eaux aient été conduites dans notre métropole. Il est même probable que cette source et les deux que nous venons de décrire ne formaient qu'une seule et même conduite, qui, après avoir côtoyé la montagne depuis l'Ermitage jusqu'à Puyrousseau, se dirigeait vers le sud.

Du moins est-il vrai qu'à une époque que nous ne pouvons déterminer, mais qui peut-être est postérieure à l'empire romain, la fontaine de Puyrousseau a porté ses eaux dans quelque partie de l'antique cité de Vésone ou dans la ville actuelle; puisque, à une certaine distance, au sud-est de cette fontaine, on trouva, il y a une soixantaine d'années, des tuyaux en terre cuite qui ne pouvaient avoir servi qu'à cet usage. Ces tuyaux, dont le diamètre intérieur était d'environ 3 pouces, étaient dans un corroi de glaise. Malheureusement aujourd'hui il n'en paraît plus de vestiges (3).

Telles sont les diverses fontaines qui, sans doute, alimentaient l'aqueduc de la vallée du Toulon. Voyons maintenant quelles sont les véritables preuves de l'existence de cet aqueduc.

La seule découverte qu'on vient de faire du bassin de la source de l'Ermitage, ne laisse aucun doute; elle nous apprend, d'une manière certaine, que les Romains avaient utilisé les eaux de cette source.

(1) M. de Mourcin trouva ces débris de ciment en 1821, et c'est ce qui lui donna la première idée de l'existence de l'aqueduc.

(2) A la fin de l'hiver dernier (1821) elle disparut entièrement pendant une journée.

(3) M. de Mourcin a recueilli ces divers renseignements de la bouche des vieillards qui furent témoins de cette découverte, à laquelle d'ailleurs personne ne fit la moindre attention. Voyez dans la 2.^e partie du 5.^e livre, ce que nous disons de la fontaine de la Clautre.

Mais il y a plus : lorsqu'on a fait une défriche sur le penchant du coteau, vis-à-vis de la fontaine du Cluzeau, on a retrouvé, on a détruit le canal ; il en existe même encore une portion, à 36 pieds au-dessus de cette fontaine ; ce qui suppose qu'on avait élevé celle de l'Ermitage d'environ 7 pieds de plus que ses constructions actuelles.

Ainsi, ce n'est qu'au nord de l'abyme du Toulon que l'on retrouve les restes du troisième aqueduc de Vésonne ; du moins ce sont les seuls qui jusqu'à présent nous soient connus, et ils finiront bientôt de disparaître, car il ne s'étendent que l'espace d'une dizaine de pieds. La profondeur de ce canal est d'environ 1 pied ; sa largeur est, dans le fond, de 7 pouces 6 lignes ; dans le haut, il a près de 9 pouces. Ses rebords n'ont que 5 pouces d'épaisseur ; le dessous n'est que de 3 pouces. Telle est la capacité, telle est la construction de cette troisième conduite d'eau. Peut-être un jour nous pourrons donner de plus amples détails sur son ensemble et sa direction.

Aqueduc du faubourg de l'Arsaut. — La source de l'Arsaut est à l'extrémité d'un des faubourgs de la ville actuelle, sur la route de cette ville à Excideuil ; elle forme une fontaine et est encore assez abondante pour fournir aux besoins de la tannerie voisine. Depuis une soixantaine d'années son issue a changé de place et de niveau ; maintenant elle est sur le côté de la route, vers le sud, et jadis elle était au nord, tout-à-fait au pied du coteau (1). L'arceau qui la recouvrait à cette dernière place a été détruit naguères ; nous l'avons tous vu, et même, par erreur, quelques personnes ont cru que c'était de cette construction des temps modernes que venait le nom du faubourg (2).

Mais cette source a-t-elle été conduite dans l'antique cité de Vé-

(1) Elle était dans l'angle obtus que fait la route avec le petit chemin qui se dirige sur les coteaux, et se trouvait éloignée de ce même chemin de 7 ou 8 pieds. A 25 toises plus loin, on trouve aussi sur la route même la fontaine de *Mautemps*, qui ne coule que pendant huit ou neuf mois de l'année. Sans doute, dans l'antiquité, ces deux sources n'en faisaient qu'une seule.

(2) C'est ainsi qu'en rapportant les choses que l'on ne connaît pas à celles que l'on connaît, on s'éloigne souvent des véritables noms des lieux. Les personnes instruites savent que le faubourg de l'Arsaut s'appelait, en latin, *Arduus-Saltus*, et que, par conséquent, il ne peut y avoir sur son orthographe aucune équivoque.

sone ? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Cependant si l'on considère que les Romains firent venir les eaux de la Grand'Font et de la fontaine de Jameau, qui l'une et l'autre sont à une distance considérable, on croira difficilement qu'ils aient négligé celles qui étaient beaucoup plus à portée, et qui, quoique peu élevées, pouvaient à peu de frais fournir une partie de notre métropole. Au reste, un semblable travail a été fait, dans le moyen âge, pour notre ville actuelle ; car, en 1812, on a trouvé au Port-de-Graule un bassin de forme octogone qui ne nous semble guère avoir pu recevoir ses eaux que de la fontaine de l'Arsaut. Nous ne décrirons point ici ce bassin ; on en verra plus loin les détails (1). Qu'il nous suffise maintenant de dire que les tuyaux en terre cuite qu'on a déterrés près de ce même bassin se dirigeaient, d'un côté, vers la source que nous indiquons, et que de l'autre ils paraissaient continuer l'aqueduc vers le sud.

Telles sont les notions que nous avons pu recueillir sur les diverses conduites d'eau qu'on avait faites pour l'usage des habitans de Vésone. Il reste beaucoup de recherches à faire sur cet objet ; car non-seulement on ne connaît presque rien des nombreuses fontaines destinées à recevoir les eaux de ces conduites et à les distribuer sur nos places publiques ou chez les particuliers, mais encore la plupart de ces mêmes conduites laissent à peine quelques traces de leur ancienne existence. Toutefois on ne peut guère douter qu'il n'y ait eu, du côté de l'Arsaut, un petit aqueduc souterrain. Celui de la vallée du Toulon, qui sans doute prenait les eaux de différentes sources, laisse encore apercevoir des vestiges de sa construction ; celui de Vieille-Cité n'offre aucune incertitude sur le chemin qu'il avait à parcourir ; celui du Petit-Change se montre évidemment aux yeux les moins exercés, et nous donne une juste idée de ces sortes de monumens.

Ainsi Vésone était, pour ainsi dire, entourée de toutes parts d'aqueducs, et si les Romains se montrèrent jaloux d'embellir son intérieur de somptueux édifices, ils ne le furent pas moins de lui procurer tout ce qui tendait à l'utilité publique.

(1) Voyez la 2.^e partie du 5.^e livre.

CHAPITRE VII.

Basiliques, ou Palais de Justice.

LES anciens nommaient *basiliques* de vastes bâtimens où les magistrats rendaient la justice. Vitruve, qui avait construit de ces édifices à Rome, à Fano et dans quelques autres villes, décrit exactement leur forme. La largeur du parallélogramme du plan était divisée en trois parties par deux rangs de hautes colonnes. La partie du milieu était la plus spacieuse, et des pilastres ou de petites colonnes, engagées dans le fût des grandes, soutenaient les galeries ou tribunes pratiquées dans les ailes. La porte principale était ordinairement au milieu d'un des longs côtés, et un grand renforcement en hémicycle, placé en face de cette porte et saillant à l'extérieur, était destiné à recevoir les sièges des juges. Quelquefois les ailes, ou bas côtés, étaient accompagnées de petites salles extérieures au plan; d'autrefois aussi la principale porte était ouverte sur l'un des petits côtés du parallélogramme, et alors le rond point était formé sur l'autre petit côté, comme on en voit un exemple à la basilique de *Caïus* et *Lucius*, bâtie à Rome par Auguste. Enfin, ces sortes d'édifices étaient échauffés pendant l'hiver, pour que le froid n'interrompît en rien le cours de la justice.

On retrouve dans la plupart des églises gothiques la forme de ces anciennes basiliques. Comme les premiers chrétiens avaient en horreur tout ce qui tenait au culte du paganisme, ils la préférèrent à celle des temples, qui était bien plus noble et plus majestueuse. Cette haine des premiers chrétiens, contre tout ce qui appartenait à l'idolâtrie, est même une des principales causes de la destruction de presque tous les temples qu'on admirait dans l'ancien univers.

Au surplus, il est sans doute dans les Gaules beaucoup de villes qui ne pourraient pas se glorifier d'avoir possédé une seule basilique,

tandis que nous allons prouver qu'il en existait trois dans notre métropole. Il n'en reste plus, il est vrai, aucun vestige debout, mais nous avons assez de monumens pour constater leur ancienne existence.

N.º 89. — *Etat de l'Eglise du Périg., par le père Dupuy, pag. 56. — Savaron, etc.*

SOT. LIB. NER. BASILICAS. DVAS. EDIFICAVIT. CUM. ORNAMENTIS

« Soter, affranchi de Néron, a élevé deux basiliques avec leurs
« ornemens. »

C'est cette inscription, comme nous l'avons déjà fait remarquer (1), qui a induit Savaron à changer le mot *Secundus* de nos monumens tutelaires en celui de *libertus*. Ce savant n'a pas fait attention qu'il s'agissait de deux personnages différens, et que le *Secundus-Soter* était sans doute fils du *libertus Neronis*. Ce dernier Soter était l'esclave qui avait découvert la conspiration de Pison, l'esclave que Néron avait affranchi et comblé de richesses. Ainsi il était le premier de sa race qui comptât dans l'ordre social, ce qui explique pourquoi le fils avait pris le nom de *Secundus*, que le graveur eut soin d'écrire en grosses lettres.

Le père Dupuy ajoute que Néron éleva Soter à plusieurs dignités, même à celle de proconsul de notre province. Sans doute la preuve de ce fait existait encore au commencement du 17.º siècle. Cet auteur assure aussi que, du temps de l'apostolat de Saint-Front, nous avions un président ou proconsul appelé *Squirius*, lequel fut converti par *Fronto* lui-même, qui le baptisa et le nomma *Georges*. Enfin, le titre de proconsul est également un de ceux que porte l'empereur Florian sur la colonne milliaire qui est au Musée (2), ce qui peut faire présumer que cet empereur avait exercé le proconsulat d'Aquitaine avant d'avoir la pourpre. Ainsi il paraîtrait que Vésone était le lieu de résidence des proconsuls. Quant à Soter, il est certain qu'il se retira dans

(1) Voyez tom. 1.º, pag. 308.

(2) Voyez au liv. 4.º le chapitre où il est question de cette colonne milliaire.

notre métropole (1), et que, d'après la construction des deux basiliques, d'après celle de l'amphithéâtre, qu'on lui attribue également, il devait jouir d'une fortune immense. Beauménil, qui a vu nos antiquités à une époque où elles étaient mieux conservées et en bien plus grand nombre qu'aujourd'hui (2), nous a laissé le dessin d'une assez belle tête qui passait pour être celle de cet affranchi (3). Peut-être la statue dont elle faisait partie avait-elle sur sa base l'inscription que nous venons de transcrire; du moins ne peut-on disconvenir que la manière dont cette inscription est conçue ne convienne à ce genre de monuments; d'ailleurs les Vésoniens devaient à Soter quelques marques de reconnaissance.

Au reste, si l'inscription que nous venons de rapporter fait connaître le fondateur de deux basiliques de Vésonne, en voici d'autres qui ont trait à ces mêmes édifices.

Gruter (4).

.I. LANNAE. SOLO. A. POMP. ANT. . .
BASSUS. C. C. R. CONSAEPT.
BASILICAS. DVAS. CET.

Ce fragment d'inscription, dont nous avons déjà parlé et que nous finirons d'expliquer dans la suite, est une seconde preuve de l'existence de nos basiliques. On ne peut même guère douter que le *basilicas duas* de la troisième ligne ne se rapporte au *Bassus* qui est nommé dans la seconde. Ainsi ce serait cet illustre citoyen romain

(1) Si l'on se rappelle ce que j'ai dit des familles illustres qui avaient choisi Vésonne pour le lieu de leur retraite, et si l'on réfléchit que leurs affranchis même y venaient demeurer, on pourra, ce me semble, en conclure que cette cité était très-connue et très-célèbre dans l'antiquité, ce qui confirme qu'elle était une métropole riche et puissante.

(2) Beauménil est venu à Périgueux à diverses époques; il y a une quarantaine d'années qu'il y vint pour la dernière fois.

(3) Nous en avons déjà parlé. Voyez tom. 1.^{er}, pag. 412.

(4) Voyez le N.^o 78 de nos inscriptions, tom. 1.^{er}, pag. 436.

(*clarus civis romanus*) qui aurait achevé ou fait restaurer les deux basiliques de l'affranchi de Néron.

Au Musée (1).

. . . . ET. DEAE. STANNA
 SSVS. C. C. R. CONSA
 AS. CUM. CETERIS. O'

La dernière ligne de ce fragment est une troisième preuve de l'existence des basiliques; car si les deux inscriptions précédentes, et surtout la seconde, expliquent une partie de la troisième ligne de celle-ci, et témoignent qu'il devait y avoir *basilicas duAS*, cette dernière, à son tour, indique la fin de la seconde, et prouve qu'on y lisait *CETeris ornamentis*.

Ainsi, de ces trois inscriptions, la première fait connaître le fondateur des deux basiliques, et prouve qu'elles furent bâties vers la fin du règne de Néron, ou peu de temps après la mort de cet empereur; la seconde semble indiquer que Soter, n'ayant pas assez vécu pour achever son entreprise, un autre l'acheva et la perfectionna (*ceteris ornamentis locupletavit*), ou y fit quelque restauration; et c'est ce que confirme la troisième, par ces mots: *cum ceteris ornamentis*, qui sans doute étaient suivis de ceux-ci: *perficiendum curavit*, ou *restituit*.

L'existence des deux basiliques est donc parfaitement constatée, et s'il n'en reste aucune partie debout, du moins nous en possédons quelques débris, car nous avons deux tambours de colonnes qui ne peuvent guère provenir que de ces édifices (2).

Le premier a fait partie du plus petit de ces palais; il a 2 pieds

(1) Voyez le N.º 73, tom. 1.º, pag. 418.

(2) Ces deux blocs sont au Musée. Voyez les N.ºs 8 et 5 de la planche VIII. Malheureusement le premier de ces N.ºs est fort inexact: il n'existe point sur un côté du tambour de cannelures plus petites qu'aillens, et ce ne sont point de vives arêtes, mais des espaces d'environ 8 lignes qui séparent toutes ces cannelures.

moins 1 pouce de diamètre; il est creusé de cannelures évidées, et paraît appartenir à l'ordre dorique. Ce qui démontre qu'il provient d'une de nos basiliques, c'est que d'un côté est la naissance d'un petit chapiteau-pilastre réservé dans l'épaisseur de la pierre qui a servi à former le tambour de la colonne. C'était sur de pareils chapiteaux que portait sans doute tout le plancher des bas côtés du monument (1), et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces chapiteaux, dont la largeur est, au gorgerin, de 1 pied 7 pouces 6 lignes, sont un peu arrondis, et sortent de la colonne sans qu'il y ait au-dessous aucune trace de pilastre.

Le second tambour a 2 pieds 6 pouces de diamètre; il paraît être d'ordre corinthien, et ses cannelures sont remplies d'une baguette, ce qui annonce qu'il provient du bas de la colonne. Au reste, dans la basilique dont il faisait partie, on n'avait pas suivi la même disposition que dans celle dont nous venons de parler: dans l'une c'était de simples chapiteaux ménagés sur le fût de la colonne; dans l'autre ce sont de véritables colonnes de 1 pied 3 pouces de diamètre, engagées de près d'un tiers dans les grandes, et maintenues lisses dans le reste de leur contour.

Nous avons un troisième tambour disposé comme celui que nous venons de décrire (2); seulement les deux colonnes sont également lisses. Le diamètre de l'une est de 2 pieds, et celui de l'autre de 1 pied 6 pouces. Elles offrent cela de remarquable, que les moulures des deux bases sont parfaitement égales, et que la base de la petite colonne diminue de saillie à mesure qu'elle se rapproche de celle de la grosse, pour que celle-ci puisse prendre un plus grand développement (3). Or, il est évident que ce bloc de colonne provient d'une troisième basilique. Ainsi Vésonne possédait au moins trois édifices de ce genre: un d'ordre dorique, l'autre d'ordre corinthien, et le troisième d'ordre toscan, comme le prouvent les moulures de sa base. Ce dernier était

(1) Bien entendu, toutefois, que les solives pénétraient dans le fût même des colonnes.

(2) Ce bloc a long-temps servi de table dans le jardin de Gardonne. M^{ad}. Gardien a bien voulu en enrichir notre collection. Voyez le N.^o 2 de la planche VIII.

(3) Ces bases ont été mal rendues par le graveur.

même le plus ancien, et ne peut avoir nul rapport aux inscriptions dont nous venons de parler.

Si maintenant on considère que, dès son arrivée dans la capitale des Pétrocoriens, l'affranchi de Néron eut l'attention d'y faire construire deux basiliques, bien qu'il y en eût déjà antérieurement à lui, ne peut-on pas en induire que beaucoup plus anciennement encore, et même avant la conquête (1), il y avait dans cette ville des tribunaux de justice souveraine, et que, par conséquent, sa juridiction s'étendait au loin? En effet, si l'on réfléchit à l'empressement que montrèrent les Romains, dès le commencement du Haut-Empire, à construire dans notre métropole ces sortes d'édifices, on sera tenté de croire que, pour ne point interrompre le cours de la justice, ils crurent qu'il était urgent de faire des abris conformes aux nouveaux usages, pour des tribunaux importans qui, avant cette époque, siégeaient en plein air.

Ainsi il est évident que si les Romains ôtèrent à Vésone le titre de Métropole de toute l'Aquitaine, du moins ils lui laissèrent ou ne purent lui enlever son ancienne juridiction; ce qui est conforme au passage de Plin, où il est dit que les Périgourdiens sont séparés des Toulousains par le Tarn. D'ailleurs on sait que les droits de cette antique juridiction ont été constamment reconnus jusque dans les temps modernes, et que souvent depuis ils nous ont été rendus, comme cela résulte de plusieurs titres, notamment du diplôme que nous avons déjà cité, et dont un passage est conçu en ces termes : *Cum ab antiquo maxima pars ducatus Aquitaniae, ut villa Burdegualis et Bayone et plures alie haberent resortiri in assisiagiis de Petragoris in causis appellationum*, etc. (2).

(1) Néron monta sur le trône la 54.^{me} année de l'ère chrétienne.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 147.

CHAPITRE VIII.

Du Capitole.

A ROME on appelait *Capitole* la forteresse du mont Tarpéien, dans laquelle étaient plusieurs temples et d'autres édifices publics. C'est là que les triomphateurs venaient sacrifier aux Dieux ; c'est là que l'on gardait les choses les plus précieuses ; c'est là que se réfugièrent les Romains lorsque leur ville fut prise par les Gaulois ; en un mot , le Capitole était regardé comme le *palladium* de l'État et de la liberté publique : aussi chaque municipe voulut ensuite avoir un édifice de ce nom. C'était une espèce de symbole d'indépendance , et dans son intérieur s'assemblait le sénat des décurions , ainsi que les autres principaux magistrats.

Tel était l'édifice que les peuples affectionnaient le plus , et quoiqu'il ne reste aucun vestige d'une pareille construction dans notre antique Vésonne , nous ne pouvons douter de son ancienne existence. Comment, en effet, les Pétricoliens n'eussent-ils pas eu un monument d'une si haute importance, lorsqu'ils en avaient de tout genre pour le seul embellissement de leur cité ? Qu'est-il d'ailleurs besoin de conjectures, lorsque les vieux titres nous fournissent des preuves (1) ? Ce n'est pas même seulement dans les titres qu'il est question de notre capitole ; une vieille tradition en rappelle le souvenir, et désigne le lieu qu'il occupait. Suivant cette tradition ce serait entre les deux villes qu'il aurait été situé (2) ; et cela est d'autant plus probable, que, dans cette position , il était en quelque sorte défendu par l'enceinte forti-

(1) M. de Lespine a trouvé plusieurs de ces titres.

(2) On appelle *entre les deux villes* tout l'espace qui sépare la ville actuelle de l'ancienne citadelle romaine de Vésonne.

fiée du temple de Mars. Sans doute un vieux cimetière (1), l'église de St.-Pierre-ès-Liens et celle de St.-Cloud, occupent son emplacement; du moins cet endroit était toujours resté public; c'était même autrefois le lieu des exécutions, et l'on y enterrait, il n'y a pas encore longtemps, les criminels. Au reste, lorsqu'on a détruit le couvent des Cordeliers, qui bornait ce cimetière au levant, on a retiré d'un des murs de l'église un fragment d'inscription qui ne semble guère pouvoir appartenir qu'au capitole (2).

N.º 90. — *Au Musée.*

. . . . P F T R V C R . E T . I

Il s'agit, en effet, dans ce fragment, non des habitans de Vésone, mais des Pétrocoriens (*Petrucorii*), et le ET. D.... ne peut guère désigner que les décurions (*et decuriones*), ou les duumvirs (*et duumviri*). Or, quel était l'édifice sur le frontispice duquel il pouvait être question de tous les membres du municipes et de leurs principaux magistrats? Quel était le monument auquel devait s'intéresser tout un peuple? c'était sans doute celui où siégeaient les décurions et où s'assemblaient tous les chefs; car un édifice de ce genre était non-seulement la propriété de la ville dans laquelle il était construit, mais aussi de tout le pays qui avait intérêt à sa fondation ou à sa restauration.

Ce fragment n'indique pas, il est vrai, d'une manière positive, quel était le but de l'inscription; mais la grandeur des lettres est un témoignage qu'elle appartenait à un grand édifice: et à quel édifice pouvait prendre intérêt tout un peuple, si ce n'est au capitole (3)?

Mais les Pétrocoriens et les habitans de Vésone n'eussent-ils pas pu

(1) C'est ce que l'on nomme *le Cimetière des Pendus*.

(2) La pierre sur laquelle est gravé ce fragment d'inscription formait le dessus d'une petite porte de l'église. Un des côtés de cette pierre est taillé en portion de cercle, et les armes de France sont sculptées au milieu de la courbe. Peut-être a-t-elle servi de dessus de porte à un escalier à vis des anciennes constructions du couvent, détruites dans le 16.^m siècle.

(3) Ces lettres ont 5 pouces 6 lignes de hauteur.

construire à frais communs un autre bâtiment quelconque? Si cela est rigoureusement possible, du moins les exemples de pareille chose sont rares. Des empereurs, des magistrats, de simples particuliers, fondaient des édifices, et presque jamais on n'en trouve d'élevés par tout un peuple. D'ailleurs, le fragment d'inscription dont nous venons de parler ayant été trouvé à côté de l'endroit même que la tradition désigne comme la place du capitolé, il est difficile de penser qu'il n'ait pas appartenu à ce monument.

Voici un autre fragment qui pourrait provenir de la même inscription.

N.º 91. — *Au Musée.*

. ERE.

En effet, bien que ces trois lettres soient un peu plus petites que celles du N.º précédent, elles ont avec elles un air de ressemblance; remontent comme elles au très-Haut-Empire, annoncent presque le même faire, et l'on ne remarque aucune espèce de différence dans la qualité de la pierre. Ainsi le N.º 90 pourrait avoir fait partie de la première ligne de l'inscription, et peut-être l'autre provient de la seconde. Mais que signifient les trois lettres de ce dernier fragment? C'est ce qu'il est impossible de dire avec certitude. Peut-être forment-elles la fin du mot *restituERE*, mis pour *restituerunt*. S'il en était ainsi, nous aurions la preuve que, dès la très-haute antiquité romaine, notre capitolé aurait été dégradé, et que, de l'avis des citoyens du municipale, les chefs en auraient ordonné la restauration. Toutefois ce ne sont là que des conjectures qui ont besoin de l'appui de quelque nouvelle découverte. La seule chose que nous puissions assurer, c'est que Vésoné avait un capitolé dont la fondation remontait à une époque fort reculée.

CHAPITRE IX.

Arcs de triomphe, ou autres Monumens de ce genre.

Si les guerres et les ravages dont Vésone a été la victime pendant plus de seize siècles n'ont laissé subsister aucun des monumens triomphaux que les habitans de cette ville avaient érigés aux empereurs romains ou à d'autres personnages marquans, du moins quelques fragmens d'inscriptions, et beaucoup de débris, attestent leur ancienne existence.

N.º 92. — *Mss. de Beauménil.*

. ANORVM

Ce fragment ne laisse voir qu'une partie du mot ROMANORVM; mais, d'après les moulures et les ornemens qui l'accompagnaient (1), nous ne pouvons douter qu'il ne provienne d'une frise sculptée, où l'on avait ménagé la place de l'inscription; et comme le mot était écrit en entier, il nous paraît presque certain que le monument sur le frontispice duquel il était gravé, dut être exclusivement dédié à la gloire et aux victoires des Romains. Dans toute autre hypothèse, on aurait écrit en abrégé le nom du peuple. Cette inscription peut donc avoir été gravée sur un arc de triomphe, à moins qu'il n'y ait eu *Genio Romanorum*; car alors elle pourrait appartenir à un temple, ou à une espèce de chapelle (*delubrum*), élevés au génie du peuple romain. Toutefois, cette dernière leçon ne nous paraît guère probable, parce qu'en pareil cas on se servait plus ordinairement de la formule : *Genio populi romani*.

(1) Beauménil nous donne ces détails, mais il ne dit pas de quelle grandeur étaient les lettres; seulement, d'après son dessin, on peut croire qu'elles avaient 5 ou 6 pouces de haut.

Il y a, dans un jardin de la Cité, un bloc de pilastre dans les ornemens duquel on remarque des boucliers, ce qui annonce qu'il a dû faire partie d'un édifice triomphal. Son diamètre est de 1 pied 9 p. 6 lignes; trois de ses côtés sont couverts de sculptures; le quatrième est entièrement brut (1).

Un autre morceau qui paraît également avoir fait partie de la décoration d'un arc de triomphe, c'est une portion de fût de colonne sur lequel sont représentés, en bas relief, des captifs enchaînés à un trophée par la victoire. Quelque frustes que soient ces sculptures, elles n'annoncent pas moins qu'elles sont dues à un assez bon temps de l'art. La hauteur du bloc est de 3 pieds 3 pouces; son diamètre est de 2 pieds (2).

Nous avons un second tambour de colonne et deux gros morceaux de corniche qui nous semblent provenir d'un même édifice, et qui évidemment appartiennent à un arc de triomphe (3). Le tambour de colonne est même très-remarquable, en ce que des boucliers, des casques, des cuirasses, en un mot, des armures de toute espèce, et jusqu'à des têtes coupées, y sont sculptées et arrangées comme au piédestal de la colonne Trajane. Quant aux ornemens des deux morceaux de corniche, ils ont une telle analogie avec ceux du tambour, qu'on ne peut guère douter que le tout n'ait été fait sur les mêmes dessins et peut-être de la même main.

Une autre corniche (4), toute différente de celle dont je viens de parler, mais ayant aussi appartenu à un arc de triomphe, est encore enfouie sous le gros mur de la citadelle. La soffite de son larmier est

(1) Ce bloc est dans le jardin de feu M. Chambon, ou du Sol de la Dixme. Voyez le développement de deux de ses côtés, N.º 3 de la planche XXI. Le troisième côté, sur lequel est un seul grand bouclier, n'a pas été gravé.

(2) Ce bloc est dans le jardin de M. Vidal, ou autrement du Cimetière des Pendus. Voyez le développement de ce bloc, N.º 1 de la planche XX.

(3) Ils sont dans le jardin du Sol de la Dixme. Voyez le développement du bloc, N.º 6 de la planche XIX, et celui de la corniche, N.º 2 de la planche XXI.

(4) J'ai déjà prévenu qu'elle était dessinée sur le premier plan de l'arrachement d'une tour de la Cité. Voyez planche XVIII. On fut forcé de la laisser en place, pour ne pas nuire à la solidité du mur.

couverte d'ornemens militaires assez bien sculptés, et dans le style triomphal. Le talon qui est au-dessous est décoré d'un rang de boucliers qui portent l'un sur l'autre, et qui sont recourbés suivant le profil de la moulure. Le tout paraît appartenir au bon temps de l'architecture.

Vers la fin de l'année 1816 (1) on déterra plusieurs pièces d'une corniche différente de toutes celles que nous venons de décrire, mais ayant aussi fait partie d'un arc de triomphe. De petits boucliers, diverses armures, des armes, et d'autres ornemens d'un bon choix, sont sculptés avec art dans la soffite de son larmier. Les moulures en sont bien profilées, et tout annonce que ces fragmens proviennent d'un arc de triomphe élevé, au plus tard, dans le siècle des Antonin.

Des fouilles récentes viennent aussi de nous faire connaître un tambour de colonne qui a également appartenu à un arc de triomphe, et qui offre une recherche véritablement remarquable. Les arêtes des cannelures sont ornées de grains de chapelets, et des feuilles sont sculptées avec beaucoup de soin dans chacune de ces mêmes cannelures. Le diamètre de ce tambour de colonne est de 2 pieds 1 pouce et quelques lignes au-dessus du colerin (2).

Mais le plus intéressant de tous ces fragmens d'arcs de triomphe, c'est un tambour de colonne de 2 pieds de hauteur, sur 2 pieds 2 pouces 6 lignes de diamètre. Une coquille termine par le bas chaque cannelure, et les arêtes de ces cannelures sont décorées de grains de chapelet. La partie inférieure du bloc représente des armes et des armures de toute espèce, sculptées en très-petit relief, et à-peu-près disposées de la même manière que sur un des tambours dont nous venons de parler. Entre les cannelures et ces ornemens est une plate-bande ou ceinture, de 10 pouces 6 lignes de large, dans laquelle sont sculptés des tritons conduisant et retenant des taureaux et des chevaux marins,

(1) Ces fragmens ont été découverts au château de Barrière, dans les fondemens d'une vieille tour de la citadelle. Comme ils n'ont été trouvés que depuis peu, nous n'avons pu les faire graver.

(2) Ce tambour de colonne est au Musée; il fut trouvé en 1819, lorsqu'on creusa la cave de M. Bardon. On vient d'en déterrer un pareil dans le jardin du Sol de la Dixme, qui précède et fait partie de celui de feu M. Chambon.

entre lesquels semblent se jouer des dauphins de différentes grandeurs. Ainsi la scène se passe dans les eaux de la mer, et l'on ne peut douter que le tronçon de colonne sur lequel sont toutes ces sculptures, n'ait fait partie d'un arc de triomphe érigé à l'occasion d'une victoire navale (1). Au surplus, l'excellent choix des ornemens et la pureté du dessin sont un sûr garant que l'édifice avait été construit dans le bon temps de l'art : peut-être fut-il élevé en mémoire des premières victoires navales remportées sur Auguste par Sexte-Pompée.

N.° 93. — *Au Musée. — Mss. de Beauménil* (2).

.....

 V D F I Q N
 . V N . S I C I .

Cette inscription appartient-elle à un arc de triomphe? On serait tenté de le croire si l'on s'en rapportait au dessin, ainsi qu'aux expressions de Beauménil; et comme, suivant cet antiquaire, il faudrait lire :

V D I C P R . I I
 V N S I C I

nous avons d'abord pensé que la pierre avait fait partie d'une frise, que VNSICI formait une partie du mot VESVNSICI pour VESVNNICI, et qu'ainsi sans doute il s'agissait d'un édifice triomphal, élevé par les Vésoniens à un personnage qui se trouvait consul pour la cinquième fois (*Cos. V.*) dictateur, (*DIC.*) et gouverneur pour la seconde fois (*PR. II.*)

Si cependant on examine avec attention la pierre sur laquelle est

(1) Ce tambour de colonne est dans le jardin du Sol de la Dixme. Voyez-en le développement, N.° 1 de la planche XXII. Les arcs de triomphe érigés à l'occasion des victoires navales sont très-rares surtout dans la Gaule.

(2) Cette inscription est extrêmement fruste, parce qu'elle servait de blanc aux vieilles casernes; mais M. de Mourcin et moi, nous l'avons examinée avec le plus grand soin.

gravé ce fragment d'inscription, on s'aperçoit bientôt qu'elle ne fit jamais partie d'une frise, mais qu'au contraire elle avait une base particulière, qui, bien que presque entièrement détruite, se montre plus ou moins de tous les côtés; d'où il résulte évidemment que c'était une espèce d'arc ou de cippe de 1 pied 3 pouces de large sur 11 pouces d'épaisseur, et d'une hauteur que nous ne saurions déterminer, parce qu'il pouvait y avoir au-dessus un petit couronnement dont il n'existe plus de trace. Ainsi peut-être nous aurions dû classer cette pierre parmi les monumens religieux.

Toutefois, si on la considère comme un cippe, elle peut également avoir été érigée à la mémoire d'un personnage marquant; et, sous ce dernier rapport, elle devrait encore être regardée, en quelque sorte, comme un petit monument triomphal.

Ce qui reste de l'inscription est extrêmement fruste, et peut-être existait-il dans le haut quelques lignes qui ont entièrement disparu. Celles que l'on aperçoit encore sont au nombre de quatre.

Dans la première, on distingue à peine la partie inférieure d'une lettre qui paraît être une S.

Dans la seconde, on ne voit réellement que deux portions de caractères qui, par la manière dont ils sont gravés, et par l'état actuel de la pierre, ne sauraient être que des T ou des I. Plus loin, on croit apercevoir les traces d'un C ou d'un O et d'une S. Ainsi dans cette seconde ligne on pourrait lire . . . IT .. OS; ce qui est d'autant plus probable, qu'on croit voir une petite partie de la tête du T entre les premiers caractères.

Dans la troisième ligne, la première lettre est un V encore assez apparent, et la seconde un D parfaitement marqué. Vient ensuite un jambage droit, suivi par le haut d'un petit trait recourbé qui, bien que un peu rapproché du jambage, annonce la tête d'une R. C'est donc une R que nous retrouvons dans le troisième caractère. Cependant entre cette lettre et le D est un trait profond qui, au premier abord, a l'apparence d'un point, mais qui dans le fait se dirige horizontalement vers le jambage de l'R; et de l'autre côté de ce même jambage,

quoique un peu plus bas, est aussi un petit trait qui vient obliquement joindre le premier. Ainsi on ne peut s'empêcher de reconnaître un T et une R réunis dans ce troisième caractère. Le quatrième est un I; il est encore assez distinct; et le cinquième ne saurait être qu'un P tracé en sens inverse, comme on le trouve quelquefois. Ensuite vient un O, et il ne serait pas impossible d'apercevoir plus loin quelques vestiges qui ne pourraient nécessairement appartenir qu'à un T. Ainsi on doit lire dans la troisième ligne : V. D. TRI. POT.

Au commencement de la quatrième ligne est un double caractère, présentant deux lettres renversées, A et N; et par conséquent on y peut lire AN ou NA. Ce double caractère est même d'autant plus remarquable, qu'il y avait assez de place pour mettre les deux lettres séparées. Cette manière de les renverser avait sans doute un but. Après ces deux lettres est écrit très-distinctement SICI . . . ; le reste est effacé. On lira donc à la quatrième ligne AN. SICI.

Quant à la grandeur des lettres, celles de la seconde ligne ont 2 pouces 3 lignes de haut; celles de la troisième, 2 pouces 6 lignes; celles de la quatrième, 2 pouces 10 lignes, et tous ces caractères annoncent le faire du très-Haut-Empire.

Mais que peuvent signifier les faibles restes de cette inscription? Nous lisons dans la seconde ligne IT . . OS; dans la troisième V. D. TRI. POT; et dans la quatrième AN. SICI. Les quatre dernières lettres, SICI, ne nous semblent guère pouvoir être que le commencement du mot *Sicilia*, et il ne serait pas impossible que les deux lettres AN eussent quelques rapports avec *Pannonia*. Alors on lirait *annonario Siciliae*. Dans la troisième ligne rien ne peut être équivoque : V. D. TRI. POT signifie évidemment *quintum, dictatori, tribunitiae potestatis*; et dans la seconde, si nous mettons un C devant OS, nous aurons . . . IT. COS, c'est-à-dire, *iterum, consuli*. Il s'agit donc, dans cette inscription, d'un personnage chargé de faire venir les blés de la Sicile, d'un personnage revêtu de la puissance tribunitienne, d'un dictateur, consul pour la cinquième fois, et qui même exerçait pour la seconde fois (*iterum*) une autre charge dont il n'existe sur la pierre aucune trace, mais qui ne peut guère être que celle de gouverneur

(*præsidi*), qu'on écrivait assez ordinairement par ce double caractère : R.

Or, quel était le personnage qui pouvait être revêtu de toutes ces charges, si ce n'est Jules-César, dans les dernières années de sa vie, lorsqu'il se fut emparé de toute la puissance? C'est le seul des empereurs qui ait été dictateur, et on sait qu'il fut nommé gouverneur des Gaules pour la seconde fois, et consul pour la cinquième, la 44.^e année avant l'ère chrétienne. On pourrait donc rétablir l'inscription de la manière suivante :

C.I.CÆSARI
R. IT. COS
VDF.IQOT
.VN.SICI..

Cette inscription semble fixer l'époque de la reddition de Vésone, et c'est aussi celle de l'assassinat de César. Ainsi il n'est pas étonnant que ce conquérant des Gaules ne dise rien de notre métropole, et qu'il ne parle même qu'une seule fois des *Petrocorii*, puisque ces peuples ne furent soumis que lorsque les Commentaires étaient terminés. En effet, si lorsqu'un peuple, une ville, une simple forteresse se rendaient à César, il avait grand soin de le dire, par quel hasard eût-il gardé un si profond silence sur une cité qui, certes, devait jouer un grand rôle dans toute la partie de la Gaule qui l'entourait?



LIVRE QUATRIÈME.

MONUMENS MILITAIRES SOUS LES ROMAINS.

PREMIÈRE PARTIE.

CITADELLE DE VÉSONE
ET CAMPS ROMAINS.

AVANT-PROPOS.

Nous avons fait connaître les monumens religieux et civils dont nous avons retrouvé quelques vestiges dans notre antique cité, et l'on doit être convaincu qu'il en reste encore beaucoup à découvrir. Toutefois, si l'on considère combien il faut de patience et de temps pour se rendre compte à soi-même de tous les détails des constructions d'une ville entièrement détruite, on s'étonnera peut-être que nous ayons pu constater l'existence d'un si grand nombre d'édifices, surtout en réfléchissant que dans les temps modernes, comme dans l'antiquité, Vésone n'a jamais cessé d'être en proie à des dévastations de toute espèce.

Le temps et la main de l'homme ont tout détruit, tout nivelé : des prairies, des champs, des jardins, des vignes, recouvrent les habitations de nos pères. Les rues, les places publiques qu'ils fréquentaient ; le capitole et les basiliques, où ils discutaient les intérêts de l'État et ceux des particuliers ; le cirque, l'amphithéâtre et le théâtre où ils allaient se récréer ; les écoles et les gymnases où s'élevaient leurs enfans ; les tombeaux, objet de la vénération publique ; les temples, où les pauvres et les riches venaient également courber la tête devant la Divinité : tout a disparu, ou à peine en reste-t-il quelques traces.

Ainsi que les antiques métropoles de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Grèce, Vésone a vu succéder la modeste chaumière aux palais, aux édifices les plus somptueux ; et de même que dans ces villes, jadis si florissantes, partout ici

on trouve de riches débris servant à soutenir le toit du laboureur. Tout ici-bas a sa naissance, son accroissement, sa splendeur, sa décadence et son anéantissement complet; mais heureux sont les empires et les villes qui trouvent dans leur constitution robuste, dans le choix de leur position géographique ou dans des circonstances favorables, les moyens de subsister long-temps! Privée de ces avantages, notre capitale a succombé; et, comparable à ces villes célèbres qui n'offrent plus d'autres attraits que leurs ruines, elle ne vit, pour ainsi dire, que de souvenirs.

Que dis-je, de souvenirs! cette faible et triste consolation des malheureux ne lui a pas même été accordée. Le Périgord a produit de grands hommes, des auteurs célèbres, dans l'antiquité et dans les premiers siècles de notre ère; le moyen âge en a vu naître aussi, tels que les Aimoin, de Villefranche; les Geoffroi du Breuil, d'Excideuil; les Bertrand de Born, d'Hautefort; les Clairels, de Sarlat; les Rudel, les Saül de Scola, les Arnaud Daniel, les Arnaud de Mareuil, etc.; des temps plus rapprochés ont produit Michel de Montaigne, La Boétie, Brantôme, Aimar de Ranconnet (1), Saint-Aulaire, Lagrange-Chancel et le célèbre Fénelon; mais aucun de ces auteurs n'a daigné tirer sa patrie de l'oubli. Cependant ils auraient dû faire plus que l'illustrer: c'était à eux à la faire connaître.

Dans ce quatrième Livre nous donnerons quelques détails sur les monumens militaires que nous ont laissés les Romains. Ils ont moins souffert des dévastations du temps et des hommes que les édifices religieux et civils; et s'il est inté-

(1) C'est ainsi qu'il s'appelait, et non pas *Rançonnet*, comme on écrit presque toujours.

ressant de suivre l'histoire de ces édifices, parce qu'ils témoignent la splendeur de notre antique métropole, il ne le sera pas moins de voir la description des monumens militaires, soit qu'ils aient été fondés pour sa sûreté, soit que les vainqueurs les aient construits pour se mettre à l'abri de son influence. Peut-être aussi suivra-t-on avec plaisir la direction de ces voies romaines que les conquérans ouvrirent pour la circulation des troupes et pour la facilité du commerce; et après avoir vu Vésone dans sa prospérité, on nous saura sans doute quelque gré de faire connaître les causes et l'époque de sa décadence.





ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

MONUMENS MILITAIRES
SOUS LES ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

*Première citadelle romaine de Vésonne, ou péristyle fortifié du
temple de Mars.*

PLUSIEURS villes de la Grèce et de l'Italie conservent encore quelques parties de leurs anciennes murailles ; mais il en est peu qui aient eu une citadelle dans leur enceinte , parce que jadis on employait rarement ce moyen de défense.

On trouverait surtout difficilement une citadelle destinée à protéger un temple , une citadelle réunissant à ses fortifications toute la richesse des ordres d'architecture , et formant un péristyle dans son pourtour intérieur.

Cependant Vésone possédait un pareil monument; et ce qu'on trouvera sans doute très-remarquable, c'est qu'une construction si vaste et si somptueuse ait été l'entreprise d'un seul homme.

Voici les diverses inscriptions qui se rapportent à cet objet :

N.º 94. — *Au Musée. — Gruter, t. 2, p. 1159, n.º 5 (1).*

.....
 SOLO. A. POMP. ANTIQVI. ER1
 TVM. OMNE. CIRCA. TEMPLVM
 NAMENTIS. AC. MVNIMENT

N.º 95. — *Gruter, ibid., n.º 6.*

.....
 SOLO. A. POMP. ANTIQ
 CONSAEPTVM. OMNE. CIRC
 M.CETERIS.ORNAMENTIS.AC

—
Gruter (2):

. . . . TI. . . P. L.
 . . RIB. MIL. LEG.
 . . ORNAMENT.
 . . S. PERFICIEN.

(1) La pierre sur laquelle est gravée cette inscription était dans la maçonnerie d'une des chambres voûtées des vieilles casernes. Il y a quelques années que nous l'avons fait enlever. Les caractères sont d'un très-beau faire, et annoncent évidemment le premier siècle.

(2) Voyez le N.º 81 de nos inscriptions, tom. 1.º, pag. 443.

Gruter (1).

..... I. LANNAE. SOLO. A. POMP. ANT. . . .
 BASSVS. C. C. R. CONSAEPT.
 BASILICAS. DVAS. CET.

Au Musée (2).

..... ET. DEAE. STANNA
 SSVS. C. C. R. CONSA
 AS. CVM. CETERIS. O'

Aucune de ces inscriptions n'est entière ; mais on ne peut douter qu'elles ne se rapportent toutes à la citadelle dont nous venons de parler, puisque dans celles des N.^{os} 94, 95, 78 et 73, le mot *consceptum* est exprimé en partie ou en entier, et que l'on distingue dans l'autre quelques lettres du nom de Pompée.

La première indique évidemment le fondateur de cette vaste construction ; le mot ANTIQVI, qui suit le nom de Pompée, paraît être l'abrégé de ANTIQVITVS, ou peut-être de ANTIQVIORI, et PERI semble offrir les deux premières syllabes de PERISTYLIVM ou PERISTYLIO. La première syllabe de la seconde ligne est sans doute la dernière partie du mot CONSÆPTVM : les inscriptions des N.^{os} 95, 78 et 73 ne laissent aucun doute à ce sujet. Mais quel est le temple (TEMPLVM) dont il est question dans cette seconde ligne ? C'est sans doute le temple de Mars, puisqu'il était un des plus magnifiques, et probablement le plus ancien de tous ceux de Vésone. Quant à la troisième ligne, il est clair qu'on y lisait CVM. CETERIS. ORNAMENTIS. AC. MVNIMENTIS.

(1) Voyez le N.^o 78, tom. 1.^{er}, pag. 436.

(2) Voyez le N.^o 73, tom. 1.^{er}, pag. 418.

Ainsi, dans notre premier fragment d'inscription, il s'agit d'une enceinte et d'un péristyle (1), élevés anciennement par Pompée..... avec les autres ornemens et fortifications.

Au reste, non-seulement cette inscription ne contient aucune ligne entière, mais il est probable qu'il y avait une première ligne au-dessus de celles qui subsistent, et c'était peut-être dans celle-là que se trouvait le nom du personnage qui continuait, finissait ou restaurait le monument. Ainsi l'inscription aurait pu être conçue à-peu-près en ces termes :

N. Pompeius
 erectum SOLO. A. POMP. ANTIQVI. PERIstylioque adornatum
 consæpTVM. OMNE. CIRCA. TEMPLVM. Martis perf. cur.
 cum orNAMENTIS. AC. MVNIMENT. (2)

La seconde inscription est à-peu-près libellée comme la première; seulement les mots ne sont pas placés de la même manière, les uns sous les autres, ce qui fait que *consæptum* est entier, et qu'on lit encore à la troisième ligne *cuM. CETERIS. ORNAMENTIS. AC.....* Du reste, il serait possible que l'on eût relaté dans cette inscription quelque circonstance particulière. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que dans ce numéro, comme dans le précédent, il s'agit d'une enceinte élevée par un Pompée, et continuée ou achevée par un personnage dont le nom a entièrement disparu, mais qui probablement descendait du fondateur.

Il ne paraît d'abord être question dans le troisième fragment ni de l'enceinte ni de son fondateur; mais la manière dont il est conçu,

(1) Ou, en d'autres termes, d'une enceinte ornée d'un péristyle.

(2) Toutefois il serait possible que la première ligne se rapportât à la fondation du temple : M. de Mourcin est de cette opinion. De cette manière la construction serait infiniment plus simple, et on pourrait rétablir l'inscription comme il suit :

Templum Martis SOLO. A. POMP. ANTIQVI. PERIstyliumque ejus erecta sunt,
 et consæpTVM. OMNE. CIRCA. TEMPLVM. N.
 cum ceteris orNAMENTIS. AC. MVNIMENTis perficiendum curavit.

Alors il en serait de même des inscriptions des N.^{os} 95 et 78.

et le mot *ORNAMENTIS* qu'il contient, ne semblent laisser aucune incertitude. D'ailleurs, ne peut-on pas reconnaître dans la première ligne, quelques restes du nom de Pompée? Si donc, comme on ne peut guère en douter, l'inscription a dû être placée sur le mur d'enceinte, on pourrait la rétablir de la manière suivante :

TI. POMP. IVSTI. F. CADVRCVS
 TRIB. MIL. LEG. V. MAC. CVM. CET
 ORNAMENTIS. AC. MVNIMENTI
 S. PERFICIENDVM. CVRAVIT

Le mot *Justus* ne se trouve pas, il est vrai, dans le fragment que nous venons de citer; mais l'L que Gruter place à l'extrémité de la ligne pourrait tout aussi bien être un I, car la pierre était brisée, et l'inscription avait été lue et imprimée avec beaucoup de négligence. Ainsi ce serait un Tibère-Pompée, fils de *Justus*, qui aurait achevé l'ouvrage commencé par son aïeul et continué par son père; et nous devrions à la famille du compétiteur de César cette immense construction toute entière. Ainsi le surnom honorifique *Cadurcus* que ce Pompée a dans l'inscription de Lyon, trouve place dans notre fragment. Quant à la charge de juge du trésor des trois Gaules, on ne la lui avait sans doute pas conférée dans sa jeunesse, mais après ses exploits guerriers; et il est probable que son surnom *Priscus* lui fut donné sur ses vieux jours, en même temps peut-être que la charge (1).

La quatrième inscription a bien évidemment rapport à notre citadelle, puisqu'elle en rappelle le fondateur, et qu'on y trouve le mot *CONSAEPTum*; mais elle nous apprend en outre que Pompée s'était reposé du soin de l'exécution de cette vaste entreprise, sur un Lannaéus ou Lanna (*curá J. Lannae*, ou *curante J. Lannaéo*), qu'on a vu être un affranchi de sa maison; et elle nous dit que le *Bassus* qui avait travaillé à cette enceinte, avait aussi réparé deux basiliques. Nous ne chercherons point à rétablir ce précieux monument; qu'il nous suffise de répéter qu'il prouve d'une manière évidente que les Pompée

(1) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 442, 443 et 444.

de Vésone descendaient du grand Pompée, puisqu'ils figurent ici avec un personnage dont le père était esclave de ce dernier.

Enfin, la cinquième inscription parle de l'érection de quelques statues d'étain; elle fait, comme la précédente, mention de deux basiliques, et nous apprend qu'un *Bassus*, sans doute le même que celui dont nous venons de parler, a travaillé à réparer notre citadelle (*CONSAeptum*). Ainsi on pourrait rétablir ce dernier monument comme il suit :

N. DEO. ET. DEAE. STANNAEAS. STATVAS. EREXIT.
 SILANVS. BASSVS. C. C. R. CONSAEPTVM. OMNE. CIRCA. TEMPLVM. REST.
 ET. BASILICAS. DVAS. CVM. CETERIS. ORNAMENTIS. PERF. CVRAVIT.

Telles sont les inscriptions qui prouvent l'existence de notre péristyle fortifié. Les deux premières et la quatrième indiquent son fondateur : c'est un Pompée. Dans la troisième il est aussi question d'un Pompée, et c'est celui qui paraît avoir achevé l'ouvrage. Enfin la cinquième, et la quatrième (que nous venons de citer), nous font connaître un *Bassus*, illustre citoyen romain (C. C. R.), pour restaurateur de cet immense monument. Mais quel était ce *Bassus*, décoré du titre pompeux d'illustre citoyen romain? Serait-ce un Pompée, quoiqu'il paraisse porter un nom différent (1)? ou bien aurait-il épousé une femme de la famille *Pompeia*? Quoi qu'il en soit, c'était sans doute un grand personnage qui crut qu'il était de son devoir ou de sa gloire de rétablir une citadelle élevée par les descendants de l'émule de César.

Mais recherchons à quelle époque cette citadelle a été fondée, et quel peut être le temps de sa ruine.

Si l'on réfléchit à la manière dont les inscriptions que nous venons de transcrire sont rédigées, on se convaincra que, bien qu'elles rap-

(1) Nous croirions volontiers, avec M. de Mourcin, que ce *Bassus*, malgré le nom de *Silarus* qui lui est attribué (voyez à la pag. 426 du tom. 1.^{er}), était un véritable Pompée. On trouve, dans une inscription de Valence en Dauphiné, un *T.-Pompeius-Bassus*. (Voyez Gruter, tome 1.^{er}, pag. 990, N.^o 1). D'ailleurs cela paraît d'autant plus probable, qu'il a également existé des *Pompeius-Basilus*. Notre bourg de Bassiliac pourrait même avoir été une *villa* de cette dernière branche, qui s'est étendue en Espagne.

pellent le nom du fondateur, aucune d'elles n'a été faite par lui, ni de son temps; mais que toutes ont été gravées à des époques postérieures. Cependant nous possédons la première et la dernière de ces cinq inscriptions; l'une et l'autre sont évidemment du premier siècle de notre ère; et puisque celui qui a entouré notre temple de Mars d'un péristile et de fortifications vivait dans un temps plus reculé (*antiquitus*), nous devons attribuer cette grande entreprise à *Sextus-Pompeius* lui-même.

En effet, lorsque ce fils du grand Pompée était en guerre avec Auguste, n'avait-il pas un intérêt majeur à fortifier la ville qui servait de retraite à sa famille? D'ailleurs, la manière simple et noble avec laquelle on parle du fondateur dans les inscriptions que nous venons de rapporter, où il n'est désigné que par le seul nom de Pompée, et cet affranchi Lannaéus mis à la tête de l'entreprise, sont autant de témoignages qui ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet. Ainsi notre citadelle romaine a été fondée primitivement par le fils du grand Pompée, et elle l'a été au plus tard 42 ans ou environ avant Jésus-Christ; car c'est dans la 35.^e année avant notre ère que Sextus fut tué en Phrygie par ordre d'Antoine. Vingt-cinq ou trente ans plus tard, elle a sans doute été achevée, et sa restauration doit remonter aux dernières années du premier siècle. Quant à sa destruction, elle doit être de beaucoup postérieure.

Tels sont les détails que les inscriptions nous fournissent sur notre péristile fortifié. Sans doute ce monument offrait dans son ensemble une certaine symétrie; il devait être régulièrement flanqué de tours et orné de pilastres à l'extérieur. Du côté de l'intérieur, une galerie en colonnade régnait, à ce qu'il paraît, dans tout son pourtour; et sur le plafond de cette galerie, était, au niveau des murailles, une plateforme qui fournissait une large esplanade et contribuait puissamment à la défense.

Au surplus, on sait dans quelle position était le temple de Mars, et l'on ne peut guère douter que ce temple ne fût le plus considérable et le plus ancien de tous ceux de Vésonne. Ainsi, c'est autour de l'emplacement qu'il occupait que l'on doit chercher les vestiges de

la citadelle et du péristyle dont elle était ornée. Mais ce vieux mur d'enceinte se distingue-t-il encore? Est-il le même que celui dont il subsiste de longues portions et dont on suit aisément la trace? C'est ce que nous tâcherons de faire connaître dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

Seconde citadelle romaine de Vésone.

L'ÉGLISE actuelle de la Cité occupe l'emplacement du temple de Mars; ainsi c'est autour de cette église, et à une assez grande distance, que devraient se retrouver les fondations du péristyle fortifié. Or, suivons dans son ensemble le mur d'enceinte encore subsistant, donnons-en les détails, et nous verrons s'il est le même que celui de cette vieille citadelle.

Ce mur a un développement d'environ 404 toises, non compris les constructions de l'amphithéâtre auxquelles il venait aboutir. Les châteaux de Périgueux et de Limeuil étaient construits dessus; il sert même encore de base aux bâtimens des vieilles casernes, ainsi qu'au château de Barrière, et il forme un ovale irrégulier dont le plus grand diamètre est de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest. Au surplus, il est détruit en plusieurs endroits, il a été restauré à diverses époques presque partout, et il n'offre pas une symétrie parfaite dans la disposition de ses tours. Cependant voyons ce monument dans ses détails, en commençant par la partie la mieux conservée et la plus antique, c'est-à-dire, par les deux tours contre lesquelles sont amoncelés tous les décombres du château de Périgueux (1).

C'est à l'est de St.-Étienne que se trouvent ces deux vieilles tours; leurs parties les plus avancées sont éloignées de cette église de 29 toises; l'intervalle entre elles est de 18 ou 19 pieds; leur diamètre

(1) Voyez la planche XVI. En faisant dessiner ces tours, nous les avons supposées débarrassées de la vieille muraille et des terres qui les encombrant; de sorte que la porte paraît telle qu'elle doit être. Malheureusement la gravure n'est pas très-exacte.

est de 23 pieds ou environ. Elles sont adossées à un antique mur d'enceinte, et la ligne droite qui passe par leur centre fait avec celle du nord un angle de 7 degrés 15 minutes. Il n'entre dans ce que l'on voit de leur construction que des pierres de 3 ou 4 pieds de long sur 1 pied et quelques pouces ou 2 pieds de hauteur; les joints en sont formés comme dans tout ce qui nous reste de monumens romains bâtis en grosses pierres.

Ces tours sont ornées de pilastres de 1 pied 9 pouces de largeur et dont l'espacement varie de 4 pieds 1 pouce à 5 pieds 9 pouces; ils supportent un entablement surmonté d'un acrotère. Le tout produit un assez bon effet.

Les chapiteaux des pilastres rappellent le faire des temps qui ont précédé l'empire. Leur gorgerin consiste en une simple retraite de 1 pouce de profondeur et de 3 pouces de haut. Viennent ensuite un très-petit réglot, et un cavet de quelques lignes de haut sur autant de saillie. Un autre petit réglot leur succède: il soutient une espèce de tore haut et saillant de 3 pouces. Une scotie de la même hauteur et de la profondeur de 1 pouce et quelques lignes vient après; elle est surmontée d'un bandeau de 3 pouces de large, au-dessus duquel est une seconde scotie de 2 pouces 6 lignes de haut, laquelle à son tour est couronnée par un second bandeau de 3 pouces 4 lignes, et par un tailloir de 4 pouces, saillant par le bas de 1 pouce. La hauteur totale de ces chapiteaux est de 1 pied 8 pouces 6 lignes; leur saillie est d'environ 8 pouces. Une ligne droite tirée obliquement du bas du gorgerin, toucherait le tore, le premier bandeau et la partie inférieure du tailloir. Au surplus, il en est de ces chapiteaux comme du reste de l'ordonnance, rien n'est parfaitement régulier; la même partie offre dans chaque endroit des dimensions différentes.

La première fasce de l'architrave est à 1 pouce et quelques lignes au-dessus des chapiteaux. Elle offre un talus de 1 pouce 2 lignes de saillie inférieure; sa hauteur est de 4 pouces 6 lignes. La seconde fasce a la même saillie que la première, et sa hauteur est de 5 pouces. Vient ensuite un cavet allongé par le bas, et dont la hauteur est de 4 pouces 2 lignes; il est saillant, sur la seconde fasce, de 1 pouce 5

lignes. Enfin, une bande de 5 pouces 6 lignes de large, coupée en talus par le haut, sert de réglet et termine ce membre de l'entablement. La hauteur totale de cette architrave est de 1 pied 8 pouces.

La frise a 2 pieds 5 pouces de haut. Elle offre cela de remarquable, qu'au-dessus de chaque pilastre est une saillie de même largeur et épaisseur que le pilastre lui-même; ce qui semble prouver que toute l'ordonnance est d'ordre toscan ancien.

La corniche qui surmonte cette frise se compose d'un réglet de 11 lignes de haut sur autant de saillie; d'un cavet de 2 pouces 3 lignes de saillie sur 2 pouces 9 lignes de haut; d'un second petit réglet; d'un cavet de 4 pouces de haut sur 5 pouces 9 lignes de saillie, et d'une bande en forme de larmier, haute de 5 pouces. La hauteur totale de ce membre est de 1 pied 4 pouces 6 lignes, et sa saillie de 1 pied 1 pouce 6 lignes. Toutes ses moulures sont en ressaut au-dessus de chaque pilastre.

Enfin, l'acrotère se compose d'un socle de 8 pouces de haut sur 5 pouces de saillie, et dont la partie supérieure est coupée en talus; d'un dé ayant 1 pied de hauteur, et d'une corniche dont les moulures consistent en un petit réglet, en un cavet de 3 pouces, 6 lignes de haut sur autant de saillie, et en un réglet ou bande de 3 pouces 3 lignes. La hauteur totale de cet acrotère est de 2 pieds 6 pouces 3 lignes.

Telles sont les proportions de l'ordonnance d'architecture qui décore les deux tours; seulement nous ne pouvons donner ni le diamètre exact de ces tours, ni les dimensions de la porte qui nécessairement doit se trouver entre elles, ni la hauteur des pilastres dont nous venons de parler. Une muraille dont la construction paraît remonter au 10.^e siècle, et les décombres du vieux château de Périgueux, y mettent obstacle.

En effet, la vieille muraille bute contre ces deux tours, avance presque autant qu'elles des deux côtés, forme au centre un angle obtus dont le sommet les dépasse d'environ 10 pouces, et les débris du château s'élèvent devant ces mêmes tours à une si grande hauteur, que

la crête du monticule qu'ils forment n'est que de 1 pied et demi plus basse que les chapiteaux des pilastres.

Il résulte d'une pareille disposition, que la porte doit être éloignée de 15 pieds et quelques pouces du sommet de l'angle que fait cette muraille; car la saillie des tours sur le mur d'enceinte est de 15 pieds 4 pouces du côté du nord, et de 15 pieds 2 pouces vers le sud. Quant à l'épaisseur de ce mur, elle n'est, contre les tours, que d'environ 15 pieds; mais, dans toute la largeur de ces mêmes tours et de la porte qui les sépare, elle est de plus de 23 pieds; ce qui semble indiquer qu'il a existé un petit château romain dans l'endroit même où a été élevée, depuis, la partie fortifiée de l'ancien château de Périgueux (1).

Dans le flanc de celle des deux tours qui est le plus au nord, est une poterne de quatre pieds de large, qui, après avoir traversé la partie des constructions dont l'épaisseur est de 23 pieds, vient sortir par un petit retour dans l'angle que forment la tour et le mur. La plus grande partie de cette poterne sert maintenant de caveau à mettre le vin; le reste est à un autre usage.

Ces tours sont évidemment ce qu'il y a de plus ancien de la citadelle; mais appartiennent-elles à la primitive enceinte du temple de Mars, ou bien sont-elles d'une construction postérieure? C'est ce que nous ne pouvons dire d'une manière positive. Pour le déterminer avec certitude, il faudrait voir leur intérieur, et s'assurer s'il n'y aurait point de débris de nos monumens antiques comme dans tout le reste du mur. Dans la poterne on distingue quelques fragmens d'un chapiteau corinthien et d'une architrave; mais la partie où ils se trouvent pourrait être une restauration, comme on en remarque à l'extérieur, soit dans l'entablement (2) de la tour qui est le plus au nord, soit à l'autre tour, dans l'angle qu'elle fait avec le mur d'enceinte.

(1) Ce château, que j'ai vu avant la révolution, et dont la construction paraissait remonter à la fin du 9.^e siècle, était presque entièrement détruit depuis long-temps. Il y a une vingtaine d'années qu'on a fini de le raser, et qu'on a fait un parterre sur la plate-forme qu'offrent le mur antique et les deux tours.

(2) Lorsque le propriétaire a fait construire l'escalier extérieur de sa maison, cet entablement a été un peu dérangé.

Toutefois, s'il existait quelque chose de cette construction primitive; ce ne serait que dans les tours elles-mêmes et dans quelques parties du mur auquel elles sont adossées. Partout ailleurs on voit des débris jusque dans les fondemens: il y en a immédiatement contre les tours; il y en a de très-considérables dans la tour même qui est du côté du midi; mais c'est là, comme nous l'avons fait remarquer, que l'on distingue une restauration.

Ainsi peut-être ces tours pourraient avoir fait partie de la première enceinte, ou du moins elles appartiennent à une très-antique restauration. Dans le premier cas, ce serait à Sexte-Pompée lui-même ou à quelqu'un de ses descendans qu'il faudrait les attribuer; dans le second, elles remonteraient aux dernières années du premier siècle.

Quoi qu'il en soit, c'est un monument d'architecture assez bien conservé (1); il est d'un aspect imposant et sévère; il serait à désirer que l'on pût le débarrasser un jour, des terres, des débris et de la muraille, qui l'encombrent et le dérobent à la vue.

A côté des tours, vers le nord, le mur d'enceinte fait, avec la ligne droite qui passe par le centre de ces mêmes tours, un angle de 5 degrés 15 minutes. C'est sur cette partie que se prolongeaient les dépendances du château de Périgueux, et c'est là que se trouve maintenant une maison particulière (2).

Contre cette maison est le chemin qui conduit de l'ancienne cathédrale de Saint-Etienne à la ville actuelle de Périgueux, et là on ne remarque aucune trace du mur antique; mais, immédiatement après, il recommence en faisant un angle moins obtus que le premier, suit en ligne un peu courbe le terrain qu'on appelait *le Sol de la Dixme*, aboutit à l'emplacement d'une tour qu'on a démolie depuis peu d'années, se dirige en ligne droite à une seconde tour encore subsistante, fait un troisième angle moins apparent que le second, en fait un quatrième

(1) C'est uniquement à la construction et à la longue existence du château de Périgueux que l'on doit la conservation de ce précieux morceau d'architecture. Sans doute celui qui fonda ce château n'avait pas la manie de détruire qu'ont presque tous les hommes des siècles modernes. Grâce lui soient rendues.

(2) Celle de M. Bardou, fils.

plus loin, et se perd dans le jardin de la Visitation, où sont les ruines de l'amphithéâtre.

La partie de ce mur qui est entre les tours du château de Périgueux et le chemin, offre une longueur de 47 pieds; et depuis le chemin, dont la largeur est de 37 pieds 6 pouces, jusqu'à l'arrachement de la tour, il y a 76 pieds 8 pouces. La tour avait un diamètre de 24 pieds 2 pouces, et de cette tour détruite à celle qui est encore subsistante, nous avons trouvé 67 pieds 9 pouces. Le diamètre de cette seconde tour est d'environ 23 pieds, et la partie de mur suivante est de la longueur de 88 pieds. Enfin la dernière ligne offre une longueur de 131 pieds 8 pouces; ce qui fait un développement total de 496 pieds 9 pouces, depuis les tours du château de Périgueux, jusqu'à l'extrémité du mur, du côté du nord. Voyons les détails de construction de chaque partie.

Depuis les deux tours jusqu'au chemin dont nous avons parlé, le mur antique sert de base à la maison moderne qui a remplacé les dépendances du château; mais il n'a, dans cet endroit, ni toute sa hauteur, ni son épaisseur primitive. Dès long-temps il était dédoublé, vers l'intérieur, jusqu'au sol actuel, et depuis peu il l'a été à plus de 12 pieds de profondeur. C'est dans sa masse que la cave du nouveau propriétaire (1) a été creusée en grande partie, et c'est de là qu'ont été tirés, non-seulement les matériaux qui encombrant encore la place voisine, mais un grand nombre d'autres qu'on a vendus ou employés.

Parmi ces matériaux, que l'on brisait ou que l'on refendait en place pour les enlever plus facilement, étaient, en grand nombre, des tambours de colonnes de différens genres et de différentes grosseurs, des architraves de toutes dimensions, des corniches diversement ornées, des tombeaux de plusieurs espèces, toutes sortes de débris de nos plus précieux monumens, et une inscription parfaitement conservée (2): Telle était la construction de cette partie du mur d'enceinte, et nous la trouverons la même dans tout ce qui nous reste à parcourir.

Quant à l'épaisseur de cette partie de mur, elle était presque par-

(1) M. Bardon, fils.

(2) Voyez le N.º 79, tom. 1.º, pag. 439 et 440. Voyez aussi pag. 401, 404, 405, 407, etc.

tout de 15 ou 16 pieds, et dans le bas elle est un peu plus considérable (1).

La largeur du chemin est, comme nous l'avons dit, de 37 pieds 6 pouces, et si, dans cet espace, on ne remarque aucun vestige du mur d'enceinte, du moins on en retrouverait à très-peu de profondeur; car on ne pouvait, sans interrompre les communications d'une ville à l'autre, ouvrir une carrière dans cet endroit. On ne saurait même douter qu'il n'y ait eu une tour; car non-seulement on devait en avoir élevé sur tous les angles, mais la distance entre les deux tours ornées de pilastres, et celle qu'on a détruite depuis peu d'années sous le terrain du Sol de la Dixme eût été trop considérable. Ainsi sans doute la première courtine était de la longueur d'environ 64 pieds, et la seconde de 73 pieds et quelques pouces.

Au surplus, ce passage dans le mur d'enceinte ne fut long-temps qu'une simple brèche que la maison de Périgueux avait sans doute laissée au public lorsqu'elle avait fermé la principale entrée (2). Les vieillards se souviennent encore d'avoir vu cette trouée, dont les derniers vestiges ont disparu depuis une cinquantaine d'années.

La seconde courtine dont nous venons de parler, se recourbe d'environ 2 pieds. Elle est presque dans son entier; seulement elle n'a pas toute sa hauteur, et on l'a dédoublée dans quelques parties, notamment lorsqu'on a creusé un large puits dans sa masse (3). On distingue un petit bas relief à son parement extérieur (4); du reste, elle n'offre de remarquable que diverses restaurations antiques, faites à différentes époques.

Vient ensuite l'emplacement de la tour détruite: elle existait encore il y a peu d'années. Nous avons retiré, des matériaux qui en prove-

(1) Les premières assises de ce mur n'ont pas été touchées; elles sont restées sous le sol de la cave; ainsi on pourra toujours reconnaître sa véritable épaisseur.

(2) On avait fermé cet abord principal, au moyen du mur angulaire qu'on avait construit entre les deux tours.

(3) Ce puits a 6 pieds 6 pouces de large. Son centre est à 8 pieds 8 pouces du chemin, et à 9 pieds 3 pouces du parement extérieur du mur antique.

(4) Nous avons fait dessiner ce petit bas relief sur le premier plan de l'arrachement de la tour. Voyez la pl. XVIII.

naient, plusieurs morceaux précieux, et on voit dans l'arrachement quelques blocs sculptés et différens débris d'architecture. Au milieu de cette tour était une poterne de 4 pieds 6 pouces de large; elle se recourbait et avait son issue dans l'angle que faisaient la tour et le mur du côté du nord.

De la tour détruite à celle qui subsiste encore, le mur est presque entièrement rectiligne; car sa courbure n'est que d'environ 8 pouces. On distingue dans cette partie de l'enceinte, comme dans les autres, d'anciennes restaurations, et le tout est composé de débris. On peut même dans ce moment (1) jouir de l'aspect d'une carrière que le nouveau propriétaire du jardin du Sol de la Dixme vient de faire ouvrir dans la masse du mur, immédiatement contre la tour détruite dont nous venons de parler. Nous allons faire connaître quelques-uns des objets sortis de cette excavation, tout en déplorant leur destruction, et en regrettant surtout de n'avoir pu prendre chaque jour les dimensions de ces antiques débris de nos monumens, à mesure que l'on reffendait les blocs pour les extraire. Cependant, avant de donner ces détails, il est nécessaire de dire quelques mots de l'état du terrain.

Les deux tours sur lesquelles fut construit le château de Périgueux, sont la seule partie de l'enceinte qui conserve sa hauteur totale. Partout ailleurs le mur est moins élevé, et dans plusieurs endroits il a été réduit au niveau des terres et des décombres. Cependant, comme ces débris ont dans l'intérieur une élévation plus considérable que le sol extérieur, presque partout les restes de ce mur antique forment une terrasse sur les terres d'alentour.

Depuis le chemin dont nous avons parlé, jusqu'à l'extrémité du mur, vers le nord, cette terrasse est élevée d'environ 15 pieds, c'est-à-dire, que tout le jardin du Sol de la Dixme a une semblable élévation sur les terres qui l'avoisinent au nord-est, et qu'ainsi dans l'endroit où l'on a ouvert une espèce de carrière, il a fallu faire une excavation dans le jardin, puisqu'on ne voulait point entièrement détruire la muraille, mais bien la dédoubler du côté de l'intérieur.

(1) En 1822 et en 1823.

Au reste, on s'est arrêté à une dizaine de pieds de profondeur; on n'a creusé que sur une longueur d'un peu plus de 40 pieds; et comme dans cet endroit le mur n'a que 15 pieds d'épaisseur, et qu'on y a laissé un parpaing d'environ 3 pieds, il est évident qu'on n'a enlevé que 22 ou 23 toises cubes de pierres.

C'est dans ce court espace qu'on a brisé tant de morceaux curieux. Voici le détail de ce que nous avons pu remarquer (1).

| | Diamètre. | Hauteur. |
|---|-----------|-----------|
| 1.° Un tambour de colonne non achevée. | 2 p. 5 p. | 2 p. » p. |
| 2.° Deux fragmens de colonnes lisses. | 2 » | » » |
| 3.° Une vingtaine de tambours de colonnes à 18 cannelures: Plusieurs de ces tambours ont disparu avant que nous songeassions à les mesurer. Ceux dont nous connaissons les dimensions étaient au nombre de 12; la plupart sont maintenant brisés. | | |

Quatre de ces tambours étaient ornés de cannelures pleines :

| | Diamètre. | Hauteur. |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Le premier avait. | 2 p. 6 p. 9 lig. | 2 p. 6 p. 6 lig. |
| Le second. | 2 6 4 | 1 8 » |
| Le troisième. | 2 6 » | 1 6 » |
| Le quatrième, environ. | 2 6 » | » » » |

Un cinquième bloc offrait par le bas des cannelures pleines, et par le haut des cannelures évidées. Il était brisé; nous n'avons pu en prendre les dimensions.

Sept de ces tambours avaient leurs cannelures évidées :

| | Diamètre. | Hauteur. |
|---|------------------|------------------|
| Le premier avait. | 2 p. 6 p. » lig. | 2 p. 6 p. » lig. |
| Le second. | 2 4 6 | 2 11 » |
| Le troisième et le quatrième. | 2 4 6 | 2 6 6 |
| Le cinquième. | 2 4 » | 1 4 6 |
| Le sixième. | 2 3 8 | 1 3 » |
| Sur le 7.°, finissaient les cannel., et il avait. | 2 3 » | 2 » » |

Il paraît que tous ces blocs à 18 cannelures, appartenait à la même ordonnance. Si on ne les eût pas brisés, nous aurions pu rétablir une ou deux colonnes dans leur entier. Leur hauteur eût été d'environ. 26 pieds; car elles paraissent être d'ordre corinthien (2).

(1) Malheureusement nous n'avons pas pu chaque jour nous rendre sur les lieux pour suivre les détails de cette destruction.

(2) Nous ne pouvons donner cette hauteur avec certitude, parce que nous ne connaissons pas positivement à quel ordre les tambours que nous venons de décrire appartenait. D'ailleurs nous avons été gênés pour prendre nos mesures; l'espace était fort étroit, et l'on ne pouvait pas retourner les blocs.

4.° Plusieurs tambours de colonnes à 24 cannelures. Nous en avons mesuré sept dont les cannelures étaient évidées.

| | Diamètre. | | Hauteur. | |
|---------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Le premier avait. | 3 p. | » p. 3 lig. | 1 p. | 10 p. » lig. |
| Le second. | 2 | 11 9 | 1 | 10 6 |
| Le troisième. | 2 | 11 3 | 1 | 9 9 |
| Le quatrième. | 2 | 10 9 | 1 | 10 » |
| Le cinquième. | <i>idem.</i> | | <i>idem.</i> | |
| Le sixième. | 2 | 9 8 | 1 | 7 » (1) |
| Le septième. | 2 | 10 3 | 1 | 8 » |

Ce dernier tambour ne paraît pas appartenir à la même ordonnance que les six premiers. Les cannelures en sont refouillées plus carrément.

5.° Un tambour de colonne absolument semblable à celui dont nous avons parlé à la pag. 120. Ses cannelures sont également ornées de feuillages; ses arêtes sont taillées de même en grains de chapelet.

6.° Deux ou trois tambours de colonnes engagées de moitié; leurs cannelures étaient pleines. Un de ces tambours avait de diamètre. 1 p. 10 p. 6 lig.

7.° Un tambour de colonne d'encoignure. Ses cannelures étaient également pleines. Son diamètre était de. 1 p. 7 p.

8.° Un bloc de pierre de 2 pieds 6 pouces d'épaisseur. D'un côté était la base d'une colonne engagée, et de l'autre celle d'un pilastre. Les fûts étaient cannelés. Nous n'avons pu en prendre les dimensions.

9.° Trois ou quatre tronçons de chapiteaux corinthiens ornés d'acanthé. Deux de ces chapiteaux étaient, sur l'abaque, de la largeur d'environ. . . . 4 pieds.

10.° Un tambour de chapiteau corinthien, dont le diamètre est, par le bas, d'environ. 2 p. 9 p. 6 lig.

11.° Deux chapiteaux corinthiens, taillés en acanthé épineuse sculptée avec soin. La largeur de l'abaque de ces chapiteaux est d'environ. 3 p. 7 p.

Dans le cavet qui est au-dessous de l'abaque, et qui couronne les hélices, est un petit feston de pampre assez bien sculpté.

12.° Deux ou trois fragmens de chapiteaux-pilastres corinthiens. La largeur de ces chapiteaux-pilastres était de. 3 p. 4 p.

13.° Un chapiteau carré, tout orné de dauphins et de coquilles. Son diamètre est, par le bas, de. 1 p. 10 p. 4 lig.

Sa hauteur est de. 1 9 6

14.° Plusieurs fragmens de pilastres accostés de naissances d'archivoltes. Nous n'avons pu en prendre les dimensions.

(1) Lorsque nous avons mesuré ce bloc il n'avait plus toute sa hauteur.

- 15.° Un grand nombre de voussoirs de portiques avec archivoltés des deux côtés. L'épaisseur de ces voussoirs est, à l'intrados, de. 2 p. » p. 8 lig.
Chaque fasce des archivoltés est d'autant plus large qu'elle est moins élevée.
- 16.° D'autres voussoirs de portiques, également en grand nombre, mais seulement de l'épaisseur de. 1 p. 6 p. 6 lig.
Ils offrent, comme les précédens, des archivoltés des deux côtés. Les proportions des fascés entre elles sont à-peu-près les mêmes.
- 17.° D'autres voussoirs, dont les fascés sont dans les proportions de 4 pouces 4 lignes, 3 pouces, et 2 pouces 8 lignes.
- 18.° Trois ou quatre fragmens d'architraves dont la fasce supérieure offre une largeur de. 7 ou 8 pouces.
Les autres manquent.
- 19.° Une grande quantité de blocs ornés d'architraves des deux côtés et dont le bas offre une épaisseur de. 2 p. 3 p. (1).
Les fascés sont dans les proportions de 5 pouces, 4 pouces 8 lignes et 4 pouces 6 lignes. Elles sont accompagnées d'astragales, et coupées en talus.
- 20.° Un bloc d'architrave, dont les fascés sont dans les proportions de 4 pouces 2 lignes, 4 pouces 8 lignes, et 4 pouces 9 lignes. Elles sont également coupées en talus.
- 21.° Plusieurs fragmens d'architraves à deux fascés, et dont la hauteur totale est de. 1 p. 9 p.
Les deux fascés ont même largeur.
- 22.° Une portion de frise dont la hauteur est de. 2 3 (2).
Elle est ornée de larges rinceaux.
- 23.° Deux petits fragmens d'une frise également à larges rinceaux, mais dont nous ne reconnaissons pas bien les ornemens.
- 24.° Un fragment de frise avec quelques portions de lettres onciales dont le faire annonce le bon temps de l'art (3).
- 25.° Un gros bloc de frise, sur lequel est aussi un fragment d'inscription. La hauteur de ce bloc est de. 2 p. » p.
- 26.° Un fragment de corniche dont la hauteur est de. 1 11
- 27.° Une corniche composée d'un cavet et d'une doucine avec les petites moulures convenables. Sa hauteur est d'environ. » p. 11 p.
- 28.° Un gros bloc de pierre paraissant avoir appartenu à un petit monument circulaire, dont l'intérieur était orné d'arabesques. Sa hauteur est de 1 p. 11 p.
Sa largeur intérieure de. 2 1

(1) Cette épaisseur est prise au haut de la première fasce.

(2) Elle est au Musée.

(3) Ce morceau est au Musée. Voyez le supplément.

- 29.° Plusieurs blocs provenant d'une plus grosse tour.
 30.° Plusieurs pierres carrées polies de deux côtés.
 31.° Enfin, un grand nombre d'autres fragmens de toute espèce (1).

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails pour faire connaître la multiplicité de nos monumens, et donner de plus en plus une haute idée de nos richesses. Continuons maintenant la description de notre citadelle.

Nous avons déjà donné le diamètre de la tour encore subsistante; il est par le bas de 23 pieds; mais on remarque dans cette tour ce qu'on remarque dans presque toutes les autres: elle diminue à mesure qu'elle s'élève; ensorte qu'au niveau du jardin supérieur, elle a 1 pied de moins ou environ. Au surplus, comme elle est saillante de plus de moitié, elle forme avec le mur des angles aigus, surtout du côté du nord. Dans son flanc droit on distingue une restauration antique.

La portion de muraille qui vient après cette tour offre également diverses restaurations, toutes faites sous l'empire romain; et dans une assez longue étendue on voit des fragmens d'architrave qui, bien que placés les uns à la suite des autres à une certaine hauteur, n'ont nul rapport au monument qui nous occupe (2). La courtine entière se recourbe d'environ 1 pied; sa longueur est de 72 pieds 4 pouces, et à l'extrémité on voit l'arrachement d'une quatrième tour. Cet arrachement commence à 16 pieds 8 pouces de la muraille qui sépare le jardin de la Visitation de celui qui est sous le Sol de la Dixme.

C'est dans ce même arrachement que se trouve le bas relief dont nous avons parlé à la page 398 du tome 1.^{er}; on le voit du côté de l'ouest, et nous aurons bientôt occasion de le citer. Une reconstruction du moyen âge a fait disparaître presque tout le reste.

(1) Si notre ouvrage se fût imprimé quelques mois plus tard, nous aurions sans doute pu citer un grand nombre d'autres objets, car, dans ce moment (au mois de juin 1823), on fait entièrement disparaître l'arrachement que représente la planche XVIII, et on en retire chaque jour des fragmens de sculpture plus ou moins curieux.

(2) Elle se compose de deux fascés dont la première a 4 pouces 3 lignes de large, et la seconde 3 pouces 9 lignes.

Depuis la séparation des deux jardins jusqu'à l'extrémité du mur antique, on trouve, comme nous l'avons déjà dit, une longueur de 131 pieds 8 pouces (1), de laquelle on doit d'abord retrancher environ 8 pieds pour compléter le diamètre de la quatrième tour, et ensuite 13 pieds 8 pouces pour l'arrachement que l'on distingue au bout de la ligne.

Ce dernier arrachement est celui d'une cinquième tour. Ainsi il reste un pan de mur d'environ 110 pieds, qui, à la vérité, est un peu long pour une seule courtine, mais qui aussi serait de bien peu d'étendue pour deux courtines et le diamètre de la tour qui les aurait séparées.

Ce mur, presque entièrement reconstruit à neuf et en ligne droite, ne conserve d'antique qu'environ 13 pieds de son étendue contre l'arrachement de la cinquième tour, et quelques parties de sa base jusqu'à la hauteur de 4 ou 5 pieds. Il offre même cela de remarquable, que toutes les pierres du parement de la base dont il s'agit ont été enlevées jusqu'à une certaine profondeur sous les terres; ainsi l'intérieur du mur se présente à la vue; ainsi le mur se trouve reculé dans quelques endroits de plus de 2 ou 3 pieds.

Les principaux objets que l'on remarque dans ce mur sont :

- 1.° Huit tambours de colonnes dont le plus fort est du diamètre de 1 p. 8 p. 4 lig.
Et le plus faible du diamètre de 1 2 8
Les six autres offrent divers diamètres dont le terme moyen est de 1 5 1
Tous ces blocs appartiennent à des colonnes lisses.
- 2.° Un tambour de colonne surmonté de son chapiteau dorique. Il est lisse, et son diamètre est d'environ. 1 p. 9 p.
- 3.° Un tambour de colonne cannelée, du diamètre d'environ. . . 1 7
- 4.° Un tambour de colonne à 18 cannelures pleines par le bas et évidées par le haut.
Il est du diamètre de. 2 p. 6 p.
- 5.° Un tambour de colonne, à 24 cannelures pleines, du diam. de 2 9
- 6.° Un tambour de colonne, à 24 cannelures évidées, du diam. de 2 9
- 7.° Un tambour de colonne, à 24 cannelures pleines, du diam. de 2 10 3 lig.
- 8.° Un autre tambour d'un fort diamètre.
- 9.° Une base dont le premier tore est du diamètre de. 1 7 6

(1) Y compris 1 pied 8 pouces pour l'épaisseur du mur de séparation.

10.^o Deux fragmens de chapiteaux corinthiens, d'un fort développement.

11.^o Un fragment de bas relief. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 398.)

12.^o Enfin, les pieds d'une statue en haut relief, grandeur de nature.

Tels sont les objets que l'on aperçoit dans cette partie du mur.

L'arrachement de la cinquième tour n'offre rien de remarquable. Il ne se montre même qu'en partie, et c'est au bout de ce qui reste que l'on perd la trace du mur d'enceinte.

Cependant, quelle pouvait être ensuite la direction de ce mur? Bût-il contre l'amphithéâtre, du côté du nord, ou bien se recourbait-il vers l'extrémité du petit axe? c'est ce qu'on pourrait déterminer d'une manière précise avec quelques travaux. Il est certain que s'il se fût dirigé vers les constructions du nord, il aurait dû suivre, depuis la quatrième tour, une ligne droite; ce qui non-seulement eût produit un fort mauvais effet, mais ne serait nullement conforme au reste de l'enceinte. Nous croyons donc qu'il formait un angle fort obtus à la cinquième tour, et que, se dirigeant vers le nord-est de l'amphithéâtre, il faisait, avant d'aboutir à ce monument, un dernier angle sur lequel devait se trouver une sixième tour (1). Nous reviendrons sur quelques détails de cette partie détruite.

Toutefois on ne peut douter que, depuis le château de Périgueux jusqu'à l'amphithéâtre, il n'y ait eu six tours, non compris celles qui servaient de base à cet ancien château; ainsi nous connaissons la partie du nord-est de notre citadelle. Passons au sud-est.

Au sud de la porte principale que nous avons décrite, et dans l'espace de 60 pieds, le mur ne paraît point sur le sol; mais comme ce n'est sans doute que sa partie supérieure qui a été détruite, on le retrouverait aisément à quelques pieds sous les terres, où il doit conserver encore une assez bonne hauteur, car les décombres forment dans cet endroit une élévation considérable.

On a vu que l'épaisseur de ce mur était, contre la tour, de 15 pieds

(1) Tout près de l'allée du jardin.

ou environ. Son arrachement laisse voir de nombreux débris, parmi lesquels on distingue :

| | | |
|---|------|------|
| 1.° Un tambour de colonne lisse, du diamètre de. | 2 p. | 7 p. |
| 2.° La partie inférieure d'un chapiteau corinthien, dont le diamètre est d'environ. | 3 | 6 |
| 3.° Un morceau de corniche sur lequel est sculptée une panthère ou un autre animal de ce genre. Sa hauteur est de. | 2 | 6 |
| Sa longueur totale est de. | 5 | » |
| Sa saillie était de. | » | » |

Du reste, la direction de cette partie de l'enceinte doit être à-peu-près la même que du côté opposé; seulement l'angle formé avec la ligne droite qui passerait par le centre des deux tours, pourrait différer de quelques minutes.

Au-delà des 60 pieds les terres ne conservent plus, à l'extérieur de la citadelle, la même élévation, et un pan de mur de 106 pieds de long se présente à la vue; il rentre vers l'ouest d'environ 2 pieds de moins que celui qui est sous le Sol de la Dixme.

Vient ensuite une tour de 23 pieds 6 pouces de diamètre, et dont l'extérieur est encore assez bien conservé. Le reste du mur est détruit, ou se trouve enseveli sous les terres, jusqu'aux bâtimens des vieilles casernes. Mais arrêtons-nous à la rue Romaine, contre laquelle était sans doute la sixième tour, à partir de celles qui servaient de base au château de Périgieux.

Dans toute cette longueur, le mur n'était pas parfaitement symétrique avec la partie du nord-est; dans les deux directions ses angles étaient différens, et il s'étendait vers le sud d'une quarantaine de pieds de moins que vers le nord. Du reste, son ensemble était presque pareil, son développement avait à-peu-près la même étendue, et un égal nombre de tours le défendait des deux côtés. Voyons le détail de sa construction.

Dans l'espace de 60 pieds, comme nous l'avons déjà dit, le mur ne paraît point sur le sol; il se montre ensuite dans une étendue de 106 pieds, que borne, du côté de la partie détruite, une muraille moderne servant de terrasse.

C'est à 11 pieds, au sud-est de cette muraille, que commençait la première tour. On voit encore quelques traces de son arrachement à 24 pieds 2 pouces plus loin, et on le verrait sans doute tout entier si, dans les temps modernes, le mur antique n'eût pas été refait sur une longueur d'environ 35 pieds. Toutefois ce n'est plus qu'à l'extrémité de cette reconstruction, et dans l'espace seulement de 2 ou 3 pouces, qu'on distingue l'arrachement du côté droit de la tour; et ainsi chacune des deux courtines était de la longueur de 71 pieds. Au surplus, la seconde de ces courtines ne suit pas une ligne parfaitement droite; elle se recourbe de quelques pieds avant d'arriver à la seconde tour, mais de manière cependant qu'elle ne s'éloigne, à son extrémité, que d'environ 50 pieds de la tangente des deux tours principales (1).

Enfin, dans cette partie du mur, que nous croyons presque entièrement dédoublée, et dont la hauteur, au-dessus des terres de l'extérieur, n'est que d'environ 10 pieds, on voit une poterne construite dans le moyen âge. Cette poterne, dont la largeur est de 4 pieds, est à 20 pieds de la seconde tour. A côté est un puits carré, dont la construction actuelle ne peut remonter qu'aux temps modernes.

Quant à la tour, elle sert maintenant de serre, et il paraît y avoir long-temps que les matériaux de l'intérieur ont été enlevés.

Au sud de cette tour, si le mur ne paraît plus sur le sol, du moins le mouvement des terres nous indique le chemin qu'il dut parcourir, et on le retrouverait sans doute à peu de profondeur. C'est sa destruction qui mit à découvert le fragment d'inscription que nous avons rapporté sous le n.º 18 (2). Il est encore au pied de la tour, dans l'arrachement de la courtine (3).

Une troisième tour était sans doute entre la seconde et le mur de séparation du jardin. Elle devait être éloignée de ce mur de séparation d'environ 34 pieds (4).

(1) La courtine qui, vers le nord-est, répond à celle-ci, s'éloigne de la tangente d'environ 52 pieds.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 282.

(3) On y remarque aussi quelques restes de tombeaux.

(4) L'autre côté doit être à environ 8 pieds de la petite allée qui se dirige à l'ouest.

C'est à 48 ou 50 pieds du mur de clôture de l'ouest que la quatrième courtine doit passer à son entrée dans l'enclos de Limeuil ; et à 38 ou 40 pieds dans l'intérieur de cet enclos se trouvent sans doute les fondemens de la quatrième tour, après laquelle le mur se recourbait beaucoup plus brusquement que du côté du nord-est.

C'est sur cette dernière partie du mur d'enceinte que l'on avait construit, dans le moyen âge, le château de Limeuil, dont il n'existe plus de traces, mais dont les décombres font un amoncellement considérable (1). Ce sont ces décombres qui nous indiquent la place que dut occuper le château, et peut-être retrouverait-on encore, avec quelques travaux, des restes de sa construction. Toutefois on ne peut douter que la cinquième courtine ne lui ait servi de base ; et il ne serait pas impossible qu'il eût lui-même remplacé un vrai château romain.

Les fondemens de la cinquième tour doivent être à peu de distance de la maison moderne. On les retrouverait sans doute à une quinzaine de pieds, à l'est de cette mauvaise construction.

Enfin la sixième courtine doit avoir environ 80 pieds de long. Elle paraît, d'abord, laisser hors de l'enceinte l'angle sud-est de la maison moderne dont nous venons de parler, et suivre, peu après, la façade de cette maison jusqu'à une sixième tour, qui évidemment devait défendre la porte que l'on voyait encore il y a environ 39 ans sur la rue Romaine. C'est par la direction de cette sixième courtine que commence à se rétrécir l'ensemble de la citadelle, dont la plus grande largeur est à la cinquième tour.

Les seuls restes que l'on puisse voir de cette partie du mur d'enceinte, se trouvent dans l'intérieur de la cave qui est le plus au levant. Ils consistent dans une rangée de pierres énormes qui doivent former à l'extérieur le parement du mur, et qui ne paraissent point avoir été déplacées. Elles servent de fondement à la façade qui est du côté du jardin.

(1) Le château de Limeuil était, dans les derniers temps, un fief dépendant de la seigneurie de Périgueux.

Au surplus, on remarque dans cette cave, dont la profondeur a été plus considérable qu'elle ne l'est maintenant :

- 1.° Une espèce de grand chapiteau corinthien extrêmement fruste. Il est placé sens dessus dessous, et fait partie des grosses pierres dont nous venons de parler.
- 2.° Un fragment d'architrave à trois fascas accompagnées d'astragales. La première de ces fascas n'est pas entière; la seconde et la troisième ont chacune 4 pouces 6 lignes de large : le haut est entièrement détruit.

La partie des bâtimens qui est le plus à l'est paraît avoir été construite dans le 17.° siècle; et alors sans doute on finit de détruire le château de Limeuil et sa base antique, pour en employer les matériaux. Toutefois ce ne fut qu'en 1783 que la sixième courtine finit de disparaître. C'est à cette époque seulement que les missionnaires agrandirent la maison de leur petit jardin, et détruisirent tout ce qui restait d'antique, jusque dans les fondemens.

Beauménil, qui se trouvait alors ici (1), avait dessiné une vue des décombres pris en masse. Nous n'avons pu retrouver son dessin; mais voici la note qu'il devait mettre au bas :

« *Vue des décombres.* — Tant dans ces deux monceaux de décom-
 « bres que dans le jardin dépendant de la maison, il y a encore plus
 « de 80 charretées de pierres amoncelées, sans compter celles qui,
 « en bien plus grand nombre, ont déjà été vendues à la toise, et plus
 « de 60 tambours de colonnes, épars dans les rues voisines, sans y
 « comprendre tout ce qui a été employé à la nouvelle bâtisse dont
 « nous venons de parler. Cette immense quantité de matériaux a pour-
 « tant été trouvée dans l'espace d'environ 10 toises carrées; mais on
 « ne doit pas s'en étonner lorsqu'on les voit amoncelés de la sorte. »

Je vis moi-même ces débris; mais trop jeune alors, je ne pouvais qu'en déplorer la perte. Lorsque vous descendiez dans l'excavation qu'on avait faite pour les extraire, vous étiez entouré de pierres énormes; vous voyiez autour de vous un amas prodigieux et confus de bases, de fûts et de chapiteaux de colonnes de tous les ordres. Vous aperce-

(1) C'est en 1784 qu'il revint, lorsque tous les débris antiques n'étaient pas encore détruits.

viez des architraves, des frises et des corniches de toutes sortes d'entablemens. Des troncs de statues, des débris d'ornemens, des inscriptions, des bas reliefs, des marbres de toute espèce, et mille autres précieux restes de nos monumens, entassés sans ordre et soutenus au hasard, vous menaçaient de leur chute prochaine, et vous montraient la parfaite image d'une grande catastrophe.

Mais que sont devenus tant de morceaux précieux ? Beauménil vient de le dire, et nous le savons tous : ils ont été vendus pour être retaillés à l'échantillon moderne, et à l'exception d'un bien petit nombre, ils ont tous disparu.

Cependant on conserve le souvenir de quelques-uns de ces objets, et Beauménil en cite plusieurs. Voici les plus remarquables :

- 1.° Le fragment d'inscription que nous avons rapporté sous le N.° 4. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 281). La pierre avait. 1 p. 8 p. de large sur 3 p. 3 p. de haut.
- 2.° Celui du N.° 12. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 282). La pierre sur laquelle était gravé ce fragment avait. 1 p. 5 p. » l. sur 3 p. 4 p.
- 3.° Celui du N.° 13. (Voy. tom. 1.^{er}, p. 282). La pierre sur laquelle se trouvait gravé ce fragment était ornée de feuillages et de quelques autres décorations en forme de coquilles, et d'un genre singulier. Elle avait 1 p. 4 p. » l. sur 1 p. 9 p.
Lorsque Beauménil arriva à Périgueux, cette pierre était déjà parmi celles qu'on avait vendues.
- 4.° L'inscription du N.° 47. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 293). Elle est au Musée.
- 5.° Celle du N.° 52. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 294). Elle était extrêmement fruste. La pierre avait. 1 p. 9 p. 6 l. sur 3 p. 10 p. 8 l.
C'était une espèce d'autel.
- 6.° Celle du N.° 59. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 304). Elle a été conservée, et est au Musée.
La pierre a. 1 p. 10 p. 6 l. sur 2 p. 3 p.
- 7.° Le fragment du N.° 71. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 413 et 426).
- 8.° L'inscription du N.° 72. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 414 et 432).
- 9.° Une inscription en l'honneur de César et de Livie. (Voyez le supplément).
- 10.° Plusieurs autres inscriptions et fragmens, déjà détruits lors du passage de Beauménil, et dont cet antiquaire déplore la perte.
- 11.° Une pierre ornée d'une ou de deux figures ou mascarons en très-bas relief. Il paraît y avoir eu sur cette pierre, dont l'épaisseur était de 23 pouces, une inscription

en bronze, dont sans doute nous devons déplorer la perte. Les dimensions de cette espèce de frise étaient de. 5 p. 6 p. » l. sur 2 p. 3 p. 9 l.

On remarquait aussi parmi ces décombres :

- 1.° Une pierre sur laquelle était représenté un homme ayant les bras croisés. Elle avait. 1 p. 3 p. » l. sur 3 p. 8 p.
- 2.° Un amortissement terminé en ove. Il est conservé et se trouve dans le jardin du Sol de la Dixme. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 408). Cet amortissement est du diamètre d'environ. 1 p. 8 p. » l. sur 3 p.
- 3.° Un gros fragment de corniche.
- 4.° Une pierre ornée d'un trophée. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 399). Cette pierre est de la largeur de. 2 p. » p. » l. sur 3 p. 2 p.
- 5.° Un fragment de corniche en marbre. (Voyez tom. 1.^{er}, p. 399). Ses dimensions étaient de. 1 p. 3 p. » l. sur 3 p.
- 6.° Un fragment d'une corniche ornée de coquillages.
- 7.° Un antel de figure hexagone, sur lequel on distinguait deux foyers de 1 pouce de profondeur.
- 8.° Un fragment d'autel, parmi les ornemens duquel on croyait distinguer une femme tenant un vase lacrymatoire. (Voyez tom. 1.^{er}, pag. 399).
- 9.° Plusieurs tambours de colonnes cannelées, du diamètre de. 3 p. » p.
- 10.° D'autres tambours cannelés, du diamètre de. 1 8
- 11.° Un grand nombre de tambours de colonnes lisses, du diam. d'env. 2 »
- 12.° Plusieurs tambours de colonnes de marbre, d'une grosseur médiocre.

Enfin, la mauvaise corniche qui couronne les murs du bâtiment moderne, est toute composée de fragmens antiques, parmi lesquels on remarque :

- 1.° Plusieurs portions de tambours de colonnes, dont les cannelures sont de la largeur de. 3 p. 9 lig.
- 2.° Un fragment de colonne, dont les cannelures sont refouillées presque carrément. Leur profondeur est de. 1 p. 4 lig.
Leur largeur est de. 3 10
Leur largeur, au fond, est d'environ. 2 »
- 3.° Des débris de corniches de toute espèce.

Tels sont les nombreux débris qui furent retirés d'une très-petite partie du mur d'enceinte; tels sont du moins ceux de ces débris que

nous conservons encore, ou dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous. La destruction des autres doit vivement exciter nos regrets. Les inscriptions pouvaient être surtout d'une haute importance; et nous ne cesserons de déplorer l'aveuglement de ceux qui, pour un mince intérêt, sacrifiaient ainsi les titres de gloire de leur pays. Une pareille cupidité, une pareille insouciance, doivent nous étonner; elles nous causent même une véritable affliction, en nous forçant de comparer des hommes respectables, à ceux qui, dans un temps plus rapproché de nous, se faisaient un devoir scrupuleux de la destruction. Mais revenons aux détails de notre citadelle.

Si l'on ne voit aucun vestige de la sixième tour, du moins on ne peut douter qu'elle ne fût extérieure à l'emplacement de la maison actuelle. Peut-être retrouverait-on quelques traces de ses fondemens dans le coin du jardin, ou sous la terrasse, près du mur de clôture qui borne la rue Romaine du côté du levant.

Immédiatement à côté de cette tour était une porte de construction romaine (1); sa largeur était de 10 ou 11 pieds, et sa hauteur de 16 pieds ou environ. Cette porte existait encore en 1783. Ce furent les travaux de l'excavation que firent les missionnaires pour asseoir les fondemens de leur bâtisse, et pour extraire des matériaux, qui la firent crouler; et sans doute on s'en estima heureux, car on s'empressa de faire disparaître jusqu'aux dernières traces de ce curieux monument. Peut-être même ceux qui dirigèrent les travaux de la fouille avaient-ils en vue cette destruction. Quoi qu'il en soit, comme on creusa contre un des jambages de la porte, à une assez grande profondeur, il ne pouvait plus y avoir assez de résistance contre la poussée des voussoirs de l'archivolte.

De l'autre côté de cette même porte, il dut également y avoir une tour. Ses fondemens se retrouveraient sans doute encore sous la terrasse de la maison voisine (2); car le mur d'enceinte sert de base à cette construction moderne.

(1) Voyez la planche XVI. C'est d'après les dessins de Beauménil qu'elle a été gravée.

(2) Cette maison appartient à M.^{me} d'Anglars. La Porte-Romaine y était adossée.

Mais, voyons la direction et l'ensemble de ce mur d'enceinte, depuis l'emplacement de la Porte-Romaine, dont nous venons de parler, jusqu'à celle que l'on désigne sous le nom de *Porte-Normande*, et qui subsiste encore vers le nord-ouest :

La façade de la maison moderne, à laquelle se trouvait adossée la Porte-Romaine du côté de l'ouest, n'avance pas autant que celle de la maison de la Mission ; la différence est de quelques pieds, et l'angle que ces deux mauvaises bâtisses forment sur l'emplacement de la porte est extrêmement obtus. Celle de l'ouest fait elle-même une espèce d'angle dans sa direction, et son étendue, depuis la rue Romaine jusqu'au jardin des vieilles casernes, est de 99 pieds et quelques pouces. Le mur antique sert de base à presque toute cette construction, mais il n'en paraît rien sur le sol.

Dans le jardin des vieilles casernes, on ne voit d'abord non plus aucun vestige du mur d'enceinte ; un mauvais mur de terrasse, moins avancé de 2 pieds 9 pouces 6 lignes que celui de la maison dont nous venons de parler, l'a remplacé dans une partie de son étendue. Il reparaît plus loin, dans l'espace d'environ 9 pieds, et de vieilles constructions le dérobent ensuite à la vue. Une tour de 24 pieds de diamètre est à la distance de 96 pieds et quelques pouces ; elle termine le second pan de mur, et ce pan de mur fait, avec le premier, un angle rentrant presque insensible.

La distance entre cette tour et celle qui vient après est de 70 pieds 3 pouces. Des restes du mur antique s'aperçoivent encore dans cette étendue jusqu'à une certaine hauteur ; ils servent de base aux constructions des vieilles casernes, et font un angle extrêmement obtus avec le mur de terrasse qui précède.

La seconde tour est de même diamètre que la première, et le pan de mur qui la suit a une longueur de 61 pieds 11 pouces, non compris l'étendue de 8 pieds 1 pouce qu'une petite construction dérobe à la vue (1). Ce pan de mur fait, avec le précédent, un angle un peu

(1) Cette vieille construction renferme des lieux d'aisance dont toutes les entrées sont condamnées.

moins obtus que celui dont nous venons de parler, et se termine à une tour carrée dont la première fondation ne paraît guère remonter qu'au 11.^e ou au 12.^e siècle, et dont la largeur est de 22 pieds 3 pouces.

Le cinquième pan de mur est de la longueur de 71 pieds : il forme, avec celui qui précède, un angle rentrant assez distinct, et se termine à une reconstruction moderne avec laquelle il fait un angle extrêmement obtus. Cette reconstruction est de l'étendue de 33 pieds 6 pouces ; c'est à son extrémité que finissent les bâtimens des vieilles casernes, et que commencent le jardin et les mesures du château de Barrière.

Le pan de mur qui soutient le jardin fait, avec la portion reconstruite, un angle obtus à-peu-près égal à celui qui précède, et à la distance de 60 pieds est une tour de 24 pieds de diamètre (1).

Vient ensuite un huitième pan de mur dont la longueur est de 60 pieds 7 pouces. Il fait aussi, avec le précédent, un angle obtus, et il se termine à l'arrachement d'une tour carrée, construite dans le 14.^e siècle, et dont le diamètre était de 26 pieds 6 pouces.

La portion de mur suivante a 73 pieds 8 pouces, et la tour qui vient après offre un diamètre de 23 pieds 6 pouces. A 68 pieds plus loin est une reconstruction moderne, de l'étendue de 21 pieds 6 pouces, et dont la direction fait un angle peu sensible avec la ligne droite que suivent les trois dernières courtines dont nous venons de parler.

Enfin, après un angle d'environ 120 degrés, vient une portion de mur de 46 pieds de long, au bout de laquelle est la Porte-Normande, et là finissent les constructions antiques.

Mais revenons sur les détails de cette longue partie du mur d'enceinte, et commençons près de la Porte-Romaine.

Depuis la rue Romaine jusque dans les jardins des vieilles casernes, rien d'antique ne se présente à la vue. La porte même, si l'on ex-

(1) De cette tour au mur qui sépare l'enclos du château de Barrière de celui des nouvelles casernes, on trouve 58 pieds 3 pouces, qui joints à l'épaisseur de ce même mur font les 60 pieds.

cepte quelques pierres de son jambage droit, qu'on a taillées en forme de borne, ne laisse de vestiges que ce qu'on retrouverait sous le sol.

Cependant on ne peut être incertain sur la direction du mur. Il est évident que la façade de la nouvelle bâtisse est d'abord en retraite de quelques pieds sur son parement, qu'ensuite elle se dirige dans la même ligne, et que du côté de l'ouest elle avance de 2 pieds et quelques pouces de plus. Non-seulement le plan nous indique toutes ces circonstances, mais les constructions antiques que l'on retrouve dans une cave, et les renseignemens que nous ont donnés quelques ouvriers, nous en fournissent la preuve positive (1).

Au surplus, on ne peut douter qu'il n'y ait eu une tour contre la Porte-Romaine; on en retrouverait sans doute les fondemens, partie sous le cabinet, partie sous la terrasse du jardin. Cette tour devait avoir 24 pieds de diamètre, et comme elle pouvait être éloignée de 2 ou 3 pieds de la porte, il restait, jusqu'à l'enclos des vieilles casernes, une courtine d'environ 72 pieds.

Dans cet espace, le mur n'est même pas entièrement détruit; partout il s'élève encore presque au niveau du terrain de l'intérieur de la citadelle, excepté dans le milieu du bâtiment, où se trouve creusée une cave, dans laquelle on distingue, comme nous venons de le dire, quelques restes des constructions antiques.

Tel est l'état de cette première courtine, et il est évident que la plupart des matériaux de la maison moderne furent tirés de la cave dont nous venons de parler, ou de la partie supérieure du mur. Sans doute alors une foule d'objets curieux furent aussi découverts; mais personne n'en conserve le souvenir, et maintenant ils sont perdus pour jamais. Quelques débris seulement se distinguent encore dans la nouvelle bâtisse; voici les plus remarquables :

1.° Le fragment d'inscription que nous avons rapporté sous le N.° 83. (Voy. t. 2, p. 4).

(1) Lorsque la maison moderne fut agrandie du côté de l'ouest, une partie du mur de façade fut fondé contre le parement du mur antique : les ouvriers en conservent le souvenir.

Il était employé en guise de moellon dans le mur de la cave ; il est maintenant au Musée.

- 2.° Le fragment d'inscription du N.° 84. (Voyez t. 2, p. 4). Il était dans le mur de clôture du jardin.
- 3.° Le fragment d'inscription du N.° 84 bis. (Voyez t. 2, p. 4). Il était employé, comme le premier, dans le mur de la cave.

On trouve également dans les murs de la cave :

- 1.° Un fragment de colonne cannelée, d'un assez fort diamètre.
- 2.° Deux tambours de colonnes, du diamètre d'environ 1 pied.
- 3.° Un fragment de tombeau d'un genre singulier. On l'aperçoit dans le mur de l'escalier de cette même cave, où il tient encore sa place dans la construction antique.

Enfin, on voit dans les greniers :

- 1.° Un fragment de colonne dont les cannelures sont de la largeur d'environ 4 pouces.
- 2.° Un grand nombre d'autres fragmens de colonnes et de corniches, dans lesquels est taillé tout le couronnement de la maison.

Dans le coin du jardin des vieilles casernes était sans doute une seconde tour de même diamètre que la première ; mais comme la partie de mur qui paraissait sur le sol, dans cet endroit, a été refaite dans une étendue d'environ 54 pieds, on n'y voit rien des antiques constructions. Probablement on retrouverait des vestiges de cette tour à une certaine profondeur sous les terres. Elle devait joindre l'angle de la maison, et ainsi la courtine suivante était de la longueur de 72 pieds 4 pouces.

Un mauvais mur de terrasse a remplacé, comme nous l'avons déjà dit, une partie de cette courtine ; un vieux perron dérobe presque tout le reste à la vue, et c'est contre ce perron que commencent les bâtimens des vieilles casernes, auxquelles le mur antique sert de base jusqu'à la sixième tour.

De tous les objets précieux qui peuvent être sortis de la tour détruite et de ce second pan de mur, on ne connaît avec certitude qu'un seul fragment d'inscription, qu'on avait employé dans le mur de terrasse, et que nous avons transporté au Musée. Lorsque nous aurons fini de décrire le mur d'enceinte dans toute l'étendue des

vieilles casernes, nous rendrons compte des inscriptions et des morceaux de sculpture que nous avons retirés de tout ce vieux bâtiment ou qui se retrouvent sur les lieux.

Les constructions de la troisième tour se montrent encore jusqu'à une certaine hauteur, vers l'extérieur de l'enceinte. Dans les temps modernes (1), on a élevé une chapelle au-dessus, et cette chapelle même est surmontée de deux étages.

Les matériaux de l'intérieur de cette tour ont été enlevés jusqu'au niveau du terrain le plus bas; peut-être même y trouverait-on un étage souterrain en forme de cave; mais nous ne pouvons rien dire de certain à ce sujet, parce que les portes qui donneraient entrée dans cet étage souterrain ont été condamnées.

Du reste, cette tour n'a rien de remarquable. Son diamètre est, comme celui des autres, d'environ 24 pieds, et sa construction est la même; seulement un des voussoirs de la vieille porte qui est ouverte au sud, offre cela de singulier, qu'il est orné d'une grosse tête de taureau extrêmement fruste.

La courtine qui suit est, comme nous l'avons déjà dit, de la longueur de 70 pieds 3 pouces. Une espèce de plate-bande en terrasse la cache, vers l'extérieur, jusqu'à la hauteur d'environ 7 pieds. Au-dessus on en aperçoit encore quelques restes; ils servent de base à une portion du bâtiment des vieilles casernes.

Des caves de 18 ou 20 pieds de profondeur sont en partie creusées dans la masse de cette antique construction, qui se trouve ainsi presque entièrement dédoublée, et d'où sans doute sortirent bien des morceaux curieux dont il ne reste plus de traces. Comme les murs de ces caves ont été rebâti à neuf, on n'y aperçoit même presque plus rien de romain, excepté du côté de l'ouest, où se trouvent encore des blocs énormes (2).

(1) Vers la fin du 16.^e siècle.

(2) Aux deux extrémités de cette courtine, c'est-à-dire entre la troisième et la quatrième tour, sont de vieilles fosses d'aisance qui ne paraissent se prolonger que sous la terrasse.

Les restes de la quatrième tour s'élèvent, comme ceux de la troisième, au-dessus des terres de l'extérieur de l'enceinte ; ils sont de même surmontés de constructions modernes, dont quelques parties paraissent appartenir à une époque assez reculée (1). L'intérieur de la masse est également vide, et il l'est jusque dans ses fondemens, c'est-à-dire à plus de 12 pieds au-dessous du sol extérieur. Nous devons même ajouter que plusieurs blocs sculptés s'offrent à la vue dans la première assise de cette antique construction, ce qui prouve que notre citadelle est partout également composée de débris.

La quatrième courtine finit à la tour carrée. Sa longueur est de 70 pieds. Son extrémité de l'est se recourbe de quelques pouces, et celle de l'ouest est cachée par la petite bâtisse qu'on a ajoutée, il y a près de deux siècles, à la tour dont nous venons de parler, et dont le diamètre est, comme nous l'avons dit, de 22 pieds 3 pouces 6 lignes.

Quant à cette dernière construction, elle tient la place d'une tour antique dont le flanc droit s'ajustait au pan de mur suivant, à 1 pied 8 pouces 6 lignes plus loin. Les traces s'en aperçoivent encore : elles consistent dans une petite entaille verticale que l'on distingue à très-peu de hauteur au-dessus des terres (2).

La destruction de cette tour offrit sans doute à la vue de nombreux fragmens de sculptures, surtout si, comme il est probable, on fit extraire jusqu'aux matériaux de ses fondemens. Au reste, on peut voir de quelle manière sont disposés ces sortes de débris dans toute l'étendue du mur d'enceinte. Une seule grotte, pratiquée dans l'épaisseur de ce mur, entre la quatrième et la cinquième tour, en donne une idée parfaite. Cette grotte est connue sous le nom de *Babylone* ; elle est distante de la quatrième tour de 19 à 20 pieds ; elle sert maintenant d'étable, et est fermée d'une mauvaise porte. Nous décrirons bientôt les objets qu'elle renferme ; on les voit dans son intérieur, où ils se trouvent pêle-mêle, posés dans tous les sens, et tels qu'ils y furent placés par les ouvriers romains.

(1) Les premières constructions qu'on voit au-dessus de ce qui reste d'antique paraissent remonter au 12.^e ou au 13.^e siècle.

(2) C'est aux recherches de M. de Mourcin que nous devons presque tous ces détails.

De l'emplacement de la cinquième tour à la reconstruction moderne, on trouve une étendue de 69 pieds 4 pouces, et telle était sans doute la longueur de la cinquième courtine. La sixième tour devait être à cette distance; mais on n'en retrouve plus de vestiges. Elle a été entièrement détruite, et la partie de mur à laquelle elle était adossée a été remplacée par une mauvaise bâtisse dépendante des vieilles casernes. Peut-être retrouverait-on encore sous le sol ses antiques fondemens.

Au surplus, la quatrième et la cinquième courtines s'élèvent encore presque partout à plus de 20 pieds au-dessus du sol extérieur, et l'on y remarque diverses restaurations romaines; mais le tout a été doublé jusqu'au niveau du sol actuel de l'intérieur de la citadelle, c'est-à-dire qu'il n'y subsiste plus qu'un parpaing qu'on a fait servir de base à de mauvaises constructions de la fin du 16.^e siècle.

La sixième tour était sans doute de même diamètre que la précédente; ainsi le mur, reconstruit dans une étendue de 33 pieds et quelques pouces, ne remplace pas seulement cette tour, il fait aussi partie de la sixième courtine, dont la longueur était, par ce moyen, d'environ 69 pieds 4 pouces.

Nous reviendrons sur cette sixième courtine; mais comme les bâtimens des vieilles casernes finissent à quelques pieds à l'ouest de l'emplacement de la sixième tour, c'est ici le lieu de faire connaître ce que nous avons tiré de ces mesures, et ce qu'on voit encore dans les fondemens des constructions antiques.

Dans la petite cave de la quatrième tour, on trouve :

- 1.^o Quelques fragmens de fûts de colonnes.
- 2.^o Un gros fragment d'architrave, dont les moulures supérieures sont presque entièrement détruites, et dont les fascas sont coupées en talus et accompagnées d'astragales.

| | | |
|---|------|--------|
| La première fasce, non compris l'astragale, a une largeur de . . . | 6 p. | 9 lig. |
| La seconde a. | 7 | 9 |
| La troisième. | 7 | 6 |
| La pierre dans laquelle est taillée cette architrave a une longueur totale de | 3 p. | 8 |

Et elle offre cela de remarquable que, d'un côté, toutes les moulures sont en retraite de. 2 p. 10 lig.

3.° Un morceau de corniche.

Dans la grotte connue sous le nom de *Babylone* (1), on voit :

- 1.° Un fragment de colonne dont les cannelures offrent une larg. de 4 p. 2 lig.
 2.° Un fragment de base de colonne avec une partie du fût. Les cannelures de ce fût sont pleines; elles ont de large. 3 p. 8 lig.
 3.° Trois tambours de colonnes, dont les cannelures ont environ. . . 3 7
 Un de ces tambours a ses cannelures pleines par le bas; et ils ont tous trois cela de remarquable, qu'ils n'étaient saillans du mur auquel les colonnes étaient adossées, que de la moitié de leur épaisseur; l'autre moitié tenant à une pierre qui pénétrait, dans ce même mur, de la profondeur de 2 pieds.
 4.° Un bloc de pilastre, dont les cannelures sont de la largeur de. . . 3 p. 6 lig.
 5.° Enfin, deux architraves dont les fascies sont accompagnées d'astragales.
 La première fasce est de la largeur de. 5 p. » lig.
 La seconde a. 4 10
 La troisième. 4 8

Quant aux objets curieux que nous avons trouvés employés dans la construction des bâtimens même des vieilles casernes, et que sans doute on avait retirés de cette partie du mur d'enceinte, nous les avons fait transporter au Musée. Les principaux de ces objets sont :

| | |
|--|-----------------------------------|
| 1.° Le fragment d'inscription que nous avons rapporté sous le N.° 1. Voyez tom. 1.° ^{er} , pag. 280 | 11.° Celle du N.° 39. 288 |
| 2.° Celui du N.° 3. 281 | 12.° — du N.° 45. 290 |
| 3.° — du N.° 5. <i>ibid.</i> | 13.° — du N.° 58. 302 |
| 4.° — du N.° 8. <i>ibid.</i> | 14.° — du N.° 59. 304 |
| 5.° — du N.° 16. 282 | 15.° — du N.° 61. 306 |
| 6.° — du N.° 17. <i>ibid.</i> | 16.° — du N.° 63. 313 |
| 7.° — du N.° 19. <i>ibid.</i> | 17.° — du N.° 65. 314 |
| 8.° L'inscription du N.° 31. . . . 285 | 18.° — du N.° 66. 371 |
| 9.° Celle du N.° 35. 287 | 19.° — du N.° 73. 418 |
| 10.° — du N.° 37. <i>ibid.</i> | 20.° — du N.° 77. 427 |
| | 21.° — du N.° 85. V. t. 2, p. 5 |
| | 22.° — du N.° 93. 121 |
| | 23.° — du N.° 94. 130 |

(1) Voyez tom. 1.°^{er}, pag. 405.

- | | |
|---|--|
| <p>24.° Un fragment que nous donnerons dans le supplément.</p> <p>25.° Un torse de statue. V. t. 1.^{er}, p. 413</p> <p>26.° La tête de Soter. 412</p> <p>27.° Celle d'Isis. 413</p> <p>28.° Celles des triumvirs. 410</p> <p>29.° Divers bustes ornés de l'<i>ascia</i>. 396</p> <p>30.° Le cippe aux trois masques. V. tom. 1.^{er}, p. 397; et tom. 2, p. 14 et 23.</p> <p>31.° La cérémonie funèbre. Voyez t. 1.^{er}, page. 396</p> <p>32.° Le bas-relief de Mars et de Vénus. 397</p> | <p>33.° Celui où sont les attributs du Dieu Pan. 397</p> <p>34.° Les aigles et le profil de bonnet phrygien. 397</p> <p>35.° Un fragment de plafond orné de rosasses. 396</p> <p>36.° Deux des blocs de nos basiliques. V. tom. 2, p. 112</p> <p>37.° Une frise ornée de palmettes. Voyez tom. 1.^{er}, p. 406</p> <p>38.° Une partie de corniche du temple de Neptune. 407</p> <p>39.° Un grand nombre d'autres fragmens de corniches, etc., etc.</p> |
|---|--|

Tels sont les monumens qui furent conservés lorsque l'on détruisit la partie sud-ouest du mur d'enceinte pour y faire les constructions connues maintenant sous le nom de *Vieilles-Casernes* (1). Ils étaient encastés sans ordre dans la nouvelle maçonnerie, et ils paraissaient y avoir été mis par l'ouvrier à mesure qu'ils se présentaient sous sa main. Ainsi, sans doute, il s'en perdit encore un bien plus grand nombre. Mais revenons à notre description.

La sixième courtine était, comme nous l'avons dit, de la longueur

(1) L'emplacement de ces vieilles casernes appartenait jadis à l'abbaye de Peyrouse; les évêques y firent leur résidence lorsque le palais épiscopal fut détruit, et vers le commencement du règne de Louis XIII ils en rétablirent les bâtimens, tels à-peu-près qu'on les voit aujourd'hui. Lorsque la résidence de l'évêque fut fixée dans la ville actuelle, ces mêmes bâtimens devinrent des casernes, qui ont été occupées par les troupes jusque vers l'année 1810. MM. les ingénieurs militaires, de l'autorité desquels elles dépendent, assurent qu'elles ne peuvent plus être réparées. Ils prétendent même, depuis plus de vingt ans, qu'il est impossible qu'elles ne tombent bientôt en ruine; et nous ne doutons pas qu'ils ne puissent en effet avoir raison, car depuis leur prédiction on n'a fait aucune réparation aux toitures. Cependant les murs sont, en général, encore très-solides; seulement quelques parties des charpentes et des planchers ont besoin d'être refaites. Si ces vieilles casernes étaient rétablies elles pourraient être ajoutées aux grandes; ce serait un excellent quartier pour loger les ouvriers, les musiciens, les blanchisseuses, etc.; les deux enclos réunis formeraient un vaste champ de Mars pour les exercices; on aurait un abord et une entrée infiniment plus commodes et plus à portée.

Si les deux bâtimens étaient convenablement restaurés et achevés ils pourraient contenir une garnison de près de 2,000 hommes. Je suis persuadé que si la ville et le département s'entendaient avec le ministre de la guerre toutes les difficultés seraient levées, et qu'il en résulterait pour nous un très-grand avantage, celui de fixer à jamais le chef-lieu de la division dans notre capitale.

d'environ 69 pieds 4 pouces. Ses restes s'élèvent encore au niveau du sol actuel de l'intérieur de la citadelle; et ils offrent cela de singulier, qu'ils forment un angle saillant d'environ 2 pieds, à 22 pieds de distance de la septième tour, là même où est une antique poterne.

La septième tour est de même diamètre que les précédentes. Elle est encore en assez bon état jusqu'à la hauteur de plus de 20 pieds au-dessus du sol extérieur; et sur ses constructions antiques, de même que sur la partie du mur d'enceinte à laquelle elle est adossée, s'élèvent les restes d'une tour bâtie dans le 10.^e siècle.

Cette septième tour a même cela de remarquable que son intérieur n'a point été vidé, et que par conséquent si jamais on la détruisait on y trouverait un grand nombre d'objets curieux. Si l'on veut s'en faire une idée on n'a qu'à jeter les yeux sur une grotte que le propriétaire a pratiquée dans le flanc gauche de cette construction (1); on y distingue plusieurs débris d'architecture dont nous avons déjà parlé, et que nous donnerons bientôt en détail. Du côté de l'ouest, et tout-à-fait dans le bas, on a aussi, en arrachant un seul quartier de pierre, fait paraître plusieurs débris de nos monumens; ainsi on ne peut douter que la tour n'en soit composée toute entière.

La septième courtine finit à quelques pouces de l'arrachement de la tour carrée; elle suit une ligne presque droite. Sa longueur est de 60 pieds 7 pouces; sa hauteur est encore de plus de 20 pieds sur le sol extérieur, et les restes d'un château reconstruit dans le 14.^e siècle surmontent ses ruines (2).

Cette courtine, plusieurs fois restaurée dans l'antiquité, paraît, ainsi que les suivantes, être presque entièrement dédoublée. De vieilles caves, maintenant comblées, ont été creusées dans sa masse, et sans doute lorsque elles le furent on détruisit un grand nombre d'objets précieux. Au surplus, elle offre à l'extérieur, à 10 pouces de la sep-

(1) C'est ce que nous appelons *la grotte du château de Barrière*. Elle est ouverte, partie dans la sixième courtine et partie dans la tour. Nous donnerons plus loin le détail des objets que l'on y remarque.

(2) Ce château gothique fut la proie des flammes sur la fin du 16.^e siècle.

tième tour, une poterne de 9 pieds 4 pouces de haut sur 4 pieds 3 pouces de large, et dont l'entrée se trouve fermée d'une maçonnerie faite dans les temps modernes.

La huitième tour, dont le diamètre était tout juste de 24 pieds, est détruite jusque dans ses fondemens, et à sa place fut construite, dans le 14.^e siècle, une tour carrée dont il n'existe déjà plus de vestiges, mais dont la largeur était de 26 pieds 6 pouces : c'était une construction dépendante du château gothique dont nous venons de parler.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que malgré les constructions modernes, les premières assises de la tour antique étaient restées en place. Ce n'est qu'en 1820 qu'elles furent enlevées, et c'est de là que l'on retira l'inscription du N.^o 53, ainsi que plusieurs fragmens de sculpture que nous ferons bientôt connaître.

La courtine suivante est de la longueur de 71 pieds 2 pouces (1); elle commence à 2 pieds 6 pouces de l'intérieur de la tour carrée, et a été reconstruite, dans les temps modernes, sur une étendue de 16 pieds. Le reste s'élève encore en parpaing jusqu'au niveau du sol intérieur, et on y remarque des restaurations antiques.

De même que la précédente, cette courtine servait de base, du moins dans une partie de son étendue, au château gothique dont nous avons déjà parlé. Du reste elle est parfaitement droite et n'a rien de curieux.

La neuvième tour s'élève encore sur le sol extérieur à près de 20 pieds, et elle est surmontée de constructions romaines, mais moins antiques. A quelques pieds au-dessus des terres, son pourtour présente une retraite de quelques pouces, et au-dessus de cette retraite son diamètre n'est que de 23 pieds 5 pouces ou environ.

Dans le chapitre suivant nous donnerons des détails sur les constructions qui surmontent cette neuvième tour ainsi que la neuvième

(1) Ainsi que quelques autres, la neuvième tour offre sur toute sa circonférence une retraite de plusieurs pouces. C'est à cette retraite que nous avons mesuré la huitième courtine. Ainsi plus bas elle se trouverait un peu moins longue.

courtine ; maintenant nous n'en parlerons pas davantage. Nous ferons seulement remarquer que les pierres de toute cette partie de l'enceinte paraissent avoir éprouvé l'action du feu.

La neuvième courtine s'élève encore, de même que la tour, à une vingtaine de pieds, et elle est de même surmontée de constructions antiques. Sa longueur paraît devoir être d'environ 70 pieds ; mais c'est seulement à 68 pieds de la tour précédente que finissent les constructions antiques dont nous venons de parler et celles du moyen âge qui se distinguent au-dessus.

Une fouille peu considérable pourrait faire connaître avec précision la longueur de cette courtine ; elle sert de base à ce qui est encore habitée des dépendances du château, et est dans toute sa longueur entièrement dédoublée.

Une dixième tour terminait la longue ligne de la partie du sud-ouest de notre citadelle. Ses fondemens subsistaient il y a une soixantaine d'années, et peut-être trouverait-on encore sous le sol ses premières assises. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'elle n'était pas placée régulièrement sur l'angle, c'est-à-dire qu'elle n'avancait pas également sur les deux courtines qui lui étaient contiguës. Elle paraît au contraire avoir défendu la ligne de l'ouest dans une étendue de plus de 18 pieds, tandis qu'elle ne pouvait se prolonger sur celle du nord que de 8 pieds ou environ : le parement du mur nous en fournit la preuve. Du reste, on ne voit rien de cette dixième tour ; une mauvaise construction moderne l'a remplacée.

Au surplus, ce que nous venons de dire de cette dernière tour fixe d'une manière plus ou moins certaine la longueur de la dixième courtine ; car puisque la ligne totale jusqu'à la Porte-Normande (1) est de 46 pieds, dont il faut retrancher environ 8 pieds pour l'arrachement de la tour, et auxquels il faut ajouter 3 pieds 10 pouces pour la moitié de la largeur de la porte, on aura environ 42 pieds pour la moitié de la courtine.

(1) Cette porte tire sans doute son nom de quelque attaque que les Normands durent faire de ce côté.

Mais arrêtons-nous un moment à la Porte-Normande, et voyons ce que cette porte et l'intervalle qui la sépare de la dernière tour, peuvent offrir de remarquable.

Depuis l'emplacement de la tour jusqu'à l'ouverture de la porte, on trouve une étendue d'environ 38 pieds, et dans presque toute cette étendue le mur antique se présente, à l'extérieur, sur une hauteur d'environ 10 pieds. Au surplus on y remarque diverses restaurations antiques, et les pierres paraissent avoir ressenti l'action du feu de la manière la plus violente. Dans une petite partie, le mur est même détruit jusqu'au sol; une mauvaise porte y tient la place des constructions romaines, et dans tout le reste de cette portion de courtine le mur ne se présente qu'en parpaing; il est, comme presque partout, entièrement dédoublé.

Quant à la porte, elle est tellement dégradée que nous ne pouvons en déterminer les dimensions avec exactitude. Toutefois sa largeur paraît être de 7 pieds 8 pouces, et sa hauteur est sous clef d'environ 11 pieds à partir du sol actuel. Son cintre est orné, du côté de l'extérieur, d'une archivoltte très-fruste: vers l'intérieur, la naissance de la voûte qui continuait la couverture du passage se montre des deux côtés.

Au surplus, dans l'intérieur de cette même porte le mur offre une épaisseur de 17 pieds 1 pouce, et il en avait sans doute une encore bien plus forte, puisqu'on y remarque un arrachement, et que dans cet endroit les pierres ont une longueur de près de 7 pieds (1).

Ainsi, probablement l'épaisseur totale de ce mur était de 23 ou 24 pieds, ce qui supposerait l'existence d'un château romain semblable à celui qu'avait remplacé le château de Périgueux, mais beaucoup plus large.

Tel est le mur d'enceinte depuis l'enclos des vieilles casernes jusqu'à la Porte-Normande, et voici quels sont les débris plus ou moins

(1) Il y a encore de ces pierres qui ont 6 pieds 8 pouces de long, sur 2 pieds 1 pouce de hauteur.

curieux que l'on voit dans sa construction, ou que l'on a découverts depuis peu dans quelques-unes de ses parties (1) :

| | | | |
|---|--------------|---|-----|
| 1.° Le fragment d'inscription que nous avons rapporté sous le N.° 9. Voyez tom. 1. ^{er} , pag. | 281 | 5.° L'inscription du N.° 34. | 286 |
| 2.° Celui du N.° 10. | <i>ibid.</i> | 6.° Le fragment du N.° 51. | 294 |
| 3.° — du N.° 28. | 283 | 7.° L'inscription du N.° 53. | 295 |
| 4.° — du N.° 30. | 284 | 8.° Le fragment du N.° 53 <i>bis.</i> | 296 |
| | | 9.° Celui du N.° 62. | 303 |
| | | 10.° — du N.° 64. | 314 |

11.° Plusieurs tambours de colonnes non achevés, et paraissant appartenir à la même ordonnance.

Le premier tient à une base que l'on reconnaît facilement avoir été faite au tour. Son diamètre est de. 2 p. 2 p. 7 l. sur » p. » p. » l. de haut.
Les autres sont d'une grosseur un peu moindre.

12.° Un tambour également brut. Il a 2 p. 6 p. 6 l. (2).

13.° Deux tambours entièrement lisses, provenant d'une même colonne.

Le premier a. 2 p. 6 p.

Le second. 2 5

14.° Deux autres tambours également lisses et tenant à leurs bases. Ils ont de diamètre environ. 1 p.

15.° Un tambour à 24 cannel. pleines. 3 » 3 l. sur 1 p. 6 p.

16.° Un fragment de colonne, également à 24 cannelures, mais dont le diamètre n'est que de. 2 p. 5 p.

17.° Le dernier tamb. d'une col. à 21 can. 1 p. 11 p. 7 l. sur 1 p. 5 p.

18.° Deux tambours ornés de 20 cann., et paraissant appartenir à une même colonne.

Le premier a. 2 p. 4 p. » l. sur 2 p. » p.

Le second. 2 3 3 2 9

19.° Un troisième tambour tenant à sa base, et également orné de 20 cannelures. Son diamètre est de. 2 p. » p. 8 l. sur 1 p. 10 p.

20.° Trois tambours de colonnes à cannelures torsées, et paraissant appartenir à la même ordonnance. Ils sont ornés chacun de 20 cannelures.

Les cann. du 1.^{er} sont pleines, et il a 2 p. 1 p. 3 l. sur 3 p. 6 p.

Le second s'ajuste au premier.

Le troisième a. 1 11 » l. 2

(1) Tout ce qu'on y avait trouvé anciennement, et surtout lorsqu'on dédoublait le mur, a depuis long-temps fini de disparaître. Beaucoup de ces sortes de matériaux ont été employés dans l'écluse du moulin du Rousseau.

(2) Ce tambour de colonne a été creusé, ainsi que plusieurs autres, pour servir de pierre à eau.

21.° Un quatrième tambour, également à 20 cannelures torsées. Le colerin qu'il conserve annonce qu'il appartient au haut de la colonne. Son diamètre est d'environ. 1 p. 1 p.

22.° Quelques tambours à 18 cannelures. L'un de ces tambours est du diamètre d'environ. 2 p. 6 p. 3 l. sur 2 p.

23.° Plusieurs tambours à 16 cannelures, et paraissant appartenir à une ordonnance dont les colonnes avaient environ. . . 2 pieds de diamètre.

Le premier est orné, dans une partie de sa hauteur, de cannelures pleines, et il a de diamètre. 1 p. 11 p. » l. sur 4 p. » p.

Le second a. 1 10 3 » »

Le troisième. 1 10 » 1 10

Le quatrième. 1 9 8 1 10

Sur le cinquième et sur le sixième, on voit la fin des cannelures, et ils ont l'un et l'autre. 1 p. 8 p. 6 l. sur 2 p.

24.° Deux tambours également à 16 cannelures, et paraissant appartenir à des colonnes dont le diamètre était d'environ. . . 1 p. 11 pouces.

Le premier est orné de cannelures pleines dans une assez grande partie de sa hauteur, et il a. 1 p. 10 p. » l. sur 3 p. 3 p.

Le second est décoré de même; mais il a quelques lignes de moins de diamètre.

25.° Deux tambours à 16 cannelures. Ils paraissent appartenir à des colonnes dont le diamètre n'était que d'environ. . . . 1 p. 9 pouces.

Les cann. du 1.^{er} sont pleines, et il a 1 p. 8 p. 6 l. sur » p. » p.

Le second a. 1 7 3 l. 2 4

26.° Un tambour de colonne tenant à sa base, et également orné de 16 cannelures.

Il a. 1 p. 6 p. 3 l. sur 1 p. 2 p. » l.

27.° Deux tambours de colonne à 15 cannelures pleines.

Le premier a. 1 p. 9 p. 3 l. sur 1 p.

Le second. 1 8 6 2 4 6

28.° Un tambour de colonne à 14 cannelures pleines. Il tient à une partie de sa base, et il a. 1 p. » p. » l. sur 1 p. 1 p.

29.° Un tambour, orné de feuilles galbées, placées en forme d'écailles de poissons, comme nous en avons vu. Il a. . . 3 p. 1 p. » l. sur 2 p. 3 p.

30.° Cinq tambours également ornés de feuilles galbées, et paraissant appartenir à des colonnes d'environ 2 pieds 7 pouces de diamètre. Celui de ces blocs qui était placé au tiers de la colonne a. 2 p. 6 p. » l. sur » p. » p. » l. (1)

(1) On voit que ce tambour était au tiers de la colonne, parce que les feuilles s'y réunissent en sens contraire, et qu'une bande taillée en couronne les sépare.

- 31.° Deux tambours ornés de feuilles galbées, et ayant cela de singulier, que dans une partie de leur hauteur ils tenaient aux parois du monument par une masse carrée qui pénétrait à 2 pieds de profondeur.
Le diamètre de ces tambours était de. 1 p. 10 p. 8 l.
- 32.° Quelques tambours également à feuilles galbées, mais seulement du diamètre d'environ. 1 p. 2 p.
- 33.° D'autres tambours décorés de la même manière, mais dont le diamètre n'est que d'environ. » p. 9 p.
- 34.° Un fragment de pilastre que nous n'avons pu voir qu'imparfaitement, mais dont la largeur était de plus de. 3 p.
A côté de ce pilastre était, en retour, une colonne engagée. Ce bloc est dans la cave du château de Barrière.
- 35.° Un grand nombre d'autres fragmens de pilastres.
- 36.° Un petit chapiteau dorique d'un joli faire, et ayant appartenu à une colonne lisse du diamètre d'environ. 1 p.
- 37.° Huit chapiteaux corinthiens de différens diamètres.
Un de ces chapiteaux a, à sa naissance, 1 p. 10 p. » l.
Un second. 1 8 »
Un troisième, extrêmement soigné, a 1 4 3
Nous n'avons pu prendre la mesure des autres.
- 38.° Quatre ou cinq chapiteaux composites, tous de différens diamètres et de différens genres de travail.
Un de ces chapiteaux appartient aux colonnes à feuilles galbées que nous avons citées sous le N.° 31. Son colerin annonce que la colonne a été tournée. Son diamètre est de. 1 p. 9 p.
Un autre de ces mêmes chapiteaux est orné de feuilles et de fleurs. Il est surchargé de mauvais ornemens et paraît appartenir au très-Bas-Empire.
Celui dont on voit un fragment dans la cave du château a été bien travaillé et est d'un genre singulier.
- 39.° Un fragment d'architrave dont les fascies, ornées d'astragales, étaient dans les proportions de 5 p. 10 lig., 4 p. 9 lig., et 4 p. 7 lig.
- 40.° Un fragment d'architrave à deux fascies, dont les proportions étaient de 4 pouces 6 lig., et de 4 pouces 8 lig.
- 41.° Plusieurs fragmens de frises de différentes espèces.
Une de ces frises est accompagnée d'une petite architrave à deux fascies, et est d'un travail fort curieux. On remarque surtout, parmi les arabesques dont elle est ornée, des casques, des boucliers et d'autres armures. Ses rinceaux eux-mêmes se contournent de façon à former des masques. Nous pensons que ce fragment faisait partie de l'entablement d'un de nos arcs de triomphe.

- 42.° Un grand nombre de débris de corniches extrêmement soignées.
- 43.° Le fragment de figure-suppliante dont nous avons parlé à la p. 398 du tom. 1.^{er}
- 44.° La pierre sculptée en arabesques sur laquelle sont les ibis, et dont nous avons parlé à la pag. 346.
- 45.° Une pierre semblable qui se trouve encore dans les constructions antiques, et sur laquelle se distinguent les pieds de deux enfans (1).
- 46.° Enfin, toutes sortes d'autres débris qu'il serait superflu de citer.

Mais revenons à notre description, et voyons quelle direction pouvait prendre le mur d'enceinte du côté du nord. D'abord, quelle ligne suivait-il en s'éloignant de la Porte-Normande? Ensuite, quels angles faisait-il? A quelle partie de l'amphithéâtre venait-il aboutir, et de quel point de ce même amphithéâtre partait-il pour aller se réunir à la dernière courtine encore subsistante vers le nord-ouest?

Si l'on faisait quelques fouilles, on résoudrait facilement ces divers problèmes; car on retrouverait quelques restes du mur, et il serait aisé d'en suivre la trace; mais, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons donner que des conjectures: or, on sait que des conjectures, quelques probables qu'elles puissent être, ne forment jamais de véritables preuves.

Toutefois nous ne pouvons guère douter que la Porte-Normande ne fût au milieu d'une courtine; car sa disposition sur la même ligne que le pan de mur qui lui est contigu à sa gauche, semble exiger un égal pan de mur à sa droite dans la même direction.

Ainsi, supposons qu'il existait à la droite de la porte une partie de courtine de l'étendue d'environ 38 pieds, comme du côté opposé; ajoutons une tour de 24 pieds de diamètre; recourbons notre ligne vers le levant par le moyen d'un angle extrêmement obtus; plaçons une seconde tour à la distance de 60 pieds; il ne nous restera plus qu'une courtine d'environ 44 pieds pour arriver aux constructions de l'amphithéâtre, à 50 pieds de l'extrémité du petit axe de ce monument, et nous aurons sans doute, à peu de chose près, la direction de notre mur d'enceinte dans la partie du nord-ouest.

(1) Elle est dans un dégagement de la cuisine actuelle du château de Barrière.

C'est dans les fondemens de cette même partie qu'une statue de Vénus fut trouvée (1), et c'est de là sans doute que sortirent les matériaux avec lesquels l'église du couvent fut bâtie.

Quant à la portion de mur qui joignait l'amphithéâtre vers le nord-est, nous ne pouvons non plus en rien dire de certain. La dernière courtine, encore subsistante de ce côté, est, comme l'on sait, de l'étendue d'environ 110 pieds, et à son extrémité on distingue l'arrachement d'une tour dont le diamètre était sans doute de 24 pieds; ce qui suppose qu'elle avançait vers le couchant de 10 pieds de plus que le jardin du Sol de la Dixme. Ainsi ce n'est qu'une espace de 120 pieds ou environ qu'il nous reste à connaître, et sur lequel nous n'avons aucun détail à donner. Quelle pouvait être la direction de la sixième courtine? Quel angle faisait-elle avec la cinquième? Y avait-il une sixième tour, et sur quel point était-elle située?

On ne peut douter que l'enceinte ne fût complètement fermée; ainsi l'existence de la sixième courtine ne peut être incertaine. Au surplus, comme cette courtine eût été beaucoup trop longue si on l'eût laissée de l'étendue de 120 pieds, il est évident qu'il existait de ce côté une sixième tour.

Sans doute après la cinquième tour le mur se recourbait de quelques degrés vers le sud, et arrivé à la sixième, qui probablement était à la distance d'environ 70 pieds, il se recourbait encore et aboutissait aux constructions du nord-est de l'amphithéâtre, à environ 50 pieds de l'extrémité du petit axe.

La sixième tour était sans doute à 26 pieds de distance de l'amphithéâtre, et peut-être, dans cet intervalle, avait-on laissé une porte semblable à celle qui, naguère encore, subsistait vers le sud. Du moins telle est la disposition la plus probable de cette partie de notre mur d'enceinte. Si ce mur eût été continué régulièrement, il eût passé par le milieu de l'arène; et ce qui semble prouver que, en effet, la moitié de l'amphithéâtre était hors de la citadelle, c'est la grosse tour dont nous avons retrouvé les fondemens à l'entrée du vomitoire du nord.

(1) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 411 et 412. Voyez aussi, au même volume, les pag. 319 et 320.

Telle est la citadelle dont nous possédons encore les restes. Sa forme n'a rien de parfaitement régulier, bien qu'elle approche de celle d'un œuf raccourci et dont le gros bout serait tourné vers l'est-sud-est. Sa longueur, de la troisième tour du sud-est à la Porte-Normande, est de plus de 160 toises, et de la porte principale à la septième courtine du sud-ouest, elle est de 143 toises et quelques pieds. Sa plus grande largeur est d'environ 146 toises; sa circonférence, y compris les constructions de l'amphithéâtre, est de près de 500 toises.

Quatre portes principales donnaient accès dans son intérieur, et des poternes étaient pratiquées de distance en distance, soit dans les courtines, soit dans la masse même des tours.

Ses murailles avaient 15 ou 16 pieds d'épaisseur, et dans certains endroits elles en avaient davantage. Ses tours paraissent avoir été au nombre de 24. Les deux de la porte principale, c'est-à-dire de celle qui est du côté de l'est, sont extrêmement rapprochées; les autres laissent entre elles un intervalle de 60 à 72 pieds; et il en était deux entre lesquelles la courtine semblerait avoir eu une étendue de plus de 100 pieds (1). Au surplus, l'amphithéâtre même était muni de tours dans la partie qui saillait au dehors.

Sur certains points de ce mur d'enceinte étaient élevés des espèces de châteaux forts: du moins l'épaisseur des constructions semble l'indiquer. Sans doute il y en avait sur les quatre portes, et peut-être aussi sur quelques autres parties du pourtour de l'ovale.

Quant à la construction de cette vaste citadelle, elle est entièrement faite en gros quartiers de pierres, sans aucune espèce de ciment ni de mortier (2). On y voit des blocs qui ont jusqu'à 7 pieds de long sur 2 pieds et quelques pouces de hauteur; d'autres ont 3 ou 4 pieds de diamètre dans tous les sens; il en est aussi qui sont beaucoup moindres; mais presque tous proviennent également de nos anciens édifices.

(1) Cette courtine aurait environ 110 pieds, à moins que dans l'intervalle il y ait eu une tour dont maintenant on ne peut distinguer aucune trace.

(2) Voyez ce que nous avons dit de cette manière de construire, tom. 2, pag. 31.

Si cette enceinte était encore dans son entier, on retrouverait dans la masse de ses tours et dans ses murailles les débris de presque tous nos monumens antiques, et il serait aisé de rétablir des parties entières de chacun de ces édifices. On sera convaincu de cette vérité si l'on réfléchit à l'immense quantité de choses curieuses qu'on en retire après quinze siècles de destructions, et l'on regrettera que l'autorité ne mette enfin un terme à l'infatigable avidité du vandalisme qui, chaque jour, fait disparaître les titres de gloire de notre antique cité et nous ôte à jamais les moyens d'avoir une bonne histoire. Pire cent fois que celui des barbares, ce vandalisme moderne ne respecte rien, et il est même poussé au point de devenir un objet de mode et de spéculation (1).

On remarque dans les murailles et dans les tours encore subsistantes de nombreuses restaurations antiques faites dans des temps différens; ce qui annonce que, sous l'empire romain, notre citadelle avait déjà éprouvé plusieurs sièges: on trouve même dans son intérieur une grande quantité de gros boulets de pierre qui, sans doute, ont servi à l'attaque ou à la défense (2). Quant à ses fossés, on n'en aperçoit presque plus de traces, soit qu'ils aient été ruinés par les derniers assaillans, ou qu'ils se soient comblés d'eux-mêmes par la succession des siècles.

Tel est l'état de notre citadelle actuelle, tels sont les détails que nous avons à donner sur son ensemble et sur sa construction. Il ne nous reste plus maintenant qu'à juger si elle est bien la même que celle dont on parle dans nos inscriptions. Dans le cas contraire, nous aurons à examiner à quelle époque elle a pu être fondée.

(1) Plusieurs propriétaires creusent et détruisent ce mur d'enceinte dans le seul but d'en vendre les matériaux, comme dans une carrière.

Nous n'avons aucune loi pour la conservation des antiquités. Si elles étaient, sous certains rapports, assimilées aux mines, on en retirerait pour l'histoire de grands avantages. M. de Mourcin, dont le zèle ne se démentit jamais, proposa, en 1816, à la Société Royale des antiquaires de France, dont il était alors vice-président, de présenter à S. Exc. le Ministre de l'intérieur un projet de réglemant sur cet objet. Sa proposition fut accueillie, une commission fut nommée; mais nous ne savons pas que, depuis le départ de M. de Mourcin, on ait donné aucune suite à ce projet.

(2) Il y a de ces boulets qui ont jusqu'à 1 pied 5 pouces de diamètre. Voyez tom. 2, p. 39. On s'est servi aussi de semblables boulets depuis l'invention du canon.

Le péristyle fortifié du temple de Mars n'était pas seulement destiné à servir de forteresse ; il avait aussi pour objet l'embellissement et la sûreté d'un de nos temples les plus célèbres. Sa disposition devait donc être régulière comme la forme du monument qu'il entourait : cela paraît d'autant plus probable, que la partie de l'ouest de l'église actuelle répond juste à la *cella* de notre temple d'Isis, c'est-à-dire que les deux sanctuaires étaient sous la même ligne méridionale. Ainsi, sans doute, sous cette même ligne, il y avait aussi une porte dans le premier mur d'enceinte, ce qui ne saurait s'accorder parfaitement avec la position de la Porte-Romaine.

Comment d'ailleurs les constructions actuelles pourraient-elles appartenir à la première enceinte, puisqu'elles sont toutes composées des débris de nos antiques monumens, et puisqu'on trouve, jusque dans leurs fondations, des fragmens d'architecture qui évidemment ne remontent qu'au Bas-Empire ?

S'il pouvait rester encore quelque partie de la primitive enceinte, ce serait la porte qui est du côté de l'est, et dont la structure semble annoncer une haute antiquité ; mais, il faut en convenir, la direction oblique de cette porte semble fournir la preuve qu'elle ne saurait appartenir à un ensemble régulier. Ainsi, quoique plus ancienne que les autres parties, elle pourrait bien elle-même ne pas remonter à l'époque de la première fondation du péristyle, et tenir le milieu, pour la date, entre cette première citadelle et celle que nous venons de décrire avec d'assez longs détails.

Cependant, à quelle époque ferons-nous remonter la fondation de cette dernière ? On voit qu'elle est un ouvrage du peuple romain ; son style ne laisse aucun doute à cet égard, et sur une des courtines de son pourtour sont des constructions qui datent évidemment de la fin du troisième siècle (1). D'un autre côté, parmi les nombreux débris qu'elle renferme dans la masse de ses tours et de ses murailles, on distingue une grande quantité de fragmens qui ne peuvent appartenir qu'au Bas-Empire. Ainsi ce doit être vers le temps du règne de Probus

(1) Voyez le chapitre suivant, pag. 182.

qu'elle a été élevée ; ce qui coïncide parfaitement avec ce que l'histoire nous fait connaître.

En effet, on sait qu'à ces époques une foule d'ambitieux excitaient des guerres civiles pour obtenir la pourpre, et l'on doit penser que dans un tel état de choses les monumens n'étaient pas épargnés. Le vainqueur ne songeait qu'à prendre ses avantages ; le vaincu n'avait d'autre pensée que celle de sa propre conservation, et ainsi rien ne devait résister à ces féroces guerriers. Le sol de Vésone présente partout des traces de ces continuelles destructions ; les débris s'y sont amoncelés jusqu'à la hauteur de 20 pieds ; on y aperçoit les traces de cinq incendies successifs et antiques (1). Ainsi, qu'on ne soit plus surpris de l'anéantissement de cette vieille métropole ; qu'on s'étonne plutôt que quelques-uns de ses habitans aient eu le courage de rester dans leur malheureuse patrie.

Probus est sans doute un de ces personnages auxquels Vésone doit sa ruine. Du moins on ne supposera pas qu'il ait pu s'emparer de six cents villes, et faire périr dans les Gaules jusqu'à 700,000 hommes, sans commettre partout de grands ravages. C'est en 277 que nos pays furent le théâtre de ces désastres, et alors probablement les Vésoniens furent victimes, comme ils l'ont été dans presque tous les siècles. Cependant, comme il importe aux vainqueurs d'avoir des villes fortes, et de ne pas régner seulement sur des ruines, Probus put juger convenable de construire, avec les débris de nos monumens, une vaste citadelle, où une partie de ses troupes eût pu au besoin se retirer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une des premières constructions en petites pierres qu'on ait faites sur le gros mur, date à-peu-près de l'époque du règne de cet empereur.

Ainsi nous ne pouvons guère douter qu'il n'y ait eu successivement à Vésone deux antiques citadelles romaines (2). La première ne fut

(1) M. de Mourcin a découvert sur le sol de Vésone jusqu'à cinq incendies, au-dessus desquels on remarque les destructions des peuples barbares.

(2) C'est à M. de Mourcin que nous devons la distinction de ces deux citadelles, construites à deux époques très-différentes.

sans doute qu'un portique en colonnade, qu'un véritable péristyle fortifié du temple de Mars; elle fut probablement élevée par un des fils du grand Pompée; l'autre fut une vaste citadelle fondée vers la fin du troisième siècle avec les débris de nos plus somptueux monumens.

Dimensions de la seconde citadelle romaine; mesures et proportions de ses diverses parties.

| MESURES ET PROPORTIONS. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | |
|--|--|---------------------------|---------|
| LONGUEUR de la citadelle, de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, y compris l'épaisseur du mur, et non compris la saillie des tours, environ..... | 143 t. $\frac{1}{2}$ | 861 | » » (1) |
| Largeur de cette même citadelle, à la 5. ^e tour, environ..... | 146 | 876 | » » |
| Circonférence totale prise à l'extérieur du mur, et y compris les constructions de l'amphithéâtre, environ..... | 499 | 2,994 | » » |
| Développement de ce même mur, non compris l'amphithéâtre, environ | 404 | 2,424 | » » |
| PARTIE { Intervalle entre les deux tours de la porte de l'est-nord-est..... | | » | » » (2) |
| de l'est. | { Diamètre de chacune des deux tours, environ..... 22 pieds | 44 | » » |
| LARGEUR TOTALE de la porte avec ses deux tours..... | | 58 | 6 » |
| Première courtine du côté du nord-est, environ..... | | 64 | » » |
| Première tour (non apparente) de ce même côté, environ..... | | 24 | » » |
| Seconde courtine, environ..... | | 73 | 2 » |
| Seconde tour (entièrement détruite)..... | | 24 | 2 » |
| Troisième courtine..... | | 67 | 9 » |
| Troisième tour..... | | 23 | » » |
| PARTIE du NORD-EST. | Quatrième courtine..... | 72 | 4 » |
| | Quatrième tour (détruite), environ..... | 24 | » » |
| | Cinquième courtine, environ..... | 110 | » » |
| | Cinquième tour (détruite), environ..... | 24 | » » |
| | Sixième courtine (entièrement supposée), environ..... | » | » » |
| | Sixième tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Septième courtine (entièrement supposée, et dans laquelle devait être une porte), environ..... | » | » » |
| DÉVELOPPEMENT TOTAL JUSQU'À L'AMPHITHÉÂTRE, environ..... | | 626 | » » |

(1) Tel est le véritable axe de notre citadelle; mais comme elle n'est pas régulière et qu'elle fait un angle fort saillant du côté de la Porte-Normande, la ligne que l'on tirerait de cette porte à la seconde tour du sud-est serait beaucoup plus longue. Elle aurait plus de 160 toises.

(2) Il y a erreur dans ces mesures, à la page 136.

| MESURES ET PROPORTIONS. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | |
|--|--|---------------------------|-----|
| PARTIE du SUD-EST. | Première courtine (non apparente), du côté du sud-est, environ..... | 71 | » » |
| | Première tour (détruite), de ce même côté, environ..... | 24 | » » |
| | Seconde courtine..... | 71 | » » |
| | Seconde tour, environ..... | 23 | 6 » |
| | Troisième courtine (non apparente)..... | » | » » |
| | Troisième tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Quatrième courtine (non apparente)..... | » | » » |
| | Quatrième tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Cinquième courtine (non apparente)..... | » | » » |
| | Cinquième tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Sixième courtine..... | » | » » |
| Sixième tour (entièrement supposée)..... | » | » » | |
| Septième courtine (presque entièrement détruite, et dans laquelle se trouvait la Porte-Romaine)..... | » | » » | |
| DÉVELOPPEMENT TOTAL JUSQU'À LA SEPTIÈME TOUR, à-peu-près comme du côté opposé, c'est-à-dire environ..... | | 632 | » » |
| PARTIE du SUD-OUEST et de L'OUEST. | Première tour après la Porte-Romaine (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Première courtine (presque entièrement détruite)..... | » | » » |
| | Seconde tour (non apparente)..... | » | » » |
| | Seconde courtine (détruite en partie), environ..... | 72 | 4 » |
| | Troisième tour..... | 24 | » » |
| | Troisième courtine..... | 70 | 2 » |
| | Quatrième tour..... | 24 | » » |
| | Quatrième courtine..... | 70 | 3 » |
| | Cinquième tour (détruite et remplacée par un tour carrée), environ.. | 24 | » » |
| | Cinquième courtine, environ..... | 69 | 4 » |
| | Sixième tour (non apparente), environ..... | 24 | » » |
| | Sixième courtine, environ..... | 69 | 4 » |
| | Septième tour (sur laquelle est construite une tour du moyen Age).. | 24 | » » |
| | Septième courtine (sur laquelle était construit le château gothique).. | 60 | 7 » |
| Huitième tour (presque entièrement détruite, ainsi que la tour carrée qui l'avait remplacée)..... | 24 | » » | |
| Huitième courtine..... | 71 | 2 » | |
| Neuvième tour..... | 23 | 5 » | |
| Neuvième courtine, environ..... | 70 | » » | |
| Dixième tour (non apparente)..... | » | » » | |
| Dixième courtine, jusqu'au milieu de la Porte-Normande seulement, environ..... | » | » » | |
| DÉVELOPPEMENT TOTAL jusqu'au milieu de la Porte-Normande.... | | 912 | » » |
| PARTIE du NORD-OUEST. | Dixième courtine (partie non apparente), depuis le milieu de la Porte-Normande jusqu'à la 1. ^{re} tour..... | » | » » |
| | Première tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Seconde courtine (entièrement supposée)..... | » | » » |
| | Seconde tour (entièrement supposée)..... | » | » » |
| DÉVELOPPEMENT TOTAL jusqu'à l'amphithéâtre, environ..... | | 197 | » » |

| MESURES ET PROPORTIONS. | | PIEDS, POUCES, LIGNES. | |
|----------------------------|---|---------------------------|---------|
| PARTIE de NORD. | La moitié de la circonférence de l'amphithéâtre, étant en saillie hors du mur de l'enceinte, doit être comprise dans le périmètre total, et cette moitié est d'environ..... | 570 | » » (1) |
| PORTE de L'EST. | Largeur de la porte de l'est..... | » | » » |
| | Hauteur de cette porte jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » » |
| | Hauteur sous clef..... | » | » » |
| PORTE du NORD. | Largeur de la porte du nord..... | » | » » |
| | Hauteur de cette porte jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » » |
| | Hauteur sous clef..... | » | » » |
| PORTE de SUD. | Largeur de la porte du sud, environ..... | 11 | 5 » |
| | Hauteur de cette porte jusqu'à la naissance du cintre, environ..... | » | » » |
| | Hauteur sous clef, environ..... | » | » » |
| PORTE du NORD-OUEST. | Largeur de la porte du nord-ouest, environ..... | 7 | 8 » |
| | Hauteur de cette porte jusqu'à la naissance du cintre..... | » | » » |
| | Hauteur sous clef..... | » | » » |
| | Hauteur sous clef, à partir du sol actuel..... | 11 | » » |
| POTERNES (6) | Largeur de la poterne de l'est (2)..... | 4 | » » |
| | Hauteur de cette poterne..... | » | » » |
| | Largeur de la poterne du nord-est (3)..... | 4 | 6 » |
| | Hauteur de cette poterne..... | » | » » |
| | Largeur de la 1. ^{re} poterne de l'ouest (4), environ..... | 3 | 6 » |
| | Hauteur de cette poterne..... | » | » » |
| | Largeur de la 2. ^e poterne de l'ouest (5)..... | 4 | 3 » |
| | Hauteur de cette poterne..... | 9 | 4 » |

(1) Si au lieu de suivre cette demi-circonférence on tirait une ligne droite qui passât par le centre de l'arène et qui vint joindre les deux extrémités du mur de la citadelle où nous supposons qu'elles se rattachaient aux constructions connues de l'amphithéâtre, cette ligne serait d'environ..... 322 pieds.

Ce qui donnerait pour le périmètre, environ..... 457 toises.

(2) Cette poterne est, comme l'on sait, dans une des tours de la porte principale.

(3) Dans l'arrachement de la seconde tour du nord-est.

(4) A l'ouest, entre la septième tour et l'arrachement de la sixième.

(5) Au nord de la 7.^e tour.

(6) Il pouvait y avoir beaucoup d'autres poternes; mais elles nous sont encore inconnues.

CHAPITRE III.

Du château de Barrière et de ses dépendances (1).

Le château de Barrière et ses dépendances avaient pour base le mur de la citadelle, sur lequel ils formaient une ligne de constructions de près de 50 toises de longueur. Ils étaient diamétralement opposés au château de Périgueux, et sans doute le bâtiment principal tenait la place d'un vrai château romain, ou d'une large plate-forme qu'on avait dû établir à cette extrémité de l'enceinte pour en faciliter la défense. Quoi qu'il en soit, le corps-de-logis de ce château, construit dans le moyen âge, n'existe plus; mais on ne peut douter que sa forme ne fût un carré long, et l'on voit qu'il était flanqué de deux tours, élevées sur les tours antiques de la citadelle.

Une de ces tours subsiste encore, et conserve même une hauteur considérable; elle est ronde vers l'extérieur de l'enceinte, et carrée du côté de l'intérieur. Chacune des pierres dont elle est formée offre un parallélogramme rectangle de la longueur de 6 pouces à 1 pied 3 pouces, sur une hauteur de 2 à 5 pouces; et, de distance en distance, des pilastres ou espèces de contre-forts, de 10 pouces de saillie sur 2 pieds 3 pouces de largeur, consolident ce monument de trois côtés. C'est la manière de bâtir des 10.^e et 11.^e siècles. Ainsi l'ancien château de Barrière fut construit à-peu-près à la même époque que certaines parties de celui de Périgueux. Quant aux ouvertures qui éclairaient la tour, elles n'ont point toutes été faites dans le même temps, et ne sont nullement symétriques. Les unes paraissent dater de l'époque où cette tour elle-même fut bâtie, tandis que les autres annoncent les derniers temps du genre gothique.

Le corps du château fut sans doute entièrement détruit pendant les

(1) Voyez la planche XVII.

guerres que la ville eut à soutenir dans le 14.^e siècle; du moins est-il certain qu'une construction de cette époque l'a remplacé, et s'est prolongée jusque sur la courtine qui vient immédiatement après, du côté du nord. Nous voyons encore les ruines de cette seconde construction : elle fut détruite par le feu, en 1577, et n'offre plus maintenant que de vastes masures recouvertes d'arbustes et de lierre.

C'est au nord de ces masures, et toujours sur la même ligne, que se trouve l'habitation actuelle; c'est là surtout que l'on doit fixer ses regards, et c'est là que nous devons entrer dans quelques détails.

Le principal bâtiment de cette partie de l'ensemble est un parallélogramme rectangle dont la longueur est de 70 pieds, et la largeur de 26 pieds ou environ. Les murs de ce carré long s'élèvent à une hauteur considérable, et ils ont été refaits presque en entier vers le commencement du 11.^e siècle, ou peut-être même un peu antérieurement à cette époque.

Une cave occupe tout le bas de l'édifice : elle est, comme l'extérieur des murs refaits, et comme la tour méridionale, toute construite en petites pierres plates et longues. Des corbeaux, distans les uns des autres d'environ 3 pieds, sont placés à la hauteur de 7 pieds, et la voûte s'élève à près de 20 pieds sous clef : en un mot, tout annonce que cette cave n'était point destinée à un usage ordinaire, et, s'il en fallait d'autres preuves, il nous suffirait d'ajouter qu'on a retiré de son intérieur, à diverses époques, plusieurs tombeaux en pierre. Ainsi c'était un véritable caveau de sépulture, destiné sans doute à la famille qui possédait le château.

Quant à l'étage supérieur, son usage ne saurait être plus incertain que celui de la cave. C'était évidemment une chapelle dépendante de l'habitation, et dont le caveau n'était qu'un accessoire. Le mur qui est du côté du levant nous fournirait la preuve de cette assertion s'il en était besoin; car, non-seulement ses grandes arcades dont l'intérieur, renfoncé de 10 pouces, offre au centre une étroite lucarne assez élevée pour éclairer ce même étage supérieur, mais encore l'absence d'autres ouvertures, tout annonce un édifice sacré, dont la construction doit remonter au 10.^e ou au 11.^e siècle.

Au surplus, on peut d'autant moins douter de la destination de la partie supérieure de cette construction, que son intérieur était parsemé de larmes peintes en rouge, et que nous-mêmes nous nous souvenons d'en avoir vu autour de la vieille porte qui y donnait entrée (1).

Ainsi il ne peut exister aucune incertitude sur l'ancien usage de l'habitation actuelle, et il ne nous reste plus qu'à donner quelques détails sur celui de ses murs qui est du côté de l'ouest, et dans lequel on distingue, de même que dans la tour qui lui est contiguë, diverses constructions qui le rendent très-remarquable.

Le mur de la citadelle sert de base à cette façade, et c'est nécessairement sa partie la plus antique. Les premières assises au-dessus des grosses pierres se composent, du côté de la tour et dans une assez grande étendue, de petites pierres carrées taillées en pyramides dans l'intérieur du mur, et absolument dans le genre de celles des grandes entrées de l'amphithéâtre; seulement elles ne sont pas aussi bien jointées et n'ont point de losanges figurées sur leur parement extérieur. La largeur de ces pierres est de pouces lignes, et leur hauteur de ... pouces lignes.

De distance en distance, des cordons de deux briques de moyenne épaisseur séparent les petites pierres; c'est-à-dire qu'au-dessus des 7 ou 8 premières assises de ces pierres vient un cordon de briques sur lequel sont encore cinq assises de pierres surmontées d'un second cordon, qui lui-même sert de base à cinq autres assises de pierres, au-dessus desquelles est un troisième cordon. C'est entre les croisées que l'on remarque ce genre de construction: il paraît remonter vers la fin du 3.^e siècle.

On voit également au-dessus de ce troisième cordon quelques assises de petites pierres, mais elles y sont placées à la hâte et sans aucune régularité. Ainsi on doit considérer leur arrangement comme un autre genre de construction postérieur de quelques années à celui dont nous venons de parler.

(1) Cette porte était cintrée; elle a été refaite depuis sous une autre forme.

Plus haut ce sont des pierres brutes placées diagonalement en assises, et posées de façon que l'assise supérieure est mise en sens inverse de l'inférieure : c'est ce qu'on appelle une construction en ailes de fougère, et ce genre de bâtir, dont on trouve ici de fréquens exemples, pourrait, dans le monument qui nous occupe, remonter au 9.^e siècle.

Quant à la portion de mur qui est le plus au nord, elle remonte évidemment au 10.^e ou au 11.^e siècle. Ainsi un seul côté de l'habitation actuelle offre cinq constructions bien distinctes non compris les restaurations modernes.

La tour qui est à côté présente à-peu-près le même intérêt sous ce rapport. Jusqu'à la hauteur de près de 20 pieds, c'est la tour de la citadelle. Immédiatement au-dessus des grosses pierres est une construction en petites pierres carrées comme entre les croisées de la façade que nous venons de décrire. Des cordons s'y distinguent également ; mais ils offrent cela de singulier, qu'ils sont eux-mêmes composés de petites pierres carrées et de carreaux de briques parfaitement pareils aux pierres et entremêlés régulièrement avec elles.

Au-dessous du premier cordon les pierres forment quatre assises. Il y en a trois au-dessous du second, et deux immédiatement au-dessus. Le troisième cordon est composé de briques de moyenne épaisseur. Au-dessus sont encore de petites pierres en trois assises, surmontées d'un quatrième cordon différent des trois premiers en ce qu'il est formé d'un rang de grosses briques et d'un rang de briques très-minces, placés immédiatement l'un sur l'autre. Enfin, ce dernier cordon est lui-même surmonté de deux assises de pierres peu régulières, et d'un cordon d'une ou de deux briques, au-dessus duquel sont encore quelques rangées de pierres, et là finissent les restes de la tour.

Depuis les grosses pierres jusqu'au quatrième cordon exclusivement, c'est le même genre de construction, et nous croyons que ce genre peut remonter vers le milieu du 4.^e siècle ; du moins est-il certain qu'il n'est pas aussi ancien que celui que nous avons décrit le premier au-dessus des grosses pierres du mur de façade, et qu'il approche plus des siècles barbares.

Au-dessus du quatrième cordon c'est encore un genre différent. Les pierres y sont, comme nous venons de le dire, posées avec beaucoup de négligence, elles sont même presque brutes, et les cordons qui les séparent diffèrent essentiellement de ceux qui sont au-dessous, ce qui semblerait pouvoir se rapporter vers le milieu du 5.^e siècle ou environ.

Sur le premier cordon étaient non-seulement de petites ouvertures en cintre, d'environ 1 pied de hauteur, mais encore des espèces de fenêtres ou meurtrières qui s'élevaient jusqu'au quatrième cordon, et qui offraient cela de très-curieux, qu'elles étaient évasées par le haut et par le bas de près du double de leur largeur, c'est-à-dire que, au moyen de deux joues, le milieu de la baie se trouvait leur partie la plus étroite (1). Les petites ouvertures, arrondies par le haut, devaient être au nombre de trois : deux sur les flancs et une au centre. Elles étaient recouvertes d'une longue pierre, ce qui semble annoncer que leur largeur était beaucoup plus considérable du côté de l'intérieur. Les grandes meurtrières, dont la largeur devait être aussi beaucoup plus forte vers l'intérieur, étaient sans doute au nombre de deux ; elles étaient placées entre les petites. Il en subsiste encore une, qui est entièrement fermée avec des pierres carrées et des carreaux de brique de même grandeur, placés alternativement, et de manière à ce que le tout représente un échiquier. C'est sans doute l'avant-dernière construction romaine qui nous reste, et nous ne pouvons guère la rapporter qu'aux premières années du 5.^e siècle.

Ainsi on retrouve au château de Barrière des constructions de presque tous les âges. Le mur de la citadelle est évidemment du 3.^e siècle ; il ne peut avoir été élevé antérieurement, puisque parmi les nombreux débris de monumens dont il est composé, il en est qui ne peuvent appartenir qu'à cette même époque. Quelques parties du mur de l'habitation actuelle semblent remonter au règne de Probus, ou peut-être aux premières années du 4.^e siècle. Immédiatement au-dessus des fenê-

(1) Cet élargissement des grandes meurtrières n'est point indiqué sur la planche, et on n'y trouve non plus aucune trace des petites ouvertures dont nous venons de parler.

tres est un reste de construction faite à la hâte, et paraissant être un peu plus rapprochée de nous. La première construction en petites pierres, dans le haut de la tour, nous paraît se rapporter au milieu du 4.^e siècle; celle qui ferme la grande meurtrière peut avoir été faite une quarantaine d'années plus tard, c'est-à-dire vers la fin du 4.^e siècle ou dans les premières années du 5.^e; et ce qui reste au-dessus des meurtrières, tout-à-fait dans le haut, annonce le milieu de ce même 5.^e siècle; ce qui fait en tout six constructions antiques faites à des époques différentes.

Cependant on reconnaît dans le haut de la façade que nous venons de décrire une construction du 9.^e siècle ou des commencemens du 10.^e Le mur qui est du côté opposé, ainsi que la haute tour encore subsistante à l'est du château gothique, paraissent remonter au 10.^e ou au 11.^e siècle. On trouve au vieux château des constructions du commencement et de la fin du 14.^e siècle. On en voit de différens côtés des 16.^e et 17.^e siècles, et il y en a même de nos jours.

Tels sont les restes du château de Barrière, et c'est à l'ouest de ce château que l'on peut se faire une idée juste de leur imposant aspect. C'est là que l'on peut jouir de la vue de leur ensemble, surtout si l'on s'y transporte au moment du coucher du soleil. D'abord l'on est agréablement surpris de l'effet pittoresque que produit cette longue ligne de masures colorées des derniers rayons de l'astre du jour, et l'intérêt s'augmente encore quand on aperçoit ce travail de tant de générations; car peut-être dans aucune autre partie de l'ancien monde il n'existe une réunion si extraordinaire de dix ou douze constructions différentes, dues à des époques parfaitement marquées. Le dessin ne peut rendre la physionomie de ces édifices; c'est toujours sur les lieux que nous devons les voir et les étudier, si nous voulons qu'ils produisent de vives sensations sur notre ame.

CHAPITRE IV.

Champ de Mars de Vésone. — Postes romains du territoire Pétrororien. — Militaires de ce pays dont on trouve des inscriptions. — Goût de ses habitans pour l'art de la guerre.

IL ne reste plus de vestiges du champ de Mars où les Vésoniens allaient s'amuser et s'instruire dans les exercices militaires ; mais un acte du 7 octobre 1458 donne sa position (1). Cet acte contient l'acense faite par Arn. de Bourdeilles, possesseur et seigneur du château de Périgueux, à un bourgeois (2) de la ville du Puy-Saint-Front, de « *Quandam plesduram vocatam de Marte, sitam infra muros civitatis Petragor., inter carreriam quâ itur de hospicio dicti domini militis vocato de Petragor. (3), versûs monasterium Sancti-Stephani, et versûs Portam-Romanam....., etc.* » C'est-à-dire « d'une certaine place appelée *Place-de-Mars*, située au-dessous des murs de la Cité, entre le chemin qui va de l'hôtel de Périgueux, appartenant audit seigneur chevalier, vers le monastère de Saint-Etienne et à la *Porte-Romaine..... etc.* »

Ainsi ce champ de Mars était situé au sud-est de la citadelle, entre le château de Périgueux et ce que l'on appelait la *Porte-Romaine*. Il s'étendait sans doute au loin sur l'emplacement qu'occupent les jardins, et peut-être était-il borné, du côté de l'est, par la principale façade du capitole.

Quant aux positions militaires que les Romains avaient choisies sur

(1) M l'abbé de Lespine a extrait cet acte du registre de Pindrac, f.° 34 r.°, archives de la mairie.

(2) Dans les anciens actes on ne donne pas les mêmes qualifications aux habitans de la ville et à ceux de la cité : les premiers s'appellent toujours *burgenses* ; les seconds, *cives*.

(3) Le château de Périgueux a été connu plus tard sous le nom de château de Bourdeilles, parce qu'il était dès-lors la propriété d'une famille de ce nom. Il était, comme nous l'avons déjà dit, situé sur le mur de la citadelle, à l'est de l'église de Saint-Etienne.

le territoire Pétrocorien, pour correspondre entre eux et d'une province à l'autre, il serait difficile de les indiquer toutes. Nous avouons même que nous n'en connaissons que quelques-unes, bien que nous ne puissions guère douter que les mansions des voies n'aient souvent servi pour cet objet. Mais c'est plutôt ici des véritables *castrum* que nous devons nous occuper.

Suivant la tradition, les vieilles tours de Vernodes, situées près de Fayolle, auraient été un véritable *castrum*; et quoique la construction de ces tours annonce qu'elles ont été élevées vers la fin du 10.^e siècle, les médailles, les ustensiles et les autres curiosités antiques de ce genre qu'on y découvre chaque jour, semblent en effet annoncer qu'il y eut jadis dans cet endroit un château romain.

On trouve de pareilles antiquités à Issigeac, à Excideuil, à Issac et à Beleymas, près de Villamblard; à Lalinde, à Thiviers, à Mareuil, etc.; mais on ignore si dans tous ces lieux il exista également des châteaux forts. On croit qu'il y en avait un à Montravel, et l'on y découvre une grande quantité de débris de constructions romaines. C'est même dans ce dernier endroit qu'on a trouvé une mosaïque dont nous avons parlé.

Les mêmes doutes ne peuvent exister pour le Puy-de-Chalus, entre Bénévent (1) et Montpaon. Le mot *puy*, en basse latinité *podium*, était employé pour désigner une montagne, un coteau, un tertre; en un mot, toute position qui dominait les terrains d'alentour. C'est ainsi qu'on a appelé Puy-Saint-Front, le monticule où a été bâtie la ville actuelle de Périgueux; Puy-de-Dôme, une montagne qui, s'élevant au-dessus des volcans éteints de l'Auvergne, domine Clermont et toute la Limagne, etc. Chalus, dans tous les anciens titres, est nommé *Castrum-Lucii*, dénomination qui semble annoncer que les Romains y avaient bâti un fort, et les médailles qu'on a découvertes dans sa tour confirment ce témoignage. Presque toutes ces médailles ont été dépo-

(1) Bénévent, qui n'est maintenant qu'un village, a été jadis une ville et une bastide fortifiée; on y voit encore quelques traces des fossés qui défendaient ses murailles, et l'on y trouve, ainsi qu'à Longa, des constructions antiques.

sées à Bordeaux (1). Elles appartiennent au règne de l'empereur Probus, ce qui porterait à penser que si le *castrum* de Chalus n'a pas été fondé par ce dévastateur des Gaules, du moins il existait dans le Bas-Empire. Quant aux constructions qu'on vient d'y abattre tout récemment, et que l'on croyait être dues aux Romains, nous ne les avons pas vues, nous ne pouvons en rien dire de certain.

Enfin, on prétend qu'une tour du château de la Rigale, sur Drôme, est aussi de travail romain, et qu'elle a fait partie d'un *castrum*; mais nous ne pouvons rien garantir à ce sujet. Occupons-nous des inscriptions des militaires Pétrocoriens.

Nous ne connaissons encore que trois inscriptions trouvées ici, qui désignent des militaires; la première est celle de ce Tibère-Pompée qui est qualifié de tribun d'une légion que l'inscription trouvée à Lyon indique pour être la cinquième. La seconde est celle d'un Pompéius-Syrus, affranchi de Sextus, et membre de la même légion (2). La troisième, enfin, que nous possédons encore, et que nous allons transcrire, est un cippe sépulcral où l'on avait assez bien sculpté un buste de femme, et sur le couronnement duquel était une rosasse. Malheureusement cette espèce d'autel est resté trop long-temps à la disposition des écoliers, qui ont presque détruit la figure et ont fort endommagé plusieurs lettres de l'inscription.

N.º 96. — *Au Musée.*

IVLIA. C. F. PRIS@
 @ IVL. MAXSIMVS
 MIL@S. FRAT. D. S. D' (3)

Si l'on n'a encore retiré des ruines de Vésone que trois inscriptions

(1) Par feu M. Jourdain de Montpaon.

(2) Voyez, pour le premier personnage, les n.ºs 80 et 81 de nos inscriptions, tom. 1.º, p. 442 et 443; et pour le second, le n.º 55, tom. 1.º, p. 296.

(3) Le faire de cette inscription, ses lettres doubles, ses points et ses accens annoncent le second siècle. Ses points surtout sont remarquables en ce que, dans quelques endroits, ils sont doubles et placés de cette sorte : ¨. Au surplus, ceux qui sont à la fin des deux premières lignes étaient parfaitement inutiles et contraires à l'usage.

où il soit question de militaires, il en a été découvert ailleurs qui font connaître quelques autres hommes de guerre de notre province. On voit une de ces inscriptions à Manheim; nous en avons parlé à l'occasion du N.^o 74 (1); la voici telle que nous l'avons lue en 1790 :

N.^o 97. — *Au Musée de Manheim.*

ADBOGIUS. COL
NAGI. F. NA. PETR
VCORIVS. EQ. AL
RVSONIS. AN
XXIIX. STI. X
HIC. SITVS. EST
EX. TESTAMEN
TO. LIBERTVS
FECIT (2)

Cette inscription, trouvée à Mayence en 1731, devant la porte qui conduit à Zulback, et sur le penchant de la montagne, a été transportée, en 1766, à Manheim, dans le cabinet de l'électeur palatin. Le cippe sur lequel elle est gravée a 4 pieds 6 pouces de haut sur 20 pouces de large. A la page 248 de la Chronique de Mayence, le père Fuchs dit que dans la 34.^e année de notre ère, *Abudius Ruso* commandait l'aile de cavalerie dont Adbogius était membre; et M. de Lamey, garde du cabinet de Manheim, pense que cet Adbogius était parent de Ruson; qu'ils étaient tous deux Périgourdins. Adbogius, fils de Colnagus, Pétrorcrien de nation, chevalier de l'aile de Ruson, mort à 28 ans, après 10 ans de service, devait être un homme distingué, puisqu'il avait des esclaves, et que c'est son affranchi qui lui élève un monu-

(1) Voyez tom. 1.^{er}, p. 422.

(2) A la première ligne on peut lire COL, ou GOI.

ment et fait placer son corps dans le lieu qu'il avait lui-même désigné par son testament. Voilà tout ce qu'on peut dire de cet individu dont la famille, peut-être gauloise d'origine, n'est qu'imparfaitement connue, malgré le monument que nous venons de citer et celui dont nous avons déjà parlé dans le tome 1.^{er}

N.º 98. — *Trésor de Muratori, t. 2, p. 1069 (1).*

C. IVLIO
SEVERO
PETRVCORIO.

C'est peut-être à tort que nous plaçons parmi les monumens militaires cette inscription, ainsi que quelques autres; cependant il pourrait se faire qu'elle ne fût que le commencement d'une inscription plus longue, et que la fin marquât le grade militaire du personnage. Mais objectera-t-on que ce monument a été trouvé à Fréjus, et qu'à moins d'une nécessité urgente, les Romains ne tenaient point de troupes dans l'intérieur de leur empire, surtout dans les régions qui, ainsi que la Provence, leur étaient soumises et affectionnées depuis long-temps? Nous ne répondrons rien de positif à cet égard; car il serait très-possible, en effet, que ce C. Julius, surnommé Sévère, eût été revêtu d'une charge civile qui l'aurait retenu loin de son pays natal. Au surplus, le mot *Petrucorius* ne laisse aucun doute sur la patrie de ce personnage, que le seul nom de *Julius* nous aurait fait réclamer; car nos inscriptions font connaître un grand nombre d'individus de la famille *Julia*, qui devait être considérée en Périgord, puisqu'elle y possédait plusieurs charges et des places honorables (2). C'est le marquis Maffey qui a trouvé et conservé l'inscription que nous venons de donner d'après Muratori.

(1) Cette inscription a été trouvée à Fréjus.

(2) Ce C. *Julius* du Périgord porte le surnom de *Severus*, comme un autre *Julius*, sous Néron, portait celui de *Vindex*, ou Vengeur.

N.° 99. — *Gruter, p. 572, n.° 3. (Apud vetus Perith., in Cumbriá).*

..... A
 C A D V N O
 V L P Ø . T R A I
 E M . A L . P E T R
 M A R T I V S
 F . P . C

Il ne reste de la première ligne de cette inscription que la lettre A. La seconde ligne pourrait être entière, et le mot *Cadunus* semble provenir de *Cadunium* (Cadoin), lieu fort connu en Périgord, et où a été depuis une abbaye célèbre. C'était peut-être le patrimoine des *Caduni*. *Cadunus-Petrucorius*, c'est-à-dire Pétrocorien, était émérite d'une aile de la légion *Ulpia-Trajana*; et c'est un *Martius*, son frère ou son fils, qui lui élève un monument: F. P. C. (*filius* ou *frater ponendum curavit*).

N.° 100. — *Gruter, p. 922, n.° 11. (Metis apud Lepidum, in ará, supra imaginem).*

D . M
 I . S E C V N D V S . O V S A V
 N A P O I
 P O R P

Cette inscription est en trop mauvais état pour qu'on puisse la rétablir; et si nous la plaçons parmi les monumens militaires, c'est qu'elle a été trouvée à Metz, ville qui n'était pas assez éloignée des frontières de l'empire romain, pour ne pas recevoir souvent des garnisons.

Il est d'autant plus certain que ce *Julius-Secundus* nous appartient,

que le nom de sa patrie suit immédiatement le sien. Il n'était même pas seulement Pétrocorien, il était habitant de Vésone (OVSAVNANUS); et ce mot nous donne une nouvelle manière d'écrire le nom de notre métropole.

Telles sont les inscriptions qui appartiennent ou semblent appartenir à nos militaires; et certes il nous reste beaucoup de choses à désirer sur cet objet; mais forcés de nous resserrer dans ces courtes observations, nous ajouterons seulement, pour la gloire des temps modernes, que le Périgord est peut-être, de toutes les provinces de France, celle qui a le mieux conservé le caractère martial des Gaulois nos ancêtres. Nous ne croyons pas exagérer en disant qu'avant la révolution elle fournissait seule à l'armée plus de six cents officiers de toute arme et de tous grades, depuis celui de maréchal de France jusqu'à celui de sous-lieutenant; qu'il y avait plusieurs milliers de soldats de ce pays engagés volontairement dans les troupes; et que si les réquisitions et les lois de la conscription (1) ont amorti cette ardeur guerrière, quelques années de paix et de tranquillité rallumeraient ce beau feu qui a toujours brûlé dans les cœurs Périgourdiens.

CHAPITRE V.

Camp-de-César, situé sur la Boissière, au midi de Vésone.

SI les monumens que nous avons fait connaître dans le cours de cet Ouvrage ont donné une idée avantageuse de la capitale des Pétrocoriens, et peuvent contribuer à faire débrouiller son histoire particulière, peut-être aussi les éclaircissemens que nous donnerons sur les camps antiques qui la cernaient ne seront-ils pas inutiles, et ajouteront-ils à l'opinion qu'on a dû se former de l'importance et de la vaste domination de cette métropole. On sera même obligé d'avouer que, pour l'as-

(1) Ces diverses levées de troupes ont fait sortir du département de la Dordogne plus de cent cinquante mille hommes.

sojettir, les Romains surent prendre les moyens militaires les meilleurs et les plus ingénieux.

Le camp le plus proche de la ville est celui que l'on voit sur la Boisière; il est connu sous le nom de *Camp-de-César* (1). Séparé de Vésonne seulement par la rivière de l'Ille, et situé sur un coteau qui dominait à la fois cette ville et son faubourg de Vieille-Cité, il était inaccessible presque de toutes parts (2).

Le coteau est en effet fortement escarpé au nord, à l'est, au sud, et même dans sa plus grande étendue du côté de l'ouest. Ce n'est qu'en un seul point du nord-est, et sur la continuation de la croupe du sud-ouest, qu'il est facile d'aboutir à son sommet; et ce furent ces parties faibles, jointes à quelques autres irrégularités du site, qui fournirent aux Romains l'occasion d'employer tout l'art de la castramétation qu'ils connaissaient si bien.

Le camp est placé sur le coteau. Un rempart d'environ 25 pieds d'élévation vers le dehors le séparait du reste de la montagne au couchant, et le défendait ainsi du côté le plus accessible. Ce rempart, dont les terres ont été prises extérieurement au camp, dans une largeur de plus de 150 pieds, prend naissance dans l'escarpement du midi, se prolonge assez en avant vers le nord en décrivant une ligne un peu courbe, et se rattache par un angle presque droit à un second rempart, également fort élevé, qui se dirige au levant. C'est vers le milieu de son cours qu'on distingue la porte *décumane*, c'est-à-dire celle par laquelle on pouvait sortir et recevoir des secours.

Ce retranchement n'embrassait, comme l'on voit, qu'une partie du côté de l'ouest; il s'arrête à une espèce de ravin, et c'est là qu'il change de direction. Sans doute les Romains crurent un si fort rempart inutile sur le penchant du coteau, où la nature semblait, pour ainsi dire, avoir assez fait pour la défense. Un rempart d'une médiocre hauteur

(1) La plupart des camps romains sont connus sous cette dénomination.

(2) Pour suivre cette description, il faut jeter les yeux sur la carte générale, pl. I.^{re}, lett. P. et Q, en observant toutefois que, par erreur, on a trop resserré le camp dans les parties du midi et du sud-est, c'est-à-dire que le coude de la montagne est trop obtus, et n'est pas suffisamment prolongé.

pouvait suffire, et on suit aisément les traces de ce rempart presque depuis le grand retranchement dont nous venons de parler jusqu'à l'angle de la montagne, au nord-ouest du camp, là même où se remarquent deux épaulements considérables, et c'est surtout de ce côté qu'on les distingue parfaitement (1).

Mais ces divers retranchemens n'étaient pas la seule défense des Romains du côté de l'ouest; il y avait presque tout le long du grand et du petit rempart des ouvrages avancés, encore assez apparens pour qu'on ne puisse nier leur existence. Ils se remarquent surtout au nord de la porte décumane, c'est-à-dire entre cette porte et l'angle du grand retranchement. Ils y forment deux lignes distinctes presque parallèles. Leur extrémité du nord aidait à défendre une autre porte décumane qui, placée sous l'angle des deux grands remparts, donnait issue à la partie septentrionale du camp.

Quant aux deux épaulements du nord-ouest, ils étaient d'autant plus nécessaires sur cette espèce de cap, que la pente n'y est pas très-rapide, et il était bien important de défendre ce point dominant, puisqu'il aboutissait presque directement à la rivière, et aurait ainsi communiqué facilement à la ville. Les coupures sont à environ 300 pieds l'une de l'autre; leur largeur est de plus de 30 pieds.

Tel était le système de défense vers l'ouest. Au nord et au sud on distingue les vestiges d'un petit retranchement appuyé de quelques ouvrages extérieurs. Au reste, ces deux côtés n'avaient pas grand besoin des ressources de l'art; la nature avait amplement pourvu à leur sûreté par des escarpemens rapides. Le côté du sud-est seulement, et la partie de l'est qui l'avoisine, pouvaient être d'un facile accès; car c'est sur ce point de la circonférence du camp qu'un petit vallon descend du coteau vers la rivière et se prolonge jusqu'au port de Campniac. Il pouvait donc être de la plus grande conséquence de fortifier ce côté avec soin. Voici comment les ingénieurs romains s'en acquittèrent :

(1) Les pentes de la montagne ayant presque toujours été cultivées, on conçoit que les terres ont dû se niveler et le rempart continuellement diminuer de hauteur.

Le fort retranchement qui est du côté de l'ouest se dirige du sud au nord, fait un coude, comme nous l'avons dit, se prolonge à l'est et traverse le camp. Dans le prolongement le rempart a jusqu'à 30 pieds de haut, et plus de 80 pieds d'épaisseur. Vers le milieu de son cours est une large porte, et il s'arrête au petit vallon dont nous venons de parler, offrant à son extrémité un développement plus considérable, ce qui semblerait annoncer qu'il y servait de base à une espèce de fort. De là partait un rempart qui se dirigeait vers le nord. On en suit aisément la trace; mais, placé comme celui de l'ouest, la culture des terres l'a presque entièrement fait disparaître.

La croupe qui sépare le petit vallon du camp de celui de Vieille-Cité est accessible de toutes parts, surtout vers les Rocs et vers le port de Campniac. Elle est en outre dominée par le coteau d'Ecorneboeuf où était assise une citadelle gauloise; il était donc important de défendre parfaitement ce point, ce qui ne pouvait se faire qu'au moyen de la continuation du rempart dans la direction de l'est, et si cette partie est presque totalement détruite, on ne doit point en conclure qu'elle n'exista jamais. Nous devons au contraire supposer qu'à côté du petit fort que nous croyons avoir été construit sur le rempart, à la naissance du petit vallon du camp, il y avait une porte spacieuse, au moyen de laquelle on pouvait effectuer des sorties et descendre à la rivière; qu'ensuite le rempart continuait en se recourbant un peu sur la droite jusqu'à l'escarpement du coteau sur le vallon de Vieille-Cité.

Il n'est pas douteux que cette partie du retranchement n'ait existé, puisque sans cette fortification le côté le plus faible du camp serait resté sans défense, ce qu'on ne peut supposer de la part d'un peuple aussi versé que les Romains dans toutes les parties de l'art de la guerre. S'il en reste peu de chose, c'est que, comme nous l'avons déjà dit ailleurs (1), les ouvrages qu'on avait élevés sur ce point durent être détruits par les vives attaques que les Vésoniens y dirigèrent. Au surplus, lorsqu'on examine le terrain avec attention, on suit aisément la trace du

(1) Voyez là-dessus les deux chapitres où nous avons parlé de la citadelle gauloise, t. 1.^{er}, p. 202. Voyez aussi les chapitres suivans.

rempart sur toute la largeur de la croupe qui sépare les deux vallons. On remarque même qu'il formait, avec celui qui se dirigeait au nord, un angle très-rentrant, au sommet duquel était la porte (1). Quelques légers amoncellemens de terres, et quelques talus qu'on remarque plus bas, ne nous permettent même pas de douter qu'il n'y ait eu des ouvrages extérieurs, et le plateau qui servait de base à un monument gaulois a pu lui-même avoir été employé comme avant-poste.

Ainsi le camp se trouvait défendu de toutes parts; ainsi les Romains avaient opposé à l'ennemi, non-seulement toutes les espèces de fortifications qu'ils mettaient ordinairement en usage, mais encore divers autres moyens dont ils se servaient peu et que nous avons cru devoir faire connaître; tels que les deux épaulemens du nord-ouest, les ouvrages avancés dont le camp était entouré presque de tous côtés, ces monceaux de terre qui se distinguent à mi-côte à l'est, au sud et à l'ouest, c'est-à-dire sur le vallon de Vieille-Cité et sur celui qui conduit aux habitations de Gardonne et du Camp. Ces espèces de buttes, extérieures aux remparts et même aux ouvrages avancés, semblent marquer la place qu'ont occupée jadis de petits fortins, des espèces de redoutes destinées à protéger les remparts et les pentes les moins escarpées du coteau. Ainsi il était difficile de mieux protéger les abords d'un terrain qui non-seulement aboutissait à la rivière et par conséquent à la ville, mais qui en outre était voisin de la citadelle.

Ces moyens étaient ingénieux; cependant ce que nous trouvons de plus remarquable, c'est la disposition du rempart qui traverse le camp presque dans le milieu, et vient former la base d'une espèce de château sur le bord du petit vallon. En effet, le camp se trouvait ainsi divisé en deux parties, dont la plus grande était au midi et la plus petite au nord. Cette dernière dominait la ville ennemie, et pouvait facilement communiquer avec la première, au moyen d'une large porte laissée dans le rempart qui les séparait. L'une et l'autre de ces parties étaient sans doute occupées par les légions romaines, et elles l'étaient

(1) Voyez sur la carte générale les lignes ponctuées; elles indiquent cette portion du retranchement; mais malheureusement elles le rendent mal. C'est M. de Mourcin qui a remarqué le premier une grande partie de ces petits remparts.

avec sécurité, puisqu'elles se soutenaient réciproquement, se prêtaient un mutuel secours, et formaient ensemble comme deux espèces de citadelles.

Le rempart de l'ouest a été formé, comme nous l'avons déjà dit, avec les terres de l'extérieur, et celui qui partage le camp l'a été aux dépens de la partie du sud, qui, pour cette raison, se trouve, tout le long du retranchement, plus basse que celle du nord. En sorte que pour aller du nord au sud, en traversant cette branche des fortifications par la porte qui est réservée dans le milieu, il faut descendre de plusieurs pieds.

Au premier abord, de pareilles dispositions peuvent paraître étonnantes; mais ne pourrait-on pas reconnaître dans tout ce travail une précaution bien entendue de la part des ingénieurs romains? En effet, les deux parties du camp étaient sans doute occupées par les légions, et dans le cas où l'ennemi se serait emparé de l'une, on pouvait se défendre dans l'autre encore long-temps. Si, par exemple, l'ennemi pénétrait par les épaulements du nord-ouest, on pouvait se retirer vers le sud et s'y maintenir. Si, au contraire, le camp était forcé du côté du sud-ouest, c'est-à-dire vers les coteaux contigus, ou si, comme cela est arrivé, il était assailli vis-à-vis de la citadelle gauloise, les légions avaient un refuge du côté du nord, et pouvaient s'y défendre comme dans une forteresse.

Tout nous annonce que les Gaulois dirigèrent en effet de vives attaques contre les Romains, et que ceux-ci furent forcés de se concentrer dans la partie du nord. Ce fut peut-être alors que le rempart qui partage le camp fut élevé à une hauteur si considérable, et il ne serait pas impossible qu'avant ce moment un fossé large et profond eût existé de ce même côté tout le long de son cours.

Ces attaques des Gaulois et cette espèce de retraite des Romains nous semblent prouvées par la destruction des ouvrages que ces derniers avaient établis du côté du levant, et principalement par l'existence d'une petite tranchée qui sépare le rempart de l'ouest de celui qui partage le camp; car une semblable coupure ne pouvait avoir pour objet que l'isolement d'une partie du coteau.

Si ces dispositions particulières sont remarquables et font honneur au génie du peuple romain, elles annoncent aussi que ce peuple craignait les Gaulois, du moins les Pétroriciens, et les habitans de Vésonne, qui devaient avoir une si grande influence dans leur vaste ressort. Mais ce qui paraîtra le plus extraordinaire, c'est que, comme on en verra bientôt la preuve, les Vésoniens tentèrent ces attaques hardies et vigoureuses malgré le blocus sévère et compliqué (1) où les tenait l'ennemi, et quoique ce blocus fût disposé et resserré de façon qu'il ne restait, pour ainsi dire, aucun moyen de le faire lever.

Au reste, ces efforts des Vésoniens pour secouer le joug furent des plus meurtriers (2); nous en avons la preuve, puisqu'on ne peut remuer la terre dans ces lieux, non plus que sur le coteau de la citadelle et dans le vallon de Vieille-Cité qui la séparait du camp romain, sans y découvrir des traces évidentes et nombreuses de mort et de destruction. Partout ce sont des ossemens, du charbon, des morceaux d'urnes cinéraires, des armes brisées, et toutes sortes d'autres indices de grandes catastrophes.

Les Romains surtout paraissent avoir éprouvé des pertes considérables, du moins si l'on en juge par les places des bûchers où furent brûlés leurs morts. Elles se distinguent assez bien en divers endroits, mais principalement sur le penchant du coteau, à l'est et au sud; et bien que les ravines et le travail de l'homme aient dispersé les terres, en aient beaucoup entraîné dans le vallon, les cendres s'y reconnaissent encore, notamment sur deux petites esplanades faites dans l'escarpement du sud-est, c'est-à-dire sur le vallon de Vieille-Cité. C'est surtout vers ces esplanades qu'on trouve une grande quantité de débris d'urnes cinéraires (3).

Ainsi l'on ne peut douter que l'armée romaine n'ait éprouvé de vives

(1) Voyez les trois chapitres suivans.

(2) Voyez ce que nous en avons dit dans les deux chapitres où nous parlons de la citadelle gauloise, et ailleurs.

(3) Nous conservons même une urne presque entière; elle est au Muséc.

attaques de la part des Vésoniens, qui même paraissent s'être emparés de la partie méridionale du camp (1); mais quelques efforts qu'ils aient pu faire, et quelque perte qu'ils aient fait essuyer à l'ennemi, il est évident qu'ils n'ont pu le déloger de la partie du nord, puisque le rempart qui partageait le camp est encore intact, et que la ville et tout le pays ont été soumis.

Au reste, cette position fut sans doute long-temps occupée par les légions romaines; du moins ce qui semble le prouver, c'est qu'on y retrouve des traces de tous les établissemens que les Romains se procuraient dans les camps où ils étaient à demeure. Un temple même était à portée; il était situé près de Coulouniers. Nous en avons déjà parlé (2).

Tels sont les détails que nous avons à donner sur notre Camp-de-César. S'il pouvait y avoir des gens assez incrédules pour nier l'existence de ce camp romain, après toutes les preuves que nous en avons données, nous leur demanderions d'où proviennent ces nombreuses meules de moulins à bras qu'on déterre chaque jour dans l'enceinte du camp et qu'on sait appartenir aux Romains (3)? Nous leur demanderions également d'où provient cette immense quantité de fers de flèches qu'on déterre partout, bien que depuis dix-huit siècles on en ait

(1) Si les Vésoniens ne s'étaient pas maintenus dans la partie méridionale du camp, jusqu'à leur entière reddition, les Romains, après les en avoir chassés, n'auraient eu rien de plus pressé que d'en rétablir les fortifications; or, elles sont presque entièrement rasées, et on reconnaît la coupure du retranchement de l'ouest.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, p. 323.

(3) La plus grande partie de ces meules sont formées d'une espèce de pierre fort dure et très-cailloutense, dont on trouve la carrière à Cantillac, près de Brantôme. Du reste, leur nombre est très-considérable: on en voit quatre ou cinq au jardin du Sol de la Dixme; M. Jouannet en possède plusieurs; M. de Mourcin en a sept ou huit, dont deux forment un moulin complet; enfin, nous en avons au Musée au moins une douzaine, dans le nombre desquelles se trouvent également les deux meules d'un même moulin. Nous conservons aussi au Musée une meule ciselée de rainures profondes, tirées régulièrement du centre à la circonférence; sans doute certains moulins étaient ainsi façonnés pour *moudre* l'orge et les autres grains auxquels on voulait faire subir cette opération. Pour ce qui regarde le nombre de ces meules, j'ajouterai qu'avant la révolution j'en ai vu beaucoup d'employées en pavés, dans l'intérieur des habitations voisines du camp: leur diamètre moyen est d'environ un pied.

constamment employé à faire des clous ? Il existe encore un grand nombre de ces divers objets (1).

L'aigle romaine dont parle le comte de Caylus venait aussi probablement de notre Camp-de-César, où sans doute elle était employée comme enseigne ; et la place où il assure qu'elle fut trouvée (2), peut faire conjecturer qu'elle avait été enlevée par nos Gaulois.

CHAPITRE VI.

Camps alliés entourant la cité de Vésone.

UN seul camp, dans une position aussi forte que celle que je viens de décrire, et commandant la ville si avantageusement, aurait offert aux Romains une garantie suffisante contre les efforts d'une cité ordinaire ; mais les assaillans connaissaient trop bien sans doute la puissance, les ressources et la population de notre métropole ; ils craignaient trop son ascendant sur les Gaulois, avec lesquels la haine de toute domination étrangère rendait sa cause commune ; ils redoutaient son influence et ses droits sur un vaste ressort dont les peuples s'étaient indubitablement empressés de répondre à son appel et d'envoyer un fort contingent de troupes ; en un mot, les Romains virent trop de difficultés à vaincre, pour s'en tenir à ces seules précautions.

Le camp de la Boissière n'investissait qu'un seul côté de la ville, et les conquérans voulaient ôter aux Vésoniens toute communication extérieure, tous moyens de secouer le joug. Il fallait donc pour y réussir établir d'autres camps qui, avec le premier, entourassent exactement la cité métropole ; ces camps furent en effet placés, et ils le furent presque aux trois autres points cardinaux.

(1) MM. de Mourcin, Jouannet et moi nous possédons quelques-uns de ces fers de flèches, ainsi que quelques fers de lances et de javelots.

(2) Près de la Tour-de-Vésone. Voyez tom. 1.^{er}, p. 365.

Le premier, situé au sud-est, était distant de Vésonne d'environ une lieue. Son emplacement est désigné dans les vieux titres sous le nom de *Campus-Asturiorum*, le camp des Asturiens. La tradition confirme qu'il y a eu en effet un camp sur cette hauteur où est maintenant un bourg qu'on nomme *Atur*, et anciennement *Astur*.

Le second est au nord de la ville, et en est aussi éloigné d'environ une lieue. La tradition et les anciens titres le nomment *Campus-Sabinorum*, le camp des Sabins. L'idiome du pays a peu changé cette dénomination antique; on la retrouve fort reconnaissable et presque entière dans le mot *Champsevinel* ou *Chansevinel*, qui est encore le nom du bourg.

Le troisième était situé au sud-ouest. Il était éloigné de Vésonne d'environ deux lieues (1). Son emplacement s'appelait, dans le moyen âge, *Campus-Segniorum*. C'est *Chanseigne* ou *Chansègne*, mot qu'il est encore facile de reconnaître.

Mais qu'étaient donc ces *Segniens* que les Romains associèrent à leurs opérations militaires? Pour le savoir, il suffit de lire ce passage des Commentaires de César (2): « Les *Segniens* et les *Condrusiens*, « germains d'origine, et réputés pour tels, qui sont établis entre les « *Trévirien*s et les *Éburons*, députèrent à César pour le prier de ne « pas les mettre au nombre de ses ennemis, et de ne pas regarder « comme rebelles tous les Germains qui habitaient en deçà du Rhin; lui « représentant qu'ils n'avaient ni pensé à la guerre, ni envoyé de secours à *Ambiorix*. César s'étant informé des prisonniers, et ayant « trouvé qu'ils disaient la vérité, leur promit que s'ils rendaient les « *Éburons* réfugiés chez eux, leur territoire ne serait point violé. »

Enfin, un quatrième et dernier camp paraît avoir été placé en face et très à portée du troisième. J'avoue cependant que je n'ai vu aucun ancien titre où il en fût question, et que la seule dénomination moderne m'a conduit à supposer son existence. Ne doit-on pas, en effet,

(1) Cette position est éloignée de Vésonne d'environ 5,000 toises.

(2) Livre 6.^e

reconnaître le nom d'un camp dans celui de *Chambareau*, en patois *Chamboreu*? La première syllabe de ce mot ne semble-t-elle pas être dérivée de *Campus*?

La position du coteau qui porte ce nom, et celle de Chanseigne, la distance de ces lieux entre eux, leur proximité de la forteresse gauloise de Montencès, tout semble appuyer ma conjecture; car il fallait des camps pour surveiller une telle forteresse, et un de ceux que je viens de nommer est placé sur le même coteau dont elle occupe l'extrémité, tandis que l'autre est sur une espèce de tertre presque en face.

Ces deux postes militaires étaient même bien choisis pour assiéger cette place ennemie, car ils étaient assis précisément du côté où elle pouvait être attaquée; et s'ils étaient plus éloignés de notre cité que les autres camps alliés, c'est que les Romains voulaient en retirer un double avantage.

Mais revenons à l'étymologie du nom de *Chambareau*, dans lequel on ne peut guère s'empêcher de reconnaître le mot *camp*, et voyons quelle devait être la valeur de la dernière syllabe. Puisqu'on dit en patois *Chamboreu*, qu'on prononce *Chamboreou*, ne pourrait-on pas retrouver, dans le mot entier, *Campus-Eburonum*, le camp des Éburons? Bien que ce ne soit là qu'une conjecture qui m'a été suggérée par le passage que je viens de citer, du moins elle ressemble à la réalité, et il serait naturel de supposer que, fatigués, excédés par César, les Éburons, ou ceux d'entre eux qui existaient encore, seraient venus lui offrir leurs services pour rentrer en grâce, et lui prouver leur repentir d'avoir porté les armes contre les Romains (1).

En effet, si les Segniens furent obligés, comme le prouvent les Commentaires, de rendre à César les Éburons réfugiés chez eux, il pouvait, sans faire surveiller immédiatement ces deux peuples, les charger

(1) On trouve sur la Dordogne, assez près d'un camp romain, un endroit qui s'appelle *Trévi*; ce qui donnerait à penser que quelques troupes *Tréviriennes* auraient pris les mêmes moyens que les *Eburons* pour calmer la colère de César.

de cerner ou d'assiéger la forteresse de Montencès ; car la foi qu'ils avaient jurée , et surtout l'animosité qu'ils devaient avoir l'un contre l'autre , offraient une bonne garantie de leur conduite ultérieure. D'ailleurs , on ne tardera pas à voir que les lieux qu'ils occupaient étaient assez proches d'un camp romain (1).

Ces courtes notions suffisent pour témoigner que , quoique dans leurs expéditions les Romains se servissent des alliés , et que même ils employassent les peuples les uns contre les autres à mesure qu'ils les soumettaient , ils ne s'en rapportèrent jamais absolument à eux dans les circonstances importantes. Le blocus de Vésonne en fournit la preuve ; car , pour être plus sûrs que cet investissement serait maintenu avec toute la rigueur nécessaire à leur projet , ils se réservèrent des postes dans les environs de tous les camps étrangers.

C'est ainsi qu'ils avaient placé un camp assez à portée de Chanseigne et de Chambareau , et qu'ils paraissent avoir occupé le poste de Chalebout (*Campus-Libonis*) , dans le voisinage. Tel fut peut-être aussi Sept-Fonds , près de Vésonne , et encore mieux le village des Romains , à l'égard de Champsevinel ou du camp des Sabins.

Au surplus , qu'on ne soit point étonné de trouver dans les Gaules des camps des Asturiens , des Sabins , des Segniens (2) , des Eburons , etc. On sait que les Romains levaient des troupes chez tous leurs alliés ; et les Commentaires sont un témoignage certain que César profitait toujours de la mésintelligence et de la jalousie qui existaient entre eux , ou qu'il savait lui-même susciter pour faire contribuer les vaincus à de nouvelles conquêtes. Sans doute ils se servit des Asturiens , des Sabins , etc. , comme alliés ; des Segniens , des Eburons , des Trévirien , comme otages ; car tous les peuples étaient également obligés de fournir des secours aux Romains , quels que fussent les rapports qui les attachaient aux vainqueurs.

Au reste , ces divers camps offrent un exemple intéressant et rare de

(1) Le camp de Puy-de-Pont. Voyez pag. 208 et 209.

(2) Il paraît que les Segniens occupèrent d'autres postes militaires en Périgord , lors du blocus de Vésonne ; car on y trouve d'autres lieux connus sous le nom de *Chanseigne*.

l'adroite politique militaire des Romains; ils nous prouvent que ces conquérans du monde, qui ne voulaient point initier les autres peuples dans les mystères de leur savante tactique, mais qui pourtant exigeaient impérieusement leur concours dans les expéditions qu'ils entreprenaient, ne se mêlaient jamais avec eux, et leur laissaient, non le choix de la position de leurs camps, mais la liberté de s'y établir à leur gré, d'après leurs usages et leurs connaissances particulières. Voilà sans doute pourquoi il ne reste d'autres traces de nos camps alliés, que les noms qui leur sont restés; car la plupart des anciens peuples n'étaient guère dans l'usage de s'entourer ni de forts remparts ni de fossés.

CHAPITRE VII.

Des autres camps qui entouraient la cité de Vésone.

LES cinq camps que nous venons de faire connaître cernaient immédiatement la cité de Vésone, et la resserraient à peu de distance. Ils auraient suffi au blocus d'une ville ordinaire, et même d'une place importante; mais de pareils moyens, ne pouvant rendre inutiles l'influence et les efforts de cette cité métropole, ne tranquillisèrent point les assaillans. On crut indispensable de l'entourer d'une seconde ligne de camps; et si, dans la position de ces camps ou dans le système qui fut mis en usage pour les défendre, les ingénieurs romains n'eurent pas à exercer leur sagacité comme sur la Boissière, du moins ils déployèrent leurs talens dans le choix des sites et dans la manière dont ils surent en profiter pour arriver à leur but.

Le premier de ces camps est celui de la Bécède. Il est situé vers le midi de Vésone, et à sept grandes lieues de distance de cette métropole. Voici la description qu'en donne un de nos plus savans compatriotes (1) :

(1) M. l'abbé de Lespine.

« Ce camp, dit-il, que le peuple appelle *Las Tranchières* (1), est de
 « forme carrée (2). Les quatre coins en sont un peu arrondis, et il
 « est orienté aux quatre points cardinaux : les gens du pays le nom-
 « ment *Camp-de-César*. Il est situé au sud d'Urval, et à une demi-
 « lieue de ce bourg. Ses retranchemens sont fort distincts ; on y re-
 « marque encore les remparts et les fossés ; l'on y voit aussi deux
 « portes, l'une au midi, l'autre au nord. On fait voir à côté du camp
 « un lac aujourd'hui presque à sec, mais que les personnes âgées ont
 « vu plein d'eau ; il servait sans doute d'abreuvoir pour les chevaux.
 « Les hommes devaient tirer l'eau pour leur usage de plusieurs fon-
 « taines qui ne sont pas très-éloignées. Ce camp est situé sur une mon-
 « tagne (3) dont la pente est assez douce même au-delà des retranche-
 « mens (4). De cet endroit on distingue bien le clocher de Belvez qui
 « n'en est qu'à trois quarts de lieue. »

Ajoutons à ces détails que le camp a environ trente journaux de superficie, et que le revêtement moderne du lac a sans doute succédé à une construction antique. Quant à l'éloignement de cette position militaire par rapport à Vésonne, on ne peut douter que les Romains n'aient eu en vue principalement d'observer et de maîtriser le cours de la Vézère, celui de la Dordogne, et les vastes plaines des alentours.

Une autre raison de ce grand intervalle entre Vésonne et le camp de la Bécède, c'est qu'il devait surveiller et peut-être assiéger les deux forteresses gauloises de Leyrat et de Limeuil. Il paraît même que la première de ces forteresses, dont il ne reste, pour ainsi dire, que le squelette, a été détruite par les troupes du camp ; et que l'autre, quoique au-delà du fleuve, dut infailliblement être investie, car sans cette mesure on aurait pu troubler les opérations du blocus. Ainsi on ne sera pas étonné du peu d'étendue du camp et de son éloignement de Vésonne, surtout si l'on considère que les Romains ne choisirent cette po-

(1) Les retranchemens.

(2) Il figure un parallélogramme rectangle.

(3) Sur le bord du plateau très-élevé de la forêt de la Bécède.

(4) Excepté du côté de l'est, c'est-à-dire vis-à-vis de Belvez, où sa pente est à pic.

sition que pour garder soigneusement le cours d'un fleuve et celui d'une rivière navigable. Une porte du camp est tournée vers le nord, ce qui semble lever toute incertitude à ce sujet. Il paraît aussi que, pour faciliter les communications, les transports de vivres, de munitions, etc., les Romains avaient pratiqué une grande route qui, des bords de la Dordogne, aboutissait à ce camp (1); ce qui serait un témoignage certain qu'il a été long-temps occupé par les troupes.

Au reste, cette position a été choisie avec tant de discernement, qu'elle se trouve à portée du confluent des deux rivières, sans cependant en être trop rapprochée; qu'elle est peu distante des deux forteresses gauloises, et qu'elle commande, non-seulement toutes les plaines et la campagne du côté de Vésone, mais encore tout le pays opposé; car le plateau de la Bécède, où est assis le camp, est le point le plus élevé de tous les environs.

Le second camp est celui de Puy-de-Pont. Il est situé à environ quatre lieues à l'ouest de Vésone, et dans la direction de ceux de Chanseigne et de Chambareau. Lorsqu'on arrive au bourg de Neuvic, sur la route de Périgueux à Bordeaux, on aperçoit, dans la direction du nord, un coteau très-élevé que la rivière de l'Ille a usé à pic sur la plaine, et que le ruisseau du Salembre a escarpé de même du côté opposé. C'est à son sommet, presque inabordable de trois côtés à cause des pentes rapides, que les Romains ont assis ce camp, moins vaste que celui de la Boissière, mais beaucoup plus étendu que celui de la Bécède.

Comme il est inaccessible de trois côtés, ce n'est que vers le nord-est qu'on a eu besoin de le défendre, et c'est là que se distingue le retranchement qui le sépare du reste de la montagne. S'il a existé quelques autres ouvrages, le temps les a fait disparaître, ou du moins il en reste peu de chose, et il faudrait un examen plus approfondi pour les apercevoir. Au surplus, la famille d'un saint personnage, qui vivait dans les commencemens du 6.^e siècle (2), construisit dans ce

(1) Voyez les manuscrits de M. l'abbé de Lespine.

(2) Saint-Astier.

camp un château fort dont on retrouve encore les vestiges vers la **pointe** du coteau. Ce château s'appelait Puy-de-Pont; il a laissé son **nom** au camp romain, et je crois que plus anciennement encore il y avait peut-être une forteresse gauloise.

Pour former et fortifier ce camp il ne fallait pas un grand effort de génie, puisque son rempart se prolonge tout simplement en ligne droite, de l'escarpement de la plaine de l'Ille à celui de la plaine du Salembre; mais sa position a été choisie avec tant d'intelligence, qu'il domine les deux côtés de la plaine de l'Ille, le vallon du Salembre dont la direction est à-peu-près du nord au sud, et celui du Vern jusque même au-delà de Grignols; enfin, il est placé à une hauteur si considérable, qu'il semble commander tous les environs.

Lorsque j'ai parlé des camps de Chanseigne et de Chambareau, j'ai dit qu'ils pouvaient être observés par un camp romain du voisinage; et en effet Puy-de-Pont n'en est éloigné que d'environ une lieue; à vol d'oiseau l'intervalle est même beaucoup moindre, et je crois que lorsqu'on est dans le dernier de ces camps il n'est pas impossible d'apercevoir les deux premiers.

Ainsi, non-seulement il existait une première ligne de camps autour de Vésonne, mais on s'aperçoit déjà qu'il devait y en avoir une seconde plus éloignée et disposée absolument de la même manière, c'est-à-dire qu'au-delà de chaque camp de la première ligne était placé un des camps de la seconde. Tel devait être le système du blocus. Et en effet le camp de la Bécède est sur le même rayon que celui de la Boissière, comme le camp de Puy-de-Pont est à-peu-près sur le même rayon que ceux de Chanseigne et de Chambareau. Il devait donc exister un troisième camp dans la direction de Champsevinel et un quatrième dans celle d'Atur.

D'après la savante tactique des Romains, le camp qui devait suivre celui de Champsevinel ne pouvait guère avoir été placé qu'au confluent de la Drône et de la Côte, et en effet nous l'avons retrouvé sur la pointe d'une montagne voisine de ce confluent. La place qu'il occupait et ses environs sont connus sous le nom de *Cantillac* ou de *Quintillac*; il se trouvait à environ quatre lieues de Vésonne.

L'espèce de cap sur lequel est situé le camp se rattache, vers l'orient, au reste de la montagne, s'avance majestueusement vers l'ouest dans un pays plus uni, et semble commander au loin tous les coteaux, toute la campagne, et principalement les plaines fertilisées par les deux rivières qui forment dans ces lieux leur confluent : à une petite distance, au sud-ouest, est la célèbre abbaye de Brantôme, et la ville de ce nom. Cette position vraiment militaire était trop importante, remplissait trop bien les vues des Romains, pour que leurs ingénieurs n'en profitassent pas. Cependant lorsqu'on gravit la montagne on n'aperçoit d'abord qu'un ensemble assez conforme aux localités que les Gaulois choisissaient pour asseoir leurs forteresses ; rien au premier examen n'annonce que les Romains s'en soient emparés et y aient établi un camp : c'est un terrain fertile livré depuis long-temps à la culture. Ce n'est que lorsqu'on est au-delà de la vieille église, qui seule est restée debout dans ces lieux, que l'on commence à reconnaître le travail romain dans un talus qui évidemment fut la base d'un rempart, au moyen duquel le camp fut isolé et détaché des coteaux limitrophes (1).

Au reste, ainsi que le camp de Puy-de-Pont, celui de Cantillac aurait pu se passer de retranchemens sur les côtés de l'ouest, du midi et du nord, car ces côtés sont assez escarpés ; mais il paraît que les Romains y ajoutèrent des remparts pour plus grande sûreté, et parce que ce point important n'était pas très-éloigné des forteresses et des villes de guerre des Gaulois (2). Quant au quatrième côté du camp, on n'y aperçoit plus que quelques traces du fossé ; le rempart a d'autant plus facilement disparu, que le col qui rattache cette position aux coteaux voisins est fort étroit.

Mais pourquoi les retranchemens ne se montrent-ils pas ici aussi bien que dans les autres camps romains que j'ai déjà fait connaître ? C'est que ces derniers camps sont pour la plupart placés dans des bois, sur

(1) Ce talus n'est pas aussi apparent au midi et à l'ouest qu'au nord, où il était moins exposé aux ravines.

(2) On a vu, dans le tom. 1.^{er}, p. 201, que je regardais les Grolges, Villebois, etc, comme des forteresses gauloises, et qu'Angoulême même avait été un *oppidum* gaulois.

des terrains unis, et dans des lieux peu propres à la culture, tandis que celui de Cantillac offre des plans inclinés, que le sol est de bonne qualité, et que par conséquent il fut toujours en rapport. La plupart de ces autres camps, au contraire, n'ayant été endommagés, pour ainsi dire, que par les pluies et les ravines, beaucoup plus de vestiges de leurs remparts ont pu arriver jusqu'à nous. Au reste, le nom de *Cantillac* que conserve cette localité, celui de *Quintillac* qu'on trouve encore sur de vieilles cartes et qui peut-être est dérivé de celui du commandant romain, l'ensemble surtout du système de blocus auquel Vésonne fut soumise, tout paraît confirmer ma conjecture.

Le quatrième camp est celui de Marquessac (1). Il est situé à l'est-nord-est de Vésonne; et sa distance de cette métropole est d'environ quatre lieues, comme celle des deux derniers dont nous venons de parler. Lorsqu'on remonte la rivière du Haut-Vézère, au-dessus de la belle forge d'Ans, on trouve, à trois quarts d'heure de chemin, le château de Marquessac, au-delà duquel, et avant d'arriver au bourg de Sainte-Eulalie-d'Ans, on rencontre un tertre assez élevé qui, se prolongeant du nord au midi, force le Haut-Vézère à décrire un contour, et s'avance comme un promontoire dans les plaines fertiles de Marquessac et de Sainte-Eulalie, dont il rend l'aspect pittoresque. C'est sur ce tertre que l'on reconnaît les vestiges du camp.

Le but des Romains, en choisissant cette position comme celle des trois derniers camps que je viens de faire connaître, a été d'empêcher les troupes gauloises de déboucher par la plaine, et d'aller faire lever le blocus de la ville investie; et certes aucun site ne pouvait être plus avantageusement choisi pour un pareil objet que celui que leur offrait ce contour du Haut-Vézère; car c'est un mamelon élevé d'environ 60 pieds au-dessus de la surface des eaux, et dont le pourtour est escarpé presque de toutes parts.

Ce camp offre cela de remarquable, qu'il est divisé en quatre parties; mais bien que la première de ces parties, celle qui est le plus au midi, paraisse avoir été fortifiée comme les autres, on ne trouve plus

(1) Dans le pays, il est connu sous le nom de *Camp-de-César*.

de vestiges de ses retranchemens ; elle a environ 250 pieds du levant au couchant , et 150 du midi au nord. La portion suivante a conservé les traces de son rempart , et la troisième , toujours en tirant vers le nord , le laisse voir en entier ; elle peut avoir 120 pieds de large sur 300 pieds de long dans la même direction. C'est cette partie du camp qui , étant la plus élevée et la mieux fortifiée , devait sans doute servir de refuge si les autres eussent été forcées. En effet , la rivière la défend à l'est , un escarpement rapide lui tient lieu de rempart au couchant , et des deux autres côtés son fossé a été creusé dans le roc. Quant à la quatrième portion , il me semble retrouver quelques vestiges de ses retranchemens à son extrémité septentrionale , et assez près du chemin qui conduit de Marquessac à Sainte-Eulalie ; mais je dois convenir que , comme dans la première partie , c'est-à-dire vers le midi , les traces en sont presque entièrement effacées ; qu'il serait possible que le camp n'eût été composé réellement que de deux parties , et que les deux autres n'eussent servi que comme glacis ou esplanades.

Au surplus , si la position du camp était bien choisie pour que l'on pût interrompre les communications de Vésone et se défendre du côté de la plaine , il n'en était pas de même vers les coteaux du midi , et surtout vers ceux du nord , où il eût été impossible de soutenir une attaque ; aussi la tradition atteste-t-elle que les Romains avaient des postes avancés sur ces côtés faibles , et la dénomination actuelle de Puy-Roman , que porte une de ces hauteurs voisines , vient confirmer cette tradition. D'ailleurs le camp avait une médiocre étendue , ce qui nous conduit à penser qu'il n'était peut-être que le point de réunion des forces romaines répandues dans les environs.

Si l'on réfléchit mûrement à l'ensemble et aux détails du système de blocus exécuté par les Romains contre Vésone , on sera convaincu qu'ils durent s'emparer des confluens et du cours des principales rivières du pays , surtout de celles qui aboutissaient à l'Ille et par conséquent à la métropole. C'est ainsi que se trouve placé le camp de Puy-de-Pont , à quatre lieues au-dessous de Vésone , et de même sans doute il devait y en avoir un à-peu-près à la même distance au-dessus. Le Haut-Vézère , qui débouche dans l'Ille à une petite lieue à l'est de

notre cité, avait besoin d'être gardé par les assaillans, et ils avaient en effet établi sur son cours le camp que nous venons de décrire ; mais ce camp était trop petit pour le corps d'armée qui dut être chargé de garder la plaine du Haut-Vézère et celle de l'Ille ; et puisqu'on avait assis un camp sur cette dernière rivière au-dessous de la ville, on dut également en établir un au-dessus. Cette opinion semble même d'autant mieux fondée, qu'on trouve, à environ quatre lieues de cette métropole, un point important que les ingénieurs romains ne durent certainement pas négliger : c'est le confluent de l'Ille et de la Loue. Peut-être retrouverait-on encore des vestiges de ce camp : ils doivent exister au-dessous de la jonction des deux rivières. Jusqu'ici tous les renseignemens que j'ai cherché à obtenir sur cet objet ont été entièrement infructueux.

On ne saurait disconvenir que ce système d'investissement, employé par les Romains, ne fût admirable ; mais pour qu'il remplît parfaitement leur but, il fallait que ces conquérans se fussent ménagé des postes de communication, non-seulement entre les camps de chaque ligne, mais aussi entre les lignes mêmes. J'ai déjà indiqué quelques-uns de ces postes, tels que Trévi, Chanlebout, etc., et je pourrais en désigner d'autres, tels que Camp-Redon, Camp-Secret, etc. Au surplus, les camps de la première ligne étaient immédiatement chargés du blocus, et ils étaient eux-mêmes observés par ceux de la seconde ligne. Une pareille disposition était d'autant plus ingénieuse, que les troupes alliées, dont les Romains n'étaient pas aussi sûrs que de leurs propres soldats, se trouvaient, pour ainsi dire, bloquées entre la ville et les camps romains : et il est à remarquer que du camp de la Boissière, d'où partaient indubitablement tous les ordres, on voit très-bien deux camps de ces troupes alliées, Champsevinel et Atur ; de même que du camp de Puy-de-Pont, on doit voir Chanseigne et Chambareau.

Mais, comme nous le disions encore naguère, si de pareilles dispositions donnent une grande idée de la science des Romains dans l'art militaire, ne doit-on pas aussi s'être formé une haute opinion de la ville contre laquelle on a été obligé de déployer de tels moyens ? Ces moyens eux-mêmes ne sont-ils pas une preuve certaine que Vésone

était puissante et très-peuplée, et que son influence était considérable? Que les savans en tirent des conséquences; qu'ils réfléchissent à cet immense blocus; et peut-être alors ils seront convaincus de cette vérité que nous avons eu occasion de répéter plusieurs fois: que Vésone fut jadis la métropole de toute la vieille Gaule aquitanique.

CHAPITRE VIII.

Conjectures sur l'époque du blocus de Vésone.

ON chercherait vainement dans l'histoire l'époque où Vésone fut investie par les neuf ou dix camps dont nous venons de parler. Aucun auteur n'en fait mention; César ne parle même pas dans ses Commentaires de cette cité-métropole, et l'on sait qu'il n'articule le nom des Pétrocoriens que lorsqu'il est question du contingent de troupes qu'ils fournissaient contre lui. Cependant une grande manœuvre militaire a eu lieu chez nous; les traces des camps y subsistent, et le choix de leurs positions, la manière dont ils sont réciproquement disposés, témoignent qu'ils ne purent être destinés qu'au blocus de Vésone; ainsi, on ne peut élever aucun doute à cet égard. Mais pour découvrir dans quel temps ces camps, et les divers postes qui leur servaient de moyens de communication, furent établis, nous sommes forcés de recourir à des conjectures; ensuite, peut-être la cause d'un pareil blocus ressortira-t-elle de l'époque même où il fut formé. Attachons-nous donc à discuter la date à laquelle peut se rapporter cette émission de troupes destinées à maintenir notre cité dans une inaction absolue. Les noms de plusieurs de nos camps pourront en faciliter la découverte.

Nous ne nous occuperons point sérieusement de la dénomination du principal de ces camps, de celui de la Boissière, qu'on appelle communément *Camp-de-César*; on sait que ce nom a été donné souvent, et assez indifféremment pour l'âge, à presque tous les camps des Romains. Mais les autres camps du blocus conservent les noms de quel-

ques peuples, des Asturiens, des Sabins, des Segniens, des Eburons, etc.; et ces noms, parvenus jusqu'à nous, pourront peut-être aider à nos recherches.

Pour asservir l'Univers, et surtout pour dompter les Gaulois nos ancêtres, non-seulement les Romains employaient, comme nous l'avons déjà dit, les nations alliées ou soumises, mais encore ils avaient l'art d'armer les divers peuples de la même nation les uns contre les autres. Les Asturiens étaient Espagnols, et l'Espagne avait été assujettie avant la Gaule; les Sabins habitaient l'Italie, et ils étaient incorporés avec les Romains; César nous a fait connaître ce que c'était que les Segniens, et ses Commentaires attestent que les Eburons étaient Gaulois. Or, les noms de ces différens peuples semblent témoigner, ce que sans doute on présumait déjà, que les camps du blocus de Vésonne ont été formés du temps de Jules-César lui-même.

En effet, si ces camps étaient postérieurs à César, s'ils eussent été posés autour de notre métropole à une époque plus rapprochée de nous, auraient-ils été distingués par des noms de peuples particuliers? Non, sans doute, car dès que la république fut changée en empire héréditaire, tous les peuples soumis cessèrent de porter le titre d'alliés; les Asturiens, les Sabins, les Segniens, etc., comme les Eburons et tous les autres Gaulois, ne furent plus qu'une partie intégrante de ce vaste empire, ne furent plus que des Romains de telle ou telle province.

Le nom des troupes qui occupèrent notre troisième camp allié semble confirmer ma conjecture; car, quel autre général que César aurait pu se servir des Segniens, de ce petit peuple german, inconnu même dans le nord des Gaules où il était caché, si ce n'est le chef qui avait reçu depuis peu ses sermens, et qui employait son contingent militaire en garantie de sa foi?

Il paraît donc certain que les camps qui avoisinent la forteresse de Montencès furent occupés du temps de César, et par les troupes de deux peuples soumis; or comme ces camps font partie de la grande manœuvre déployée chez nous par les Romains, il doit s'ensuire que cette opération est l'ouvrage du vainqueur des Gaules.

Si je n'étais pas dans l'erreur sur le nom de Chambareau, que je crois désigner le camp des Eburons, ma conjecture sur l'époque du blocus de Vésone acquerrait surtout une grande force; car il est très-vraisemblable que, pour arrêter les cruels effets de l'exécution militaire à laquelle ils étaient en butte, ces Eburons, seuls restes de leur nation presque anéantie, se rendirent à César, lui offrirent de le suivre partout, et formèrent un assez fort contingent de troupes.

Cependant, serait-il absolument impossible que cette opération militaire du blocus de Vésone eût eu lieu à la suite d'un soulèvement de cette cité et de son peuple, soit sous le règne d'Auguste, soit sous celui de quelqu'un de ses successeurs? Les seules raisons que nous venons de donner suffiraient pour détruire une pareille opinion; mais en outre, n'est-il pas évident que lorsqu'on veut dompter une ville rebelle on n'emploie guère un investissement long et compliqué? Il est plus naturel de l'assiéger vigoureusement, et de soumettre les peuples qui en dépendent, par la force ou par la persuasion; or, la grande manœuvre dont Vésone fut l'objet n'a aucun rapport avec ces sortes d'exécutions militaires; tout annonce, au contraire, qu'elle fut employée pour faciliter l'accomplissement d'un tout autre projet. D'ailleurs, il demeure bien prouvé que l'intervalle compris entre le camp de la Boissière et le coteau d'Ecorneboeuf a été le théâtre de plusieurs combats; et comme cette dernière position était indubitablement la citadelle Gauloise de la ville, et qu'elle ne fut jamais occupée, comme fort ou citadelle, par les Romains, il en résulte que ces mêmes combats n'ont pu avoir lieu ni sous Auguste, ni sous aucun autre empereur, et qu'ils remontent nécessairement à l'époque où les Romains n'étaient pas encore maîtres de tout le pays (1), c'est-à-dire au temps de Jules-César.

Mais suivons les opérations de ce conquérant, et surtout celles de

(1) La première chose que durent faire les Romains après la reddition de Vésone, ce fut de démanteler et de détruire sa citadelle gauloise; car il n'eût pas été prudent de laisser subsister une place aussi forte, dont l'ennemi aurait encore pu s'emparer. Si donc le blocus de notre métropole avait eu lieu sous Octave, ou sous quelqu'un de ses successeurs, aucun combat n'aurait pu se livrer entre les troupes du camp et celles d'une citadelle qui depuis long-temps ne devait plus exister; car on ne peut douter qu'à cette époque les Romains ne fussent nos maîtres.

ses dernières campagnes dans la Gaule ; peut-être y trouverons-nous d'autres témoignages de ce que nous avons avancé sur l'époque du blocus. D'abord nous voyons les lieutenans de César soumettre les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, et tendre ensuite à remonter vers le Nord. De son côté, César lui-même, après avoir subjugué toutes les parties septentrionales des Gaules, dirige sa marche en Berry, en Auvergne, etc., c'est-à-dire qu'il cherche à se rapprocher de ses lieutenans (qui dès-lors lui ont soumis l'Aquitaine méridionale), et semble vouloir effectuer sa jonction avec eux, après avoir mis sous le joug l'extrémité septentrionale de ce même pays. Que lui reste-t-il donc à conquérir ? Cet ensemble d'actions n'indique-t-il pas un but central ? Et quel peut-être ce but, si ce n'est le Périgord et sa métropole, puisque tous les autres peuples environnans sont vaincus ? C'est pourtant de cette cité et de ce peuple qu'il ne dit mot ; mais cela n'a rien d'étonnant, puisque ni l'un ni l'autre n'avaient encore été l'objet immédiat de ses attaques (1).

Sans doute par impuissance momentanée, ou pour toute autre cause, César fut obligé de laisser long-temps cette ville en état de blocus ; peut-être même, lors de ses démêlés avec Pompée, fut-il forcé d'accourir en Italie, pendant qu'elle s'obstinait encore à se défendre ?

Il paraît, il est vrai, avoir fait hiverner ses troupes en Saintonges, en Limousin, en Auvergne, en Quercy, et dans quelques autres lieux (2). Mais on pouvait également de là s'opposer aux Vésoniens, et les resserrer dans leur territoire immédiat. Il est même certain qu'un pareil cordon ne pouvait être employé contre aucun autre peuple, puisque tous étaient complètement soumis. D'ailleurs, il serait possible qu'avant son départ, César eût tiré ses troupes de nos camps d'observation pour les faire hiverner, comptant que la première ligne du blocus suffirait pour contenir les Vésoniens pendant la mauvaise saison ; et peut-être ce fut-il alors que ces mêmes Vésoniens s'emparèrent de la partie méridionale du camp de la Boissière.

(1) S'il dit quelques mots des Pétrocoriens, c'est (comme nous l'avons dit) long-temps auparavant, et seulement à l'occasion du contingent de troupes qu'ils fournissaient contre lui.

(2) Voyez la Pharsale de Lucain, les Commentaires, etc.

Au surplus, il paraît que Vésone ne s'était point rendue lorsque les Romains assiégèrent *Uxellodunum*, puisque les soldats de Caninius furent étonnés de voir arriver César lorsqu'ils s'y attendaient le moins (*contra expectationem omnium*). La surprise de ces légions, qui ne connaissaient point encore les opérations militaires que ce grand capitaine avait faites chez nous, ne pouvait guère venir sans doute que de ce que César, presque seul, avait osé traverser un pays ennemi ; car on ne pensait pas qu'il eût distribué ses troupes autour de Vésone (1).

La marche combinée des armées romaines, et la position de ces mêmes armées sur les frontières du Périgord peu de temps avant la bataille de Pharsale, le silence absolu des Commentaires sur notre importante cité, tout annonce que les Vésoniens ne furent soumis que dans les dernières années de la vie de Jules-César, et que ce fut lui-même qui les investit d'une manière si rigoureuse.

Toutes ces circonstances font encore présumer que la ville ne fut point prise d'assaut, qu'elle se rendit d'elle-même, et c'est sans doute en vertu d'une pareille capitulation (2) qu'elle fut maintenue dans tous ses droits.

L'inscription du petit monument élevé par nos pères à César semble donner l'époque précise de la reddition de Vésone, et cette date est parfaitement en rapport avec le silence des Commentaires (3) et avec tout ce que nous avons dit de la grande opération militaire qui eut lieu sur notre territoire ; car, d'un côté, les troupes laissées pour le blocus, gênant les relations et le commerce de notre cité, finirent par la forcer à se rendre ; et de l'autre, cette soumission se trouve antérieure d'une année à l'arrivée de la famille *Pompeia*, qui, si elle avait

(1) On voit dans le 8.^e livre des Commentaires, et presque dans tout l'ouvrage, que César avait dans son armée un grand nombre de troupes auxiliaires et alliées, et qu'il en tirait de partout.

(2) D'après le 8.^e livre des Commentaires, on pourrait croire que cette capitulation date du moment où, étant arrivé à Narbonne, César assigne des quartiers d'hiver à ses légions ; mais on verra bientôt les raisons qui me font rapporter cette reddition à la 44.^e année avant notre ère.

(3) Si Vésone ne s'est rendue que dans la 44.^e année avant Jésus-Christ, il n'est point étonnant que César n'en parle pas et qu'il ne fasse aucune mention du blocus, puisque les Commentaires finissent avec la campagne qui eut lieu dans la 51.^e année avant notre ère, c'est-à-dire environ sept ans auparavant.

pu ou avait osé y venir auparavant, aurait bien certainement fait tout au monde pour mettre obstacle à la capitulation.

Il nous paraît donc indubitable que les camps antiques assis autour de Vésonne datent du temps de César; et comme ce conquérant n'est venu dans nos cantons qu'à l'époque du siège d'*Uxellodunum*, et que notre métropole était la seule cité qui pût, qui dût même s'opposer efficacement à ses projets, il semble qu'on doit en conclure que le siège d'*Uxellodunum* fut la cause du blocus, et que cette place forte était évidemment un *oppidum* des Vésoniens.

Les mesures vigoureuses déployées par César, et la soumission de tous les peuples voisins du Périgord, empêchèrent sans doute les Gaulois de venir au secours d'une place aussi importante que l'était *Uxellodunum*, d'une ville de guerre si bien défendue par l'art et la nature, d'une forteresse qu'on devait regarder comme le boulevard de toute la Gaule aquitanique. Les grands moyens militaires pris par César pour contenir Vésonne ne devaient-ils pas, en effet, paralyser les mesures concertées par les défenseurs naturels de cet *oppidum*? Au reste, nos ancêtres tentèrent souvent de lever les obstacles qu'on avait opposés à leur valeur, puisque l'espace compris entre leur citadelle et le camp romain offre de nombreuses traces de combats.

Si cependant on voulait encore nous opposer le silence des Commentaires à l'égard de Vésonne et du blocus dont elle fut l'objet, nous ajouterions que le contingent de troupes fourni par les Pétrocoriens à Vercingétorix n'étant point proportionné à la population de leur pays, c'est un témoignage que ces peuples avaient évidemment formé d'autres projets, et que sans doute ils eurent la bonne politique, en voyant le théâtre de la guerre se rapprocher de leurs propres foyers, de ne pas démunir leurs places fortes, et de ne point se priver des troupes dont, à chaque instant, ils pouvaient eux-mêmes avoir besoin. D'ailleurs, Aulus-Hirtius, auteur du 8.^e livre des Commentaires, n'avait à parler que des événemens du siège d'*Uxellodunum*. Il ne pouvait s'occuper des opérations accessoires que peut-être il ne connaissait qu'imparfaitement, et qui même ne pouvaient pas alors être terminées.

Pour aller prendre le commandement du siège d'Uxellodunum, César fut obligé de traverser une bonne partie de la Gaule, et il est à présumer qu'il était suivi d'un grand nombre de troupes nationales ou alliées (1). On sait que les légions de Calénius marchèrent avec lui (2) et que déjà les vingt-cinq cohortes de Cassius s'étaient rendues sur les lieux. Or, à quel usage furent employées toutes ces troupes? On sait aussi que la plupart n'aidèrent point à faire le siège d'Uxellodunum; ainsi sans doute elles furent distribuées autour de Vésone, ville qui se trouvait sur le chemin de César lorsqu'il marchait contre cet *oppidum*; et si rien, dans les Commentaires, ne prouve que notre métropole ait pris part à un événement d'une si haute importance, la ligne monumentale, cette ligne télégraphique qui subsiste en grande partie de l'une à l'autre ville, a pourtant un langage. D'ailleurs, les dix camps qui entourent Vésone ne suppléent-ils pas au silence de César? Ne témoignent-ils pas que ce ne fut qu'en déployant l'appareil militaire le plus formidable, et en maîtrisant ainsi la principale cité de cette partie des Gaules, qu'il put parvenir à son but?

Mais il y parvint à ce but, car la Gaule fut soumise, et le siège d'Uxellodunum est la dernière opération majeure et bien connue que les Romains aient fait alors pour subjuguier cette région. Toutefois les Pétrocoriens ne furent pas encore entièrement vaincus; il paraît, au contraire, que César fut obligé de prolonger le blocus de Vésone (3).

(1) On voit dans le 8.^e livre, qu'à son départ pour Uxellodunum, César ne laisse à Antoine que quinze cohortes pour surveiller les Belges; qu'il visita lui-même les autres nations gauloises, et qu'il en tira de nouveaux otages en plus grand nombre qu'auparavant.

(2) On trouve également dans le 8.^e livre, qu'à la même époque César ordonna à Calénius de le suivre avec deux légions; que lui-même amena toute sa cavalerie; et enfin que Cassius, avec vingt-cinq cohortes, c'est-à-dire deux légions et demie, était parti auparavant pour la même destination. Ces forces, jointes à celles dont Hirtius ne dit mot, étaient sans doute elles-mêmes accompagnées de beaucoup de troupes auxiliaires ou alliées dont César ne parle que rarement, quoiqu'il soit certain qu'il s'en servit toujours. Mais la plupart de ces troupes ne participèrent point au siège d'Uxellodunum: ainsi, que devinrent-elles? Et que faisait également César de celles qu'il tirait tous les ans de l'Italie, de la Grèce, de Crète, des îles Baléares, de l'Espagne, etc., ainsi que de celles des Æduens, qui le suivaient sans cesse, des autres nations gauloises qui lui en fournissaient, de la province romaine, de ses gouvernements, etc., etc.? N'est-il pas probable qu'il s'en servait pour investir Vésone?

(3) Aulus-Hirtius finit le 8.^e livre des Commentaires en disant que l'année d'après il ne se passa

En effet, si ce blocus n'avait pas duré plus long-temps que le siège d'Uxellodunum (1), comment les divers peuples de nos camps alliés eussent-ils été si bien connus? comment leurs noms seraient-ils parvenus jusqu'à nous? comment l'inscription du petit monument dédié à César par les Vésoniens aurait-elle une date si postérieure au siège de l'*oppidum* Gaulois (2)?

Plutarque appuie fortement notre opinion sur la longue durée du blocus de Vésonne (3) lorsqu'il assure qu'au passage du Rubicon, César, malgré les bruits de la renommée, n'avait réellement avec lui que 5,000 hommes d'infanterie et 300 chevaux; car il nous paraît hors de doute que s'il avait pu disposer de son armée, il l'aurait fait marcher toute entière, lorsqu'il ne s'agissait de rien-moins que de s'emparer du sceptre de l'univers.

Ainsi, il nous semble prouvé que l'investissement de Vésonne a eu lieu du temps de César; qu'il a été formé par lui à son passage, et dans la 51.^e année avant notre ère; que le siège d'Uxellodunum, entrepris par son lieutenant et achevé par lui-même, a été la cause principale de ce rigoureux blocus; que ce même blocus paraît avoir été maintenu pendant environ six années; enfin, qu'Uxellodunum dépendait de Vésonne, et que Vésonne était la cité la plus importante de toute cette partie des Gaules; qu'elle en était, en un mot, la véritable cité-métropole.

rien de considérable dans les Gaules; mais cette expression elle-même ne prouve-t-elle pas que le pays ne fut point alors entièrement soumis? Sans doute il fut le théâtre des guerres subséquentes; et comme Aulus-Hirtius ne fit point ces campagnes, qu'elles se prolongèrent, et ne pouvaient entrer dans son 8.^e livre, qui était achevé, il est tout simple qu'il n'en parle pas. C'est peut-être cette durée du blocus qui a fait divaguer les anciens auteurs sur le temps que César mit à conquérir la Gaule; et bien qu'aucun de ces écrivains ne cherchât sans doute à diminuer la gloire du vainqueur en prolongeant le temps qu'il fallut pour la soumettre, on ne peut douter, d'après eux, que dix campagnes entières y furent employées. Cependant il n'est question dans les Commentaires que de huit campagnes; ainsi, lorsqu'ils furent écrits la conquête n'était point terminée.

(1) Voyez, sur la résistance obstinée de Vésonne, ce que nous disons, vers la fin de cet ouvrage, des châteaux forts du temps de la féodalité.

(2) On a déjà vu que cette inscription devait avoir pour date la 44.^e année avant Jésus-Christ, c'est-à-dire l'année de la mort de Jules-César.

(3) Traduction d'Amyot, in-4.^o, Paris; Fouët 1606, 2.^e vol., p. 78, Vie de Pompée.

Au surplus, s'il fallait encore des preuves de ce système de blocus, nous offririons en témoignage les nombreuses médailles consulaires qui, ainsi qu'à Uxellodunum, se rencontrent très-fréquemment dans nos camps romains, surtout dans celui de la Boissière, qui domine de si près notre antique cité, et dans lequel, comme nous l'avons dit, se trouvent également tant de débris d'armes et d'armures, tant de fragmens d'urnes cinéraires, etc. Nous devons même faire observer que sur un de ces derniers objets se trouvent quelques restes d'un mot écrit en caractères qui annoncent le très-Haut-Empire (1).

La soumission de Vésone fut le résultat de la savante tactique de Jules-César, qui, en grand capitaine, avait su ôter à cette métropole tout espoir de secourir Uxellodunum, et même de recouvrer sa propre indépendance. Ce fut à la suite d'un investissement rigoureux d'environ six années, que les Vésoniens furent obligés de se rendre, et c'est alors sans doute que le blocus fut levé. Or, si l'on rapporte cette levée du blocus à la 44.^e année avant notre ère, ne doit-on pas présumer que ce fut peu de temps après, c'est-à-dire vers l'an 670 de Rome, que la famille du grand Pompée vint s'établir en Périgord? Du moins est-il certain qu'elle s'y est établie à-peu-près à cette époque; et c'est peut-être cette circonstance, jointe aux obstacles que Vésone mit long-temps à la conquête, qui attira l'animadversion d'Auguste sur notre malheureux pays. Au reste, que l'opiniâtre résistance de Vésone eût contribué à nous attirer le courroux de cet empereur romain, que l'asile donné à une famille rivale de la sienne eût irrité ce prince vindicatif, ou que ce fût pour toute autre cause encore inconnue, il n'en est pas moins certain que, environ quinze ans avant notre ère, Auguste priva Vésone de son titre de métropole; et que, ayant divisé en deux parties l'Aquitaine, qui, avant lui, ne formait qu'une seule province, il désigna Bourges et Bordeaux pour nouvelles métropoles de ces deux portions de la Gaule aquitanique.

Cependant l'entière soumission de Vésone et de ses peuples les fit

(1) Nous donnerons en supplément, à la fin du volume, cette empreinte et quelques autres que nous avons recueillies.

rentrer en grâce auprès d'Auguste (1); mais alors il n'était plus temps, le mal était fait, le titre de métropole nous était ravi, et ce fut pour toujours, malgré tout ce que firent nos pères, et leur basse flatterie, symptôme assuré de la terreur.

Ce fut à cette dernière époque que l'on bâtit dans l'enceinte de Vésonne un temple à Rome et Auguste, et que l'on dédia au génie de cet empereur plusieurs inscriptions qui toutes respiraient la plus servile adulation. Au surplus on sait que les Pétroriciens furent du nombre des soixante peuples de la Gaule qui, dix ans avant Jésus-Christ, élevèrent le fameux autel de Lyon. Ainsi ce furent sans doute cette parfaite soumission, cette basse flatterie, qui valurent enfin à Vésonne le titre d'*Augusta*, en échange de celui de *métropole* dont Auguste avait disposé.

Telles furent les grandes manœuvres que les Romains employèrent pour soumettre Vésonne et son peuple, tel fut le blocus de cette cité, et tels furent les résultats de ce blocus. Ainsi nos camps romains furent sans doute abandonnés, au moins en partie, du temps de César ou au commencement du triumvirat (2). Mais n'ont-ils plus été occupés depuis cette époque? Quelques-uns d'entre eux le furent probablement; car les Romains ne durent pas abandonner aussitôt un peuple qu'ils avaient à peine soumis, et sur la fidélité duquel ils ne pouvaient encore guère compter (3).

(1) La politique d'Auguste ne s'opposait plus alors à ce que les Vésoniens rentrassent dans ses bonnes grâces, puisque le seul homme qui pouvait lui porter ombrage, Sexte-Pompée, n'existait plus depuis long-temps, et que l'autorité romaine était reconnue, respectée et parfaitement établie dans tout l'ancien univers.

(2) Je serais porté à croire que le blocus de Vésonne ne fut levé que sous le triumvirat, et que ce fut pour reconnaître cette faveur que les Vésoniens dédièrent aux triumvirs les bustes dont nous avons parlé dans le livre précédent. Voyez tom. 1.^{er}, pag. 410.

(3) Ce qui même confirme cette conjecture, c'est qu'il paraît que des soldats romains ont travaillé à quelques-uns de nos monumens antiques, tels que l'aqueduc du Petit-Change, sur le cours duquel on a trouvé des médailles et plusieurs débris de moulins à bras.



LIVRE QUATRIÈME.

MONUMENS MILITAIRES SOUS LES ROMAINS.

SECONDE PARTIE.

ITINÉRAIRES, VOIES, STATIONS, ETC.

AVANT - PROPOS.

Nous avons donné, dans la première partie de ce Livre, la description de notre citadelle romaine, les inscriptions qui se rapportent à cet objet, celles qui appartiennent à des militaires du Périgord, et l'on y a vu de nombreux détails sur les camps qui nous entouraient. On a pu se convaincre que Vésone et son territoire étaient riches de ces sortes de monuments, si rares partout, mais principalement dans la Gaule, où les guerres et les ravages les ont encore plus détruits que dans aucune autre partie de l'ancien monde.

On aura sans doute principalement remarqué la citadelle, dont les détails et le double but sont pour nous du plus haut intérêt.

La situation et le nombre de nos camps a dû également fixer l'attention des lecteurs. Leur disposition particulière, l'ordre qu'on avait observé dans leur ensemble, ont ajouté sans doute à la haute opinion qu'on avait déjà de l'art de la castramétation chez les Romains : leur but offre un exemple rare et curieux de la plus parfaite tactique.

Dans cette seconde partie, nous allons faire connaître les articles qui regardent le Périgord, dans les différens itinéraires. Nous indiquerons la direction, le cours et les vestiges des voies romaines qui avaient été ouvertes sur le territoire Pétrocorien ; nous désignerons les lieux où l'on croit qu'il existait des stations ou mansions de ces voies ; nous par-

lerons d'une colonne milliaire trouvée sur une de ces grandes routes, et nous finirons par quelques recherches sur l'époque et les auteurs de la première destruction de Vésone.

Peut-être trouvera-t-on étrange que nous ayons classé les voies romaines parmi les monumens militaires. Mais n'est-il pas certain qu'en ouvrant ces grandes voies, le but principal des Romains a été de faciliter la circulation des troupes, et de pouvoir les porter promptement où elles devenaient utiles à leurs projets ?





MONUMENS MILITAIRES

SOUS

LES ROMAINS.

ITINÉRAIRES, VOIES, STATIONS,

COLONNE MILLIAIRE, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

Chemins d'Agrippa.

CELUI qui avait fait construire à Rome cent soixante-dix bains publics, qui avait fondé le portique de Neptune, le porche du Panthéon et plusieurs autres édifices, tous décorés avec la plus somptueuse recherche et la plus grande magnificence; celui qui avait vaincu Sexte-Pompée, et l'avait forcé d'abandonner la Sicile; celui qui avait défait Marc-Antoine à Actium et avait placé la couronne de l'univers sur la tête d'Auguste; Agrippa, en un mot, conçut et exécuta un nouveau projet d'une haute importance: il fit dresser une carte détaillée du vaste empire romain; et pour qu'un tel monument fût porté à toute l'exactitude dont il était susceptible à ces époques reculées, il le laissa long-temps exposé à la censure publique dans le portique d'Octavie, qui fut achevé pour cet objet.

Cet homme, grand dans tous les genres, ne s'en tint point à cette entreprise ; il en exécuta une autre dont les avantages furent peut-être moins sentis, mais qui annonce une politique consommée. Etant venu à Lyon, vingt ans ou environ avant notre ère, et prévoyant que les Gaulois essaieraient tôt ou tard de secouer le joug, il voulut lier à cette ville, qu'il regardait comme le point central, tous les pays nouvellement soumis, toute la Gaule ; et, dans cet objet, il fit faire quatre grands chemins qui facilitaient la circulation des troupes partout, et leur donnaient les moyens d'arriver promptement où leur présence pouvait être nécessaire.

Strabon donne la direction de ces routes (1). Une, dit-il, passe par les Cévennes et l'Auvergne, traverse l'Aquitaine et va jusqu'aux Pyrénées ; une autre aboutit au Rhin ; la troisième passe par le pays des *Bellovacis* et se dirige vers l'Océan ; la quatrième enfin tire vers la Gaule narbonnaise et longe les côtes de la Méditerranée.

Or, on ne peut guère douter que la première de ces voies romaines ne passât par Vésone : sa direction le témoigne ; les anciens itinéraires en sont, pour ainsi dire, la preuve ; et la route la plus fréquentée des Pyrénées à Lyon se dirige encore sur notre antique cité.

CHAPITRE II.

De l'Itinéraire d'Antonin, et de la Table théodosienne.

IL ne nous est parvenu des Romains que deux itinéraires fort inexacts : l'un est connu sous le nom d'*Itinéraire d'Antonin*, et l'autre sous celui de *Table Théodosienne*. Le premier, comme le remarque très-bien D. Bouquet (2), ne semble guère remonter au Haut-Empire, puisqu'il

(1) Livre 4.^{me}.

(2) Voyez les notes du Recueil des Historiens de France, art. *Itinéraires*.

y est question des villes de Constantinople, de Maximianople et de beaucoup d'autres dont les noms indiquent une époque plus rapprochée de nous ; mais n'est-il pas possible qu'un travail de ce genre ait été fait réellement sous l'un des Antonin, peut-être sous celui qu'on distinguait par le surnom de *Pie*, et que plus tard on y ait ajouté les nouvelles villes, en lui conservant un nom que tous les Romains chérissaient ? Au moyen de cette simple hypothèse, tout s'explique ; car rien de plus naturel que de supposer qu'un itinéraire dressé par ordre d'Antonin ait servi de base à un nouveau travail fait après le règne du grand Constantin.

Le second itinéraire n'est pas seulement connu sous le nom de *Table Théodosienne*, il l'est aussi sous celui de *Table de Peutinger*, parce que l'original de cet itinéraire a été retrouvé par Conrad Peutinger, mort à Augsbourg en 1547. Il est maintenant à la bibliothèque impériale de Vienne en Autriche. C'est une espèce de carte géographique que l'on croit assez généralement avoir été dressée sous le règne de l'empereur Théodose.

Extrait de l'Itinéraire d'Antonin.

| | | |
|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| à BVRDIGALA. | | <i>Bordeaux</i> (Point de départ). |
| SIRIONEM. XV. | | * <i>Le Pont-de-Siron.</i> |
| VSSVBIVM. XX. | | * <i>Ure.</i> |
| FINES. XXIII. | | |
| AGINNVM. XV. | | <i>Agen.</i> |
| EXCISVM. XIII. | | * <i>Notre-Dame-d'Eysses</i> (1). |
| TRAJECTVM. XXI. | | |
| VESVNNAM. XVIII. | | <i>Vésone ou Périgueux.</i> |
| FINES. XXI. | | * <i>Firbeix, ou plutôt Courbafy.</i> |
| AVGVSTORITVM. XXVIII. | | <i>Limoges.</i> |

* L'astérisque désigne les noms dont nous ne sommes pas parfaitement certains, quoique sur la plupart de ces noms il ne puisse guère y avoir de doute.

(1) Ou Ville-Neuve-d'Agen. Le monastère de Notre-Dame-d'Eysses est à côté de cette ville. Il est appelé, dans quelques anciens titres, *Exciense*.

Extrait de la table théodosienne, également connue sous le nom de Table de Peutinger.

| | | |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| VESONNA (Point de départ) | | <i>Vésone, ou Périgueux.</i> |
| SC. O. | X. | * <i>Le Gué-du-Châlard.</i> |
| CORTERATE. | XIX. | <i>Coutras.</i> |
| VATEDO. | XVIII. | * <i>Vaires.</i> |
| BVRDIGALA. | » | <i>Bordeaux.</i> |

| | | |
|-------------------------------------|-------------|--------------------|
| VESONNA (Point de départ) | | <i>Vésone.</i> |
| SARRVM. | XX. | * <i>Charmans.</i> |
| CONDATE. | X. | <i>Cognac.</i> |
| MEDIOLANVM SANTON. » | | <i>Saintes.</i> |

| | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
| VESONNA (Point de départ) | | <i>Vésone.</i> |
| FINES. | XIII. | * <i>Firbeix, ou plutôt Courbasy.</i> |
| AVSRITO. | XIII. | <i>Limoges.</i> |

| | | |
|-------------------------------------|---------------|--------------------|
| VESONNA (Point de départ) | | <i>Vésone.</i> |
| DIOLINDVM. | » | * <i>La Linde.</i> |
| BIBONA. | XIII. | <i>Cahors.</i> |

| | | |
|-------------------------------------|---------------|-------------------------------|
| VESONNA (Point de départ) | | <i>Vésone.</i> |
| DIOLINDVM. | » | * <i>La Linde.</i> |
| EXCISVM. | XXI. | * <i>Notre-Dame-d'Eysses.</i> |
| AGINNVM. | XIII. | <i>Agen.</i> |

Il semble que ces extraits d'itinéraires devraient suffire pour donner une idée des routes de notre province; mais malheureusement ils ne font pas connaître toutes celles qui existaient dans ce pays: ils sont même souvent inexacts; car il ne faut pas se figurer que ces antiques tables aient la perfection de nos cartes modernes. Les positions y sont presque toujours mal indiquées, et quelquefois elles sont oubliées; les distances et les noms sont fréquemment tronqués ou effacés; en un

mot, ce n'est qu'en étudiant les localités avec une scrupuleuse attention qu'on peut parvenir à débrouiller ce chaos. Le célèbre d'Anville s'est distingué dans ce genre; il a fait beaucoup; mais il était impossible qu'il connût assez bien toutes les parties de la Gaule pour ne pas donner dans quelques erreurs que nous tâcherons de rectifier.

Mais d'abord, que signifient les chiffres de ces itinéraires? Sont-ce des milles, des stades ou des lieues? On sait que le stade n'était guère employé que sur les côtes de la Méditerranée, et que le mille l'était presque uniquement dans la province romaine; ainsi, c'est bien évidemment la lieue gauloise que nous devons retrouver dans toute l'Aquitaine, et en effet cette lieue était d'environ 1134 toises, ce qui s'accorde assez bien avec la plupart des nombres dont nous avons à nous occuper. Nos colonnes milliaires ne laissent même aucun doute à ce sujet, car elles portent toujours quelques lettres du mot *leuca*, comme nous le voyons sur celle de l'empereur Florian, où on lit: P. L. (*prima leuca* ou *leuga*). Suivons maintenant les noms des lieux sur la table et dans l'itinéraire.

Sirionem, qui sans doute fait au nominatif *Sirio*, est selon d'Anville le Pont-de-Siron. On lit sur la table: *Sirione*; mais le nombre X qui y précède ce mot étant trop faible pour exprimer la distance du Pont-de-Siron à Bordeaux, nous devons la regarder comme inexacte, et nous en tenir à l'itinéraire.

Ussubium ou *Usubium* serait, selon d'Anville, *Ure*. Sur la table ce mot est écrit *Vesubio*. Entre *Ussubium* et *Fines* l'itinéraire marque XXIII; la table donne XX de chaque côté de ce même lieu. Tous ces nombres paraissent trop forts.

Fines. Nous ne savons pas au juste quel est ce lieu. Entre *Fines* et *Aginum* l'itinéraire et la table marquent XV; mais peut-être le nombre XX serait-il préférable. Les copistes pouvaient facilement se tromper du X au V.

Excisum paraît être Notre-Dame-d'Eysses, près de Ville-Neuve-d'Agen; mais y a-t-il bien 13 lieues gauloises d'Agen à Ville-Neuve?

Trajectum. Trajectus est évidemment le passage de la Dordogne, mais dans quel endroit du fleuve était-il? Nous en parlerons lorsque nous en serons aux voies de la table théodosienne.

Le *Fines*, qui est entre *Vesunna* et *Augustoritum*, serait suivant l'itinéraire à XXI lieues de *Vesunna* et à XXVIII lieues d'*Augustoritum* (1). Suivant la table, cet endroit serait à XIII lieues de chacune de ces villes. Cependant la véritable distance entre Limoges et Périgueux étant de 38 à 40 lieues gauloises, nous pensons qu'il faut lire dans l'itinéraire XX et XVIII, et dans la table XVIII et XVIII. Ce *Fines* serait-il Firbeix, comme quelques personnes le croient? ou ne serait-ce pas plutôt *Courbafy*, qui est également sur la limite des deux territoires (2)?

Ainsi, d'après l'itinéraire d'Antonin, un chemin de Bordeaux à Limoges, passait par Agen et Vésone, et certes ce n'était pas le plus court. Mais passons à la table théodosienne pour connaître plus particulièrement les voies du Périgord. Elle en désigne cinq bien distinctes : celle de Bordeaux, celle de Saintes et celle de Limoges; celle de Cahors et celle d'Agen.

Pour aller de Vésone à Bordeaux, on passait, selon la table, par *Sc.....o*, *Corterate* et *Vatedum*.

Sc.....o. Ce nom, qu'on ne peut lire sur l'original, mais qui évidemment commence par un S et finit par un O, serait, selon d'Anville, *Connezac*, sur les confins de la Double; mais une route pouvait-elle être percée dans ces lieux? Non sans doute. Du moins il aurait fallu vaincre bien des difficultés pour l'y faire passer; et, malgré tous les soins possibles, elle eût été infiniment désagréable à cause des montées continuelles qu'on ne pouvait éviter. Nous croyons, au contraire, avec M. l'abbé de Lespine, que la route suivait la rivière de l'Ille, et que l'endroit dont on ne peut lire le nom est le passage que l'on appelait autrefois le Gué-du-Châlard, en latin *de Scalario*. Ce gué est à côté du château de Neuvic; une forte tranchée dans les terres annonce

(1) Dans plusieurs anciens manuscrits on trouve XXI au lieu de XXVIII.

(2) C'est l'opinion de M. l'abbé de Lespine.

son ancienne existence (1). Si le savant d'Anville eût pu consulter des cartes exactes où les coteaux et les vallons eussent été correctement exprimés, sans doute il ne serait pas tombé dans une si grave erreur. D'ailleurs, l'endroit que nous venons d'indiquer convient parfaitement au nombre X que porte la table théodosienne. On y a même souvent trouvé des médailles ou autres antiquités romaines, et l'on y voit encore des débris de constructions qui ne peuvent appartenir qu'aux Romains.

Corterate. Ce mot fait-il *Corterate* au nominatif? C'est ce que nous ignorons. Toutefois on ne peut douter que ce ne soit *Coutras*, et les distances marquées sur la table le prouvent d'une manière évidente.

Vatedo pour *Varatedo*, de *Varatedum* ou *Varadetum*. C'est probablement *Vaires*, sur la Dordogne, comme le croit d'Anville. La distance n'est pas marquée entre Vaires et Bordeaux, et il est évident que le nombre XVIII, qui est du côté de Coutras, exprime la distance totale de Coutras à Bordeaux.

La route de Saintes passait par *Sarrum* et *Condate*. *Sarrum* pourrait être *Charmans*; mais la distance de *Vesonna* à *Charmans* n'est peut-être pas tout-à-fait de XX lieues gauloises.

Condate semble être le même que *Cognac*; mais le nominatif est-il *Condate*? c'est ce qu'on ne peut savoir. Au reste, de *Condate* à *Mediolanum-Santonum* la distance est omise.

La route de Limoges passait, comme nous l'avons déjà dit, par un *Fines*, qui est Firbeix ou Courbafy; du reste, sur la table théodosienne, on lit *Ausrito* pour *Augustorito* (2).

(1) La tranchée est parfaitement apparente, et elle est en pente très-rapide; mais le gué n'existe plus depuis qu'on a établi des digués de moulins au-dessus. Au reste, il paraît que les anciens donnaient le nom de *Scalarium* aux chemins dont la montée était difficile; et selon M. de Mourcin on se servait aussi quelquefois du mot *Gradus*, soit qu'il y eût réellement des degrés ou qu'il n'y en eût point, comme on en voit un exemple dans le nom de notre place du Gras.

(2) C'est sur la table que les noms sont le plus incorrects. Il est même à remarquer qu'ils paraissent presque tous être à l'ablatif; mais selon M. de Mourcin ils sont véritablement à l'accusatif. Des copistes ignorans pouvaient écrire *Vatedo* pour *Vatedum*, *Ausrito* pour *Ausritum* ou *Augustoritum*, *Sirione* pour *Sirionem*, etc., parce que la prononciation est presque la même.

La route de Cahors passait-elle par *Diolindum*? *Diolindum* est la Linde; mais dans la table ce mot se trouve hors de ligne, et le nombre XXIII ne remplit pas bien l'espace de ce lieu à Cahors. *Bibona* est pour *Divona*; nous avons déjà dit que dans les itinéraires la plupart des noms étaient inexacts.

Selon l'itinéraire, la route d'Agen passe par *Trajectus* et par *Excisum*; sur la table théodosienne il semble qu'on suivrait *Diolindum* et *Excisum*; or, voici comment s'exprime à ce sujet le célèbre d'Anville :

« L'itinéraire d'Antonin conduit d'*Aginum* à *Vesunna*, capitale des
 « *Petrocorii*, en passant par *Excisum* et par *Trajectus*. La première
 « de ces positions étant *Ville-Neuve-d'Agénois*, comme on peut voir
 « dans l'article *Excisum*, le *Trajectus*, que l'itinéraire marque à XXI
 « au-delà d'*Excisum* et XVIII en-deçà de *Vesunna*, désigne indubita-
 « blement le passage de la Dordogne sur cette route; et je reconnois
 « précisément l'endroit de ce passage dans le nom de *Pontoux*, que
 « porte un lieu situé sur la Dordogne, ayant sur le bord opposé un
 « autre lieu plus considérable qui se nomme *la Linde*. On trouve dans
 « la table théodosienne la même indication de XXI entre *Excisum* et
 « une position sous le nom de *Diolindum*, qu'entre *Excisum* et *Tra-*
 « *jectus*; ce qui fait voir que la position de *Trajectus* convient égale-
 « ment bien à *Pontoux*, que celle de *Diolindum* à la Linde, qui con-
 « serve évidemment un reste de son ancienne dénomination. L'estime
 « de la distance entre l'emplacement d'*Excisum* et *Périgueux* étant
 « d'environ 44,000 toises, les nombres de l'itinéraire, dont la somme
 « est 39, en tirent leur vérification, puisque le calcul de 39 lieues
 « gauloises donne en rigueur 44,226 toises. »

Mais d'Anville ne confond-il pas mal à propos *Trajectus* et *Diolindum*? Ne sont-ce point deux positions différentes? Le mot *Pontoux* n'est pas propre à désigner un *Trajectus*, c'est-à-dire un passage en bac ou en bateau sur une rivière, mais bien à faire présumer qu'il y avait jadis un pont à proximité de ces lieux. Peut-être était-ce un pont de service que l'on avait fait à la hâte lorsqu'on construisait ou qu'on restaurait celui de la Linde. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus

haut, *Diolindum* est hors de ligne, en sorte que l'on ne peut guère savoir à quelle route il appartenait. Nous croirions surtout volontiers que d'abord la route de Cahors ne passait pas par la Linde. Du reste, si *Diolindum* et *Trajectus* étaient le même lieu, pourquoi ce lieu porterait-il deux noms différens? et si ce sont deux endroits voisins l'un de l'autre, pourquoi, dans les itinéraires, emploie-t-on tantôt l'un et tantôt l'autre? On pourrait dire, il est vrai, que peut-être le pont de la Linde n'était pas encore construit lorsque l'itinéraire d'Antonin fut dressé, et que pour désigner le passage on se servait du mot *Trajectus* qui ne signifie que cela; tandis que du temps de Théodose, le pont existant déjà, le nom du village voisin (*Diolindum*) put devenir celui de la mansion; que d'ailleurs, si *Diolindum* se trouvait sur la route d'Agen, cette dernière route pouvait avoir quelque embranchement particulier pour Cahors. Cependant on a découvert les vestiges d'une route qui bien évidemment se dirigeait vers cette dernière ville (1), et qui débouchait par la plaine de Saint-Cyprien; ce qui semblerait détacher la Linde de sa direction. Quoi qu'il en soit, les routes de Cahors et d'Agen, ainsi que quelques autres, se réunissaient avant d'arriver à Vésonne; et on en conçoit la nécessité, lorsqu'on sait qu'au midi de cette ville le pays est partout hérissé de montagnes, et qu'il renferme beaucoup de profondes et étroites vallées.

Au surplus, nous devons faire remarquer que les stations désignées dans les itinéraires par le mot *finis* (limites ou confins) ne détruisent en rien ce que nous avons dit de la vaste étendue de notre territoire et de notre juridiction. Ces limites n'ont point été fixées dans l'antiquité gauloise; elles sont le résultat des opérations politiques ou militaires des empereurs romains; et ces vainqueurs, dont le but était de tout innover dans la Gaule, reculaient ou avançaient les *finis* suivant leurs caprices ou la protection qu'ils accordaient à tel ou tel peuple.

(1) C'est M. Jouannet qui a fait cette découverte.

CHAPITRE III.

Voies romaines. — Vestiges de ces voies sur le territoire Pétrocorien.

CE qui regarde le Périgord, soit dans l'itinéraire d'Antonin, soit sur la table théodosienne, est maintenant connu ; mais, comme le remarque le célèbre d'Anville : « Les communications établies entre un aussi grand nombre de cités que la Gaule en contenoit, avoient multiplié les grandes voies, et il s'en faut beaucoup que la trace de toutes ces voies se retrouve dans les anciens itinéraires. » C'est donc le pays lui-même qu'il faut étudier ; ce sont les restes de ces vieux chemins qu'il faut tâcher de reconnaître. Déjà dans le chapitre précédent nous avons donné quelques notes sur cet objet ; dans celui-ci nous suivrons pas à pas, autant qu'il nous sera possible, ces mêmes chemins ; nous désignerons les lieux par où nous croyons qu'ils durent passer, et nous constaterons les découvertes qui peuvent fournir quelques preuves de leur direction ou de leur ancienne existence.

Route de Bordeaux.— Nous ne connaissons la route de Bordeaux que par la table théodosienne. C'est cette table qui nous apprend qu'elle passait par le Gué-du-Châlard, par Coutras et par Vaires. Du reste, on ne la retrouve nulle part, ou du moins elle est tellement dégradée, que nous n'avons encore pu la distinguer. Nous ne savons même pas au juste par où elle aboutissait à Vésone ; mais on ne peut guère douter que ce ne fût par le Pont-du-Toulon. C'était sans doute au-delà de ce pont qu'elle se séparait de celle de Saintes (1) et tournait au sud-ouest. La route actuelle de Ribérac suit d'abord la même direction ; mais elle est un peu élevée sur le pied du coteau, tandis que, dans une assez grande étendue, la voie romaine cotoyait immédiatement la rivière de

(1) A moins qu'il ne se trouvât un autre petit pont à l'embouchure du ruisseau.

Pille. On croit reconnaître quelques vestiges de cette route sur le bord de l'eau; mais comme, d'après de vieilles traditions, la route moderne y passait elle-même d'abord, on ne peut y rien voir qui annonce l'antiquité.

Cette voie suivait sans doute constamment la rive droite de l'Ille jusqu'au Gué-du-Châlard, c'est-à-dire jusque vis-à-vis du château de Neuvic, où elle passait du côté opposé; ensuite elle revenait dans sa première direction avant d'arriver à Coutras; peut-être était-ce dans le voisinage de Montpaon qu'elle faisait sa seconde traversée. Tels sont les seuls détails que nous pouvons donner sur notre antique route de Bordeaux. Passons à celle de Saintes.

Route de Saintes. — La route de Saintes aboutissait à Vésone par le Pont-du-Toulon. La table théodosienne la fait passer ensuite à Charman et à Cognac; tâchons de suivre son cours à partir de Vésone.

Nous avons déjà dit que cette route se séparait de celle de Bordeaux à une très-petite distance du ruisseau du Toulon, et c'est là qu'elle prenait d'abord la direction du nord-ouest, en suivant le vallon qui passe au-dessous de Vignéras, et dans lequel la colonne milliaire de l'empereur Florian fut trouvée. Ce fut en 1754 que l'on fit la découverte de cette colonne; nous regrettons que l'on n'ait pas marqué la place où elle fut faite. Cette attention nous eût procuré l'avantage de bien connaître la direction de la voie dans une partie de son cours, et le point d'où elle partait de notre antique Cité.

Toutefois l'on est bien assuré qu'elle ne suivait pas la route actuelle d'Angoulême, mais qu'elle passait à droite dans le vallon, et qu'ensuite elle remontait du côté de Mihonet. Près de là, elle traversait sans doute cette même route d'Angoulême, puis le ruisseau de la Beauronne, et se dirigeait vers Carpentières (1), village qui est au nord de la Chapelle-Gonaguet. Elle descendait probablement le cours de la Douzelle, passait la Drône du côté de Rocheyrol, où se distinguent encore quelques vestiges d'un pont romain (2), remontait un vallon près de la Barde, se rapprochait de Marhouet et de Narbonne, aboutissait au

(1) Carpentières semble dérivé de *Carpentum*; ainsi ce village rappelle le nom d'une espèce de voiture dont se servaient les Romains.

(2) Tels sont du moins les renseignements que nous avons pu nous procurer.

Chadeuil et à la Tour-Blanche, coupait la route actuelle de Ribérac, allait vers Goust et Roncenac, traversait la Lisonne au Pas-Vieux, ou peut-être au Pas-de-Fontaine (1), passait à Charmans, arrivait à Cognac, et finissait à Saintes.

On reconnaît des vestiges de cette voie romaine du côté de Charmans et de Rousselières; on en voit entre Fontaine et Goust, ainsi que dans plusieurs autres endroits, et encore aujourd'hui les marchands étrangers qui viennent acheter en Poitou des mules et des mulets pour l'Espagne, suivent cette route dans une grande partie de son étendue; partout elle est connue des habitans du pays sous le nom de *Chomi-Bouinat*, sans doute à cause des bornes ou colonnes milliaires qui marquaient les lieues sur toute sa longueur.

Au reste, que l'on ne soit point étonné de voir la route de Saintes passer à une certaine distance d'Angoulême : on sait que cette dernière ville n'était qu'un *castrum* romain qui avait remplacé l'*oppidum* gaulois. Peut-être y arrivait-on par un petit embranchement pris entre Charmans et Cognac.

Route de Limoges. — La voie romaine de *Vesunna* à *Augustoritum* suivait-elle la même direction que notre route actuelle de Limoges? On trouve bien dans la Combe-des-Dames et à l'est de Puy-Roger, dans la continuation de ce même vallon, quelques restes d'une vieille route qui passait à un endroit qu'on appelle la *Pouge*, près du hameau de la Grange, et qui montait à la chapelle de Sept-Fonds prendre la route actuelle de Thiviers; mais ces restes appartiennent-ils à l'antiquité? Leur aspect ne l'annonce nullement; nous croyons au contraire y reconnaître une route du moyen âge.

Cependant, quelle était la direction de notre troisième voie? Nous pensons, avec M. de Mourcin, qu'elle aboutissait à Vésone par le Pont-

(3) Telle est la direction que les habitans du pays donnent à cette voie, et d'après eux nous la ferions traverser au Pas-de-Fontaine, plutôt qu'au Pas-Vieux, bien que ce soit contre le sentiment de d'Anville. Au reste, peut-être a-t-elle traversé successivement par l'un et par l'autre Pas.

de-Japhet, qu'elle passait dans le faubourg de Saint-Georges, et suivait constamment la rive gauche de la rivière de l'Ille (1).

Sans doute elle passait au-dessous de Monplaisir et au sud du Petit-Change, descendait dans le petit vallon qui sépare cette dernière habitation de son colombier, débouchait sur la rivière à travers les arcades de l'aqueduc, suivait le bord de l'eau au-dessous du rocher, passait le ruisseau du Manoire, vers son embouchure, au moyen d'un pont dont les restes n'ont fini de disparaître que depuis environ soixantedix ans, montait à Bassillac, et aboutissait à l'embouchure du Haut-Vézère.

Au sud du confluent des deux rivières était une *villa* dont l'emplacement est encore connu sous le nom de *Ville-de-Boulogne*, bien qu'il n'existe sur le sol que de nombreux débris; et, suivant la tradition, les Romains avaient construit sur le Haut-Vézère un pont dont on croit retrouver quelques restes.

La route passait bien évidemment sur ce pont, continuait de suivre l'Ille, traversait la Loue près de son confluent où la tradition place un autre pont, et, longeant toujours la rive gauche de l'Ille, montait peut-être au Châlard, et arrivait ensuite à Courbafy, d'où elle se dirigeait vers *Augustoritum*.

Telle était sans doute la direction de notre ancienne route de Limoges; car, non-seulement les différens ponts dont nous venons de parler, les *villa* et autres gros lieux qui se trouvent sur le bord de l'Ille, ne semblent laisser aucun doute à ce sujet, mais encore on retrouve dans ces lieux des vestiges de pavé qui ne peuvent appartenir qu'à une voie romaine.

On rencontre de ces restes de pavé en-deçà de Bassillac, notamment vis-à-vis du moulin de Lesparat et près de l'embouchure du Manoire. Dans cet endroit surtout la route se distingue d'une manière bien remarquable, car elle est au-dessous du niveau des eaux et à deux ou

(1) Voyez pour le Pont-de-Japhet, tom. 2, p. 10 et 11.

trois pieds sous le sol, ce qui annonce qu'elle existait avant l'établissement des moulins à eau, et que, par conséquent, elle appartient à l'antiquité.

Route de Lyon, ou chemin d'Agrippa. — On sait qu'Agrippa avait fait construire quatre grands chemins qui partaient de Lyon et traversaient les Gaules; on sait aussi qu'un de ces chemins se dirigeait vers l'Aquitaine et aboutissait aux Pyrénées; or nous croyons, avec M. de Mourcin, que cette dernière voie passait par Vésone et formait un embranchement avec celle de Limoges, au confluent de l'Ille et du Haut-Vézère; c'est là que cette route prenait sans doute une direction particulière et tournait à l'est. Elle se dirigeait probablement par Tulle, passait peut-être à Issoire et à Feurs et arrivait à Lyon. On croit retrouver quelques vestiges de cette route sur le bord du Haut-Vézère; peut-être un jour pourrons-nous connaître plus particulièrement sa direction. C'est à l'existence de cette voie et de celle de Limoges que nous devons attribuer l'étendue et l'ancienne prospérité de notre faubourg de Saint-Georges.

Route de Cahors (1). — La route de Cahors aboutissait à Vésone par le Pont-de-Japhet, comme celles de Limoges et de Lyon; elle prenait ensuite sa direction au sud-ouest jusqu'à l'embouchure du vallon de Borgnac, où elle tournait presque au sud. Elle suivait à une certaine hauteur le coteau d'Ecorneboeuf, allait passer à la Male-Virade, à Andrivaux, à Chabrier, traversait la nouvelle route de Bergerac vis-à-vis de la Rampinsole, descendait dans le vallon, du côté de la Borie, coupait la Combe-du-Cerf, remontait vers....., et passait à l'ouest de Rossignol.

Dans cette partie de son cours, elle traverse deux ou trois fois la route actuelle de Bergerac. On en reconnaît des vestiges dans plusieurs endroits différens; mais c'est surtout au-delà de Rossignol qu'on peut la suivre. Elle cotoie la forêt de Vern, et on la distingue parfaitement près de l'habitation connue sous le nom de la *Maison-Neuve*, ou anciennement *Merlande*. C'est même lorsque le propriétaire du lieu vou-

(1) Peut-être cette route, au lieu d'être celle de Cahors, se dirigeait-elle vers Rhodéz ou Alby.

lut construire sa maison qu'il découvrit le massif de cette voie. Il est formé dans cet endroit de gros silex plantés debout et si bien liés ensemble qu'on a de la peine à les séparer les uns des autres (1).

A une assez petite distance de là, notre route se divise en deux branches, dont l'une se dirige à Pont-Roumieux-de-Vern (2), et l'autre descend vers le bourg. La première va directement; la seconde prend à gauche. C'est probablement cette dernière qui formait la route de Cahors.

Toutefois, le cours de cette route n'est pas d'abord bien déterminé; et quoique sans doute elle dût passer vers Cendrieux, on ne commence à en retrouver les vestiges, au-delà de Vern, qu'au-dessus de la jolie habitation qu'on nomme *les Faures*, en face de Campagne, et très-près de la Vézère. C'est là seulement que nous les avons reconnus, et que nous les avons suivis sur une longueur de deux ou trois cents toises, dans un vallon qui doit aboutir à Saint-Cirq. Nous ne savons pas encore si l'on découvre quelques traces de cette voie au-delà de la Vézère; mais il paraît qu'elle venait à Saint-Cyprien en longeant le petit vallon qui est au-dessous du château de Fages, et qu'arrivée dans la charmante plaine de cette ville, elle passait près des boues de Panassoux et s'approchait des bords de la Dordogne (3).

Une des stations de cette route paraît avoir été située au-dessus de Bézenac (4), assez près d'un endroit où l'on soupçonne qu'il a existé jadis un grand atelier de poterie ou de tuilerie romaine, et dans un lieu peu éloigné de celui où l'on prend les bains de boue. Au-dessous de cette localité, et presque au bord de la Dordogne, se trouve un endroit qui se nomme encore *Constati*, mot qui semble dérivé de *cum statione*. C'est là qu'ont été trouvées, en 1816, deux mosaïques

(1) Le propriétaire de la Maison-Neuve n'a pas employé d'autres matériaux que ceux de cette voie pour bâtir sa maison, sa grange, ses écuries et les autres dépendances.

(2) Ce lieu est célèbre par la victoire qu'y remporta le maréchal de Montesquiou-Monluc, né à Fages, près de Saint-Cyprien.

(3) C'est M. Jouannet qui a fait cette découverte.

(4) Nous devons également la découverte de cette station et de ce grand atelier de poterie ou tuilerie romaine à M. Jouannet.

dont nous avons eu occasion de parler (1). Cette cinquième voie romaine traversait la Dordogne à portée de l'embouchure du Céou, et se rendait de là à Cahors, à moins cependant qu'elle ne fût destinée à ouvrir une communication avec le pays des Rhuténiens ou celui des Albigeois, ce qui nous donnerait une huitième voie, et alors celle de Cahors passerait par la Linde, comme semble l'indiquer la table théodosienne.

Route d'Agen. — C'est à Vern que la route d'Agen paraît s'être séparée de celle de Cahors; ainsi, depuis Vésone jusqu'à cette espèce de petite ville, il n'y a nulle difficulté sur sa direction, et plus loin elle se trouve déterminée par la table de Peutinger et par l'itinéraire, qui la font passer par *Diolindum* ou *Trajectus*, et par *Excisum*. En arrivant au bourg de Vern, cette voie romaine coupait diagonalement un coteau voisin de la paroisse de Saint-Jean, et ensuite elle se dirigeait vers la Linde, où d'abord sans doute on passait la Dordogne en bateau, et dans la suite sur un pont, ce qui a fait admettre dans les itinéraires deux noms différens. Mais nous n'avons pu reconnaître aucune trace de cette route dans cette partie de son cours; seulement les habitans de Vern et ceux des autres cantons où elle passait assurent qu'il en subsiste quelques vestiges. On retrouve beaucoup plus de ces restes au-delà de la Linde. Ils se distinguent surtout près de la petite ville de Molières (2), et l'on dit qu'on en voit aussi à Ville-Réal, où la route devait bien évidemment passer avant d'arriver à Ville-Neuve-d'Agen.

Au surplus, il serait possible, il est même probable qu'on avait dirigé une branche de cette route de la Linde vers Cahors, pour que dans aucun temps les communications de Vésone à cette dernière ville ne pussent être interrompues par les débordemens de la Dordogne. Du moins ce qui le donnerait à penser, c'est qu'il existe encore dans cette direction quelques vestiges d'une voie romaine, surtout près de la fontaine de la Bécède, et que la table théodosienne semble établir

(1) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 395.

(2) D'après les manuscrits de M. l'abbé de Lespine.

cette route de communication, puisqu'elle fixe une certaine distance de la Linde à Cahors, et qu'en y ajoutant celle d'environ XVIII lieues gauloises de Vésone à la Linde, on a à peu près l'intervalle qui existe entre Vésone et Cahors par cet embranchement.

Route de Bayonne, ou suite du chemin d'Agrippa. — Jusqu'au-delà de la Maison-Neuve, dans la forêt de Vern, la route de Bayonne était la même que celle d'Agen et que les deux qui conduisaient à Cahors. Ce n'est que là qu'elle prenait une direction particulière pour descendre à Pont-Roumieux-de-Vern (1), où elle traversait le ruisseau sur un pont qui a été détruit, mais dont on voit encore quelques débris sur la place; ensuite elle descendait la petite rivière du Caudou. Du moins telle est la direction donnée par d'anciens actes (2) qui prennent cette voie pour une de leurs confrontations, et qui la nomment, comme on le fait encore dans le pays, le *vieux chemin ferré*.

Parvenue à Saint-Cibard ou à Mouleydier, elle traversait la Dordogne, allait passer au bourg de Saint-Germain-de-Pont-Roumieux, à Pont-Roumieux même, et suivait la direction d'Issigeac. Des vestiges de cette route se distinguent dans le voisinage de cette même ville d'Issigeac, et se retrouvent sur une longueur d'environ deux cents toises dans les environs de Cerisoles (3). On en trouve également au pied d'un coteau peu éloigné de ces lieux, et bien que nous n'en connaissions pas au-delà, nous ne pouvons douter que cette voie romaine ne se dirigeât du côté de Tonneins, et n'arrivât, peut-être par Dax, à Bayonne.

Telle est la continuation du chemin d'Agrippa. Et qu'on ne soit pas étonné que ce chemin se trouve si rapproché de la route d'Agen, car il lui était de beaucoup antérieur, et avait une destination toute particulière.

Ainsi, le pays des Pétrocoriens était traversé par sept ou huit voies

(1) On doit écrire *Vern* et non pas *Vergt*, puisqu'on disait en latin *Vernium*.

(2) Plusieurs propriétaires de ces cantons m'ont assuré avoir de ces actes.

(3) Plusieurs personnes, et entre autres M. Martin, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées à Bergerac, m'ont attesté ces faits.

romaines qui passaient à Vésone. L'existence de ces voies est attestée par les itinéraires, par des marques évidentes de surveillance, par les bornes que l'on retrouve encore partout, et par les débris de l'architecture du Céou, et par les particularités, tels que le vieux chemin de la vallée de la Sèvre, mais cependant qu'elle ne fût destinée au service du pays des Rhuténiens ou celui des

Au reste, il existerait beaucoup de voies sans les ravines qui sans cesse semblent l'indiquer la table théologique plus de dégâts, que le terrain offre presque partout des vallées et des pentes rapides.

Cependant nous ne pouvons douter qu'il ne partit de notre métropole au moins sept grandes voies, qui se dirigeaient à Bordeaux, à Saintes, à Limoges, à Lyon, à Cahors, à Agen et à Bayonne. Il est évident que cette dernière servait même de moyen de communication avec l'Espagne par les Pyrénées occidentales, comme une autre route d'Agrippa le faisait par les Pyrénées orientales. Ainsi, un des chemins d'Agrippa passait par Vésone; et c'est sans doute parce qu'il était le plus ancien de tous, et que peut-être il était le plus en usage, que l'itinéraire d'Antonin ni la

Au surplus, quel pouvait être le but de ces routes dans notre province, à l'empereur Caius-Marcus, de routes dans notre province et sur son empire? Sans doute ils voulaient faciliter plus promptement et plus régulièrement le tirail militaire où le besoin de la police des provinces qu'Agrippa fit ouvrir les quatre routes, qui écrivait sous César nous avons parlé; mais ne doit-on pas présumer que ces routes grecques (2), l'empereur dans l'art de l'administration comme l'étaient les romains, qu'il avait eu également en vue que ces mêmes voies servissent à maintenir des relations commerciales entre les diverses villes et les différentes provinces soumises à leur domination?

Quant à la construction de ces routes, elle était parfaite sous le rapport de la solidité. Quelquefois c'était un massif composé de quatre ou cinq couches de matériaux choisis, liés ensemble en maçonnerie. D'autres fois c'était de gros rognons de silex plantés debout les uns contre les autres, et recouverts de gravois. Souvent c'était de véritables cailloux

cette route sur les autres, et formant une couche d'une de la Linde à Cahors. Ils étaient également de meaus gauloises de Vésone à la Linde, on prendre le chemin plus uni. C'est entre Vésone et Cahors par cet embouchure toujours reconnaître les voies ro-

Route de Bayonne, ou suite de la Gaule aquitanique.

delà de la Maison-Neuve, dans la f... quelques restes d'un chemin que le peu-
 était la même que celle d'As... *Reine-Blanche* (1). Il ne faut pas le con-
 fondre avec la voie romaine qui passe près de ces lieux, à moins que
 la mère de Saint-Louis n'eût fait, pendant sa régence, réparer une véri-
 table voie. On prétend aussi qu'il subsiste dans la Double, et près de l'Hô-
 pital-de-Cobes (2), des vestiges d'une vieille route; mais nous ne sau-
 rions penser qu'aucune voie romaine ait jamais passé dans des lieux
 si éloignés de toutes communications connues. Ces restes pourraient ap-
 partenir à quelque chaussée construite sous la première ou la seconde
 race de nos rois, ou peut-être était-ce une grande route gauloise qui
 aboutissait à Fronsac, qu'on sait avoir été une antique forteresse; car,
 qu'on ne se figure son concurrent. ne connussent point l'usage des

« Florien étoit frère de mère de Ta... : César parle souvent
 frère n'ayant pu le faire consul... fit... ponts isolés dans la cam-
 d'aller, avec une partie des tr... prononce en patois *pouzo*,
 Goths qui venoient des Pal... de grandes voies.
 partit aussi pour la même e...

« Florien, qui prétend...
 connu empereur par l... et notamment le 8.^e livre.
 e, les îles,

CHAPITRE IV.

Colonne milliaire de l'empereur Florian.

N.º 101. — *Au Musée (1).*

DOMINO. ORBIS
ET. PACIS. IMP. C.
M. ANNIO. FLO
RIANO. P. F.
INV. AVG. P. M.
T. P. P. P. P. R. O. C. O. S.
P L

Au maître de l'univers et de la paix, à l'empereur Caius-Marcus-Annius-Florianus, pieux, heureux, invincible, auguste, souverain pontife, tribun du peuple, père de la Patrie et proconsul. Première lieue.

Après avoir dit qu'Arnauld de la Borie, qui écrivait sous Charles IX, avait trouvé à Périgueux des inscriptions grecques (2), l'abbé Lebeuf s'exprime ainsi (3) sur cette colonne milliaire, qu'il avait vue

(1) L'abbé Lebeuf lit à la 1.^{re} ligne DOMIN., et il ne fait pas sentir les deux petits o de *procos*. L'inscription est telle que nous la donnons, et elle offre cela de très-remarquable, que ses points sont de forme ronde.

(2) L'ouvrage d'Arnauld de la Borie, chanoine de nos deux cathédrales, avait pour titre : *Antiquités du Périgord*. Il avait été imprimé à Périgueux, chez Dalvy, en 1577. Il ne se trouve plus maintenant, quoique les anciens bibliographes en parlent. Je l'ai inutilement cherché ici, à Paris et partout. Sans doute il nous aurait fait connaître beaucoup de monumens détruits depuis le 16.^e siècle, et entre autres ces inscriptions grecques dont parle l'abbé Lebeuf, et qui peut-être nous transmettaient les noms de quelques-uns des savans grecs que Vésone soudoyait pour enseigner dans ses murs.

(3) Voyez les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 23, p. 204, édit. in-4°.

au Grand-Séminaire, mais que nous fîmes enlever et mettre en lieu de sûreté en 1789 (1) :

« En voici une latine (inscription), qui mérite attention; c'est une colonne milliaire. Il n'en reste que le fût; mais on voit au-dessus et au-dessous la marque des crampons qui joignoient le fût avec le chapiteau et la base. Ce fût a 4 pieds et demi de hauteur, 20 pouces de diamètre par le bas et 16 par le haut.

« Cette colonne avoit été dressée pour marquer la première lieue gauloise qu'il y avoit depuis la capitale de ce pays-là jusqu'à l'endroit où elle étoit placée. C'est l'unique inscription que l'on connoisse aujourd'hui qui porte le nom de l'empereur Florien, et elle ne se trouve dans aucune collection.

« Cette extrême rareté des monumens de cet empereur vient de la brièveté de son règne, qui ne fut au plus que de deux mois et demi. Il ne fut reconnu que dans une partie de l'Empire, le reste étant soumis à Probus, son concurrent.

« Florien étoit frère de mère de Tacite, successeur d'Aurélien. Son frère n'ayant pu le faire consul, le fit préfet du prétoire. Il le chargea d'aller, avec une partie des troupes, repousser les barbares Scythes ou Goths qui venoient des Palus Méotides par la Colchide. Tacite, qui partit aussi pour la même expédition, y fut assassiné.

« Florien, qui prétendoit à l'Empire par droit de succession, fut reconnu empereur par les soldats dans l'Asie, l'Italie, les Gaules, l'Espagne, les îles Britanniques et l'Afrique; pendant que la Syrie, la Palestine, la Phénicie, l'Égypte, obéissoient à Probus.

« Il continua son entreprise contre les barbares, et il y réussissoit quand Probus vint l'attaquer et le vainquit apparemment dans quelque combat. Florien, réduit à demander le partage de l'Empire, ne l'ayant pu obtenir, se fit ouvrir les veines par désespoir, selon Zozime;

(1) Elle fut transportée alors au château de Barrière, à Villamblard. Depuis 1808, elle est dans notre Musée des Antiquités.

selon Vopisque et Aurèle-Victor, il fut tué par ses soldats à Tarse en Cilicie.....

« Le titre de *Dominus orbis et pacis* est singulier quant à la première partie ; pour la seconde, il s'accorde avec les médailles de ce prince, dans lesquelles on lit : *pacator orbis*, *pax æterna*, *pax augusti*. Ces légendes ont rapport aux victoires (1) que Florien remporta sur les barbares qui troublaient la paix de l'Empire.

« Il est difficile que dans l'espace de deux mois et demi que régna ce prince, on ait appris à Périgueux son élévation à l'Empire, et qu'on lui ait dressé cette colonne de son vivant. Mais il suffit qu'elle ait été érigée avant qu'on y eût connoissance de sa mort. Il mourut vers la fin de juin 276, et peut-être la colonne ne fut-elle gravée qu'au mois de juillet suivant (2).

« Les deux lettres P. L. nous apprennent l'usage de cette colonne, et nous pouvons deviner le lieu où elle étoit placée. Ces deux lettres signifient *prima leuga*, comme L. I. dans la fameuse colonne de Tétricus. Nous ne connoissons, par l'itinéraire d'Antonin, qu'une seule route romaine qui se terminât à Périgueux (3) : c'est celle qui partoît d'Ageu, située au midi de cette ville ; mais les tables théodosiennes font mention de trois autres routes (4), apparemment plus nouvelles,

(1) Ces médailles n'ont rapport qu'indirectement aux victoires de Florien ; il eût été plus exact de dire qu'elles indiquaient des traités de paix faits à la suite de ces victoires.

(2) L'abbé Lebenf ne croit pas qu'on ait pu apprendre sitôt à Vésone l'avènement de Florien à l'empire ; il pense au contraire que c'est après la mort de cet empereur que notre colonne milliaire a été érigée. Cependant on sait que le premier soin de ceux qui prenaient la pourpre, étoit et devait être de dépêcher en toute hâte des courriers pour en annoncer la nouvelle dans les différentes provinces de la domination romaine. La politique exigeait cette promptitude ; c'étoit la seule manière de prévenir tous les concurrents à l'empire, et de porter ces provinces à embrasser exclusivement un parti ; aussi on n'y manquait pas plus qu'à faire frapper des monnaies à son effigie. Or, je suis persuadé qu'un mois ou six semaines au plus suffisoient pour qu'un envoyé se rendit de l'Asie dans les Gaules. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le hasard ait voulu qu'à la réception de cette nouvelle, les Vésoniens construisissent ou réparassent la voie qui conduisait à Saintes, et que cet heureux hasard nous ait procuré l'unique inscription que l'on connaisse de l'empereur Florien, dont le règne a été de si courte durée.

(3) Cette route ne se terminait point comme le dit notre savant académicien ; elle se dirigeait à Limoges, d'où elle ouvrait une communication avec tout le nord des Gaules.

(4) Voyez les deux chapitres précédens.

qui conduisoient de Périgueux à Saintes, à Bordeaux, à Limoges. La maison du Séminaire de Périgueux, où la colonne a été autrefois transportée, est à l'extrémité de la Cité, sur la route du nord-ouest qui conduit à Saintes (1). Il est probable que cette colonne étoit placée presque au bout de la plaine, vers la source du ruisseau de Toulon, à une demi-lieue de la Cité, selon notre manière de compter aujourd'hui, qui est d'évaluer une lieue gauloise à une de nos demi-lieues. »

Si quelques erreurs ont échappé à l'abbé Lebeuf dans cette description, il ne pouvait les éviter toutes, puisqu'il n'avait vu qu'un instant le monument qu'il nous expliquait, et que sans doute il ne connaissait guère par lui-même la topographie du lieu d'où ce monument provenait; toutefois il étoit difficile de décrire plus clairement la colonne milliaire de l'empereur Florian, et l'on ne peut mieux faire connaître l'histoire de l'infortuné monarque auquel elle étoit érigée. Au surplus, nous allons tâcher de prouver que cette colonne n'est pas seulement précieuse comme monument unique, mais qu'elle est en outre du plus grand intérêt pour l'histoire des Pétrocoriens et de leur métropole.

L'histoire dit que le gouvernement sage et modéré de l'empereur Tacite avait capté la bienveillance des peuples soumis aux Romains, et à

(1) L'abbé Lebeuf se trompe encore lorsqu'il dit que le Grand-Séminaire est sur la route du nord-ouest. Ce bâtiment, qui sert maintenant de caserne, est presque au centre de l'ancienne ville, et se trouve au sud-ouest de ce qu'on nomme la Cité, qui, comme on l'a vu, n'est autre chose que la citadelle antique. Au surplus, la colonne a été trouvée, non, comme le dit l'abbé Lebeuf, près de la source du Toulon, mais un peu en avant dans le vallon qui est au nord-est de cette source. C'est là qu'elle fut déterrée dans une fouille qu'on fit pour un tout autre objet, en 1754; du moins tels sont les renseignemens que nous recueillîmes de la bouche du supérieur du Grand-Séminaire, lorsqu'il nous céda ce précieux monument, et c'est en effet à cette distance que la première lieue gauloise devait aboutir, si la *meta* centrale, c'est-à-dire la borne d'où l'on commençait à compter les milles de toutes les routes, étoit placée dans le péristyle fortifié de notre temple de Mars, comme cela est à présumer, puisque là étoit notre principal temple, et que son péristyle nous servait de citadelle.

Au reste, il n'est pas étonnant que l'abbé Lebeuf ait pris cette enceinte pour celle de Vésone même; il étoit étranger chez nous, il ne connaissait point notre histoire particulière, et à son passage tous les habitans, qui en savaient encore moins que lui, n'ont pu lui apprendre ce que c'étoit que le péristyle fortifié dont il voyait les traces. Dans ce moment encore il n'y a que très-peu de personnes qui pussent lui fournir de meilleurs renseignemens.

Nous avons déjà vu plus haut que Vésone étoit le centre de plusieurs voies romaines; s'il en falloit de nouvelles preuves, le P. L. (*prima leuca*) de notre inscription ne laisserait aucun doute à ce sujet.

coup sûr il dut surtout capter celle des Gaulois, car ils avaient d'autant plus de haine pour la tyrannie, qu'ils avaient plus d'amour pour l'indépendance. Sans doute à la mort de Tacite cette bienveillance rejaillit toute entière sur Florien qui était son frère utérin, et notre colonne milliaire prouve que Vésone se déclara pour lui avec ardeur et promptitude (1). D'un autre côté, l'histoire nous apprend que l'empereur Probus était le concurrent de ce dernier, et qu'après la défaite et la mort de Florien, il vint dans les Gaules, s'en empara, y détruisit 600 villes, et y fit périr 700,000 habitans. Cette concurrence de Probus avec Florien, et cet attachement des Gaulois pour ce frère de Tacite, font connaître la cause des ressentimens du premier, et expliquent les motifs de ces cruelles exécutions militaires.

Mais s'il n'épargna pas les autres villes de la Gaule, il devait, avec le caractère dur et inflexible que lui prête l'histoire, ménager encore moins les habitans de Vésone, qui avaient été dévoués à Florien, son compétiteur, et avaient élevé des monumens à sa gloire. D'ailleurs notre inscription peut faire présumer que ce même Florien avait été proconsul chez les Pétricoliens (2), et que sa mémoire leur était chère. Ainsi, il n'est pas étonnant que Probus soit venu exercer des vengeances terribles dans ce pays, et l'on ne doit pas être surpris d'y voir les traces de ses fureurs, et de trouver, dans la clôture de l'enceinte

(1) Pour ce qui est de l'attachement des habitans de Vésone pour Florien, il serait possible d'en trouver une cause encore plus particulière. On sait en effet que cet empereur était de la famille *Annia*; or, peut-être cette famille était-elle de Vésone; du moins est-il certain qu'il en existait une de ce nom dans notre métropole, puisque son second évêque, qui à ce qu'il paraît était du pays, portait le même nom (Annian). Au surplus, les *Annii* prenaient le surnom de *Basus*, et l'on sait que ce surnom était très-connu à Vésone.

(2) Je sens bien que cette induction n'est rien moins qu'une preuve, et que les qualités prises dans les inscriptions ne sont un titre certain pour les villes et les provinces qu'autant que les noms de ces villes ou provinces y sont catégoriquement exprimés; mais il est certain aussi que l'histoire dit positivement que Tacite, ne pouvant conférer le consulat à son frère utérin, le fit préfet du prétoire. Ainsi, cette qualification de proconsul semblerait lui avoir été donnée spontanément par les Vésoniens, soit qu'il en eût fait réellement les fonctions chez eux, soit par l'effet de l'attachement qu'ils avaient pour lui; car on ne peut douter que les habitans du Périgord n'eussent chaudement embrassé son parti. D'ailleurs, les cruautés et les bouleversemens dont Vésone fut l'objet sous le règne de Probus, viennent à l'appui de ma conjecture, et quelques anciens monumens, ainsi qu'une vieille tradition rapportée par l'auteur de *l'Etat de l'Eglise du Périgord*, pag. 94, la fortifient puissamment.

sacrée de notre temple de Mars, des reconstructions antiques de son temps, élevées sur des monceaux de débris de nos plus beaux édifices (1).

CHAPITRE V.

Recherches sur l'époque de la principale destruction de Vésonne.

J'AI tâché de faire connaître l'histoire et les monumens de la cité de Vésonne dans les temps de sa splendeur ; je vais maintenant rechercher l'époque de la destruction de cette antique métropole.

Je ne parlerai point des divers bouleversemens qu'elle a éprouvés sous l'empire romain. Déjà dans le second siècle son temple d'Isis et ses thermes publics étaient en partie détruits ; vers le milieu du troisième elle avait essuyé de bien vives attaques, puisque son amphithéâtre et plusieurs autres de ses monumens se trouvaient en ruines ; et quelque temps plus tard elle éprouva sans doute encore de plus grands désastres, puisque le mur de sa citadelle est entièrement formé des débris de tous nos édifices les plus somptueux. Il suffit de jeter les yeux sur cet amas de corniches, de frises et d'architraves, de tambours de colonnes, de blocs de pilastres de toute espèce, de tombeaux, d'autels et d'inscriptions, pour se faire une idée de l'affreuse position dans laquelle fut réduite alors notre antique cité ; et on ne peut douter que ce ne soit à cette époque qu'elle éprouva une pareille subversion, puisqu'il existe sur ce même mur d'enceinte des constructions qui ne peuvent appartenir à des temps plus rapprochés de nous. Enfin, ces sortes de désastres furent si multipliés dans tous les siècles, que si l'on creuse à une certaine profondeur l'emplacement de Vésonne, on trouve presque partout les traces de quatre ou cinq incendies successifs, et des débris de tous les âges.

(1) Voyez les chapitres qui concernent notre citadelle romaine.

Peut-être est-ce à Probus que nous devons attribuer le plus grand de ces ravages, le plus complet de ces bouleversements; du moins est-il certain, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, que cet empereur dut exercer à Vésone des vengeances terribles. Cependant, malgré tous ces désastres, les Vésoniens réparèrent encore un peu leurs pertes, et conservèrent leur métropole. Ainsi il faut rapporter à des temps postérieurs le premier anéantissement de cette vieille cité. Quelques pièces de monnaie nous aideront à en fixer l'époque. Elles sont au nombre de cinq; nous les avons déjà indiquées (1).

La première est un tiers de sou d'or. Elle est d'un grand intérêt pour notre histoire particulière. Elle offre d'un côté une tête assez mal gravée; et, au revers, une aigle qui, quoique un peu bizarrement conformationnée et très-fruste, est pourtant facile à reconnaître (2). On lit,

En légende, du côté de la tête:VIVIS, et dans le champ: **S I.**

Au revers: **C. VISINA**, et une croix en **X.**

On est dans l'usage d'attribuer ces sortes de tiers de sous d'or à la première race de nos rois; mais la croix de Saint-André placée à la fin de la légende du revers, le faire de ces pièces, la légende même, et le titre de cité mis du côté du type, me semblent annoncer une époque antérieure à Clovis.

On ne sera point étonné de trouver sur une monnaie de Vésone une aigle éployée, puisque on a vu que l'aigle servit presque toujours de symbole à notre métropole, soit sous les Gaulois, soit dans les temps modernes. Mais comment expliquer cette croix de Saint-André qui est placée à la fin du nom de la ville? N'est-ce point le signe que prirent les ariens pour se distinguer des catholiques?

(1) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 372.

(2) Voyez le N.^o 9 de la pl. IX. La pièce a été mal rendue par le graveur; son faire n'est pas très-bon; mais il annonce une époque peu éloignée de celle où Vésone fut privée de ses bons artistes. Comme cette pièce est très-fruste, et que même la tête du personnage a été fortement ratissée avec un outil, le dessinateur a pu facilement se laisser induire en erreur. — Sur la pièce, L'S et l'A de *Visina* sont renversés, et c'est ainsi qu'on le pratiquait souvent pour faire paraître les lettres dans leur véritable position, et pour que l'on pût lire la légende sans tourner la monnaie. C'est à Antoniac que cette pièce a été retrouvée.

En admettant cette supposition, tout un côté de la pièce se trouve raisonnablement expliqué : l'X est le signe de l'arianisme; l'aigle est la marque, le symbole de la ville; et la légende donne le nom entier de cette même ville, avec sa qualification de C (*civitas*).

L'explication de l'autre côté de la pièce n'offre pas les mêmes facilités, et nous force à nous livrer à quelques conjectures.

Ces difficultés n'ont guère lieu pour la légende : l'abréviation ...VIVIS peut s'interpréter par le mot VIVISCI. Elles ne sont réelles que pour les grandes lettres placées à côté de la tête dans le champ. C'est là que l'on voit un grand P dont le jambage se replie par le bas en forme de C, et un grand I un peu éloigné. Au premier examen on pourrait prendre le double caractère pour une S; mais la partie recourbée du haut ne semble-t-elle pas s'opposer à cette leçon, puisqu'elle se lie carrément, ou forme même plutôt, avec le jambage droit, une espèce d'angle aigu? Ainsi on voit sans doute, dans le champ de la pièce : P. C. I. Mais que signifient ces trois lettres? Ils nous semble qu'elles ne peuvent être que l'abrégé du mot *Petrocorii*, et que, par conséquent, elles désignent le peuple dont Vésonne était la capitale (1).

Ainsi, le nom des Pétroriciens figure sur cette pièce, et il paraît y occuper la première place. Ensuite vient en légende VIVIS, qui ne peut être que l'abrégé de VIVISCI, mot qui désigne les peuples du Bordelais, qu'on appelait aussi *Bituriges Vivisci*. Ce tiers de sou annonce donc qu'encore dans le temps où il a été frappé il existait des liens entre Bordeaux et Vésonne; et comme cette dernière ville est désignée en toutes lettres sur la pièce, avec le titre de *civitas* (C), il est évident que cette pièce lui appartient, et que les *Vivisci*, c'est-à-dire les Bordelais, étaient dans la juridiction de notre cité; en un mot, qu'elle était leur cité-métropole. Ainsi Vésonne conservait son antique suprématie, même dans les temps de ses plus grands désastres.

(1) Au reste, ce que nous prenons pour un double caractère pourrait bien être véritablement une S, et alors nous penserions, avec M. de Mourcin, que cette S et l'I qui la suit, sont le commencement du nom de *Sigeric*, roi Goth, qui monta sur le trône en 415, et dont le règne ne fut que de sept mois ou environ. Cela ne changerait rien à notre système, et la pièce serait infiniment plus précieuse.

Mais à qu'elle époque a été frappé ce tiers de sou d'or? Le titre de cité que conserve encore notre ville, la croix de Saint-André qui termine le nom, la réunion des noms des deux peuples, le travail un peu incertain de la pièce, sa manière, qui semble encore rappeler les temps de l'art, tout annonce que Vésone sortait d'un premier bouleversement : or, ces diverses circonstances ne conviennent à aucun de nos rois de la première race. Ainsi c'est sans doute aux premiers rois goths, maîtres de ce pays, que ce tiers de sou appartient.

La seconde pièce de monnaie est aussi un tiers de sou d'or. On voit d'un côté une tête décorée d'une longue barbe, et dont le travail est excessivement barbare (1). On lit,

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Du côté de cette tête : | V CLOO+BI SIG + |
| Au revers : | RATVS+MO FE (2) |

Le V du mot *Clooubis* (pour *Clodubis*) est beaucoup plus petit que les autres lettres de la légende, et il a été placé un peu au-dessus, ce qui nous paraît annoncer que non-seulement ce caractère est destiné à aider à former *Clooubis*, mais encore qu'il peut servir de marque à la cité de Vésone, où sans doute la pièce a été frappée, car on sait que cette lettre, de même que VE et VES, désigne ordinairement sur les monnaies notre antique métropole, soit sous les Gaulois, soit dans le moyen âge. Telle paraît avoir été l'idée du monétaire, puisque la petite croix grecque qui sert à terminer ou à séparer les mots des légendes d'alors, et qui est employée à cet usage au revers de la pièce qui nous occupe, se trouve au milieu du mot *Clooubis*, immédiatement au-dessous et à gauche du V.

Mais s'il est constant que ce tiers de sou d'or appartient à Vésone, il ne l'est pas moins qu'il a été battu sous le règne de Clovis I.^{er} ; puisque le nom de ce prince y est écrit en toutes lettres avec sa ter-

(1) Voyez le N.^o 11 de la pl. IX. La figure est très-mal rendue ainsi que les lettres. Au surplus, le métal de la pièce paraît être de bas aloi. — On remarquera que le double caractère se compose de deux lettres S et R, et on lira : CLOOVVIS R. G. (*Clooubis rex Gallie*).

(2) Ou RATVR + MO FE, ou même peut-être FERATVS + MO.

minaison tudesque, et que la barbe du personnage ne semble devoir laisser aucun doute à ce sujet.

Au surplus, la manière grossière dont la tête et les lettres de cette curieuse monnaie sont gravées, annonce d'une manière bien évidente le faire de cette époque; car les monnaies qui ont été frappées à Vésonne sous la plupart des autres rois de la première race, sont beaucoup moins barbares que celle qui nous occupe. Ainsi le coin de cette dernière doit avoir été gravé dans une ville qu'une destruction presque totale avait privée de ses bons artistes, mais qui, n'en conservant pas moins son droit de battre monnaie, voulait encore en jouir et faire travailler ses monétaires: *Ratus* (ou *Ratur*) *monetarius fecit*. Ce fut sans doute après que Clovis-le-Grand eut défait Alaric dans les champs de Vouillé (1), et se fut emparé des villes et des provinces du midi de la France, que ce coin grossier et barbare fut gravé.

S'il était nécessaire d'ajouter d'autres raisons à toutes celles que nous venons de donner, nous pourrions dire que, sous les successeurs de Clovis I.^{er}, la croix du revers est presque toujours placée sur une estrade ou sur un socle; tandis qu'ici la croix est seule, unie et sans aucune espèce d'accessoire; or, la forme la plus simple doit être regardée comme la plus ancienne; et, en effet, à l'époque que nous venons de fixer, il n'y avait que dix ans que Clovis avait embrassé le christianisme (2).

Bouteroue (3) nous fait connaître un tiers de sou d'or qui appartient également à Vésonne. On y voit une tête couverte d'un diadème bordé de perles (4), et autour on lit,

Du côté de la tête: VOSONNO VIC.

Au revers: FRVNTVS IVSILAS.

(1) M. des Brandes, auteur d'une histoire manuscrite d'Angoulême, pense que ce lieu est *Veuil* en Angoumois. Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est qu'on trouve dans ce dernier endroit des vestiges de retranchemens qui ne ressemblent en rien à ceux des Romains. *Veuil* est sur la frontière actuelle du Périgord; son nom latin est *Voglium*. Selon ce système, ce ne serait plus dans le Poitou qu'Alaric aurait été vaincu.

(2) Ce fut en 496 qu'il se fit chrétien.

(3) Recherches sur les monnaies de France, pl. VII, N.º 1.

(4) Voyez le N.º 13 de la pl. IX. Nous n'avons point vu cette monnaie. Probablement le pre-

Le Blanc (1) (*Art. des Monétaires inconnus*) donne la gravure d'un autre tiers de sou d'or semblable au précédent, mais différent en un point (2). On lit,

Du côté de la tête : VESONNO VIC.

Au revers : FRVNTS I SILAS.

On voit que la différence entre ces deux monnaies ne consiste que dans le changement d'une seule lettre. Sur l'une on lit VOSONNO, sur l'autre VESONNO; mais n'est-ce pas assez pour témoigner que les deux pièces forment deux monumens distincts. Ce qui paraît le prouver d'une manière évidente, c'est que si le Blanc eût connu la monnaie de Bouteroue, il aurait dit d'où la sienne provenait, et ne l'aurait pas rangée dans les incertaines; car Bouteroue nous attribue la sienne avec d'autant plus de raison qu'elle retrace le nom de la ville, celui de l'apôtre de la province (Saint-Front), et celui de son principal disciple (Saint-Silain). Au reste, je n'ignore pas que quelques interprètes n'ont fait qu'un seul nom des deux, et l'ont rendu par le mot FRVNIGISILAS; mais cette leçon prouve qu'ils n'avaient aucune notion du pays où ces monnaies avaient été frappées, et elle ne fait honneur ni à leur sagacité, ni à leurs connaissances numismatiques.

Enfin, le dernier monument dont nous ayons à parler est encore un tiers de sou d'or qui nous est indiqué par Bouteroue (3) et par le Blanc (4); il nous appartient de même, et il représente une tête cou-

mier caractère renversé est un O, joint au T. Quant au second, il est évident que c'est une S, ce qui nous donne *Silas*, sans doute, au lieu de *Silanus*. L'I qui est entre les deux mots ne peut servir qu'à les séparer.

(1) *Traité historique des Monnoyes de France* (Mon. incon., N.º 4, fig. 30). On trouve dans ce même *Traité*, N.º 4, fig. 14, un autre tiers de sou d'or, sur lequel on voit également une tête ceinte d'un diadème, ornée de perles, et autour de laquelle on lit : VOSO VICO. Cette pièce appartiendrait-elle à Vézone? *Voso* serait-il l'abrégé de *Vosono*? Au revers est une croix autour de laquelle on lit : BERTOALDVS MON. — M. Jouannet m'a donné un tiers de sou d'or parfaitement conservé, où se lit très-bien..... *Chramnus*. Serait-ce le fils infortuné de Clotaire?

(2) Voyez le N.º 12 de la pl. IX.

(3) Planche IV, N.º 14.

(4) Page 78, N.º 2, fig. 41.

verte d'un casque ou d'un chaperon ; au revers est une croix (1). On lit,

Du côté de la tête : PETROCORIVS.

Au revers : MRLEMVS.

Tels sont les monumens qui doivent fixer avec exactitude l'époque de la première grande destruction de Vésone. Au reste, nous le répétons, malgré le bouleversement presque total qu'elle éprouva alors, elle ne renonça point aux prérogatives qui lui restaient encore de son ancien titre de métropole. Son empressement à battre monnaie, sa qualité de cité et la première lettre de son nom placées sur les médailles dans les temps de sa plus forte détresse, en sont un témoignage qu'on ne saurait méconnaître.

Vainement on objecterait le silence de l'histoire sur cette vieille ville, vainement on voudrait se prévaloir de ce qu'il n'est question que de Bordeaux dans la relation des conquêtes de Clovis ; à ces époques reculées, l'histoire n'est, pour ainsi dire, qu'une espèce de journal chronologique très-abrégé, très-imparfait. Si elle ne nous apprend rien de Vésone, César n'en parle pas davantage ; mais les monumens suppléent au silence des historiens anciens et modernes. Au surplus, pourquoi Clovis se serait-il arrêté dans notre cité ? Elle ne pouvait ni lui résister, ni lui servir de point d'appui ; elle n'avait pas encore réparé ses ruines ; il était plus sage à lui de suivre ses exploits. D'ailleurs ne devenait-il pas nécessaire aux projets de ce grand capitaine de se porter promptement sur Bordeaux, pour être maître du passage important de deux grands fleuves ? Ne devait-il pas séjourner dans cette ville, quelque ruinée qu'elle fût, pour faire reposer ses troupes et les mener ensuite conquérir sans obstacles tout le reste de l'Aquitaine ? Mais reprenons notre sujet.

On sait que les capitales des divers peuples de la Gaule portèrent long-temps le titre de *civitas*, et le conservèrent même très-avant dans le moyen âge. On en voit la preuve dans Bouteroue, dans le Blanc et dans les autres ouvrages de numismatique. Par quelle fatalité, Vésone,

(1) Voyez le N.º 14 de la pl. IX.

qui était si florissante dans la haute antiquité gauloise, qui sous les Romains se maintint municipe et devint ville augustale, qui enfin fut métropole de toute l'Aquitaine; par quelle fatalité, par quel malheur perdit-elle tout-à-coup son titre de cité et même son existence comme simple ville? car ce changement nous est attesté par les deux avant-dernières monnaies que nous avons fait connaître, et sur lesquelles on ne trouve que *Vesonno vico*.

Ce cruel événement ne peut être attribué qu'à une destruction presque totale de notre cité. Sans doute cette antique métropole fut victime plus que la plupart des autres villes, et les cinq monumens dont nous venons de parler fixent l'époque de ce grand désastre.

Par le mot *vicus* qu'on lit sur deux de ces pièces, les savans entendent l'ensemble des habitans d'un bourg, d'un canton, etc., et le chef-lieu de l'administration du pays. Ainsi, en prouvant que Vésone, après avoir été détruite de fond en comble, avait perdu sa qualification de cité, et n'était plus qu'une simple bourgade, ces deux monnaies témoignent que c'était encore dans son enceinte que résidaient les chefs de l'administration, et qu'ainsi elle fut toujours regardée comme capitale quoiqu'elle fût anéantie et eût perdu tous ses titres. Au reste, ce ne fut que pendant un court espace de temps qu'elle fut privée de ces mêmes titres. Elle les avait dans le Bas-Empire, puisque les itinéraires romains la désignent comme cité, et que les différentes notices de l'Empire l'appellent également *civitas Petrocoriorum*; elle les avait encore après la conquête des Goths et des Francs, comme le prouvent les monnaies que nous avons expliquées; et si depuis elle n'a pu récupérer son ancienne splendeur et ses prérogatives, du moins elle est restée capitale, et notre cinquième pièce de monnaie prouve que déjà à une époque assez éloignée de nous elle reprit sa qualité de ville en adoptant le nom du peuple, PETROCORIVS, au lieu de *Vesunna* qui était le sien propre.

Les deux premières de ces cinq pièces de monnaie sont donc véritablement les seules où Vésone conserve sa prééminence; et si le tiers de sou d'or de Clovis, où le V désigne Vésone, annonce qu'elle ne renonçait pas à ses prétentions, ou si le monarque chercha à la réta-

blir, les autres pièces prouvent qu'elle ne put parvenir à son but, puisqu'elle ne prend point le titre de cité, et qu'on ne la voit plus qu'avec la dénomination de *vicus*, ou avec un nom différent de celui sous lequel elle était connue. Or, le mot *vicus* indique qu'elle avait perdu alors une portion de ses habitans, et le revers des deux avant-dernières pièces, où les noms de Saint-Front et de Saint-Silain sont exprimés, semble témoigner que déjà une partie de la population de Vésone s'était portée autour de la basilique de Saint-Front et de l'oratoire de Saint-Silain, où dès-lors la ville du Puy-Saint-Front avait commencé à se former. Mais ces pièces sont aussi une preuve que, malgré le nouvel établissement, malgré le délabrement de la cité de Vésone, c'était encore dans l'enceinte de cette dernière que l'on battait monnaie et que résidaient les chefs de l'administration.

La cinquième pièce, où la ville prend le nom du peuple, fortifie cette opinion, car ce MARLEMVS qu'elle désigne était sans doute comte ou gouverneur de la province, et par conséquent c'était encore à Vésone, nommée alors PETROCORIVS, que résidaient les chefs du gouvernement.

Mais le titre de comte ou gouverneur, que nous donnons aux personnages nommés sur quelques monnaies de cette époque, est-il bien celui que nous devons employer? Plusieurs savans pensent que ces personnages n'étaient jamais que des monétaires. Cependant ne doit-on pas faire une distinction? et, lorsqu'il est question de ces officiers publics, leur nom n'est-il pas généralement suivi, comme dans notre seconde pièce de monnaie, des lettres MON., MO. ou M., qui signifient *monetarius*; et quelquefois de FIT., FI., FE. ou F. qui veulent dire *fecit*? Ainsi, nous pensons que lorsqu'on ne trouve dans la légende que les lettres COM., CO. ou C. qui indiquent le mot *comes*, ou que le nom du personnage n'est suivi ni précédé d'aucune lettre indicative, il désigne toujours le comte ou gouverneur du pays où la pièce a été fabriquée. Quoi qu'il en soit, il demeure certain que Vésone conserva l'administration, car à ces époques *Petrocorius* ne pouvait indiquer le Puy-Saint-Front qui se formait à peine; d'où nous devons conclure que c'était dans la Cité qu'était établi ce que nous appelons l'*Hôtel des Monnaies*.

Si maintenant on tire de ces monnaies les conséquences que l'on doit en tirer, on trouvera que tous les changemens de dignités et de noms que Vésone a subis, ont eu lieu depuis les premières années du 5.^e siècle jusqu'à la fin du 7.^e, ou, au plus tard, jusqu'au commencement du 8.^e; car nos quatre derniers tiers de sous d'or appartiennent incontestablement à la première race de nos rois.

La cinquième pièce de monnaie semble même fournir la preuve que notre métropole avait un peu réparé les désastres auxquels elle avait été en butte, puisque le nom de *Petrocorius* équivaut ici à la qualification de ville. Mais la nouvelle ville du Puy-Saint-Front s'était déjà formée; les revers des deux avant-derniers tiers de sous d'or en font foi. Ces cinq monumens donnent donc avec une exactitude infiniment rare, et pendant le cours de trois siècles consécutifs, toutes les chances du sort qu'éprouva notre métropole. En effet, le travail de la première pièce indique que cette cité sortait à peine d'un bouleversement presque total; celui de la seconde, marque l'état de barbarie où de longs malheurs avaient plongé les Pétricoliens; celui de la troisième et de la quatrième est beaucoup supérieur: il annonce des époques plus heureuses; la cinquième pièce, enfin, rend à Vésone la qualification de ville, en lui donnant le nom de *Périgueux*.

Au surplus, Vésone ne pouvait voir de sang-froid se former l'établissement du Puy-Saint-Front; mais tant que cette ville naissante ne manifesta aucune prétention, l'antique cité dut se taire; elle n'avait même rien à dire, puisque le nouvel emplacement formait une partie intégrante de la vieille enceinte. Ce ne fut que lorsque l'adroite politique de l'abbé Suger voulut élever ce même Puy-Saint-Front au rang de municipalité, et surtout lorsqu'on voulut en faire une ville forte et l'entourer de murailles, que Vésone réclama ses droits. Mais il n'était plus temps: la politique de nos rois s'opposait à ce que justice lui fût rendue. Il ne lui restait donc d'autre ressource que les armes, et dès-lors commença entre les deux villes une guerre terrible qui dura deux siècles entiers, qui ne finit même pas entièrement à l'expulsion des comtes (1).

(1) Cette expulsion des comtes date de l'année 1399.

Jusqu'à cette dernière époque, et tant que Vésonne a existé comme ville, elle n'a cessé de combattre pour son autorité, elle n'a laissé usurper aucun de ses droits, et a toujours été le chef-lieu de l'administration générale.

On sera sans doute étonné que, privée d'une partie de ses habitans, Vésonne ait pu soutenir deux cents ans de guerre contre une ville murée (1). Mais il ne faut pas imaginer qu'il n'ait resté que peu de monde dans l'ancienne cité : les gens riches et ceux qui occupaient les places administratives ne quittèrent point le chef-lieu du gouvernement ; le peuple seul et quelques particuliers aisés l'abandonnèrent. D'ailleurs le Puy-Saint-Front exista long-temps sans être entouré de murailles ; car celles qu'on vient d'abattre et qu'on abat chaque jour n'ont été construites que dans les 12.^e, 13.^e et 14.^e siècles. Lors donc qu'il survenait une guerre étrangère, ce n'était que dans la Cité, et à l'abri du péristyle fortifié du temple de Mars, que les habitans de l'une et de l'autre ville pouvaient se bien défendre. Ce n'est qu'ainsi qu'ils cherchèrent en vain à résister aux Sarrazins en 725, aux Normands en 845 et en 850 : ces faits sont attestés par les auteurs ; et les noms de *Mur-Sarrazin*, de *Porte-Normande*, qui sont restés à l'enceinte même ou à quelqu'une de ses parties, en sont un témoignage certain.

La principale cause du rétablissement de Vésonne à ces époques reculées, et de l'accroissement de sa population, qui la mit en état de soutenir cette lutte militaire contre le Puy-Saint-Front, fut donc la résidence des chefs de l'administration ; car le séjour du comte, de l'évêque, etc., durent attirer un grand nombre d'habitans dans son enceinte ; et, en effet, il est certain que le Puy-Saint-Front n'a jamais renfermé que deux paroisses, tandis qu'alors la Cité, sans ses faubourgs, en contenait une dizaine (2). Mais il est temps de rechercher quelle est l'époque précise, et quels sont les auteurs du premier grand bouleversement que cette vieille cité a éprouvé.

On ne peut attribuer ces terribles désastres à Clovis-le-Grand, puis-

(1) Voyez, livre 5.^e, le chapitre où il est question du système de défense réciproquement employé par les deux villes.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, p. 360.

que la conquête qu'il fit du midi des Gaules ne fut point disputée depuis la mort d'Alaric, et parce qu'elle fut trop rapide pour qu'il eût le temps ou le besoin de devenir destructeur. D'ailleurs, il existe des monumens qui prouvent que, fatigués du joug des Romains et des Goths, les Gaulois sollicitèrent Clovis de faire la conquête de leur pays. Ainsi, il n'avait aucun intérêt à ruiner un Etat dont il voulait devenir le maître paisible.

Les Goths eux-mêmes, une fois établis dans ce midi de la France, qu'on leur avait cédé en partie, n'avaient nul besoin d'en être les destructeurs; et si la religion catholique a eu à se plaindre des persécutions des ariens, il ne paraît pas au moins que leur tyrannie se soit portée ailleurs que sur le culte. Mais il fut d'autres peuples barbares qui, avant l'établissement des Goths dans ces provinces, y signalèrent leur passage par les ravages les plus inouis; ils y commirent tant de dévastations et d'atrocités, que les peuples ne respirèrent que lorsque les Goths y eurent obtenu un établissement fixe. Voici comment Saint-Jérôme rend compte de leur invasion (1) :

« *Innumerabiles et ferocissimæ nationes universus Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyreneum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadi, Vandali, Sarmatæ, Alani, Guipedes, Herules, Saxoni, Burgundi, Alemanni, et, ô lugenda respublica! hostes Pannonii vastarunt!..... Aquitanicæ, novemque populorum Lugdunensis et Narbonensis provinciæ, præter paucas urbes, populata sunt cuncta, etc.* »

C'est-à-dire : « Des peuples innombrables et féroces s'emparèrent de toutes les Gaules. Tout le pays compris entre les Alpes et les Pyrénées, tout celui qui est renfermé entre l'Océan et le Rhin, furent en proie aux dévastations des Quades, des Vandales, des Sarmates, des Alains, des Gépides, des Hérules, des Saxons, des Bourguignons, des Allemands, et, ô malheureuse patrie! tu fus entièrement sacagée par les Huns, ces peuples si fameux par leur cruauté!..... A un très-petit nombre près, toutes les villes de l'Aquitaine et des

(1) Hieron., epist. 11, ad Aguerucian.

« neuf peuples des provinces Lyonnaise et Narbonnaise furent entièrement ravagées. »

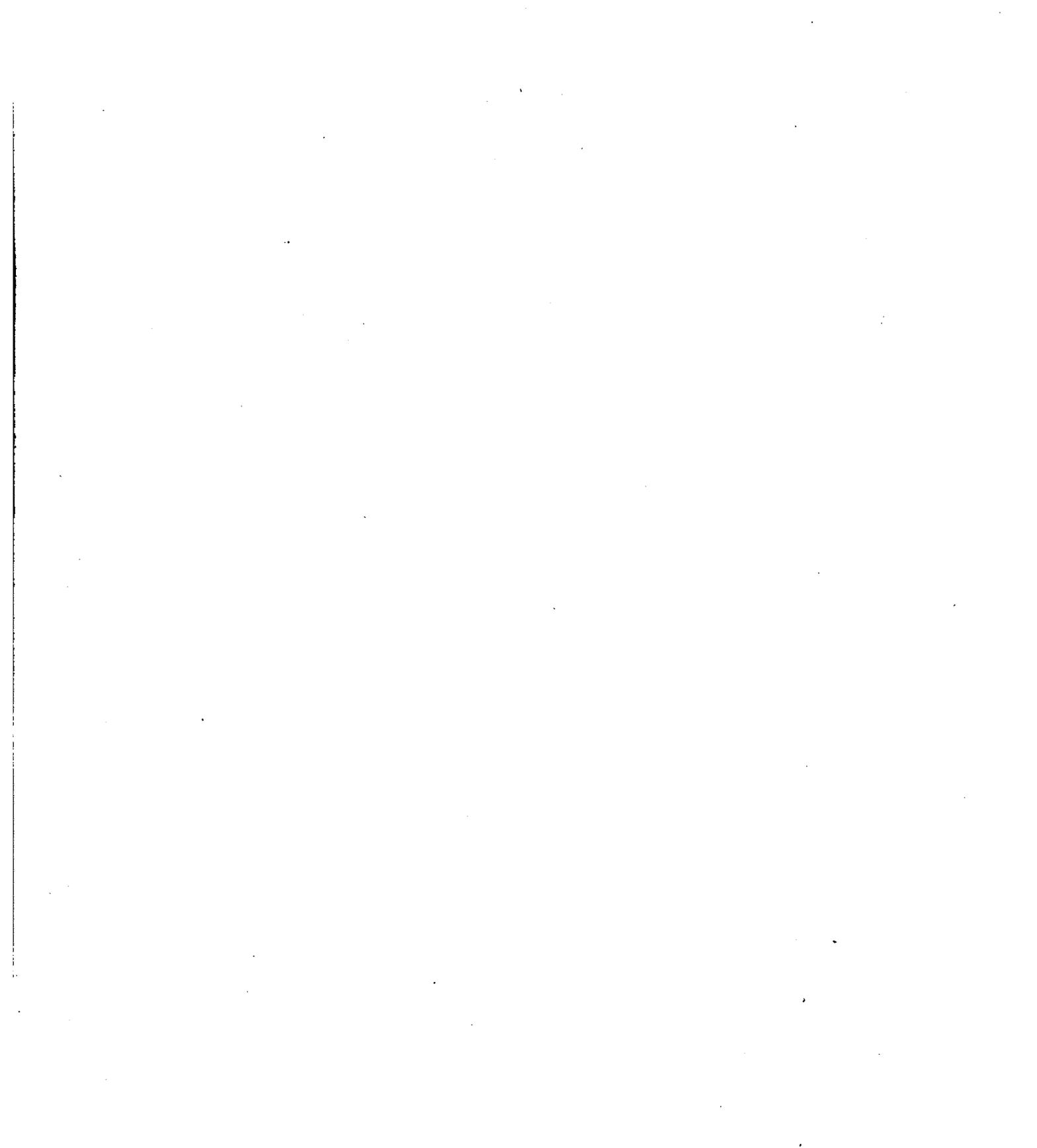
Ce fut vers l'an 416 que les Goths se fixèrent dans le midi de la France ; mais leur invasion ne saurait se comparer à celle de ces hordes féroces et sanguinaires. Celle des Vandales, qui commença le 1.^{er} janvier 406, dura en France jusqu'en l'année 409, qu'ils allèrent s'emparer de l'Espagne. C'est pendant de tels ravages, c'est-à-dire vers l'an 408 de notre ère, que Vésonne éprouva la grande catastrophe dont elle n'a jamais pu se relever, et c'est à la suite de ce bouleversement qu'elle n'a plus mérité que la qualification de *vicus*. Plus tard, et sous le gouvernement des Francs, elle sembla un instant vouloir sortir de ses ruines ; mais ces momens de bonheur ne furent pas de longue durée.

Ainsi, la première destruction totale de notre antique cité et de ses monumens, remonte vers l'année 408 de notre ère. Quant aux cinq pièces de monnaie que nous venons d'expliquer, la première pourrait avoir été frappée vers l'an 419 (1), celle de Clovis est de 507, la troisième et la quatrième semblent appartenir à la fin du 6.^e siècle, et le cinquième tiers de sou daté du 7.^e

C'est donc dans ces derniers temps que Vésonne a quitté son nom pour prendre celui de *Petrocorium*, *Petrocorius*, *Petrigordium*, *Petrigoricus* ou *Petrachora*, d'où est venu celui de Périgueux ; et c'est vers l'époque où les deux avant-dernières pièces de monnaie ont été frappées, que les habitans de la Cité ont commencé à aller s'établir autour de la basilique de Saint-Front. Mais, nous le répétons, tant que l'administration a résidé dans la Cité, la nouvelle ville n'a porté que le nom de *Puy-Saint-Front*. Elle n'a pris celui de *Périgueux*, que depuis l'anéantissement total de la vieille métropole.

Maintenant que les deux villes n'en font plus qu'une, ne serait-il pas juste et convenable de rendre à la ville actuelle de Périgueux l'ancien nom de Vésonne, et les antiques armes de notre vieille cité, l'aigle vue aux trois quarts, ou presque de face ?

(1) Vers l'an 419, si elle appartient à Vallia ; si, au contraire, elle était de Sigeric, elle remonterait nécessairement à l'année 415 ou 416.



LIVRE CINQUIÈME.

MONUMENS ÉLEVÉS DEPUIS LE CHRISTIANISME.

PREMIÈRE PARTIE.

BASILIQUE DE SAINT-FRONT.

AVANT - PROPOS.

SI les monumens du Haut-Empire donnent une brillante idée des Romains ; si ces monumens seuls ont des attraits pour les amateurs des beaux arts ; les personnes qui cherchent à s'instruire ne négligent ni ceux du Bas-Empire , ni ceux des siècles postérieurs ; toutes les époques leur offrent des sujets d'étude propres à fixer leur esprit sur les progrès ou la décadence de la sculpture et de l'architecture ; et tandis que leur admiration particulière s'attache aux chefs-d'œuvre du génie, leurs observations embrassent tous les âges.

Après avoir fait connaître Vésone sous les dominateurs de l'ancien monde , nous croyons donc devoir indiquer les principaux monumens qui , à des époques plus rapprochées de nous , ont été élevés dans son enceinte ou sur son territoire immédiat. Il est surtout un édifice qui intéressera sans doute ; nous en ferons le sujet de la première partie de ce cinquième Livre.





ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

DE LA BASILIQUE DE SAINT-FRONT
ET DE SES DÉPENDANCES.

—•••—
CHAPITRE PREMIER:

*Description générale de la basilique de Saint-Front et des prin-
cipales constructions qui en dépendent (1).*

LA basilique de Saint-Front est dans l'enceinte de la ville actuelle. Située sur le penchant d'un petit coteau au pied duquel coule la rivière de l'Ille, elle offrirait l'aspect le plus pittoresque et le plus agréable, si les maisons et les échoppes qui lui sont adossées ne l'entouraient de toutes parts et ne la dérobaient, pour ainsi dire, à la vue; sous le triple

(1) Voyez la pl. XXIII. Cette planche contient le plan et l'élévation du corps de la basilique et de son clocher. Les chapelles n'y sont point exprimées.

rapport de sa forme, de son étendue et de l'époque où elle fut élevée, c'est un des monumens les plus curieux de la chrétienté.

Le plan de cette basilique se compose de deux parallélogrammes rectangles égaux entre eux, concentriques et perpendiculaires l'un à l'autre, c'est-à-dire formant une véritable croix grecque. Les quatre branches de cette croix sont orientées sur les quatre points cardinaux (1). La longueur de l'édifice du levant au couchant et du midi au nord est d'environ 181 pieds, non compris les petits avant-corps et le rond-point qui terminent la croix du côté de l'est.

De cette disposition résultent évidemment douze angles, quatre de retrans et huit de saillans. Dans chaque angle saillant est un pilier carré de près de 20 pieds de large y compris l'épaisseur du mur de pourtour; et au sommet de chaque angle rentrant est un pilier de même dimension (2); ce qui fait douze gros piliers pour tout l'intérieur de l'édifice.

Ces douze piliers sont percés dans les deux sens, jusqu'à une certaine hauteur. Ils supportent seize grands arcs et vingt pendentifs ou panaches, au-dessus desquels s'élèvent cinq coupoles ou petits dômes, qui anciennement se montraient à découvert, et tel était alors le comble de l'édifice. Depuis, le tout a été surmonté d'une couverture en charpente, portée par un attique en parpaing d'environ 9 pieds de hauteur (3), et formant également une croix grecque, mais de dimension beaucoup moindre que celle du plan inférieur. L'élévation totale de l'édifice au-dessus du pavé est de 98 pieds et quelques pouces.

Les douze piliers sont à peu près également distans entre eux dans tous les sens; en sorte que s'ils étaient joints ensemble par des massifs de 20 pieds d'épaisseur, l'intérieur de l'édifice serait divisé en cinq carrés de grandeur égale, et tous séparés les uns des autres; mais comme le mur de pourtour n'est épais que de 3 ou 4 pieds, il se

(1) La direction de l'édifice est de l'ouest à l'est, avec déclinaison d'environ 12 degrés vers le nord.

(2) Dans la planche, le graveur a isolé les piliers du centre: c'est une erreur.

(3) Au-dessus de la basse toiture qui recouvre le restant des voûtes.

trouve dans chaque branche de la croix des espèces de bas-côtés, d'environ 17 pieds de largeur.

A l'extrémité de chacune de ces mêmes branches est une porte, excepté du côté du levant, où se trouve une chapelle en rond-point, à l'entrée de laquelle est maintenant le principal autel. Le style gothique de cette chapelle ne laisserait nul doute sur la date de sa construction, quand on ne la connaîtrait pas d'une manière plus positive; ainsi, il est évident qu'elle n'entra point, du moins telle qu'elle est, dans la disposition primitive du monument.

On a également, et à une époque assez ancienne, ajouté un clocher au plan primitif. Il est adossé au mur, sur la porte de l'ouest; il s'élève d'environ 190 pieds (1). Carré dans son plan, et pyramidal dans son ensemble, il se termine par une espèce de dôme en forme de pomme de pin. Nous donnerons sa description dans un des chapitres suivans.

Il a aussi existé un vestibule en avant du clocher. On en aperçoit des restes dans la petite cour qui lui a succédé. Ils consistent en quatre gros piliers et une façade extrêmement curieuse.

Un porche était en avant du vestibule; il subsiste encore presque en entier.

On voit plusieurs autres constructions autour de la basilique; elles feront aussi le sujet de quelques descriptions particulières.

Les plus anciennes sont celles qu'on retrouve dans l'angle d'embranchement du nord-ouest et dans celui du sud-ouest. La première est en partie ruinée, et ne communique plus avec l'église.

La chapelle de Saint-Jean, adaptée à l'est de la branche du sud, paraît remonter au 10.^e siècle; elle se termine en rond-point, et est décorée de deux ordres corinthiens de fort mauvais goût.

Le cardinal de Talleyrand réédifia, sous l'invocation de Saint-An-

(1) A partir du niveau du pavé de l'église, et y compris la croix et le coq.

toine, la chapelle gothique dont nous avons déjà parlé. Avant la révolution cette chapelle était desservie par des vicaires particuliers.

Dans l'angle que forment les deux branches de l'est et du nord était aussi une vieille construction dont il ne subsiste que peu de traces; elle fut remplacée par une véritable église qui, commencée en 1524 sous l'invocation de Saint-Jean, fut terminée sous celle de Sainte-Anne vers les premières années du 17.^e siècle. Depuis près de cent ans cette bâtisse, d'un assez mauvais goût, servait de paroisse : elle a été détruite depuis peu d'années.

Enfin, les bâtimens de l'ancien monastère, incendiés plusieurs fois, et servant maintenant de palais épiscopal, occupent presque tout l'espace compris entre la branche du sud et celle de l'ouest. Nous dirons quelques mots, dans des articles particuliers, de cet amas de constructions, et des échoppes qui dérobent le monument à la vue presque dans son entier.

CHAPITRE II.

Description particulière de la basilique.

SELON les vieilles chroniques, Saint-Front, premier évêque de Vésonne et apôtre de la Province, aurait bâti un oratoire (1) sur l'emplacement qu'occupe notre cathédrale, ou immédiatement à côté, vers le sud-ouest, et assez près des degrés qui communiquent au palais épiscopal (2); mais nous n'avons rien de certain sur ce premier monument, et nous ne sommes guère mieux fixés sur l'époque de la fondation de l'édifice actuel. Après avoir donné la description particulière de cha-

(1) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Périgord*, tom. 1, pag. 125, art. *Chronope*.

(2) Du moins telle est l'idée que l'on peut se faire de l'emplacement de cette chapelle, d'après le père Dupuy, qui, pour mieux la désigner, dit qu'elle était du côté de l'autel de Sainte-Catherine.

que partie de cet édifice et de ses dépendances, peut-être nos idées seront moins confuses, et nous serons en état de prononcer (1).

ARTICLE 1.^{er} — *Des caveaux et des fondemens de la basilique.*

On trouverait presque partout sous la basilique des caveaux plus ou moins vastes, mais plusieurs de ces souterrains sont maintenant comblés ou ignorés. Tantôt l'entrée en est cachée sous le pavé, tantôt elle est dans quelque encoignure garnie de terre et de poussière. Quelquefois elle est fermée de murailles depuis de longues années; d'autres fois de simples planches ou quelques boiseries la dérobent à la vue. Il faudrait, pour tout retrouver, pour tout reconnaître, explorer le monument dans toutes ses parties; or, l'on conçoit l'embarras qu'une pareille investigation devrait causer, et le trouble qu'elle apporterait nécessairement à l'exercice du culte.

La plupart de ces caveaux étaient uniquement destinés à la sépulture; quelques-uns servaient de chapelles; d'autres pouvaient être employés à l'un et à l'autre usage; et ils offrent tous cela de remarquable, que, entre l'extrados de leurs voûtes et le pavé de l'église, ils laissent assez d'espace pour que l'on pût aussi y placer des corps.

Au surplus, les plus vastes de ces caveaux, ceux qui sont le plus élevés de cerveau, se trouvent du côté de l'est. La déclivité du sol sur lequel la basilique est fondée exigeait cette disposition.

Caveaux de l'ouest. — Il existe plusieurs petits caveaux dans le pied de la croix; il y en avait sous le clocher qui lui est contigu, ainsi que sous le vestibule; mais n'en connaissant ni la forme, ni les dimensions, ni l'entrée, nous ne pouvons en rien dire de certain.

Caveaux du sud. — Sous la chapelle de Saint-Jean, laquelle, comme

(1) Comme nous n'avons pu faire graver un assez grand nombre de planches, qu'il y a même quelques inexactitudes dans celles qui accompagnent l'Ouvrage, et que d'ailleurs nous avons eu besoin de faire un examen approfondi des constructions pour ensuite en tirer des résultats, nous avons dû être minutieux. Ainsi, ceux qui n'aiment pas les détails peuvent passer à la fin de ce second chapitre.

on a vu, tient à la branche du sud du côté du levant, on trouve des caveaux et des sous-caveaux qui tous ont leur entrée dans l'enclos des religieuses de la Visitation (1) et dont nous donnerons la description dans un des chapitres suivans. Maintenant, il suffit de dire que ces caveaux pénètrent sous l'église d'environ 12 pieds 6 pouces, à partir du parement extérieur du mur; que leur étendue du nord au sud, c'est-à-dire de l'angle de la croix au gros pilier du coin, est de 34 pieds 8 pouces; qu'ils sont au nombre de trois; qu'ils communiquent ensemble par des portes de 2 pieds 6 pouces de large, et que leurs voûtes s'élèvent à environ 12 pieds. Ces caveaux, construits en même temps que l'église bien que placés en partie sous la chapelle en rond-point, annoncent que le bas de cette chapelle remonte à une haute ancienneté. Quant aux sous-caveaux, nous ignorons s'ils pénètrent sous la cathédrale. Leur entrée est de trois ou quatre pieds plus basse que le terrain d'à-côté. Ils servent encore de tombeaux.

Au surplus, comme les caveaux dont nous venons de parler n'avancent sous la branche de la croix que d'environ 12 pieds 6 pouces, il est évident qu'il doit y en avoir d'autres très-considérables au milieu de cette branche et du côté de l'ouest; mais nous n'en connaissons point l'entrée. Serait-elle cachée sous le pavé? ou plutôt se trouverait-elle dans les gros piliers des angles? C'est ce que, du moins jusqu'à présent, nous ne pouvons faire connaître. Seulement, nous ne saurions douter de l'existence de ces cryptes, puisque le pavé de l'édifice est si fort au-dessus du sol des rues adjacentes et des bâtimens d'alentour.

Caveaux du nord. — Nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent de la chapelle de Sainte-Anne; on sait qu'elle était située dans l'angle d'embranchement du nord-est, et qu'elle occupait un vaste espace. Cette chapelle avait aussi ses caveaux, ou pour mieux dire elle avait pour base une véritable église basse, aussi étendue en largeur et en longueur que le plan supérieur. Nous donnerons plus loin la description de cette espèce de crypte. Il suffit maintenant de savoir que

(1) Les dames religieuses de la Visitation, qui jadis habitaient sur l'emplacement de notre amphithéâtre, sont maintenant contre l'église de Saint-Front.

c'est dans son intérieur que se trouve l'entrée des divers caveaux de la branche de l'est et d'une partie de celle du nord, et que c'est quand on est dans cette église souterraine moderne que l'on aperçoit ces cryptes particulières.

Ainsi, c'est par le côté du levant que l'on pénètre dans tous les caveaux de la branche du nord, du moins dans ceux que l'on connaît, et leur entrée actuelle est seulement de 5 pieds moins large que celle des grands arcs de la voûte moderne. Au reste, cette même entrée, dont la hauteur sous clef est d'environ 17 pieds et la largeur de 12 pieds et quelques pouces, n'est que la voûte même du principal caveau, dont la longueur est d'environ 22 pieds de l'est à l'ouest, non compris l'espace de grotte qui se trouve taillée dans le roc à son extrémité. Ce caveau paraît même avoir avancé beaucoup plus vers le levant; et comme nécessairement il devait être fermé d'une muraille assez épaisse, et qu'il avance encore, ainsi que les grosses constructions qui forment ses côtés, de 3 pieds 9 pouces hors de l'aplomb du mur de la basilique, il est évident qu'il devait y avoir dans cette direction quelques constructions anciennes dépendantes du principal édifice.

Sans doute avant qu'on eût rogné ces vieux fondemens pour y adapter un des grands arcs de la nouvelle construction, on entra par une simple porte dans le caveau dont nous venons de parler. Quoi qu'il en soit, à l'extrémité de son plan, qui, comme l'on a vu, est un carré long, on trouve une grotte taillée dans le roc. Elle a environ 12 pieds de largeur comme le caveau, 14 ou 15 pieds de longueur et 3 ou 4 pieds de hauteur de cerveau. Elle se replie à gauche dans une largeur de 7 pieds sur 12 pieds de longueur, et se prolonge encore de 7 ou 8 pieds au couchant.

Dans l'intérieur du caveau principal, et à 10 pieds 5 pouces de l'entrée, on trouve à droite, et à la hauteur d'environ 5 pieds, une ouverture de 7 pieds de large sur 6 pieds 2 pouces de hauteur sous clef; elle donne entrée dans un second caveau de 12 pieds 10 pouces de long sur environ 9 pieds de large, et 13 pieds de hauteur sous clef. Ce second caveau est parallèle au premier; un mur de 4 pieds 4 pouces les sépare. A l'est est un renforcement en forme de porte, de 3 pieds 5

pouces de largeur, de 5 pieds 9 pouces de profondeur, de 5 pieds 5 pouces de hauteur, et il a été plus large. Au nord est aussi un renforcement en forme de porte, de 2 pieds de large, de 6 pieds 4 pouces de profondeur, et de 6 pieds 7 pouces de hauteur; il pénètre nécessairement un peu dans un des gros piliers du nord.

Le premier caveau est taillé dans le roc jusqu'à la hauteur de 4 ou 5 pieds; le second est assis sur ce même roc; la construction de l'un et de l'autre est la même, c'est-à-dire que, excepté les montans des portes et les vousoirs de l'ouverture de communication, ils ont de même leurs parois en moellons extrêmement bruts, placés sans ordre, avec beaucoup de mortier. Seulement on doit remarquer que dans le second, à l'est et à l'ouest, les dernières assises, immédiatement sous la clef de la voûte, sont en ailes de fougère. Le renforcement qui est du côté de l'est est aussi très-remarquable, en ce qu'il a été jadis plus large de près de 3 pieds, et que la pierre qui le recouvre du côté du caveau est de la longueur de 7 pieds. La plupart des autres pierres de cette fausse porte sont aussi d'une grosseur très-considérable, et probablement, dans l'origine, c'était une porte d'entrée. Quoi qu'il en soit, une chose à laquelle on doit faire particulièrement attention, c'est qu'une de ces longues pierres s'est cassée depuis peu par le milieu: la cassure est encore fraîche, et quoique aucune partie importante de l'édifice ne pèse immédiatement sur cette espèce de porte, il est hors de doute que ce ne peut être que par le tassement ou faux aplomb du gros pilier contigu que la fracture s'est faite.

On trouve parmi les moellons dont est construit le second caveau :

- 1.° Un petit morceau de chapiteau corinthien;
- 2.° Un petit morceau de corniche;
- 3.° Plusieurs fragmens de ces longs et minces vousoirs que les Romains employaient dans leurs constructions en petites pierres.

Vis-à-vis de l'entrée du second caveau, et à 9 pieds 8 pouces de celle du premier, à gauche, on voit, à la hauteur de 5 pieds, la porte d'un troisième souterrain. Elle a 2 pieds 8 pouces de large et 6 pieds 4 pouces de hauteur. Ce troisième souterrain a 14 pieds de long sur 8

pieds 2 pouces de large, et 13 pieds de hauteur sous clef. C'est la dernière crypte de la branche du nord, du moins de celles que nous connaissons; elle est construite comme les deux autres, et elle laisse voir également dans le haut quelques ailes de fougère. Cette crypte communique à un plus petit souterrain réservé dans le gros pilier qui lui est contigu vers le sud. La porte de communication a 2 pieds 2 pouces de large et 4 pieds 6 pouces de hauteur. Le mur de séparation a 6 pieds d'épaisseur. La longueur de ce dernier petit caveau est, de l'est à l'ouest, de 5 pieds; sa largeur est de 4 pieds 6 pouces, et sa hauteur, sous clef, d'environ 12 pieds 6 pouces; sa construction est comme celle du troisième souterrain. Parmi les moellons avec lesquels sont construites les parois de l'un et de l'autre, on trouve :

- 1.° Un morceau de fût de colonne de 1 pied 3 lignes de diamètre;
- 2.° Un petit fragment de corniche;
- 3.° Plusieurs fragmens de longs voussoirs de 4 pouces d'épaisseur;
- 4.° Plusieurs morceaux de briques dont un de 3 pouces d'épaisseur, d'autres de 2 pouces, et un de 1 pouce 4 lignes.

Au surplus, on doit également remarquer que la pierre qui forme le dessus de la porte d'entrée du troisième caveau est fendue comme celle dont nous avons parlé plus haut, et sans doute par la même cause, c'est-à-dire par le tassement ou par la mise en surplomb d'un des gros piliers; seulement cette cassure est plus ancienne que l'autre de quelques années.

Tels sont les caveaux de la branche du nord : ils sont parallèles entre eux, et ce ne sont, pour ainsi dire, que les diverses parties d'un même souterrain. D'énormes pierres, placées debout, forment la majeure partie des montans des portes. La grande entrée qui communique du premier caveau au second est en voussoirs de 1 pied 2 pouces de haut sur 5 pouces de large à l'intrados. Les murs sont construits en moellons bruts, jetés les uns sur les autres sans aucun ordre, et liés par un bon mortier; parmi ces moellons se trouvent quelques fragmens antiques, et les grosses pierres ne paraissent avoir été employées à aucun autre édifice. Au reste, toutes ces constructions reposent sur le roc, qui pourtant ne paraît nulle part avoir été taillé pour les recevoir, et tout le sol est jonché d'ossemens de morts, jetés péle-mêle et

entièrement à découvert depuis qu'on y a enlevé des terres pour la fabrication du salpêtre.

Caveaux de l'est. — Nous avons déjà dit que l'entrée des caveaux de la branche de l'est se trouvait dans l'église basse de la chapelle de Sainte-Anne. Ces caveaux sont au nombre de trois. Nous allons les décrire chacun en particulier.

L'entrée du premier est près du sommet de l'angle rentrant que forment les deux branches de la croix ; c'est une porte cintrée dont le seuil est élevé de 5 pieds au-dessus du sol de la crypte moderne. La longueur de ce caveau, du nord au sud, est de 63 pieds 3 pouces ; sa largeur est de 16 pieds ; sa paroi de l'ouest est sur la même ligne que l'extérieur des gros murs de l'est des branches du nord et du sud. Sa hauteur, sous clef, est d'environ 18 pieds, et elle est même plus forte de quelques pieds vers le midi. La porte qui y donne entrée a 5 pieds 1 pouce 6 lignes de large sur 7 pieds 6 pouces de hauteur ; du côté de l'est, elle s'affleure avec le mur du caveau. La construction de cette crypte n'a rien de remarquable. Elle est faite en moellons extrêmement bruts, parmi lesquels on ne voit aucun débris d'antiquité. La porte seulement est en très-grosses pierres qui, quoique cimentées avec du mortier, sont appareillées et ajustées presque à la manière des Romains : le tout est basé sur le rocher.

L'entrée du second caveau est à 9 pieds 2 pouces 6 lignes de celle du premier ; c'est aussi une porte cintrée élevée au-dessus du sol. La longueur de ce second caveau est, du nord au sud, de 64 pieds, sa largeur est de 15 pieds 6 pouces, et sa hauteur, sous clef, d'environ 18 pieds ; le mur de séparation des deux a environ 3 pieds d'épaisseur. La construction de cette crypte est comme celle de la première, et l'on n'y aperçoit non plus rien de remarquable. La porte qui y donne entrée a 5 pieds 4 pouces 6 lignes de large, et environ 9 pieds de hauteur ; elle est faite en grosses pierres de taille de même que tout l'extérieur du mur (1).

(1) Cette porte est masquée en partie par les constructions de la chapelle de Sainte-Anne. Au surplus, elle ne s'élève pas plus haut que celle du premier caveau ; mais elle descend davantage. Quant à la porte du troisième caveau, elle s'élève un peu moins que les deux autres.

L'entrée du troisième caveau est à environ 15 pieds de celle du second. C'est une porte cintrée, large de 4 pieds 5 pouces, et haute, sous clef, de 7 pieds ou environ. Ce caveau se divise en trois parties, et ne forme point comme les deux autres une seule pièce en parallélogramme rectangle. Le mur dans lequel est pratiquée la porte a 6 pieds 10 pouces d'épaisseur, et d'abord on trouve un petit caveau d'environ 12 pieds de long de l'est à l'ouest, sur 6 pieds 1 pouce de large du nord au sud. Au surplus, ce caveau s'étend inégalement de chaque côté de la porte : à gauche il se prolonge de 6 pieds 2 pouces, et à droite de 1 pied 7 pouces seulement. Une seconde porte de même largeur que la première, et placée sur la même ligne du nord au sud, donne entrée, par un mur de 6 pieds 2 pouces d'épaisseur, dans un second caveau de 35 pieds 6 pouces de long du sud au nord, sur 15 pieds et quelques pouces de largeur. Au bout de ce rectangle, et à 8 pieds 4 pouces de la paroi de l'est, est une troisième porte de 2 pieds 11 pouces de large sur 5 pieds de hauteur, laquelle pénètre dans un troisième caveau de 14 pieds 10 pouces de long de l'est à l'ouest, sur 6 pieds 1 pouce de large. Le mur de séparation a 6 pieds 4 pouces d'épaisseur, et bien que rien ne soit parfaitement régulier, toutefois ce dernier réduit se prolonge à l'est précisément jusqu'à la même ligne que celui qui est à l'entrée, en sorte que les trois parties ne forment réellement qu'un seul caveau, séparé du second par un mur de 3 pieds d'épaisseur, et resserré dans ses extrémités, c'est-à-dire sous les deux gros piliers de l'est.

Ainsi, les caveaux de la dernière branche de la croix sont de véritables parallélogrammes rectangles, placés à côté les uns des autres et parallèles entre eux ; seulement le dernier se trouve le moins vaste, parce que ses extrémités sont resserrées dans les fondemens des gros piliers. Au reste, la construction de ces trois souterrains est la même : ce sont partout des moellons entièrement bruts, placés sans ordre, et le tout est assis sur le rocher. Les portes seules et l'extérieur du gros mur du nord de cette partie de la basilique, sont formés d'énormes quartiers de pierres qui, par la manière dont ils sont liés entre eux, semblent un peu, comme nous l'avons déjà dit, rappeler le faire des vraies constructions romaines.

Caveaux du centre. — Il doit y avoir plusieurs caveaux au centre de l'édifice, mais nous n'en connaissons point l'entrée. Il en est aussi quelques-uns dans lesquels on pénétrerait par l'intérieur des gros piliers; mais ces piliers sont embarrassés de vestiaires ou d'autres constructions modernes. Le seul de ces souterrains que nous connaissions d'une manière certaine et dont nous puissions donner la description, c'est la chapelle de Saint-Severin. L'entrée de cette chapelle est dans le pilier de l'angle rentrant du nord-est, c'est-à-dire sous l'escalier de la chaire actuelle, et elle se dirige vers le sud; c'est un escalier de 4 pieds 8 pouces 6 lignes de large, au bas duquel est une allée ou corridor de même largeur et de la longueur de 10 pieds. Un passage ou espèce de porte de la largeur de 3 pieds 9 pouces continue l'allée, dans une longueur d'environ 4 pieds, et au bout de ce passage se trouve la petite chapelle; c'est un carré de 12 pieds de long, de l'ouest à l'est, sur 5 pieds 7 ou 8 pouces de largeur. La hauteur de la voûte sous clef est d'environ 7 pieds.

Du côté de l'ouest est un renforcement en forme de porte, dont la longueur, du levant au couchant, est de 7 pieds; sa largeur, à l'entrée, est de 2 pieds 9 pouces; elle est, à l'autre extrémité, de 1 pied 10 pouces, et sa voûte s'élève d'un peu plus de 6 pieds. A l'autre bout de la chapelle était l'autel; il est maintenant détruit.

Vis-à-vis de l'entrée, c'est-à-dire du côté du sud, est un second renforcement de 3 pieds 9 pouces 4 lignes de large sur 4 pieds 3 pouces de profondeur; il est élevé sur le sol d'environ 2 pieds; sa voûte est un peu moins haute que celle du parallélogramme. C'est dans ce renforcement que se trouve le tombeau du saint, c'est-à-dire le petit cercueil de pierre dans lequel a été placée la cassette de bois qui contient ses reliques. Ce tombeau a été brisé d'un côté; la cassette a été ouverte; mais les ossemens sont encore enfermés dans son intérieur. Sans doute lorsque l'église actuelle fut bâtie il existait une petite chapelle sur le lieu même où gisait le corps, et alors elle dut être démolie pour faire place au nouvel édifice; seulement on y réserva une petite crypte, pour ne pas être obligé de changer de place ces précieuses reliques et pour pouvoir les exposer à la vénération du peuple dans le lieu même de la sépulture du saint personnage.

Au reste, les murs de cette chapelle souterraine paraissent avoir été refaits depuis la construction de l'église actuelle; on distingue même parmi les moellons quelques débris qui semblent appartenir à l'architecture mauresque. Probablement d'abord elle était plus considérable; mais peut-être ses voûtes tombant en ruine, on fut obligé de la réduire à de moindres dimensions.

Tels sont les principaux caveaux de la basilique. La plupart furent destinés à servir de tombeaux; quelques-uns ont été employés à d'autres usages, et il en est sans doute un grand nombre qui nous sont encore inconnus. La construction de ces souterrains est presque partout la même, et l'on n'y aperçoit guère de traces de restaurations. Toutefois quelques parties ont dû être refaites, car à diverses époques le monument a été presque entièrement saccagé.

Au surplus, il est essentiel de remarquer que presque tous les caveaux que nous venons de décrire, ont la propriété de conserver les corps et de les dessécher. Lorsqu'on y a enlevé les terres, ou plutôt la poussière, pour la fabrication du salpêtre, on en a retrouvé plusieurs qui étaient parfaitement dans leur entier: rien n'en était détruit, les formes n'en étaient même pas altérées; seulement la peau était rembrunie et avait pris une véritable couleur de momie d'Égypte.

ARTICLE 2. — *Des murs de la basilique considérés à l'extérieur.*

Rien de cette vaste basilique n'est parfaitement régulier: les gros murs offrent différentes épaisseurs; les ouvertures varient de chaque côté; les gros piliers même ne sont pas tous d'égale largeur sur chaque face, et ils ne se trouvent pas exactement disposés en ligne droite. Néanmoins, l'édifice offre un ensemble agréable, et avant les dernières restaurations chacun des douze pans de mur du pourtour se terminait à l'extérieur par un fronton triangulaire d'un assez bon effet. Ces frontons, qui existent encore en partie, mais qui se trouvent sous des constructions plus modernes, n'embrassent pas toute la largeur des pans de murs: la portion contre laquelle sont appuyés les gros piliers intérieurs est ornée d'un entablement ordinaire; et c'est unique-

ment sous les frontons que sont percées les ouvertures qui éclairent l'édifice. Ces ouvertures sont au nombre de sept : trois se trouvent placées sous les corniches rampantes ; quatre sont à 10 pieds et quelques pouces au-dessus du niveau du pavé. Seulement il n'y en a point de ces dernières aux extrémités de la croix ; lesquelles, comme on a vu, contiennent des portes, ou de larges ouvertures propres à communiquer avec des parties dépendantes de la basilique.

Nous allons décrire d'abord l'extérieur de chaque gros mur en particulier, ensuite nous donnerons le détail de l'intérieur du monument.

Extérieur de la branche du nord ; mur de l'ouest. — Le mur de l'ouest de la branche du nord fut, à l'époque de sa construction, renforcé par le bas, vers le sommet de l'angle rentrant de la croix. L'espèce de contrefort, qui dès-lors en fit partie, montait à 13 pieds 6 pouces, et avait une largeur d'environ 15 pieds. Il est maintenant détruit ; on ne peut plus en distinguer les assises ; la gelée et le salpêtre ont fait éclater la pierre ; presque partout on y a rajusté du ciment ou de mauvais mortier (1). Plus au nord, et dans l'espace d'environ 20 pieds, la construction est un mauvais blocage jusqu'à la hauteur de plus de 10 pieds. Ce blocage est en gros moellons bruts, surtout vers le contrefort dont nous venons de parler. De l'autre côté, ces moellons sont placés en assises peu régulières. La ligne de séparation entre les assises et l'autre blocage est oblique ; son extrémité la plus élevée est du côté du nord. A côté de ce blocage on retrouve la construction en grosses pierres, dont les assises ont jusqu'à 1 pied 8 pouces 9 lignes de hauteur ; mais on ne la voit que dans un court espace, l'angle saillant de cette extrémité de la croix étant enveloppé d'un contrefort de 3 pieds 7 pouces d'épaisseur. Les assises de ce contrefort, dont la hauteur est considérable, ont de 10 à 11 pouces ; il n'a aucune liaison avec le gros mur, et on voit qu'il a été fait dans un temps postérieur. La longueur totale de ce mur de l'ouest, depuis l'angle rentrant de la croix jusqu'à l'extrémité, est d'environ 54 pieds 6 pouces (2).

(1) Voyez ce que nous disons de cette partie de l'église, dans le chapitre où nous traitons de sa restauration.

(2) Il n'est en bas que de 53 pieds 4 pouces, parce que le mur du nord de la branche de l'ouest se trouve aussi renforcé ; mais ce n'était pas sur cela que nous devions calculer.

La partie de mur que nous venons de décrire se trouve au rez-de-chaussée de la maison voisine, ou dans une petite cour. Au-dessous est une cave, dont la longueur est d'environ 28 pieds, mais dans laquelle on ne peut voir les fondemens de la basilique. Seulement la voûte de cette cave prouve, par ses liaisons, que le gros contrefort du coin lui est postérieur.

Le sol de la petite cour dont nous venons de parler est au-dessus du pavé de l'église à environ 7 pieds 7 pouces, et c'est à 13 pieds 5 pouces au-dessus de ce même sol que commencent les quatre fenêtres basses. Ces fenêtres sont cintrées en vousoirs de pierre bleue tous extradossés; leur hauteur sous clef est de 11 pieds et quelques pouces; leur largeur est de 4 pieds 1 pouce; la distance entre elles est de 4 pieds 11 pouces; celle qui est le plus à l'ouest est très-rapprochée de l'angle rentrant de la croix. Au surplus, ces fenêtres n'ont aucune espèce d'ornemens, et elles sont depuis long-temps entièrement murées. La hauteur des assises des trumeaux et du coin est d'environ 1 pied 7 pouces 6 lignes (1).

A environ 2 pieds au-dessus des deux fenêtres qui sont le plus dans l'angle, commence une construction différente de celle qui est au-dessous, et à 3 pieds 6 pouces ou environ des deux autres fenêtres est une construction encore d'un autre genre. Il reste peu de chose de la première; elle n'arrive même pas jusqu'aux fenêtres d'en haut, excepté tout-à-fait dans le coin: elle est en petites et en assez grosses assises. L'autre contient les trois fenêtres d'en haut, mais elle ne s'étend pas au-delà de l'aplomb du fronton: ses assises ont 10 ou 11 pouces de hauteur; elles sont peu régulières. Ces deux constructions sont en retraite de quelques pouces. Les trois fenêtres ne sont point égales entre elles: celle du milieu est la plus grande; sa hauteur sous clef est de 13 pieds 5 pouces; sa largeur est de 6 pieds 6 pouces; les deux autres ont 11 pieds 6 pouces de hauteur, sur 4 pieds 4 pouces de largeur: l'intervalle qui les sépare est de 4 pieds et quelques pouces.

(1) Depuis très-long-temps on a pratiqué des placards dans l'épaisseur de ce mur; ce qui est d'autant plus mauvais qu'ils ne répondent pas aux anciennes baies. Néanmoins ces renfoncemens nuisent peu à la solidité.

Les voussoirs de chacune des trois fenêtres forment une archivolt. Cette archivolt est composée d'une fasce et d'un bandeau : elle pose par ses extrémités sur des espèces de pilastres ou pieds-droits saillans, ménagés dans l'épaisseur du mur, et d'un assez mauvais goût.

L'ouverture des fenêtres se trouve de quelques pouces en retraite. Le cintre de ces percées est tout entier dans le fronton. Les impostes des pieds-droits sont faites en forme de petite corniche ou plinthe ; partout elles sont différentes ; elles se prolongent des deux côtés, et terminent par le bas le tympan du fronton.

Quant aux corniches rampantes, elles sont presque entièrement détruites. Ce qui en reste offre une saillie assez considérable, et fait partie d'une des restaurations. Entre les archivoltes et un peu au-dessus sont deux rosasses fort saillantes.

Au surplus, les voussoirs du grand arc de la voûte intérieure de l'église paraissent à l'extérieur dans ce même tympan du fronton, et annoncent par les sinuosités de la courbe qu'ils décrivent, que les fenêtres et la construction qui est immédiatement au-dessus sont postérieures. Ceux de ces voussoirs qui touchent à la fenêtre qui est le plus au nord ont même été dérangés et raccourcis pour faire place à l'archivolt. La petite portion du tympan qui se trouve au-dessus des deux autres fenêtres, sous les grands arcs, est encore plus récente, et peut être considérée comme quatrième ou cinquième construction.

Dans la portion de mur qui est au nord des fenêtres basses, et qui toute est formée de grosses pierres, il devait y avoir une cinquième ouverture moins grande que les quatre autres (1), mais à peu près au même niveau : elle éclairait l'intérieur du gros pilier du coin. Les constructions de la maison contiguë la dérobent à la vue. Plus haut est une lucarne d'environ 4 pieds de haut sur 1 pied 11 pouces de large ; elle est cintrée, et se trouve à environ 3 pieds au-dessous de l'entable-

(1) Comme le mur est crépi et tapissé à l'extérieur, nous n'avons pu reconnaître cette ouverture ; elle ne se montre même guère dans l'intérieur, et ce n'est que par analogie que nous en parlons.

ment qui, dans cette partie, couronnait l'édifice. Cet entablement lui-même est au niveau des petites impostes des fenêtres : il se compose d'une espèce de saillie en forme de petite corniche brute (1), de grands modillons placés en console au-dessus, et d'un gros bandeau ou larmier : le tout est de mauvais goût, et paraît avoir été fait en même-temps que les corniches rampantes du fronton ; c'est-à-dire que l'un et l'autre semblent appartenir à une troisième ou quatrième construction, laquelle descend d'un côté presque au bas de la petite lucarne dont nous avons parlé. Au coin du mur elle est en retraite de plus d'un pouce.

Enfin, un peu au-dessus de l'entablement commence la nouvelle restauration (2), laquelle s'élève presque au niveau de l'angle supérieur du fronton. Une petite corniche termine cette dernière construction, dans laquelle se trouvent trois fenêtres carrées, de 3 pieds de haut sur 2 pieds de large.

Ainsi, en supposant que la construction du bas, vers le coin, et y compris les moellons en assises, soit la première, et que celle dans laquelle sont percées les premières fenêtres soit postérieure, on pourrait distinguer dans le mur de l'ouest sept constructions différentes :

- 1.° Celle du coin jusqu'à une certaine hauteur, et y compris les moellons en assises ;
- 2.° Celle dans laquelle se trouvent les quatre fenêtres d'en bas ;
- 3.° Celle qui est au-dessus des deux fenêtres les plus près de l'angle, et y compris peut-être les voussoirs du grand arc intérieur ;
- 4.° Les corniches rampantes du fronton, l'entablement qui est à côté, et la petite partie de maçonnerie qui est immédiatement au-dessous de cet entablement ;
- 5.° Les trois fenêtres d'en haut ;

(1) Nous appellerons *corniches brutes* toutes les saillies carrées ou chanfreinées placées en guise de corniches.

(2) Celle qui a été faite il y a environ 60 ans.

6.º Une portion de construction qui est immédiatement au-dessus de la fenêtre qui est le plus près de l'angle rentrant ;

7.º La construction qui s'élève des deux côtés du fronton.

Au surplus, il serait possible que nous fussions dans l'erreur sur quelques-unes de ces constructions ; il serait possible que l'édifice fût resté assez long-temps sans être achevé pour qu'on eût quelquefois changé de méthode ; mais toujours est-il vrai qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître au moins quatre ou cinq constructions différentes dans le mur que nous venons de décrire. Nous verrons si les autres parties du monument favorisent ces nombreuses distinctions.

Extérieur de la branche du nord ; mur du nord. — Le mur du nord ne s'aperçoit presque pas jusqu'à une certaine hauteur : les maisons qui lui sont contiguës le dérobent d'autant plus à la vue, qu'elles sont entièrement crépies, et tapissées dans leur intérieur (1). C'est dans ce mur, dont la hauteur est de 62 pieds 6 pouces et la largeur de 74 pieds (2), que se trouve celle des grandes entrées qu'on appelle *Porte-du-Gras* (3), laquelle, comme l'indique la date 1581, qui est au-dessus, a été reconstruite dans le 16.º siècle. Cette porte se trouve placée assez exactement au milieu du mur ; elle est en plein cintre, et n'a aucune espèce d'ornement. Sa hauteur sous clef est de 12 pieds ; sa largeur est de 8 pieds 4 pouces. Un peu au-dessus était un bas-relief gothique assez curieux, qu'on a fait disparaître ou qu'on a recouvert entièrement lorsqu'on a fini d'obstruer cette partie de l'édifice.

Ce qu'il y a de très-remarquable c'est que l'extérieur de cette porte est renfoncé de 7 ou 8 pouces sur une largeur de plus de 3

(1) Il y a 20 ans qu'on ne voyait encore de ce côté que quelques baraques qu'on a en la maladresse de laisser embellir et élever à la fantaisie des propriétaires.

(2) En haut on trouve 74 pieds 7 pouces ; mais la construction moderne est un peu en saillie.

(3) Plus anciennement on l'appelait *Porte-des-Gras*, en latin *de Gradibus*, c'est-à-dire *des Degrés*, parce que, pour entrer de ce côté, il fallait monter plusieurs marches, et parce que la place qui est vis-à-vis, et qu'on s'est plu à dénommer sans motif, s'appelait aussi *Place-des-Gras* (*de Gradibus*), soit que sa montée fût rachetée dans quelques endroits par des degrés, soit simplement à cause de sa déclivité. Dans les derniers temps le peuple appelait cette place et l'appelle encore par corruption *la Place-dau-Grassé*, d'où lui était venue la dénomination de *Place-du-Gresse*.

pieds de chaque côté; et comme les saillies latérales qui forment ce renforcement ne montent qu'à une certaine hauteur, il est évident qu'elles furent destinées à supporter la retombée d'une voûte.

Nous ne savons point dans quelle forme fut construite d'abord cette même porte : à une certaine époque elle devait se trouver dans un petit avant-corps comme celle du Touin; il paraît que plus tard elle fut reconstruite dans le genre gothique, et s'il en est ainsi elle a été refaite trois fois, ce qui a dû contribuer singulièrement à mettre le mur en surplomb.

Des deux côtés de la porte que nous venons de décrire, et à la distance d'un peu plus de 3 pieds, étaient deux anciennes chapelles dont l'une a été transformée, il y a quelques années, en maison particulière. Sous chacune de ces chapelles est un caveau qui sans doute primitivement servait de tombeau; nous en parlerons dans un article particulier. Il suffit maintenant de dire que ces caveaux ont été construits en même temps que les fondemens de la basilique.

Quant aux deux chapelles, elles s'étendaient jusqu'aux deux angles du mur, et celle qui est à l'est sert d'entrée à l'emplacement de l'ancienne paroisse, qui depuis fut changée en *Salle-Décadaire*. Dans l'intérieur de cette chapelle qui sert d'entrée, le mur a deux ouvertures : l'une donne directement dans la basilique, l'autre dans le gros pilier. La première a 2 pieds 9 pouces de large sur 6 pieds 1 pouce de haut au-dessus du pavé de la chapelle, lequel est plus élevé que celui de l'église d'environ 2 pieds; la seconde a 6 pieds 10 pouces de large sur 10 pieds de haut. Au reste, cette dernière ouverture est tout-à-fait moderne : on s'occupe de la rétrécir, et il vaudrait mieux la fermer entièrement pour consolider l'angle de l'édifice dont nous avons déjà remarqué le tassement dans la description des caveaux. On pourrait dire il est vrai qu'il y avait anciennement plus haut une percée; mais c'était une simple fenêtre, large de 4 pieds 1 pouce, haute de 8 ou 9 pieds, et qu'on a murée sans aucune liaison.

Au reste, l'épaisseur du mur, à l'aplomb du pilier, est de 6 pieds 8 pouces : les assises entre les ouvertures que nous venons de décrire et

au-dessus sont de 1 pied 7 pouces et quelques lignes ; elles paraissent appartenir à la première fondation.

A une certaine hauteur, on voit au-dessus de la grande ouverture dont nous venons de parler une fenêtre carrée, de 6 pieds et quelques pouces de haut sur environ 4 pieds de large (1) ; elle paraît également de construction un peu moderne : on devrait aussi la fermer puisque elle ne fait que détruire la symétrie et affaiblir le gros pilier. Le milieu de sa hauteur répond à peu près au bas des trois grandes fenêtres.

Le reste du mur n'est remarquable ni par ses ouvertures ni par ses ornemens. Le fronton est de même forme et à peu près de même grandeur que dans le mur de l'ouest, seulement il tient le milieu, ce qui n'était pas possible de l'autre côté : il est également presque détruit. Au-dessous de l'entablement sont deux lucarnes. Celle de l'ouest est à 2 pieds et quelques pouces de cet entablement ; sa hauteur est d'environ 4 pieds, et sa largeur de près de 2 pieds, comme dans le mur que nous avons décrit. Celle de l'est n'est guère qu'à 2 pieds de l'entablement ; sa hauteur sous clef peut être de 3 pieds, et sa largeur d'un peu plus de 1 pied. Les archivoltés des grandes fenêtres sont achevées ; les impostes de leurs pieds-droits sont partout différentes ; elles sont au niveau du bas de l'entablement comme au mur de l'ouest, et ce bas d'entablement n'est point sculpté. Le mur paraît se fendre dans quelques endroits, ce qui annonce un faux aplomb dans un des gros piliers et peut-être dans les deux. La restauration moderne est un peu en saillie, et c'est ainsi qu'on est parvenu à rendre la toiture symétrique.

Quant aux diverses restaurations de ce côté de l'édifice (2), la première se distingue vers le milieu du mur, à environ 16 pieds de hauteur ; on la voit dans l'intérieur. Au-dessus, les assises sont moins en ordre, et l'on y remarque une assez forte retraite. A une quinzaine de pieds au-dessous de l'entablement, on remarque aussi une restauration ; elle se

(1) Nous ne donnons cette mesure, ainsi que beaucoup d'autres, qu'approximativement et à vue, ces objets étant hors de portée.

(2) Nous appelons ici restaurations les changemens de constructions que l'on remarque dans le travail. Nous verrons plus loin que plusieurs de ces constructions peuvent appartenir à des époques différentes sans être de véritables restaurations. Voyez chap. X.

manifeste par des assises un peu plus petites que celles du dessous, et peu régulières. Cette restauration est au niveau du bas des grandes fenêtres, et coupe presque par le milieu la fenêtre carrée du coin : elle est un peu en retraite. Il en paraît une troisième à quelques pieds plus haut ; elle se distingue par son mélange irrégulier de petites et d'assez fortes assises. Cette restauration traverse les petites lucarnes, celle de l'est surtout, qui se trouve refaite presque en entier. Les trois grandes fenêtres sont percées dans une construction pareille à celle qui contient les fenêtres hautes du mur de l'ouest, et au-dessus il serait aisé de faire les mêmes observations que dans le haut de ce dernier mur. Ainsi on pourrait y distinguer de même six ou sept genres de constructions, et peut-être encore davantage.

Extérieur de la branche du nord ; mur de l'est. — Le mur de l'est a environ 52 pieds de largeur, ce qui est un peu moins que pour celui de l'ouest ; et dans le bas il n'offre pas la même disposition que ce dernier. Un large cintre, reste d'une ouverture de 18 pieds 8 pouces de large sur 32 pieds ou environ de hauteur sous clef, est à environ 6 pieds au-dessous des grandes fenêtres du haut, et juste sous le milieu du fronton. Cette ouverture, pratiquée au niveau du pavé de l'église, annonce l'existence d'une ancienne chapelle, dans le genre sans doute de celle qui est appliquée au mur de l'est de la branche du sud. C'est cette chapelle que l'église de Sainte-Anne, autrement dite la *Paroisse*, avait remplacée ; maintenant c'est un espace vide.

Au surplus, l'ouverture dont nous venons de parler est murée depuis long-temps, et elle appartient à une restauration qui ne paraît pas être des premières. Des deux côtés, et depuis le bas, c'est une construction plus moderne : elle est montée en assises de quelques pouces de hauteur, et elle n'a que 1 pied et quelques pouces de large. Vers l'angle rentrant de la croix, cette construction se lie à un blocage plus ancien, qui naguère encore était revêtu d'un contrefort ; vers le nord, elle se joint aux grosses assises de l'angle saillant.

Le contrefort qui occupait l'angle rentrant que forment les deux murs s'étendait sur celui de l'est d'environ 5 pieds ; sa hauteur était

d'environ 16 pieds (1). On l'a entièrement coupé lorsqu'on a voulu bâtir des boucheries sur l'emplacement de la *Salle-Décadaire* ; et en cela on a diminué d'autant la solidité de l'édifice.

La partie de mur qui est le plus au nord est cachée, par le bas, derrière un massif de construction dépendant de la chapelle moderne ; on ne peut l'apercevoir au dehors : elle est percée au niveau du sol d'une ouverture carrée de 7 pieds moins quelques pouces, sur environ 10 pieds de hauteur : cette ouverture, pratiquée dans le temps de la révolution, a singulièrement contribué à affaiblir l'angle de l'édifice ; on va la rétrécir, on ne lui laissera qu'une largeur de 3 pieds ; et nous ferons ici les mêmes observations qu'à la page 287 ; car ces nombreuses percées ne tendent qu'à détruire la symétrie et la solidité du monument.

A une certaine hauteur ce n'est plus la même construction : on y voit quelques petites assises, et le tout est moins régulier ; c'est une restauration faite un peu en retraite, et commençant au même niveau que celle dont nous avons parlé dans notre description du mur du nord. Plus haut les petites assises sont un peu plus multipliées, ce qui pourrait annoncer une troisième construction ; cependant, à ce sujet, nous n'oserions rien affirmer. Du reste, le mur offre peu de détails particuliers : les grandes fenêtres sont de la même époque que celles des deux autres côtés ; les pieds-droits et leurs impostes présentent aussi des différences entre eux ; les corniches rampantes sont de même presque détruites ; seulement il reste au-dessus de ces corniches et sur l'entablement qui est de ce côté une assez grande partie de la construction qu'on éleva lorsqu'on voulut remplacer l'ancienne couverture des pignons par une charpente unie.

Quant à la petite lucarne, elle est à environ 1 pied 6 pouces de l'entablement ; sa hauteur peut être de 4 pieds, et sa largeur de 1 pied et quelques pouces.

Extérieur de la branche de l'est ; mur du nord. — La hauteur du

(1) Au-dessus du sol extérieur, qui s'élève d'environ 2 pieds au-dessus du pavé de l'église.

mur du nord, au-dessus du pavé de l'église, est à peu près comme celle de tous les autres murs (1) : sa longueur est d'environ 55 pieds, non compris 11 pieds pour la saillie d'un des avant-corps de la tête de la croix : le bas de ce mur s'aperçoit dans la crypte de l'église de Sainte-Anne; il contient les portes cintrées des trois caveaux : les assises y ont de 1 pied 7 pouces 9 lignes à 1 pied 10 pouces de hauteur (2).

Si on remonte sur la voûte de cette crypte, c'est-à-dire sur un sol qui, comme on a vu, se trouve de 2 pieds plus élevé que celui de la basilique, le mur se présente à peu près comme le premier que nous avons décrit : il offre de même sept fenêtres, non-compris une fenêtre plus petite, ouverte à côté de celles d'en bas, et une lucarne au-dessus; mais dans les détails on remarque de nombreuses différences qu'il est bon de faire connaître.

Les fenêtres du bas commencent à 8 pieds 6 pouces au-dessus du sol; leur hauteur sous clef est de 22 pieds, et leur largeur de 4 pieds 4 pouces ou environ; leurs baies sont ébrasées de quelques pouces; leurs trumeaux ou pieds-droits sont en retraite, et ils sont décorés de pilastres ménagés dans l'épaisseur du mur : ces pilastres ont environ 10 pouces de largeur; ils sont ornés de chapiteaux corinthiens passablement sculptés pour le moyen âge, et sur lesquels viennent retomber des archivoltés assez saillantes et entièrement ornées en échiquier, comme on en voit ici des exemples jusqu'à la fin du 12.^e siècle. Au surplus, deux de ces fenêtres, celles qui sont le plus dans l'angle, n'ont jamais été percées jusqu'au niveau des autres par le bas; ce qui prouve d'une manière évidente que la chapelle en rond-point adaptée contre le mur de l'est, était aussi ancienne que l'édifice. Le contrefort dont nous avons déjà parlé avance même sur une de ces fenêtres de plus de 4 pieds.

(1) Sa hauteur, prise depuis le sol de la crypte de la chapelle de Sainte-Anne, serait d'environ 81 pieds.

(2) Ces assises du bas du mur sont de différentes hauteurs : il y en a de

| | | | |
|---|------|---------|--------|
| { | 1 p. | 7 pouc. | 9 lig. |
| | 1 | 8 | " |
| | 1 | 9 | " |
| | 1 | 10 | " |

Entre les archivolttes de ces fenêtres, et au niveau de leur extradors, sont trois rosaces sculptées fort en saillie. A quelques pouces plus haut est une petite corniche ou plinthe faite en cavet (1), et à environ 4 pieds au-dessus commencent les trois autres fenêtres; lesquelles, soit pour la grandeur, soit pour les ornemens, sont à peu près conformes à celles des murs que nous avons décrits: seulement ici les impostes sont toutes de même forme, et les deux dernières se continuent en petite corniche sur les deux côtés. Ces impostes se composent de deux cavets avec leurs réglets; elles sont à la même hauteur que celles des autres pieds-droits dont sont ornées presque toutes les fenêtres hautes.

La petite fenêtre qui est à côté des quatre d'en bas descend un peu au-dessous de leur niveau; sa largeur est de 4 pieds 2 pouces; sa hauteur sous clef est d'environ 15 pieds.

La plinthe qui est au-dessus des fenêtres basses ne se continue pas dans cette partie du mur. Plus haut est la petite lucarne; elle a 1 pied et quelques pouces de large sur près de 4 pieds de haut; elle n'est pas éloignée de l'angle saillant. A 1 pied et quelques pouces au-dessus est l'entablement, qui offre cela de très-remarquable, que l'espèce d'architrave qui en fait le bas est sculptée (2), et qu'elle se trouve plus basse de 1 pied et quelques pouces que l'imposte qui orne les pieds-droits des fenêtres hautes; ce qui ne se rencontre nulle part ailleurs.

Le prolongement de mur qui aide à former un des avant-corps de l'est s'élève à plus de 32 pieds de hauteur: il finit à 3 pieds au-dessous de la corniche qui est sur les quatre fenêtres; il est orné d'une petite corniche et d'un acrotère, ainsi que d'une fenêtre dont la hauteur sous clef est d'environ 13 pieds, et la largeur de 3 pieds 8 pouces. Cette ouverture est un peu au-dessus du niveau de celle qui est à côté. Au surplus, toute cette partie du mur est très-bien liée avec le reste, et remonte nécessairement à l'époque de la fondation.

(1) Cette plinthe ou petite corniche se compose d'un cavet placé entre deux réglets.

(2) Elle se compose d'un simple cavet avec ses réglets.

Quant aux diverses constructions que l'on remarque dans ce même mur du nord, elles sont au nombre de sept ou environ. Dans la partie qui est le plus à l'est, les neuf premières assises ont chacune 1 pied 9 pouces 3 lignes de haut, et nécessairement elles appartiennent à la fondation de l'édifice. Au-dessus, les assises n'ont guère que 1 pied 7 pouces 3 lignes, et elles montent ainsi jusqu'au niveau de la plinthe inclusivement. Il est possible que cette seconde partie dépende d'une seconde construction.

Le côté droit de la petite fenêtre du prolongement du mur offre des assises mêlées et peu régulières; c'est bien un troisième genre, et la construction qui est au-dessus de la plinthe jusqu'à l'entablement, ainsi peut-être que les quatre fenêtres, semble appartenir à la même époque. Le blocage qui est au-dessous des fenêtres paraît antérieur.

Le bas de l'entablement, quelques pierres qui se trouvent au-dessous vers les fenêtres, la courbe que décrivent les voussoirs du grand arc intérieur, et peut-être les corniches rampantes du fronton, appartiennent à une cinquième construction; à côté des corniches rampantes est la sixième; au-dessus se trouve la septième et dernière.

Extérieur de la branche de l'est; mur de l'est. — Le mur de l'est offre de chaque côté une espèce d'avant-corps: celui de ces avant-corps qui est vers le nord a 11 pieds de saillie, l'autre a 9 pieds et quelques pouces; ils ont chacun environ 17 pieds de largeur (1). L'intervalle qui les sépare est de 38 ou 39 pieds. Nous avons déjà décrit une face de celui qui est vers le nord; à l'est, sa construction est la même. On y voit une fenêtre de même grandeur; les assises y sont également en grosses pierres, et on y trouve quelques traces de restaurations. Quant à la face du midi, elle est cachée par les constructions du rond-point. L'avant-corps du sud est semblable par le bas à celui que nous venons de décrire; son côté du nord est de

(1) Comme ces deux avances ont plus de largeur que de saillie, et que d'ailleurs elles étaient couronnées de frontons, nous croyons devoir leur donner le nom d'*avant-corps*. Cette construction n'est point exprimée dans la planche.

même enveloppé par la construction moderne ; ses deux autres faces sont pareillement percées de fenêtres. Lorsque nous en serons au mur du sud , nous donnerons la description de la troisième face ; il nous suffit maintenant de parler de celle de l'est. La fenêtre qui est de ce côté paraît avoir été entièrement refaite ; elle ressemble peu aux deux fenêtres de l'autre avant-corps ; sa baie est taillée en embrasure ; ses voussoirs sont différens des premiers ; elle paraît appartenir à une autre époque. Au-dessus de cette fenêtre est une corniche pareille aux corniches rampantes des grands frontons ; elle sert elle-même de base à un petit fronton dont le sommet est à angle droit , ou peut-être même à angle un peu aigu , ce qui produit un assez mauvais effet. Au milieu de ce couronnement est une espèce de corniche ou plinthe absolument brute et dont on ne peut déterminer l'usage.

Quant aux corniches rampantes de ce petit fronton , elles sont ornées de palmettes assez bien sculptées ; elles n'ont aucun rapport avec les autres décorations de ce genre ; elles appartiennent à un autre temps , et paraissent être ce qu'il y a de plus parfait en dessin dans tout l'édifice. Au surplus , comme le fronton auquel elles sont adaptées , et tout ce qui est immédiatement au-dessous , est un peu barbare , il est évident qu'elles sont plus anciennes que ces restaurations , et qu'elles remontent à une époque beaucoup antérieure.

Quoi qu'il en soit , on voit que les deux avant-corps ne sont nullement couronnés de même : celui du nord se termine carrément au moyen d'un acrotère dont le haut finit , du côté de l'est , par une espèce de saillie semblable à la naissance d'une voûte , tandis que celui du sud est surmonté d'un fronton triangulaire très-aigu , et dont les corniches rampantes sont de fort bon goût. Ce dernier se fend par le milieu : la lézarde se distingue parfaitement par la séparation des voussoirs de la fenêtre.

Entre les deux avant-corps que nous venons de décrire il a existé sans doute une chapelle en rond-point antérieure à celle qu'on y voit aujourd'hui ; peut-être même le bas du mur offre-t-il encore quelque partie de cette ancienne construction ; mais comme nous n'avons pu

le voir, nous ne saurions en rien dire de certain (1). Quoi qu'il en soit, au niveau du pavé de l'église il ne subsiste rien du gros mur. Une ouverture de 26 pieds 8 pouces de large, sur environ 37 pieds 6 pouces de hauteur, tient le milieu de l'espace; c'est une arcade de forme un peu gothique, construite en 1583 (2). Cette ouverture forme l'entrée de la chapelle en rond-point allongé que le cardinal de Talleyrand fit élever en 1347; et elle paraît avoir été ornée, avant cette époque, de deux grosses colonnes, dont les blocs ont été employés dans la clef de la voûte moderne, où on les voit du moins en partie. C'est François de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui fit faire ce travail après la reprise de la ville sur les religionnaires, et si l'on a fait le cintre un peu en ogive, c'est pour qu'il y eût moins de disparate entre la chapelle et l'arcade qui lui sert d'entrée.

Les pieds-droits de cette arcade ont une largeur et une épaisseur considérables; ils se lient par les côtés avec le gros mur; à l'est, ils se rattachent au pourtour de la chapelle gothique.

A environ 9 pieds au-dessus de cette même arcade, sont trois fenêtres comme sur les autres murs, seulement elles se trouvent percées un peu plus haut, touchent presque les voussoirs du grand arc intérieur, n'ont aucune espèce d'ornemens, et prouvent que toute cette partie fut refaite de même par François de Bourdeille. Au-dessus des voussoirs du grand arc intérieur, il ne reste aucun vestige de fronton, toute cette partie ayant été restaurée à la même époque. Au-dessus des avant-corps que nous venons de décrire, le gros mur de l'est est à peu près comme tous les autres: de chaque côté il offre une lucarne au-dessous de l'entablement, et on y distingue diverses restaurations. Vers le coin du nord il a seulement cela de remarquable, que le bas de l'entablement est taillé comme au mur du nord, et est au même niveau. A celui du sud il a aussi cela de singulier, que la lucarne est carrée. Au surplus, les restaurations de ces deux par-

(1) Pour voir ce bas de mur il aurait fallu pénétrer sous la chapelle actuelle, et jusqu'à présent nous n'avons pu en découvrir l'entrée.

(2) La date de 1583, mise sur cette arcade moderne, fait croire aux gens du peuple, et aux autres personnes qui n'ont aucune idée d'architecture ni d'antiquités, que l'église fut bâtie à cette époque.

ties de mur commencent à une hauteur considérable, et ont même au-dessus des avant-corps des assises de 1 pied 8 pouces de hauteur.

Extérieur de la branche de l'est; mur du sud. — Le mur du sud est de la longueur d'environ 56 pieds, non compris le côté de l'avant-corps; il offre le même ensemble que celui du nord; dans les détails on remarque quelques différences.

On voit parfaitement le bas de ce mur dans le jardin des Dames religieuses, lequel se trouve au-dessous du pavé de l'église, à environ 15 pieds, et c'est là surtout qu'on distingue bien les fondemens de la basilique. D'abord ce sont de gros moellons entièrement bruts, placés sans ordre et comme simple blocage; ils tiennent tout le bas du mur, et ils montent à une certaine hauteur. L'angle que forme l'avant-corps du mur de l'est, est seul fait en pierres de taille de 1 pied 7 pouces 6 lignes de hauteur. Au-dessus de ces premières assises on en trouve d'autres qui ont jusqu'à 1 pied 10 pouces 6 lignes (1), et cette construction en grosses pierres offre cela de singulier, qu'elle devient d'autant plus large qu'elle s'élève davantage; en sorte que ce qui est en moellon diminue dans la même proportion, et que la ligne de séparation se dirige obliquement du bas du coin vers la seconde grande fenêtre, c'est-à-dire que si la construction en grosses pierres était détruite en entier, l'arrachement des assises formerait un petit escalier, au moyen duquel on pourrait monter jusqu'au niveau du pavé de l'église, et même plus haut. Toutefois ces deux genres de construction sont de la même époque; seulement les moellons semblent annoncer que la partie qu'ils occupent était masquée. Entre les deux genres de construction, et à la hauteur de 8 pieds au-dessus du sol, est une petite ouverture carrée qui donne dans un des caveaux; elle se trouve sous la cinquième fenêtre, et est fermée en pierres sèches; sa hauteur et sa largeur sont de 1 pied et quelques pouces.

| | | | | | | | |
|--|---|--------|---|--------|---|---------|---|
| (1) Ces diverses assises du gros mur ont | { | 1 pied | 7 | pouces | 6 | lignes. | |
| | | 1 | | | | 8 | |
| | | 1 | | | | 9 | 6 |
| | | 1 | | | | 10 | |
| | | 1 | | | | 10 | 6 |

Deux arcades en plein cintre ont été appliquées contre le mur, au niveau du jardin : elles avaient de hauteur et de largeur environ 11 pieds; elles étaient séparées par des pieds-droits dans le genre gothique. Quelques restes de cette construction se trouvent encore entaillés dans le mur. Au-dessus et au niveau du pavé de l'église sont d'autres traces d'arcades de la même dimension, et montant un peu plus haut que la naissance des fenêtres; elles étaient également en plein cintre; leurs pieds-droits, ainsi que les arcs saillans qui supportaient les voûtes, étaient composés de nombreux fuseaux ou torons. Les arcades supérieures formaient sans doute une petite chapelle ou une sacristie; celles de dessous servaient de support, et n'avaient peut-être pas d'autre usage. Les unes et les autres occupaient en longueur l'espace compris entre la chapelle en rond-point adaptée à la branche du sud, et l'aplomb de la cinquième ouverture du mur.

Les quatre grandes fenêtres sont à peu près de mêmes dimensions que celles du mur opposé; elles ont également une embrasure; mais ni leurs cintres, ni leurs trumeaux n'offrent aucune espèce d'ornemens; les embrasures semblent même avoir été faites après coup. Les trumeaux ont aussi cela de remarquable, qu'ils paraissent avoir été repris en sous-œuvre depuis le pied jusqu'à la moitié de leur hauteur ou environ, et que, immédiatement au-dessus de cette reconstruction, il existe une saillie en forme de plinthe, qui sans doute supportait le toit de la petite chapelle en arcade dont nous avons parlé. Au surplus, les deux baies qui se trouvent le plus dans l'angle sont entièrement fermées; elles paraissent même l'avoir été dans le bas, depuis la fondation de l'édifice, ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous avons remarqué vers le nord. La plinthe qui est au-dessus des fenêtres est taillée en cavet, et, de même que sur le mur opposé, elle ne s'étend pas au-delà de l'aplomb du fronton. Quant aux trois fenêtres hautes, elles n'offrent rien de particulier; leurs archivoltés sont sculptées, mais les impostes ne le sont pas, bien que leur forme brute offre une espèce de cavet. Deux rosasses sont entre les deux fenêtres, mais à des hauteurs un peu différentes; la courbe que décrivent les voussoirs du grand arc intérieur a peu de sinuosités; il reste peu de chose du grand fronton. La cinquième fenêtre du premier rang a 4 pieds 2 pouces de large; mais elle n'a que 11 pieds 4 pouces 2 lignes de haut; parce que dans

une restauration elle a été raccourcie par le bas, ce qui contribue à détruire la symétrie qui devait exister entre le mur du sud et celui du nord. La petite lucarne est juste au-dessus de cette fenêtre; sa hauteur peut être de 3 pieds, et sa largeur de 2 pieds ou environ : l'entablement qui est au-dessus est entièrement brut.

L'avant-corps du mur de l'est se lie parfaitement, comme nous l'avons déjà vu, avec le reste de la construction, et sa face du sud n'offre rien de bien remarquable; seulement son petit couronnement n'est point surmonté d'un acrotère comme à l'avant-corps opposé. Quant à sa fenêtre, elle est au même niveau que les cinq grandes; elle a été de mêmes dimensions que celle qui est du côté opposé; mais elle est un peu plus étroite et plus courte depuis la construction du contrefort dont nous allons parler.

Ce contrefort enveloppe le coin de l'avant-corps du mur de l'est; il est saillant de 4 pieds 8 pouces sur la principale face de cet avant-corps; sur le mur du sud il ne l'est que de 3 pieds 9 pouces; au surplus, il ne se lie nullement avec le reste de la construction, ce qui prouve d'une manière évidente qu'il a été fait à une époque postérieure. Ses premières assises remontent néanmoins à une assez haute ancienneté; leur épaisseur est de 1 pied 7 pouces. A une certaine hauteur, ce sont de grosses et de petites assises régulièrement entremêlées, ce qui annonce un temps bien plus rapproché de nous. Enfin, le haut est orné d'une espèce de petite corniche qui se trouve juste au-dessus du niveau des voussoirs de la petite fenêtre dont nous avons parlé : un talus termine cette construction. Mais quel est l'usage de ce contrefort, et à quelle époque a-t-il été construit? Il est clair qu'on l'a ajouté pour consolider le coin de l'édifice, qui sans doute menaçait ruine, puisque encore il surplombe de plusieurs pouces, et que plus tard on l'a refait en partie, parce que probablement il n'offrait pas assez de solidité ou ne s'élevait point assez.

Quant aux diverses reconstructions ou restaurations du mur du sud, on en distingue de plusieurs époques, comme sur les autres côtés.

Le bas, jusqu'à plus de 25 pieds de hauteur et dans toute sa longueur, appartient à la première fondation.

A gauche de la cinquième fenêtre est la première reconstruction ; elle monte presque jusqu'à l'entablement , et peut-être doit-on comprendre dans cette restauration le bas du contrefort.

Les quatre grandes fenêtres , excepté dans le bas , et la petite qui est à côté , de même que la plinthe qui est au-dessus , semblent appartenir à la seconde , ainsi peut-être que l'espace qui sépare la petite lucarne de l'aplomb du fronton , mais non-compris l'entablement qui est au-dessus.

La troisième pourrait se composer des voussoirs du grand arc intérieur , et de ce qui en supporte la retombée.

L'entablement et les corniches rampantes du fronton en feraient une quatrième.

La cinquième contiendrait les trois fenêtres hautes et probablement le haut du contrefort.

La sixième se distingue dans les quatre grandes fenêtres.

Enfin , la septième et la huitième se trouvent sur l'entablement et sur les deux corniches rampantes , ce qui semble faire neuf ou dix constructions faites à des époques entièrement différentes , et non compris quelques maçonneries de l'intérieur des fenêtres , ou autres restaurations de ce genre.

Au surplus , ce même mur offre plusieurs lézardes , surtout dans les voussoirs des fenêtres hautes ; ce qui annonce que la poussée des voûtes se fait fortement sentir de ce côté , et que le contrefort du coin n'a pas encore assez de solidité.

Extérieur de la branche du sud ; mur de l'est. — Le mur de l'est a 55 pieds du nord au sud. Hors de l'aplomb de l'extrémité du fronton il est caché par des maisons particulières jusqu'à une hauteur considérable. Sous le fronton se trouve une chapelle en rond-point dont l'entrée a environ 32 pieds 9 pouces de haut sur 17 pieds 3 pouces de large. Nous donnerons la description de cette chapelle dans un article particulier. Maintenant il suffit de dire que bien que construite dans

le 10.^e siècle elle a remplacé une chapelle encore plus ancienne, laquelle sans doute remontait à la fondation du monument.

Les caveaux de cette chapelle primitive paraissent subsister encore en partie; du moins est-il vrai que la construction de ceux que l'on voit maintenant se lie avec celle de l'église de manière que l'on a de la peine à distinguer dans quelle partie de leur voûte porte le gros mur.

Quoi qu'il en soit, cette partie basse du mur se trouve percée de trois ouvertures : celle qui est directement sous la chapelle forme une longue voûte ; sa largeur est de 12 pieds 4 pouces, et sa hauteur sous clef d'environ 13 pieds : celle qui est dans l'angle de la croix ne dut avoir primitivement que 5 pieds et quelques pouces de large (1); maintenant elle est de 6 pieds 10 pouces ; enfin, celle qui est du côté du sud est de la largeur de 3 pieds sur une hauteur de 5 pieds 8 pouces.

A côté de la grande arcade il subsiste encore deux des fenêtres basses ; on en voit le haut ; elles sont parfaitement semblables à celles du dernier mur que nous avons décrit, et par leur position elles semblent indiquer qu'il y en aurait eu trois à la place de la grande arcade. Au-dessus est une plinthe carrée qui ne se prolonge point au-delà de l'aplomb du fronton, mais qui paraît fort ancienne. Plus haut sont les autres fenêtres, lesquelles n'offrent rien de remarquable : leurs archivoltes sont ornées de moulures ; l'imposte diffère sur chaque pied-droit ; mais elle se lie parfaitement avec celle des fenêtres de l'autre mur. Les voussoirs du grand arc intérieur font, dans la courbe qu'ils décrivent, quelques sinuosités. Il reste peu de chose des corniches rampantes.

La lucarne de l'autre partie du mur a 2 pieds 7 ou 8 pouces de large sur environ 3 pieds de hauteur ; elle est peu distante de l'entablement. La fenêtre qui est au-dessous est entièrement cachée par les maisons contiguës ; elle n'a rien de particulier. Quant à l'entablement dont nous venons de parler, il a cela de singulier qu'il commence un peu au-des-

(1) Dans cette voûte, dont la hauteur sous clef est de 11 pieds, et la largeur de 6 pieds 10 pouces, le gros mur se distinguait par une porte un peu plus étroite que la voûte ; mais les montans de cette porte et ses voussoirs ont presque entièrement disparu.

sous de l'imposte des fenêtres, comme au mur du nord de la branche du levant.

Au surplus, on trouve dans ce mur diverses restaurations comme dans tous les autres ; il est inutile d'en parler. Nous devons seulement ajouter qu'il offre à la vue quelques lézardes, surtout vers le gros pilier du sud.

Extérieur de la branche du sud ; mur du sud. — Le mur du sud offre le même ensemble que celui qui est vers la place du Gras ; sa longueur est de 74 pieds et quelques pouces. Au milieu de ce mur est celle des grandes entrées qu'on connaît sous le nom de *Porte du Touin* ; c'est une ouverture en plein cintre, dont la largeur est de 8 pieds 4 pouces, et la hauteur sous clef de 11 pieds (1).

Cette porte a dû être refaite presque en même temps que celle du Gras : elle est de même forme ; seulement elle se trouve percée dans une espèce d'avant-corps saillant de 6 pouces sur le nu du mur, haut d'environ 24 pieds, et large de 12 pieds 5 pouces.

Plus anciennement c'était une porte carrée de même largeur que l'ouverture actuelle, mais de la hauteur de 14 pieds 1 pouce ; le haut était formé de deux longs sommiers encore subsistans, et d'un large claveau qui plus tard fut remplacé par trois ou quatre voussoirs. Ces voussoirs tendaient à faire une espèce de cintre extrêmement surbaissé, ou plutôt presque plat. Au-dessus était un faux cintre en demi-cercle qu'une imposte ornée de palmettes séparait de la baie. Une archivolté, composée d'une seule fasce et d'un bandeau sculpté en entrelacs, décorait ce cintre. Le tout était surmonté d'une petite corniche chargée d'ornemens agréables.

Aux deux côtés de l'imposte, immédiatement au-dessus et un peu en dehors, se trouvent deux pierres en forme de consoles ou corbeaux ;

(1) Il paraît qu'il y avait un toit sur cette entrée ; de là le nom latin *Porta de Tecto*. On disait en patois périgourdin, il y a deux ou trois siècles : la *Porta del Touy* ; en français c'était la *Porte du Toyct* ; ainsi il ne peut y avoir de doute sur l'origine du mot. *Touy* signifie encore dans certains cantons de la province une toiture, et c'est évidemment de ce mot que *Touin* est dérivé.

leur hauteur est d'environ 10 pouces ; leur largeur est de près de 2 pieds ; elles saillent hors du mur d'environ 1 pied ; et celle qui est vers le levant est ornée , du côté de l'ouest , d'un lion en bas-relief. Deux autres pierres de mêmes dimensions sont au-dessus des premières à la distance d'environ 6 pieds. Or, il est évident que ces quatre saillies ou espèces de corbeaux retenaient entre elles deux colonnes. Deux autres colonnes d'une plus grande hauteur étaient nécessairement au-dessous ; et telle était la décoration de cette porte d'entrée (1), de même peut-être que de celle du Gras, qui lui est opposée.

A 5 pieds 6 pouces , à l'est de la saillie de cette porte , est une fenêtre nouvellement percée ; sa hauteur sous clef est de 7 pieds 1 pouce , et sa largeur de 3 pieds et quelques pouces. Le bas de cette ouverture est presque au niveau du haut de la porte ; son cintre s'élève comme le bas des pierres saillantes dont nous avons parlé ; elle produit un fort mauvais effet (2).

A une dizaine de pieds au-dessus de la porte d'entrée que nous venons de décrire , est une espèce de plinthe brute taillée en cavet : elle ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'à l'aplomb des extrémités du fronton ; mais du côté de l'ouest , une assise de la même hauteur que la plinthe se continue jusqu'au coin du mur , ce qui ne se voit pas de l'autre côté.

(1) L'ensemble et les détails de cette porte devaient produire un bon effet. Il est fâcheux que le dessinateur ne les ait pas rendus , et c'est ici le lieu de faire observer qu'on remarque plusieurs autres inexactitudes dans la planche : 1.° Une seule restauration y est exprimée , tandis qu'on en distingue de plusieurs espèces ; 2.° la construction de la porte semble être de la même époque que celle des fenêtres hautes , ce qui n'est nullement exact ; 3.° la plinthe qui est au-dessous de ces mêmes fenêtres ne devait point être sculptée ; 4.° les deux fenêtres des coins ni les lucarnes ne sont point exprimées ; 5.° les six fenêtres basses de chacun des autres murs ont été de même entièrement omises ; 6.° le cintre des fenêtres hautes , l'archivolte et l'imposte sont très-mal rendus , etc. , etc. Au reste , ce qu'il y a de plus singulier dans ce travail , c'est l'arrangement des grands frontons , dont on a fait les corniches rampantes absolument semblables à l'entablement d'à côté ; c'est-à-dire qu'on ne s'est pas contenté d'une simple corniche , mais qu'on y a exprimé tout l'entablement , ce qui produit l'effet le plus bizarre. Plus tard nous parlerons des fautes commises dans le dessein du clocher.

(2) Cette fenêtre moderne a été percée pour donner du jour dans une mauvaise chapelle. Nous ne saurions concevoir comment , pour avoir un peu plus de clarté dans un endroit insignifiant , on a le courage de défigurer un grand édifice.

Les trois fenêtres hautes n'offrent rien de remarquable dans leur ensemble ni dans leurs dimensions ; leurs ornemens seuls sont de quelque intérêt. L'imposte des pieds-droits de ces fenêtres est taillée en cavet, sans réglet ; il se prolonge sur les côtés de 5 pieds ou environ ; le bandeau de l'archivolte est taillé en échiquier, comme celui des fenêtres basses qui sont vers la *Salle Décadaine* ; et, à la naissance de ce bandeau, une petite moulure, également coupée en échiquier, s'élève presque perpendiculairement aux corniches rampantes, et fait avec l'imposte un angle de 45 degrés : c'est le seul ornement de ce genre qui se trouve dans le pourtour de l'édifice (1). Il n'y a point de rosasses entre les archivolttes, et il paraît qu'il n'y en a jamais eu ; car une tête rase, dans le genre de celle que nous avons trouvée parmi les voussoirs d'un des murs de la branche du nord, tient la place d'un de ces ornemens.

Quant à la courbe que décrivent les voussoirs du grand arc intérieur, elle offre peu de régularité et elle est presque droite sous chaque corniche rampante, ce qui semble indiquer qu'elle a été en partie entamée lorsque le fronton a été refait ; et pour ce qui regarde ces mêmes corniches, bien qu'elles soient fort exposées aux intempéries de l'air, elles sont en meilleur état que sur les autres côtés, ce qui prouve d'une manière évidente qu'elles ne remontent pas à la même époque.

On ne peut voir que jusqu'au seuil de la porte la partie de mur que nous venons de décrire ; les degrés qui y conduisent cachent le reste ; mais les côtés s'aperçoivent beaucoup plus bas, surtout vers le levant, où la construction se montre au-dessous de ce niveau à plus de 15 pieds, et c'est particulièrement là que se distingue la construction première.

A la hauteur de 14 pieds au-dessus du pavé de l'église est la fenêtre du pilier : elle s'élève sous clef d'environ 11 pieds ; sa largeur paraît être de 4 pieds 1 ou 2 pouces, non compris une embrasure de quelques pouces. Directement au-dessus est la petite lucarne ; elle ne se trouve éloignée de l'entablement que de 5 ou 6 pouces ; sa hauteur sous clef peut être de 4 pieds et quelques pouces, et sa largeur de 3 pieds.

(1) Le graveur ne l'a pas rendu.

L'entablement n'offre rien que l'on puisse remarquer. Les petites fenêtres du comble ont 3 pieds 8 pouces de haut sur 2 pieds de largeur.

Vers l'autre coin, la fenêtre du pilier commence au même niveau ; mais elle se termine par un cintre moderne extrêmement surbaissé ; sa hauteur est de 12 pieds 6 pouces ; sa largeur est de 4 pieds 7 pouces ; c'est-à-dire qu'on l'a élargie pour faire disparaître l'embrasure, qu'on l'a élevée pour donner du jour à une petite tribune ; et c'est ainsi que sur les plus frivoles motifs, on défigure chaque jour les monumens. La lucarne est juste au-dessus ; elle est, comme de l'autre côté, très-rapprochée de l'entablement ; sa hauteur est de près de 5 pieds ; mais sa largeur n'est que de 1 pied 8 ou 10 pouces. Pour ce qui est des moulures de ce même entablement, elles ont cela de singulier, qu'elles se trouvent de 3 ou 4 pouces plus bas que de l'autre côté, et que par conséquent elles ne se raccordent point avec l'imposte. Les petites fenêtres qui se trouvent au-dessus sont de mêmes dimensions que les deux dont nous avons parlé.

Quant aux diverses restaurations de ce mur du sud, il est d'autant plus difficile de les toutes distinguer qu'elles sont plus nombreuses que partout ailleurs, parce que ce côté du monument était encore plus exposé que les autres à la pluie et aux orages. Partout on ne voit que des reprises en sous-œuvres, des pierres entières ou des portions de pierres remplacées, de grosses masses éclatées. La seule partie qui paraisse appartenir à la fondation se distingue tout-à-fait dans le bas, vers le coin du levant ; le reste est entièrement reconstruit ou plaqué, bien que la porte carrée remonte à une assez haute ancienneté.

Au surplus, malgré les nombreuses restaurations dont le mur que nous venons de d'écrire a été l'objet, c'est encore un de ceux qui offrent le plus de crevasses ; on en voit dans les fenêtres du haut, dans la petite fenêtre du pilier, et jusque dans la porte d'entrée.

C'est le pilier de l'est qui cède le plus à la poussée des voûtes ; la ruine de la coupole pourrait même s'ensuivre dans un certain nombre d'années. On a fait usage dans toute cette partie de beaucoup de pierres bleues.

Pour ce qui regarde le toit dont nous avons parlé, nous ne pouvons déterminer au juste à quelle hauteur sa charpente s'appuyait sur le mur. Quelques petits corbeaux subsistent encore à droite de la porte, et il paraît y en avoir eu davantage; ils sont au niveau de l'imposte. Cinq trous d'une médiocre largeur se distinguent aussi dans la plinthe qui est au-dessus. Était-ce au premier ou au second de ces niveaux que la toiture montait ?

Extérieur de la branche du sud; mur de l'ouest. — Le mur de l'ouest a 56 pieds et quelques pouces de long; la sacristie et le palais épiscopal sont adossés à son parement et en dérobent presque entièrement la vue; ce n'est guère que dans le haut que l'on peut en distinguer les détails.

Un long caveau s'étend à côté des fondemens de ce mur, mais sans les laisser apercevoir; c'est une espèce de souterrain divisé en deux parties et dont l'entrée se trouve au niveau de la cour, du côté du sud (1). Au-dessus de cette voûte est la sacristie; elle est au niveau du pavé de l'église, et là encore on ne peut rien distinguer, parce que les murs sont parfaitement crépis.

Plus haut sont les chapelles de l'évêque; elles tiennent toute la longueur du mur. Un côté de la plus récente arrive presque jusqu'à l'extrémité de la branche du sud, et dans toute son étendue on ne peut rien voir; la plus ancienne se termine au sommet de l'angle que forment les deux branches de la croix, et ces constructions cachent également celles de la basilique.

Seulement deux fenêtres paraissent dans cet endroit; leur largeur est de 4 pieds 3 pouces; elles sont entièrement fermées dans le bas, et nous ne pouvons distinguer leur hauteur. On ne voit pas qu'elles aient eu jamais aucune espèce d'ornemens; mais ce qui doit paraître singulier, c'est que les ouvertures percées à ce niveau étaient au nombre de cinq, non compris celle du pilier; ce qui ne se rencontre d'aucun

(1) Le mur de séparation de ces deux parties du caveau est percé d'une porte carrée, dont le linteau est formé de deux gros sommiers et d'un large claveau, ce qui annonce que cette construction est fort ancienne.

autre côté (1). Quant à cette même fenêtre du pilier, elle est encore ouverte, au moins dans le haut, et sert de porte à une petite tribune (2); seulement on l'a exhaussée comme celle du sud; on y a fait, de même qu'à cette dernière, un cintre surbaissé, pour la rendre conforme au goût du dernier siècle; et non content d'avoir mutilé ces ouvertures, on a porté le marteau sur l'angle du monument, qu'on a chanfreiné de près de 1 pied, pour rendre plus agréable la vue d'une petite galerie extérieure.

De l'intérieur des galetas, ou de dessus les toits, on voit les fenêtres du haut; elles sont au nombre de trois, comme sur les autres côtés. Les ornemens de ces fenêtres n'ont rien de remarquable; seulement l'imposte est presque au niveau du larmier ou grosse corniche de l'entablement, ce qui ne se trouve dans aucun autre fronton, et le bandeau de l'archivolte est composé de moulures taillées pour des arcades beaucoup plus grandes (3). Les rosasses sont entièrement détruites. La courbe des voussoirs du grand arc a peu de régularité, et se trouve presque droite sous les corniches rampantes.

L'entablement qui est à côté du fronton n'offre rien de particulier. A 10 pouces au-dessous est la lucarne; sa largeur est de 1 pied et quelques pouces; sa hauteur est d'environ 3 pieds. Il n'y a point de fenêtre immédiatement sous le toit, comme sur les autres côtés; le mur ne se termine même pas par une petite corniche; des dalles de 1 pied 6 pouces de saillie forment à quelques pieds plus bas un large cheneau, qui, au moyen d'une garniture en plomb, conduit les eaux à l'extrémité des constructions.

Nous ne pouvons presque rien dire des diverses restaurations de ce côté de l'édifice: on en voit une trop faible partie pour pouvoir entrer dans des détails. Seulement il paraît que les fenêtres hautes ne sont pas tout-à-fait de la même époque que les autres fenêtres de ce niveau; du moins la position de leur imposte semble l'indiquer: peut-être sont-elles

(1) Excepté dans le mur opposé, où elles se seraient également trouvées si on ne les eût pas remplacées par la large ouverture du rond-point.

(2) C'est pour l'agrément de cette petite tribune de l'évêque, qu'on a défiguré la fenêtre qui éclaire, du côté du sud, l'intérieur du pilier.

(3) Ce bandeau n'est nullement pris dans les voussoirs: il est taillé dans des pierres séparées.

de quelques années antérieures. Quant aux marques de poussées des voûtes et de surplomb du gros pilier, elles sont évidentes : on voit des lézardes au-dessous et à côté des fenêtres hautes ; il en est une surtout d'un pouce de largeur, laquelle aboutit au bas de la plus grande de ces fenêtres. Comment donc a-t-on pu être assez barbare pour affaiblir encore ce côté par la construction qu'on a faite d'un tuyau de cheminée dans l'épaisseur même du gros mur ? Ce tuyau monte à côté de la petite ouverture qui est sous l'entablement, et il s'élève au-dessus de la toiture de l'édifice ; le foyer se trouve maintenant condamné (1). Au surplus, tout ce côté du monument est entièrement détérioré par les flammes : les traces de l'incendie s'y manifestent, non-seulement par la rougeur des pierres, mais encore par la grosseur et le nombre des éclats qui s'en sont séparés (2).

Extérieur de la branche de l'ouest ; mur du sud. — Le mur du sud de la branche de l'ouest est comme celui que nous venons de décrire : on ne peut presque pas l'apercevoir ; les constructions de la sacristie, celles d'une petite église très-ancienne, et la vieille chapelle de l'évêché, le dérobent à la vue jusqu'à une très-grande hauteur. La longueur de ce mur est de 47 pieds et quelques pouces, non compris une saillie d'environ 2 pieds 6 pouces qui se trouve dans celui de l'ouest.

La sacristie occupe le sommet de l'angle rentrant que forment les deux branches de la croix ; elle est parfaitement crépie : on ne peut y rien distinguer. Le caveau dont nous avons parlé aboutit au-dessous ; et comme il forme une construction séparée, on ne peut y voir davantage.

La petite église se joint à la sacristie du côté du levant ; elle s'étend au couchant presque jusqu'à l'extrémité de la croix ; sa longueur, hors d'œuvre, est de 34 pieds et quelques pouces ; sa largeur intérieure est de 22 pieds 8 pouces au levant, et de 20 pieds 9 pouces du côté de l'ouest. Le mur qui sépare son intérieur de celui de la basilique est de l'épaisseur de 2 pieds 7 pouces ; et ce qu'il y a de très-remarquable,

(1) Il est derrière l'autel de la nouvelle chapelle.

(2) Ces traces d'incendie méritent d'être remarquées ; elles peuvent nous aider à fixer des époques.

c'est que ce mur, entièrement construit en moellons et en pierres de taille de médiocre grosseur, a été fait, du moins en partie, pour le petit monument (1). Au reste, comme il a été plusieurs fois recrépi, on n'en aperçoit pas tous les détails.

Au-dessus de la petite église et de la sacristie, est l'ancienne chapelle de l'évêché; elle se prolonge du sommet de l'angle que forment les deux branches de la croix à l'extrémité du monument du côté de l'ouest; ce qui lui donne une longueur de 47 pieds et quelques pouces. Le mur du sud de cette chapelle porte directement sur celui de la petite église qui est au-dessous; celui du nord prend sa base sur les reins de la voûte, et se trouve appliqué contre celui de la basilique.

A ce niveau, le gros mur a seulement 2 pieds 2 pouces d'épaisseur, non compris celle des pilastres de l'intérieur: les quatre grandes fenêtres y sont entièrement fermées. Une porte carrée, large de 4 pieds 8 pouces, et haute d'environ 10 pieds 1 pouce, a été pratiquée dans une de ces fenêtres et dans son pied-droit; elle est éloignée de l'angle de la croix de 15 pieds 7 pouces. Au surplus, ces quatre fenêtres n'étaient pas égales entre elles: les deux plus près de l'angle avaient environ 4 pieds; les deux autres avaient 4 pieds 11 pouces; et c'est la seule irrégularité de ce genre que nous ayons trouvée dans l'édifice. Sans doute, lorsqu'on fit les deux plus grandes percées, on avait un motif particulier. Quant à la cinquième ouverture de ce niveau, elle sert de porte dans l'intérieur du pilier. Sa largeur est de 7 pieds 1 pouce: c'est par cette porte qu'on va de l'évêché dans la cathédrale.

Au-dessus de la chapelle on peut faire les mêmes observations que sur le dernier mur que nous avons décrit: mêmes traces d'incendie, même absence de corniche au haut du mur, même cheneau en pierres, même destruction des rosasses et des corniches rampantes; seulement l'imposte des fenêtres est encore de 5 ou 6 pouces plus haut que sur l'autre mur; il n'y a point de lucarne au-dessous de l'entablement, les archivoltes sont plus régulières, et il y a trois petites fenêtres dans le haut:

(1) Nous reviendrons sur ce point important; voyez chap. 7, art. 2, et chap. 10.

ces fenêtres coupent le cheneau; leur largeur est de 2 pieds, et leur hauteur de 2 pieds 11 pouces.

Au surplus, il est évident que ce mur, dans lequel on ne distingue pas tout-à-fait autant de restaurations que dans les autres, n'a point été construit pour être isolé à l'extérieur; et même on remarque au-dessus de la chapelle une petite arcade appliquée à une espèce d'arrachement qui annonce que le plafond de cette chapelle a été plus élevé qu'il ne l'est maintenant.

Extérieur de la branche de l'ouest; mur de l'ouest. — Le mur de l'ouest ne paraît presque point au dehors; il se trouve entre l'intérieur de l'église et celui du clocher; sa longueur est de 74 pieds 8 pouces; il est percé de quatre ouvertures, dont trois sont au niveau du pavé du clocher, et la quatrième est immédiatement sous la clef du grand arc intérieur.

Les trois premières de ces ouvertures servent de portes de communication: celle du milieu a 10 pieds 6 lignes de largeur, sur 39 pieds de hauteur, sous clef; les deux des côtés ont 29 pieds 6 pouces de hauteur, sur 4 pieds 6 pouces de large. L'ouverture du haut, telle du moins qu'elle est maintenant, est de 3 pieds 9 pouces 5 lignes, sur 8 pieds 10 pouces.

Du côté du sud, l'angle du mur offre une saillie en contrefort, ou plutôt c'est le haut qui est en retraite. Quoi qu'il en soit, un petit escalier se trouve sur cette saillie; il commence à une dizaine de pieds au-dessous de l'entablement, et monte un peu au-dessus; sa largeur est de 2 pieds 3 pouces. Par le moyen de cet escalier on communiquait sans doute du monastère au clocher, car il se dirige du sud au nord; il prend naissance tout-à-fait à l'extrémité de la construction. A 2 ou 3 pieds au-dessous, la saillie est plus forte, et dans cet endroit il y a une petite corniche. Plus bas, l'épaisseur est encore plus considérable; jusqu'à une certaine distance du sol, les assises sont de la hauteur de 1 pied 7 pouces, 1 pied 8 pouces, etc.

Quant à l'extrémité du nord, on ne peut voir si elle a été semblable à celle du sud; un contrefort élevé postérieurement dérobe toute

cette partie à la vue; nous ne pouvons même déterminer au juste son épaisseur sur chaque côté; seulement la partie supérieure du mur de l'ouest se tient en retraite de 5 pieds 7 pouces sur cette construction dont la hauteur est de près de 42 pieds (1).

Les assises de ce contrefort ont de 1 pied à 1 pied 3 pouces de hauteur; mais plus anciennement il a été construit en pierres beaucoup plus grosses. La séparation des deux constructions se distingue parfaitement à quelques pieds au-dessus du sol (2): c'est une ligne oblique qui monte de l'ouest à l'est sur la face du nord, et de manière que vers l'ouest il ne reste rien de l'ancien contrefort dont les assises avaient de 1 pied 7 pouces à 1 pied 8 pouces 9 lignes (3). Parmi les assises de la nouvelle construction se trouve un morceau de corniche dans le genre mauresque; ce qui pourra nous aider à déterminer quelques époques.

Ainsi, il paraît évident que les deux côtés du mur de l'ouest étaient beaucoup plus épais dans le bas que dans le haut, et que, dès leur première fondation, ils furent consolidés par des espèces de contreforts. Toutefois il est vrai que, comme la partie supérieure de ce mur est de médiocre épaisseur à ses extrémités, on peut dire encore mieux qu'il est construit en retraite.

Au surplus, ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails de sa construction; nous y reviendrons lorsque nous décrirons l'intérieur de l'édifice.

Extérieur de la branche de l'ouest; mur du nord. — Le mur du nord a 47 pieds de longueur dans le haut; ce qui ferait, d'après la manière dont est construit celui de l'ouest, plus de 53 pieds au niveau du pavé de la basilique. Ce mur ne se montre guère à découvert que dans l'angle rentrant que forment les deux branches de la croix; le reste

(1) Au-dessus du niveau du pavé de l'église.

(2) Dans le bûcher de la veuve Puyroche, rue d'Enfer.

(3) La hauteur de ces assises varie beaucoup; il y en a de

| | | |
|---|-----------------|-----------|
| } | 1 pied 7 pouces | |
| | 1 7 | 3 lignes. |
| | 1 8 | 3 |
| | 1 8 | 9 |

est caché par une vieille église dont la longueur, hors d'œuvre, est de 31 pieds et quelques pouces.

La partie qui reste à découvert donne dans une petite cour dont nous avons déjà parlé à l'occasion de la branche du nord; et là, non-seulement le mur a par le bas une épaisseur considérable, mais encore il est consolidé par une construction extérieure, ou espèce de contrefort qui s'étend de la petite église à la branche du nord. Ce contrefort est en pierres de taille de médiocre épaisseur; sa saillie est de 1 pied, et sa hauteur, au-dessus du sol de la cour, de 13 pieds et quelques pouces (1); il se termine par un recouvrement en glacis saillant par le bas, et il est couronné d'une petite plinthe en forme de larmier. Cette construction paraît avoir été souvent refaite.

Immédiatement au-dessus commencent les fenêtres: on n'en voit que deux, et même elles sont fermées; leur largeur est de 4 pieds 1 pouce; leur hauteur, sous clef, est de 11 pieds et quelques pouces. Au reste, comme le mur a une épaisseur considérable, ces fenêtres ont une fausse baie à l'extérieur. Cette baie est de forme carrée; sa largeur est de même de 4 pieds 1 pouce; sa hauteur est de 13 pieds, et sa profondeur de 2 pieds; son linteau est formé de deux sommiers et d'un claveau. Entre les fenêtres et au-dessus, les assises sont de la hauteur de 1 pied 8 ou 9 pouces. Une seule petite assise est au-dessous du niveau de la naissance des cintres.

A environ 8 pieds au-dessus des fenêtres, le mur est en retraite de près de 2 pieds. La partie saillante est recouverte de dalles placées en glacis, et forme à l'extérieur un petit larmier. Au-dessus commencent les fenêtres hautes, lesquelles n'offrent rien de très-remarquable.

Seulement les archivoltés de ces fenêtres ne sont point sculptées; le pied-droid qui est à gauche de la plus grande n'a point de saillie en forme de pilastre; celle qui est à côté n'a point d'archivolte; elle n'est point renfoncée dans l'épaisseur du mur, et elle est de dimensions beaucoup moindres que celle qui est à l'opposé; son cintre ne s'élève qu'au niveau de

(1) Nous avons dit que le pavé de la cour était au-dessus du pavé de l'église à environ 7 pieds 7 pouces.

l'imposte des deux autres ouvertures. Au surplus, le tympan du fronton est presque entièrement formé de blocage, et il n'a qu'une rosasse, qui se trouve assez élevée; la courbe que décrivent les voussoirs du grand arc est fort irrégulièrement tracée, surtout du côté de l'angle que forment les deux branches de la croix; il reste peu de chose du fronton, et il paraît n'avoir jamais été complet. Or, d'après ces détails il est évident qu'une des fenêtres n'était point destinée à être vue au dehors; et s'il en fallait une plus forte preuve, on la trouverait, non-seulement dans le parpaing de cette partie du mur, laquelle n'est qu'une espèce d'arrachement, mais encore dans des pierres d'attente qui tiennent lieu entre les deux fenêtres d'un pied-droit saillant, et qui annoncent qu'une construction extérieure venait butter dans cet endroit en ligne perpendiculaire.

Nous avons dit qu'il ne paraissait que deux fenêtres dans le bas du mur, et que le reste était caché par une vieille construction qui s'élevait à une assez grande hauteur; c'est là qu'on doit porter la plus grande attention.

Cette construction est une vieille chapelle dont la longueur, hors d'œuvre, est d'environ 31 pieds 8 pouces, et la largeur intérieure de 18 pieds et quelques pouces: elle se compose d'une espèce de crypte ou église basse, dont les voûtes s'élèvent à environ 13 pieds (1), et d'une partie supérieure, dont les restes montent encore à près de 25 pieds. Nous donnerons la description de cette chapelle dans un des chapitres suivants (2); il nous suffira maintenant de parler de son mur du sud, c'est-à-dire de la partie qui se joint à la basilique.

La voûte de l'église basse est formée de deux berceaux qui occupent toute sa longueur; ils portent sur les murs latéraux et sur une rangée d'arcades qui se trouvent au milieu de l'espace. Du côté de la basilique sont trois ouvertures carrées. La première de ces ouvertures est éloignée du mur de l'est de 5 pieds 8 pouces 6 lignes; elle commence à 1 pied au-dessus du sol; sa hauteur est de 4 pieds 8 pouces 9 lignes; sa lar-

(1) Au-dessus du sol actuel qui a été élevé de plusieurs pieds.

(2) Voyez le chapitre V.^o Cette construction fait partie de l'habitation de la dame veuve Puyroche, marchande de modes, rue d'Enfer.

geur est de 2 pieds 2 pouces. La seconde est à 4 pieds 6 pouces 6 lignes de la première; elle commence au niveau du sol; sa hauteur est d'environ 6 pieds 3 pouces; sa largeur est de 3 pieds 5 pouces 6 lignes. La troisième est à 3 pieds 2 pouces 6 lignes de la seconde; comme la première, elle commence à 1 pied au-dessus du sol; sa hauteur est de 5 pieds 3 pouces; sa largeur est de 3 pieds 7 pouces; sa distance au mur de l'ouest est de 4 pieds 8 pouces.

La première ouverture que nous venons de décrire donne dans un caveau de 8 pieds 1 pouce de long de l'ouest à l'est, sur 3 pieds de large; la voûte de ce caveau s'élève de 10 pieds 4 pouces au-dessus du sol; son mur du levant est sur la même ligne que celui de la chapelle; et contre ce mur est une construction en forme de banquette. La saillie de cette construction est de 11 pouces; sa hauteur est de 2 pieds 3 pouces. A 6 pieds 6 pouces au-dessus est une fenêtre d'environ 3 pieds de haut, y compris le glacis du bas et le chanfrein du cintre; sa largeur pouvait être anciennement de 2 pieds.

Ce caveau est séparé de la grande crypte par un mur de 1 pied 11 pouces 3 lignes d'épaisseur; son sol est au même niveau que celui de cette chapelle basse; sa voûte est en berceau; au nord, elle porte sur le mur de séparation, qui est construit en petites pierres brutes placées en assises peu régulières; au sud, elle s'appuie sur celui de la basilique. Son mur du levant est également en petites pierres brutes, et il offre cela de remarquable, qu'il s'est étendu vers le sud plus qu'il ne fait maintenant. La petite fenêtre a même été coupée; son cintre, formé d'une seule pierre, a été brisé sur le côté, et du haut en bas du mur, on voit un arrachement qu'on n'a même point garni de mortier, et qui n'a dû être opéré que pour faire place à une autre construction. Derrière cet arrachement, et sans aucune liaison, commence le mur du sud; il sépare le caveau de la basilique. Ce mur est entièrement construit en petites et en grosses assises régulièrement entremêlées; les petites ont 9 pouces 6 lignes de hauteur; les grosses ont 1 pied 7 pouces, et 1 pied 7 pouces 9 lignes. L'épaisseur de ce mur est de 1 pied 9 pouces.

Au reste, ce même mur de séparation ne donne point naissance à la petite voûte du caveau; mais de mauvaises pierres plates, fort irrégulièrement placées en saillie entre deux de ses assises, la soutiennent dans

toute sa longueur, et l'on voit clairement qu'elle a été brisée; on ne s'est même pas donné la peine de mettre du mortier entre les dernières pierres de sa retombée et les espèces de dalles dont nous venons de parler; en sorte que la vue n'est arrêtée par rien, et qu'il ne peut y avoir aucune équivoque. D'ailleurs les dalles se trouvent à un niveau supérieur à la véritable naissance de la voûte : on le voit par le côté opposé. Quant au mur de l'ouest, il est sur la même ligne que le côté de la petite porte, lequel se trouve renfoncé et forme une feuillure de 2 pouces; il est remarquable en ce que, par le bas, il laisse voir en parement des moellons bruts et quelques briques fort irrégulièrement mêlées, tandis que dans sa partie supérieure il offre un arrachement replâtré avec des tuileaux et de mauvais mortier. Au surplus, ce mur de l'ouest présente à la vue un second arrachement du côté de la construction en grosses pierres; ce qui annonce qu'il s'y est étendu davantage; vers le nord, il se joint au mur de la porte par un parement crépi, ce qui prouve que le mur actuel de la chapelle est postérieur.

Ainsi, le petit caveau que nous venons de décrire renferme trois constructions parfaitement distinctes. Le mur de l'ouest appartient à la plus ancienne de ces constructions; on n'en peut douter puisque celui du sud est appliqué contre l'arrachement d'un de ses côtés, et que celui du nord est élevé contre un de ses paremens. Le mur du sud appartient à la dernière, puisque celui de l'est et la voûte ont été brisés pour le recevoir, et que ces deux objets sont en liaison avec la paroi du nord. D'où il suit que la petite église basse, qui est exactement en liaison avec le caveau, et ne forme avec ce réduit qu'une seule masse de construction, est antérieure à la partie du monument qui lui est contigüe, et que le mur qui est entre celui de ce monument et l'église basse, est antérieur à ce dernier édifice. Nous allons voir s'il n'existe pas d'autres preuves de ce que nous avançons.

Dans la seconde ouverture dont nous avons parlé, et à la profondeur de 3 pieds 6 pouces, est une feuillure d'environ 2 pouces. A partir de ce point, la porte se trouve de 4 pouces plus étroite; peu après elle est fermée d'une construction en pierres sèches qu'on a crépi du côté de l'intérieur de la basilique. De la feuillure à cet intérieur le mur a 3 pieds 1 pouce d'épaisseur.

L'ouverture que nous venons de décrire est juste sous la quatrième fenêtre, et nécessairement elle servait de porte de communication entre les deux églises; au surplus, elle offre cela de remarquable, que tout son intérieur n'est que d'une seule et même construction. Presque toutes les pierres dont elle est formée ont 1 pied 7 pouces 6 lignes de hauteur, ce qui annonce l'époque de la fondation des murs de la basilique; et à la seule inspection de cette porte dans l'intérieur de la chapelle basse, on voit en effet qu'elle a été percée après coup. Bientôt nous y reviendrons.

A 1 pied 7 pouces de profondeur, la troisième ouverture offre une feuillure; les tableaux n'ont que 5 pouces de largeur; ils étreussent la baie de quelques pouces. Ces tableaux finissent l'épaisseur du mur, qui est de 2 pieds, et un second se présente à la vue. Ce second mur est plus ancien que le premier; c'est contre son parement que ce premier a été construit; on n'en peut douter lorsqu'on fixe ses regards dans l'intervalle des deux; et cette vieille construction est évidemment la même que nous avons remarquée du côté de l'ouest, dans le petit caveau; elle est sur la même ligne; au surplus, elle est épaisse de 2 pieds 5 pouces, et elle se trouve percée d'une porte qui continue la baie de celle dont nous venons de parler.

Cette porte est cintrée; elle n'a de feuillure d'aucun côté; sa largeur est de 4 pieds 1 pouce; sa hauteur, au-dessus du seuil de la baie du premier mur, est de 6 pieds 8 pouces, et elle a dû descendre au-dessous de ce niveau; son cintre est un demi-cercle un peu outre-passé, et surhaussé; son imposte a 5 pouces 6 lignes de hauteur, et elle est ornée d'un quart de rond taillé en spirale; ce qui est assez remarquable. Le fond de cette ouverture, dont la profondeur totale dans les deux murs est de 4 pieds 2 pouces, est fermée par de larges pierres hautes de 1 pied 7 pouces, et placées de champ. Derrière ces pierres, et tout juste contre le second mur, se trouve une des parties du gros pilier de la basilique; d'où il résulte que, lorsque la porte servait de communication, ce gros pilier n'était pas encore construit. Ainsi, dans cette partie, on distingue parfaitement les trois constructions.

Le premier mur, dans lequel se trouvent percées les trois ouvertures que

nous venons de décrire, est, comme le reste des parois de la chapelle basse, entièrement construit en petites pierres brutes; seulement les montans et le dessus des portes sont formés en cartelage; ce qui lui donne un aspect différent.

A la première porte ces montans sont en assises d'assez médiocre hauteur, et point du tout régulières; le seuil s'étend dessous, ce qui semble annoncer que jamais cette ouverture ne fut proprement destinée au passage; le linteau est formé d'une pierre coupée en glacis de chaque côté sur le haut, c'est-à-dire qu'il figure une espèce de fronton; et dans tout cela on ne remarque aucune restauration. Au surplus, le mur dans lequel est cette porte a éprouvé quelque tassement; car le linteau dont il est ici question, est cassé en trois morceaux.

La seconde porte a été refaite toute entière, ou plutôt elle a été percée lorsqu'on a construit le mur de l'église: c'est la plus récente des trois; ses montans sont en assises de 1 pied 7 pouces 6 lignes de hauteur; son linteau est d'une seule pierre de médiocre épaisseur, et par l'effet de quelques tassements, il se trouve également brisé.

La troisième porte a été refaite; elle paraît avoir été un peu moins large qu'elle ne l'est aujourd'hui, et probablement elle n'avait pas de seuil. Une seule pierre debout forme presque en entier un de ses montans; l'autre est en assises peu régulières, et dont la plus haute a 1 pied 5 pouces; le linteau est formé d'une longue pierre. La reconstruction de cette porte pourrait appartenir à une époque approchant de celle de la fondation de la basilique; du moins cette grosse pierre debout semble l'annoncer.

Au-dessus de l'église basse est une chapelle dont la largeur intérieure est de 21 pieds 3 pouces, et la longueur de 18 pieds 10 pouces de l'ouest à l'est; le plafond était à la hauteur d'environ 24 pieds. Au levant, s'ouvrent deux arcades de 7 pieds de large, sur 9 pieds 7 pouces de hauteur; elles donnent entrée sous deux petites voûtes, dont la largeur est de 8 pieds et quelques pouces, et la profondeur d'environ 7 pieds: c'est sans doute deux petits sanctuaires. Dans un des chapitres

suivans nous reviendrons sur toute cette construction (1); le mur du sud est le seul maintenant qui doive nous occuper.

Ce mur du sud est celui qui sépare l'intérieur de la chapelle de l'intérieur de l'église; il offre dans le grand carré deux renforcements, dont l'un a 4 pieds 1 pouce de large, sur 2 pieds 7 pouces de profondeur, et 12 pieds 3 pouces de hauteur, sous clef : ce renforcement est distant des arcades de l'est, de 3 pieds 4 pouces 6 lignes. L'autre a 4 pieds 2 pouces de large, sur 5 pieds 10 pouces de profondeur, et 11 pieds 2 pouces de hauteur; il finit sur la même ligne que le parement du mur de l'ouest. Le premier répond juste à la seconde porte d'en bas, et forme l'extérieur de la quatrième fenêtre du gros mur de la basilique. Le second donne dans l'intérieur du gros pilier. L'intervalle entre les deux est de 7 pieds 2 pouces 9 lignes.

La première de ces ouvertures paraît avoir eu une espèce de seuil; du moins il reste encore sur les côtés deux banquettes de 1 pied de hauteur. Du reste, elle n'offre rien de remarquable; sa construction est en grosses pierres, dont les assises ont 1 pied 7 pouces 6 lignes de haut, comme le reste du mur dans toute cette partie; une mauvaise maçonnerie moderne intercepte la communication avec l'intérieur du principal monument.

La seconde est également fermée en maçonnerie, du côté de la basilique; mais comme elle donne dans l'intérieur du gros pilier, elle est beaucoup plus profonde. Vers le levant, cette ouverture est formée de grosses pierres comme la première; et elle l'est aussi vers le couchant, mais tout-à-fait dans le haut, car plus bas c'est un mauvais blocage, excepté dans une largeur de 2 pieds, du côté de l'entrée. Dans cet espace, le pied-droit commence d'abord aussi par une espèce de vieille maçonnerie en blocage; mais à la hauteur de 4 pieds 8 pouces on voit une petite imposte ornée en entrelacs; au-dessus ce sont de petites pierres carrées, un peu allongées et placées en assises. Cette portion de mur offre de chaque côté un parement, et par conséquent on ne peut douter qu'elle ne fasse partie d'une construction plus ancienne que le

(1) Voyez chapitre VII, art. 1.^{er}

mur de la chapelle et que celui de la basilique : c'est évidemment la suite de celle qui forme l'intervalle à côté du mur de l'église basse. Au surplus, le haut de l'ouverture présente à la naissance du cintre une imposte de chaque côté : c'est la continuation de celle qui paraît dans l'intérieur du gros pilier.

Quant à la masse du mur qui contient les ouvertures que nous venons de décrire, et qui sépare les deux édifices, elle est entièrement construite en assises de 1 pied 7 pouces 6 lignes de haut, et son épaisseur est de près de 4 pieds. A une certaine hauteur, cette construction est en retraite de quelques pouces, et trois colonnes également espacées, sont appliquées contre son parement, du côté de la chapelle ; l'une est dans l'encoignure que forme le pied-droit d'une des arcades de l'est ; l'autre est entre les deux ouvertures ; la troisième est contre le mur de l'ouest, où elle rétrécit l'entrée de la seconde de ces baies.

Ces colonnes sont moins anciennes que le gros mur ; la manière dont elles sont faites et ajustées, ne laisse aucun doute à cet égard ; au reste, comme elles ne font point partie de la construction qui nous occupe, il suffit maintenant de dire qu'elles s'élèvent sur des piédestaux de 1 pied et quelques pouces de saillie, et qu'elles portent deux arceaux au-dessus desquels aboutissait le plafond de la chapelle, et dont l'épaisseur est de 2 pieds 3 pouces.

Au-dessus de ces arceaux, le mur de l'église est en retraite sur lui-même de près de 2 pieds ; et à partir de cette hauteur il est très-remarquable, en ce qu'il forme à l'extérieur une espèce d'arrachement, et qu'il se trouve entièrement construit en gros moellons bruts, placés pèle-mêle et à bain de mortier ; ce qui prouve évidemment que, lorsqu'on l'a élevé, on l'a appliqué à une construction extérieure : cela est même d'autant plus positif, qu'il n'y a point dans cet endroit de lucarne qui éclaire l'intérieur du haut du pilier, comme il y en a sur tous les autres côtés.

Nous avons parlé des deux petites voûtes qui terminent la vieille chapelle du côté de l'est : il est évident que celle qui se trouve au sud est contiguë au gros mur de la basilique, et il est clair aussi que la troisième fenêtre basse est vis-à-vis de son intérieur. Toutefois l'on n'aper-

çoit dans cet intérieur aucune trace d'ouverture ; le pied-droit de la voûte cache même entièrement le gros mur, et il a une épaisseur de 2 pieds moins 7 lignes ; ce qui est d'autant plus singulier, qu'il en résulte une grande irrégularité dans l'ensemble du petit monument.

Au surplus, le mur qui termine l'église basse du côté de l'est ne monte que jusqu'au-dessus des deux petites voûtes dont nous venons de parler ; un second mur de plus de 4 pieds d'épaisseur est fondé sur ces mêmes voûtes ; il est, du côté de l'intérieur, à l'aplomb de celui qui contient les deux arcades ; à l'extérieur, il est sur la même ligne que les pierres d'attente dont nous avons parlé, et qui se trouvent entre les deux dernières fenêtres hautes de la basilique. Entrons dans quelques détails sur ce côté des vieilles constructions.

Le mur de l'église basse est, comme on a vu, entièrement construit en petites pierres brutes, un peu carrées et placées assez irrégulièrement en assises ; il est percé de deux petites fenêtres : le milieu de celle qui éclaire le berceau le plus près de la basilique, est éloigné de 3 pieds 10 pouces du mur du caveau ; au dehors, il est distant de 5 pieds 3 pouces du contrefort.

A l'extérieur, le mur a été restauré plusieurs fois ; on remarque dans sa construction de nombreux morceaux de briques ; il conserve de fortes traces d'incendies ; son épaisseur est de 2 pieds 2 pouces. Les fenêtres qui éclairent les deux petites voûtes se montrent à une certaine hauteur : le milieu de celle de la voûte du sud est éloigné d'environ 6 pieds du gros mur de l'église, et il l'est de 4 pieds 1 pouce 6 lignes du pied-droit de la petite voûte : la différence de ces deux distances est de 1 pied 10 pouces 6 lignes.

Au-dessus des petites fenêtres le mur a été entièrement détruit ; sa reconstruction est en retraite de 1 pied 3 pouces ; la ligne de séparation entre les deux parties va obliquement de la naissance des fenêtres de l'église à une certaine hauteur vers le couchant. Au moyen de la retraite, la seconde fenêtre est entièrement libre, et l'on voit que c'est uniquement pour qu'elle le fût, que cette retraite a été faite. Le gros mur contient même un retour d'équerre en énormes pierres de

taille qui avancent progressivement de 5 ou 6 pieds sur la vieille construction, ce qui prouve d'une manière évidente que cette vieille construction est antérieure à celle du gros mur de la basilique; et l'on doit remarquer que les grosses pierres dont il s'agit ont aussi été brûlées.

A la hauteur d'environ 23 pieds, au-dessus du sol de la cour, finit le premier mur de la chapelle; les petites voûtes qu'il ferme du côté de l'est paraissent avoir été couvertes en glaciis. Le second mur dont nous avons parlé commence au-dessus, et il est en retraite d'environ 6 pieds: on l'avait sans doute ainsi établi pour conserver le jour de la grande fenêtre haute; ainsi, ce second mur est évidemment postérieur à celui de la basilique.

Mais, en dernier résultat, sur quelle ligne porte le gros mur dans toute la longueur de la vieille chapelle? On vient de voir que la fenêtre de la petite voûte du haut est éloignée de ce gros mur d'environ 6 pieds du côté de l'extérieur, que vers l'intérieur elle est distante du pied-droit de la voûte de 4 pieds 1 pouce 6 lignes, et que le pied-droit de cette voûte est en saillie sur le gros mur de 1 pied 11 pouces 5 lignes: or, 4 pieds 1 pouce 6 lignes + 1 pied 11 pouces 5 lignes = 6 pieds 11 lignes; donc, le gros mur suit parfaitement la même ligne dans l'intérieur de la chapelle supérieure, et à l'extérieur.

Quant à sa position dans l'église basse, la voici: La petite fenêtre qui est le plus au sud, est, comme on a vu, éloignée du mur en contrefort de 5 pieds 3 pouces: ce mur en contrefort a 1 pied d'épaisseur; ainsi, la distance au gros mur est de 6 pieds 3 pouces. Vers l'intérieur, la distance de cette même fenêtre au pied-droit de la voûte, c'est-à-dire au mur qui sépare cette voûte du petit caveau, est de 3 pieds 10 pouces: or, 6 pieds 3 pouces — 3 pieds 10 pouces = 2 pieds 5 pouces; ainsi, le petit mur qui sépare l'église basse du caveau avance plus que le gros mur de 2 pieds 5 pouces; et, comme l'épaisseur du petit mur est de 2 pieds, il est évident que le gros mur porte sur toute la voûte de ce caveau, excepté dans une largeur de 5 pouces; d'où il résulte qu'il a été construit après ce caveau; que par conséquent il est postérieur à l'église basse, et encore plus au petit vieux

mur d'intervalle qui fait son principal soutien, et sur lequel il se trouve seulement en retraite de 5 pouces : c'est ce que nous avons déjà prouvé. Quant à la vieille construction que nous avons remarquée dans la chapelle supérieure, elle est en retraite de quelques pouces sur l'aplomb du vieux mur d'en bas ; ce qui annonce qu'il existait une naissance de voûte à une certaine hauteur.

Au surplus, le gros mur du nord de la branche de l'ouest ne suit point une ligne droite, du moins dans sa partie supérieure : son extrémité du couchant tourne en dehors de près de 1 pied ; ce qui nous fournirait de nouvelles preuves s'il en était besoin.

Tels sont les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer à l'égard de l'extérieur de la basilique ; passons maintenant à son intérieur.

ARTICLE 3. — *De l'intérieur de la basilique.*

L'intérieur de la basilique est une croix du même genre que celle de l'extérieur ; seulement, comme les gros piliers étrécissent, dans les endroits où ils sont placés, les quatre branches de cette croix, et que ces branches se trouvent ainsi beaucoup plus larges au milieu qu'aux extrémités, il s'ensuit que chacune de ces espèces de nefs forme à elle seule une véritable croix dont les croisillons ont en longueur la largeur des grands arcs qui les recouvrent ; c'est-à-dire que l'ensemble de l'intérieur du monument fait une croix recroisetée dont chaque angle d'embranchement est déterminé par un des douze piliers (1). Nous appellerons *croisettes* les espaces vides et en forme de croix qui se trouvent ainsi dans chaque nef, et dont un côté aboutit au carré que laissent entre eux les quatre piliers qui soutiennent la coupole du centre de l'édifice. Chacune de ces croisettes sera elle-même divisée en quatre branches.

(1) On sait ce que *recroiseté* signifie en style héraldique : nous employons ici ce mot pour mieux nous faire entendre. C'est pour la même raison que nous appelons *croisettes* les petites croix que forme l'intérieur de l'édifice. Chaque croisette a ses branches ou croisillons, que nous décrivons en particulier.

Croisette du nord : branche du sud. — C'est par la branche du sud que la croisette du nord aboutit au carré qui est sous la coupole du centre. Cette branche est l'intervalle que laissent entre eux les deux gros piliers ; sa largeur est de 34 pieds 7 pouces ; sa longueur est de 19 pieds 8 pouces : elle n'a point de mur à son extrémité ; ses côtés sont formés par les deux piliers : nous en parlerons plus tard.

Croisette du nord : branche de l'ouest. — La branche de l'ouest a 34 pieds 6 pouces de large ; sa longueur est de 17 pieds 9 pouces 6 lignes vers le sud, et de 17 pieds 7 pouces 9 lignes au nord. Le mur qui termine cette branche est orné de quatre arcades feintes, soutenues par des pilastres ; ces pilastres, au nombre de trois, ont pour base un socle continu, surmonté d'une corniche brute ; la hauteur de ce socle est de 3 pieds 6 pouces ; sa saillie est de 1 pied. La largeur des pilastres est de 1 pied 2 pouces 9 lignes ; leur saillie est de 1 pied, et leur hauteur totale de 27 pieds 3 pouces ; leurs chapiteaux, quoique tous corinthiens, ont chacun une forme différente et de très-mauvais goût ; un de leurs tailloirs est brut, les deux autres offrent deux cavets couronnés. Les arcades sont en plein cintre ; leur hauteur totale, au-dessus du pavé, est de 34 pieds ; leur largeur est de 7 pieds 8 pouces, 7 pieds 9 pouces, 7 pieds 9 pouces 2 lignes, et 7 pieds 7 pouces 6 lignes. Les arcs de ces arcades saillent sur le nu du mur un peu plus que les pilastres, et ils supportent une galerie qui s'étend de l'un à l'autre des deux gros piliers : la largeur de cette galerie est de 3 pieds 5 pouces et quelques lignes ; elle se compose non-seulement de l'épaisseur des arcades, mais encore d'une partie de celle du gros mur et de la saillie d'une espèce de corniche ou rebord.

Les deux arcades des extrémités portent maintenant par un de leurs côtés sur les gros piliers ; mais il est évident qu'il n'en a pas toujours été de même, et que d'abord elles étaient soutenues par des pilastres comme dans le milieu. Du côté du sud, le pilastre se montre même encore dans le haut, où il est en saillie de près de 1 pouce, et l'on voit également une partie de son chapiteau, qui était comme les autres d'ordre corinthien : le pilier a été plaqué contre ce pilastre, à une époque postérieure. On a fait dans le bas quelques liaisons entre les deux constructions ; dans le haut, on ne s'est pas donné la peine de les lier.

A la dernière arcade du nord, le pilastre se montre également, mais son chapiteau n'est qu'une espèce d'imposte formée de deux cavets : l'on voit aussi que le pilier a été ajouté au pilastre ; les joints des pierres de ce dernier ne laissent aucun doute à cet égard, et il n'existe aucune liaison entre les deux constructions. Au reste, ce n'était pas un véritable pilastre qui terminait les arcades de ce côté, mais bien un pan de mur qui avançait sur la même ligne que les pilastres, c'est-à-dire que le gros mur est plus épais derrière le pilier que partout ailleurs.

Les fenêtres basses commencent à 21 pieds au-dessus du pavé de l'église ; elles sont entièrement murées. Celles du haut sont à 4 pieds et quelques pouces au-dessus de la petite galerie dont nous avons parlé.

Croisette du nord : branche de l'est. — La branche de l'est a 34 pieds 2 pouces de large, et 17 pieds de longueur : le mur qui la termine à son extrémité a une galerie comme celui du couchant (1) ; mais pour le reste il diffère beaucoup de ce dernier. Dans l'un on a vu quatre arcades feintes ; dans l'autre il n'y en a que trois : une grande au milieu, deux petites sur les côtés, et deux grosses colonnes corinthiennes sont appliquées contre leurs pieds-droits. La grande arcade a 18 pieds et quelques pouces de large, sur 35 pieds de hauteur ; et une baie de 15 pieds 9 pouces ou environ était dans son intérieur.

Cette ouverture communiquait évidemment à une chapelle en rond-point de beaucoup antérieure à l'église moderne qu'on avait transformée depuis en *Salle-Décadère* ; et c'est sans doute lorsqu'on éleva cette dernière construction que l'ouverture dont nous parlons fut murée en moellons. Une porte de 8 pieds et quelques pouces de large fut ménagée dans cette nouvelle clôture ; elle est même maintenant fermée.

Les colonnes dont nous venons de parler ont environ 2 pieds de diamètre sur 26 pieds 8 ou 9 pouces de hauteur, y compris la base et le chapiteau ; les pieds-droits auxquels elles sont appliquées ont également 2 pieds de large sur 1 pied 4 pouces et quelques lignes de saillie. Un de ces pieds-droits est éloigné du pilier du sud de 5 pieds 8 pouces,

(1) Cette galerie a 4 pieds 2 pouces de large. Toutes les autres sont moindres.

l'autre l'est de 6 pieds 2 pouces 6 lignes de celui du nord ; ils forment, avec ces deux piliers, les deux arcades latérales dont nous avons déjà parlé, et dont la hauteur, au-dessus du pavé de l'église, est d'environ 34 pieds, comme du côté opposé.

Deux colonnes sont appliquées contre les pieds-droits du côté de la grande arcade ; elles ont 1 pied 3 pouces de diamètre sur près de 15 pieds de hauteur totale ; leurs chapiteaux sont assez bien sculptés ; les feuilles dont ces chapiteaux sont ornés forment de petits panaches entrelacés par le bas ; des lions, disposés à s'engouler, remplacent les volutes des angles, et les queues de ces animaux forment les fleurons (1). Au-dessus de ces colonnes il y en a d'autres d'environ 7 pieds de hauteur ; elles paraissent d'une époque postérieure.

La partie de mur qui est entre le pied-droit du sud et le gros pilier paraît avoir été refaite, et les restes d'une baie vraie ou fausse se montrent encore de ce côté. Cette baie avait environ 15 pieds de haut sur une largeur de plus de 5 pieds, car les voussoirs pénètrent derrière le gros pilier ; c'est-à-dire que le pilier a été refait ou élargi postérieurement à l'existence de cette espèce d'ouverture. A côté de l'autre pied-droit la construction est en mauvais moellons, excepté dans l'espace de 1 pied 8 pouces contre le gros pilier ; et cette partie, qui est en petites pierres de taille, et qui forme parement sur deux côtés placés d'équerre, appartient évidemment à la même époque que l'église moderne dont nous avons parlé.

Ainsi sans doute on pénétrait dans l'ancienne chapelle en rond-point par une grande arcade ornée de colonnes, et aux deux côtés étaient deux petites fausses arcades dans l'une desquelles était aussi une ouverture ; l'autre ne pouvant guère avoir contenu qu'une fausse baie, puisque elle se trouve derrière un contrefort extérieur aussi ancien que les fondemens de la basilique (2).

(1) Voyez le N.^o 1.^{er} de la planche XXIV : il représente un chapiteau qui a beaucoup de rapports avec ceux dont nous parlons.

(2) Nous n'avons pu distinguer certains détails de ce mur de l'est, parce qu'il est presque entièrement caché par le grand autel de l'Assomption, qu'on a placé dans cet endroit après la destruction de l'église du collège des Jésuites.

Croisette du nord : branche du nord. — La branche du nord a environ 17 pieds de longueur sur 34 pieds 2 pouces 6 lignes de large : le mur qui la termine à son extrémité est orné de trois arcades feintes, soutenues par deux pieds-droits ou pilastres et par les gros piliers ; la largeur de ces arcades est de 9 pieds 9 pouces 6 lignes, 8 pieds 11 pouces, et 9 pieds 9 pouces ; leur hauteur est de 32 pieds 5 pouces ; dans celle du milieu est la porte d'entrée. Les pilastres ont 2 pieds 7 pouces de large et 2 pieds 3 pouces de saillie ; leur petit chapiteau, en forme d'imposte, est orné de palmettes. La petite galerie qui est au-dessus de ces arcades est semblable aux deux autres, et se trouve à la même hauteur que celle du nord ; elle est à environ 4 pieds 8 pouces au-dessus de l'intrados des arcades. Passons aux gros piliers.

Croisette du nord : gros piliers. — Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des murs qui terminent les branches de la croisette ; mais comme chaque croisette est principalement le résultat de la disposition des piliers, lesquels forment tous les côtés de ses branches, c'est ici le moment de décrire en particulier ceux de la croisette du nord.

Les deux de ces piliers qui se trouvent vers le centre de l'édifice sont au sud-ouest et au sud-est de celui de la croisette ; les deux autres se trouvent au nord-ouest et au nord-est : les uns sont, comme nous l'avons déjà dit, percés, dans les deux sens, de hautes arcades servant de passages ; les autres renferment dans leur intérieur des espaces circulaires auxquels on communique par deux arcades ouvertes du côté de l'église seulement. La voûte intérieure de ces derniers s'élève plus haut que l'ouverture des arcades, et on trouve au-dessus, de même que sur les passages des premiers, un grand espace carré entièrement vide ; c'est pour ainsi dire le second étage des piliers, et nous prouverons plus tard qu'il contribue singulièrement à les affaiblir (1).

Le pilier du sud-ouest a 20 pieds de large du couchant au levant, et 19 pieds 7 pouces 6 lignes du nord au sud : l'arcade qui le traverse par son milieu, dans la première de ces directions, a 5 pieds de large ; l'autre a 5 pieds 5 pouces 6 lignes. La hauteur de ces arcades est de 26

(1) Voyez le chapitre X.

pieds 7 pouces sous clef. Le pilier a 40 pieds 2 pouces d'élévation : il se termine par une petite corniche brute qui se trouve à 3 pieds et quelques pouces plus haut que les galeries : la naissance des grands arcs commence immédiatement au-dessus ; elle est en retraite de 1 pied 7 pouces au nord, et de 10 pouces 6 lignes à l'ouest.

La petite chambre carrée qui est dans l'intérieur de ce pilier, au-dessus des passages, est voûtée à une certaine hauteur ; elle a une sortie sur chaque galerie contiguë, et est éclairée par deux petites fenêtres de chaque côté : ces fenêtres ont environ 2 pieds 10 pouces de haut sur 1 pied 4 pouces de large ; elles sont au-dessus des arcades à 5 pieds 6 pouces. La construction de toute cette masse est en grosses et en petites assises régulièrement entre-mêlées : les premières ont 1 pied 5 ou 6 pouces de hauteur ; les secondes ont environ 8 pouces.

Le pilier du sud-est a 41 pieds de hauteur ; il a 19 pieds 2 pouces 3 lignes de large dans les deux sens : le passage qui le traverse de l'ouest à l'est, par son milieu, a 4 pieds 10 pouces 3 lignes ; celui qui le coupe dans l'autre direction n'a que 4 pieds 8 pouces. Du reste, ce pilier n'a rien de particulier, il est absolument semblable à celui que nous venons de décrire ; l'un et l'autre ont évidemment été refaits ou élargis : nous y reviendrons.

Le pilier du nord-ouest et celui du nord-est, entre lesquels se trouve la branche du nord, ont été évidemment ajoutés : non-seulement on le voit à la manière dont ils sont ajustés sur les côtés, mais encore on le remarque dans leur intérieur ; ce n'est même qu'à la hauteur d'environ 20 pieds qu'ils commencent à être en liaison avec le mur du nord, ce qui prouve bien qu'ils n'ont pas été construits lors de la première fondation de la basilique. La hauteur de ces piliers est de 40 pieds ; ils se terminent par une petite corniche de 6 pouces de saillie ; au-dessus, et en retraite de quelques pouces, commence la naissance des grands arcs. Une fenêtre éclaire de chaque côté l'étage supérieur de ces piliers, et on entre dans cet étage par deux portes donnant sur les galeries contiguës. Les fenêtres dont nous venons de parler sont à 13 pieds 5 pouces au-dessus des arcades ; leur hauteur est d'environ 2 pieds 6 pouces ; leur largeur est de 1 pied et quelques pouces.

L'intérieur du bas de ces deux piliers est, comme nous l'avons dit,

de forme circulaire ; et, dans chacun d'eux, cet intérieur a 14 pieds 9 pouces de diamètre, sur environ 26 pieds de hauteur, jusqu'à la naissance de la voûte hémisphérique qui le recouvre. A celui du nord-ouest, l'arcade qui sert d'entrée, du côté du sud, a 5 pieds 6 pouces 9 lignes de large ; celle qui est au levant est de 5 pieds 11 pouces : la hauteur de ces arcades est de 22 pieds 5 pouces sous clef. Au pilier du nord-est, l'arcade du sud a 6 pieds 1 pouce, celle de l'ouest a 6 pieds, et leur hauteur est la même que celle des arcades de l'autre pilier. La hauteur de la voûte hémisphérique est aussi la même dans les deux. Au surplus, le pilier du nord-est avait primitivement deux fenêtres donnant au dehors (1), et celui du nord-ouest, au contraire, n'a jamais reçu le jour de l'extérieur ; ce qui prouve que déjà, lorsque la basilique fut élevée, il y avait quelque bâtiment de ce côté, car toutes les fenêtres des piliers appartiennent à la construction première.

Croisette du nord : voûtes ; observations. — Chaque branche de croisette étant recouverte d'un grand arc portant sur deux piliers, il est évident que les piliers des encoignures doivent recevoir deux retombées, et que, au contraire, il y en a quatre sur ceux du centre ; d'où résultent trois panaches ou pendentifs, pour chacun de ces derniers, et un pour les premiers ; c'est-à-dire que chaque croisette est recouverte de quatre grands arcs et de quatre panaches, au-dessus desquels est une coupole : ces arcs et ces coupoles sont un peu en arc elliptique.

Nous venons de voir que les quatre piliers qui forment la croisette du nord ne sont pas de la même hauteur ; que celui du sud-ouest a 40 pieds 2 pouces, et celui du sud-est 41 pieds ; tandis que les autres n'ont que 40 pieds. Cette différence doit provenir en partie des reconstructions et du tassement : nous reviendrons sur ce point. Maintenant il suffit de dire que, sur les plus élevés de ces piliers, la naissance des cintres commence de suite au-dessus de la corniche ; tandis que sur les autres elle ne se montre qu'à 1 pied et quelques pouces plus haut. On doit aussi se rappeler que la retraite de cette naissance des grands arcs n'est pas la même des deux côtés ; qu'elle n'est que de quelques

(1) Voyez page 287.

pouces sur les piliers des encoignures, tandis qu'elle est de plus de 1 pied sur les autres; ce qui provient évidemment de la réfection de ces derniers.

Quant aux panaches, ils s'élèvent de plus de 3 pieds au-dessus de l'intrados des grands arcs; et la coupole a 21 pieds 4 pouces de hauteur sous clef, sur environ 38 pieds de diamètre dans œuvre. Au reste, comme cette coupole est en retraite sur les panaches de près de 2 pieds, et que le haut de ces panaches est orné d'une petite corniche, il en résulte pour base de cette voûte une espèce de galerie de 2 pieds 8 pouces de largeur.

Le pilier du sud-ouest et celui du sud-est ne paraissent point avoir souffert dans leur état actuel: on ne voit dans leur massif aucune crevasse; mais il n'en est pas de même des deux autres, lesquels sont lézardés dans tous les sens, sur toute leur hauteur. Celui du nord-est offre même, outre une lézarde considérable qui le sillonne du côté de l'ouest, une brisure très-marquée à son angle saillant, c'est-à-dire à celui qui sert de base à son panache, et quelques déchiremens dans les vousoirs de ses arcades. Pour ce qui est des grands arcs, une partie seulement de celui du nord paraît entraînée par la mise hors d'aplomb du mur qui est de ce côté; et quant aux panaches ou pendentifs, c'est dans ceux du sud-est et du nord-ouest que l'on remarque les plus larges crevasses: elles doivent même donner des craintes. La coupole n'a qu'une seule lézarde peu considérable; elle est du côté du nord-est.

Croisette de l'est : branche de l'ouest. — La branche de l'ouest est l'intervalle que laissent entre eux les deux piliers du centre; sa largeur est de 34 pieds 7 pouces; sa longueur est de 19 pieds et quelques pouces.

Croisette de l'est : branche du nord. — La branche du nord a 35 pieds 7 pouces 6 lignes de large, sur 17 pieds 3 pouces de long sur le côté de l'ouest, et 15 pieds 10 pouces 6 lignes sur celui de l'est; le mur qui la termine au nord est orné de quatre arcades, comme l'extrémité de la branche de l'ouest de la croisette du nord. La largeur de ces arcades entre les pilastres est de 7 pieds 2 pouces 3 lignes, 7 pieds 3 pouces, 7 pieds 4 pouces, et 7 pieds 4 pouces; leur hauteur totale,

au-dessus du pavé, est de 34 pieds 2 pouces (1); la galerie qu'elles supportent a 3 pieds 7 pouces 6 lignes de large; elle est à la hauteur de 37 pieds 1 pouce. Les pilastres sont au nombre de cinq, parce que les deux des extrémités se montrent à découvert, du moins en partie; leur épaisseur est de 1 pied 2 pouces; leur largeur est de 1 pied 6 pouces et quelques lignes, excepté celle du premier vers l'ouest, qui n'est que de 7 pouces.

Ces pilastres portent sur une espèce de rebord ou socle d'environ 10 pouces de haut, sur 1 pied 7 pouces de largeur; ils ont une base carrée, haute de 1 pied 2 pouces, et dont les arêtes supérieures sont abattues en chanfrein; leur hauteur est de 29 pieds 10 pouces, ce qui leur donne une élévation totale de 30 pieds 7 pouces au-dessus du pavé de l'église; leurs chapiteaux sont corinthiens, tous différens les uns des autres, et de fort mauvais goût. L'abaque de ces chapiteaux offre diverses moulures : au premier, ce sont deux cavets couronnés; aux second, troisième et quatrième, deux petits cavets séparés par un quart de rond; au cinquième, c'est un simple cavet dont les arêtes sont arrondies. Au surplus, si le premier pilastre ne se montre que sur une largeur de 7 pouces, c'est que le reste de sa face est caché derrière le gros pilier.

Tous ces pilastres que nous venons de décrire sont évidemment plus modernes que le mur, mais ils sont antérieurs à la réfection du pilier du centre : les joints de leurs assises ne s'accordent nullement avec le reste de la construction, ni même avec le pilier de l'est qui paraît être plus ancien : ce n'est qu'à environ 15 pieds de hauteur que les assises se lient de ce côté, et que les deux constructions se confondent. Quant aux fenêtres que contiennent les arcades, elles paraissent toutes avoir été refaites, et elles sont chanfreinées dans leur contour. Une porte de 2 pieds de large, sur environ 6 pieds de hauteur, a été ouverte dans la première arcade, tout contre le second pilastre; on voit son contour, et elle se montre également au dehors.

(1) Le pavé de cette partie de l'édifice, c'est-à-dire de toute la croizette de l'est, est de 6 pouces plus élevé que celui du reste de l'église; mais nous rapportons toutes nos mesures à ce dernier, pour mieux les comparer.

Croisette de l'est : branche du sud. — La branche du sud a 35 pieds 6 pouces de large, sur 14 pieds 7 pouces 6 lignes de long à son côté de l'ouest, et 14 pieds 2 ou 3 pouces à celui de l'est (1); le mur qui forme son extrémité est comme celui que nous venons de décrire : seulement le socle qui soutient les pilastres n'a que 6 pouces de hauteur; les pilastres n'ont que 29 pieds 6 pouces au-dessus du pavé de l'église; les arcades n'ont que 33 pieds 3 pouces; et la galerie ne s'élève qu'à 36 pieds. Ajoutons que le premier pilastre (2) ne se montre que sur une largeur de 4 pouces, et que les moulures de l'abaque des chapiteaux sont, pour le premier, une mauvaise doucine; pour le second, deux cavets séparés entre eux et surmontés d'un listel; pour le troisième, trois cavets également séparés et couronnés; pour le quatrième, trois simples cavets; et pour le cinquième, un grand cavet dont on a arrondi les vives arêtes. Les fenêtres n'offrent rien de remarquable; elles sont comme les autres, chanfreinées dans tout leur contour. Dans la première arcade, et tout contre le gros pilier, est une porte dont la largeur est de 2 pieds 3 pouces, et la hauteur de 6 pieds 6 pouces.

Croisette de l'est : branche de l'est. — La branche de l'est a 36 pieds 7 pouces de largeur, sur 15 pieds 2 pouces 6 lignes de long; le mur qui la termine à l'est est percé d'une grande arcade, servant de communication de l'église au rond-point; cette arcade a 26 pieds 6 pouces de large, et environ 35 pieds 2 pouces de hauteur au-dessus des marches du sanctuaire; ce qui lui donne une élévation totale de 37 pieds 2 pouces au-dessus du pavé de la basilique; elle a été refaite en 1583, et c'est alors, sans doute, qu'on l'a terminée en arc angulaire pour la mettre en harmonie avec le rond-point gothique dont elle fait l'entrée.

Plus anciennement, cette arcade était ornée de colonnes dans son intérieur; plusieurs tambours de ces colonnes ont été transformés en voussoirs et se trouvent dans sa voûte (3). Les pieds-droits contre lesquels les deux colonnes étaient appliquées, se distinguent encore de la nouvelle construction; leur distance de l'un à l'autre est d'environ 33 pieds

(1) Dans le bas, cette branche paraît avoir 15 pieds 1 pouce de long à l'est, sur une largeur de 34 pieds 7 pouces seulement; mais cette apparence est due à un renforcement du pilier.

(2) Le pilier qui cache ce pilastre a été renforcé un peu plus que celui du côté opposé.

(3) Le gros chapiteau corinthien gravé sur la planche XXIV, appartenait probablement à ces colonnes.

2 pouces; c'est-à-dire que la ligne de séparation est à 1 pied 2 pouces et quelques lignes des gros piliers. La galerie qui est au-dessus de cette même arcade est à 39 pieds 7 pouces au-dessus du sol de l'église.

Croisette de l'est : gros piliers. — Les deux piliers qui sont vers le centre de l'édifice se trouvent au nord-ouest et au sud-ouest de la croisette que nous décrivons; nous en parlerons plus tard : c'est celui du nord-est et celui du sud-est qui maintenant doivent seuls nous occuper.

Le premier de ces piliers offre à sa face de l'ouest, et y compris l'épaisseur du pilastre (1), une largeur de 15 pieds 10 pouces 6 lignes; au sud, il a 15 pieds 2 pouces; sa hauteur est de 41 pieds 10 pouces. Du côté de l'ouest, la naissance du grand arc est en retraite sur son parement de 3 pouces 6 lignes; au sud, elle est en saillie de 1 pouce. Les arcades dont ce pilier est percé à l'ouest, au sud et à l'est, s'élèvent de 27 pieds 2 pouces 6 lignes; leur largeur est de 7 pieds 6 pouces, 6 pieds 1 pouce 9 lignes, et 6 pieds 5 pouces 3 lignes. L'intérieur de la masse est un octogone dont le haut est terminé par une coupole : la largeur de cet octogone est, entre lignes parallèles, de 13 pieds 5 pouces; sa hauteur est de 37 pieds.

L'arcade de l'est sert de communication entre ce même octogone et l'intérieur de l'avant-corps qui est de ce côté : l'intervalle de l'un à l'autre est de près de 7 pieds. Le retour d'équerre que fait cet intérieur vers le nord est de 4 pieds 4 pouces 6 lignes; sa profondeur est de 6 pieds 4 pouces; la hauteur de sa voûte est la même que celle de l'arcade qui y donne entrée. Vers le sud, et à la distance de 4 pieds 10 pouces de l'intérieur du pilier, est une porte de 1 pied 9 pouces 6 lignes de large : c'est l'entrée d'un escalier à vis, dont les marches ont 1 pied et quelques pouces de longueur; cet escalier communique aux galeries supérieures. A 2 pieds 11 pouces à l'est de la porte est un renfoncement de 1 pied 1 pouce de profondeur, de 5 pieds 1 pouce et quelques lignes de large, et de 7 pieds 9 pouces de hauteur; il paraît que c'était anciennement une large ouverture qui communiquait avec le rond-

(1) Comme il n'y a pas de socle sous tous les pilastres de l'église, et que par conséquent, dans beaucoup d'endroits, les piliers avancent jusque dans le fond de l'arcade, nous comprenons l'épaisseur de ces pilastres dans celle des piliers.

point ; son linteau est formé de claveaux. L'octogone est éclairé par une fenêtre ; le recoin l'est par deux, dont une est à l'est et l'autre au nord. Les assises du bas du pilier, principalement du côté de l'ouest, ont 1 pied 9 pouces de hauteur ; plus haut, elles sont un peu moindres. Au surplus, comme ce pilier a été retouché plusieurs fois, et qu'il est presque entièrement crépi, on ne peut guère distinguer ses diverses restaurations : la fenêtre qui éclaire son intérieur ne paraît pas être postérieure.

Dans le recoin, les assises de la paroi du sud ont 1 pied 9 pouces de haut ; vis-à-vis, elles ont 1 pied 10 pouces ; et au-dessous de la fenêtre, elles s'accordent avec celles du pilier, dans sa partie de l'est.

Le pilier du sud-est est semblable à celui que nous venons de décrire, et il est de même accompagné d'un recoin qui fait l'intérieur du second petit avant-corps de l'est. La largeur de ce pilier, y compris l'épaisseur du pilastre, est d'environ 14 pieds 8 pouces du côté de l'ouest, et de 15 pieds 2 pouces vers le nord ; sa hauteur est de 42 pieds 2 pouces 6 lignes ; il est en saillie, sur la naissancé des grands arcs, de 3 pouces de chaque côté ; son intérieur est un peu plus large que celui du pilier opposé, mais il n'a que 35 pieds de hauteur ; ses arcades de l'ouest et du nord ont 24 pieds 7 pouces de hauteur sous clef, sur 6 pieds 1 ou 2 pouces de large ; celle de l'est a 2 pouces de plus de hauteur, et sa largeur est de 6 pieds 5 pouces. A 4 pieds 5 pouces de l'intérieur du pilier, est une porte qui communique à un petit escalier, comme du côté du nord ; vient ensuite le recoin, lequel n'a que 4 pieds 11 pouces de profondeur, parce que l'avant-corps dans lequel il se trouve placé a moins de saillie que celui de l'angle opposé.

Ce pilier du sud-est est la partie de l'édifice qui paraît avoir donné anciennement le plus d'inquiétude ; il a même été refait dans le haut, et on a repris en sous-œuvre, jusqu'à la hauteur de 20 pieds, son angle du nord-ouest, lequel, par cette opération, se trouve fortifié de 5 ou 6 pouces de chaque côté, et même de près de 1 pied à l'ouest et au sud. C'est probablement à cette restauration que l'on doit la diminution de hauteur de l'octogone et de ses arcades. Pour fortifier encore plus la masse on a garni le petit escalier de maçonnerie, et le mur a été l'objet de plusieurs restaurations, notamment dans le retour d'équerre

du recoin, où il a été renforcé dans œuvre de près de 2 pieds; ce qui fait que ce retour d'équerre ne s'étend au sud que de 2 pieds 3 pouces. Cette dernière construction, dont les assises ont 1 pied 4 ou 5 pouces d'épaisseur, s'élève à près de 15 pieds; et nous avons déjà fait observer qu'à l'extérieur il existait un contrefort d'une hauteur considérable.

Telles sont les précautions que l'on a prises pour consolider l'angle de l'édifice et remédier à la faiblesse du pilier (1). Cependant la construction n'en continue pas moins à se forjeter, mais elle le fait lentement; peut-être même s'est-elle un peu arrêtée : quoi qu'il en soit, les voussoirs de l'arcade de l'ouest ont baissé de plusieurs pouces. Quant aux assises, celles du pilier ont 1 pied 8 pouces de hauteur, et 1 pied 9 pouces 6 lignes, 1 pied 8 pouces 6 lignes, 1 pied 7 pouces 6 lignes, dans ce qui a été repris en sous-œuvre; celles du recoin ont 1 pied 7 pouces 6 lignes et 1 pied 6 pouces; dans le pilastre qui joint le pilier elles sont de diverses hauteurs.

Croisette de l'est : voûtes ; observations. Les quatre piliers qui forment la croisette de l'est, sont, comme nous venons de le voir, de différentes hauteurs; celui du nord-ouest a 41 pieds; celui du sud-ouest a 41 pieds 8 pouces; les deux autres ont 41 pieds 10 pouces, et 42 pieds 2 pouces 6 lignes : ces différences proviennent sans doute de diverses causes; nous devons dire ici seulement que dans la restauration, les deux premiers ont été exhausés, l'un de 7 pouces 6 lignes; l'autre de 8 pouces 4 lignes. Les deux autres paraissent avoir été restaurés à des époques différentes, de même que les murs du nord et du sud, dont l'élévation est en raison inverse de celle des piliers, puisque le premier a, jusqu'à la galerie, 37 pieds 1 pouce, tandis que l'autre n'a que 36 pieds.

La naissance des grands arcs est aussi plus ou moins élevée au-dessus des piliers, et cela doit être, puisque ceux-ci sont de hauteur différente; les panaches n'ont rien de remarquable, ni pour leur forme ni pour leurs dimensions; la coupole est semblable à celle du nord, seulement la petite galerie qui lui sert de base n'a qu'une médiocre largeur; une fenêtre percée du côté de l'est a éclairé cette coupole.

(1) Nous expliquerons pourquoi ce pilier a moins de largeur que l'autre. Voyez le chap. X.

Les piliers du nord-ouest et du sud-ouest n'ont aucune crevasse. Celui du nord-est ne se forjette que d'environ 2 pouces de chaque côté; il a été l'objet de plusieurs restaurations, et l'on ne s'aperçoit pas qu'il ait travaillé depuis long-temps. Quant à celui du sud-est, nous avons parlé des diverses restaurations qu'on y a faites, et il ne paraît pas qu'il ait cessé entièrement d'éprouver l'effet de la poussée. Les grands arcs, surtout celui du sud, jarretent dans toute l'étendue de leur courbe; l'arête qu'ils forment avec les pendentifs semble se briser, et les pendentifs même, excepté celui du sud-ouest, offrent de nombreuses lézardes : en un mot, ce côté de l'édifice a besoin d'être surveillé.

Croisette du sud : branche du nord. — La croisette du sud a beaucoup de rapports avec celle du nord : sa première branche est l'intervalle des troisième et quatrième piliers du centre; sa longueur est de 19 pieds 8 pouces; sa largeur est de 34 pieds 6 pouces 9 lignes.

Croisette du sud : branche de l'ouest. — La branche de l'ouest a 35 pieds 2 pouces 6 lignes de largeur, 17 pieds 4 pouces 6 lignes de long vers le nord, et 15 pieds 11 pouces 3 lignes sur son côté du sud : le mur de son extrémité est orné de 5 arcades feintes, dont la largeur, entre les pilastres (1), est de 5 pieds 6 pouces 6 lignes, 5 pieds 11 pouces 3 lignes, 6 pieds 10 pouces 4 lignes, 6 pieds 11 pouces 6 lignes, et 4 pieds. La hauteur des quatre premières arcades est, au-dessus du pavé de l'église, de 33 pieds 8 pouces; celle de la cinquième n'est que de 32 pieds 8 pouces 6 lignes (2) : la galerie qui est au-dessus a 2 pieds 10 pouces de large; elle est élevée de 36 pieds 5 pouces.

Les pilastres ne sont qu'au nombre de quatre, parce qu'il n'en reste rien aux extrémités; ils ont de petites bases comme ceux de la croisette de l'est; ils sont portés sur une espèce de socle de 4 pouces de hauteur, et de 1 pied 10 pouces de large; leurs chapiteaux, à un ou deux rangs de feuilles, ont l'abaque orné de deux cavets séparés, et au-dessus desquels est, comme à l'ordinaire, un listel ou large réglet. Ces pilastres ont 1 pied 1 pouce de saillie; leur largeur est de 1 pied 2 pouces 9 lignes;

(1) A partir du nord.

(2) Elles prennent naissance sur un rebord d'environ 4 pouces, ce qui diminue d'autant leur hauteur réelle comme arcades.

leur hauteur, au-dessus du pavé de la basilique, est de 30 pieds 5 pouces; ils paraissent avoir été construits en même temps que le mur; mais ce dernier est formé de moellons au milieu des arcades, ce qui annonce qu'il y eut toujours de ce côté quelques bâtimens extérieurs.

La première arcade du côté du nord est en partie cachée par le gros pilier; et il est évident que ce pilier a été fortifié depuis la construction de l'arcade : il n'existe même aucune liaison entre les deux masses. Quant à la dernière arcade, elle paraît avoir été faite en même temps que le pilier du sud-ouest; les deux constructions sont parfaitement liées, et l'on doit remarquer que les voussoirs du cintre de cette arcade sont plus petits que partout ailleurs. Au surplus, cette même petite arcade et celle qui est à côté offrent quelques lézardes qui ne peuvent permettre de douter que l'angle de l'édifice ne se forjette vers le sud. Les fenêtres commencent à la hauteur de 20 pieds.

Croisette du sud : branche de l'est. — La branche de l'est a 34 pieds 11 pouces de large, sur 16 pieds 9 pouces 6 lignes de long sur son côté du nord, et seulement 16 pieds 3 pouces sur celui du sud; le mur qui la termine à l'est est orné d'une grande arcade ouverte, et de deux petites arcades feintes; et c'est par là surtout que la croisette du sud a beaucoup de rapports avec celle du nord. Au-dessus est une galerie comme sur tous les autres côtés : l'élévation de cette galerie est de 36 pieds 6 pouces; sa largeur est de 3 pieds. Deux pieds-droits séparent la grande arcade des deux qui sont sur les côtés; leur largeur est de 1 pied 10 pouces 6 lignes; leur saillie est de 1 pied 1 pouce; leur hauteur, jusqu'à l'imposte des arcades des côtés, est de 28 pieds 8 pouces. Ces deux arcades des côtés ont 5 pieds 1 pouce 6 lignes, et 6 pieds 9 pouces 6 lignes de large, sur 31 pieds 6 pouces de hauteur : leur renforcement n'est pas le même partout; en bas, il n'est que de quelques pouces, parce que le mur a été renforcé et repris en sous-œuvre très-postérieurement à sa construction. L'arcade du milieu a, d'un pied-droit à l'autre, 19 pieds 5 pouces 9 lignes; elle a environ 33 pieds 6 pouces de hauteur, et seulement 17 pieds 2 pouces 9 lignes de baie de l'un à l'autre des deux pilastres dont elle est ornée dans son intérieur. Quant à ces pilastres, ils ont 1 pied 1 pouce 6 lignes de saillie, 1 pied 10 pouces de large, et 24 pieds 10 pouces de hauteur; ils sont ornés de chapiteaux corin-

thiens; nous parlerons plus tard de la chapelle en rond-point dont ils décorent l'entrée.

Au surplus, la grande arcade n'a aucune espèce d'ornemens; les pilastres même de son intérieur sont appliqués, et ils appartiennent à une époque postérieure. Quant aux petites arcades, celle qui est vers le nord ne se montre qu'en partie; le reste est caché derrière le gros pilier, et le cintre n'a point été refait; en sorte qu'on ne voit de cette fausse baie qu'une seule imposte, laquelle, il est vrai, est assez remarquable en ce qu'elle est ornée de glyphes. A l'arcade du sud, les impostes se composent de deux cavets séparés.

Croisette du sud : branche du sud. — La branche du sud a 36 pieds 11 pouces de large, 16 pieds 1 pouce de long sur son côté de l'ouest, et 16 pieds 5 pouces sur celui de l'est; le mur qui la termine au sud est orné de trois arcades feintes, comme le mur du nord dans la croisette du nord. La largeur de ces arcades est de 10 pieds 10 pouces 9 lignes, 8 pieds 9 pouces 6 lignes, et 10 pieds 7 pouces; leur hauteur sous clef est de 31 pieds 4 pouces 6 lignes. Le petit socle qui est au-dessous a environ 4 pouces de hauteur, sur 2 pieds 11 pouces de large. La galerie est à 35 pieds 7 pouces 6 lignes d'élévation; sa largeur est de 3 pieds 7 pouces 3 lignes. Les deux pieds-droits ont 2 pieds 6 pouces 6 lignes, et 2 pieds 8 pouces 9 lignes de saillie; leur largeur est de 3 pieds 4 pouces 6 lignes, et de 3 pieds 5 pouces 3 lignes; ils s'élèvent au-dessus du pavé à la hauteur de 28 pieds. L'imposte, ou espèce de chapiteau dont ils sont couronnés, est composée de deux cavets séparés et d'un tailloir; contre le pilier de l'ouest, cette imposte n'a qu'un seul cavet.

La masse du mur paraît avoir été l'objet de plusieurs restaurations; nous en avons déjà dit quelques mots à l'article de l'extérieur, et nous devons ajouter ici que vers l'intérieur tout annonce une reprise en sous-œuvre et plusieurs autres parties refaites. Les assises du bas sont mêlées, et de médiocres dimensions; le haut, du moins dans l'enfoncement de la première arcade et de la seconde, est formé de petites et de grosses assises placées alternativement ensemble. Le pied-droit qui est le plus à l'ouest, a été de même repris en sous-œuvre, du côté du nord; l'autre a

été reconstruit entièrement en petites et en grosses assises, et il n'a presque aucune liaison avec le gros mur : ce dernier paraît plus ancien.

La porte a dans l'intérieur 8 pieds 9 pouces 6 lignes de large, sur 13 pieds 6 pouces de hauteur dans l'arrière-vousure. Les tableaux extérieurs de cette partie n'ont que 7 pouces 6 lignes de largeur.

Au surplus, les deux arcades des côtés sont fortement lézardées dans leur cintre ; les voussoirs de celle de l'est sont descendus de plusieurs pouces ; le mur laisse les deux gros piliers, se sépare surtout de celui du sud-est, et se forjette de plus de 6 pouces à la hauteur de la galerie dont nous avons parlé.

Croisette du sud : gros piliers. — Nous parlerons plus tard du pilier du nord-ouest et de celui du nord-est, c'est-à-dire des deux qui aident à supporter la coupole du centre : ici le pilier du sud-ouest et celui du sud-est doivent seuls nous occuper.

Le premier, comme on a déjà vu, a 15 pieds 11 pouces de large à sa face du nord, et 16 pieds 9 lignes à celle de l'est ; sa hauteur est de 40 pieds 11 pouces ; sa saillie, vers le nord, est de 3 pouces 9 lignes, et vers l'est elle est de 2 pouces 9 lignes ; son intérieur est une petite croix formée par les arcades mêmes qui ouvrent sa masse dans les deux sens. Ces arcades ont 25 pieds 9 pouces de hauteur sous clef ; la largeur de celle du nord est de 7 pieds 11 pouces 9 lignes ; elle est de 6 pieds 9 pouces 6 lignes à celle de l'est. La continuation de la première au-delà de la seconde a 7 pieds 9 pouces de large, sur environ 3 pieds 10 pouces de profondeur ; et la continuation de la seconde, à partir de la première, est d'environ 3 pieds 9 pouces de profondeur, sur 6 pieds 11 pouces de large. Les assises de ce pilier ont environ 1 pied 8 pouces de hauteur ; son angle du nord-est a été restauré en sous-œuvre, et l'intérieur de son ouverture de l'est a été entièrement refait vers le sud. Le reste de sa construction est plus ancien, mais se trouve nécessairement postérieur au gros mur, puisqu'il est appliqué contre ce dernier, et sans aucune liaison, jusqu'à la hauteur d'environ 14 pieds.

Au surplus, non-seulement le gros mur se sépare du pilier, mais le pilier même est fendu dans toute sa hauteur du côté de l'est : toutefois

ce déchirement ne paraît plus faire de progrès, quoique le pilier soit de quelques pouces en surplomb.

Le second pilier a 16 pieds 3 pouces de large à sa face du nord, et 16 pieds 5 pouces à celle de l'ouest; sa hauteur est de 40 pieds 5 pouces; il est en saillie, sur la naissance des grands arcs, seulement de 2 ou 3 pouces; ses arcades ont 6 pieds 11 pouces de large, et 23 pieds 6 pouces de hauteur sous clef; ses lucarnes ont 2 pieds 4 pouces de haut, sur 1 pied 5 pouces 6 lignes de large; elles sont à 12 pieds 9 pouces au-dessus du cintre des arcades.

L'intérieur de ce pilier est sans doute comme l'intérieur de celui que nous venons de décrire : il a été entièrement fermé dans les temps modernes; nous n'avons pu y pénétrer (1).

Au surplus, ce même pilier est un de ceux qui ont le plus éprouvé l'effet de la poussée des arcs, et il est fendu dans toute sa hauteur, surtout du côté de l'ouest, où les crevasses ont jusqu'à 9 lignes de large; il se sépare entièrement, comme nous avons déjà dit, du gros mur, avec lequel il n'est nullement lié jusqu'à une certaine hauteur; sur son parement du nord, il se forjette de 4 pouces et quelques lignes; et sur celui de l'ouest, de près de 3 pouces.

Croisette du sud : voûtes ; observations. — Les voûtes de cette croisette n'offrent rien de remarquable quant à leur forme; les arcs sont un peu angulaires comme sur tous les autres côtés; la coupole est à peu près de même grandeur que celle de l'est et que celle du nord; elle a de même pour base une petite galerie circulaire, mais cette galerie n'a que 1 pied 7 pouces de largeur; une seule fenêtre éclairait cette coupole vers le sud. Le pilier du nord-ouest et celui du nord-est n'ont éprouvé aucun déchirement; les deux autres, au contraire, ont, comme on vient de le voir, singulièrement souffert. Le grand arc de l'ouest et celui du sud offrent quelques crevasses; celui de l'est en a d'assez considérables, mais aucun des trois ne jarrette beaucoup. De nombreuses lézardes se mon-

(1) On dit que l'intérieur de ce pilier recelle les corps de quelques-uns des derniers évêques. Rien de plus bizarre que l'idée qu'on aurait eue de placer ces corps dans un pareil endroit. Au reste, nous pensons que lorsqu'on a fermé les arcades on a eu en vue un tout autre objet.

trent également dans les panaches, et les arêtes que forment ces pendentifs avec les grands arcs se brisent perpendiculairement en plusieurs endroits, ce qui annonce quelque danger. Enfin, la coupole même a quelques déchiremens, surtout dans le contour de sa fenêtre; et l'on doit remarquer qu'il existe des repaires au bas des panaches, ce qui indique que ces panaches devaient avoir quelques décorations particulières.

Croisette de l'ouest : branche de l'est. — La croisette de l'ouest est la plus curieuse des quatre; sa branche de l'est a 34 pieds 9 pouces 9 lignes de large à son embranchement; et à son extrémité, seulement 34 pieds 3 pouces 8 lignes: elle a de long 20 pieds sur le côté du nord, et 20 pieds 6 pouces sur celui du sud. Ces irrégularités proviennent de la disposition des deux gros piliers.

Croisette de l'ouest : branche du nord. — La branche du nord a 33 pieds 7 pouces 3 lignes de large à son embranchement, et 33 pieds 5 pouces 9 lignes contre le gros mur; sa longueur est de 16 pieds 1 pouce vers l'est, et de 16 pieds 10 pouces 3 lignes à l'ouest (1); les arcades de son extrémité commencent sur un socle ou embasement de 1 pied 6 pouces de large, sur 4 pieds 8 pouces de hauteur: la largeur de ces arcades (2) est de 6 pieds 11 pouces 9 lignes, 7 pieds 5 pouces 9 lignes, 8 pieds 1 pouce, et 7 pieds 3 pouces 9 lignes; leur hauteur sous clef est de 29 pieds 6 pouces; ce qui leur donne au-dessus du pavé une élévation totale de 34 pieds 2 pouces. Ces arcades ont cela de singulier, que, quoique de largeur différente, elles se terminent toutes par des cintres à peu près égaux; ce qui fait que la plupart de ces cintres portent de côté sur les pilastres qui leur servent de pieds-droits. C'est dans la dernière que se trouve la porte qui donnait communication de la petite église extérieure à la basilique (3); la première a été rétrécie de 1 pied et quelques pouces par le renforcement du pilier: cette dernière construction effleure presque la baie. Le fond des trois premières arcades est, jusqu'à la hauteur de 11 pieds et quelques pouces, en petites et en grosses assises entre-mêlées; la dernière est toute en pierres de 1

(1) De ce dernier côté elle n'aurait que 16 pieds 4 pouces 3 lignes, si la dernière arcade entre les pilastres n'était pas plus profonde que les trois autres.

(2) En commençant du côté de l'est.

(3) Voyez article 2, pages 313 et 314.

piéd 8 pouces, et 1 piéd 9 pouces de hauteur; elle paraît construite en même temps que le pilier, et elle a cela de particulier qu'elle se trouve renfoncée de 6 pouces plus que les trois autres. La galerie qui est au-dessus a 3 piéd 2 pouces de largeur, et elle est élevée de 37 piéd 1 pouce 6 lignes.

Les pilastres qui supportent les arcades ont 1 piéd 1 pouce et quelques lignes de saillie (1); leur largeur est de 1 piéd 2 pouces 9 lignes; leur hauteur, au-dessus du socle, est de 25 piéd 7 pouces, ce qui leur donne 30 piéd 3 pouces au-dessus du pavé de l'église; ils paraissent avoir été ajoutés. Les chapiteaux de ces pilastres ressemblent à presque tous les autres; leur abaque se compose de deux cavets séparés. Les fenêtres commencent au-dessus du pavé, à la hauteur d'environ 20 piéd 4 pouces; la seconde, à partir de l'est, est murée de manière à laisser une niche profonde. Au surplus, le mur offre cela de très-remarquable, qu'il ne suit pas l'alignement des autres, mais se porte plus en dehors par son extrémité de l'ouest.

Croisette de l'ouest : branche du sud. — La branche du sud a 34 piéd de large à son embranchement, et 34 piéd 6 pouces à son extrémité : sa longueur est de 17 piéd 4 pouces et quelques lignes sur son côté du levant, et seulement de 15 piéd 4 lignes vers l'ouest. Les quatre arcades feintes qui ornent son gros mur sont de la largeur de 5 piéd 7 pouces 6 lignes, 6 piéd 8 pouces 9 lignes, 9 piéd 3 pouces, et 9 piéd 2 pouces. L'espèce de socle, ou embaseinent sur lequel elles portent, s'élève, au-dessus du pavé, de 6 piéd 1 pouce; son épaisseur est de 1 piéd 3 pouces, 1 piéd 6 pouces, 1 piéd 2 pouces 3 lignes. La hauteur des deux plus petites de ces arcades est de 27 piéd 3 pouces; ce qui leur donne, au-dessus du pavé, 33 piéd 4 pouces : les deux autres ont, au-dessus de ce même pavé, 34 piéd. Le fond de ces arcades, dont la première est étrécie par le renforcement du pilier, est presque partout, et jusqu'à une certaine hauteur, en petites pierres brutes, placées en assises peu régulières : dans quelques endroits ce sont de gros moellons, de même que plus haut; et on y trouve aussi des pierres de taille en fortes assises, principalement dans la dernière ar-

(1) Seulement on vient de voir que sur la dernière arcade le troisième pilastre a une saillie plus considérable.

cade, c'est-à-dire dans celle qui se joint au pilier de l'ouest. Ces pierres ont 1 pied 7 pouces, 1 pied 8 pouces, 1 pied 9 pouces de hauteur, et elles paraissent parfaitement liées avec celles du gros pilier. La galerie qui est au-dessus des arcades a 3 pieds 2 pouces de large; elle est au-dessus du pavé à 36 pieds 9 pouces.

Les pilastres ont 1 pied 1 pouce de saillie, sur 1 pied 2 pouces et quelques lignes de large; leur hauteur, au-dessus du socle, est de 23 pieds 9 pouces 6 lignes; ce qui leur donne 29 pieds 10 pouces 6 lignes d'élévation totale au-dessus du pavé de l'église. Ces pilastres ont été ajoutés dans la maçonnerie du bas, avec des harpes sur les deux côtés (1), et dans le haut ils paraissent aussi un peu plus récents que le gros mur dans lequel ils se trouvent encastrés; l'abaque de leurs chapiteaux est orné de deux cavets séparés, de même que celui qui est adapté à la face de l'est du gros pilier.

Au surplus, le tout étant recrépi, on ne voit pas bien s'il a existé des fenêtres dans toutes les arcades; seulement on en reconnaît une dans la première de ces fausses baies, et une porte moderne est ouverte à la hauteur de 19 pieds et quelques pouces dans la troisième. Cette porte, irrégulièrement placée entre les pilastres, a 4 pieds 8 pouces de large, sur 9 pieds 2 pouces de hauteur; elle sert de communication de la tribune à l'ancienne chapelle de l'évêché (2).

Croisette de l'ouest : branche de l'ouest. — La branche de l'ouest avait 37 pieds de large : sa longueur était de 12 pieds vers le nord, et de 12 pieds 9 pouces du côté du sud. Cette branche est maintenant occupée, jusqu'à une certaine hauteur, par une tribune moderne, servant de base au buffet de l'orgue, et dans le bas est la principale porte d'entrée. Le sol de toute cette partie est de 3 pieds 7 pouces plus élevé que celui du reste de l'église (3), et c'est à peu près à cette hauteur que se

(1) Ce mur paraît même se composer de deux parties dans son épaisseur.

(2) Au lieu de cette grande porte carrée, on aurait dû se contenter d'ouvrir une des fenêtres, et de lui laisser ses proportions anciennes. Il aurait pu en être de même de la porte du haut de l'escalier qui descend de l'évêché : ainsi toutes deux seraient devenues symétriques dans la chapelle.

(3) Outre cette élévation, le sol du reste de la croisette est incliné d'environ 3 pouces; de manière que pour avoir la hauteur totale de toutes les parties du mur de l'ouest, et des deux gros piliers, il faudra ajouter 3 pouces aux mesures que nous en donnons.

trouve aussi le pavé du clocher : sept marches forment la différence des deux niveaux.

Le mur qui termine cette branche à l'ouest n'a aucun rapport avec les autres murs de l'édifice ; il ne supporte même point de galerie : ainsi nous le considérerons dans toute sa hauteur, et nous donnerons autant que possible les détails de sa construction.

Ce mur est ouvert par le bas de trois baies en arcades, une grande au milieu, et deux, qui ne sont pas entières, sur les côtés : chacune de ces dernières est percée dans une arcade feinte, un peu renfoncée, et qui n'est pas non plus dans son entier. S'il fallait compléter ces arcades et ces baies, ce serait aux dépens des piliers.

Entre les arcades sont deux pilastres ; leur saillie est de 1 pied 1 pouce, et leur largeur de 2 pieds 10 pouces 6 lignes ; leur hauteur est de 31 pieds 2 pouces, ce qui leur donne une élévation de 34 pieds 9 pouces au-dessus du pavé du corps de l'église. Ces pilastres se terminent par des espèces de chapiteaux de 1 pied 1 pouce 6 lignes de haut, et de 3 pouces 6 lignes de saillie ; ces chapiteaux se composent d'un petit filet, d'une doucine fortement renfoncée dans sa partie supérieure, et d'un large tailloir ou bandeau. Au-dessus de chaque pilastre est la naissance d'un arc-doubleau de même largeur : ce qui reste de cet arc-doubleau s'élève encore d'environ 2 pieds.

Il ne paraît qu'un peu plus de la moitié de l'arcade feinte qui est vers le sud, et la largeur de cette partie, jusqu'au pilier, est de 7 pieds 11 pouces. Cette arcade est éloignée du pilastre de 1 pied 10 pouces ; sa profondeur est de 1 pied 1 pouce 6 lignes, et sa hauteur sous clef est de 29 pieds 6 pouces, ce qui fait une élévation totale de 33 pieds 1 pouce au-dessus du pavé de la basilique. A la naissance du cintre est une imposte composée de deux cavets séparés, et dont le couronnement supérieur a 4 pouces 8 lignes de hauteur. La baie conservée dans cette ouverture feinte est plus étroite de 1 pied 10 pouces 6 lignes ; elle a environ 1 pied de moins d'élévation, et elle est murée dans le haut, c'est-à-dire derrière le buffet de l'orgue ; son imposte, composée de deux cavets et d'un listel, est assez mal profilée.

Il ne paraît pas tout-à-fait la moitié de l'arcade qui est du côté du

nord : la partie qui se montre est renfoncée de 1 pied 1 pouce 3 lignes; sa largeur est de 6 pieds 4 pouces et quelques lignes; sa hauteur est de 29 pieds. Cette arcade est éloignée du pilastre de 1 pied 7 pouces 9 lignes; dans son intérieur est une demi-baie en arcade, moins large de 1 pied 10 pouces, et moins haute d'environ 1 pied 3 pouces; elle est murée dans le haut : l'imposte de l'une et de l'autre de ces ouvertures est comme du côté opposé.

Le cintre de l'arcade du milieu est soutenu par deux colonnes, et sans doute ces colonnes portaient sur des piédestaux; mais comme la construction qui sert de base à la tribune de l'orgue et celle du clocher ont changé cette partie, on ne peut plus la distinguer. Quoi qu'il en soit, la largeur de l'arcade est par le bas de 9 pieds 8 pouces 6 lignes, et au buffet de l'orgue, c'est-à-dire entre les fûts des deux colonnes, elle est de 10 pieds et quelques lignes; quant à sa hauteur, elle est de 39 pieds 2 pouces; ce qui fait 42 pieds 9 pouces au-dessus du pavé du corps de la basilique.

Les colonnes dont nous venons de parler sont d'ordre corinthien; elles sont renfoncées d'environ 1 pied 10 pouces relativement aux pilastres; leur diamètre est de 1 pied 8 pouces et quelques lignes. Le chapiteau de ces colonnes a 3 pieds 10 pouces de hauteur; il est formé de deux rangs de feuilles; son abaque a 1 pied 1 pouce d'épaisseur; il est orné de deux tores séparés par un cavet; un listel couronne le tout. L'ensemble est disposé d'une manière singulière, mais non absolument désagréable.

Les assises des pilastres et celles du reste du mur ont environ 1 pied 4 pouces de hauteur, et ce genre de construction monte à 1 pied et quelques pouces de plus que les arcades feintes. Plus haut, entre les pilastres et les piliers, est une naissance de voûte, en retraite de quelques pouces; au-dessus est un arrachement; ce qui prouve d'une manière évidente qu'il a existé une voûte contre ce mur, et que le berceau de cette voûte se dirigeait du nord au sud : déjà, sans doute, on avait pu le penser lorsque nous avons parlé des arcs-doubleaux.

L'arrachement a 10 pieds de hauteur ou environ, et au-dessus est une construction à parement un peu brut : cette construction est en re-

traite de 2 ou 3 pouces, et elle monte jusqu'au grand arc; elle n'a pas une très-grande largeur. Sur l'arcade du milieu c'est un genre plus récent. Du côté des piliers, et jusqu'à une certaine hauteur, ce sont de grosses pierres en assises. Ces pierres partent de chacun des deux piliers; elles avancent de 2 ou 3 pieds, mais très-irrégulièrement, dans la construction que nous venons de décrire; et par la manière dont elles sont ajustées avec le reste, il est évident qu'elles appartiennent à une construction postérieure. Quant à celle qui est au-dessus de la grande arcade, elle appartient au temps où les colonnes furent placées, où le cintre même fut formé; et l'on ne peut douter que ce ne soit une tout autre époque.

Au milieu de cette dernière partie, et tout-à-fait dans le haut, est une fenêtre cintrée, rajustée dans une autre un peu plus grande, laquelle n'était éloignée de la clef du grand arc que d'environ 6 pouces: cette dernière avait 5 pieds 4 pouces 5 ou 6 lignes de large, sur 13 pieds 6 pouces de hauteur; l'autre n'a que 3 pieds 9 pouces 5 lignes, sur 8 pieds 10 pouces; elle est en retraite de 7 pouces, et appartient évidemment à la construction du clocher, de même que les deux baies qui se trouvent dans les demi-arcades inférieures.

Ainsi, le mur de la branche de l'ouest présente cinq constructions parfaitement marquées, et appartenant à des époques distinctes:

La première comprend les pilastres, les pieds-droits contre lesquels ils sont appliqués, les demi-arcades feintes dans lesquelles d'autres ont été pratiquées, les naissances des arcs-doubleaux et des voûtes, les arrachemens.

La seconde ne se compose que des deux parties qui se trouvent au-dessus des arrachemens.

On doit rapporter à une troisième époque les deux parties de constructions en grosses pierres qui sont au-dessus des arcades, et se lient avec les gros piliers.

A la quatrième appartient le haut de la grande arcade, ses colonnes, son cintre, et la construction qui est au-dessus.

Enfin, les baies des demi-arcades inférieures, et la fenêtre du haut

remontent nécessairement à la cinquième et dernière époque, qui est celle de la construction du clocher.

On ne peut élever aucun doute sur la première et la dernière de ces divisions; la manière dont les parties que nous y rapportons se joignent avec les autres, forment des preuves positives, et, pour ainsi dire, mathématiques : la seconde époque se prouve aussi très-bien par la manière dont les constructions que nous y rapportons s'adaptent avec les grosses pierres des côtés. Il n'y a de difficulté que pour les constructions que nous croyons appartenir à la troisième époque ou à la quatrième; mais pour celles-ci, rien ne prouve d'une manière positive la *préancienneté* des unes sur les autres; seulement le faire de ces parties semble indiquer le rang que nous leur assignons.

Croisette de l'ouest : gros piliers. — Les piliers du nord-est et du sud-est de cette croisette sont du nombre de ceux qui supportent la coupole du centre de l'édifice; nous en donnerons le détail à la fin de cet article : maintenant il suffit de nous occuper de ceux du nord-ouest et du sud-ouest.

Le premier de ces piliers a 16 pieds 10 pouces et quelques lignes à sa face de l'est, 12 pieds à celle du sud, jusqu'au fond de la demi-arcade, et 18 pieds d'épaisseur totale jusqu'à sa face de l'ouest, laquelle a 7 pieds 2 pouces jusqu'au mur du nord des constructions qui renferment le clocher. La hauteur particulière de ce pilier, y compris sa petite base en chanfrein, est de 36 pieds 6 pouces; ce qui lui donne une élévation totale de 40 pieds 2 pouces au-dessus du pavé de l'église; il est en saillie sur la naissance des grands arcs de 6 pouces à l'est, et de 8 pouces au sud; son arcade de l'est a 8 pieds 4 pouces de largeur; celle du sud a 5 pieds 7 pouces. La hauteur particulière de ces arcades est de 28 pieds; ce qui leur donne une élévation de 31 pieds 5 pouces. Les lucarnes ont 2 pieds 7 pouces, sur 2 pieds 2 pouces; elles sont au-dessus des arcades à 4 pieds 9 pouces et quelques lignes.

L'arcade de l'est ne dépasse point celle du sud, et celle du sud ne dépasse que de 3 ou 4 pouces celle de l'est; c'est-à-dire que les passages de l'intérieur du pilier ne forment que deux seules branches de croix. Le sommet de l'angle est même un peu obtus, parce que la con-

tinuation de l'arcade du sud n'a que 4 pieds 6 pouces de largeur à son extrémité du nord, c'est-à-dire au point où elle dépasse l'arcade de l'est, et cette irrégularité provient de ce que, dans l'arcade du sud, le côté de l'ouest n'est pas en ligne droite, mais, au contraire, forme une espèce d'angle à 5 pieds 7 pouces et quelques lignes de l'entrée.

A 1 pied 11 pouces au nord de cet angle est une porte de 2 pieds 6 lignes de large, y compris la feuillure, et de 5 pieds 10 pouces de hauteur; elle communique à un escalier à vis, qui monte dans l'intérieur du pilier, et qui a sa sortie en haut, du côté de l'ouest. La largeur de cet escalier est de 1 pied 6 pouces; deux petites lucarnes en forme de barbicanes, placées l'une au-dessus de l'autre, du côté du levant, éclairent son intérieur, et il y en a eu d'autres de moindres dimensions à l'ouest, et principalement au sud; mais elles ont été fermées en dehors, où elles ne paraissent point, ce qui d'abord paraît singulier. Le noyau a près de 1 pied 6 pouces de diamètre. La cage est presque toute formée à son parement de petites pierres carrées, grossièrement placées en assises; la largeur de ces pierres est de 2, 3, 4 et 5 pouces; leur hauteur est d'environ 3 pouces 6 lignes. A une certaine hauteur ce ne sont plus de petites pierres, mais des pierres de taille de 1 pied 7 pouces de hauteur. A 8 pieds plus haut l'escalier a une petite rampe droite qui se dirige au sud; dans cette rampe les pierres de la paroi de l'ouest ont 1 pied 7 pouces, et celles du côté de l'est seulement 11 pouces. Presque tout-à-fait au haut, le côté de l'ouest a également été restauré en pierres de 11 pouces d'épaisseur.

La profondeur totale de la cage de l'escalier que nous venons de décrire est d'environ 6 pieds 8 pouces, à partir de l'extérieur de la petite porte, et la partie du sud de cette cage est à 7 pieds 9 pouces de la face du sud du gros pilier.

Au surplus, on doit principalement remarquer que dans l'endroit où est une espèce d'angle obtus, à 1 pied 11 pouces de la petite porte, deux constructions bien distinctes se joignent: celle qui est vers le sud est en assises de 1 pied 8 pouces, et de 1 pied 7 pouces et quelques lignes; les pierres de celle du nord n'ont au contraire que 1 pied 5 pouces ou environ; et quoiqu'on ait fait quelques liaisons entre les deux masses, il est aisé de distinguer la ligne de séparation.

Mais quelle est la plus ancienne de ces deux constructions? Le problème sera facile à résoudre, si l'on se pénètre des observations suivantes :

Premièrement, les pierres de la partie qui est le plus au nord ont été entaillées pour recevoir les grosses pierres du côté opposé ; cela est évident : on peut s'en convaincre au moindre examen.

Secondement, cette partie du nord a une petite base chanfreinée, séparée de celle du reste de la masse ; cette base, que l'on distingue parfaitement à l'est, tourne en équerre vers le sud, et il est aisé de voir que les pierres de la première grosse assise apparente portent sur son biseau.

Troisièmement, on voit que le parement de la partie du nord a été restauré à une certaine hauteur, et que la restauration se lie avec la masse du sud.

Quatrièmement, la demi-arcade feinte du mur de l'ouest n'est point appuyée sur le pilier ; on voit au contraire que c'est au moyen de ce pilier qu'elle a été réduite à son état actuel : on n'en peut douter, si l'on fait attention à la manière dont les deux constructions sont liées ensemble dans le haut, et surtout si l'on jette les yeux au-dessus de la porte du petit escalier, un peu vers le sud ; car dans cet endroit on distingue très-bien la naissance du cintre, et on voit que l'arcade avait primitivement 12 pieds de largeur, comme nous prouverons, dans un des chapitres suivans, qu'elle devait les avoir (1).

Cinquièmement, la partie de l'ouest du pilier ne porte absolument rien ; elle est plaquée sans aucune liaison derrière le pied-droit de l'arcade dont nous venons de parler, et, plus haut, derrière le mur qui surmonte cette arcade et soutient la voûte des constructions latérales du clocher ; à cette élévation il y a même un espace de plusieurs lignes entre les deux masses.

Sixièmement enfin, les petites lucarnes qui paraissent avoir éclairé jadis l'intérieur de l'escalier, à l'ouest et au sud, ne se montrent pas à l'extérieur, et il n'y eut jamais de restaurations sur ces côtés. D'ail-

(1) Voyez le chapitre VI.

leurs, comment de très-petites lucarnes auraient-elles pu éclairer du côté du sud, au travers d'une masse dont l'épaisseur est de 7 pieds et quelques pouces ?

Tels sont les faits au moyen desquels nous avons pu reconnaître la *préancienneté* de la partie des constructions qui renferme le petit escalier, et l'on conviendra sans doute que ce sont autant de preuves positives. Ainsi, avant qu'on eût ajouté le reste de la masse, ce petit escalier se trouvait dans l'intérieur d'un pilier qui, à sa face de l'ouest, avait 1 pied et quelques pouces de large jusqu'au mur des constructions latérales du clocher, et qui, à celle du sud, avait environ 4 pieds 3 pouces. Nous ne pouvons déterminer au juste la largeur de la face de l'est de ce pilier; mais nous sommes assurés qu'elle devait être au moins de 10 pieds. Quant au côté du nord, il nous est entièrement inconnu, se trouvant enveloppé dans la construction extérieure de l'angle de la basilique; mais il devait être un peu plus large que celui du sud, parce que c'est dans cette partie même que se trouve l'escalier.

Le pilier du sud-ouest a 15 pieds 6 pouces de large à sa face de l'est, 12 pieds 9 pouces à celle du nord, jusque dans l'enfoncement de la demi-arcade, 17 pieds 6 pouces d'épaisseur totale de ce même côté, et 5 pieds 7 pouces à sa face de l'ouest, jusqu'au mur du sud des constructions latérales du clocher. La hauteur particulière de ce pilier est de 36 pieds 6 pouces, et sa hauteur totale, au-dessus du pavé de l'église, est de 40 pieds 1 pouce; il est en saillie, sur la naissance des grands arcs, de 3 ou 4 pouces du côté de l'est; mais il est à l'aplomb vers le nord; il se trouve parfaitement lié avec le mur du sud, et il ne l'est pas avec les arcades feintes de ce mur, qui évidemment appartiennent à une époque postérieure; son arcade de l'est a 7 pieds de largeur; celle du nord a 6 pieds 7 pouces, et cette dernière le traverse du nord au sud: la hauteur particulière de ces arcades est d'environ 27 pieds 9 pouces; ce qui fait une élévation totale de 31 pieds 4 pouces au-dessus du pavé. La lucarne qui est à la face de l'est a environ 3 pieds de hauteur, sur 2 pieds 6 pouces de large; l'autre est à peu près de mêmes dimensions: ces lucarnes sont à environ 4 pieds 2 pouces au-dessus des arcades.

L'arcade du nord traverse le pilier, comme nous avons dit, dans toute

son épaisseur ; elle contient un grand escalier au moyen duquel on communique de l'église à l'évêché ; cet escalier aboutit directement à l'ancienne chapelle de l'évêque ; au-dessous est un caveau ; mais comme on n'y pénètre point nous n'avons pu voir le bas des constructions (1).

Ce n'est qu'au-dessus de l'escalier dont nous venons de parler que l'on peut apercevoir ces constructions, et, à cette hauteur, le parement de l'ouest de l'arcade qui traverse le pilier ne forme point du nord au sud une ligne droite ; elle fait, au contraire, un angle saillant dont le sommet est à environ 6 pieds dans l'intérieur du passage ; de sorte que ce passage a 6 pieds 7 pouces de large à son entrée du nord, 6 pieds 5 pouces 9 lignes vis-à-vis du sommet de l'angle, 6 pieds 10 pouces un peu plus haut, et 7 pieds 1 pouce à son extrémité du sud.

Au surplus, il en est de ce pilier comme de celui du nord-ouest ; sa partie de l'ouest se compose de deux constructions différentes ; seulement, comme il a été retravaillé et recrépi plusieurs fois, que même on ne voit point le bas de son intérieur, on ne distingue pas au premier abord la plus ancienne de ces constructions ; ce n'est même que par le moyen des observations suivantes que l'on peut se convaincre de son existence.

Premièrement, il doit y avoir un vieux pilier vers le sud, puisqu'il y en a un vers le nord.

Secondement, l'extérieur de l'ouest du gros pilier actuel ne porte rien dans sa partie supérieure, et cette partie paraît plaquée comme au pilier du nord-ouest ; seulement elle est plus mince, et, par conséquent, la naissance de la voûte des constructions latérales du clocher est ici beaucoup moins en retraite.

Troisièmement, la demi-arcade du mur de l'ouest ne porte point sur le gros pilier ; on voit au contraire que c'est au moyen de ce gros pilier qu'elle a été réduite à sa largeur actuelle. La liaison des deux constructions ne laisse aucun doute à cet égard, et cependant l'arcade entière devait nécessairement porter, vers le sud, sur un pied-droit.

(1) Pour pénétrer sous cet escalier, il faudrait ouvrir une porte murée dont on distingue le contour dans la chapelle extérieure qui est vers le sud.

Quatrièmement enfin, on voit réellement dans le passage le vieux pilier; on distingue sa construction à 4 pieds 6 pouces de l'entrée; mais elle ne se montre guère que sur une largeur de 4 pieds, tout ce qui suit vers le sud ayant été refait en même temps que le reste de la masse. Au surplus, cette vieille construction, qu'on a retaillée à son parement pour donner plus de largeur à l'escalier et pour émousser l'arête de l'angle obtus dont nous avons parlé, a été mise en liaison des deux côtés. Toutefois on voit d'autant mieux la séparation, que les vieilles assises n'ont que 1 pied 3 ou 4 pouces de haut, tandis que les autres sont de 1 pied 7 ou 8 pouces.

Nous devons ajouter qu'il en est de ce vieux pilier comme de celui du nord; sa partie supérieure de l'est a été refaite en entier, et se trouve ornée de l'imposte dont on a décoré tout l'intérieur du passage.

Croisette de l'ouest : voûtes ; observations. — Les grands arcs de la croisette de l'ouest n'ont éprouvé aucun déchirement, et celui de la branche de l'extrémité est moins angulaire qu'aucun des autres, ce qui est assez remarquable. Les pendentifs sont en bon état; seulement celui du sud-est a une légère crevasse qui se communique à la coupole, et qui toutefois ne peut donner aucune crainte. Au surplus, cette même coupole a cela de singulier, que la petite galerie qui lui sert de base est extrêmement étroite, et que ses fenêtres, au nombre de quatre, sont placées sur les pendentifs, comme à la coupole du centre.

Si maintenant on examine la croisette de l'ouest dans son ensemble, on verra qu'elle n'a rien de régulier. En effet, non-seulement ses quatre piliers sont de dimensions différentes, mais encore les murs des extrémités ne sont ni parallèles entre eux, ni perpendiculaires au reste du plan: celui du sud rentre de 8 pouces par son extrémité de l'ouest; celui du nord se porte en dehors de 8 pouces, non-compris 6 pouces de profondeur pour la dernière arcade, et celui de l'ouest s'éloigne également beaucoup plus à son extrémité du sud qu'à celle du nord. Plus tard nous expliquerons les motifs de toutes ces irrégularités (1); il nous suffit d'ajouter ici que le sol de cette croisette n'a pas toujours été au

(1) Voyez chap. VI, chap. VII, et chap. X.

même niveau que celui du reste de l'église ; qu'il était au contraire de 3 pieds 7 pouces plus élevé, comme l'est encore celui de la petite branche de l'ouest et celui du clocher. La preuve de ce fait résulte des observations suivantes :

Premièrement, les deux piliers de l'ouest ont, dans tout leur pourtour, une petite base chanfreinée, et cette base est immédiatement placée sur le pavé le plus élevé, c'est-à-dire sur celui de la branche que laissent entre eux ces deux gros piliers.

Secondement, le pavé le plus élevé avance considérablement hors de l'aplomb des piliers.

Troisièmement, les espèces de socles continus ou embasemens des murs du nord et du sud sont fort irréguliers, et annoncent avoir été formés par arrachement, c'est-à-dire qu'ils paraissent par le bas s'être étendus en largeur sur le sol actuel.

Quatrièmement enfin, les deux piliers de l'est offrent, tant à l'extérieur que dans les passages qui les traversent de l'ouest à l'est, des marques non équivoques d'arrachemens qui montent juste à 3 pieds 7 pouces de hauteur ; on y voit même la trace des marches qui terminaient le pavé du niveau supérieur ; la dernière de ces marches finissait juste sur la ligne de la paroi de l'ouest de l'intérieur du pilier.

Au surplus, le pavé est encore de 3 ou 4 pouces plus élevé à l'ouest que vers le centre de l'édifice, et on doit avoir égard à cette différence pour avoir la hauteur juste des deux gros piliers et de toutes les parties du mur qui sépare la basilique du clocher.

Centre de l'édifice : gros piliers. — Nous avons dit que l'intérieur de la basilique était une croix *recroisetée*, et nous avons décrit les quatre petites croix grecques qui résultent de cette disposition ; mais il nous reste encore à parler du centre de l'édifice, c'est-à-dire du carré auquel se rattachent par un de leurs côtés les petites croix, et des quatre piliers contigus ; car, quoique ces piliers fassent partie des croisettes, et qu'ils aident à en déterminer le contour, nous les avons renvoyés à la fin de cet article pour pouvoir les décrire ensemble et les mieux comparer entre eux.

Le carré dont il s'agit ici n'est, comme l'on voit, qu'un espace vide dont rien ne termine les côtés ; seulement les angles en sont fixés par certains angles des piliers. La largeur de ce carré est de 34 pieds 10 pouces au nord, et de 34 pieds 6 pouces 6 lignes au sud ; elle est de 34 pieds 5 pouces 3 lignes à l'est, et de 34 pieds 3 pouces à l'ouest.

Le pilier qui fixe l'angle du nord-ouest de ce carré a 40 pieds 2 pouces de hauteur ; il a 16 pieds 9 pouces 6 lignes de large au nord, 16 pieds 1 pouce à l'ouest, 20 pieds au sud, et 19 pieds 7 pouces 6 lignes à l'est ; nous l'avions déjà presque entièrement décrit (1) : nous ajouterons seulement que le passage qui le traverse du sud au nord n'a jamais été ouvert par le bas du côté du sud ; que ses diverses faces ne sont point parfaitement parallèles deux à deux ; que celle du sud tourne de plusieurs pouces vers le nord à son extrémité de l'ouest, et que celle de l'est rentre vers l'ouest à son extrémité du nord ; de telle sorte que la face du sud, prolongée, aboutirait à environ 1 pied de l'angle sur le pilier de l'ouest, et que celle de l'est s'éloignerait de 1 ou 2 pouces du pilier du nord.

Au surplus, nous avons fait voir que les faces de l'ouest et du nord étaient évidemment ajoutées aux murs contigus ; et nous devons également dire ici que, dans l'intérieur des petites portes qui donnent communication des galeries à l'étage supérieur du pilier, on remarque que le haut de ce même pilier a été en effet moins large qu'il ne l'est maintenant. Vers le nord, les pierres qui servent d'enveloppe à la vieille construction y sont mises en liaison ; mais il n'en est pas de même du côté de l'ouest, où le renfort se distingue parfaitement, et où il est de l'épaisseur de 1 pied.

Le pilier du nord-est du carré (2) a 16 pieds 11 pouces de large au nord, 17 pieds 3 pouces à l'est, 19 pieds 2 pouces à l'ouest, et 19 pieds 3 pouces au sud ; il a, comme on a déjà vu, 41 pieds de hauteur ; il est en saillie sur la naissance des grands arcs de 10 pouces du côté du nord, et de 1 pied 3 pouces vers l'est ; le passage qui le traverse de l'ouest à l'est a 4 pieds 10 pouces et quelques lignes de large, l'autre

(1) Voyez pag. 325 et 326.

(2) C'est le pilier contre lequel est la chaire.

a 4 pieds 8 pouces; la hauteur de ces passages est de 27 pieds 1 pouce. Les lucarnes ont 2 pieds 10 pouces de haut sur 1 pied 5 pouces 6 lignes de large; elles sont à 5 pieds 10 pouces au-dessus des arcades. D'ailleurs ce pilier est construit comme celui que nous venons de décrire; il est également en petites et en grosses assises, mais il est un peu moins de travers. Au surplus, il a été de même fortifié; on le voit parfaitement dans le haut, où il n'y a aucune liaison entre l'ancienne masse et la nouvelle construction, laquelle a 11 pouces d'épaisseur au nord, et 1 pied 2 pouces et quelques lignes à l'est.

Le pilier du sud-ouest a 17 pieds 4 pouces 10 lignes à sa face de l'ouest, 17 pieds 4 pouces 6 lignes à celle du sud, 20 pieds 6 pouces au nord, et 19 pieds 8 pouces à l'est; sa hauteur est de 40 pieds 5 pouces; il est en saillie sur la naissance des grands arcs de 1 pied 4 pouces à l'ouest, et de 1 pied 8 pouces au sud: le passage qui le traverse de l'ouest à l'est a 5 pieds de large, l'autre a 5 pieds 7 pouces, et il a toujours été fermé par le bas du côté du nord. Les lucarnes ont 2 pieds 10 pouces de haut sur 1 pied 4 pouces 6 lignes de large; elles sont à 5 pieds 6 pouces au-dessus du cintre des passages.

Ce pilier du sud-ouest est entièrement construit en petites et en grosses assises placées alternativement; il est peu régulier dans son ensemble et il a été renforcé comme ceux que nous venons de décrire. L'ancienne construction se distingue parfaitement dans l'intérieur des petites portes des galeries; elle est en pierres de médiocre hauteur; la nouvelle a 1 pied 3 pouces d'épaisseur à l'ouest, et 1 pied 1 pouce 6 lignes au sud; aucune liaison ne paraît entre les masses, du moins à cette élévation. La vieille corniche, qu'on a mutilée, paraît même encore; elle est au-dessous de la nouvelle; les pierres qui sont au-dessus sont en assises de différentes hauteurs: il y en a de 8 pouces, de 8 pouces 6 lignes, de 10 pouces, et de 1 pied, et il en est de même de quelques assises placées immédiatement au-dessous; mais celles qui sont un peu plus bas ont environ 1 pied 7 pouces (1).

Le pilier du sud-est est le dernier que nous ayons à décrire (2); il a

(1) C'est celui des quatre piliers du centre que nous avons examiné dans le haut avec le plus de soin.

(2) C'est contre ce pilier qu'on a adossé le banc des marguilliers.

17 pieds moins quelques pouces de large à sa face du sud, 14 pieds 7 pouces 6 lignes à celle de l'est, 19 pieds 5 pouces vers le nord, et 19 pieds 8 pouces à l'ouest ; sa hauteur est de 41 pieds 7 pouces ; il est en saillie sur la naissance des grands arcs de 1 pied 8 pouces à l'est, et de 1 pied 7 pouces et quelques lignes au sud. Le passage qui traverse ce pilier de l'ouest à l'est a 5 pieds de largeur, l'autre a 4 pieds 6 pouces 6 lignes ; la hauteur de ces passages est de 27 pieds 6 pouces. Les lucarnes ont 2 pieds 10 pouces de hauteur sur 1 pied 5 pouces 6 lignes de large ; elles sont à 5 pieds et quelques pouces au-dessus du cintre des passages.

Du reste, ce pilier n'offre rien de particulier ; il est en petites et en grosses assises comme les trois autres ; il est composé de même d'une vieille et d'une nouvelle construction ; cette dernière est de 1 pied 5 pouces d'épaisseur du côté de l'est, et de 1 pied 1 pouce au sud.

Centre de l'édifice : voûtes ; observations. — Les quatre panaches de la coupole du centre n'ont rien de remarquable ; ils offrent tous, excepté celui du sud-ouest, quelques crevasses qui paraissent fort anciennes, mais qui n'ont rien d'alarmant : celui du sud-est a des commencemens de repaires qui annoncent que le tout devait être ragréé et sculpté. Les grands arcs paraissent avoir éprouvé quelques déchiremens ; on en aperçoit des traces principalement dans celui du sud ; mais rien n'a bougé depuis long-temps. La coupole commence à 5 pieds 10 pouces au-dessus de la douelle des grands arcs ; elle est percée de quatre fenêtres qui se trouvent juste sur les panaches et qui ont quelques vieilles crevasses dans leur cintre. La galerie qui sert de base à cette coupole a 2 pieds 6 pouces de largeur. La hauteur totale de l'ensemble, au-dessus du pavé, est de 84 pieds et quelques pouces sous clef.

Quant aux quatre piliers que nous venons de décrire, il est évident qu'ils ont été autrefois de moindre grosseur, et que, à une époque postérieure de beaucoup à leur construction première, ils ont été repris en sous-œuvre et considérablement fortifiés tant dans leur intérieur qu'au dehors. Les preuves de ce second travail résultent des observations suivantes :

Premièrement, ces piliers ne s'accordent point avec ceux des extré-

mités des branches de la croix, et ils laissent entre eux beaucoup moins d'espace que ces derniers, qui pourtant devraient être sur la même ligne (1).

Secondement, les faces de ces piliers ne sont point parallèles et perpendiculaires les unes aux autres; elles sont au contraire un peu de travers dans presque toutes leurs parties.

Troisièmement, les passages de ces mêmes piliers sont plus hauts et beaucoup moins larges que les arcades des autres piliers, et ces diverses percées ne s'accordent point comme elles devraient le faire si elles eussent été pratiquées à la même époque.

Quatrièmement, la construction de ces piliers est entièrement différente de celle des autres, puisque elle est en grosses et en petites assises régulièrement entre-mêlées, et placées de manière que les unes sont en délit et que les autres se trouvent dans leur lit de pose.

Cinquièmement, les grands arcs naissent fortement en retraite sur les piliers du centre, tandis qu'il en est autrement sur ceux des extrémités.

Sixièmement enfin, le haut de ces piliers du centre offre deux constructions bien distinctes, dont l'une est enveloppée dans l'autre, ce qui fournit une preuve à laquelle on ne peut rien opposer.

Intérieur de la basilique : ensemble du plan. — Les deux piliers de l'extrémité de la branche de l'est sont distans l'un de l'autre de 36 pieds 7 pouces (2); ceux de l'extrémité de la branche de l'ouest le sont de 37 pieds. Or, si l'on tire une ligne droite entre les deux premiers, sur leur parement de l'ouest, qu'on en tire une seconde dans l'intervalle des deux autres, vers leur milieu, et qu'on en fasse passer une troisième qui coupe par égales portions les deux premières; celle-ci se dirigera de l'est-quart-nord-est à l'ouest-quart-sud-ouest, du moins à 2 degrés près; c'est-à-dire que l'axe principal de la basilique n'est point véritablement de l'ouest à l'est, mais qu'il décline de 12 degrés et quelques minutes vers le nord.

(1) Les deux piliers qui sont contre la porte du Gras sont les seuls qui ne laissent pas plus d'espace entre eux que ceux du centre. Nous reviendrons sur cette particularité. Voyez le chap. X.

(2) Cette distance ne paraît être que de 36 pieds 3 pouces 9 lignes; mais il ne faut pas perdre de vue que le pilier du sud a été repris, en sous-œuvre et renforcé dans un de ses angles.

Au surplus, comme les quatre piliers du centre ne sont pas également éloignés de cette ligne, que le parement de chacun de ces piliers n'en est même pas à égale distance dans toutes ses parties, et qu'il en est de même des gros murs, voici la position de chaque objet en particulier :

| COTÉ DU NORD. | | | COTÉ DU SUD. | | | | |
|---|-------|------|--------------|---|-------|------|------|
| Du pilier de l'extrémité de la branche de l'est à l'axe. | P. 18 | P. 3 | L. 6 | Du pilier de l'extrémité de la branche de l'est à l'axe. | P. 18 | P. 3 | L. 6 |
| Du mur, contre ce pilier (1). | 34 | 2 | " | Du mur, contre ce pilier. | 32 | 11 | " |
| De ce même mur, contre le 2. ^e pilier du centre. | 33 | 10 | " | De ce même mur, contre le 4. ^e pilier du centre. | 32 | 5 | " |
| Du 2. ^e pilier du centre, angle sud-est. | 16 | 8 | " | Du 4. ^e pil. du centre, angle nord-est. | 17 | 10 | 6 |
| Du même pilier, angle sud-ouest. | 16 | 8 | 9 | Du même pilier, angle nord-ouest. | 17 | 9 | 2 |
| Du 1. ^{er} pilier du centre, angle sud-est. | 16 | 7 | 8 | Du 3. ^e pil. du centre, angle nord-est. | 17 | 6 | 9 |
| Du même pilier, angle sud-ouest. | 17 | 3 | " | Du même pilier, angle nord-ouest. | 17 | 6 | 3 |
| Du mur, contre ce pilier. | 33 | 4 | " | Du mur, contre ce pilier. | 34 | 11 | 1 |
| De ce même mur, contre le pilier de l'extrémité de l'ouest. | 35 | 3 | (*) | De ce même mur, contre le pilier de l'extrémité de l'ouest. | 33 | 5 | 1 |
| De ce pilier de l'extrémité de l'ouest. | 18 | 4 | 9 | De ce pilier de l'extrémité de l'ouest. | 18 | 4 | 9 |

La largeur intérieure de la porte du nord de la basilique est de 8 pieds 10 pouces, et celle de la porte du sud est de 8 pieds 8 pouces ou environ, contre la feuillure. Or, si par le milieu de ces deux lignes on tire un second axe, il ne sera pas absolument perpendiculaire au premier, il s'en faudra d'un degré; c'est-à-dire qu'il ne s'éloignera que de 11 degrés et quelques minutes du nord vrai, et on aura pour distances de chaque côté :

| COTÉ DE L'EST. | | | COTÉ DE L'OUEST. | | | | |
|--|------|------|------------------|--|------|------|------|
| Pour la moitié de l'intérieur de la porte du sud, contre la feuillure. | P. 4 | P. 4 | L. " | Pour la moitié de l'intérieur de la porte du sud, contre la feuillure. | P. 4 | P. 4 | L. " |
| Du pilier de l'extrémité. | 18 | 5 | " | Du pilier de l'extrémité. | 18 | 4 | 9 |
| Du mur, contre ce pilier. | 34 | 8 | " | Du mur, contre ce pilier. | 34 | 4 | " |
| De ce même mur, contre le 4. ^e pil. du centre. | 33 | 9 | 9 | De ce même mur, contre le 3. ^e pilier du centre. | 34 | 10 | 6 |
| Du 4. ^e pil. du centre, angle sud-ouest. | 17 | " | 3 | Du 3. ^e pilier du centre, angle sud-est. | 17 | 6 | " |
| Du même pilier, angle nord-ouest. | 16 | 9 | 4 | Du même pilier, angle nord-est. | 17 | 9 | " |
| Du 2. ^e pil. du centre, angle sud-ouest. | 16 | 10 | " | Du 1. ^{er} pil. du centre, angle sud-est. | 18 | " | " |
| Du même pilier, angle nord-ouest. | 16 | 9 | 3 | Du même pilier, angle nord-est. | 17 | 8 | 6 |
| Du mur, contre ce pilier. | 33 | 9 | 1 | Du mur, contre ce pilier. | 34 | 6 | " |
| De ce même mur, contre le pilier de l'extrémité du nord. | 33 | 10 | " | De ce même mur, contre le pilier de l'extrémité du nord. | 33 | 10 | 3 |
| De ce pilier de l'extrémité du nord. | 16 | 10 | 6 | De ce pilier de l'extrémité du nord. | 17 | 2 | 6 |
| Pour la moitié de l'intér. de la porte. | 4 | 4 | 10 | Pour la moitié de l'intér. de la porte. | 4 | 4 | 10 |

(1) Et à partir du fond de l'arcade, comme à l'ordinaire.

(*) Si la dernière arcade n'était pas plus profonde que les autres, on aurait seulement ici : 34 pieds 9 p.

Il résulte de ce que nous venons de dire, et principalement des deux tableaux, que le plan de l'édifice est peu régulier, du moins dans son intérieur, où tout est de travers, et où se trouvent les diverses largeurs suivantes :

| | | | | | | | | |
|---|----|---|---|--|---|----|---|---|
| Contre les piliers de l'extrémité de l'est. | 67 | 1 | » | | Contre les piliers de l'extrémité du sud. | 69 | » | » |
| Contre les 2. ^e et 4. ^e piliers du centre. | 66 | 3 | » | | Contre les 4. ^e et 3. ^e piliers du centre. | 68 | 8 | » |
| Contre les 1. ^{er} et 3. ^e piliers du centre. | 68 | 3 | » | | Contre les 2. ^e et 1. ^{er} piliers du centre. | 68 | 3 | » |
| Contre les pil. de l'extrém. de l'ouest. | 68 | 8 | » | | Contre les pil. de l'extrémité du nord. | 67 | 8 | » |

C'est surtout à l'angle rentrant du sud-est et dans la croisette de l'ouest que l'on trouve les principales irrégularités : nous y reviendrons plus tard (1). Il suffit maintenant de faire remarquer que lorsque les voûtes ont été construites, on a cherché autant que possible à reprendre la symétrie, et que c'est dans cet objet qu'on a évité de mettre en retraite la naissance du grand arc sur le pilier du nord-est de la croisette de l'est, de même que sur le pilier du sud-ouest de la croisette de l'ouest.

Nous devons ajouter, avant de terminer cet article, que le rond-point de l'est n'est point perpendiculaire à l'ensemble de l'édifice; que son axe particulier ne décline que de 10 degrés vers le nord; qu'il passe, en se prolongeant jusqu'à l'entrée du chœur, à 1 pied 6 pouces au nord de l'axe de la basilique, tandis que ce dernier va donner au quart de la baie de la fenêtre qui est à l'extrémité des constructions; et on conçoit que c'est au moyen de cette disposition, dont le motif sera connu plus tard (2), que la grande arcade de l'autel se trouve d'inégale épaisseur des deux côtés.

ARTICLE 4. — *Des trois chapelles qui dépendent immédiatement de la basilique.*

Trois chapelles dépendaient immédiatement de la basilique, et faisaient partie de son plan; toutes les trois étaient sans doute en forme de

(1) Voyez le chap. X.

(2) Voyez *ibid.*

ronds-points. Deux de ces chapelles sont encore subsistantes : l'une est à l'extrémité de la branche de l'est, l'autre est à l'est de la branche du sud. Quant à celle qui a été détruite, elle était à l'est de la branche du nord, et c'est par cette dernière que nous allons commencer.

Chapelle de la branche du nord. — Une chapelle en rond-point étant ajoutée à la branche du sud, nécessairement il devait y en avoir une de même forme à la branche du nord ; sans doute elle fut détruite lorsqu'on jeta les fondemens de la nouvelle église de Sainte-Anne, c'est-à-dire dans les commencemens du seizième siècle.

L'existence de cette ancienne chapelle n'est point douteuse ; s'il en fallait d'autres preuves que les lois de la symétrie, nous pourrions ajouter que la grande arcade qui se trouve de ce côté, et qui, comme nous avons vu, est ornée de pieds-droits saillans et de colonnes, ôterait toute incertitude, et cela d'autant mieux que l'ouverture de cette même arcade est encore parfaitement apparente au dehors, où les voussoirs offrent un arachement qui annonce que la voûte continuait.

Ce n'est que lorsqu'on a construit la nouvelle chapelle que la grande arcade dont nous venons de parler a été murée. On croyait sans doute cette dernière opération nécessaire, soit pour pallier le défaut de symétrie, soit pour mieux séparer l'église de Sainte-Anne de la cathédrale (1).

Mais à quelle époque la vieille chapelle dont il s'agit ici avait-elle été fondée ? Était-elle aussi ancienne que la basilique ? Les nouvelles constructions ont fait disparaître les indices qui auraient pu nous fixer à cet égard ; elles pénètrent le gros mur dans toute son épaisseur, et ne nous permettent plus de distinguer les anciennes liaisons. Il est possible que cette chapelle n'appartenait pas en effet à la première fondation du monument, son arcade semble même l'indiquer ; mais s'il en est ainsi, elle aurait succédé à une construction qui évidemment remontait à cette fondation première : on n'en peut douter lorsqu'on examine le souterrain de la branche du nord, puisque la voûte de ce souterrain avance de plusieurs

(1) Cette nouvelle chapelle, dont nous parlerons à l'art. 3 du chapitre VIII.^e, fut commencée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, et achevée sous celle de Sainte-Anne, patronne de la ville ; mais peu après elle servit de paroisse, et dans la révolution on en fit une *Salle-Décadaire*.

pieds hors de l'aplomb du gros mur, qu'elle se termine par un arrachement qui annonce qu'elle avançait davantage, et que cependant elle ne paraît avoir été refaite dans aucune de ses parties. Au surplus, on pénétrait dans cette ancienne chapelle, non-seulement par la grande arcade, mais aussi par une petite porte latérale qu'on remarque encore dans le gros mur de la branche de l'est, et dont nous avons donné les dimensions (1).

Chapelle de la branche du sud. — La chapelle de la branche du sud est adaptée au mur de l'est, et elle est en rond-point ou abside; sa largeur intérieure est de 19 pieds 6 pouces, et sa longueur de l'est à l'ouest est de 17 pieds 3 pouces, non compris l'épaisseur de l'arcade d'entrée, qui, comme on a vu, est de 1 pied 10 pouces.

Le sol de cette chapelle s'élève au-dessus du pavé de l'église de 1 pied 7 pouces ou environ; sa voûte a la même hauteur que l'arcade, et elle se termine en cul-de-four; son pourtour est orné de deux rangs de colonnes placés l'un sur l'autre; ces colonnes sont au nombre de huit à chaque rang; elles sont d'ordre corinthien et de fort mauvais goût; chacun de ces rangs a une espèce de couronnement en arcades.

Les colonnes du bas portent sur une espèce de socle continu, dont la hauteur, au-dessus du pavé de la chapelle, est de 11 pouces; leur élévation particulière est de 10 pieds. Au-dessus des arcades qui forment leur couronnement sont les autres colonnes, dont la hauteur est d'environ 6 pieds; et il est à remarquer que ces dernières ne portent pas très-directement sur les premières, et que les arcades qui leur servent de couronnement se trouvent alternativement en plein cintre et en forme de trapèze, ce qui produit un effet bizarre: les deux rangs s'élèvent à la hauteur totale d'environ 23 pieds 2 pouces.

L'espacement des colonnes est de 5 pieds et quelques pouces, et entre la quatrième et la cinquième de ces colonnes est une fenêtre cintrée qui éclaire l'intérieur de la chapelle. Une porte latérale donne communication de cette chapelle à l'intérieur de la branche de l'est du principal

(1) Voyez pag. 329.

monument; sa largeur est de 2 pieds 4 pouces; sa hauteur est de 6 pieds 3 pouces. Au surplus, il est essentiel de remarquer que cette porte ne remonte pas à une époque très-reculée, et que lorsqu'on l'a ouverte, on a été obligé de supprimer une espèce de petite chapelle qui se trouvait dans l'épaisseur des constructions (1).

Les pilastres qui décorent l'arcade d'entrée ont tous, comme on a déjà vu, 1 pied 10 pouces de large, sur 1 pied 1 pouce 6 lignes de saillie, et leur hauteur est de 24 pieds 9 pouces 6 lignes au-dessus du pavé de l'église.

Les assises de ces pilastres se lient et sont parfaitement coordonnées avec celles du couronnement que supportent les premières colonnes; et comme ce couronnement n'est point plaqué contre le mur de pourtour, il est évident que le tout appartient à la même époque. D'un autre côté, ces mêmes pilastres sont encastés dans les pieds-droits de la grande arcade; la manière dont les deux masses se trouvent liées ne laisse aucun doute à cet égard: d'où il résulte que la construction de la chapelle est postérieure à celle de la basilique. C'est sans doute lorsque cette chapelle a été élevée qu'on a fait disparaître les colonnes qui durent orner jadis les côtés de la grande arcade comme à la branche du nord.

L'extérieur de la chapelle que nous venons de décrire, donne dans le jardin des religieuses de la Visitation; et comme le sol de ce jardin est à un niveau très-inférieur à celui du pavé de la basilique, il en résulte que le mur de pourtour s'y présente sur une assez forte hauteur. Dans le bas, ce mur a même une épaisseur considérable; car, au sud, elle est d'environ 3 pieds 6 pouces, et au nord elle est de 4 pieds 4 pouces. Jusqu'à la hauteur d'environ 16 pieds, ce mur est construit en moellons bruts assez irrégulièrement posés, et dans cette partie on voit les restes d'une vieille baie en forme d'arcade; cette baie se trouve fermée en petites pierres placées un peu grossièrement en assises. Une petite fenêtre est maintenant la seule ouverture qui se montre de ce côté.

La baie en arcade dont nous venons de parler, n'est pas juste au cen-

(1) Cette petite chapelle se terminait aussi en abside, et sa voûte est encore décorée de vieilles peintures, dont le principal sujet est le Père-Éternel. L'arcade feinte qui est à côté du gros pilier, et qui autrefois était ouverte, lui servait d'entrée.

tre des constructions actuelles, elle tourne un peu vers le nord, et à son côté du sud on voit un reste de mur dont la direction était du nord-ouest au sud-est, et qui semble avoir été élevé quelques années plus tard, quoique ses pierres soient d'une hauteur considérable. Un second mur s'étendait suivant la ligne de l'arcade; il se dirigeait vers la branche de l'est de la basilique; mais ce qui subsiste de ce dernier paraît remonter à l'époque du mur circulaire, avec lequel il ne fait qu'une seule et même masse. Une porte carrée est tout-à-fait dans le bas de ces constructions et au-dessous de la vieille arcade; son seuil est de trois ou quatre pieds moins élevé que le sol du jardin.

Au surplus, la masse brute que nous venons de décrire ne s'élève, comme nous avons dit, qu'à la hauteur d'environ 16 pieds. Plus haut, et de quelques pouces en retraite, ce sont de petites pierres carrées disposées en assises assez régulières: c'est une autre manière de bâtir, et elle remonte évidemment à l'époque où la chapelle actuelle fut élevée. A cette hauteur, le mur est assez régulier dans tout son pourtour, et il est renforcé d'éperons ou espèces de pilastres d'environ 1 pied 2 pouces de large sur 6 ou 7 pouces de saillie. Ces pilastres sont à une assez forte distance entre eux, et toute cette petite ordonnance est couronnée d'une espèce d'entablement composé de consoles de forme insolite, et de dalles qui tiennent lieu d'une véritable corniche. Dans l'intérieur du bas de ces constructions est un caveau de sépulture; nous n'avons pu encore y pénétrer (1); il ne paraît pas avoir d'autre issue que la porte dont nous avons parlé.

Au-dessus de ce caveau, et à un niveau supérieur de quelques pieds au sol du jardin contigu, est un second caveau dont la voûte soutient le pavé de la chapelle. La largeur de ce bas étage est de 12 pieds 4 pouces; sa longueur est à peu de chose près la même que celle du rond-point supérieur; il se termine de même en rond-point du côté de l'est; et du côté de l'ouest, il se prolonge, comme nous avons dit, de 12 pieds et quelques pouces sous la basilique: c'est-à-dire que sa longueur totale est d'environ 30 pieds (2). Dans la partie qui se trouve sous la basilique sont deux portes

(1) C'est le caveau de sépulture des religieuses.

(2) Voyez pag. 273 et 274.

latérales au moyen desquelles on pénètre dans ce bas étage; nous en avons parlé, ainsi que des deux petits caveaux auxquels elles communiquent et que l'on voit sur les côtés. Celui de ces caveaux qui est au nord a son entrée à l'est, dans une espèce de corridor qui se prolonge autant que le rond-point; l'autre a la sienne dans la même direction, sous une voûte dépendante d'un corps de bâtiment des religieuses.

Dans le premier de ces deux caveaux, le mur de séparation où se trouvait l'entrée a presque entièrement disparu; seulement on distingue quelques vestiges des montans de la porte. La longueur de ce caveau est, comme on a vu, de 12 pieds 6 pouces, et sa largeur du nord au sud est de 8 pieds 10 pouces, excepté du côté de l'entrée où elle n'est que de 6 pieds 10 pouces. Le mur de séparation entre ce même caveau et celui du milieu est de l'épaisseur de 2 pieds; mais à partir de la porte de communication il a 4 pieds 4 pouces, et cette épaisseur continue entre le corridor et le reste du grand caveau: par cela même, la largeur du corridor se trouve réduite à 6 pieds 10 pouces, et elle devient moindre de 1 pied 2 pouces, à 7 pieds plus loin vers le levant. Au surplus, ce corridor ne fait point partie des constructions de la chapelle en rond-point, mais il occupe tout l'intervalle compris entre ces constructions et la branche de l'est de la basilique; et une chose que l'on doit remarquer, c'est que la voûte du caveau se prolonge jusqu'au commencement de la partie la plus étroite du corridor, porte d'un côté sur le mur de l'église, et annonce avoir été faite d'un seul jet. Le reste paraît remonter à une époque postérieure; la voûte en est moins élevée, et elle porte sur un contre-mur fait dans cet objet. La longueur totale du corridor est d'environ 19 pieds 6 pouces.

Le second caveau, c'est-à-dire celui qui est au sud, a 11 pieds de long sur 9 pieds 6 pouces de large; il est séparé du caveau du milieu par un mur dont l'épaisseur est de 2 pieds; sa porte d'entrée a 3 pieds de large sur environ 7 pieds de hauteur; elle est à 3 pieds 2 pouces de la paroi du sud, et son montant, de ce côté, n'a que 1 pied 7 pouces d'épaisseur, tandis qu'il a presque le double vers le nord. Cette porte donne dans une espèce de vestibule assez ancien, mais qui n'offre rien de remarquable. Dans ce vestibule, le mur du rond-point n'a guère que 3 pieds 6 pouces d'épaisseur.

Tels sont les caveaux de la chapelle que nous venons de décrire : ils consistent en un bas caveau que nous n'avons pu voir, et en trois caveaux supérieurs, dont un seul appartient véritablement au rond-point ; les deux autres se trouvant à côté, immédiatement sous la basilique, et ne saillant au dehors que par des espèces de couloirs. Les voûtes de ces caveaux s'élèvent de 12 à 13 pieds ; elles sont construites en moellons bruts, de même que tous les côtés, excepté les montans des portes, dont quelques-uns sont formés d'une seule pierre placée debout, et quelques grosses pierres qu'on a employées dans un des murs du caveau du sud (1). Au reste, il y a cela de très-remarquable dans ce bas étage, que la voûte du grand caveau, de même que celle du caveau du nord, a été faite d'un seul jet, tant sous la basilique qu'au dehors : d'où l'on doit tirer la conséquence, que le bas du rond-point a été construit en même temps que cette basilique, et a fait partie du plan primitif de l'édifice ; ce qui sans doute n'étonnera pas si l'on considère que la chapelle actuelle annonce une époque très-reculée, et que cependant elle diffère essentiellement des constructions du dessous.

Chapelle de la branché de l'est. — La chapelle de la branche de l'est est adaptée à l'extrémité de cette branche, et elle augmente ainsi la longueur de la basilique, du couchant au levant ; elle est en rond-point allongé, et forme un arrière-chœur, depuis que le principal autel a été placé sous l'arcade qui lui sert d'entrée.

La largeur de cette chapelle est de 28 pieds 5 pouces, et sa longueur de 45 pieds 4 pouces, non compris l'épaisseur de l'arcade, qui est de 16 pieds 2 pouces 6 lignes au nord, et de 15 pieds 8 pouces vers le sud ; son architecture est gothique, et annonce le faire du 14.^e siècle (2).

Le parallélogramme que forme la principale partie de cette chapelle a 32 pieds de long ; il est orné de chaque côté de deux espèces de pilastres ou nervures carrées et toronnées : la première tient à l'arcade et semble en faire partie ; la seconde est distante de la première de 18 pieds et quel-

(1) Une des portes latérales a pour montant, d'un côté, une pierre debout de 5 pieds 2 pouces de hauteur. Quant aux grosses pierres que l'on voit dans le mur du caveau, elles sont du côté du sud, où elles forment plusieurs assises dont la hauteur est de 2 pieds, 1 pied 11 pouces et 1 pied 7 pouces.

(2) Voyez le chapitre X.

ques lignes, et dans l'intervalle est une fenêtre. La première nervure a 1 pied et quelques pouces de large, la seconde a 2 pieds; et à 1 pied 8 pouces de cette dernière, on aperçoit de chaque côté un renforcement de 7 pieds de profondeur sur 9 pieds et quelques pouces de largeur dans le fond. Celui qui est vers le sud est éclairé par une fenêtre, l'autre communique avec la sacristie des chanoines, qui paraît avoir été construite à la même époque. L'arcade qui forme l'entrée de ces renforcements a 8 pieds un pouce et quelques lignes de large.

La courbe du rond-point commence à 1 pied 3 pouces plus loin; sa naissance est dans une nervure triangulaire et toronnée; et comme deux autres nervures se trouvent de chaque côté, la partie curviligne de la chapelle est ornée de 6 nervures de même genre, entre lesquelles 5 fenêtres, décorées de rosasses, ont été ménagées. Du milieu de la première nervure au milieu de la seconde on trouve 9 pieds 1 pouce 6 lignes; de la seconde à la troisième, 7 pieds 9 pouces 6 lignes; les deux dernières sont distantes de 8 pieds; toutes vont se réunir à un seul point de la voûte où elles se terminent en cul-de-lampe. Tel est l'intérieur de ce petit édifice, qui, s'il n'offre rien de très-recherché, du moins ne manque ni de quelque pureté dans les détails, ni d'une certaine élégance dans son ensemble; quant à son extérieur, il est orné de douze éperons qui lui servent de contreforts.

Il nous resterait à parler du bas étage, mais nous n'avons pu en découvrir l'entrée. Vainement nous l'avons cherchée au dehors, dans les maisons particulières qui entourent la chapelle de toutes parts; elle était sans doute dans l'intérieur; et comme le pavé a été élevé de plusieurs pieds (1), on ne peut savoir maintenant dans quel endroit elle se trouvait placée.

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'il n'existe un vaste caveau sous la chapelle de l'est, car la déclivité du sol exigeait la construction d'une voûte dans cette partie, et on en a reconnu l'extrados (2).

(1) Lorsqu'on a placé le grand autel actuel, on a exhaussé le sol de cette chapelle. Auparavant il fallait descendre plusieurs marches pour y arriver.

(2) On l'a trouvée lorsqu'on a établi les fondemens de l'autel.

Si nous avons pu y pénétrer peut-être aurions-nous découvert quelques restes de constructions antérieures à la chapelle actuelle; car nécessairement il existait un rond-point à cette extrémité de la croix, et il appartenait au plan primitif de l'édifice. La manière dont la branche de l'est est terminée, la large porte dont on distingue les traces dans le petit avant-corps qui est du côté du nord, les anciennes colonnes qui formaient la grande arcade, et enfin l'usage où étaient les chrétiens, à ces époques reculées, d'orner d'absides la plupart de leurs basiliques, ne permettent aucun doute à cet égard.

Au reste, on a déjà vu que l'arcade qui sépare la chapelle de l'est du corps de la basilique a été refaite dans les temps modernes; et non-seulement on aperçoit, du côté de l'ouest, la liaison de cette nouvelle construction, mais on la remarque aussi dans l'intérieur de l'arcade, à quelques pouces des premières nervures dont nous avons parlé. Nous ajouterons que la voûte de cette arcade n'a point été chargée comme celle de la chapelle, que ses voussoirs sont à découvert, et que c'est là que nous avons retrouvé quelques tambours des colonnes qui ornèrent l'intérieur de l'édifice de ce côté.

ARTICLE 5. — *De la partie supérieure des combles.*

Nous avons dit que toutes les voûtes étaient en pierres de taille, excepté les coupes, qui sont en petits moellons posés à bain de mortier; nous n'y reviendrons point: il s'agit seulement de leur extérieur, et des divers genres de toitures qu'on y a successivement employés.

Première toiture. — D'abord ce furent des dalles de pierre qui formèrent la couverture dans son entier; et partout où le dos et les reins des voûtes ne sont pas obstrués par les décombres on voit encore ces dalles à leur place (1); elles ont environ 10 pouces d'épaisseur, et elles sont disposées en rang, suivant la direction de chaque berceau. Au surplus, elles se trouvent placées de manière que les joints d'un rang ne s'accordent

(1) Ces décombres se composent de débris de tuiles, de plâtras, etc.; ils s'élèvent presque partout de plusieurs pieds.

jamais avec ceux du rang qui est au-dessous, et que leur ensemble représente partout de véritables escaliers à girons rampans.

Les coupoles s'élèvent au-dessus du tout; chacune offre à l'extérieur un tambour et une calotte. Le tambour commence par un fort empatement disposé en retraite à chaque assise; il diminue de diamètre à deux ou trois hauteurs différentes, et la petite assise qui précède chaque retraite est un peu en saillie sur celle qui est immédiatement au-dessus.

Au surplus, ce tambour est fortifié par des espèces d'éperons de 1 pied de large sur 10 pouces de saillie. Ces éperons sont au nombre de 16 à quelques coupoles et il y en a 20 aux autres. L'ordonnance se termine par un bandeau carré qui sert de corniche, et qui est soutenu par des consoles qui n'ont reçu aucune espèce d'ornement. Le tout est construit en pierres de taille dont les assises, régulièrement entremêlées, sont de 1 pied 2 pouces et de 7 pouces de hauteur; c'est-à-dire que les unes sont en délit et les autres dans leur lit de pose; toutes sont fortement liées avec le blocage dont l'intrados de la voûte se trouve formé.

La calotte de chaque coupole était recouverte de dalles comme le reste de l'édifice, et au sommet de chaque calotte était placé, en guise de lanterne, une espèce de cippe en pierre (1). Le diamètre extérieur des tambours est d'environ 42 pieds, leur hauteur est de 8 pieds, et celle du tambour et de la calotte était de 26 pieds ou environ. La seule coupole du centre était un peu plus haute; on le voit surtout à son tambour, qui a plus de 11 pieds (2), et probablement elle fut surmontée d'une véritable lanterne ou d'une croix; mais cet acrotère et la sommité de toutes les coupoles ont entièrement disparu.

Les huit piliers des angles saillans du plan furent aussi nécessairement surmontés d'une voûte en pierres; et de cette disposition il résultait huit petites pyramides qu'on a fait disparaître, mais qui ne pouvaient être recouvertes qu'en dalles. L'existence de ces pyramides ne saurait être douteuse, si l'on fait attention que les piliers des angles rentrants sont voûtés

(1) On le voit encore dans quelques tableaux.

(2) Non-compris la corniche.

même assez bas (1), tandis que l'intérieur des autres monte à un niveau supérieur, qu'il est à découvert, qu'il présente une naissance de voûte et un arrachement qu'on ne peut méconnaître.

Ainsi, la partie supérieure de notre basilique présentait dans son plan primitif un ensemble de cinq coupoles ou petits dômes et de huit pyramides. Le tout était couvert de pierres; le bois et le fer n'y entraient pour rien.

Seconde toiture. — Bientôt après la construction des voûtes, les piliers durent se forjeter : ils étaient mal construits (2); leur tassement dut être considérable, et alors nécessairement des lézardes se montrèrent de toutes parts dans les combles, comme déjà nous l'avons fait remarquer en signalant les nombreux jarets qui défigurent presque tous les grands arcs dans leur intrados. C'est à cette époque qu'on reprit en sous-œuvre les piliers du centre; et comme sans doute l'eau pénétrait, par les crevasses, dans les reins de presque toutes les voûtes, que d'ailleurs, quelque bonne que soit la pierre des environs de Périgueux, elle est un peu sujette aux gelées, on fut forcé d'employer la tuile pour mettre la nouvelle basilique à l'abri de l'intempérie des saisons. Au reste, il ne paraît pas qu'on ait d'abord construit une charpente pour établir cette seconde toiture; on se contenta sans doute, selon l'usage du temps, d'appliquer les tuiles sur une couche de mortier qui portait immédiatement sur les dalles de pierre, et d'ajouter quelques bouts de chevrons dans les endroits les plus bas, pour que l'ensemble offrît moins d'irrégularités. Il existe quelques traces de ce second genre de couverture, et sans les décombres on en verrait probablement davantage.

Troisième toiture. — Plus tard une charpente entière fut élevée sur l'édifice, et c'est probablement alors qu'on détruisit les petites pyramides qui nécessairement embarrassaient beaucoup. Cette charpente, avec les tuiles dont elle était recouverte, ne s'élevait que de 3 ou 4 pieds au-dessus des dalles de l'extrados des grands arcs; on en voit la preuve à l'extérieur des coupoles, où se trouvent encore des enduits de mortier.

(1) Ces piliers des angles rentrants ne pouvaient pas se terminer en pyramides. D'ailleurs on était obligé de les voûter bas, parce que les principaux courans d'eau de pluie devaient s'établir au-dessus.

(2) Voyez le chapitre X.

Au surplus, les coupoles n'éprouvèrent alors aucun changement; elles restèrent recouvertes avec de grandes tuiles appliquées à bain de mortier sur la calotte; on en voit encore les traces.

Quatrième et dernière toiture. — Le quatrième genre de couverture est celui qui existe maintenant; il consiste en une toiture basse qui ne porte que sur les grands arcs des côtés, et en une toiture haute qui recouvre à la fois les cinq coupoles. La première commence sur les murs extérieurs de la basilique; la seconde porte sur un parpaing de 10 pouces d'épaisseur, et elle s'élève de 9 pieds sur la première; son faite est à environ 10 pieds au-dessus des coupoles. L'une est en tuiles creuses, et sa charpente, mal prise dans son ensemble, mal exécutée dans ses détails, renferme quelques vieux débris; l'autre est en ardoise, son faite et ses arêtiers sont couverts de plomb laminé, sa charpente est légère et parfaitement exécutée dans toutes ses parties. Une lanterne ou campanille, assez bien disposée, est élevée au centre de la croix; sa hauteur est d'environ 12 pieds au-dessus du faite.

Toiture des trois chapelles. — Les trois chapelles ont été refaites plusieurs fois; celle de la branche du sud est même entièrement détruite, ainsi nous ne pouvons rien dire de leur première couverture. Néanmoins, il est à présumer que ces chapelles ont éprouvé les mêmes changemens que le corps de l'édifice, et que par conséquent elles durent d'abord être recouvertes en pierres. Celle de la branche du sud a encore même une charpente fort basse et absolument dans le genre de la troisième toiture du monument.

Telles sont les diverses couvertures successivement employées sur notre basilique, et il est évident que la première et la dernière sont celles qui produisent le meilleur effet: l'une par sa masse pittoresque et imposante, l'autre par son élégance, sa légèreté, et la forme pyramidale de son ensemble.

Nous terminerons cet article par quelques détails sur les tuiles dont on trouve des débris au-dessus des combles que nous venons de décrire; mais, avant tout, nous devons ajouter que ces combles présentent les traces du plus violent incendie, et que même, dans plusieurs endroits, les pierres sont profondément éclatées.

Dans l'immense quantité de ces tuileaux, nous avons remarqué de nombreux fragmens de tuiles à rebords, dans le genre de celles que les Romains employaient, et cela a dû fixer notre attention d'une manière particulière.

Plusieurs de ces fragmens ont jusqu'à 1 pouce d'épaisseur ; d'autres n'ont que 10 lignes ; il en est de 8 lig., de 7 lig., de 6 lig., de 5 lig., de 4 lig. et même de 3 lignes. Le rebord des plus épais est ordinairement carré, et large de près de 15 lignes ; aux autres il est peu arêté, et presque toujours la tuile est un peu arrondie dans toute sa longueur sous ce rebord. Les entailles du haut, au lieu d'être faites carrément comme dans les véritables tuiles romaines, sont coupées en biseau, et au bas on ne distingue point d'entailles de dessous : le tout est d'un faire grossier.

Nous ne pouvons donner la mesure de ces diverses espèces de tuiles, n'ayant pu nous en procurer d'entières ; seulement il nous a paru qu'elles n'étaient pas toutes de même grandeur, et qu'il en était dont le haut devait se trouver plus étroit que la partie inférieure. Au surplus, presque toutes ces tuiles, dont la couleur varie du rouge-brun au blanchâtre, ont une bonne cuisson, et quelques-unes paraissent avoir été calcinées à une époque postérieure à leur fabrication.

On trouve aussi, parmi les décombres, des débris de tuiles creuses fort recourbées, et quelques fragmens de tuiles creuses extrêmement plates et assez larges. Le reste appartient à des tuiles ordinaires : nous n'avons pas à nous en occuper ; mais toujours résulte-t-il de notre examen, qu'une couverture dans le genre des toitures romaines a été employée sur la basilique de Saint-Front, et qu'elle l'était encore, à ce qu'il paraît, lors de l'incendie dont on remarque les traces, puisqu'un grand nombre de tuileaux de cette espèce ont été calcinés. Elle l'a même été depuis, puisque des fragmens beaucoup plus minces ne conservent aucune marque de feu ; d'où l'on peut conclure que certains usages romains ont pénétré fort avant dans le moyen âge. La chapelle de la branche de l'est offre encore quelques-unes de ces vieilles tuiles dans leur entier (1) :

(1) Nous n'avons pu y arriver pour en prendre les dimensions.

on les remarque au bas des cheneaux ; sans doute elles ont bravé les siècles. Quant à celles dont le haut est plus étroit que le bas, il est évident qu'elles ont été faites exprès pour les coupoles.

ARTICLE 6. — *Des constructions modernes de l'intérieur de la basilique ; de l'orgue ; de la chaire ; des autels.*

Nous ne dirons que peu de mots des constructions modernes de l'intérieur de la basilique, de même que de l'orgue, de la chaire et des autels. Ces matières n'appartiennent point au plan de notre Ouvrage ; elles pourraient faire le sujet d'une notice particulière.

Des constructions modernes. — Dans la description que nous venons de faire des diverses parties de l'édifice, nous avons parlé de quelques réparations peu anciennes, telles que celle de la grande arcade de l'est et celle des deux portes des branches de la croix : nous n'y reviendrons point ; seulement nous ferons connaître quelques travaux plus modernes encore, lesquels consistent en deux tambours de portes et en trois tribunes dont l'architecture est du plus mauvais goût.

Un des tambours est placé à la porte du Gras, l'autre est à celle du Touin ; ils sont l'un et l'autre de même forme et ils ont été faits à la même époque, c'est-à-dire vers le milieu du 18.^e siècle ; leur largeur est celle de l'arcade du milieu du mur et de ses pieds-droits ; leur hauteur est d'environ 14 pieds ; ils avancent de 8 pieds dans l'intérieur de l'église ; ils sont percés de trois portes, dont une grande, voûtée presque en plein cintre, au milieu, et deux petites donnant sur les côtés ; leurs angles sont chantournés, et le tout est orné de panneaux comme le seraient des objets de menuiserie faits à cette époque (1).

Les tribunes sont dans la croisette de l'ouest, où elles avancent autant que les gros piliers. Celle de la branche de l'ouest soutient le buffet de l'orgue ; elle porte la date de 1722 ; sa largeur est celle de la branche

(1) Ces tambours, entièrement exécutés en pierre ; offrent un exemple des plus ridicules décorations du règne de Louis XV.

de la croisette ; sa hauteur est d'environ 20 pieds ; son acrotère est en balustrade formée de balustres carrés ; le milieu de son sol est voûté, le reste est planchéié. Le bas de cette construction est ouvert par trois arcades, dont celle du milieu est voûtée en anse de panier. La largeur de celle-ci est de 13 pieds 2 pouces ; les deux autres ont 6 pieds 6 pouces. La première est vis-à-vis de la grande ouverture du gros mur ; les deux autres répondent, à quelques pieds près, aux demi-arcades. Les pieds-droits de séparation ont 3 pieds et quelques pouces de large ; ils sont ornés de colonnes d'une espèce de dorique ou toscan de fort mauvais goût. La seule chose que l'on doit remarquer, c'est que l'arcade latérale qui est vers le nord n'est qu'à 9 pouces du gros pilier, tandis que celle du sud est distante de l'autre pilier de près de 2 pieds 4 pouces : cette disposition était nécessaire pour que la nouvelle construction masquât un peu moins la principale entrée.

La tribune du nord et celle du sud se composent d'une façade en parpaing et d'un simple plancher portant sur ce parpaing et dans le mur de l'église ; leur hauteur est de 19 pieds et quelques pouces ; elles ont pour acrotère un appui en balustrade comme la tribune que nous venons de décrire. Le parpaing offre trois arcades à plein cintre : celle du centre est supportée par deux colonnes mal fuselées et portant sur leur piédestal ; celles des côtés le sont par ces mêmes colonnes et par des pilastres plaqués contre les gros piliers. Le tout est fort mal agencé, et est évidemment antérieur de quelques années à la construction qui porte le buffet de l'orgue. La tribune du côté du sud sert pour l'évêché ; l'autre n'a jamais été achevée.

Du buffet de l'orgue. — Le buffet de l'orgue est d'assez mauvais goût ; les principaux jeux sont supportés par des cariatides en gaines ; au-dessus du tout sont trois statues en ronde bosse. L'ensemble produit un effet singulier et mesquin.

De la chaire. — La chaire est dans le genre de celle de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris ; elle est de même supportée par un Samson, ou plutôt par un Hercule ; mais elle est moins curieuse sous le rapport des ornemens dont elle est décorée. Dans le bas, des enfans groupés deux à deux soutiennent de petits médaillons où sont sculptés les évangélistes ; à l'appui sont quelques chérubins groupés trois à trois ; le dais est supporté par

des cariatides en gaines ; le haut du contour de ce dais est orné de pots à fleurs ; une grande aigrette termine le couronnement. Cette chaire, dont la hauteur totale est d'environ 20 pieds, provient de l'église des Jésuites, où elle produisait un très-bel effet ; son faire annonce le milieu du 17.^e siècle.

Des autels. — Le maître autel a été placé où il est maintenant en 1806 ; il est isolé entre la tête de la croix et le rond-point de l'est ; jadis il appartenait à la chartreuse de Vauclaire, où il fut consacré en 1762 (1), comme le témoignent deux inscriptions.

Cet autel a la forme d'un tombeau ; il est orné d'un rétable richement travaillé, et il s'élève sur trois marches ; sa largeur est de 13 pieds ; sa hauteur, avec les marches et le rétable, est de 6 pieds 9 pouces, non compris la partie pyramidale du milieu et les deux anges adorateurs qui sont sur les côtés, et qui, quoique à genoux, s'élèvent de 4 pieds 6 pouces. Ce monument, exécuté en marbre, est orné de compartimens de marbres de diverses couleurs et dont quelques-uns sont rares : on est fâché seulement d'y trouver ces contours, ces chantournures, ces formes recherchées que les Italiens affectaient dans le 18.^e siècle (2), et qui sont si opposées à la noble simplicité.

Au-dessus, et de quelques pieds en arrière, est un baldaquin doré, porté par deux doubles pilastres repliés et dont les fûts sont en marbre. Ce baldaquin couronne une gloire, au centre de laquelle est l'emblème de la Sainte-Trinité. Dans le triangle on voit le mot *jéhova*, écrit en hébreux et estropié (3).

Au surplus, cet ensemble était destiné à être adossé à un mur et à ne recevoir le jour que par le devant ; maintenant il est moins bien placé, mais il produit encore un assez bon effet.

(1) On trouve ces inscriptions sur le derrière de l'autel ; elles sont très-mal gravées.

(2) Cet autel fut exécuté à Gènes, ainsi que son baldaquin.

(3) Ce mot est écrit de manière qu'on ne sait si la première lettre et la dernière sont des *iod* ou des *ouaou*. Au surplus les deux *hé* sont dans le milieu, ce qui fait que le tout ensemble ne signifie rien, puisque au lieu de *iehoah* on aurait *iahhi*. Nous ajouterons, pour les personnes qui peuvent l'ignorer, que *iehoah* signifie l'Être, c'est-à-dire celui qui est, qui a été, et qui sera. Ce mot vient de *haïah* être ; R. *haouah*, fuit, ortus est, natus est.

Le grand autel de bois qui occupe toute la branche de l'est de la croi-sette du nord, provient, comme la chaire à prêcher, de l'église des Jésuites : c'est un ouvrage immense, qui, vers son centre, s'élève au-dessus de la petite galerie de communication qui est entre les piliers. L'assomption de la Vierge forme le sujet du contre-rétable. On voit la mère du Sauveur montant au ciel parmi des nuages et des anges, pendant que les onze apôtres, restés autour de son tombeau, jouissent avec admiration de ce divin spectacle. Tout ce sujet est sculpté dans une grande arcade. Dans les deux petites qui sont sur les côtés, un peu en retour et sur un plan inférieur de quelques pieds, on voit à droite l'ange Gabriel, et à gauche la Vierge; celle-ci est en prières et reçoit la salutation. L'ange a 5 pieds 6 pouces de haut, la Vierge a plus de 5 pieds.

Les trois arcades sont séparées par des colonnes torsées chargées de fleurs, d'oiseaux, d'animaux, de petits enfans, et d'autres ornemens de toute espèce. Sur l'arcade du milieu se présente le Père-Éternel, ayant deux anges à ses côtés : il tend les bras à Marie. Au-dessus des quatre colonnes et de leur entablement sont des acrotères soutenant des pots à fleurs; le monogramme du Christ, supporté par deux anges, termine le monument et le couronne.

Tout ce grand travail de sculpture, qu'on dit avoir été exécuté par un seul Jésuite, paraît être des premières années du 17.^e siècle; il offre un ensemble assez bien ordonné; il n'est point sans élégance dans quelques-uns de ses détails, principalement dans les arabesques de ses panneaux; mais la plupart des figures manquent de noblesse et de correction; le plan est recherché, les contours, les encadremens sont chantournés d'une manière peu agréable. Quoi qu'il en soit, c'est un ouvrage assez remarquable pour qu'on doive veiller à sa conservation, et que les connaisseurs puissent le voir avec quelque intérêt (1).

Les autres autels qui décorent notre basilique ne méritent, sous aucun rapport, de fixer l'attention des curieux, et ils sont pour la plupart disposés de la manière la plus bizarre.

(1) Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître le nom du Jésuite qui exécuta ce travail; mais toutes les recherches que nous avons pu faire à cet égard ont été inutiles, et la tradition ne nous a été d'aucun secours.

Dimensions de l'Eglise cathédrale de Saint-Front; mesures et proportions de ses diverses parties.

| GRANDES MESURES ET PROPORTIONS GÉNÉRALES. (1) | | P. | P. | L. |
|--|--|-----|----|-------|
| LONGUEUR de l'édifice, dans œuvre, y compris le renfonc. des arcades, mais sans y comprendre ni les avant-corps de l'est, ni le rond-point, ni le clocher. | Du côté du sud. | 171 | 2 | " |
| | Du côté du nord. | 169 | 4 | " |
| Longueur moyenne. | | 170 | 3 | " |
| Longueur, hors d'œuvre. | Au sud, env. | 179 | 5 | " |
| | Au nord, env. | 177 | 7 | " |
| Longueur moyenne. | | 178 | 6 | " |
| Longueur, y compris la saillie des gros piliers de l'ouest. | Au sud, env. | 181 | " | " |
| | Au nord, env. | 180 | 8 | " |
| Longueur totale, y compris les avant-corps de l'est. | Au sud, env. | 190 | 7 | " |
| | Au nord, env. | 191 | 8 | " (2) |
| Longueur intérieure du rond-point de l'est. | | 45 | 4 | " |
| Longueur de ce rond-point, jusques hors d'œuvre, et y compris 4 pieds pour la saillie des éperons. | | 51 | 6 | " |
| LONGUEUR TOTALE de la basilique, dans œuvre, y compris le rond-point: $170. 3 + 15. 11 + 45. 4 =$ | | 231 | 6 | " |
| LONGUEUR TOTALE, hors d'œuvre: $180. 10 + 11. 10 + 51. 6 =$ | | 244 | 2 | " |
| LONGUEUR TOTALE, Y COMPRIS LE CLOCHER, environ. | | 282 | " | " |
| Longueur, dans œuvre, du nord au sud, y compris le renforcement des arcades. | | 176 | " | " |
| Longueur, hors d'œuvre, y compris l'avant-corps du Tonin. | | 180 | 6 | " |
| Hauteur des murs, du niveau du pavé de l'église au haut de l'entablement extérieur. | | 50 | " | " |
| Hauteur de ces murs, jusqu'à la toiture. | | 62 | 6 | " |
| Largeur des frontons, environ. | | 38 | " | " |
| La hauteur de ces frontons, au-dessus de l'entablement, était d'environ. | | 15 | " | " |
| Longueur des murs de la branche du nord. | Pour celui de l'ouest. | 54 | 6 | " |
| | Pour celui de l'est. | 52 | 2 | " |
| | Pour celui du nord. | 74 | " | " |
| Longueur des murs de la branche du sud. | Pour celui de l'ouest. | 56 | 2 | " |
| | Pour celui de l'est. | 55 | 1 | " |
| | Pour celui du sud. | 74 | 3 | " |
| Longueur des murs de la branche de l'est. | Pour celui du nord, non compris l'avant-corps. | 55 | 1 | " |
| | Pour celui du sud, non compris l'avant-corps. | 56 | 4 | " |
| | Pour celui de l'est. | 73 | 1 | " |
| Longueur des murs de la branche de l'ouest. | Pour celui du nord. | 47 | " | " |
| | Pour celui du sud. | 47 | 6 | " |
| | Pour celui de l'ouest. | 74 | 8 | " (3) |
| Hauteur des grands arcs intérieurs, au-dessus du pavé de l'église, environ. | | 59 | " | " |
| Hauteur de la naissance des coupes, au-dessus de ce même pavé, environ. | | 63 | " | " |
| Hauteur de la naissance de la coupole du centre, environ. | | 64 | 6 | " |
| Hauteur de l'intérieur de cette coupole, au-dessus du pavé. | | 84 | " | " |
| Hauteur actuelle de toutes les coupes, jusqu'à la cime de l'extrados. | | 88 | 2 | " (4) |
| Hauteur du comble moderne, toujours au-dessus du pavé. | | 98 | " | " |
| HAUTEUR TOTALE DE L'ÉDIFICE, y compris celle de la lanterne, environ. | | 112 | " | " |

(1) La difficulté qu'il y a à prendre certaines mesures pourrait nous avoir fait commettre quelques erreurs.

(2) L'avant-corps qui est à l'angle du nord-est a 11 pieds de saillie, tandis que l'autre n'a que 9 pieds 7 pouces ou environ.

(3) Comme la basilique est entourée de constructions, nous avons été forcés de prendre la largeur de presque tous les murs en haut, ce qui peut avoir causé quelque inexactitude.

(4) Ces coupes s'élevaient autrefois de 2 ou 3 pieds de plus, non compris leur petit couronnement, qui était en forme de cippe.

| MESURES PARTICULIÈRES DE L'EXTÉRIEUR. | | P. | P. | L. | |
|--|---|---|----|----|-------|
| BRANCHE DU NORD, mur de l'ouest. | FENÊTRES BASSES. | Ces fenêtres sont au-dessus du pavé de l'église à | 21 | " | " |
| | | Leur hauteur est de | 11 | 6 | " |
| | | Leur largeur est de | 4 | 1 | " |
| | | Leur distance de l'une à l'autre est de | 4 | 11 | " |
| | FENÊTRES HAUTES. | Les fenêtres hautes sont au-dessus des autres à environ. | 8 | 8 | " |
| | | La hauteur de celle du milieu est de | 13 | 4 | 9 |
| | | Sa largeur est de | 6 | 6 | " |
| | | La hauteur des deux autres est de | 11 | 6 | " |
| | | Leur largeur est de | 4 | 4 | " |
| | | Et elles sont de celle du milieu à environ. | 4 | 2 | " |
| BRANCHE DU NORD, mur de l'est. | GRANDE ARCADE. | La grande arcade est de la hauteur d'environ. | 35 | " | " |
| | | Sa largeur est d'environ. | 18 | 3 | " |
| | | Sa distance de l'angle rentrant est de | 6 | 3 | " |
| | FENÊTRE DU PILIER. | Sa hauteur était de | " | " | " |
| | | Sa largeur est d'environ. | 4 | 2 | " (1) |
| Les fenêtres hautes sont comme celles du mur de l'ouest. | | | | | |
| BRANCHE DU NORD, mur du nord. | Excepté où est la porte, ce mur est en saillie par le bas d'environ. | | " | 7 | " |
| | GRANDE PORTE. | Sa hauteur est de | 12 | " | " |
| | | Sa largeur est de | 8 | 4 | " |
| | PETITE PORTE. | La petite porte est distante de l'autre d'environ. | 6 | 11 | " |
| | | Elle est au-dessus du pavé de l'église à | 1 | 5 | " |
| | | Sa hauteur est de | 6 | 1 | " |
| | La fenêtre qui éclairait l'intérieur du pilier est comme celle du mur de l'est. | | | | |
| | FENÊTRES HAUTES. | La hauteur de celle du milieu est de | 14 | 3 | " |
| | | Sa largeur est de | 6 | 9 | " |
| | | La hauteur des deux autres est de | 11 | 6 | " |
| Leur largeur est de | | 4 | 6 | " | |
| BRANCHE DU SUD, mur de l'ouest. | Deux portes ont été ouvertes au niveau du pavé; celle de la 5. ^e arcade a de haut. | | 6 | 4 | " |
| | Et sa largeur est de | | 3 | " | " |
| | FENÊTRES BASSES. | Il n'y en a que deux d'ouvertes; elles sont au-dessus du pavé à env. | 20 | " | " |
| | | Leur hauteur est de | 12 | 5 | " |
| | | Leur largeur est de | 4 | 3 | " |
| La fenêtre du pilier a éprouvé des changemens; elle sert de porte; sa larg. est de | | 4 | 1 | " | |
| Les fenêtres hautes sont comme celles des murs latéraux de la branche du nord. | | | | | |
| BRANCHE DU SUD, mur de l'est. | Le rond-point occupe en grande partie le bas de ce mur; sa larg. hors d'œuv. est de | | 23 | " | " |
| | On voit à côté le haut des fenêtres basses; la largeur de ces fenêtres. était de | | 4 | 3 | " |
| | La fenêtre du pilier n'a rien de remarquable; elle est de l'angle à la distance de | | 6 | 10 | " |
| | Les fenêt. hautes sont de mêmes dim. que celles des murs latéraux de la br. du nord. | | | | |
| BRANCHE DU SUD, mur du sud. | GRANDE PORTE. | Elle a de haut. | 11 | " | " |
| | | Sa largeur est de | 8 | 4 | " |
| | AVANT-CORPS. | Sa saillie est de | " | 6 | " |
| | | Sa largeur est de | 12 | 5 | " |
| | | Sa hauteur est d'environ. | 24 | " | " |
| | La fenêtre du pilier de l'est n'a rien de remarquable. | | | | |
| | FENÊTRE DES PILIERS. | Celle du pilier de l'ouest a été dégradée; sa haut. actuelle est de | 12 | 6 | " |
| | | Sa largeur est de | 4 | 7 | " |
| | FENÊTRE MODERNE. | Elle est de l'avant-corps à | 5 | 6 | " |
| | | Elle est au-dessus du pavé à | 10 | 4 | 9 |
| Sa hauteur est de | | 7 | 1 | 6 | |
| Sa largeur est de | | 3 | 3 | 7 | |
| Les fen. du haut sont de mém. dim. que celles du mur du nord de la branche du nord. | | | | | |

(1) On rétrécit dans ce moment la grande porte moderne qui était dessous; elle n'aura plus que 4 pieds 2 pouces, de même que celle du nord.

| MESURES PARTICULIÈRES DE L'EXTÉRIEUR. | | | P. | P. | L. |
|---|---|---|----|----|----|
| BRANCHE DE L'EST, mur du nord. | PREM. FENÊTR. BASSES | Elles sont au-dessus du pavé de l'église à | 22 | 9 | " |
| | | Leur hauteur est de | 9 | 9 | " |
| | | Leur largeur, de même que celle des deux autres, est de . . . | 4 | 4 | " |
| | AUTRES FENÊTR. BASSES | Elles sont au-dessus du pavé à | 10 | 6 | " |
| | | Leur hauteur est de | 22 | " | " |
| | FENÊTRE DU PILIER.. | Elle est au-dessus du pavé à environ | 10 | 3 | " |
| | | Sa hauteur est d'environ | 15 | " | " |
| | | Sa largeur est de | 4 | 2 | " |
| | FEN. DE L'AV.-CORPS. | Elle est au-dessus du pavé à environ | 10 | 8 | " |
| | | Sa hauteur est d'environ | 13 | " | " |
| Sa largeur est de | | 3 | 8 | " | |
| Les feu. hautes sont à peu près comme celles des murs latér. de la branche du nord. | | | | | |
| BRANCHE DE L'EST, mur du sud. | Les ouvertures du mur du sud sont à peu près de mêmes dim. que les ouvertures du mur du nord, et elles sont disposées de même. Seulement celle du pil. et celle de l'av.-corps ont éprouvé quelques changemens par l'effet d'une ancienne restauration. | | | | |
| BRANCHE DE L'EST, mur de l'est. | AVANT-CORPS. | L'avant-corps du nord a de saillie | 11 | " | " |
| | | Sa largeur, de même que celle de l'autre, est d'environ | 17 | " | " |
| | | Sa hauteur, au-dessus du pavé de l'église, est d'environ | 35 | " | " |
| | | Sa fenêt. est au même niv. que celle d'à-côté; elle a de haut env. | 13 | 8 | " |
| | | Et de large | 4 | 4 | 6 |
| | L'intervalle entre les deux avant-corps est occupé par le rond-point, et il est de . . . | L'avant-corps du sud a de saillie environ | 9 | 7 | " |
| | | Sa fenêt. de l'est est à peu près comme celle de l'autre av.-corps. | | | |
| | | Cel. du mil. comm. à 1 pied plus haut que les autres; sa haut. est de | 11 | 11 | " |
| | | Sa largeur est de | 6 | 2 | " |
| | | La hauteur des deux autres est de | 10 | 5 | 6 |
| FENÊTRES HAUTES . . . | Leur largeur est de | 4 | 1 | " | |
| | Jusqu'à la chapelle le mur est fortifié par le bas de près de . . . | 3 | " | " | |
| | Ce renforçem. s'élève au-dessus du niv. du pavé de l'égl. d'env. | 19 | 6 | " | |
| Plus haut le renforçement n'a plus que | | | 1 | 10 | " |
| Le reste du bas du mur est dans la chapelle, et on y voit trois ouvertures (1) | | | | | |
| BRANCHE DE L'OUEST, mur du nord. | PORTES DU BAS | La 1. ^{re} de ces ouvertures donne dans un caveau; sa haut. est de | 4 | 8 | 9 |
| | | Sa largeur est de | 2 | 2 | " |
| | | La 2. ^e est de la première à | 4 | 6 | 6 |
| | FENÊTRES BASSES. | Elle comm. à 1 pied plus bas que la 1. ^{re} ; et sa hauteur est de | 6 | 3 | " |
| | | Sa largeur est de | 3 | 5 | 6 |
| | | La 3. ^e est de la seconde à | 3 | 2 | 6 |
| | | Sa hauteur est de | 5 | 3 | " |
| | FENÊTRES DU PILIER.. | Sa largeur est de | 3 | 7 | " |
| | | Les fenêtres du bas sont au-dessus du niveau du pavé à | 20 | 4 | " |
| | | Leur hauteur est de | 12 | 3 | 6 |
| FENÊTRES HAUTES. | Leur largeur est de | 4 | 2 | " | |
| | La haut. extér. de celles qui se trouvent dans le renf. est d'env. | 13 | " | " | |
| | La fenêtre du pilier est de la hauteur de | 11 | 2 | " | |
| Sa largeur est de | | | 4 | 2 | " |
| Les fenêtres hautes n'ont rien de remarquable; seulement celle qui est vers l'ouest est plus petite que l'autre. | | | | | |
| BRANCHE DE L'OUEST, mur du sud. | FENÊTRES BASSES. | Les deux les plus près du pil. du centre étaient de la larg. d'env. | 4 | " | " |
| | | Les deux autres avaient | 4 | 11 | " |
| | | Celle du pilier avait | 7 | 1 | " |
| | | La haut. de toutes ces fen. était à peu près comme du côté opposé. | | | |
| Les fenêtres hautes n'avaient rien de remarquable. | | | | | |
| Le mur de l'ouest est renforcé sur les côtés par des contreforts saillans de quelques pieds, et sa partie du milieu est cachée par la base du clocher, dont la largeur est de | | | | | |
| | | | 58 | 9 | " |

(1) Celle de ces ouvertures qui commence le plus bas est à 3 pieds 10 pouces au-dessus du niveau du pavé de l'église; elle servait encore, il y a deux ou trois siècles, de porte de communication. La troisième a servi également de porte, mais à une époque fort antérieure.

| MESURES ESSENTIELLES DE L'INTÉRIEUR. | | P. | P. | L. |
|---|---|----|----|-------|
| 1. ^{er} PILIER DU CENT. (angle nord-ouest.) | Le pilier du nord-ouest est en saillie sur le mur de la branche de l'ouest de | 16 | 1 | " |
| | Il l'est sur celui de la branche du nord de. | 16 | 9 | 6 |
| | Sa hauteur est de. | 40 | 2 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 26 | 7 | " |
| | Celle qui se dirige de l'ouest à l'est est de la largeur de. | 5 | " | " |
| | L'autre a. | 5 | 5 | 6 |
| 2. ^e PILIER DU CENT. (angle nord-est.) | Le pilier du nord-est est en saillie sur le mur de la branche de l'est de. | 17 | 3 | " |
| | Il l'est sur celui de la branche du nord de. | 16 | 11 | 10 |
| | Sa hauteur est de. | 41 | 2 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 27 | 1 | " |
| | Celle qui se dirige de l'ouest à l'est est de la largeur de. | 4 | 10 | " |
| | L'autre a. | 4 | 8 | " |
| 3. ^e PILIER DU CENT. (angle sud-ouest.) | Le pilier du sud-ouest est en saillie sur le mur de la branche de l'ouest de | 17 | 4 | 10 |
| | Il l'est sur celui de la branche du sud de. | 17 | 4 | 6 |
| | Sa hauteur est de. | 40 | 5 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 27 | 5 | 6 |
| | Celle qui se dirige de l'ouest à l'est est de la largeur de. | 5 | " | " |
| | L'autre a. | 5 | 7 | " |
| 4. ^e PILIER DU CENT. (angle sud-est.) | Le pilier du sud-est est en saillie sur le mur de la branche de l'est de. | 14 | 7 | 6 |
| | Il l'est sur celui de la branche du sud de. | 16 | 9 | 6 (1) |
| | Sa hauteur est de. | 41 | 7 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 27 | 6 | " |
| | Celle qui se dirige de l'ouest à l'est est de la largeur de. | 4 | 6 | 6 |
| | L'autre a. | 5 | " | " |
| OBSERVATIONS. | Tous ces piliers ont été renforcés de chaque côté d'environ. | 1 | " | " |
| | Leurs petites fenêtres sont de la hauteur d'environ. | 2 | 10 | " |
| | Et de la largeur d'environ. | 1 | 5 | " |
| CROISSETTE DU NORD, pilier du nord-ouest. | Ce pilier est en saillie sur le mur de l'ouest de. | 16 | 7 | 9 (2) |
| | Il l'est sur celui du nord de. | 16 | 10 | 3 |
| | Sa hauteur est de. | 39 | 11 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 22 | 5 | " |
| | Celle du sud est de la largeur de. | 5 | 6 | 9 |
| | L'autre a. | 5 | 11 | " |
| CROISSETTE DU NORD, pilier du nord-est. | Ce pilier est en saillie sur le mur de l'est de. | 16 | 11 | 6 |
| | Il l'est sur celui du nord de. | 17 | 1 | " |
| | Sa hauteur est de. | 40 | 1 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 22 | 5 | " |
| | Celle du sud est de la largeur de. | 6 | 1 | " |
| | L'autre a. | 6 | " | 3 |
| CROISSETTE DU SUD, pilier du sud-ouest. | Ce pilier est en saillie sur le mur de l'ouest de. | 15 | 11 | 3 |
| | Il l'est sur celui du sud de. | 16 | " | 9 |
| | Sa hauteur est de. | 40 | 11 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 25 | 9 | " |
| | Celle du nord est de la largeur de. | 7 | 11 | 9 |
| | L'autre a. | 6 | 9 | 6 |
| CROISSETTE DU SUD, pilier du sud-est. | Ce pilier est en saillie sur le mur de l'est de. | 16 | 3 | " (3) |
| | Il l'est sur celui du sud de. | 16 | 5 | 3 |
| | Sa hauteur est de. | 40 | 5 | " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 23 | 6 | " |
| | Celle du nord est de la largeur de. | 6 | 11 | " |
| | L'autre a. | 6 | 10 | 6 |

(1) A une certaine hauteur l'arcade étant plus profonde le pilier se trouve avoir environ 17 pieds 10 pouces.

(2) On ne doit pas perdre de vue que nous prenons la saillie des piliers à partir du fond des arcades.

(3) A une certaine hauteur la façade du pilier est de 17 pieds.

| MESURES ESSENTIELLES DE L'INTÉRIEUR. | | P. P. L. |
|--|---|-------------|
| CROISSETTE DE L'EST, pilier du nord-est. | Ce pilier est en saillie sur le mur du nord de. | 15 10 6 |
| | Il l'est sur celui de l'est de. | 15 2 3 |
| | Sa hauteur est de. | 41 9 6 |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 27 2 6 |
| | Celle de l'ouest est de la largeur de. | 7 6 " |
| | L'autre a. | 6 1 9 |
| | Celle qui communique à l'avant-corps a. | 6 5 3 |
| La voûte de l'octogone s'élève de. | 37 " " | |
| CROISSETTE DE L'EST, pilier du sud-est. | Ce pilier est en saillie sur le mur du sud d'environ. | 14 8 "(1) |
| | Il l'est sur celui de l'est d'environ. | 15 2 6 (2) |
| | Sa hauteur est de. | 42 2 6 |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 24 7 " |
| | Celle de l'ouest est de la largeur d'environ. | 6 9 " |
| | L'autre a environ. | 6 2 " |
| | Celle qui communique à l'avant-corps a. | 6 5 " |
| La voûte de l'octogone s'élève de. | 35 " " | |
| CROISSET. DE L'OUEST, pilier du nord-ouest. | Ce pilier est en saillie sur le mur du nord de. | 16 10 3 (3) |
| | Il l'est sur celui de l'ouest de. | 12 " " |
| | Son épaisseur totale de l'est à l'ouest est d'environ. | 18 " " |
| | Sa hauteur est de. | 40 2 " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 31 5 " |
| | Celle de l'est est de la largeur de. | 8 4 " |
| | L'autre a. | 5 7 " |
| Et à son extrémité du nord elle n'a que. | 4 6 " | |
| CROISSET. DE L'OUEST, pilier du sud-ouest. | Ce pilier est en saillie sur le mur du sud de. | 15 6 " |
| | Il l'est sur celui de l'ouest de. | 12 9 " |
| | Son épaisseur totale de l'est à l'ouest est de. | 17 5 " |
| | Sa hauteur est de. | 40 1 " |
| | Ses arcades s'élèvent de. | 31 4 6 |
| | Celle de l'est est de la largeur de. | 6 11 3 |
| | L'autre a. | 6 7 " |
| Et à son extrémité du sud elle est de. | 7 1 " | |
| CROISSETTE DU NORD, mur de l'ouest. | Le mur de l'ouest, entre les piliers, est de la longueur de. | 34 6 " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de. | 36 11 " |
| | Ses arcades feintes sont toutes à peu près de même largeur, c'est-à-dire d'env. | 7 8 " |
| CROISSETTE DU NORD, mur de l'est. | Le mur de l'est, entre les piliers, est de la longueur de. | 34 1 " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est d'environ. | 37 7 " |
| | Sa grande arcade est de la hauteur d'environ. | 35 " " |
| | La largeur de cette même arcade, entre les grandes colonnes, est d'environ. | 18 3 " |
| | L'arcade latérale du nord a. | 6 2 6 |
| | Celle qui est du côté du sud n'a plus que. | 5 8 " |
| | L'ouverture du milieu, prise entre les petites colonnes, est d'environ. | 15 9 " |
| | Les grosses colonnes s'élèvent d'environ. | 26 8 " |
| | Leur diamètre est de. | 2 " " |
| | La hauteur des petites colonnes est d'environ. | 14 10 " |
| Leur diamètre est de. | 1 3 " | |
| CROISSETTE DU NORD, mur du nord. | Le mur du nord, entre les piliers, est de la longueur de. | 34 2 6 |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de. | 36 11 " |
| | Son arcade du milieu est de la largeur d'environ. | 8 11 " |
| | Les deux autres ont environ. | 9 9 " |
| | La petite porte est de la largeur de. | 2 5 9 |
| Elle est distante du pilier, de. | 3 1 3 | |

(1) Il y a en bas 15 pieds 9 lignes; mais nous ne devons pas compter sur le renforcement du pilier.

(2) En bas il y a 16 pieds 1 pouce 6 lignes

(3) A partir du renforcement de la dernière arcade, qui est de 6 pouces plus profonde que les trois autres, parce qu'on a voulu redresser le mur quand on l'a réparé.

| MESURES ESSENTIELLES DE L'INTÉRIEUR. | | P. | P. | L. |
|---|--|----|----|-------|
| CROISSETTE DU SUD, mur de l'ouest. | Le mur de l'ouest, entre les piliers, est de la longueur de | 35 | 2 | 6 |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 36 | 5 | " |
| | Ses trois arcades du milieu sont de la largeur d'environ | 6 | 11 | " |
| | Celle qui est le plus au sud n'a que | 4 | " | " |
| | Celle qui est le plus au nord a | 5 | 6 | 6 |
| CROISSETTE DU SUD, mur de l'est. | Le mur de l'est, entre les piliers, est de la longueur de | 34 | 11 | " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 36 | 6 | " |
| | Sa grande arcade est de la hauteur d'environ | 33 | 6 | " |
| | La largeur de cette arcade est de | 17 | 2 | 9 |
| | La distance entre les deux pieds-droits extérieurs est de | 19 | 5 | 9 |
| | L'arcade latérale du sud a | 6 | 9 | 6 |
| L'autre n'a plus que | 5 | 1 | 6 | |
| CROISSETTE DU SUD, mur du sud. | Le mur du sud, entre les piliers, est de la longueur de | 36 | 11 | " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 35 | 8 | " |
| | Son arcade du milieu est de la largeur de | 8 | 9 | 6 |
| | Son arcade latérale de l'ouest est de | 10 | 7 | " |
| | L'autre a | 10 | 10 | 9 |
| CROISSETTE DE L'EST, mur du nord. | Le mur du nord, entre les piliers, est de la longueur de | 35 | 8 | " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 37 | 1 | " |
| | Ses arcades sont toutes à peu près de même largeur, c'est-à-dire d'environ | 7 | 3 | 6 |
| CROISSETTE DE L'EST, mur du sud. | Le mur du sud, entre les piliers, est de la longueur de | 35 | 6 | 3 |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 36 | " | " |
| | Ses arcades sont toutes à peu près de même largeur, c'est-à-dire d'environ | 7 | 3 | " |
| CROISSETTE DE L'EST, mur de l'est. | Le mur de l'est, entre les piliers, est de la longueur de | 36 | 7 | " |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 39 | 7 | " |
| | Son arcade est de la hauteur d'environ | 37 | 2 | " |
| | Et de la largeur d'environ | 26 | 6 | " |
| CROISSET. DE L'OUEST, mur du nord | Le mur du nord, entre les piliers, est de la longueur de | 33 | 5 | 9 |
| | Sa hauteur, jusqu'à la galerie, est de | 37 | 1 | " |
| | Sa première arcade, en commençant à l'est, est de | 6 | 11 | 9 |
| | La seconde est de | 7 | 5 | 9 |
| | La troisième a | 8 | 1 | " |
| La quatrième a | 7 | 3 | 9 | |
| CROISSET. DE L'OUEST, mur du sud. | Le mur du sud, entre les piliers, est de la largeur de | 34 | 6 | " |
| | Sa hauteur est de | 36 | 9 | " |
| | Sa première arcade en commençant à l'est est de | 5 | 7 | 6 |
| | La seconde est de | 6 | 8 | 9 |
| | La troisième a | 9 | 3 | " |
| La quatrième a | 9 | 2 | " | |
| CROISSET. DE L'OUEST, mur de l'ouest. | Le mur de l'ouest, entre les piliers, est de la longueur de | 37 | " | " |
| | La hauteur particulière de ce mur, jusqu'à la voûte, est de | 56 | 5 | " |
| | Ce qui donne, au-dessus du pavé de l'église, une élévation totale de | 60 | " | " |
| | L'arcade du milieu est de la hauteur d'environ | 39 | 2 | " (1) |
| | Sa largeur, entre les colonnes, est de | 10 | " | " |
| | D'un pilastre à l'autre elle serait de | 13 | 5 | " |
| | Les colonnes, y compris le socle, sont de la hauteur d'environ | 32 | " | " |
| | Leur diamètre est de | 1 | 8 | 3 |
| | Les pilastres sont de la largeur de | 2 | 10 | 6 |
| | Les demi-arcades feintes sont distantes des pilastres de | 1 | 10 | " |
| La hauteur de ces arcades est d'environ | 29 | 3 | " | |
| La largeur de celle qui est du côté du sud est de | 7 | 11 | " | |
| Celle qui est au nord a | 6 | 4 | 9 | |

(1) Au-dessus du pavé du clocher, qui est de 3 pieds et quelques pouces plus élevé que celui de l'église.

CHAPITRE III.

Description particulière du clocher de la basilique.

LE clocher est à l'ouest de la basilique; sa base a environ 58 pieds 9 pouces du nord au sud, et 37 pieds 9 pouces 6 lignes de l'est à l'ouest, depuis l'extérieur des deux gros piliers. Au surplus, comme le mur de l'extrémité du pied de la croix fait partie de cette base, et qu'on doit le comprendre dans la masse, on a 44 pieds 6 pouces de longueur totale.

A 40 pieds et quelques pouces au-dessus du sol (1), la largeur de ce clocher n'est plus que de 28 pieds 9 pouces; mais sa longueur de l'ouest à l'est est la même. A 2 pieds 6 pouces plus haut, le mur de l'ouest est en retraite de 1 pied 5 pouces, celui du levant l'est de près de 2 pieds, et la masse ainsi réduite s'élève de 26 pieds et quelques pouces: c'est ce que nous appellerons la première ordonnance ou le premier étage au-dessus de la base.

Dans cette hauteur, deux grandes arcades feintes ont été pratiquées au nord, et deux au sud. Un petit entablement couronne le tout.

Au-dessus, la construction est en retraite de quelques marches, excepté du côté de l'ouest où la diminution est beaucoup plus forte, mais où elle ne s'opère qu'à quelques pieds plus haut.

Cette seconde ordonnance est décorée de chaque côté de quatre pilastres, entre lesquels sont deux rangs de fenêtres; elle est couronnée d'un entablement au-dessus duquel on a mis, en forme d'acrotère, un parapet de galerie extérieure. Le tout s'élève d'environ 41 pieds,

(1) Le sol particulier du clocher est, comme on a vu, de 3 pieds 7 pouces plus élevé que celui de la basilique, et il va en pente; de sorte que vers l'ouest il est encore plus haut de 1 pied 3 pouces ou environ. Au surplus, il ne faut pas perdre de vue que le pavé du corps de l'église s'élève aussi de 2 ou 3 pouces au bas du pied de la croix.

sur 28 pieds 11 pouces de l'est à l'ouest, et 25 pieds 6 pouces et quelques lignes du nord au sud.

Sur la galerie commence la troisième ordonnance : elle se compose de colonnes engagées, et se trouve percée de deux rangs de fenêtres comme la seconde ; son entablement est de même surmonté d'un acrotère formant parapet de galerie : le tout s'élève de 32 pieds 5 pouces, sur 25 pieds 3 pouces, et 23 pieds 2 pouces, y compris l'épaisseur des colonnes, mais non la saillie des bases ni celle de l'entablement.

Au-dessus de cette troisième ordonnance le plan devient circulaire : ce sont de petites colonnes élevées sur un soubassement de 7 pieds 11 pouces de haut, et couronnées d'une espèce d'entablement sur lequel est une calotte en forme de pomme de pin. Le tout est surmonté d'une croix de fer au haut de laquelle un coq tourne sur son pivot.

La hauteur particulière de ce clocher, y compris la croix et le coq, est de 186 pieds et quelques pouces, ce qui lui donne une élévation totale de près de 191 pieds au-dessus du pavé de l'église. Entrons dans quelques détails :

Base du clocher ; extérieur. — Du côté de l'est l'extérieur de la base du clocher est l'intérieur du mur de l'église ; nous l'avons décrit (1) : on sait qu'il est percé d'une arcade entière décorée de colonnes, de deux demi-arcades et d'une fenêtre haute ; qu'il est orné de deux pilastres, et que sur les côtés sont deux gros piliers. C'est par ce mur que l'on communique du clocher à la basilique.

Le mur du nord et celui du sud ont 4 pieds 3 pouces 6 lignes d'épaisseur (2) ; leur hauteur particulière est d'environ 40 pieds : le premier a quelques contreforts vis-à-vis des pilastres intérieurs ; ces contreforts ont 4 pieds 6 pouces de large sur 6 pieds de saillie par le bas, et il paraît qu'ils ont été construits après coup ; leurs assises sont d'une bonne hauteur, mais elles n'ont point de régularité. Quant aux deux murs,

(1) Voyez page 342.

(2) Nous ne connaissons réellement que l'épaisseur du mur du sud ; mais nous pensons qu'elle est la même à celui du nord.

ils sont presque entièrement construits en moellons bruts un peu allongés et placés en assises; au surplus, ils se trouvent tellement cachés que nous ne pouvons rien dire de leurs décorations extérieures.

A l'ouest, deux gros piliers empêchent de voir les côtés de la base qui nous occupe. Ces piliers sont en saillie de 14 pieds et quelques pouces, ils se trouvent distans l'un de l'autre de 29 pieds 9 pouces, et c'est seulement dans l'intervalle qu'ils laissent entre eux que le bas du clocher se montre à découvert: contre le pilier du sud, et sur une largeur de 3 pieds, ce sont de simples moellons bruts; le reste est en pierres de taille, et il n'y a guère, au premier abord, que cette dernière partie qui ait l'air d'appartenir au monument; elle semble en effet se détacher des côtés, avec lesquels elle n'a aucune liaison, et sa largeur de 26 pieds n'excède que de 6 pouces celle qu'elle a à la hauteur du second étage. Toutefois comme la largeur du second étage même est de près de 29 pieds, il est évident que la façade dont nous venons de parler, n'est qu'une espèce d'avant-corps engagé entre les deux gros piliers et construit à une époque postérieure. C'est dans ce mur que se trouve la porte d'entrée; nous en parlerons lorsque nous en serons à la description de l'intérieur. Il suffit maintenant de faire observer que cette petite façade est entièrement construite en pierres de taille, dont les assises, entremêlées irrégulièrement, ont depuis 6 pouces jusqu'à 1 pied 1 pouce 9 lignes de hauteur, et que le gros pilier du nord ne la joint sur le côté que par un pilastre dont il est décoré, et qui paraît avoir servi de support à une vieille arcade: un espace de quelques lignes sépare les deux constructions.

Base du clocher : intérieur ; galerie du milieu. — L'intérieur de la base du clocher peut se diviser en trois galeries: une au centre et deux sur les côtés. Ces trois galeries forment autant d'allées qui se dirigent de l'ouest à l'est; nous les décrirons chacune en particulier, en commençant par celle du milieu et y compris la masse des constructions qui en forment la clôture des quatre côtés.

Cette masse de constructions, dans laquelle est la galerie du milieu, forme un parallélogramme rectangle de 44 pieds 6 pouces de long, non compris les pilastres de l'intérieur de la basilique, sur 25 pieds 11 pouces

de large, non compris les pilastres des galeries latérales, au moyen desquels on aurait 26 pieds 7 pouces. Ces derniers pilastres dont elle est ornée sont au nombre de trois de chaque côté; leur largeur est de 3 pieds 1 pouce 10 lignes; leur épaisseur est de 3 pouces 8 lignes au nord, et de 4 pouces 3 lignes au sud; ils s'élèvent d'environ 22 pieds 6 pouces jusqu'à leur chapiteau, où prennent naissance les grands arcs intérieurs des galeries. Le premier de ces mêmes pilastres, à partir de l'extrémité de l'est, est dans le mur de la basilique dont il aide à former la demi-arcade, et avec l'extérieur duquel il s'affleure; de celui-ci au second on a 13 pieds 7 pouces, et autant du second au troisième; au-delà de ce dernier, le clocher ne s'est prolongé d'abord que de 2 pieds 7 pouces. Le reste a été ajouté plus tard : on n'en peut douter; il y a même cela de très-remarquable, que, vers le sud, ce qui est à l'ouest du pilastre est renforcé de 1 pied 2 pouces 6 lignes, tandis que la partie ajoutée ne l'est que d'environ 7 pouces et offre une petite fenêtre; nous y reviendrons lorsque nous en serons à la description des galeries latérales.

Entre les pilastres sont des arcades de 6 pieds 6 pouces de large et de 37 pieds de hauteur. Les deux du nord et une de celles du sud sont fermées jusqu'à la hauteur de 8 pieds et quelques pouces; la quatrième est maintenant ouverte jusqu'au sol. A 1 pied 6 pouces au-dessus de ces arcades la construction est cachée par les voûtes des ailes.

L'intérieur de la masse que nous venons de décrire représente deux ronds un peu ovales, de l'ouest à l'est, et placés de manière que leur petit diamètre, dont la longueur est d'environ 17 pieds 9 pouces, se dirige juste au milieu des arcades du nord et du sud. La longueur de leur grand diamètre serait de 18 pieds et quelques pouces s'ils étaient complets; mais comme ils sont raccourcis à chaque bout, celui de l'est n'est réellement que de 14 pieds 3 ou 4 pouces, et l'autre n'a que 13 pieds 2 pouces ou environ. Le premier pénètre de quelques pouces le mur de la basilique; de sorte que dans l'endroit où il aboutit, il ne reste plus à ce mur que 3 pieds 8 pouces 6 lignes d'épaisseur, et là est une arcade de 9 pieds 9 pouces de large; il se termine vers l'ouest à une autre arcade dont l'ouverture a 12 pieds 5 pouces 4 lignes. Le second part de cette autre arcade, et aboutit au mur du couchant où

est la porte d'entrée. La ligne de section qui tronque le premier ovale à l'est, est de la longueur de 11 pieds 3 pouces; celle qui coupe le second à l'ouest, a 13 pieds 5 pouces, et cette différence sera facile à expliquer.

En effet, il dut y avoir d'abord, du côté de l'ouest, une arcade pareille à celle qui est à l'est; elle eut de même 9 pieds 9 pouces de largeur; elle fut de même ornée de colonnes, et alors les deux ovales étaient égaux entre eux; ils avaient chacun 14 pieds et quelques pouces de longueur, parce que l'un et l'autre pénétraient dans les murs, ce que ne fait plus celui de l'ouest. Cette différence de disposition peut frapper les yeux les moins exercés: à l'est, l'ouverture est dans une véritable arcade feinte renforcée en demi-ovale; chaque arcade des côtés est de même; il n'y a que le mur de l'ouest où l'on ne voit rien de pareil, mais où l'on s'aperçoit aisément que la partie rectiligne de la construction n'a aucune liaison avec les côtés, ni même avec le haut, où se distingue très-bien le cintre du renforcement de l'arcade.

Celui de ces renforcements dans lequel est l'arcade de l'est, s'élève à la hauteur d'environ 42 pieds, et il en était de même de celui de l'ouest.

Les renforcements dans lesquels sont les arcades des côtés, s'élèvent à la hauteur de 40 pieds et quelques pouces, et au-dessus de tous ces renforcements ou arcades feintes, les ovales sont transformés en carrés de 12 pieds 7 ou 8 pouces de long, sur 13 pieds et quelques pouces de large. Ces carrés se terminent par une petite corniche dont la partie supérieure est au-dessus du pavé à environ 44 pieds 6 pouces: à ce niveau est un plancher. Mais revenons au mur de l'ouest.

L'épaisseur de ce mur est de 10 pieds 7 pouces 6 lignes; il contient la principale porte. La largeur intérieure de cette porte est de 6 pieds 1 pouce 6 lignes, et celle de l'extérieur est de 5 pieds 5 pouces 6 lignes; sa hauteur est de 16 pieds et quelques pouces (1); son cintre est composé au dehors de deux rangs de voussoirs, et il offre cela de remar-

(1) Cette porte n'a réellement que 15 pieds 6 pouces de hauteur; mais comme le pavé du clocher n'est point de niveau, qu'il s'élève vers l'ouest de près de 1 pied 6 pouces de plus que du côté opposé, et que nos mesures sont prises de la partie la plus basse, nous croyons devoir y tout rapporter.

quable que, dans la masse du mur, il est percé à la clef de deux trous carrés, au-dessus desquels est une espèce de galerie.

Au surplus, on ne pourra douter que ce mur de l'ouest n'ait été doublé à l'extérieur, et qu'une arcade à colonnes n'y ait précédé la porte actuelle, si l'on se pénètre des observations suivantes :

1.° Non-seulement les assises du mur de l'ouest sont, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, mêlées fort irrégulièrement, mais les plus fortes de ces assises ont 1 pied 1 pouce 9 lignes, 10 pouces 9 lignes de haut, et les autres ont 6 pouces 9 lignes, ou 6 pouces; tandis que dans le reste des constructions du centre que nous venons de décrire, les assises sont régulièrement entremêlées, que les plus fortes ont depuis 11 pouces 9 lignes jusqu'à 1 pied 1 pouce 6 lignes de hauteur, et les autres depuis 7 pouces 3 lignes jusqu'à 8 pouces 6 lignes (1);

2.° Les ovales durent être égaux en longueur, et celui de l'ouest dut se terminer par un renforcement en arcade comme celui de l'est;

3.° Vers l'intérieur, le gros mur n'a aucune liaison avec les côtés : on voit même par le bas que l'ovale continue derrière, et à une certaine hauteur on distingue parfaitement les arêtes du renforcement de l'arcade. Il n'y a d'ailleurs aucune liaison entre les deux constructions, et à la manière dont sont faits les joints, on peut connaître à laquelle des deux masses appartient la préancienneté;

4.° On a vu que le clocher ne se prolongeait à l'ouest que de 2 pieds 7 pouces au-delà du dernier pilastre latéral; qu'à cette distance était un angle en vive-arête contre lequel se trouvait ajoutée une autre construction, et que, par conséquent, l'épaisseur de ce mur devait être diminuée à l'extérieur de 4 pieds et quelques pouces, comme elle doit l'être dans l'intérieur de plus de 1 pied;

5.° Ce mur de l'ouest a été construit avec des pierres de mauvaise

| | | | | | |
|-----------------------------|---|------------------|-------------------------|---|------------------|
| (1) LES GROSSES ASSISES ONT | { | 1 p. 1 p. 6 lig. | LES PETITES ASSISES ONT | { | 1 p. 8 p. 6 lig. |
| | | 1 " " | | | " 8 3 |
| | | 1 " 8 | | | " 8 " |
| | | 1 " 3 | | | " 7 6 |
| | | " 11 9 | | | " 7 3 |

qualité, ou avec des pierres qui avaient souffert de quelque accident, puisqu'il est détérioré dans toute sa hauteur, et que l'on ne remarque point cet effet dans les autres ;

6.° Ce même mur détruit toute la régularité du plan, et lui est absolument étranger ;

7.° Enfin, jusqu'à une certaine hauteur, l'ovale de l'ouest paraît se prolonger dans la nouvelle construction, tandis qu'au-dessus les deux masses se joignent à vive arête ; et c'est en cela surtout que consiste la preuve de l'existence d'une ancienne arcade à colonnes à cette extrémité.

Ainsi, le mur de l'ouest ne dut avoir d'abord, de l'extérieur à l'ovale, qu'environ 5 pieds d'épaisseur, et il fut nécessairement percé d'une arcade ornée de colonnes, ce qu'il était important de faire remarquer.

Base du clocher : intérieur ; galerie du nord. — La galerie du nord a 32 pieds 9 pouces de longueur intérieure, et 11 pieds 10 pouces de largeur dans la plus grande partie de son étendue ; un des gros piliers de l'église la termine vers le levant, et un mur en moellons forme sa clôture de l'autre côté. A l'extérieur de ce mur en moellons est un des deux piliers dont nous avons déjà parlé.

Un côté des constructions que nous venons de décrire forme la paroi de cette galerie vers le sud, et par ce moyen elle s'y trouve ornée de deux arcades et de trois pilastres, dont un est vis-à-vis du pilier de la basilique. Du côté du nord elle a également des pilastres qui répondent aux premiers. Nous décrivons ce côté après avoir dit quelques mots de l'extrémité de l'est.

La galerie se termine, comme on a vu, à l'un des gros piliers de l'église, et ce pilier fait avec les autres constructions une des deux demi-arcades dont nous avons eu occasion de parler. La largeur de cette demi-arcade est de 4 pieds 6 pouces 4 lignes, et elle est, comme on sait, dans une demi-arcade feinte, large de 6 pieds 4 pouces 9 lignes. C'est par là qu'on communiquait de la galerie du nord avec l'intérieur de l'église.

La partie de pilier qui termine cette galerie a , comme nous avons dit, 7 pieds 3 pouces 6 lignes de large au sud , et 7 pieds 2 pouces à l'ouest ; elle a été faite en deux temps différens ; on a vu qu'elle avançait d'abord beaucoup moins au couchant (1) ; mais telle qu'elle est elle se trouve presque en ligne avec le montant de la première arcade des constructions du milieu ; il ne s'en faut que d'environ 1 pouce.

Le pan de mur qui suit le gros pilier et qui commence la paroi du nord a 10 pieds 8 pouces de large. Viennent ensuite un pilastre de 3 pieds 1 pouce de large sur 2 pieds 6 pouces de saillie, et un second pan de mur de 11 pieds 8 pouces 6 lignes, au bout duquel la galerie devient plus étroite de 2 pieds 6 pouces et quelques lignes.

Le pilastre est vis-à-vis du second pilastre ou pied-droit des constructions du milieu , et avec ce dernier il forme une arcade transversale dont la largeur est de 9 pieds, et la hauteur de 27 pieds et quelques pouces, comme celle de la demi-arcade de l'est (2). Au surplus, ce pilastre offre cela de très-remarquable, qu'il n'avait d'abord que 1 pied 4 pouces de saillie, que plus tard il a été renforcé de 1 pied 2 pouces, que ce renfort n'a aucune liaison avec la partie antérieure, et que les voussoirs du cintre dont il forme un des montans, sont appliqués par leur extradors aux voussoirs d'une plus vieille arcade. Nous ajouterons que vers le sud ces mêmes voussoirs ne touchent point ceux qui sont au-dessus, que la vieille arcade paraît s'être étendue davantage de ce côté, et que par conséquent elle a dû être brisée à l'époque même où le cintre inférieur a été construit.

Dans la partie de mur qui est entre le gros pilier et le pilastre est une arcade fermée : elle a 16 pieds 6 pouces sur 10 pieds et quelques pouces. Le gros pilier cache un de ses côtés sur une largeur de 1 pied 4 pouces ou environ ; l'autre est à 1 pied 9 pouces du pilastre, et à l'ouest de ce même pilastre est une seconde arcade de mêmes dimensions que la première, et qui est également distante d'un second pied-droit.

(1) Voyez page 345.

(2) Nous appelons ici arcades transversales celles qui sont perpendiculaires aux autres.

A 5 pieds 3 pouces au-dessus de ces arcades est une plinthe de 7 pouces d'épaisseur ; elle est saillante de 4 pouces , et ne se compose que d'un grand cavet sans petites moulures. Au-dessus sont des arcades de 12 pieds 2 pouces sur 6 pieds et quelques pouces (1). A 3 pieds 10 pouces plus haut est la clef des voûtes ; et ainsi la hauteur totale de ce mur, vers l'intérieur, est d'environ 38 pieds.

La partie étroite de la galerie qui nous occupe n'a que 7 pieds 3 pouces de long sur 9 pieds 2 pouces de large : elle est recouverte d'une voûte d'environ 11 pieds de hauteur sous-clef, et au-dessus est une arcade à deux rangs de voussoirs comme celle que nous avons décrite. Il est même à remarquer que dans le haut cette partie de galerie a une largeur pareille à tout le reste, et que le bas n'a été rendu plus étroit que lorsqu'on a établi le massif sur lequel porte la retombée de la voûte inférieure.

Au reste, cette voûte basse a été faite en même temps que la partie du milieu du clocher, et elle fut destinée à en fortifier la base ; on n'en peut douter si l'on considère :

1.° Que cette voûte n'aboutit à rien, et ne peut avoir d'autre objet que celui de servir d'arc-boutant ;

2.° Que sa construction se lie avec la masse du centre ;

3.° Enfin, que le troisième pilastre de cette masse est coupé par une petite corniche qui sert d'imposte à la voûte basse dont il s'agit, et qui a été faite en même temps que le reste de cette même masse principale du clocher.

Au fond de la partie étroite que nous venons de décrire, et à 1 pied des constructions du centre, s'ouvre une porte de 2 pieds 4 pouces de large, sur environ 6 pieds de hauteur ; elle est dans un mur de 3 pieds 2 pouces d'épaisseur ; elle pénètre dans un angle du gros pilier extérieur, et, par un retour d'équerre, communique au dehors.

(1) Au-dehors, ces ouvertures avaient un peu moins de largeur, puisque elles sont en embrasure : on le voit à la seconde, qui n'est point fermée à l'aplomb du parement intérieur du mur. /

Le mur qui contient cette porte est entièrement construit en moellons, excepté dans ce qui forme le contour de la baie, et l'on ne peut douter qu'il n'ait été fait postérieurement à la voûte : la manière dont il s'adapte par le haut et sur les côtés le prouve clairement.

La porte est de quelques pouces plus étroite en dehors qu'en dedans ; la feuillure est à 5 pouces du parement extérieur du mur, et sur la même ligne que le tableau du nord vient une construction en pierres de taille : cette construction se prolonge de 3 pieds 4 pouces, et retourne ensuite vers le sud jusqu'au dehors. Sur la ligne du tableau du sud est une mauvaise maçonnerie de blocage qui ferme entièrement l'ouverture ; et comme le mur de l'ouest du clocher a été doublé, il avance sur cette ouverture de manière qu'elle ne se présente plus à l'extérieur que sur une largeur de 2 pieds.

Au surplus, la petite porte que nous venons de décrire, ou, pour mieux dire, le recoin au moyen duquel cette ouverture communique au dehors, doit être examinée avec le plus grand soin, si l'on veut se fixer sur certaines époques. Ainsi l'on remarquera :

1.^o Que dans ce recoin la construction du nord est en pierres de taille comme celle de l'ouest ; que ces deux parties s'accordent parfaitement par leurs assises, et qu'elles ont été faites à la même époque ;

2.^o Que ces deux parties dépendent du pilier extérieur sous lequel elles se trouvent ;

3.^o Que celle de l'ouest se recourbe en voûte et va s'appuyer, à 12 pieds de hauteur, contre les voussoirs de l'arcade basse, ce qui prouve que le pilier est postérieur à cette arcade et au clocher ;

4.^o Que le mur en moellons dans lequel est la petite porte prouve, par la manière dont celui du recoin y est appliqué, qu'il est antérieur à ce mur du recoin, et par conséquent au gros pilier.

5.^o Enfin, que la porte qui communique au dehors est entière dans l'intérieur, et qu'elle n'a été réduite à la largeur de 2 pieds que lorsqu'on a doublé le gros mur du clocher ; que par conséquent ce ren-

fort de construction est postérieur au gros pilier, comme nous l'avons prouvé.

La grande arcade qui est au-dessus de la voûte basse est comme celle que nous avons déjà décrite ; seulement son cintre le plus élevé est de 1 pied 2 pouces plus épais que celui qui est appliqué au-dessous, et il en est de même du vieux pilastre. Au surplus, c'est sur la voûte basse que l'on distingue parfaitement où finissait le clocher avant qu'on l'eût fortifié à l'ouest : la jonction des deux masses est à 2 pieds 7 pouces du pilastre qui est de ce côté.

Lorsqu'on est sur cette même voûte, on peut aussi s'assurer que le mur du nord s'étendait beaucoup plus à l'ouest avant la construction du gros pilier extérieur, et que ce pilier est postérieur à la voûte basse comme à toute la clôture de l'extrémité de la galerie du nord. On n'élèvera là-dessus aucun doute, si l'on considère :

1.° Qu'à 2 pieds 2 pouces du vieux pilastre, c'est-à-dire tout à fait au sommet de l'angle que forment le mur du nord et celui de l'ouest, est le montant d'une arcade pareille aux deux autres arcades hautes du mur du nord ;

2.° Qu'au-dessous de cette arcade, la vieille construction continue avec sa plinthe derrière le mur de l'ouest ;

3.° Que ce mur de l'ouest, dont l'épaisseur est de 2 pieds (1), est percé d'une fenêtre haute de 4 pieds et large de 1 pied 7 pouces vers l'intérieur, haute de 2 pieds 6 pouces et large de 6 pouces à l'extérieur, ce qui prouve d'une manière positive que lorsque ce mur a été construit rien ne l'encombrait en dehors ;

4.° Enfin, que les joints des montans de la petite fenêtre dont nous venons de parler ont été faits avec soin, et qu'ils sont maçonnés jusqu'au parement extérieur du mur ; que au surplus, cette fenêtre ne se trouve fermée que par les pierres de taille du gros pilier.

(1) Ce mur étant moins épais sur la voûte que dessous, il en résulte que la galerie du nord est un peu plus longue en haut qu'en bas.

Nous avons décrit les parois de la galerie du nord ; nous avons parlé de ses pilastres, des arcades qui la traversent, de celles qui communiquent au centre du clocher, et de celles qui se trouvent du côté opposé : nous ajouterons seulement que les montans de ces dernières, de même que les vieux pilastres, sont en assises de 1 pied 5 pouces, et quelques lignes de hauteur ; que dans le bas ces arcades sont fermées en moellons bruts alongés, et qu'elles ne semblent pas avoir été jamais ouvertes ; tandis que celles du haut ont été murées en pierre de taille, et à une époque qui ne paraît pas très-ancienne ; qu'il en est une dans laquelle même on avait réservé d'abord une petite lucarne.

Quant aux voûtes, elles sont construites en dalles brutes, et ce n'est point un seul berceau dirigé dans le sens de la galerie, mais de petits berceaux dont la longueur est du nord au sud, et qui ont leur retombée sur les arcades transversales et à double cintre dont nous avons parlé. C'est à 3 pieds et quelques pouces au-dessus de l'intrados des vieux voussôirs que commencent ces retombées, et dans cet espace on remarque de grosses pierres et de petites pierres carrées qui ont quelques rapports avec celles des constructions romaines.

Au surplus, ces berceaux, dans lesquels on voit quelques crevasses, ont cela de très-remarquable qu'ils s'élèvent moins au nord qu'au sud ; de sorte que contre le vieux mur la clef du cintre n'est au-dessus du sol qu'à environ 37 pieds 9 pouces, tandis qu'elle est à 38 pieds et quelques pouces du côté opposé.

Nous ne parlerons point de l'extrados de ces voûtes : primitivement il dut être mis en pente douce et sans doute il fut recouvert de dalles ; maintenant il est encombré de pierres et de débris, et une mauvaise charpente surmonte le tout.

Base du clocher : intérieur ; galerie du sud. — La galerie du sud est dans le même genre que celle du nord ; sa longueur intérieure est de 37 pieds ; sa largeur est de 12 pieds et quelques pouces, ce qui fait une petite différence de grandeur entre les deux allées.

Pour ce qui regarde la longueur, cette différence provient 1.º de ce que le gros pilier du sud de la basilique est moins saillant sur le gros

mur que celui du nord (1); 2.° de ce que le mur de l'extrémité de l'ouest est plus reculé que dans l'autre galerie.

Quant à l'excès de largeur, il provient uniquement de ce que la galerie du milieu n'est pas au centre exact des vieilles constructions, mais se trouve un peu plus au nord; aussi le vieux cintre des arcades transversales ne manque-t-il que de 8 ou 10 pouces pour être complet en largeur dans la galerie qui nous occupe, tandis que dans celle du nord les nouvelles constructions empiètent plus de 1 pied.

Dans le premier pan de mur de cette même galerie du sud, et à 1 pied 8 pouces 6 lignes du gros pilier, est une porte gothique dont la largeur est de 5 pieds 3 pouces: elle communique du clocher aux cloîtres, et se trouve ouverte dans l'ancienne arcade, comme une fenêtre carrée est percée dans l'ouverture cintrée qui est au-dessus. Le pilastre suivant est fortifié comme de l'autre côté, et à partir de ce pilastre la voûte basse commence; elle est d'abord de 10 pieds 2 ou 3 pouces de large, mais à 11 pieds 10 pouces de distance elle n'est plus que de 9 pieds 9 pouces 6 lignes. Au reste, ces deux parties de voûte n'ont pas été faites à la fois: il est évident que la plus étroite seule est ancienne, que l'autre n'a été ajoutée depuis que pour faire une chambre au-dessus. On a même été obligé, pour faire cette chambre, de fermer en entier la première arcade transversale, ainsi que presque tout une des arcades des constructions du centre, ce qui produit un mauvais effet.

Si maintenant on se transporte sur l'extrados des deux voûtes basses, c'est-à-dire dans la chambre ou bûcher qu'on y a pratiqué, et à laquelle on communique par l'évêché, on peut y faire à peu près les mêmes observations que dans la galerie du nord. On y trouve cependant quelques différences que nous allons faire remarquer.

D'abord, du côté de l'ouest, au lieu d'un bon mur en gros moellons millés comme il est dans l'autre galerie, c'est une mauvaise maçonnerie de pierres brutes et d'argile, et l'on ne conçoit guère à quoi cette construction moderne est destinée. Que peut-il y avoir derrière? Si c'est le

(1) Voyez pag. 345, 348, etc.

gros pilier, pourquoi le masquer ainsi? et si entre le pilier et cette même construction il y a un mur plus ancien, pourquoi une si mauvaise maçonnerie en contrefort? Nous nous faisons ces questions, et nous ne pouvons les résoudre. Toutefois nous pensons qu'on avait détruit le mur qui devait y être; qu'on avait peut-être entamé le pilier extérieur pour en retirer quelques matériaux, et qu'ensuite, pour supporter l'escalier qui monte chez le sacristain, et une partie des vieilles voûtes, on a été obligé de faire cette construction, à laquelle on fait soutenir de grosses dalles qui, par un bout, portent sur l'arrachement du troisième berceau de voûte.

Du moins il paraît bien certain que le mur ancien qui fermait la galerie à cette extrémité était beaucoup plus reculé que celui de la galerie du nord, puisqu'ici on voit un reste de voûte, ce qui n'a pas lieu de l'autre côté.

Il y a aussi dans cette galerie du sud cela de fort singulier, qu'après le troisième pilastre les constructions du centre se renfoncent de 1 pied 2 pouces 6 lignes, et qu'à la distance de 2 pieds 5 pouces, où finissent ces constructions, comme de l'autre côté, la partie ajoutée est en saillie de 7 pouces 3 lignes.

Cette partie saillante offre même cela de remarquable que, à son parement du sud et à 8 pouces de l'angle, elle laisse voir le montant d'une fenêtre de 5 pieds 5 pouces de hauteur, dont l'intérieur, quoique maçonné et masqué par le nouveau mur, peut s'apercevoir, et n'est autre chose que l'entrée d'une petite galerie qu'on a pratiquée dans le gros contre-mur de l'ouest. Cette galerie ou espèce de corridor a 5 pieds 5 pouces de hauteur et 2 pieds 1 pouce de large; elle s'étend aux deux tiers de la largeur du mur ajouté, et c'est avec son intérieur que communiquent les trous du cintre de la grande porte.

Au surplus, on aperçoit dans le mur du sud une continuation des vieilles constructions et de leur arcade, comme de l'autre côté, et les berceaux de la voûte sont faits de la même manière; seulement ils sont beaucoup plus crevassés et ils peuvent faire craindre quelques dangers,

d'autant plus que le vieux mur est en surplomb, vers l'extérieur, de près de 8 pouces (1).

Telles sont les diverses constructions de la base du clocher, et il est évident qu'elles appartiennent à plusieurs époques différentes.

La première de ces constructions, c'est-à-dire la plus ancienne, se compose de la plus grande partie du mur de l'est, du mur du nord en entier, de celui du sud, et des voûtes des galeries latérales. La seconde ne consiste que dans une partie des deux gros piliers de la basilique, et dans quelques portions élevées du mur de l'est.

La grande arcade de ce mur de l'est, les colonnes et tout ce qui est au-dessus du cintre, forment la troisième.

La masse des constructions de la galerie du centre, les basses voûtes des côtés, et les cintres inférieurs des arcades transversales, appartiennent à la quatrième.

La cinquième consiste dans le gros mur appliqué vers l'ouest, et dans les contours de la porte d'entrée.

On pourrait en compter une sixième, une septième et une huitième, dans une des voûtes basses et dans d'autres parties accessoires; mais comme elles offrent peu d'intérêt, nous les passerons sous silence.

Au reste, il est important de remarquer que la première des cinq constructions que nous venons de classer appartient nécessairement à un vaste édifice, détruit en partie avant la construction du clocher.

Premier étage du clocher; extérieur. — Le premier étage du clocher commence au niveau de l'extrados de la partie la plus élevée des voûtes des galeries latérales, ou du moins sur les dalles qui d'abord durent recouvrir cet extrados; sa hauteur est d'environ 29 pieds 3 pouces, y compris la petite corniche qui le couronne; du nord au sud sa largeur est, comme on a vu, de 28 pieds 9 pouces, et sa longueur est de 44 pieds 7 pouces 4 lignes. Au reste, cette longueur de 44 pieds 7 pouces 4 lignes

(1) Le sacristain habite sur les voûtes de cette galerie du sud.

diminue bientôt après, soit par la retraite de 1 pied 5 pouces du mur de l'ouest, soit parce qu'une portion de l'épaisseur de celui de l'est s'arrête sous le grand arc du pied de la croix que forme la basilique; et ainsi réduite, elle n'est que de 41 pieds et quelques pouces.

Cet étage offre deux grandes arcades feintes au nord et deux au sud; à l'est il n'a qu'une petite fenêtre donnant dans la basilique; à l'ouest il n'a point d'ouverture. Dans chacune des grandes arcades est une fenêtre cintrée. Le mur du nord et celui du sud se renfoncent de 1 pied 6 pouces à leur extrémité de l'ouest, sur une bonne partie de l'épaisseur du mur ajouté, et de telle sorte que ce mur se présente en avant-corps sur la porte d'entrée. Au surplus, si l'on retranche ce même mur en entier, la longueur de la construction se trouve réduite à 35 pieds, et ce n'est que dans cette partie, la seule qu'on ait représentée dans la planche, que se trouvent les décorations extérieures (1).

La largeur totale du nord au sud étant de 28 pieds 9 pouces, et celle de la base n'étant que de 25 pieds 11 pouces pour la galerie du centre et ses massifs, il est évident que les constructions supérieures portent sur les vieilles voûtes latérales de 1 pied 5 pouces de chaque côté, ce qui est assez remarquable; et c'est pour remédier à l'inconvénient de ce porte-à-faux, qu'on a fortifié d'un second rang de voussoirs les grandes arcades transversales. Au surplus, pour que le poids ne se fit point sentir sur les berceaux des voûtes, on a eu la précaution d'établir au-dessus, et à quelques pouces de leur extrados, des cintres portant sur les côtés.

De l'intrados de ces cintres extérieurs jusqu'au bas des grandes arcades du premier étage, il y a 5 pieds 6 pouces; c'est un véritable soubassement au haut duquel est une plinthe de 8 pouces de large sur 4 pouces de saillie. Vers le milieu de la largeur de ce soubassement est une porte de 5 pieds 2 pouces sur 1 pied 10 pouces; elle donne dans un petit escalier qui monte au second étage.

La hauteur des grandes arcades feintes est de 19 pieds; leur largeur

(1) Nous avons déjà dit que, pour la base du clocher, il ne fallait avoir aucun égard à la planche. Pour le premier étage, elle est aussi assez inexacte, principalement en ce que le mur ajouté n'y est point exprimé, non plus que les fenêtres des arcades.

est de 8 pieds 11 pouces au nord, et de plus de 9 pieds au sud; leur renforcement est de 1 pied : elles ne sont pas parfaitement égales. Leurs pieds-droits s'élèvent à l'aplomb du soubassement, et ne sont point non plus d'égale largeur entre eux, ni sur la même ligne, ni sur les deux côtés, bien qu'on ne puisse guère concevoir le motif de cette différence (1).

L'archivolte de ces mêmes arcades ne se compose que d'un bandeau avec son cavet; mais comme le cavet est au-dessus de l'intrados à près de 1 pied, le tout figure assez bien un membre complet. L'imposte se continue sur toute la largeur des pieds-droits; elle est de la hauteur de 6 ou 7 pouces (2).

Les fenêtres ont 3 pieds 8 pouces 9 lignes de large, et 7 pieds 11 pouces de hauteur au-dessus de la plinthe dont nous avons parlé; elles sont renforcées de manière qu'entre l'arête extérieure de leurs montans et le fond des arcades feintes, on a placé des colonnes corinthiennes de 8 ou 9 pouces de diamètre. Sur le chapiteau de ces colonnes est une imposte carrée non saillante; elle supporte la retombée d'une espèce de tore ou boudin de même diamètre que les colonnes, renforcé de même, et recourbé suivant le cintre de la baie.

Nous avons déjà parlé de la fenêtre de l'est, dans la description du mur de la basilique; elle a 8 pieds 10 pouces sur 3 pieds 9 pouces 5 lignes de baie, et elle se trouve renforcée dans une ouverture plus large, où l'on voit clairement qu'elle a été ajustée lors de la construction du clocher : les joints ne laissent aucun doute à cet égard; ainsi, il est évident que l'ouverture plus large est d'une époque plus ancienne.

Quant au côté de l'ouest, il n'a aucune ouverture, et il n'offre à l'œil aucune espèce d'ornement. Le gros mur ajouté s'y présente seul, en avant-corps, sur une partie de son épaisseur. La ligne de séparation entre ce mur et les autres constructions est facile à distinguer : elle est à 5 pieds 1 pouce des arcades latérales, c'est-à-dire que, d'abord, le premier étage

(1) Nous donnerons dans le tableau beaucoup de mesures que nous n'insérons pas dans le texte.

(2) Sur la planche on a figuré l'imposte beaucoup trop forte, et l'archivolte trop étroite, ce qui produit un mauvais effet.

du clocher n'avait, au-dessus du soubassement, que 35 pieds de longueur ou environ.

Au surplus, ce premier étage est couronné d'une corniche, ou plutôt d'un larmier soutenu par de longs modillons ou consoles ; ce larmier a 7 pouces de hauteur ; les modillons ont 1 pied, et dans les métopes on a sculpté des griffons. L'ensemble de toute l'ordonnance est agréable ; il est fâcheux que, par l'effet du mur ajouté, on ne puisse la voir que de deux côtés.

Premier étage du clocher ; intérieur. — On a vu que la galerie du milieu de la base se terminait en haut par deux carrés, et qu'il existait autour une petite plinthe ou corniche ; c'est sur cette plinthe que commence l'intérieur du premier étage.

Cet intérieur se présente également d'abord sous la forme de deux carrés dont la longueur, de l'ouest à l'est, est de 12 pieds 8 pouces 6 lignes, et la largeur de 13 pieds 7 pouces 4 lignes ; mais cette disposition change à 7 ou 8 pouces plus haut, c'est-à-dire qu'on n'a laissé subsister cette forme dans le bas que pour établir plus facilement le plancher, et que le premier étage ne commence réellement qu'à 7 ou 8 pouces au-dessus de la corniche.

Au niveau du plancher, les deux carrés se changent en octogones de 14 pieds 7 pouces 6 lignes de long, sur 15 pieds 6 pouces 4 lignes de large, et sur chaque côté de ces octogones est une niche en demi-cercle, ou une fenêtre de même largeur. A chaque angle est une petite colonne corinthienne dans le genre de celles qui décorent les ouvertures au dehors. Ces colonnes servent de support à autant de cintres ; et de l'ensemble de ces parties résulte, sur chaque côté des octogones, une arcade feinte de 7 pouces de profondeur. A 3 pouces au-dessus des arcades feintes est une corniche sur laquelle porte une voûte surhaussée, et dont la clef est à 21 pieds 6 pouces au-dessus du plancher.

Les deux pièces (1) ne sont séparées que par un mur de 1 pied 2 pou-

(1) C'est dans la pièce qui est le plus à l'est que l'horloge de la ville se trouve placée. Cette horloge, ouvrage de feu M. Chambon, a été terminée en 1802.

ces 6 lignes d'épaisseur, et une porte de 3 pieds 8 pouces 3 lignes donne communication de l'une à l'autre. De cette manière chaque octogone se trouve percé de quatre ouvertures, car il y en a une de 3 pieds 10 pouces 8 lignes de large du côté de l'ouest, bien que le gros mur la cache au dehors (1).

Nous ne donnerons point ici toutes les mesures de chaque partie de cet intérieur (2); nous dirons seulement que si l'on veut tracer un plan exact de l'ensemble, il faut, 1.^o former deux carrés à 3 pieds 2 pouces de distance l'un de l'autre; 2.^o ajouter un trapèze sur chaque côté des carrés, de manière qu'au nord et au sud ces trapèzes aient 11 pouces 6 lignes de haut, 7 pieds 9 pouces vers le carré, et 5 pieds 9 pouces de l'autre côté; qu'ils aient à l'est et à l'ouest même hauteur, mais des côtés un peu moindres; 3.^o joindre ces trapèzes les uns aux autres par leurs angles aigus, et, du milieu de chaque ligne de jonction, décrire, avec un rayon égal à la moitié de cette ligne, un demi-cercle. Par cette simple opération on aura tous les contours, et le centre des niches se trouvera au sommet des angles des carrés. Quant aux détails ils ne peuvent offrir aucune difficulté.

Deuxième étage; extérieur. — Le second étage est en retraite sur le premier d'environ 3 pieds 3 pouces de chaque côté; de manière que sa largeur est de 25 pieds 6 pouces, et sa longueur de 28 pieds 11 pouces. Cet étage s'élève sur trois marches qui forment une hauteur de 2 pieds 9 pouces; il est, comme on a vu, orné de quatre pilastres (3), et il se trouve percé de deux rangs de fenêtres de chaque côté; sa hauteur totale au-dessus des marches, et y compris la corniche, est de 31 pieds 11 pouces: au-dessus est un acrotère de 6 pieds 2 pouces de haut; cet acrotère sert de hauteur d'appui à la galerie extérieure du troisième étage.

Les pilastres ont une base de 1 pied de hauteur et de 4 ou 5 pouces de saillie; leur largeur est de 2 pieds 4 pouces au nord et au sud, et de

(1) Vers l'intérieur, cette fenêtre s'enfonçant encore de 3 pieds 4 pouces, on devrait y apercevoir la liaison des constructions; mais comme elle a été ragrée, on ne peut y distinguer cette liaison.

(2) On les trouvera en partie dans le tableau.

(3) Bien entendu que les pilastres des angles ne forment deux à deux qu'une seule masse.

2 pieds 9 lignes des deux autres côtés ; leur saillie dans le bas est de 7 pouces 6 lignes ; leur hauteur totale est de 31 pieds 3 pouces.

Les chapiteaux de ces pilastres sont bizarrement façonnés : la plupart se composent d'un gros tailloir arrondi par le bas, d'un large gorgerin sur lequel sont sculptés trois anneaux ou espèces de rosasses, et d'un astragale ; il en est même dont le gorgerin n'a aucune espèce d'ornement ; quelques-uns consistent en un petit tailloir également arrondi par le bas, en une espèce de quart de rond sculpté en oves ou autres ornemens, en un gorgerin et un astragale. Celui qui forme l'angle du sud-ouest est orné sur ses deux faces d'un gorgerin à deux rangs de rosasses séparées par un listel. A l'ouest les deux du milieu sont en feuilles d'acanthe passablement sculptées, et tous ceux de l'est paraissent aussi avoir été corinthiens ; mais leur état de dégradation ne permet guère de juger de leur faire.

Quant à l'entablement, il se compose d'une architrave en guise de corniche, d'une espèce de frise entrecoupée par des modillons alongés en consoles (1), et d'une corniche consistant en trois listels et une cymaise semblable aux tailloirs des chapiteaux que nous venons de décrire.

Du reste, cet entablement offre cela de remarquable, qu'il ne s'élève au-dessus des chapiteaux que de l'épaisseur de la cymaise, que cette cymaise est en ressaut et de forme un peu différente sur ces mêmes chapiteaux, et que les métopes de la frise sont ornées de figures d'agneaux.

Les fenêtres du premier rang sont entièrement murées : elles commencent à 1 pied au-dessus des marches ; leur largeur est de 3 pieds 9 pouces et quelques lignes ; leur hauteur est de 8 pieds 5 pouces 6 lignes ; on les avait diminuées avant de les fermer entièrement, et alors elles avaient 2 pieds 2 pouces 5 lignes sur 7 pieds 3 pouces.

A l'est et à l'ouest, les fenêtres sont également distantes des pilastres ; au nord et au sud, elles sont plus rapprochées des pilastres du centre que de ceux des extrémités : la différence est d'environ 7 pouces.

(1) Ces modillons sont le vrai modèle des consoles gothiques, au moyen desquelles on établissait des machicolis sur une pièce de fortification.

A 11 pouces 4 lignes au-dessus de ces mêmes fenêtres, le mur est en retraite de 4 pouces, et au-dessus de cette retraite les pilastres se trouvent de près de 1 pied d'épaisseur. Au reste, il est à remarquer qu'au nord et au sud cette même retraite ne s'aperçoit point contre les pilastres des extrémités, sur un largeur de 7 pouces.

A 1 pied 3 pouces plus haut sont des frontons triangulaires, aux centres desquels est une rosasse. Ces frontons s'éloignent à leurs angles de 2 ou 3 pouces des pilastres, et ils sont surmontés d'une petite croix. A quelques pouces au-dessus de cette croix est une plinthe ornée de petits modillons, et à 8 ou 10 pouces de la plinthe s'ouvrent les fenêtres du second rang.

Ces fenêtres du second rang ont eu 3 pieds 9 pouces 6 lignes de large comme celles du premier, et 9 pieds de hauteur sous-clef; elles sont ornées d'impostes et d'archivoltes assez bien profilées pour le moyen âge (1), mais elles ne se trouvent plus ouvertes dans leur entier.

Les ouvertures actuelles ne sont même pas de grandeur égale; celle du milieu de chaque côté est plus grande que les autres: au nord, au sud et à l'ouest elle est de 3 pieds de large sur 7 pieds 2 pouces de hauteur; à l'est elle a 2 pieds 6 pouces sur 6 pieds 9 pouces, tandis que les autres n'ont que 2 pieds 2 ou 3 pouces sur 6 pieds 7 pouces. Ces dernières ont même cela de singulier, qu'elles ne sont point percées au centre de leur ancienne baie, mais qu'elles se trouvent au contraire le plus éloignées possible des pilastres des angles; qu'il en est même quelques-unes de peu régulières dans leur contour, ce qui tient à une cause que nous aurons bientôt occasion de faire connaître. Au surplus, toutes ces nouvelles ouvertures commencent à 2 pieds 6 pouces au-dessus de la plinthe, et l'architrave de l'entablement est à environ 1 pied au-dessus de leur archivolte.

Second étage du clocher; intérieur. — L'intérieur du second étage commence au-dessus de la voûte du premier; c'est-à-dire à près de 2 pieds au-dessous de la base des pilastres extérieurs: on y aboutit par deux petits escaliers tournans, placés dans les masses d'intervalle des grandes ar-

(1) La gravure représente tout cela d'une manière inexacte.

cales inférieures, et par deux rampes droites qui continuent ces petits escaliers et qui vont se rencontrer entre l'extrados des deux voûtes.

Toutefois ces petits escaliers et leurs rampes droites n'arrivent point exactement au sol de l'étage; ils s'arrêtent au fond d'un espace carré dont la longueur de l'ouest à l'est est de 7 pieds 4 pouces, la largeur de 8 pieds, et la profondeur de 6 pieds 9 pouces. C'est au haut de cet espace que se trouve véritablement le sol de l'étage, et il faut encore une rampe de plusieurs marches pour y parvenir. Cette rampe se dirige du côté de l'ouest; elle aboutit à la fenêtre du centre, s'élève de quelques pieds de plus que le bas de cette fenêtre, et se trouve au niveau de la cime du gros mur ajouté.

Rien ne recouvre l'espace carré que nous venons de décrire; ainsi le second étage n'a réellement pour sol actuel que de larges rebords; mais ce sont ces rebords qui lui servent de base, et c'est là qu'il se forme en octogone de 16 pieds 2 pouces de long sur 14 pieds 10 pouces 6 lignes de large. La voûte de cet octogone est en moellons comme celles qui sont plus bas: elle commence à la hauteur de 10 pieds 6 pouces; elle s'élève intérieurement à 19 pieds; et le sol qu'on a pratiqué sur son extrados est à 1 pied 11 pouces au-dessous des fenêtres hautes actuelles. Au surplus, il est bon de remarquer que l'octogone que nous venons de décrire n'ayant que 16 pieds 1 pouce de long, tandis que les deux du premier étage, avec leur mur de séparation, font une longueur totale de 31 pieds 3 pouces, il en résulte qu'une partie des constructions du second étage porte sur les voûtes du premier. Passons à quelques détails.

Les fenêtres du premier rang sont entièrement fermées; une seule est ouverte sur une largeur de 2 pieds 2 pouces 5 lignes; elle donne sur le mur postérieurement ajouté. Les constructions dans lesquelles cette dernière est pratiquée ont 5 pieds 11 pouces d'épaisseur (1); mais à 4 pieds et quelques lignes du parement extérieur, on aperçoit une ligne de séparation qui annonce qu'elles ont été doublées vers l'intérieur, sur une épaisseur de 1 pied 10 pouces 6 lignes.

(1) Le gros mur ayant près de 6 pieds d'épaisseur, et l'intérieur étant octogone, il en résulte que dans les angles il y a près de 12 pieds du sommet des triangles massifs que forment les constructions, à la base de ces triangles.

Cette opération ne saurait être douteuse. Les deux masses n'ont aucune liaison entre elles; et à la manière dont les pierres de chaque partie sont ajustées à la ligne de séparation, on voit clairement laquelle des deux a été ajoutée. S'il en fallait d'autres preuves, on les tirerait des observations suivantes :

1.° Les fenêtres du premier rang, c'est-à-dire celles qui pourraient éclairer l'octogone, ne se montrent point dans cet intérieur;

2.° Avant d'être entièrement fermées, ces fenêtres furent diminuées de largeur et de hauteur, ce qui annonce qu'elles étaient encore destinées à donner du jour, et que par conséquent elles ne furent jamais feintes;

3.° A quelques arrachemens, on voit en effet que ces fenêtres pénétraient fort en avant dans l'intérieur;

4.° Les assises de l'octogone et celles des constructions extérieures ne sont nullement de même hauteur; d'un côté elles sont mêlées, et leur hauteur varie de 5 pouces 9 lignes à 1 pied 1 pouce 2 lignes; de l'autre, elles sont toutes de 11 pouces 6 lignes;

5.° Les montans et le haut des baies les plus larges sont entièrement éclatés et crevassés, ce qui annonce que ces parties ont singulièrement souffert d'un incendie; elles sont même encore un peu rouges;

6.° Enfin, dans la fenêtre ouverte on voit, à la ligne de séparation, que le parement intérieur de la construction extérieure est singulièrement dégradé, et on y trouve aussi la preuve certaine que les fenêtres furent diminuées de grandeur avant que les murs fussent doublés.

De tout cela il résulte non-seulement que le second étage du clocher a été doublé dans l'intérieur, et qu'il l'a été à la suite d'un incendie; mais encore que, immédiatement après l'incendie, on s'était borné à restaurer les fenêtres, à en diminuer les dimensions, et que ce n'est que plus tard qu'on a songé à fortifier les gros murs. Bientôt nous en donnerons d'autres preuves.

En doublant les gros murs, en construisant l'octogone et la voûte, on a laissé un espace vide sur la fenêtre ouverte. Cet espace se trouve mé-

ragé partie dans la vieille construction et partie dans la nouvelle : on y a établi quelques marches qui portent sur les reins de la voûte, et c'est au moyen de ces marches, et d'une petite échelle de bois placée dessous, que l'on peut arriver sur le troisième et dernier sol intérieur.

Ce sol est, comme on a vu, sur la voûte de l'octogone; il se trouve à 1 pied 11 pouces au-dessous des secondes fenêtres; ainsi il appartient, tout comme la pièce inférieure, au second étage, et nous pourrons y faire de nouvelles observations tendant au même objet (1).

A cette hauteur, l'épaisseur des murs de pourtour est de 4 pieds 10 pouces à l'ouest, de 4 pieds 6 pouces 6 lignes à l'est, de 3 pieds 11 pouces au nord, et de 3 pieds 9 pouces 6 lignes au sud (2). L'espace carré que ces murs renferment est de 17 pieds 7 pouces de long sur 15 pieds 10 pouces de large; et de l'examen de ces mêmes murs résultent les observations suivantes :

1.° Tous ces murs ont été doublés sur une épaisseur de près de 2 pieds à l'est et à l'ouest, et ils l'ont été sur celle de 1 pied et quelques pouces des deux autres côtés : on en voit la preuve certaine à la grande fenêtre de l'ouest, où la construction est un peu endommagée;

2.° On a retaillé tous les vieux murs vers l'intérieur, avant de les doubler : on en voit également la preuve à la fenêtre que nous venons d'indiquer;

3.° Les parties retaillées conservent encore de la rougeur;

4.° A l'extérieur des fenêtres on distingue une restauration : tantôt on y suit les traces de l'ancienne baie, tantôt cette ancienne baie a été ir-

(1) C'est sur les reins de cette voûte que porte le beffroi, et c'est à la hauteur d'environ 22 pieds que se trouvaient suspendues deux principales cloches, dont la plus forte a été enlevée pendant la révolution. Celle qui y est encore est de la largeur de 3 pieds 2 pouces; elle porte l'inscription suivante :

IHS MARIA. SANCTI STEPHANE ET FRONTO ORATE PRO NOBIS. CAPIUTLUM (*sic*)
SUIS SUMPTIBUS ME RESTAURAVIT ET AUGMENTAVIT..... 1748.

Les cloches qui sont au-dessus sont de très-petites dimensions, excepté les deux de l'horloge, qui sont modernes.

(2) Toutes ces épaisseurs sont données non compris celle des pilastres.

régulièrement retaillée avant de recevoir, dans son intérieur, les nouvelles constructions ;

5.° A quelques-unes des fenêtres, les voussoirs et même l'archivolte ont été dérangés, et un peu irrégulièrement rajustés ;

6.° Enfin, dans l'intérieur de la plupart de ces mêmes fenêtres on voit, tant dans le cintre que sur les côtés, une ligne de séparation qui annonce que cet intérieur a été fait à deux reprises ; et de tout cela on doit encore tirer la conséquence :

1.° Que le clocher fut brûlé sur plus de la moitié de sa hauteur, et en effet l'histoire nous apprend qu'il l'a été ;

2.° Qu'après l'incendie on refit les fenêtres, parce qu'elles étaient dégradées, et qu'on en diminua les proportions pour donner plus de force à la masse ; que l'on construisit aussi le gros mur de l'ouest ;

3.° Enfin, qu'à la suite de cette première restauration, soit qu'on craignît qu'elle ne pût suffire, soit qu'il se manifestât quelques nouveaux dangers, on se crut obligé de ragréer dans l'intérieur tous les murs du pourtour, et de les doubler.

Au surplus, il est certain que lorsque la première de ces opérations fut faite, on ne songeait nullement à la seconde ; on en trouve la preuve non-seulement dans la diminution des fenêtres du premier rang, qu'on a dû ensuite fermer en partie, mais encore dans les fenêtres hautes qui approchent des angles ; et c'est là surtout que la preuve est irréfragable, car on a été obligé de refaire ces fenêtres presque en entier une seconde fois, pour qu'elles ne se trouvassent pas derrière les nouvelles constructions ; et alors on les a rapprochées le plus possible de l'un des montans de l'ancienne baie, soit en refaisant un des côtés, soit en élargissant avec le ciseau celui qu'on ne voulait pas refaire. C'est par l'effet de ce travail que les fenêtres hautes se trouvent étroites et peu régulières.

Tels sont les détails que nous avons à donner de l'intérieur du second étage, et nous devons ajouter, sur l'extérieur, que la corniche et les chapiteaux des pilastres durent souffrir considérablement de l'incendie ; que ce fut alors sans doute que les sculptures de la frise disparurent, du moins

en partie, et que les chapiteaux d'acanthé furent remplacés par des chapiteaux bizarres.

Troisième étage du clocher ; extérieur. — On a vu que l'acrotère du second étage n'était autre chose que la hauteur d'appui de la petite galerie du troisième. Le sol de cette galerie est à environ 2 pieds au-dessus de l'entablement inférieur, et le parapet s'élève sur ce sol de 4 pieds 2 pouces. La longueur de ce parapet de l'ouest à l'est est de 29 pieds ; elle est de 26 pieds du nord au sud.

C'est sur cette même galerie que commence en retraite le troisième étage et les colonnes dont il est orné ; sa longueur est, comme on a vu, de 25 pieds 3 pouces, y compris l'épaisseur des colonnes, et sa largeur est de plus de 23 pieds ; il est décoré de deux rangs de fenêtres cintrées, ornées d'archivoltes et d'impostes ; sa hauteur est de 28 pieds 8 pouces.

Les colonnes sont engagées de moitié ; elles ont 2 pieds de diamètre ; leur base est assez bien profilée ; elle est composée d'un tore supérieur, d'un filet au-dessous, d'une scotie, et d'un tore inférieur qui, avec la plinthe, se trouve engagé dans le sol. Ce qui paraît de cette base est encore de la hauteur de 8 pouces. Quant au chapiteau, il consiste en deux tailloirs placés l'un sur l'autre, un astragale, et un gorgerin au-dessous duquel est l'astragale ordinaire. Le tailloir le plus élevé est épais, il est coupé en chanfrein par le bas ; l'autre a moins de hauteur, et il est arrondi dans sa partie inférieure. L'astragale ou espèce de tore qui vient après est plus fort que celui du gorgerin ou tambour. Le premier des deux tailloirs est sculpté en échiquier sur ses deux faces. Parmi les chapiteaux il en est un de corinthien ; les feuilles d'acanthé y sont même assez bien dessinées : on le voit du côté de l'ouest.

Les fenêtres du premier rang sont percées à 1 pied 6 pouces au-dessus du sol de la galerie extérieure ; leur largeur est de 2 pieds 6 pouces au nord et au sud, et de 2 pieds 1 pouce 9 lignes à l'est et à l'ouest ; leur hauteur est de 7 pieds 6 pouces. Avant la restauration ces fenêtres commençaient à 1 pied du sol ; leur largeur était de 4 pieds, et de 3 pieds 6 pouces 3 lignes ; leur hauteur était de 9 pieds ; elles étaient ornées d'impostes et d'archivoltes : les impostes ont 6 pouces de haut ; les archivoltes ont environ 10 pouces.

A 1 ou 2 pouces de l'archivolte est une plinthe composée d'un listel, d'un cavet et de ses réglés ; elle a 6 ou 7 pouces de haut ; et à 1 pied 7 ou 8 pouces au-dessus est une seconde plinthe de même forme.

C'est à 1 pied au-dessus de cette dernière plinthe que commencent les fenêtres du second rang ; leur largeur est de 1 pied 7 pouces 9 lignes au nord et au sud ; elle est de 1 pied 5 pouces 6 lignes des deux autres côtés ; leur hauteur est de 6 pieds 10 pouces : au surplus, ces fenêtres ont été restaurées comme les autres, et c'est lors de la restauration qu'elles ont été réduites à leurs dimensions actuelles ; auparavant elles étaient de la grandeur de celle du premier rang, et elles commençaient immédiatement sur la plinthe.

L'archivolte de ces fenêtres est surbaissée, ce qui produit un mauvais effet ; mais elle pourrait avoir été dérangée lors de la restauration : elle le paraît même ; quant à l'imposte, elle n'offre rien de remarquable.

L'entablement qui couronne toute cette ordonnance est agencé à peu près comme celui du second étage. Seulement ici les métopes sont ornées de masques et de têtes grotesques, et la partie de corniche qui est au niveau des tailloirs supérieurs des chapiteaux est profilée à peu près comme ce tailloir, et est ornée de même en échiquier. Au reste, cette dernière partie d'entablement est moins saillante que le tailloir des chapiteaux, et elle est recouverte d'une espèce de bandeau de 7 ou 8 pouces d'épaisseur. Au-dessus de ce bandeau s'élève un acrotère ou hauteur d'appui de 4 pieds et quelques pouces.

Tel est l'extérieur du troisième étage. Peut-être serait-il permis de soupçonner que la galerie découverte qui est au bas et celle qui le surmonte ont été ajoutées à une époque postérieure. Il serait possible, en effet, que la retraite du mur de chaque étage se fût opérée, comme au-dessus de la base, par le moyen de quelques marches ; et ce qui porterait à le croire, c'est que les premières fenêtres de ce troisième étage, de même que les colonnes, sont en partie cachées par le parapet, tandis qu'on devrait les voir dans leur entier.

Troisième étage ; intérieur. — L'intérieur du troisième étage n'a rien de remarquable ; sa longueur de l'ouest à l'est est de 17 pieds 7 pouces 6 lignes, et sa largeur est de 15 pieds 8 pouces 6 lignes : un mauvais plan-

cher en forme le sol particulier. A cette hauteur les murs ont une épaisseur de 2 pieds 10 pouces ou environ, et ils offrent à l'esprit les mêmes observations que ceux de l'étage inférieur; seulement ils ne se trouvent doublés que de 1 pied; et même, à 2 pieds 9 pouces au-dessous du second rang des fenêtres actuelles, cette opération cesse, et il en résulte vers l'intérieur une retraite d'environ 11 pouces.

Au surplus, quoique à partir de cette retraite le mur soit beaucoup plus mince, il n'en a pas moins été doublé sur une épaisseur de 7 ou 8 pouces; mais ce travail n'a aucun rapport avec l'autre, il en est même séparé par un espace d'environ 2 pieds; il est sans doute le résultat de la première restauration, puisqu'il se lie parfaitement avec celui des nouvelles fenêtres: quoi qu'il en soit, il s'élève à environ 5 pieds au-dessus de l'intérieur de ces baies: plus haut, le mur est en retraite de 2 pouces à l'est et à l'ouest, et il l'est d'environ 6 pouces des deux autres côtés. Pour faire cette opération on avait coupé le vieux mur sur une épaisseur de quelques pouces, et elle paraît appartenir à la première réparation.

Quant à l'intérieur des fenêtres du premier rang, il laisse encore voir quelques restes de la première reconstruction dont il fut l'objet; on y voit, soit dans les montans, soit dans les voussoirs, quelques lignes de séparation; mais on aperçoit en même temps que, lors de la seconde restauration, plusieurs de ces ouvertures furent refaites presque dans leur entier, ce qui donne à l'ensemble une plus parfaite solidité. Pour ce qui regarde les fenêtres du second rang, il est clair qu'elles n'ont été l'objet que d'une seule opération. Au surplus, ces ouvertures du second rang furent sans doute considérablement endommagées par le feu; car les nouvelles constructions qu'on ajouta sur les côtés pénètrent fort avant dans les anciennes, avec lesquelles elles sont irrégulièrement liées. Il paraît même que plus haut le mur a été presque tout reconstruit, tant dans l'intérieur qu'au dehors. Ainsi sans doute l'entablement a été refait, et c'est alors que des chapiteaux barbares ont remplacé les vrais chapiteaux corinthiens. Les colonnes même ont été reprises depuis le tiers de leur hauteur; on n'en peut douter si l'on compare le travail du haut avec celui de la partie inférieure.

Ce qui d'ailleurs prouve d'une manière évidente que l'entablement a été refait, ce sont ces ornemens en échiquier, et ces têtes grotesques qui

rappellent si bien le faire du 12.^e siècle. Enfin, à 2 pieds ou environ au-dessus de l'endroit où finit la grosse construction ajoutée dans l'intérieur, les assises ne sont plus de mêmes dimensions au dehors, ce qui compléterait la preuve s'il en était besoin.

Quatrième étage ; extérieur. — L'acrotère du troisième étage a 4 pieds 2 pouces de hauteur, non compris la cymaise de la corniche, dont l'épaisseur est de 8 pouces, et avec laquelle il se confond à l'œil : sa longueur, de l'ouest à l'est, est de 26 pieds 9 pouces, et du nord au sud elle est de 24 pieds 11 pouces 6 lignes ; il s'élève de 3 pieds 9 pouces 6 lignes au-dessus du sol de la petite galerie dont il forme la hauteur d'appui, et le quatrième étage commence sur cette même galerie, dont la largeur est de 1 pied et quelques pouces de chaque côté.

Ce quatrième étage se présente d'abord sous la forme d'un parallélogramme de 22 pieds 6 pouces de long, et de 21 pieds 1 pouce de large.

Ce parallélogramme, dont les angles sont d'abord un peu coupés, diminue de longueur au moyen de deux retraites, et à la hauteur de 5 pieds 4 pouces, il se trouve de même mesure dans les deux directions. Au reste, comme les angles diminuent aussi successivement, et forment de véritables marches, il en résulte en haut une figure d'octogone, ou plutôt une espèce de croix, dont les angles d'embranchement sont remplis de manière, à l'extérieur, que les quatre côtés ne saillent que d'environ 1 pied ; et c'est sur cette figure que commence un plan circulaire dont le diamètre est de 21 pieds.

Ce plan circulaire est un soubassement de 2 pieds 8 pouces. Dans le haut et dans le bas, ce soubassement offre une espèce de listel de quelques pouces de large ; le milieu est creusé en section de cercle.

Sur ce soubassement portent des colonnes de 8 ou 9 pouces de diamètre, et de 8 pieds 1 pouce 6 lignes de hauteur. Ces colonnes sont au nombre de cinquante-huit, et elles se trouvent très-rapprochées les unes des autres ; pour leur couronnement, elles n'ont, la plupart, aucune forme arrêtée ; quelques-unes seulement ont un petit chapiteau corinthien, et il en est une qui est entièrement en marbre. En un mot, l'ensemble et la forme de ces colonnes n'ont rien de déterminé, et tout annonce une restauration faite à la hâte dans des temps barbares.

L'entablement de cette petite colonnade a 3 pieds 8 pouces de hauteur, ce qui fait, pour le quatrième étage, une élévation de 19 pieds 9 pouces et quelques lignes au-dessus de la petite galerie découverte qui lui sert de base. Cet entablement se compose d'une large plate-bande au haut de laquelle se trouve en saillie de 2 pouces un listel avec son cavet, et au bas de laquelle est également en saillie une espèce de listel de 7 pouces de largeur. Cette dernière moulure finit en cavet par le haut, et elle offre par le bas un filet et un petit cavet.

C'est sur cet entablement que porte la calotte du clocher : sa hauteur totale est d'environ 24 pieds, y compris la pointe ou espèce de cippe dont elle est surmontée.

Cette calotte imite assez bien la portion supérieure d'une pomme de pin : elle est de même hérissée sur toute sa hauteur de parties saillantes en forme d'écailles ; la pointe qui la termine est une espèce de cylindre orné de deux tores et d'un petit rebord en haut : au-dessus est une croix de fer surmontée d'un coq (1).

Quatrième étage du clocher ; intérieur. — L'intérieur du quatrième étage n'offre absolument rien de remarquable. Vers les angles les pierres sont placées en encorbellement, et c'est par ce moyen que le plan finit par devenir circulaire. Des crampons de fer maintiennent plusieurs de ces pierres, et les lient les unes aux autres : il paraît que ces crampons ont été placés à une époque postérieure à la grande restauration.

Le petit soubassement qui porte les colonnes n'a guère que 1 pied d'épaisseur, ainsi que l'entablement ; mais cette dernière partie est fortifiée de crampons de fer dont quelques-uns ont fait éclater la pierre, et elle est armée de deux tirans qui se croisent à angle droit au centre du plan. La hauteur intérieure de la calotte, y compris l'entablement, est de 22 pieds 2 pouces.

Tel est le clocher de notre basilique, et tels sont les détails de sa cons-

(1) Cette croix et ce coq ont été placés en 1821. La croix seule a environ 7 pieds de hauteur, y compris le reste d'une ancienne croix que le temps avait détruite, ou qu'on a brisée pendant la révolution. Le coq s'élève au-dessus, de 1 pied 8 ou 10 pouces.

truction. Les côtés de sa base remontent à une haute ancienneté ; il a souffert, à une époque reculée, par l'effet d'un violent incendie ; il a été l'objet de deux principales restaurations, et, dans le dernier siècle, on avait entièrement recouvert sa calotte en lames de plomb, qu'on a enlevées pendant nos troubles révolutionnaires.

Nous dirons plus tard quels seraient les moyens de consolider à jamais ce précieux édifice ; maintenant il suffit d'ajouter que son ensemble produit un bel effet ; que son premier étage, au-dessus de la base, est dessiné d'une manière plus agréable et plus correcte que ne le sont la plupart des autres monumens du moyen âge ; que la dégradation successive de ses étages est assez bien entendue, et que son couronnement circulaire est une idée heureuse (1).

Quelques défauts, il est vrai, déprécient ce grand ouvrage : sa base est trop haute, le premier étage n'est pas assez élevé, le plan n'est point un carré exact, et une foule de détails y retracent le souvenir des temps barbares ; mais qu'on se reporte aux époques de cette vaste construction et de ses restaurations successives ; qu'on se rappelle qu'il existait à la même place un vieux édifice que l'on ne voulut point anéantir, alors peut-être on sera disposé à l'indulgence. Enfin, que l'on compare notre clocher à tous ceux qui ont été élevés antérieurement au 12.^e siècle, et l'on sera forcé de convenir qu'il n'en est aucun d'aussi curieux.

L'axe particulier de la galerie du centre de ce monument, c'est-à-dire la ligne que l'on ferait passer par le milieu de son arcade de l'est, et par le milieu de l'arcade qui sépare les deux ovales, coupe l'intérieur de la porte en deux parties inégales, se trouve à 3 pieds 2 pouces 3 lignes du montant du nord, à 2 pieds 11 pouces 3 lignes de celui du sud, et aboutit à environ 8 pieds du montant de l'arcade sous laquelle est le grand autel de la basilique.

(1) C'est vers le nord et vers le sud qu'il faut voir ce clocher. À l'est et à l'ouest, non-seulement on n'aperçoit pas le premier étage, mais l'ensemble n'est pas assez pyramidal. Il faut éviter aussi de le voir obliquement, c'est-à-dire vis-à-vis des angles, parce que sur ces points l'étage circulaire se trouve naturellement un peu trop en retraite.

Tableau des principales mesures et proportions du clocher.

| HAUTEURS PRINCIPALES; PROPORTIONS DE LA BASE. | | P. | P. | L. | | |
|--|---|---|--|----|---|-------|
| HAUTEUR du clocher, au-dessus de son pavé, et seulement jusqu'à la naissance de la calotte. . . | | 155 | " | " | | |
| Avec la calotte et son amortissement, il s'élève à environ. | | 179 | " | " | | |
| Avec la croix et le coq, il a environ. | | 187 | " | " | | |
| SA HAUTEUR TOTALE, au-dessus du pavé de l'église, est d'environ. | | 191 | " | " | | |
| GRANDES mesures. | La longueur de la base, de l'intérieur de l'église au contre-mur de l'ouest, est de. . . | 40 | 4 | " | | |
| | Cette longueur, y compris le contre-mur, est de. | 44 | 6 | " | | |
| | La largeur, du nord au sud, et y compris les constructions latérales, est de. | 58 | 9 | " | | |
| | La hauteur, prise aux murs latéraux, est d'environ. | 40 | " | " | | |
| | Cette haut., prise au pied du 1. ^{er} étage, sur les côtés du nord et du sud, est d'env. . . | 42 | " | " | | |
| EXTÉR. ^r | CONTRE-MUR de l'ouest. | Sa hauteur, jusqu'à la petite retraite, est d'environ. | 44 | " | " | |
| | | Sa largeur est de. | 26 | " | " | |
| | | La porte qu'il contient est de la hauteur de. | 15 | 6 | " | |
| | | Elle est de la largeur de. | 5 | 5 | 6 | |
| Les autres murs sont cachés par les constructions extérieures. | | | | | | |
| BASE. | GALER. DU N. | Longueur de la galerie du nord, à partir du gros pilier de l'église. . . | 32 | 9 | " | |
| | | Largeur de cette galerie. | 11 | 10 | " | |
| | | Largeur de la partie de l'ouest. | 9 | 2 | " | |
| | | Hauteur des voûtes, contre le mur du nord, environ. | 38 | " | " | |
| | | Hauteur de ces voûtes, contre les constructions du centre, environ. | 38 | 10 | " | |
| | | Hauteur des arcades feintes du mur du nord. | 16 | 6 | " | |
| | | Largeur de ces arcades. | 10 | 3 | " | |
| | | Les arcades du haut sont au-dessus des autres à. | 5 | 10 | " | |
| | | Leur hauteur est de. | 12 | 2 | " | |
| | | Leur largeur est de. | 6 | 2 | " | |
| | INTÉR. ^r | GALER. DU S. | Hauteur de la plinthe qui est sous les arcades hautes. | " | 7 | " |
| | | | Largeur des pieds-droits qui se trouvent entre les arcades. | 3 | 1 | " |
| | | | Saillie de ces pieds-droits. | 2 | 6 | " |
| | | | Distance de ces pieds-droits aux arcades du bas. | 1 | 9 | " |
| | | | Hauteur de l'arcade transversale de la partie étroite de la galerie. | 11 | " | " |
| | | | Longueur de la galerie du sud, à partir du gros pilier de l'église. . . | 37 | " | " |
| | | | Largeur de cette galerie, à l'extrémité de l'est. | 12 | 3 | 6 |
| | | | Largeur, du côté de l'ouest. | 9 | 9 | 6 (1) |
| | | | La porte qui communique au cloître a de haut. | 9 | " | " |
| | | | Elle est de la largeur de. | 5 | 3 | " |
| CONSTRUCT. du centre. | Le mur du sud a un contre-mur sur les deux tiers de sa longueur. | | | | | |
| | Largeur des constructions, non compris les petits pilastres. | 25 | 11 | " | | |
| | Longueur intérieure de l'arcade de l'est à celle de l'ouest, environ. | 50 | " | " | | |
| | Longueur de l'ovale de l'est, environ. | 14 | 3 | " | | |
| | Longueur actuelle de l'ovale de l'ouest, environ. | 13 | 2 | " | | |
| | Largeur de ces ovales. | 17 | 9 | " | | |
| | Largeur de l'arcade de l'est. | 9 | 9 | " | | |
| | Largeur de l'intérieur de la porte de l'ouest. | 6 | 1 | 6 | | |
| Distance entre les deux ovales. | 2 | 11 | 9 | | | |
| Hauteur des arcades latérales, au-dessus du sol. | 37 | " | " | | | |
| Largeur de ces arcades. | 6 | 6 | " | | | |
| Hauteur des construct., jusqu'au haut de la corniche intér., env. | 44 | 6 | " | | | |
| Si la base consistait dans les seules construct. du centre, sa largeur, avec les pilastres, serait de. . . | | 26 | 7 | " | | |

(1) Si le contre-mur du sud n'existait pas, la largeur de la galerie serait partout de 12 pieds et quelques pouces.

| MESURES ET PROPORTIONS DU PREMIER ÉTAGE. | | P. | P. | L. | | |
|--|---|--|--|----|-------|---|
| 1. ^{er} ÉTAGE. | GRANDES mesures. | Longueur du premier étage, non compris le contre-mur de l'ouest. | 35 | " | " (1) | |
| | | Longueur, avec le contre-mur. | 41 | 5 | " | |
| | | Largeur, du nord au sud. | 28 | 9 | " | |
| | | Hauteur, à partir de l'extrados des voûtes latérales de la base. | 29 | 3 | " | |
| | EXTÉR. ^r | SOUBASSEM. ^t | Le soubassement s'élève jusqu'aux fenêtres; sa hauteur est de. | 6 | 6 | " |
| | | | Au nord et au sud il n'est point en saillie. | 0 | 0 | 0 |
| | | | A l'est il pénètre sous la voûte de l'église de. | 1 | 9 | " |
| | | | A l'ouest il est en saillie d'environ. | 4 | " | " |
| | | | Avec le contre-mur sa longueur est de. | 44 | 7 | 4 |
| | | | Au-dessus de la retraite du contre-mur, cette longueur n'est plus que de | 43 | 2 | " |
| | | MUR DU NORD | Hauteur des arcades feintes. | 19 | " | " |
| | | | Largeur de ces arcades. | 8 | 11 | " |
| | | | Le pied-droit de l'extrémité de l'est est de la largeur de. | 4 | 10 | " |
| | | | Celui qui est de l'autre côté a. | " | " | " |
| | | | Celui du milieu a. | 6 | 10 | " |
| | | | Les fenêtres sont de la hauteur de. | 7 | 11 | " |
| | MUR DU SUD | Leur largeur est de. | 3 | 8 | 9 | |
| | | Les colonnes dont elles sont ornées sont de la hauteur de. | 6 | 2 | 6 | |
| | | Le diamètre de ces colonnes est de. | " | 8 | 6 | |
| | | La hauteur des arcades feintes est, comme de l'autre côté, de. | 19 | " | " | |
| Celle de ces arcades qui est le plus à l'est est de la largeur de. | | 9 | 9 | 4 | | |
| L'autre a. | | 9 | 2 | " | | |
| Le pied-droit qui est à l'extrémité de l'est est de la largeur de. | | 4 | 11 | " | | |
| Celui qui est de l'autre côté a. | | 5 | 1 | " | | |
| Celui du milieu a. | | 6 | 1 | " | | |
| La fenêtre qui est le plus à l'est, est du pilastre de l'angle a. | | 2 | 10 | " | | |
| Elle est du pilastre du milieu à. | 3 | 2 | " | | | |
| Le mur de l'est n'a aucun ornement; il donne dans l'intérieur de l'église et au-dessus des voûtes. | | | | | | |
| INTÉR. ^r | MUR DE L'O. | Il est masqué par le contre-mur, dont l'épaisseur est de. | 6 | 5 | " | |
| | | Ce contre-mur s'élève plus que le premier étage, de. | 6 | 6 | " | |
| | | Sa petite retraite s'élève moins que le soubassement, de. | 4 | " | " | |
| | PRINCIPALES mesures. | Longueur des carrés, au-dessus de la corniche du bas étage. | 12 | 8 | 6 | |
| | | Largeur de ces carrés. | 13 | 7 | 4 | |
| | | Du carré de l'est à l'intérieur de l'église il y a. | 4 | 11 | " | |
| | | Distance entre les deux carrés. | 3 | 1 | 6 | |
| | | Les octogones commencent au-dessus des carrés, à environ. | " | 8 | " | |
| | | Leur longueur est de. | 14 | 7 | 6 | |
| | DÉTAILS. | Leur largeur est de. | 15 | 6 | 4 | |
| | | La voûte de ces octogones commence, au-dessus de la base, à. | 11 | 3 | " | |
| | | Elle s'élève, au-dessus du sol, à. | 21 | 6 | " | |
| La longueur des côtés des octogones est de. | | 6 | 5 | " | | |
| Les côtés où se trouvent les fenêtres latérales n'ont qu'environ. | | 5 | 8 | " | | |
| Les niches sont de la largeur de. | | 3 | 8 | " | | |
| DÉTAILS. | La hauteur de ces niches est de. | 8 | 11 | " | | |
| | Leur profondeur est de. | 1 | 10 | " | | |
| | Les colonnes sont de la hauteur de. | 6 | 2 | 6 | | |
| | Leur diamètre est de. | " | 8 | 6 | | |
| | L'ancienne fenêtre de l'ouest est de la largeur de. | 3 | 10 | 8 | | |
| | Sa hauteur était comme celle des autres baies. | | | | | |
| Épaisseur du mur du nord, entre les octogones et l'intérieur des arcades feintes de l'extrémité. | | 5 | 11 | " | | |
| Épaisseur du mur du sud, seulement. | | 5 | 4 | " | | |

(1) Cette mesure est prise au-dessus des fenêtres, et où il n'y a plus aucune saillie.

MESURES ET PROPORTIONS DES TROIS DERNIERS ÉTAGES.

P. P. L.

| | | P. | P. | L. | | | |
|------------------------|---|---|---|--|-------|-------|---|
| 2. ^e ÉTAGE. | GRANDES mesures. | La longueur du deuxième étage, y compris la saillie des pilastres, est de . . . | 28 | 11 | " | | |
| | | Sa largeur, du nord au sud, est de | 25 | 6 | " | | |
| | | La hauteur du soubassement en degrés qui supporte l'ordonnance est de | 2 | 9 | " | | |
| | | La hauteur totale de l'étage, y compris une corniche de 7 pouces, est de | 34 | 8 | " (1) | | |
| | EXTÉR. ^r | PILASTRES... | Les pilastres sont de la hauteur de | 31 | 3 | " | |
| | | | Leur largeur est de | 2 | 4 | " | |
| | | | Leur base s'élève de | 1 | " | " | |
| | | ANCIEN. FEN. basses. | Elles étaient au-dessus des marches à | 1 | " | " | |
| | | | Leur hauteur était de | 8 | 5 | 6 | |
| | | ANCIEN. FEN. hautes. | Leur largeur était de | 3 | 9 | " | |
| | | | Elles étaient au-dessus des autres à environ | 9 | " | " | |
| | | NOUV. FENÊT. basses. | Leur hauteur était de | 9 | " | " | |
| | | | Leur largeur était de | 3 | 9 | 6 | |
| | | NOUV. FENÊT. hautes. | Elles étaient, comme les autres, au-dessus des marches, à | 1 | " | " | |
| | | | Leur hauteur était de | 7 | 3 | " | |
| | | | Leur largeur était de | 2 | 2 | 5 | |
| | | | Elles commencent plus haut que les anciennes, de | 2 | " | " | |
| | | ORNEMENTS... | La hauteur des quatre du milieu est d'environ | 7 | 2 | " | |
| | | | Leur largeur est d'environ | 3 | " | " | |
| | | | La hauteur des autres est d'environ | 6 | 7 | " | |
| INTÉR. ^r | GRANDES mesures. | Leur largeur est d'environ | 2 | 3 | " | | |
| | | Les frontons des anciennes fenêt. basses sont au-dessus de ces fenêt. à | 2 | 2 | " | | |
| | EXTÉR. ^r | La plinthe est au-dessus de ces mêmes fenêtres à environ | 8 | " | " | | |
| | | Le sol intérieur commence plus bas que l'ordonnance extérieure, d'environ | 1 | 6 | " | | |
| | | L'octogone qui commence sur ce sol est de la longueur de | 16 | 1 | " | | |
| | | Sa largeur est de | 14 | 10 | 6 | | |
| | | Ses côtés ont environ | 6 | 3 | " | | |
| | | Seulement celui du nord et celui du sud ont | 6 | 9 | " | | |
| | | La voûte commence au-dessus du sol à | 10 | 6 | " | | |
| | | Elle s'élève à la hauteur de | 19 | " | " | | |
| 3. ^e ÉTAGE. | GRANDES mesures. | Les frontons des anciennes fenêt. basses sont au-dessus de ces fenêt. à | 2 | 2 | " | | |
| | | La plinthe est au-dessus de ces mêmes fenêtres à environ | 8 | " | " | | |
| | | Le sol intérieur commence plus bas que l'ordonnance extérieure, d'environ | 1 | 6 | " | | |
| | EXTÉR. ^r | COLONNES... | L'octogone qui commence sur ce sol est de la longueur de | 16 | 1 | " | |
| | | | Sa largeur est de | 14 | 10 | 6 | |
| | | ANCIEN. FEN. basses. | Ses côtés ont environ | 6 | 3 | " | |
| | | | Seulement celui du nord et celui du sud ont | 6 | 9 | " | |
| | | ANCIEN. FEN. hautes. | La voûte commence au-dessus du sol à | 10 | 6 | " | |
| | | | Elle s'élève à la hauteur de | 19 | " | " | |
| | | NOUV. FENÊT. | La longueur du troisième étage, y compris la saillie des colonnes, est de | 25 | 3 | " | |
| | | | Sa largeur, du nord au sud, est de | 23 | 1 | " | |
| | | | Sa véritable hauteur, non compris le parapet de la galerie supérieure, est de | 29 | 10 | " (2) | |
| | | 4. ^e ÉTAGE. | EXTÉR. ^r | Du sol de la galerie, leur hauteur est d'environ | 26 | 8 | " |
| | | | | Leur diamètre est de | 2 | " | " |
| ANCIEN. FEN. basses. | Elles commençaient, au-dessus du sol de la galerie, à | | 1 | " | " | | |
| | Leur hauteur était de | | 9 | " | " | | |
| ANCIEN. FEN. hautes. | La largeur de celles des côtés était de 3 p. 6 p.; les autres avaient | | 4 | " | " | | |
| | Elles étaient, au-dessus des premières, à environ | | 9 | " | " | | |
| NOUV. FENÊT. | Leur hauteur était d'environ | | 9 | " | " | | |
| | Leur largeur était de 3 pieds 6 pouces, et de | | 4 | " | " | | |
| ORDONN. ^c | Les plus grandes du bas ont 2 pieds 6 pouces sur | | 7 | 6 | " | | |
| | Les plus grandes du haut ont 1 pied 8 pouces sur | | 6 | 10 | " | | |
| CALOTTE. | Le soubassement du quatrième étage s'élève, sur la galerie, de | 8 | " | " | | | |
| | Il se termine en plan circulaire, sur une hauteur de | 2 | 8 | " | | | |
| | Dans le haut, son diamètre est de | 21 | 1 | " | | | |
| ORDONN. ^c | Les colonnes sont de la hauteur de | 8 | 1 | 6 | | | |
| | Leur diamètre est d'environ | " | 9 | " | | | |
| | Le petit entablement qui surmonte les colonnes s'élève de | 3 | 8 | " | | | |
| CALOTTE. | La hauteur de la calotte, avec l'amortissement, est d'environ | 24 | " | " | | | |
| | La croix et le coq s'élèvent d'environ | 8 | " | " | | | |

(1) Cette corniche ne paraît guère, parce qu'elle sert de base à la hauteur d'appui de la galerie qui est au-dessus.
 (2) Ce parapet de galerie a 3 pieds et quelques pouces de haut.

CHAPITRE IV.

Description particulière du grand porche de l'ouest et de l'avant-porche.

A l'ouest du clocher est une cour fermée de hautes murailles. La longueur de cette cour est de 55 pieds 9 pouces ; sa largeur est de 49 pieds 6 pouces ; sa forme serait un parallélogramme, si quatre gros piliers, placés dans les angles, n'en faisaient une véritable croix : c'est dans cet espace que consistait l'intérieur du principal porche de notre basilique ; ce sont ces hautes murailles qui formaient son pourtour ; ce sont ces vieux piliers qui soutenaient son comble. L'ensemble occupe une surface de 59 pieds 6 pouces en carré, parce que les deux murs latéraux font une épaisseur totale de 10 pieds, et que celui de la façade a 3 pieds 6 pouces. En avant de ce dernier est une construction de près de 31 pieds de longueur, y compris l'épaisseur du gros mur, et de 28 pieds de large : c'était une espèce d'avant-porche, qui avait été le véritable porche ancien. Ces deux parties sont distinctes : nous en ferons le sujet de deux articles particuliers.

ARTICLE 1.^{er} — *Du porche.*

Extérieur. — Les murs latéraux du porche n'eurent jamais d'ouvertures dans le bas ; car on n'en aperçoit aucune trace ; et s'il y eut des fenêtres, nécessairement elles étaient placées à une grande hauteur. Au surplus, ces deux murs ont cela de singulier qu'ils ne sont point de même épaisseur, celui du nord ayant 5 pieds 10 pouces, tandis que celui du sud n'a que 4 pieds 2 pouces ; du reste ils sont construits absolument de la même manière, c'est-à-dire en assises de longs moellons grossièrement smillés (1), et l'un et l'autre ils s'élèvent encore de plus de 30 pieds. L'un

(1) Ces moellons, dont la hauteur varie de 5 à 6 pouces, sont de toutes longueurs, depuis 6 ou 7 pouces jusqu'à 1 pied 6 pouces.

de ces murs est obstrué au dehors par le cloître et par les galeries de l'évêché ; l'autre sert de mur mitoyen entre deux maisons particulières, et il est assez difficile de l'apercevoir (1) ; on peut néanmoins s'assurer qu'il a une espèce de contrefort ou ante à son extrémité de l'ouest (2), et il est aisé d'en conclure que le mur opposé devait en avoir autant. La saillie de ce contrefort est de 1 pied 6 pouces ; sa largeur est de plus de 3 pieds.

Le mur de l'ouest est de même obstrué, du moins au dehors, par des constructions étrangères (3) : on ne peut le voir que très-difficilement dans toutes ses parties ; mais comme il offre ce qu'il y a de plus curieux dans l'ensemble du porche, nous tâcherons de le décrire avec quelques détails (4).

L'épaisseur de ce mur est de 3 pieds 6 pouces ; sa longueur est d'environ 62 pieds 8 pouces ; sa hauteur actuelle, depuis le sol extérieur jusqu'à la pointe du pignon, est de 53 pieds 6 pouces : ce qui lui donne une élévation totale de 63 pieds au-dessus du pavé du clocher (5). Au reste, le haut de ce même mur peut se diviser en trois parties, le milieu et les deux côtés, et c'est le milieu seul qui s'élève à une hauteur si considérable, tandis que les côtés n'eurent guère jamais plus de 45 pieds. La largeur de la partie du milieu est de 25 pieds 5 pouces, et les extrémités de cette partie sont montées d'aplomb jusqu'à la hauteur de 12 pieds 6 pouces, où commence le fronton (6).

Aux extrémités du mur sont deux contreforts ou antes comme sur les côtés ; ils ont 1 pied 10 pouces de saillie, et plus de 3 pieds de large ;

(1) Celle des deux maisons qui est dans l'intérieur du porche a été construite en 1819.

(2) On voit cette ante dans la cave du sieur Goursole, sergent.

(3) La maison de M. Ser, marchand drapier.

(4) Voyez la planche XXIV, qui malheureusement n'est pas très-exacte.

(5) C'est-à-dire au-dessus de la partie la plus élevée de ce pavé ; ce qui ferait une hauteur totale de 68 pieds 2 pouces au-dessus du pavé de la basilique. C'est au niveau de la partie la plus élevée de ce même pavé du clocher que nous rapporterons toutes nos mesures des porches.

(6) Dans la planche on n'a représenté réellement que le milieu du mur ; mais on l'a représenté jusqu'au bas, en le raccourcissant dans cette partie ; de sorte que pour se faire une idée un peu exacte, d'après la gravure, il faut ajouter deux grandes parties sur les côtés, ne les faire monter que jusqu'au-dessus des petites arcades, mettre la porte beaucoup plus bas, et ajuster trois grandes fenêtres au-dessus. Il faut aussi retrancher les deux saillies des extrémités, parce qu'elles ne sont pas à la place qu'elles doivent occuper.

ils forment avec les premiers les angles de l'édifice (1); au milieu est la porte d'entrée.

Cette porte, dont la hauteur serait de plus de 16 pieds si le pavé était à son ancien niveau, n'a que 7 pieds dans l'état actuel des choses; sa largeur est de 6 pieds 5 pouces, et tout-à-fait à l'extérieur elle est de 8 pieds; son cintre est en arc aigu, et le tout est orné de petites colonnes, de boudins ou torons, et de sculptures en pointes de diamans, ce qui rappelle une époque très-reculée. La largeur de toutes ces moulures est, de chaque côté, de 1 pied 2 pouces, et elle est de 1 pied 4 pouces autour du cintre.

Vers l'intérieur, la baie offre une arrière-voissure de 6 pieds 9 pouces de large, et dont le haut se termine par une petite portion d'un très-grand cercle. Cet intérieur de baie s'élève de 1 pied 6 pouces de plus que la pointe de l'arc extérieur, et à la manière dont les montans sont ajustés à la masse du mur, on ne peut douter qu'il n'ait été refait à une époque postérieure au reste de l'ouverture. Au surplus, la partie extérieure même ne remonte pas à l'époque où le mur fut fondé: un cintre plus ancien se montre à 1 pied 8 pouces au-dessus des moulures de la porte actuelle; ce cintre, un peu surhaussé, est composé de voussoirs extradossés, sur lesquels sont placés, suivant la courbe, de longues pierres de 6 ou 7 pouces d'épaisseur. Ces pierres paraissent avoir été martelées; elles contenaient sans doute les moulures d'une archivolté.

De tout cela il résulte que, antérieurement à la porte actuelle du porche, il y avait une porte en plein cintre; que cette porte était ornée de moulures, du moins autour du cintre; qu'elle était aussi ancienne que le mur; que sa largeur était d'environ 8 pieds, et sa hauteur de près de 19 pieds. Il en résulte également que la porte actuelle a été restaurée vers l'intérieur de l'édifice; et s'il fallait d'autres preuves de cette dernière assertion, nous ajouterions:

1.° Que les espèces de colonnes ou torons dont cette partie de la baie est décorée montent beaucoup plus haut que celles de l'extérieur, et qu'elles se trouvent beaucoup plus élevées sur leur base;

(1) On le voit à l'extrémité du nord, dans l'escalier de la cave de M. Ser.

2.º Que les assises de cette même partie ne s'accordent nullement avec celles de l'autre ;

3.º Enfin , que les voussoirs des deux n'ont aucune espèce de liaison ensemble.

De l'examen de cette porte , de la comparaison des niveaux du sol extérieur et du pavé du clocher , il résulte aussi que le terrain a été exhaussé de près de 10 pieds contre le mur de l'ouest , et on conçoit qu'il l'a été postérieurement à la construction de l'ouverture actuelle , puisque la naissance du cintre de cette ouverture n'est qu'à 2 pieds 10 pouces de hauteur. C'est sans doute lors de cet exhaussement du terrain , qu'une cave a été construite tout le long du mur , et même devant la porte. Le bas de cette cave n'est guère au-dessous de l'ancien sol.

Au-dessus de la porte on aperçoit la trace de deux fenêtres cintrées. Avant l'exhaussement des terres , ces fenêtres se trouvaient à plus de 22 pieds d'élévation ; mais maintenant elles ne sont plus guère qu'à 12 pieds ou environ : leur largeur de baie est de 5 pieds ; leur hauteur est de 12 pieds ; elles sont ébrasées vers l'intérieur , et nous ne pouvons savoir de quels ornemens elles étaient décorées au dehors , parce que dans cette partie le mur a été retillé et crépi à diverses époques. La distance entre ces deux fenêtres est de 11 pieds 6 pouces : probablement dans l'intervalle , et au-dessus de la porte , il y avait une troisième ouverture ; mais les crépis extérieurs empêchent de l'apercevoir. Probablement aussi il y en avait d'autres sur les côtés ; mais on ne saurait l'affirmer.

A 3 pieds et quelques pouces au-dessus des fenêtres est une plinthe de 7 pouces de hauteur et d'autant de saillie ; elle est faite en guise de petite corniche ; elle a des modillons carrés , et elle est ornée de petits filets dans sa partie supérieure (1).

Sur cette plinthe commence une rangée de petites arcades feintes , et de petits pilastres dans les intervalles : les arcades ont 2 pieds 11 pouces 6 lignes de haut , et 1 pied 2 pouces de large ; les intervalles sont de 1

(1) Le nom de corniche conviendrait mieux que celui de plinthe à cette saillie , de même qu'aux autres saillies dont nous allons parler ; néanmoins , comme ces divers membres ne couronnent rien , nous avons adopté la dernière dénomination.

pied 1 pouce 6 lignes. Les archivolttes de ces arcades sont composées de trois fascies et d'un bandeau. Les pilastres ont 3 pieds 8 pouces de hauteur totale, y compris la base et le chapiteau : leur largeur est de 6 pouces 3 lignes ; ils sont décorés de cannelures à vives arêtes : un seul est orné de glyphes à peu près comme on en voit dans la frise de l'ordre dorique.

Au-dessus des pilastres est une seconde plinthe : celle-ci a 6 pouces de hauteur ; elle est ornée de modillons arrondis par le bas, et elle offre dans le haut de petits compartimens en échiquier. C'est à une petite distance de cette plinthe que se terminent les deux parties latérales du mur, et c'est là que commence à s'élever seule celle du milieu. C'est là aussi que prennent naissance les premières lozanges dont le mur est orné, et dans lesquelles sont placées deux petites colonnes qui montent jusqu'à la troisième plinthe.

La troisième plinthe est à 4 pieds de la seconde : elle traverse par le milieu les premières lozanges ; elle offre dans le bas deux petits filets au-dessus desquels est un quart de rond tors. Le tout est surmonté d'un filet et d'un listel convenables.

La quatrième plinthe est à 4 pieds de la troisième : elle porte sur la pointe des lozanges ; elle est ornée en échiquier. Sur cette plinthe portent trois demi-lozanges, deux petites sur les côtés et une grande dans le milieu.

La cinquième plinthe est à 2 pieds 9 pouces de la quatrième : elle est faite en guise de corniche comme les autres ; elle a dans le bas des modillons. C'est sous cette plinthe que se trouve la pointe des deux petites demi-lozanges : la grande l'aurait dépassée si elle n'eût pas été tronquée. Les deux dernières lozanges commencent immédiatement sur cette même plinthe, et à 1 pied plus haut est le dessous des corniches rampantes du fronton.

La sixième et dernière plinthe ou corniche est à 4 pieds et quelques pouces de la cinquième : elle est ornée de palmettes. Au-dessous est une espèce de frise de 1 pied 4 pouces de large, et sur laquelle sont également sculptées des palmettes. Cette dernière plinthe n'a pas toute la largeur du mur, parce qu'elle se trouve à une certaine hauteur dans le

tympan du fronton , et que le sommet de ce même fronton ne s'élève au-dessus que de quelques pieds.

Les premières lozanges sont à environ 3 pieds des extrémités du mur ; les deux demi-lozanges en sont à environ 1 pied ; les dernières en seraient à près de 2 pieds , mais elles se trouvent en partie dans le tympan du fronton , où elles montent autant que la dernière plinthe ou corniche. Au surplus, ces deux dernières lozanges sont distantes l'une de l'autre d'environ 9 pieds , et entre les deux est une ouverture en forme de croix , de 5 pieds de haut et de 4 pieds et quelques pouces de largeur totale. Chacune des quatre branches de cette ouverture a 1 pied 5 pouces de large , et tout le contours en est orné d'une espèce de rudenture torse , ce qui produit un effet assez agréable. Les côtés de la demi-lozange incomplète arrivent aux bras de la croix. La cinquième plinthe est coupée par cette même croix , et se trouve au niveau de la rudenture inférieure de ses deux bras.

Le fronton qui couronne toute cette singulière ordonnance paraît avoir été baissé de quelques pieds : on le voit à la manière dont les pierres de la corniche rampante sont ajustées ; il a même été surmonté d'un Christ dont la hauteur est de 1 pied 7 pouces (1).

Quant aux ornemens particuliers dont cette partie du mur est décorée , nous ajouterons que les lozanges mêmes sont composées de corniches rampantes bizarrement travaillées , et dont quelques-unes sont ornées de glyphes ; qu'à côté de la tête de la croix est un petit parallélogramme en entrelacs ; qu'il devait sans doute y en avoir d'autres du même genre qui n'ont pas été exécutés ; que deux figures en bas-relief sont dans le fronton ; que d'autres figures de haut-relief sont dans les premières lozanges et au-dessous ; mais que toutes ces sculptures sont si dégradées et si peu faciles à voir , que nous ne pouvons dire ce qu'elles représentent.

Une ou deux des figures des lozanges ont même entièrement disparu ; mais nous croyons que toutes ensemble elles étaient au nombre de six ,

(1) Il est encore dans le grenier de la maison de M. Ser.

dont une au pied de la croix, c'est-à-dire au-dessus de la troisième plinthe et entre les deux premières lozanges.

Peut-être ces six figures, toutes assises, vues presque de face, et dont quelques-unes ont un bâton à la main, représentaient-elles Saint-Front, Saint-Aignan, Saint-Silain et Saint-Frontaise, Saint-Séverin et Saint-Séverien : celles du haut sont peut-être Saint-Pierre et Saint-Paul. Dans cette supposition, Saint-Front serait au pied de la croix, Saint-Aignan serait au-dessous, Saint-Silain et Saint-Frontaise pourraient être sur les deux colonnes. Quoi qu'il en soit, ces sculptures sont bizarres et d'un mauvais style ; mais elles paraissent appartenir à un siècle très-reculé.

Enfin, il est essentiel de faire observer que les petites arcades feintes se continuaient sur les deux parties latérales du mur : on n'en peut douter, puisque la dernière de ces arcades, de chaque côté, dépasse l'aplomb de la partie du milieu, et que même elle se trouve brisée, ce qui n'a pu être fait que lors de la restauration de ces mêmes parties latérales.

Tels sont les détails que nous avons à donner sur l'extérieur du mur de l'ouest : sa construction est en grosses pierres de taille, dont la plus grande partie est en délit (1) ; sa hauteur, y compris le petit Christ dont il était couronné, a dû être d'environ 66 pieds ; sa porte a été refaite une première fois, et elle a été restaurée depuis. Ses côtés ont aussi été refaits à leur extrémité lorsqu'on a construit les gros piliers intérieurs ; on n'en peut douter si l'on fait attention :

1.° Que l'angle extérieur du nord, avec son contrefort, se joint également bien au mur latéral et à celui de la façade, quoique le mur latéral ne remonte, comme nous le verrons bientôt, qu'à l'époque de la construction du pilier ;

2.° Que les assises du milieu du mur sont de fortes dimensions, tandis que celles des côtés ne sont que de 1 pied 1 pouce, 11 pouces 6 lignes, et 7 pouces.

Enfin, il est bon de remarquer que par sa hauteur et ses ornemens ce

(1) Ces assises sont de la hauteur de 1 pied 1 pouce à 1 pied 9 pouces.

mur ne saurait convenir à la façade d'un porche, et qu'il dut appartenir d'abord à un édifice bien plus important.

Intérieur du porche. — Les dimensions de l'intérieur du porche sont déterminées ; sa forme est une croix dont le pied et la tête sont un peu plus allongés que les bras ; son mur de l'est est celui du clocher ; ceux du nord et du sud ont été décrits à l'extérieur, et ils n'offrent à l'intérieur rien de particulier ; celui de l'ouest seul doit nous occuper.

Ce mur de l'ouest ne se montre d'abord, vers l'intérieur, que sur une largeur de 23 pieds 2 pouces ; ce n'est qu'à une certaine élévation qu'il s'étend un peu plus au sud.

Le bas de ce mur est en pierres de taille ; il est en retraite de 8 ou 10 pouces à 20 pieds et quelques pouces au-dessus de l'ancien sol ; ses assises jusqu'à cette hauteur sont de 1 pied, 1 pied 1 pouce, et 1 pied 2 pouces. Contre le pilier du nord la construction est renforcée de 4 pouces, sur une largeur de 2 pieds 6 pouces, et là les assises sont de 1 pied, et de 1 pied 6 pouces ; elles sont même entremêlées d'assises de 6 pouces, et de 6 pouces 6 lignes. Or, il est évident que ces deux parties ne sont point de la même époque, mais que celle qui avance le plus ne date que de la restauration de la porte d'entrée.

Au-dessus de la retraite du mur on aperçoit la baie des deux grandes arcades, et l'on voit que ces arcades sont ébrasées d'environ 6 pouces de chaque côté vers l'intérieur. Entre ces deux ouvertures il paraît qu'il y en avait une troisième qu'on avait refaite en arc ogive ; mais elle est entièrement murée, et comme les montans même ont été en partie refaits, elle ne se montre que par quelques restes de son cintre.

La construction en pierre de taille cesse entièrement à l'imposte des grandes arcades dont nous venons de parler. Ce ne sont plus ensuite que des moellons smillés placés en assises, et le mur s'élève ainsi jusqu'au-dessus du niveau de la partie supérieure des petites arcades feintes. A cette hauteur est une retraite de 4 pouces, et à 7 ou 8 pouces au-dessus est un cordon de briques qui paraît régler la hauteur des parties latérales du mur.

Sur le cordon de briques la construction n'est plus qu'un simple blo-

cage, qu'un amas de moellons jetés au hasard ; seulement les extrémités du mur, sur une largeur de 6 pieds, sont en grosses pierres de taille, de même que les contours de la croix ; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est qu'à 1 pied 6 pouces ou environ de chaque extrémité on voit la trace du parement extérieur d'un mur latéral de près de 3 pieds d'épaisseur ; que l'un et l'autre de ces murs prenaient leur naissance au-dessus des grandes arcades, et que la place où ils joignaient sans liaison celui de l'ouest est intacte, tandis que dans l'intervalle les pierres sont rouges et éclatées.

Les gros piliers de l'intérieur du porche sont de la hauteur de 35 pieds 6 pouces, depuis l'ancien sol jusqu'au haut de la corniche dont ils étaient couronnés. Celui du nord-est a 14 pieds 7 pouces 3 lignes de large à sa face du sud, et 10 pieds 6 lignes à celle de l'ouest. Celui du sud-est est également de 14 pieds et quelques pouces à sa face du nord, et il a 9 pieds 9 pouces 9 lignes à celle de l'ouest. Le pilier du nord-ouest a 12 pieds 6 lignes à sa face du sud, et 9 pieds 9 pouces à celle de l'est. Enfin, celui du sud-ouest a 12 pieds 4 pouces à sa face du nord, et 16 pieds 6 pouces à celle de l'est ; mais on voit que ce dernier a été élargi de 6 pieds 8 pouces lorsqu'on a pratiqué un escalier dans son intérieur.

Le premier des quatre piliers que nous venons de décrire est encore presque dans son entier, et il en est de même du second ; ils n'ont guère perdu l'un et l'autre que quelques assises du haut. Le troisième est presque entièrement vide ; on a pratiqué des chambres dans son intérieur, et il est percé de fenêtres, mais il conserve toute sa hauteur. Le quatrième renferme un escalier de l'évêché, et il est entièrement défiguré, surtout à sa face du nord, qui, comme nous venons de le voir, a été singulièrement avancée dans l'intérieur du porche. Il n'y a pas quatre-vingts ans que cet escalier est fait ; mais il paraît qu'il y en avait un premier, antérieurement à cette époque, car on remarque deux constructions bien distinctes dans la restauration.

Au surplus, tous ces piliers sont construits dans l'intérieur en moellons de blocage, et à l'extérieur en pierres de taille dont les assises, irrégulièrement mêlées, varient en hauteur de 9 pouces à 1 pied 2 pouces, et les deux de l'ouest ont cela de singulier qu'ils se lient parfaitement avec les murs latéraux, mais non avec celui de la façade. Ce dernier laisse

voir un parement du côté des piliers : on l'aperçoit dans le coin du nord-ouest, et on voit clairement que le pilier a été ajouté à l'autre construction. On n'en peut douter si l'on considère :

1.° Que les joints des assises du gros mur sont crépis et ont été faits avec soin derrière les assises du pilier ;

2.° Qu'au-dessus de la retraite, une espèce de renfort de ce même mur pénètre également derrière le pilier.

Toutefois on est presque forcé de reconnaître que les côtés de ce mur de façade ont été refaits, du moins en partie. Cela résulte non-seulement de la liaison du pilier avec cette construction vers l'extérieur, mais encore de la différence de hauteur des assises, qui, vers le centre, sont de 1 pied 9 pouces, 1 pied 7 pouces, 1 pied 5 pouces, 1 pied 4 pouces, 1 pied 3 pouces, 1 pied 2 pouces, et 1 pied 1 pouce ; tandis que sur les côtés elles ne sont guère que de 1 pied 5 pouces 6 lignes, 1 pied 1 pouce, 11 pouces 6 lignes, et 7 pouces. Les ragréemens, les crépis, et les constructions étrangères à l'édifice, nous empêchent de décider d'une manière positive.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins évident que le mur de l'ouest est antérieur aux murs latéraux et aux piliers, et que même il a été renforcé d'épaisseur sur les côtés avant la construction de ces masses. Au surplus, il offre cela de très-singulier, qu'à l'extérieur il est tout en grosses pierres, tandis que son intérieur ne l'est que jusqu'à une certaine hauteur, et que sa porte était à 12 pieds 10 pouces du pilier du sud, tandis qu'elle n'est qu'à 10 pieds 4 pouces de celui du nord ; différence qui est rachetée par l'excès d'épaisseur de l'un des gros murs.

Quant au comble, on ne peut douter qu'il ne consistât en une coupole dans le genre de celles du corps de la basilique : les piliers le prouvent d'une manière positive. Des dalles recouvraient sans doute cette coupole et les bas-côtés ; mais vers le mur de façade il devait y avoir une charpente aussi élevée que le pignon. Les traces des petits murs latéraux dont nous avons parlé ne laissent aucun doute à cet égard, et cette charpente existait à l'époque de l'incendie. Au surplus, une nouvelle charpente à dû couvrir ensuite le porche en entier ; sans cela la retraite du contre-mur du clocher devenait inutile.

Sans doute de petites galeries hautes servaient de communication entre les piliers, et il y avait en outre une petite arcade qui joignait ensemble les deux du levant. La naissance de cette arcade se montre encore sur le pilier du nord-est, et elle prouve que lorsqu'elle fut faite, le mur de renfort du clocher n'était point encore élevé.

Enfin, dans le bas il y avait aussi une liaison entre le pilier du nord-est et celui du nord-ouest, entre le pilier du sud-est et celui du sud-ouest : c'était un simple parpaing dont on remarque les traces aux angles de ces piliers, et dont la hauteur totale était d'environ 10 pieds 9 pouces. Une porte était sans doute pratiquée dans chacune de ces deux clôtures, et par ce moyen l'intérieur du porche se trouvait divisé en deux parties latérales et une grande allée.

Le sol de cet ancien porche est pavé maintenant de cailloux ordinaires; il est à 4 pieds 9 pouces au-dessus de celui du clocher, et contre la porte d'entrée il est encore plus élevé de 1 pied, quoiqu'il soit de 3 pieds 10 pouces plus bas que le sol extérieur. Ce rehaussement provient des décombres, parmi lesquels on trouve du charbon et des cendres, ce qui compléterait la preuve de l'incendie s'il en était besoin. Sous l'ancien sol sont de vieux caveaux de sépulture (1).

Tel était le principal porche de Saint-Front, si fameux dans les écrits de nos chroniqueurs et de nos vieux légendaires. Une maison particulière en occupe maintenant une partie; l'escalier qui monte chez le sacristain est de l'autre côté. Une chapelle gothique est élevée entre la porte du clocher et le pilier du sud; elle avance autant que ce pilier, et produit le plus mauvais effet (2). Enfin, cette bigarrure est terminée par un mur de clôture qu'on a fait partir du coin de la chapelle, et qui aboutit au montant de la porte d'entrée.

Ces détails suffisent sans doute pour donner une idée du porche; ils suffisent pour faire connaître que cette construction remontait à une

(1) Dans la maison qu'on a bâtie en 1819, on a retrouvé de ces caveaux, et il en est d'autres dont on n'a vu que l'extrados des voûtes.

(2) Cette chapelle, bâtie dans le 15.^e siècle, était dédiée à Saint-Barnabé. Elle appartient à un particulier auquel elle sert de magasin.

haute ancienneté, et qu'on ne peut attribuer sa ruine qu'à une cause étrangère (1).

Nous ajouterons seulement que cette partie intérieure de l'édifice a un axe particulier ; que cet axe, pris à égale distance des quatre piliers, passe à 1 pied 3 pouces du montant du sud de la porte du clocher, et à 1 pied 10 pouces du même côté de la porte d'entrée. Au reste, si on tire une ligne qui passe par le milieu des deux portes, elle coupe l'axe du clocher à son extrémité de l'est, et va aboutir à 7 pieds du montant de l'arcade du chœur de la basilique, c'est-à-dire à l'extrémité des marches du grand autel : ce qui prouverait encore, s'il en était besoin, que les diverses parties de ce monument ne remontent point à la même époque, et qu'on doit même à des temps différens le porche et le clocher. Quoi qu'il en soit, ces diverses constructions, jointes ensemble, ne faisaient qu'un seul et même édifice, dont la longueur totale était de plus de 341 pieds.

ARTICLE 2. — *De l'avant-porche, ou véritable porche ancien.*

L'entrée du porche est obstruée vers l'extérieur de constructions particulières. C'est au milieu de ces constructions qu'il faut passer pour arriver à la basilique par le côté de l'ouest, et au commencement de l'allée couverte qu'elles forment est une grande arcade qui se montre au dehors. Cette arcade fait partie de la façade de l'avant-porche dont il nous reste à parler ; les murs latéraux servent de murs mitoyens dans les maisons qui sont à côté.

Cet avant-porche a 23 pieds 6 pouces de largeur intérieure du côté de l'est, et 24 pieds à l'ouest ; sa longueur est de 27 pieds 10 pouces ; ses murs latéraux ont 2 pieds 4 pouces d'épaisseur (2), et l'autre a 3 pieds 1 pouce : le tout forme une espèce de parallélogramme de 31 pieds de long sur près de 28 pieds de large. Les deux angles sont même fortifiés comme ceux du porche, tant à l'ouest que sur les côtés, ce qui fait une façade dont la largeur est d'environ 29 pieds.

(1) Ces piliers n'étaient pas très-élevés, et ils étaient massifs : d'ailleurs ils n'ont point perdu leur aplomb.

(2) Telle est du moins l'épaisseur de celui du nord ; nous n'avons pu connaître au juste l'épaisseur de celui du sud.

Extérieur. — Le mur latéral du nord a, comme on a vu, 2 pieds 4 pouces d'épaisseur ; il paraît être en grosses pierres à l'extérieur ; mais il est tellement caché qu'on l'aperçoit difficilement. Dans certaines parties de l'intérieur il est construit en petites pierres de taillé fort allongées ; dans d'autres les assises ont jusqu'à 1 pied 6 pouces, et 1 pied 8 pouces de hauteur. Ce mur était percé d'une grande arcade vers son extrémité de l'ouest ; il a été l'objet de plusieurs restaurations.

Le mur du sud ne se montre nullement vers l'extérieur ; de vieux crépis de toute espèce le dérobent à la vue dans l'habitation du portier de l'évêché. Vers l'intérieur, ce mur est en grosses pierres de taille et en moellons comme celui du nord : il avait aussi, comme ce dernier, une ouverture à son extrémité de l'ouest.

Le mur de l'ouest est percé d'une arcade de 15 pieds 2 pouces de largeur. Cette arcade, dont le cintre est en arc aigu, s'élève de 13 pieds 1 pouce au-dessus du sol actuel ; le haut de son imposte est à 3 pieds 2 pouces de ce même sol.

A 1 pied au-dessus de la pointe de l'arc est une espèce de plinthe ou corniche de 7 ou 8 pouces de hauteur. A environ 1 pied 6 pouces de distance il y en a une seconde de même dimension. La première est composée de filets et de modillons. La seconde est coupée en chanfrein, et est décorée dans toute sa longueur d'un ornement rubané d'assez bon goût, et du genre de ceux qu'on appelle *ornemens grecs*. L'intervalle forme une espèce de frise divisée par des pilastres corinthiens travaillés dans le genre des petites colonnes des lozanges du grand mur du porche : entre ces pilastres étaient quelques branchages et des figures de saints ou d'apôtres qu'on a soigneusement effacées pendant la révolution (1).

Au-dessus de cette petite ordonnance le mur a été entièrement refait dans le siècle dernier, et alors, non-seulement on l'a élevé bien plus qu'il ne l'était d'abord, mais on a encastré dans son parement extérieur quelques objets curieux que nous devons faire remarquer, et dont la majeure partie se trouvait déjà peut-être dans la vieille construction. Ces objets sont :

(1) Il y avait des figures dans chaque intervalle des pilastres.

1.° Trois bas-reliefs représentant des figures d'anges, et dont le plus grand était encadré dans une espèce d'ovale formée de deux portions de cercle. Ce dernier était le plus soigné de tous, et son cadre était enrichi de moulures sculptées : on les a martelés tous les trois pendant la révolution ;

2.° Une frise en rinceaux fort bien conservée, et d'un bon goût (1) ;

3.° Les deux angles aigus d'un fronton triangulaire. On voit encore sur ces deux morceaux des ornemens en rinceaux également d'un bon goût ; mais comme quelques parties de décorations s'y terminaient en fleurons, on crut y reconnaître de véritables fleurs de lis, et ils ont été un peu dégradés.

Au reste, tous ces morceaux de sculpture appartiennent bien évidemment à d'autres constructions que celles que nous voyons aujourd'hui : s'ils étaient déjà au-dessus de l'arcade lorsqu'on a refait le mur, il n'est pas douteux qu'on les y avait mis uniquement pour les conserver, et qu'ils remontaient à des époques beaucoup plus reculées ; car la frise et les pièces angulaires rappellent le faire des Romains, et les trois bas-reliefs paraissent l'ouvrage de siècles extrêmement reculés.

La construction du mur de façade que nous venons de décrire est en pierre de taille d'un échantillon médiocre : la hauteur des assises varie de 8 ou 9 pouces à 1 pied 1 pouce, et l'on voit que ce mur a été refait postérieurement à ceux des côtés : les joints de l'angle intérieur ne laissent aucun doute à cet égard.

Quoi qu'il en soit, ce mur de façade est de la longueur d'environ 29 pieds 2 pouces ; aux deux extrémités, l'angle est en saillie de 8 pouces, tant à l'ouest que sur les côtés ; et cette saillie en contrefort a 2 pieds et quelques pouces de largeur sur chaque face (2).

Intérieur de l'avant-porche. — L'intérieur de l'avant-porche est obs-

(1) Voyez la planche VII, figure 8.

(2) On ne peut guère distinguer l'angle du sud ; mais on aperçoit celui du nord dans une cave, et c'est là que nous nous sommes assurés que l'ante de l'angle offrait une saillie de 2 pieds 2 pouces de large vers le nord, et de 8 pouces d'épaisseur. Les assises de cet angle sont de 1 pied 10 pouces, 1 pied 6 pouces, et 1 pied 4 pouces 6 lignes.

trué de petites boutiques et d'autres baraques; il se trouve même réduit à une simple allée, au moyen de deux parpaings qui partent des deux côtés de la grande arcade et vont aboutir à quelques pouces des colonnes engagées de la porte d'entrée du porche. C'est dans les échoppes qu'on a pratiquées derrière ces parpaings qu'on aperçoit les murs latéraux, et c'est là qu'on voit un peu leur construction. Celui du sud offre même cela de singulier, que, de la porte à l'arcade latérale, et jusqu'à la hauteur de plus de 18 pieds (1), il a une saillie de 9 ou 10 pouces d'épaisseur, et que cette saillie se termine en talus, ce qui semblerait indiquer la naissance d'une voûte, ou un projet de voûte non exécuté.

L'arcade latérale de ce mur du sud est de la largeur de plus de 6 pieds, et son cintre est en arc aigu; elle est ouverte dans une arcade un peu plus large et beaucoup plus ancienne. Quant à l'arcade latérale du mur du nord, les crépis empêchent de l'apercevoir.

Il est inutile d'entrer dans d'autres détails. On voit que ce que nous appelons avant-porche était le véritable porche de Saint-Front, et que la partie qui vient après était un vestibule disposé après coup. On conçoit aussi que cet avant-porche a pu être couvert d'une voûte composée d'un seul berceau et de deux lunettes placées sur les arcades latérales, ou d'une simple charpente lambrissée; que cette couverture ne devait s'élever qu'à une médiocre hauteur; qu'elle devait aboutir au-dessous des premières arcades du grand mur; et que le mur de façade ne pouvait être guère plus élevé que ce que l'on voit maintenant. Enfin, on doit être convaincu du rehaussement du terrain au dehors et en dedans, puisque le mur latéral du nord laisse voir un vrai parement à son extrémité de l'ouest, et que toutes les impostes, tant celle de la grande arcade que celles des arcades latérales, sont à si peu de hauteur.

Nous ajouterons seulement que les murs latéraux que nous venons de décrire paraissent antérieurs au grand mur; que la manière dont les deux constructions sont jointes ensemble ne laisse guère de doute à cet égard; que l'axe du porche, si on le fait passer par le milieu de la porte du clocher et par le milieu de l'autre porte, aboutit à 8 ou 10 pouces du centre de la grande arcade; et que si, au contraire, on fait passer une

(1) A partir de l'ancien sol.

ligne par le milieu de la grande arcade et par celui de la porte du porche, elle arrive à la porte du clocher à 1 pied 7 pouces du montant du sud; d'où il résulte que l'avant-porche, ou le porche proprement dit, n'est point perpendiculaire à l'intérieur du grand porche ou vestibule, quoiqu'il le soit au mur de l'ouest et à la porte d'entrée, ce qui prouverait encore que le vestibule ou grand porche est postérieur à l'ensemble de l'avant-porche et au grand mur de façade.

Au surplus, on sait que les constructions de la basilique et de son rond-point de l'est, jointes à celles du clocher et du vestibule ou grand porche, forment une longueur de 341 pieds 3 pouces, ce qui fait, pour ces mêmes constructions et celles du vrai porche, une longueur totale de 372 pieds.

Tableau des principales mesures du vestibule et du porche.

| PRINCIPALES MESURES ET PROPORTIONS. | | P. P. L. | | |
|---|--|--|---|------------|
| VESTIB. ^e | GRANDES mesures. | Longueur du vestibule, dans œuvre. | 55 9 " | |
| | | Longueur, y compris l'épaisseur du mur de façade. . . | 59 3 " | |
| | | Largeur, dans œuvre. | 49 6 " | |
| | | Largeur, hors d'œuvre. | 59 6 " | |
| | EXTÉRIEUR. | Le mur de façade est de la longueur de. | | 62 8 " |
| | | Sa hauteur, au-dessus du niveau du pavé du clocher, est de | | 63 " " |
| | | Ses ailes s'élevaient seulement d'environ. | | 45 " " |
| | | La porte que contient ce mur est de la largeur de. . . . | | 6 5 " |
| | | Elle était anciennement d'environ. | | 8 " " |
| | | Et sa hauteur était d'environ. | | 18 9 " |
| | | Les fenêtres étaient à la hauteur d'environ. | | 22 6 " |
| | | Les petites arcades feintes sont à. | | 40 5 " (1) |
| | Du bas de ces arcades au haut du mur il y a. | | 23 " " | |
| | INTÉRIEUR. | PILIER DU N.-E. | { Sa largeur, à sa face du sud, est de. . . | 14 7 3 |
| { A sa face de l'ouest, elle est de. . . . | | | 10 " 6 | |
| PILIER DU S.-E. | | { Sa largeur, à sa face du nord, est de. . | 14 " " | |
| | | { A sa face de l'ouest, elle est de. . . . | 9 9 9 | |
| PILIER DU N.-O. | | { Sa largeur, à sa face du sud, est de. . | 12 " 6 | |
| | | { A sa face de l'est, elle est de. | 9 9 " | |
| PILIER DU S.-O. | { Sa largeur, à sa face du nord, est de. . | 12 4 " | | |
| | { A sa face de l'est, elle était d'environ. . | 9 10 " | | |
| DISTANC. ESSENT. | | { De la porte du cloch. au pil. N.-E., il y a. | 10 9 " | |
| | | { De la porte du vestib. au pil. N.-O., il y a. | 10 4 " | |
| LONGUEUR TOTALE des constructions de l'église, du clocher et du vestibule. | | 341 3 " | | |
| PORCHE. | Longueur du porche jusqu'à l'extérieur du mur de façade. | | 31 " " | |
| | Largeur, hors d'œuvre. | | 27 11 " | |
| | Longueur du mur de façade, environ. | | 29 1 " | |
| | La largeur de l'arcade d'entrée est de. | | 15 2 " | |
| La hauteur de cette arcade était d'environ. | | 22 " " | | |
| LONGUEUR TOTALE des diverses constructions de l'église y compris le porche. | | 372 " " | | |

(1) Toujours au-dessus de l'ancien sol.

CHAPITRE V.

Du porche du nord et de celui du sud.

ON a vu qu'il existait de vieilles constructions à l'extérieur de la porte du nord de la basilique, et qu'il y avait eu un toit sur celle du sud (1); c'était évidemment deux espèces de porches : nous en ferons le sujet de deux articles.

ARTICLE 1.^{er} — *Du porche du nord.*

A l'est de la porte, et à la distance de 4 pieds 1 pouce, est une vieille chapelle qu'on avait dédiée à Sainte-Marguerite. A 2 pieds 7 pouces 6 lignes, à l'ouest de cette même porte, était une seconde chapelle qu'on avait mise sous l'invocation de Sainte-Magdeleine. Cette dernière est presque entièrement détruite ; elle a été remplacée par une maison qui, à une certaine hauteur, avance sur l'entrée de l'église et la recouvre dans toute sa largeur.

Extérieur de la chapelle de l'est. — La chapelle de l'est a la forme d'un parallélogramme ; le gros mur de l'église forme un de ses côtés ; sa longueur est de 29 pieds 7 pouces (2) ; sa largeur, à partir du gros mur, est de 16 pieds 4 pouces. Le terrain sur lequel est élevée cette chapelle ayant beaucoup de déclivité, le mur de l'est descend plus que les deux autres. Dans la partie inférieure de ce mur est un arceau de 5 pieds 11 pouces 6 lignes de large, de 7 pieds de hauteur, de 3 pieds 7 pouces de profondeur vers le sud, et de 3 pieds 9 pouces 6 lignes au nord. Cette profondeur est même, jusqu'à la hauteur de 3 pieds, de 4 pieds 3 pouces, et de 4 pieds 5 pouces 6 lignes. Au surplus, l'arceau est cons-

(1) Voyez pag. 237 et 301.

(2) Cette longueur est de 29 pieds 4 pouces au sud, et de 30 pieds 1 pouce au nord, non compris la saillie de l'extrémité du mur de l'ouest.

truit en pierres de taille dont les assises ont 1 pied 8 pouces 9 lignes de hauteur ; il n'a point d'imposte ; ses voussoirs sont extradossés. Dans l'enfoncement est une porte de 3 pieds 8 pouces 6 lignes de large , et de 2 pieds de hauteur au-dessus du sol ; elle forme l'entrée d'une cave dont nous parlerons bientôt : son montant du sud est sur la même ligne que celui de l'arceau ; les assises des deux parties s'accordent et ne font qu'une même construction. Le montant du nord , au contraire, s'éloigne de celui de l'arceau de 2 pieds 4 pouces , et il a été refait dans les temps modernes , sur une largeur de 10 pouces 6 lignes , c'est-à-dire que l'ancien montant n'avait que 1 pied 5 pouces 6 lignes de saillie , et que la porte avait alors une largeur de 4 pieds 7 pouces. Ce vieux montant est formé d'une seule pierre placée debout , et dont la hauteur est de plus de 5 pieds. Le linteau est fait également d'une seule pierre.

De l'arceau aux constructions de l'ancienne paroisse il y a 4 pieds. A environ 1 pied 6 pouces au-dessus de cet arceau commence une arcade de 19 pieds 5 pouces de haut sur 7 pieds 5 pouces 6 lignes de large. Cette arcade est en plein cintre ; elle est ornée d'une imposte chanfreinée ; ses voussoirs sont extradossés , et elle est fermée d'un simple parpaing de 6 ou 7 pouces d'épaisseur. Au milieu de ce parpaing , et dans sa partie supérieure , est une lucarne de 3 pieds 11 pouces de hauteur , et de 1 pied 5 pouces de largeur. Une plinthe carrée est au niveau de l'imposte sur le côté. A quelques pieds au-dessus de l'arcade finit la construction ; mais on voit qu'elle a dû s'élever davantage.

Le bas de ce mur de l'est est construit en grosses pierres de taille non-seulement sur les côtés de l'arceau , mais aussi dans toute la partie du sud. Dans celle du nord , les assises n'ont que 1 pied 2 pouces de haut , et il en est de même sur toute la largeur du mur , au-dessus de l'arceau. Enfin , ce même arceau a été formé postérieurement à la construction de la porte : on voit la liaison des deux masses , et l'on peut juger que d'abord il n'y eut que le montant du sud.

Au surplus , il est évident que le sol a dû être beaucoup plus bas , puisque le haut de la porte dont nous venons de parler ne s'élève que de 2 pieds , et qu'il a fallu pratiquer l'escalier sous l'arceau. Nous ajouterons que le mur de l'est n'est point sur la même ligne que celui de la basilique , qu'il avance d'environ 2 pieds de plus ; qu'il n'est point sur

une ligne parfaitement parallèle à ce mur, mais qu'au contraire la direction de son parement aboutirait au sommet de l'angle d'embranchement de la croix.

Le mur du nord est en petites pierres de taille comme la majeure partie de celui de l'est; il offre à son extrémité un avant-corps d'environ 6 pieds de large et de 2 pieds 8 pouces 6 lignes de saillie. A 11 pouces de cet avant-corps est une arcade de 7 pieds 6 pouces de large et de 19 pieds 5 pouces de hauteur. A 11 pouces plus loin est un second avant-corps dont la saillie n'est que de 7 pouces, mais dont la largeur est d'environ 2 pieds 9 pouces. L'arcade s'élève juste à la même hauteur que celle de l'est; elle a de même une imposte chanfreinée; elle est de même en plein cintre, et ses voussoirs sont également extradossés; elle est fermée d'un mur de 1 pied 8 pouces d'épaisseur, et dans ce mur, beaucoup moins ancien que celui qui forme l'arcade de l'est, est une fenêtre en arc aigu. La largeur de cette fenêtre est de 3 pieds 1 pouce; sa hauteur est de 8 pieds 9 pouces. L'imposte de la vieille ouverture se continue carrément sur les côtés; elle se trouve même sur l'avant-corps de l'extrémité de l'est, et tourne sur le mur qui est de ce côté. Au-dessus du cintre le mur ne s'élève que de quelques pieds; mais il annonce, comme l'autre, qu'il s'est élevé davantage.

A l'ouest du petit avant-corps est une arcade pareille à celle que nous venons de décrire; mais comme une baraque a été construite au-devant, on ne peut guère l'apercevoir. Un second petit avant-corps est après cette seconde arcade, et là se termine le mur du nord.

Quant au mur de l'ouest, il est presque entièrement moderne: son épaisseur est de 1 pied 6 pouces; il contient une porte carrée dont la largeur est de 8 pieds 4 pouces et la hauteur de 14 pieds et quelques pouces. Cette ouverture a été pratiquée pendant la révolution: auparavant c'était une petite porte percée dans un simple parpaing. Au reste, la seule chose qu'il y ait de remarquable dans ce mur c'est son extrémité du nord, c'est-à-dire l'angle nord-ouest de la chapelle. En effet, cette partie des vieilles constructions a 3 pieds 8 pouces de large; elle offre à l'ouest une espèce de pied-droit ou pilastre de 6 pouces 6 lignes de saillie, de 2 pieds 8 pouces de largeur, et ce membre se termine par une

sorte de chapiteau, en imposte chanfreinée, qui annonce qu'il a existé une troisième arcade de ce côté.

Chapelle de l'est ; caveau. — Nous avons dit que la porte du grand arceau de l'est donnait dans un caveau. La largeur de ce caveau est de 11 pieds 9 pouces ; sa longueur est de 31 pieds 4 pouces vers le nord, et de 30 pieds au sud. Son mur de l'est est sur deux lignes différentes, c'est-à-dire que le montant de la porte, vers le nord, n'a que 1 pied 9 pouces d'épaisseur ; que cette épaisseur, jointe à la profondeur de l'enfoncement carré et à celle de l'arceau, n'est que de 6 pieds 2 pouces, tandis que le côté du sud présente une épaisseur totale de 7 pieds et quelques pouces, et l'on doit remarquer que c'est de là que provient la différence de longueur des deux côtés du caveau.

La porte de ce caveau est à 4 pieds et quelques pouces de la paroi du sud et à 3 pieds de celle du nord : ses murs sont en moellons bruts, excepté celui du sud qui est en pierres de taille, et qui se compose de plusieurs assises, dont la hauteur est de 1 pied 8 pouces 9 lignes et de 1 pied 9 pouces. La dernière de ces assises seulement n'a que 1 pied, et c'est là - dessus que commence la voûte ; elle est construite en moellons plats. Le mur de l'est, celui du sud et celui du nord, sont parfaitement liés ensemble ; ils ont été faits à la même époque : celui de l'ouest a été refait après coup. Quant à la voûte, sa hauteur est d'environ 12 pieds sous-clef, et la porte ne s'élève que de 1 pied 6 pouces de moins.

Au surplus, on doit remarquer que comme les constructions extérieures n'ont que 29 pieds 6 pouces de longueur totale, tandis que la longueur du caveau est de 37 pieds 6 pouces, y compris l'épaisseur du mur de l'est, il s'en suit nécessairement que le caveau se prolonge vers l'ouest de 8 pieds de plus que la chapelle.

Chapelle de l'est ; intérieur. — La longueur intérieure de la chapelle est de 22 pieds 6 pouces ; sa largeur est de 13 pieds 9 pouces. Le sol de cette chapelle est plus haut que celui de l'église de près de 2 pieds. Le mur de l'est a 4 pieds 11 pouces d'épaisseur vers le sud, et 5 pieds 4 pouces au nord. L'arcade qui est dans ce mur s'élève de 17 pieds 5 pouces au-dessus du pavé ; sa largeur n'est d'abord que de 6 pieds 11 pouces 6 lignes ; mais à 1 pied 10 pouces de profondeur elle est de 7

pieds 6 pouces, parce que le montant du nord se compose de deux parties, dont l'une avance plus que l'autre de 8 pouces, bien qu'elles aient été faites à la même époque. Les assises du montant du sud sont en grosses pierres comme celles de l'église; celles des deux parties de l'autre montant sont en pierres de moyenne grosseur.

Une espèce d'ante est dans l'angle du nord-est de l'intérieur qui nous occupe; elle a 9 pouces 6 lignes à sa face du sud, et 7 pouces 6 lignes à celle de l'ouest. A 11 pouces de cette ante est la première arcade du nord; à 11 pouces après cette arcade est une ante de 8 pouces sur chaque face. Un pilastre de 1 pied 4 pouces 6 lignes de large, sur 10 pouces de saillie, vient après. Au-delà, et sur la même ligne que le pilastre, est un parpaing moderne qui empêche d'apercevoir la seconde arcade: ce mur a été fait pendant la révolution, non-seulement pour consolider le petit édifice qui nous occupe, et qui servait d'entrée à la *Salle-Décadaine*, mais encore sans doute pour donner plus de profondeur à l'échoppe qui est au dehors.

Le mur du sud est celui de la basilique: nous l'avons décrit; nous ajouterons seulement qu'il a été coupé à la profondeur de plus de 1 pied pour recevoir l'extrémité de celui de l'est; qu'un pilastre est appliqué contre ce mur, vis-à-vis de celui du mur du nord; que des pierres paraissent avoir été laissées dans ce même mur pour aider à former ce pilastre; que la plinthe en imposte chanfreinée, qui est sur la même ligne que les chapiteaux, est également encastrée dans le gros mur; et qu'un second pilastre se trouve caché par l'extrémité du mur de l'ouest.

Tous ces pilastres des deux murs, de même que la plinthe en imposte qui continue la ligne de leurs chapiteaux, s'élèvent de 12 pieds 9 pouces. Au-dessus commence une voûte construite en briques, et soutenue par des nervures gothiques peu compliquées dans leur forme. Cette voûte offre plusieurs lézardes, de même que le mur du nord, surtout dans la première arcade, ce qu'il faut attribuer à une coupure qu'on a faite à l'extérieur du pied-droit.

D'après tous ces détails, il est évident que certaines parties de la chapelle de l'est remontent à l'époque de la fondation de la basilique actuelle, et que les autres ne sont que des restaurations successives. Ces constructions différentes sont au nombre de six.

La voûte du caveau, trois de ses murs, et le montant du sud de l'arceau de l'est appartiennent à la première.

La seconde est presque de la même époque ; elle se compose du reste de l'arceau, du montant du sud de l'arcade supérieure, et de quelques parties des pilastres appliqués contre le mur de la basilique.

L'extrémité du mur de l'est et sa partie supérieure, le mur du nord en entier, avec ses vieilles arcades, ses pilastres et quelques parties de ceux qui leur sont opposés, forment la troisième.

La quatrième consiste dans le parpaing de l'arcade de l'est.

La cinquième, dans le mur qui forme la première arcade du nord, et dans la voûte entière.

Enfin, la sixième et dernière comprend le mur de l'ouest et celui qu'on a construit devant la seconde arcade du nord.

CHAPELLE DE L'OUEST. — La chapelle de l'ouest était dans le genre de celle de l'est, dont elle n'était distante que de 15 pieds 2 pouces. Une maison particulière l'a remplacée de nos jours ; mais comme il en paraît encore quelques vestiges, nous devons les faire remarquer.

Chapelle de l'ouest ; extérieur. — La longueur totale de la chapelle de l'ouest était d'environ 34 pieds 4 pouces ; sa largeur était d'environ 16 pieds 4 pouces, comme celle de la chapelle de l'est.

Le mur de l'ouest de cette chapelle paraît avoir 19 pieds de longueur ou environ : il est percé d'une arcade de 9 pieds 3 pouces de large, et par la déclivité du sol il est tellement enterré que quoique l'arcade monte un peu plus que celle du mur de l'est de l'autre chapelle, elle ne s'élève néanmoins que de 15 pieds sur le pavé extérieur. Cette arcade est ornée d'une imposte. Au dehors, et à la hauteur de cette imposte, est une plinthe carrée ; elle se trouve à 10 pieds d'élévation. A 10 pieds plus haut est une corniche de même forme.

Au surplus, l'épaisseur de ce mur de l'ouest est de 7 pieds 7 ou 8 pouces ; sa construction est en pierres de taille de médiocre hauteur ; elle se lie parfaitement à celle du contrefort de la basilique : l'une et

l'autre ne font qu'une même masse, dont le parement est à 3 pieds 7 pouces du gros mur. Au moyen d'un arrachement on a pratiqué une petite arcade à l'extrémité du nord de ce mur de l'ouest, ce qui nuit d'autant à la solidité de la basilique.

Le mur du nord a presque entièrement disparu : la seule extrémité de celui de l'ouest se montre de ce côté, où elle fait un avant-corps de 7 pieds 2 pouces de large. La plinthe se continue sur cet avant-corps, et à 10 pieds au-dessus est une corniche composée d'un gros larmier et de quelques modillons, ce qui fait un couronnement pareil à celui des côtés des grands murs de la basilique. Avant la révolution ce mur du nord offrait de vieilles arcades dans le genre de celles de la chapelle de l'est.

Le mur de l'est était aussi jadis en petit parpaing comme le mur de l'ouest de l'autre chapelle : il ne reste plus de ce mur que son extrémité, ou en d'autres termes que le retour de celui du nord. Cette partie des vieilles constructions se présente sur une largeur de 3 pieds 4 pouces 6 lignes. A une certaine hauteur, on voit une imposte ornée de quelques moulures, c'est-à-dire absolument différente des autres impostes ou petits chapiteaux des deux monumens.

Chapelle de l'ouest ; caveau. — Le caveau de l'ouest a 11 pieds 8 pouces de largeur, et 32 pieds 3 pouces de longueur totale. Une partie de sa voûte a été coupée pour faire place, dans l'angle du sud-est, à un grand escalier ; par ce moyen le mur du sud n'a plus que 17 pieds 11 pouces de longueur. La voûte de ce caveau s'élève, comme celle de l'autre, d'environ 12 pieds, et elle est construite de même. Les murs sont en moellons, seulement on aperçoit quelques grosses pierres dans l'angle du sud-ouest. Le mur de l'est a évidemment été ajouté. A 1 pied de ce dernier, et dans celui du nord, est une porte dont la largeur est de 4 pieds 5 pouces, et la hauteur de 6 pieds ; elle n'a point de feuillure, ce qui annonce qu'elle communiquait à d'autres caveaux, et l'on voit à cette porte que l'épaisseur du mur est de 2 pieds 6 pouces.

Chapelle de l'ouest ; intérieur. — On ne voit absolument rien dans l'intérieur de la chapelle qui nous occupe. Les nouvelles constructions ont tout caché ou tout fait disparaître, seulement on se souvient que sa disposition était pareille à celle de la chapelle opposée.

Tels sont les détails des chapelles du nord : nous ajouterons que celle qui est vers l'est se trouve à 4 pieds 1 pouce 3 lignes de la porte de la basilique, tandis que l'autre n'en est qu'à 2 pieds 7 pouces 6 lignes ; que, par conséquent, pour que le tout fût régulier, il faudrait que la dernière de ces chapelles avançât de 1 pied 5 pouces 9 lignes de moins ; que probablement c'était ainsi d'abord, et que l'irrégularité est due à une restauration qui nécessairement a été faite, puisque de ce côté la vieille construction ne ressemble point à celle qui est à l'angle de la chapelle de l'est. Ce qui d'ailleurs le prouve de la manière la plus complète, c'est que l'axe de la basilique, si on le prolonge, est en effet beaucoup plus éloigné de la dernière de ces chapelles que de la première, et que primitivement le tout devait être régulier.

Au surplus, dans tout cela on peut faire une remarque importante : c'est que le mur de l'ouest de la chapelle de l'est, et le mur de l'est de la chapelle de l'ouest, sont plus minces et moins anciens que tous les autres ; qu'au sud, à l'extrémité de ces murs, il y a encore des pilastres pareils à ceux de l'intérieur ; d'où il faut nécessairement conclure, que pendant long-temps il n'existait rien à la place de ces mêmes murs ; que, par conséquent, les deux petits édifices que nous venons de décrire étaient ouverts de ce côté, et ne pouvaient être des chapelles comme ensuite ils le sont devenus, mais bien un véritable porche en portique. S'il fallait de nouvelles preuves de cette dernière assertion, nous rappellerions :

1.° Que les deux caveaux n'en formaient d'abord qu'un seul, et que le mur de séparation a été ensuite ajouté ;

2.° Que ce grand caveau a été bâti en même temps que la basilique, puisque la voûte porte sur le gros mur, et que les murs des extrémités sont liés avec celui du sud ;

3.° Que les voûtes du haut portent également sur le gros mur de la basilique ;

4.° Que les arcades ont été ouvertes sur toute leur hauteur, ce qui ne pouvait convenir à des chapelles ;

5.° Enfin, que le mur du nord de la chapelle de l'est se termine à

l'ouest par un pilastre orné d'une imposte, ce qui annonce de la manière la plus positive qu'il suivait une troisième arcade de ce côté.

Ainsi, il existait un porche au nord de notre basilique : ce porche se composait d'une galerie de 13 pieds 9 pouces de large, et d'environ 66 pieds 6 pouces de longueur dans la direction de l'ouest à l'est ; il était éclairé à chaque extrémité par une arcade ; son côté du nord, c'est-à-dire sa façade, avait cinq arcades, et celle du milieu était plus grande que les autres. L'ensemble de ce porche offrait la forme d'un parallélogramme dont la longueur extérieure était de 79 pieds et quelques pouces (1), et la largeur, à partir du gros mur de la basilique, de 16 pieds 6 pouces, non compris la saillie des petits avant-corps qui séparaient l'extérieur des arcades, ni celle des grands avant-corps des extrémités. Les premiers de ces avant-corps avaient 2 pieds et quelques pouces de large sur 6 ou 7 pouces de saillie ; les deux autres avaient 2 pieds 7 ou 8 pouces de saillie sur environ 7 pieds de largeur (2). L'arcade de l'est avait 7 pieds 6 pouces de largeur, sur une hauteur de 19 pieds 5 pouces ; celle de l'ouest avait 9 pieds 3 pouces de large ; toutes celles du nord avaient 7 pieds 5 pouces sur 19 pieds 5 pouces, excepté celle du milieu, dont la largeur devait être de 16 pieds, et la hauteur d'environ 23 pieds. Une plinthe était au niveau de l'imposte, sur les avant-corps des extrémités ; une corniche, composée d'un larmier soutenu de gros modillons, couronnait toute l'ordonnance. L'arcade de l'est et celle de l'ouest avaient une espèce de garde-fou de 4 pieds de hauteur ; celles de la façade étaient ouvertes jusqu'au bas, ce qui annonce qu'elles servaient toutes d'entrée, et sans doute, pour arriver à celles qui étaient le plus à l'est, il fallait monter plusieurs marches (3). Dans l'intérieur, des pilastres étaient placés entre les arcades ; ces pilastres soutenaient sans doute des arcs-doubleaux. La voûte devait se composer d'un long berceau divisé par ces arcs-doubleaux, et sur la principale arcade un berceau plus élevé devait être perpendiculaire au premier, et le couper pour ainsi dire en deux portions. Vraisemblablement des dalles recouvraient le tout.

(1) Cette longueur est de 79 pieds 9 pouces au nord, et de 79 pieds 5 pouces au sud.

(2) Celui de l'extrémité de l'ouest a 7 pieds 2 pouces ; l'autre n'a que 6 pieds et quelques pouces.

(3) C'est de ces marches qu'est venue la dénomination de *Porte-du-Gras* ; voyez page 286.

Quant à l'étage inférieur, il est évident qu'il ne formait qu'un seul caveau, qui sans doute servait de crypte. L'entrée de ce caveau était à l'est, et il paraît qu'un second souterrain communiquait au premier : on croit même qu'il y avait quelques sous-caveaux.

Tel était le porche du nord : sa façade s'élevait d'environ 25 pieds au-dessus du pavé de la basilique ; sa fondation était de la même époque que celle du principal monument. Comme porche, il a été restauré deux ou trois fois ; plus tard on en a fait deux chapelles ; maintenant il est en grande partie la propriété de quelques particuliers.

ARTICLE 2. — *Du porche du sud.*

Dans la description de la basilique, nous avons dit qu'il y avait eu un toit sur la porte du sud, et que c'était de là que le nom de *Touin* s'était formé. Ce toit s'élevait à une hauteur considérable ; certains trous où portaient quelques parties de la charpente se montrent encore dans le gros mur, et sans doute des piliers ou des colonnes portaient cette même charpente de l'autre côté. Ainsi, c'était bien une espèce de porche ; néanmoins, comme il ne se liait point à la construction du monument principal, qu'il paraît avoir été fait après coup, et d'une manière peu convenable, que d'ailleurs il n'en subsiste rien, nous n'en parlerons pas davantage. Comme le sol a beaucoup de déclivité de ce côté, on crut sans doute qu'il ne devait point y avoir une entrée principale, et les abords en furent négligés.

CHAPITRE VI.

De la vieille église, c'est-à-dire d'une église fort ancienne sur l'emplacement de laquelle ont été élevés le vestibule ou grand porche et le clocher.

DANS la description du clocher nous avons prouvé que le mur de l'est de la base, que celui du nord et celui du sud, de même que les voûtes

des galeries latérales, appartenaient à une époque antérieure au reste du monument. On a vu que ces murs et ces voûtes avaient été brisés pour recevoir la construction nouvelle (1); que le mur de l'ouest du grand porche remontait aussi à des siècles très-reculés, et qu'il devait avoir servi de façade à un édifice beaucoup plus important qu'un porche ou un vestibule (2). Nous ne reviendrons point sur les détails que nous avons déjà donnés; seulement nous considérerons ces détails dans leur ensemble, nous en rappellerons quelques-uns en particulier, pour en déduire des conséquences, et ce sera sur ces diverses données que nous reconstruirons une ancienne et assez vaste église.

La largeur de cet édifice nous est déjà connue, elle est la même que celle de la base du clocher; il s'agit de déterminer sa longueur; mais pour y parvenir, il faut voir d'abord sa distribution intérieure.

Le mur qui est entre la basilique et le clocher a 4 pieds 1 pouce et quelques lignes d'épaisseur; et de ce mur à la première arcade transversale des galeries latérales, on a 13 pieds 8 pouces. De la première arcade à la seconde on a aussi 13 pieds 8 pouces, et le pied-droit qui est entre les deux a 3 pieds 1 pouce de large. On appelle ces espaces d'arcade à arcade, *des travées*. Or, si à la première travée on ajoute la largeur du pied-droit ou pilastre, on a 16 pieds 9 pouces de longueur totale.

D'un autre côté, la longueur de la base du clocher est de 44 pieds 6 pouces, ce qui fait 40 pieds 5 pouces non compris le mur de l'est; et on sait que la longueur intérieure du grand porche est de 55 pieds 9 pouces. Or, 40 pieds 5 pouces + 55 pieds 9 pouces = 96 pieds 2 pouces, et l'on est bien assuré que tout cet espace était occupé par l'édifice dont il s'agit maintenant, puisqu'on a la preuve que les murs latéraux se continuaient en avant du clocher, et que le mur du couchant du grand porche est plus ancien que les autres parties de cette espèce de vestibule. Il ne faut même pas perdre de vue que le mur de l'est du clocher conserve une naissance de voûte du côté de la basilique, ce qui prouve que la vieille église s'étendait encore de ce côté;

(1) Voyez pages 387, 388, 389, 390, 392, 394, etc.

(2) Voyez pages 419, 420 et 421.

mais bornons-nous pour un moment à l'espace que nous venons de déterminer, et voyons combien de travées il pouvait contenir.

Si l'on divise 96 pieds 2 pouces par 16 pieds 9 pouces, on a 5 pour quotient, et il reste à diviser 12 pieds 5 pouces. Ainsi, l'on est assuré que dans l'espace de 96 pieds 2 pouces il y aurait eu cinq travées, et un surplus de 12 pieds 5 pouces. Au reste, comme le pied-droit qui suit la seconde travée a 4 pieds 2 pouces de large, et qu'il est à présumer que celui qui était après la troisième avait les mêmes dimensions, on doit retrancher encore 2 pieds 2 pouces des 12 pieds 5 pouces, et il ne reste réellement que 10 pieds 3 pouces au-dessus de ce qu'il faut pour les cinq travées. Ainsi, la vieille église comprenait au moins dans sa longueur un petit vestibule et cinq travées.

Mais les pieds-droits des deux arcades qui forment la troisième travée étant plus larges que les autres, il en résulte que cette travée était la principale, qu'elle devait être au milieu, et que, par conséquent, l'édifice se prolongeait du côté de l'est : cela est évident ; la raison l'indique. Ce n'est pas tout : il faut se rappeler la description du mur qui est entre la basilique et le clocher (1), ne pas perdre de vue que ce mur laisse encore voir, à son parement de l'est, une naissance de voûte qui lève toute difficulté, et qui prouve de la manière la plus positive que la vieille église se prolongeait en effet de ce côté.

Au surplus, comme ce reste de voûte n'est point au niveau des berceaux des travées, qu'il est de plusieurs pieds plus bas, et que, par conséquent, il n'a jamais pu faire partie d'une travée, il est clair qu'il ne pouvait recouvrir qu'un espace moindre, et que là était nécessairement le sanctuaire. La longueur de cette partie était sans doute de 10 pieds 3 pouces, comme celle du vestibule : ainsi, le tout était parfaitement régulier.

Maintenant, si à 96 pieds 2 pouces on ajoute 4 pieds 2 pouces pour l'épaisseur du mur qui sépare la basilique du clocher, et 10 pieds 3 pouces pour le sanctuaire dont nous venons de parler, on aura 110 pieds 7 pouces pour la longueur intérieure. Si l'on y ajoute les 3 pieds 6 pou-

(1) Voyez page 341.

ces d'épaisseur du mur de l'ouest, qu'on en suppose autant pour celui qui terminait l'édifice du côté de l'est, on a une longueur totale de 117 pieds 7 pouces.

Ainsi, le vieux édifice dont nous rétablissons ici le plan avait 110 pieds 7 pouces sur 50 pieds 2 pouces dans œuvre, et il avait hors-œuvre 117 pieds 7 pouces sur 58 pieds 9 pouces ; c'est-à-dire qu'il avait juste en longueur le double de sa largeur. On ne peut douter que cet édifice ne fût un monument religieux : à l'avenir nous l'appellerons *la vieille église*. Nous allons jeter un coup d'œil rapide au dehors, ensuite nous reviendrons à l'intérieur.

Extérieur de la vieille église. — Nous avons décrit le mur de façade de notre vieille église (1), nous avons fait remarquer qu'il était antérieur aux autres parties du grand porche, mais que les côtés paraissaient avoir été refaits dans toute leur hauteur. Nous avons dit que ce mur était entièrement construit à l'extérieur en pierres de taille, qu'il devait avoir été percé de cinq grandes fenêtres dont trois seulement se montrent encore dans quelques parties, que ces fenêtres étaient cintrées à plein cintre, qu'elles avaient environ 11 pieds 6 pouces de hauteur et 5 pieds de largeur, qu'elles étaient ébrasées vers l'intérieur, que la distance entre elles était de 3 pieds et quelques pouces, qu'elles prenaient naissance à environ 22 pieds au-dessus de l'ancien sol. Nous avons parlé de la partie supérieure de ce même mur, des ornemens singuliers dont il est décoré, de sa fenêtre en forme de croix (2) ; nous en avons examiné le bas, et, dans cette partie, nous avons fait remarquer qu'il se terminait à l'extrémité du nord par une ante qui saillait également sur le mur latéral. Nous ajouterons que si notre vieille église se terminait ainsi par des antes à ses quatre angles, elle avait réellement 121 pieds 2 pouces de long, et 61 pieds 9 pouces de largeur totale.

Le mur de l'est est entièrement détruit ; nous ne pouvons en rien dire de certain ; il avait sans doute une fenêtre vis-à-vis de chacun des deux bas-côtés, et probablement une grande arcade était percée au milieu. Cette arcade, de mêmes dimensions que celle qui maintenant est ornée

(1) Voyez page 415 et suivantes.

(2) On aurait pu placer dans cette fenêtre une petite cloche.

de colonnes, devait donner dans un petit rond-point extérieur au plan, et où se trouvait nécessairement le principal autel. Ce rond-point pouvait avoir 9 ou 10 pieds de saillie hors d'œuvre, ce qui alongeait d'autant la masse de l'édifice (1).

Quant aux murs des côtés, on sait qu'ils ont été détruits en grande partie, et qu'il n'en subsiste des deux que de la longueur de la base du clocher; mais c'est assez pour connaître le tout, et il est clair que ces murs latéraux, qui ne laissent voir aujourd'hui que des moellons de moyenne grosseur, placés en assises (2), avaient environ 40 pieds de hauteur; qu'ils étaient percés de fenêtres de 6 pieds et quelques pouces sur 11 pieds 7 pouces, que ces fenêtres étaient cintrées à plein cintre, qu'elles étaient ébrasées vers l'intérieur, qu'elles commençaient au-dessus du sol à plus de 20 pieds, et qu'elles se trouvaient au milieu des travées des nefs.

Intérieur de la vieille église. — Les détails que nous avons donnés du mur de l'est dans la description de la base du clocher, et ceux de ses galeries latérales, ne laissent aucun doute sur la disposition intérieure de notre vieille église: il est évident qu'elle consistait en une nef principale et deux ailes ou bas-côtés. Il s'agit seulement de déterminer les dimensions respectives de ces trois parties et de leurs accessoires, d'indiquer ensuite ce qu'il pouvait y avoir d'irrégulier, et de faire connaître les motifs des irrégularités.

Le mur qui est entre le clocher et la basilique est percé de trois arcades, dont deux ne se montrent que sur une partie de leur largeur. L'une a 6 pieds 4 pouces 6 lignes d'ouverture jusqu'au gros pilier du nord, l'autre a 7 pieds 11 pouces jusqu'à celui du sud. Ainsi, l'on a 6 pieds 4 pouces 6 lignes + 7 pieds 2 pouces = 13 pieds 6 pouces 6 lignes, et 7 pieds 11 pouces + 5 pieds 7 pouces = 13 pieds 6 pouces;

(1) Sans un rond-point l'autel n'eût pas été placé convenablement. D'ailleurs l'usage de ces ronds-points est extrêmement ancien. On en voit un exemple frappant dans la basilique de Sainte-Sophie, à Constantinople. Cette basilique a même une espèce de corridor à côté de son rond-point, et elle en a deux à la porte d'entrée, ce qui lui donne quelques rapports avec notre vieille église.

(2) C'est du côté du cloître que l'on voit le mieux ces moellons: leur largeur est de 5 pouces à 1 pied 2 pouces; leur hauteur est de 5 à 6 pouces.

et comme les pilastres de toutes les arcades qui séparent les diverses travées ont 1 pied 4 pouces d'épaisseur contre les vieux murs, il faut retrancher 1 pied 4 pouces de chacune de ces deux sommes pour avoir la véritable largeur des arcades. Or, 13 pieds 6 pouces 6 lignes — 1 pied 4 pouces = 12 pieds 2 pouces 6 lignes; et 13 pieds 6 pouces — 1 pied 4 pouces = 12 pieds 2 pouces.

Telle est la largeur des arcades transversales. Si maintenant on veut avoir la largeur totale des ailes ou bas-côtés, il faudra non-seulement y ajouter de nouveau l'épaisseur du pilastre que nous venons de retrancher, mais encore y mettre celle d'un second pilastre qui nécessairement devait être de l'autre côté. Alors on aura 12 pieds 2 pouces 6 lignes + 1 pied 4 pouces + 1 pied 4 pouces = 14 pieds 10 pouces 6 lignes; et 12 pieds 2 pouces + 1 pied 4 pouces + 1 pied 4 pouces = 14 pieds 10 pouces.

Par ce calcul, la largeur des bas-côtés et celle de l'ouverture des arcades qui les traversent sont parfaitement déterminées. Voyons maintenant le milieu de l'édifice, ou ce qu'on appelle *grande nef*. Cette partie n'est jamais plus étroite que les ailes ou bas-côtés; elle est même ordinairement plus large. Au surplus, comme ici les bas-côtés sont déjà connus, et que ce qui reste de largeur doit nécessairement contenir la grande nef et les massifs de séparation (1), on peut procéder comme il suit : 14 pieds 10 pouces 6 lignes + 14 pieds 10 pouces = 29 pieds 8 pouces 6 lignes; et 50 pieds 2 pouces — 29 pieds 8 pouces 6 lignes = 20 pieds 5 pouces 6 lignes, ou, en compte plus rond, 20 pieds 6 pouces. Ainsi il ne reste que 20 pieds 6 pouces pour la largeur de la nef et l'épaisseur des massifs. Or, comme on ne peut guère donner moins de 2 pieds 9 pouces à chaque massif, on aura pour les deux 5 pieds 6 pouces; et parce que 20 pieds 6 pouces — 5 pieds 6 pouces = 15 pieds, on est assuré que la largeur de la grande nef est d'environ 15 pieds, c'est-à-dire qu'elle est à peu près égale à celle des bas-côtés.

Quant aux pilastres ou pieds-droits qui devaient être en saillie dans cette nef, derrière ceux des ailes, il est bien évident qu'ils avaient moins

(1) Nous appelons ici *massifs de séparation* les pieds-droits des arcades qui séparent la grande nef des bas-côtés, et contre lesquels sont appliqués les pieds-droits ou pilastres des arcades transversales.

d'épaisseur que ces derniers ; car ils ne devaient certainement pas rendre les arcades plus étroites que celle du sanctuaire. Or, la grande arcade du sanctuaire a 13 pieds 5 pouces de largeur ; 15 pieds — 13 pieds 5 pouces = 1 pied 7 pouces, et la moitié de 1 pied 7 pouces est 9 pouces 6 lignes : donc les pilastres de la grande nef ne pouvaient avoir tout au plus que 9 pouces 6 lignes d'épaisseur, et les arcades n'avaient point une ouverture de moins de 13 pieds 5 pouces de large.

Au surplus, comme la grande nef avait nécessairement pour comble une seule voûte dans toute sa longueur, et que cette voûte ne pouvait être séparée en berceaux que par des arcs-doubleaux d'une très-médiocre saillie, il serait très-possible que les pilastres eussent été encore moindres.

Mais comment se terminaient les massifs sur les côtés, et quelle était leur largeur ? A quelle hauteur s'élevaient les arcades que ces massifs formaient entre eux, c'est-à-dire celles qui communiquaient de la grande nef aux ailes ?

Ce qui subsiste encore de notre vieille église étant d'un style simple, le reste devait être de même. Ainsi, les arcades dont il s'agit ne pouvaient avoir pour tout ornement que leur imposte ; ainsi, les massifs qui leur servaient de pieds-droits devaient être lisses et carrés ; et comme dans les murs des bas-côtés il y a des arcades feintes qui ne se montrent nullement au dehors, que, par conséquent, ces arcades ne furent jamais ouvertes, il est évident qu'elles n'y ont été pratiquées que par un motif de symétrie, qu'ainsi elles devaient répondre exactement à celles de la grande nef, et être de même largeur. Or, la largeur de ces arcades feintes est de 10 pieds 3 pouces, et l'intervalle qui les sépare est de 6 pieds 9 pouces : donc les arcades latérales de la grande nef avaient de même 10 pieds 3 pouces de large, et les massifs étaient de 6 pieds 9 pouces de longueur.

Quant à la hauteur de ces mêmes arcades, nous ne pouvons la déterminer au juste, non plus que l'élévation de la voûte principale : toutefois nous rappellerons quelques détails, nous les comparerons, et nous tâcherons d'en tirer un résultat.

L'arcade à colonnes qu'on voit dans le mur qui sépare la basilique

actuelle du clocher a 39 pieds de hauteur, ce qui fait 37 pieds 6 pouces au-dessus de l'ancien sol de la vieille église (1); et quoique les pilastres de ce mur soient un peu moins élevés que les colonnes, comme la naissance des arcs-doubleaux qui sont au-dessus, du côté de l'est, annonce que le cintre de la vieille arcade était surhaussé de plus de 4 pieds, qu'il était même outre-passé, il s'ensuit que cette vieille arcade avait plus de 41 pieds au-dessus de l'ancien sol, et que la voûte devait nécessairement s'élever davantage. Ainsi, l'on est assuré que cette voûte avait au moins 42 pieds et quelques pouces d'élévation totale.

D'un autre côté, le grand mur qui sépare les deux porches a 63 pieds de hauteur : or, si l'on en retranche 3 pieds pour le sommet de l'angle, et 2 pieds pour l'épaisseur de la voûte, il reste 58 pieds, et l'on est bien certain que l'intérieur de la grande nef ne s'élevait pas davantage. Ce serait donc de 42 pieds et quelques pouces à 58 pieds que cet intérieur aurait pu s'élever : nous y reviendrons bientôt.

On a vu que les arcades de communication de la principale nef aux ailes devaient avoir 10 pieds 3 pouces de largeur ; mais leur hauteur est encore indéterminée, et même sur ce point nous ne donnerons rien de certain. Toutefois, comme les berceaux des voûtes latérales s'élèvent, du côté de la grande nef, à 37 pieds 6 pouces (2), que les arcades de communication étaient à 1 pied 9 pouces des pilastres, et que leur cintre devait être à la même distance du cintre des berceaux, il en résulte que ces arcades pouvaient avoir environ 35 pieds 9 pouces de hauteur ; et comme c'est sur ces mêmes arcades que la grande voûte devait nécessairement porter, qu'elle était surhaussée, que par conséquent il fallait entre la véritable naissance de son cintre et leur intrados une distance de 6 ou 7 pieds, que le plein cintre avait près de 8 pieds, il est à présumer que cette voûte s'élevait à environ 50 pieds.

Les arcs-doubleaux qui divisaient la voûte de cette grande nef devaient avoir 2 ou 3 pouces de saillie sur la douelle, et, à 3 ou 4 pieds au-dessous de la naissance du vrai cintre, il y avait sans doute une corniche de chaque côté, sur toute la longueur des travées.

(1) On a vu que le sol de la vieille église est au niveau de la partie la plus élevée du pavé du clocher.

(2) Toujours au-dessus de l'ancien sol.

La petite travée du sanctuaire se composait, comme le reste de l'édifice, de trois parties : le centre et les côtés. Le centre était recouvert d'une voûte qui faisait suite à celle de la nef, mais qui probablement se trouvait plus basse ; chacun des côtés avait pour comble un berceau parallèle à ceux des ailes. Le mur du fond devait, comme on a vu, être percé de trois ouvertures cintrées. La naissance des deux berceaux de voûtes des côtés est à la hauteur d'environ 29 pieds ; cette naissance se montre encore : ainsi, l'on peut se convaincre que les deux berceaux latéraux de l'extrémité étaient plus bas que les autres de plusieurs pieds.

Quant au vestibule, nous ne pouvons dire au juste quelle était sa disposition intérieure : on sait qu'il avait 10 pieds 3 pouces de l'ouest à l'est, et que sa largeur était celle de l'église ; mais comment était-il couvert ? comment était percé le mur qui le séparait de la grande nef et des bas-côtés ?

Le mur de façade étant percé de cinq grandes fenêtres, dont deux donnaient juste sur les deux lignes des massifs qui séparaient la grande nef des ailes, il est évident que le vestibule était à part, qu'un mur plein l'isolait entièrement des nefs, et que ce mur ne contenait qu'une porte principale, pareille sans doute à la première porte d'entrée, et peut-être deux petites issues sur les côtés. Ce vestibule pouvait être divisé en trois parties par deux murs de refend ; celle du milieu servait de passage, et probablement les fonts baptismaux étaient placés dans l'une des deux autres.

La voûte commençait vraisemblablement à 24 ou 25 pieds de hauteur, puisque c'est à 20 pieds que le mur est en retraite. Au reste, cette voûte devait être composée de plusieurs berceaux et de lunettes. Sur la porte d'entrée c'était sans doute un berceau dirigé de l'ouest à l'est ; son cintre devait se trouver au-dessus de la fenêtre du milieu, c'est-à-dire à la hauteur d'environ 31 pieds. De chaque côté il pouvait y avoir un berceau perpendiculaire au premier, et comme ces deux berceaux latéraux prenaient naissance beaucoup plus bas que le haut des fenêtres, sur chacune de ces grandes ouvertures, on devait avoir pratiqué une lunette.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette partie des constructions, c'est que le mur de façade ne conserve, vers l'intérieur, aucun arrachement : la retraite dont nous venons de parler est la seule marque de

liaison qu'on y aperçoit ; rien de semblable ne se voit au-dessus : ainsi il est évident que ce mur est postérieur au reste de l'édifice.

Enfin, dans la description de la grande basilique, nous avons parlé du petit escalier du pilier (1) ; nous avons dit que la porte de cet escalier donnait à l'est, et que la partie des constructions où elle était placée se dirigeait fort obliquement (2), et ne se trouvait ni sur la ligne des anciens massifs, ni sur celle des masses postérieures. Nous avons fait remarquer que derrière l'autre partie du gros pilier il y avait une ancienne ouverture que l'on pouvait voir dans la chapelle extérieure (3), et que cette ouverture n'avait point de feuillure, ce qui annonce qu'on n'avait pas besoin de la fermer. De tout cela nous devons conclure qu'il y avait communication de la vieille église à la chapelle extérieure ; et comme le sol actuel de cette chapelle extérieure est au niveau de celui de la vieille église, que l'ancien sol de cette chapelle était beaucoup plus bas, qu'on avait prolongé vers le nord le côté du sanctuaire de l'église, que ce prolongement était de près de 7 pieds hors de l'extérieur du mur, et qu'il ne pouvait avoir pour objet que de joindre ensemble les deux monuments, il est clair que la chapelle est antérieure, du moins dans quelques-unes de ses parties, à la vieille église dont nous venons de retracer le plan.

Si la chapelle était postérieure, pourquoi en effet ne l'aurait-on pas construite au niveau de la vieille église ? Pourquoi ne l'aurait-on pas élevée contre ce monument ? Pourquoi aurait-on placé la porte de communication de manière à avoir besoin, pour y arriver, d'un corridor oblique ? Pourquoi cette porte ne serait-elle pas au milieu du corridor ? et comment se ferait-il que ce corridor fût construit en même temps que la vieille église (4) ?

La chapelle extérieure qui est vers le sud et à l'autre extrémité du

(1) Voyez page 346.

(2) Cette partie se dirige presque au nord ; elle ne décline à l'ouest que d'environ trois degrés.

(3) Voyez pages 313 et 315.

(4) Le mur dans lequel est la petite porte de l'escalier n'a point été restauré dans le bas ; il est d'un seul jet tout du long du corridor, ou du moins aussi loin qu'on peut le suivre vers le nord. Quant à la porte de la chapelle, elle était tout contre le mur de l'est, et par conséquent ne se trouvait point au milieu du couloir ; car l'extérieur de ce mur de l'est avançait de 2 pieds et quelques pouces de plus que le parement de l'est du gros pilier de la nouvelle basilique.

sanctuaire, était aussi beaucoup plus basse que la vieille église, et elle est de même isolée de ce monument; mais elle n'en est éloignée que de 5 pieds et quelques pouces, et la communication de l'une et l'autre donne dans le vide du gros pilier. Cette dernière chapelle ne remonte peut-être pas si haut que l'église; mais elle a dû être refaite, et celle dont elle tient la place était nécessairement antérieure à cet ancien édifice.

Ainsi, il est certain que la vieille église qui nous occupe avait à ses côtés, et tout près de son extrémité de l'est, deux anciennes chapelles, avec lesquelles elle communiquait, et à la fondation desquelles elle était postérieure.

Au surplus, il ne faut pas perdre de vue que la porte qui communiquait de la vieille église à la chapelle du nord, n'eut jamais aucune espèce de feuillure dans sa partie la plus ancienne, c'est-à-dire dans le vieux mur d'intervalle; et puisque cela prouve évidemment qu'on aboutissait, au moyen d'un corridor, dans le petit édifice dont ce mur faisait partie, et que la construction d'où partait ce corridor était antérieure, il en résulte, d'une manière positive, que la vieille église que nous venons de décrire en avait remplacé une plus ancienne.

En effet, nous venons de prouver que la chapelle extérieure, ou du moins certaines parties de cette chapelle, telles que le vieux mur d'intervalle et la porte qu'il contient, étaient plus anciennes que la vieille église. D'un autre côté, il est évident que la vieille porte ne donna jamais au dehors puisqu'elle n'a ni feuillure ni traces de fermeture quelconque. Donc, lorsque cette vieille porte fut faite il existait un édifice de ce côté, et sans doute cet édifice était un monument religieux auquel elle communiquait.

Telle était la vieille église de Saint-Front; sa longueur totale, prise hors d'œuvre, et y compris la saillie des antes ou pilastres, était de 121 pieds 3 pouces sans le rond-point, et sa largeur était de 61 pieds 9 pouces, y compris cette même saillie des antes. Cet édifice se composait, comme on a vu, d'une nef principale et de deux bas-côtés. A l'entrée était un vestibule; à l'autre extrémité était un sanctuaire terminé par un rond-point demi-circulaire. Les trois nefs se composaient chacune de cinq travées; chaque travée avait pour comble un berceau de voûte particu-

lier. Dans les ailes, ces berceaux étaient parallèles entre eux, et perpendiculaires à la longueur de l'édifice; dans la grande nef, il y avait une seule voûte divisée par des arcs-doubleaux. Toutes les voûtes étaient portées par les murs du pourtour, par des massifs et par des piliers. Le vestibule et le sanctuaire se composaient aussi de trois travées, le centre et les côtés. Enfin, ce que nous avons nommé *avant-porche* était le vrai et seul porche de cette vieille église, qui avait plusieurs caractères des anciennes basiliques.

La voûte principale s'élevait à près de 50 pieds, et les autres à près de 30 pieds; des dalles, ou une charpente à deux eaux, formaient la couverture. Au centre était peut-être une petite flèche (1), ou un autre couronnement de ce genre, qui ensuite aurait servi de clocher; et peut-être aussi, plus tard, le beffroi fut-il placé sur la porte d'entrée: ce qui du moins pourrait le faire croire, c'est la hauteur du mur de façade dans sa partie du milieu (2).

Quant à la construction de ce vieux monument, elle était toute en pierre de taille vers l'intérieur. Au dehors, on ne voit au contraire que des moellons presque bruts, grossièrement disposés en assises, excepté au mur de façade; car ce dernier est en pierre de taille dans toute sa hauteur à l'extérieur, quoique, au-dessus du mur, il soit en moellons vers l'intérieur.

Cette différence de construction est remarquable; on ne conçoit même guère qu'elle ait pu entrer dans le projet de l'architecte; et en effet, si l'on examine avec attention ce qui reste de l'édifice, on demeure presque certain qu'il a été repris et fortifié sur les débris du mur qui auparavant avait été dégradé par l'intempérie ou par la main de l'homme. S'il en était ainsi, ce serait lors de la restauration que les moellons bruts auraient remplacé les quartiers de pierre, et primitivement notre vieille église n'aurait laissé voir que de beaux quartiers de pierre de taille, tant dans l'intérieur qu'au dehors.

(1) Les pilastres plus larges de la travée du centre semblent indiquer cette disposition, qui pourtant n'était guère en usage dans ce genre de monuments religieux.

(2) On ne peut guère penser que la principale voûte s'élevât à cette hauteur. Si cependant cela eût été, la charpente se serait trouvée composée de deux parties bien distinctes: le centre et les côtés, comme dans la toiture de la basilique actuelle. Ce genre de couverture paraît avoir été en usage dans les premiers siècles du christianisme.

CHAPITRE VII.

Des deux vieilles chapelles latérales.

DÉJÀ plusieurs fois nous avons eu occasion de parler des deux chapelles latérales, c'est-à-dire des deux petits édifices, qui flanquent le pied de la croix de la grande basilique, et auxquels la vieille église communiquait par les ailes du sanctuaire : c'est ici le moment d'en donner de plus amples détails, et de les décrire chacune en particulier.

ARTICLE 1.^{er} — *De la chapelle latérale du nord* (1).

La chapelle du nord forme une espèce de parallélogramme ; sa direction est de l'ouest à l'est (2) ; son côté du sud se lie avec les constructions de la branche de l'ouest de la basilique ; son extrémité de l'est est à 12 pieds 10 pouces de la branche du nord. Au surplus, cette chapelle a deux étages ; sa longueur est de 10 pieds 7 pouces hors d'œuvre ; sa largeur, dans la petite cour et à partir du renforcement du mur de la basilique, est d'environ 22 pieds 3 pouces ; à l'ouest elle est de quelques pouces de plus. Nous allons commencer par l'extérieur de ce petit monument, ensuite nous passerons successivement à l'intérieur de chacun de ses deux étages.

Extérieur. — Cette chapelle est adossée des maisons particulières à l'ouest de la chapelle qui nous occupe, et tout le long de son mur latéral du nord ; en sorte qu'on ne la voit guère qu'à son extrémité de l'est, c'est-à-dire vers l'intérieur de la petite cour. Le mur qui termine l'édifice de ce côté a même déjà été décrit (3) : on sait qu'il est construit en petites pierres carrées

(1) Cette chapelle fait maintenant partie de la maison de la dame veuve Puyroche, marchande de modes, rue d'Enfer : le premier étage sert de cave.

(2) Avec déclinaison d'environ 7 degrés vers le nord.

(3) Voyez pages 319 et 320.

peu correctement disposées en assises, qu'il a été restauré très-anciennement, que ses pierres sont rouges et un peu calcinées, qu'il est en retraite de 1 pied 3 pouces à une certaine hauteur, que cette retraite n'est point de niveau, qu'elle commence vers le sud, à 15 pieds et quelques pouces au-dessus du pavé de la cour, et qu'elle s'élève de 3 ou 4 pieds de plus du côté du nord; que les constructions de la basilique s'y étendent en retour d'équerre, que quatre ouvertures cintrées sont pratiquées dans ce mur, que les deux du bas sont à 4 pieds du sol de la cour, qu'elles ont 1 pied 8 pouces sur 7 ou 8 pouces, que celles du haut avaient environ 5 pieds sur 2 pieds 5 pouces, qu'elles ont été réduites à quelques pouces de large et à 3 pieds de hauteur, qu'elles sont à 9 pieds 10 pouces des premières; enfin on a vu que le mur finissait à environ 25 pieds de hauteur, et qu'immédiatement au-dessus, et en retraite de 6 pieds, il en commençait un second en simple blocage.

Le mur du nord est aussi en petites pierres carrées, grossièrement smilées, et il a été crépi sur presque tout son parement dans l'intérieur des maisons voisines : on ne peut guère l'apercevoir; mais on est assuré que son épaisseur est de 2 pieds 6 pouces. Au reste, ce mur ne s'élève qu'à la hauteur d'une quinzaine de pieds; au-dessus de ce niveau, il a été entièrement refait. Dans le bas, et presque aux extrémités, on trouve deux portes, dont l'une a 2 pieds 8 pouces 6 lignes de large, et l'autre 3 pieds 3 pouces. Celle qui est le plus à l'ouest donne dans une cave particulière, et l'autre dans un petit caveau que nous décrirons bientôt (1).

Le mur de l'ouest est construit comme celui du nord; il a été de même presque entièrement refait, et non-seulement il se trouve caché par des constructions étrangères, mais encore par l'exhaussement du sol extérieur, parce qu'il n'y a point de caves dans cette partie. Ce mur, dont l'épaisseur est de 2 pieds 6 pouces, est percé de deux longues lucarnes qui ont été refaites dans tout leur contour. Enfin, les deux angles que fait le mur du nord avec ceux de l'ouest et du levant sont en pierres de taille de diverses hauteurs, mais dont quelques-unes ont jusqu'à 1 pied 4 pouces, et même jusqu'à 1 pied 10 pouces.

(1) La cave dépend de la maison du sieur Boucherie, orfèvre et joaillier; et le caveau, de celle du sieur Conte, ferblantier.

Premier étage ; intérieur. — L'intérieur du premier étage se compose de deux nefs séparées par des arcades : sa longueur est de 27 pieds ; sa largeur est de 18 pieds 5 pouces à l'est, et de 18 pieds 10 pouces à l'ouest. La nef du sud est parfaitement régulière ; sa largeur est de 8 pieds 4 pouces de chaque côté ; celle du nord au contraire a 8 pieds 6 pouces à l'ouest, et 8 pieds 1 pouce à l'est : c'est ce qui produit l'irrégularité.

Les arcades de séparation sont au nombre de quatre ; elles sont soutenues par des pieds-droits carrés ; leur cintre est en arc surhaussé et un peu outre-passé ; leur largeur est de 4 pieds 4 pouces 8 lignes, 4 pieds 5 pouces 9 lignes, 4 pieds 2 pouces 6 lignes et 4 pieds 4 pouces (1) ; leur hauteur au-dessus du sol actuel est d'environ 6 pieds 1 pouce, et celle des voûtes est de 13 pieds. La largeur des pieds-droits est de 1 pied 8 pouces 6 lignes, 2 pieds 6 lignes, 2 pieds 6 lignes, 2 pieds 6 lignes et 2 pieds ; leur épaisseur est également de 2 pieds. L'imposte dont ils sont ornés dans les baies, a 6 pouces 6 lignes de haut et 2 pouces 6 lignes de saillie ; elle se compose d'un listel de 1 pouce 8 lignes, d'un petit filet et d'un large cavet peu profond, au-dessous duquel est un second filet.

Au-dessous de l'imposte est une brique de 2 pouces d'épaisseur, et il s'en trouve quelques-unes de semblables dans le massif des murs. Les voussoirs des cintres sont extradossés ; leur largeur à l'intrados est de 4 pouces ; leur longueur est de 10 pouces ; ils sont au nombre de 21 à chaque arcade ; leurs joints sont faits de manière que le mortier est en saillie de 2 lignes d'épaisseur et de 1 pouce de largeur, ce qui produit un effet singulier. La naissance des cintres est à la hauteur de 3 pieds 5 pouces.

Les voûtes sont en pierres brutes, plates et longues ; leur naissance est à environ 2 pieds au-dessus des arcades, et dans l'intervalle on voit quelques rangées de petites pierres carrées, assez régulièrement placées en assises.

Les deux lucarnes du mur de l'est sont fortement ébrasées ; elles ont vers l'intérieur 3 pieds 7 ou 8 pouces sur 1 pied 9 pouces ; du sol au bas de leur talus on trouve 6 pieds 6 pouces ; leur cintre est formé d'une seule pierre sur laquelle on a figuré des voussoirs extradossés. Celle de

(1) En commençant à compter du côté du levant.

ces deux lucarnes qui éclaire la nef du sud est de quelques pouces plus rapprochée du mur du sud que de celui du nord ; l'autre est encore moins dans le milieu : elle est à 3 pieds 8 ou 9 pouces du mur du nord.

Les deux lucarnes de l'ouest sont plus allongées que celles que nous venons de décrire ; elles commencent à peu près au même niveau que ces dernières, mais elles s'élèvent jusqu'à la voûte. Au surplus, ces lucarnes sont fortement ébrasées vers l'intérieur, et elles ont été grossièrement refaites. Celle de la nef du sud est au milieu du mur ; l'autre n'est éloignée du mur du sud que de 2 pieds. A côté est la porte au moyen de laquelle on pénètre dans le bas étage qui nous occupe : c'est une ouverture moderne dont le linteau touche la voûte ancienne, et dont le seuil est élevé de 5 pieds au-dessus du sol ; c'est-à-dire que pour entrer dans la chapelle basse il faut maintenant descendre de 5 pieds. Avant qu'on eût pratiqué cette porte, il ne paraît pas qu'il y eût d'autre ouverture de ce côté que les deux lucarnes.

Les deux portes du mur du nord donnent dans les angles de la nef qui est de ce côté : celle qui est vers l'extrémité de l'est a 2 pieds 7 pouces de large ; l'autre a 3 pieds, et elle se trouve à 3 pieds 7 pouces du mur de l'ouest. La hauteur de ces ouvertures sur le sol actuel n'est que de 3 pieds, et elles ont une feuillure vers l'extérieur, ce qui prouve qu'elles ne serviraient jamais de portes d'entrée. Vers l'intérieur, le linteau de la première est formé d'une pierre taillée en fronton dans sa partie supérieure. Au surplus, ces portes n'ont été l'objet d'aucune restauration.

La cave dans laquelle communique celle des deux portes qui est le plus à l'ouest n'a rien de remarquable ; elle est ancienne, mais elle est de beaucoup postérieure à la construction de la chapelle.

Le caveau dans lequel donne entrée la seconde porte a 8 pieds de longueur de l'ouest à l'est, et 4 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur ; le mur du nord de la chapelle forme un de ses côtés ; son sol est de 8 ou 9 pouces plus élevé que celui de cette même chapelle ; la hauteur de sa voûte, à partir de ce sol, est d'environ 5 pieds 9 pouces sous clef.

Le mur de l'est de ce petit caveau est sur la même ligne que celui de la chapelle ; seulement il est moins épais de 1 ou 2 pouces, ce qui fait que, vers l'intérieur, il se trouve un peu plus reculé. Ce mur a été pres-

que entièrement refait lorsque, dans les temps modernes, on y a percé une porte. Le mur du nord contient aussi une petite ouverture, mais celle-ci est fort ancienne quoiqu'elle le soit un peu moins que le reste de la construction; la largeur de sa baie est de 1 pied 6 pouces; sa hauteur, sur le sol, est de 2 pieds 10 pouces; sa distance du mur de l'est est de 2 pieds 1 pouce. Les tableaux de cette espèce de porte n'ont que quelques pouces de large jusqu'à la feuillure; plus loin l'ouverture est de 1 pied 10 pouces. Au surplus, quoique cette porte soit extrêmement ancienne, elle a été pratiquée depuis la construction du mur, et comme le réduit où elle communiquait était sans doute de peu d'importance, on l'a montée en retraite de ce côté, et on ne s'est pas donné la peine d'en ragréer le contour. Le mur dans lequel est cette baie, de même que celui de l'ouest, est en petites pierres carrées comme ceux de la chapelle. Dans celui de l'ouest surtout, ces pierres sont disposées en assises assez régulières, et la manière dont la voûte est agencée avec le grand mur prouve clairement que la chapelle et le caveau ont été élevés en même temps. Revenons à l'intérieur de cette chapelle; il nous reste encore à parler de la paroi du sud.

Les constructions qui séparent la basilique de cet intérieur sont de l'épaisseur de plus de 7 pieds (1); elles renferment un petit caveau presque pareil à celui que nous venons de décrire, et deux portes qui se trouvent maintenant fermées. Nous avons déjà donné les détails de ces constructions (2); nous n'y reviendrons point; nous ajouterons seulement que les quatre murs du bas étage qui nous occupe sont parfaitement liés ensemble, et qu'ils ont été construits en même temps, de même que les voûtes et les deux petits caveaux. Ce qu'il y a d'antérieur se distingue, comme on a vu, dans le caveau du sud et dans la troisième porte. Au surplus, il est probable que le sol actuel de l'édifice est plus élevé que l'ancien sol.

Second étage; intérieur. — Le second étage de la chapelle n'a aucune communication intérieure avec le premier: il se compose d'une pièce de 18 pieds 10 pouces de long sur 21 pieds 3 pouces de large, et de deux

(1) Elles sont d'environ 7 pieds 1 pouce d'épaisseur dans la partie qui contient le petit caveau; où est la porte du milieu, elles n'ont que 6 pieds 7 pouces; à la troisième porte, elles se trouvent derrière le gros pilier de la basilique.

(2) Voyez pages 312 et suivantes.

carrés dont la longueur de l'ouest à l'est est de 7 pieds, et la largeur de 8 pieds et quelques pouces. Ces carrés sont à l'est de la grande pièce; ils en sont séparés par un mur dont l'épaisseur est de 1 pied 11 pouces, et dans lequel sont pratiquées deux arcades de 7 pieds de large et de 9 pieds 7 pouces de hauteur. Le mur qui sépare les carrés est de l'épaisseur de 2 pieds 3 pouces; les deux voûtes qui forment leur comble ont 10 pieds 3 pouces d'élévation sous clef.

La principale pièce n'a maintenant d'autre ouverture que la porte d'entrée qui est moderne. Cette porte est dans le mur de l'ouest, tout contre celui du nord, et l'on sait que ces deux murs ne remontent pas à une époque très-reculée.

Les deux carrés sont éclairés par les deux petites fenêtres cintrées dont nous avons déjà parlé. Ces fenêtres, dont la hauteur en dehors était d'environ 5 pieds, et la largeur de 2 pieds 5 pouces, ont en dedans 6 pieds 2 pouces, sur 3 pieds 4 pouces, et elles sont également éloignées des murs latéraux. Le bas de leur talus est à 3 pieds du sol; leur cintre est à 6 pouces de la voûte; leurs voussoirs sont extradossés, et ils ont 4 pouces de largeur à l'intrados. Celle de ces fenêtres qui éclaire le carré du nord est en partie détruite, de même que le côté du mur; et la voûte de ce carré, ainsi que le cintre de l'arcade qui lui sert d'entrée, offre de larges crevasses qui proviennent évidemment de la mise hors d'aplomb du mur du nord (1).

Au surplus, les carrés ne sont point parfaitement égaux en largeur: celui du nord a 8 pieds 9 pouces, l'autre n'a que 8 pieds 3 pouces, et cette différence provient non-seulement de la mise hors d'aplomb d'un des côtés, mais aussi de ce que le mur qui les sépare n'est pas parfaitement dans le milieu, qu'il se trouve au contraire à 9 pouces 6 lignes de l'arcade du nord, tandis qu'il n'est qu'à 7 pouces 6 lignes de celle du sud; et nous devons également ici faire remarquer que le mur du nord du premier carré est sur la même ligne que celui de la grande pièce, tandis que la paroi du sud du second avance de près de 2 pieds de plus que le gros mur qui est de ce côté.

(1) Cette mise hors d'aplomb du mur du nord se manifeste, comme on a vu, dès les fondemens: la voûte de celle des deux nefs qui est de ce côté en a éprouvé l'effet d'une manière sensible.

Quant aux arcades, leur imposte est à 4 pieds 6 pouces du sol; elle a 6 pouces de hauteur, et se compose d'un listel de 1 pouce 8 lignes de large, d'un petit filet et d'un cavet qui a peu de profondeur, mais qui est orné de palmettes d'assez bon goût, et au-dessous duquel est encore un petit filet. Le cintre de ces mêmes arcades est en voussoirs extradossés, très-réguliers, et dont la largeur est d'environ 4 pouces à l'intrados; leurs pieds-droits sont en pierres de taille dont les assises ont environ 1 pied de hauteur. Au-dessus des cintres, ce sont de petites pierres disposées un peu grossièrement en assises, et il en est de même de toutes les parois des carrés. Les voûtes sont comme celles du bas, c'est-à-dire en pierres brutes, longues et plates. Au-dessus, le mur de l'est est en retraite d'environ 6 pieds; et comme il a 4 pieds 8 pouces d'épaisseur, son parement interne est à l'aplomb des arcades. Au surplus, ce mur, dont la hauteur n'est pas très-considérable, a été refait ou redoublé plusieurs fois, et il ne conserve presque plus rien qui annonce l'ancienneté. Mais, pour en revenir aux arcades, nous ajouterons que les joints de leurs voussoirs ont été enduits en saillie comme au premier étage, et que celle du carré du nord est fermée d'un mur qui lui sert de soutien, et dans lequel est une porte à oreillettes dont la construction doit remonter à une époque assez reculée.

Il nous resterait à parler du mur du sud de la pièce principale; mais c'est le même que celui de la basilique, et nous en avons donné tous les détails (1); ainsi, il n'y a plus qu'à décrire la petite ordonnance dont ce mur est orné. Cette ordonnance se compose, comme on a vu, de trois colonnes élevées sur de hauts piédestaux, et sur lesquelles portent deux arceaux de 1 pied 10 pouces de saillie sur le parement du gros mur.

Les piédestaux sur lesquels portent les colonnes sont de la hauteur de 7 pieds 11 pouces, et ils n'ont aucune espèce de moulures ni de corniches. Le premier, en commençant à l'est, a 1 pied 4 pouces de large et 1 pied 4 pouces 8 lignes de saillie; le second a 1 pied 8 pouces 3 lignes, et 1 pied 2 pouces; le troisième a 1 pied 2 pouces 6 lignes, et 11 pouces. La différence de saillie de ces piédestaux est remarquable; elle est rachetée, à quelques pieds au-dessus du sol, par une petite retraite du gros mur.

(1) Voyez pages 316 et suivantes.

Les colonnes ont 10 pieds 4 pouces de hauteur, y compris la base et le chapiteau; leur fût est d'une seule pièce; il a 1 pied 4 pouces de diamètre, et il a été fait au tour (1). La base de ces colonnes a 1 pied de haut; elle se compose de deux tores et d'une scotie: c'est une vraie base ionique, assez bien profilée. Le chapiteau a 2 pieds 6 pouces de haut, y compris le gorgerin et l'astragale; il est corinthien, mais il diffère sur chaque colonne: un seul a deux rangs de feuilles. L'abaque ou tailloir a 9 pouces 6 lignes d'épaisseur, et il est différemment profilé sur chaque chapiteau. Les moulures et les modillons dont les trois chapiteaux se trouvent décorés, sont bizarres et curieux.

Les deux arceaux qui portent en plein cintre sur les trois colonnes s'élèvent de 3 pieds 8 pouces, et de l'intrados de ces arceaux au haut de la construction, il y a 1 pied 10 pouces, ce qui fait 23 pieds 9 pouces pour la hauteur totale de l'ordonnance. Au-dessus est une espèce de petit arrachement, ce qui prouve que le second étage de la chapelle était surmonté d'un galetas pavé en carreaux de briques ou en dalles. Une charpente ordinaire recouvrait le tout.

Voyons maintenant comment les deux étages de la chapelle se coordonnent entre eux, et quels sont les changemens qui paraissent y avoir été opérés.

Dans la description de la basilique (2) nous avons prouvé :

1.° Que le premier étage de la chapelle était antérieur au mur de la basilique ;

2.° Que le mur qui séparait les deux édifices se composait de trois parties bien distinctes, et que celle qui formait l'intervalle des deux autres était la plus ancienne ;

3.° Qu'à la hauteur du sol du second étage de la chapelle, la partie la plus moderne se montrait seule des deux côtés; qu'elle était en retraite

(1) Un de ces fûts est éclaté sur toute sa hauteur: c'est celui de la troisième colonne. Quant à la circonstance du tour, elle annoncerait ou que ces fûts ont été enlevés de nos antiquités, ou que l'usage de tourner les colonnes a subsisté long-temps parmi nous.

(2) Voyez pages 314, 315, 317, 318, 319, 320 et 321.

de 2 pieds 5 pouces sur la paroi du premier étage ; que, par conséquent, elle portait sur la partie la plus ancienne, et qu'elle ne se trouvait en retraite que de 4 ou 5 pouces sur cette dernière construction.

Mais la largeur du premier étage étant de 18 pieds 5 pouces à l'est, et de 18 pieds 10 pouces à l'ouest, tandis que celle du second est de 21 pieds 3 pouces ou environ, on aura 21 pieds 3 pouces — 18 pieds 5 pouces = 2 pieds 10 pouces, et 21 pieds 3 pouces — 18 pieds 10 pouces = 2 pieds 5 pouces. Ainsi, la différence de largeur des deux étages est de 2 pieds 11 pouces et de 2 pieds 5 pouces, ou, en terme moyen, d'environ 2 pieds 8 pouces. Or, on a vu que la paroi du sud de la grande pièce du second étage n'était autre chose que le vrai mur de la basilique, et qu'elle était plus reculée, de près de 2 pieds, que celle du petit carré, tandis que l'ancienne paroi devait être sur la même ligne, comme du côté opposé. Si donc, de 21 pieds 3 pouces, on retranche 2 pieds, on aura 19 pieds 3 pouces, et telle était nécessairement la largeur primitive du second étage. Celle du premier est moindre de quelques pouces, et l'on conçoit qu'il le fallait pour que les murs pussent porter la retombée des voûtes.

Au surplus, il est également facile de concevoir pourquoi le mur de la basilique ne porte que sur une partie du vieux mur d'intervalle, et qu'il le laisse en saillie de 5 pouces par le bas ; c'est que ce mur d'intervalle avait aussi un arrachement de voûte vers le nord, et cela contribue à prouver que l'édifice dont il faisait partie était de ce côté.

Tels sont les détails de la chapelle latérale du nord. On voit qu'elle contenait dans sa hauteur une église basse et une église plus élevée. La direction de cette chapelle était de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 7 degrés vers le nord. L'église basse qui formait son premier étage, se composait de deux nefs égales et séparées par des arcades ; elle avait en saillie, à son extrémité de l'est, deux petits caveaux qui, par leur forme et leurs dimensions, prouvent qu'ils durent renfermer les corps des deux saints en l'honneur desquels le monument fut érigé. Peut-être même, à côté de celui du nord, en fut-il élevé ensuite un troisième pour un autre saint personnage : la petite porte de communication le fait présumer. A l'autre extrémité du mur, il devait y avoir une crypte pour les inhumations ; on y descendait au moyen de quelques marches ; maintenant c'est une cave ordinaire, qui paraît avoir été refaite.

L'entrée de cette église basse était du côté du sud, d'abord près de l'angle du sud-ouest, et plus tard vers le milieu, c'est-à-dire qu'on pénétra toujours dans ce bas étage par la vieille église ou par la basilique.

L'église haute se composait peut-être aussi de deux nefs : du moins est-il vrai qu'elle conserve deux espèces de sanctuaires, ce qui prouve encore plus que deux saints étaient révéérés dans ce lieu. Une voûte surmontait sans doute le tout ; et si la grande pièce contenait deux nefs, cette voûte consistait en deux longs berceaux. Ce fut probablement la pesanteur de ce comble qui fit mettre en surplomb le mur du nord.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'après la construction de la basilique actuelle la chapelle ne fut plus voûtée, mais qu'un simple lambris forma son comble. A cette époque, en effet, le mur du nord s'était probablement déjà forjeté, les voûtes devaient être crevées, ou peut-être elles étaient tombées en ruine ; le mur du sud gênait, et vraisemblablement il s'était mis aussi un peu hors d'aplomb ; d'ailleurs, on voulait faire communiquer ensemble les deux édifices : il était donc naturel de ne laisser entre eux d'autre intervalle que le mur de la basilique. Seulement, pour remédier un peu à l'irrégularité qui provenait de l'excès de largeur dans cette partie, on y construisit immédiatement après une petite ordonnance en colonnes qu'on éleva beaucoup plus haut que ne pouvaient l'être les anciennes voûtes (1).

Le mur de façade ayant été presque entièrement détruit, nous ne pouvons affirmer qu'il ne fût décoré à l'extérieur d'aucun ornement. Toutefois, il paraît que ce mur ne devait avoir aucune grande ouverture, non plus que les trois autres, et que ce ne fut que lors de la construction de la basilique qu'on éclaira l'église haute, vers le sud, au moyen de deux grandes arcades qu'on laissa de ce côté.

Il ne nous reste plus qu'une seule chose à expliquer pour ce second étage. Comment pouvait-on y pénétrer ? Y avait-il une espèce de perron à l'extérieur ? Rien n'indique une pareille construction, et nous ne pou-

(1) Il ne pouvait pas y avoir de colonnes de l'autre côté, parce que le mur n'était pas assez épais pour qu'on le montât en retraite, et qu'elles ne pouvaient autrement y être adossées ni engagées, sans empiéter sur l'entrée de l'un des sanctuaires.

vons penser qu'elle ait été faite. Nous croyons au contraire qu'on entrerait dans l'édifice du côté de la basilique, et au moyen de l'arcade du gros pilier. Pourquoi en effet ce pilier se trouve-t-il fermé sur la ligne du parement intérieur du pied-droit de son arcade de l'est, lorsqu'il n'en est aucun autre qui soit traité de même? Un petit escalier, placé dans l'intérieur de cette partie du pilier, et dans la masse des vieilles constructions, pouvait communiquer aisément du sol de la vieille église à l'arcade de l'angle du sud-ouest de la chapelle. Cet escalier doit exister, et il nous semble en reconnaître l'issue dans le bas.

Au surplus, la chapelle actuelle a remplacé un édifice plus ancien encore : le mur d'intervalle de l'église basse ne laisse aucun doute à cet égard. Ainsi, ce lieu fut consacré à une époque très-reculée, et sans doute le monument qu'on y contruisit d'abord, comme celui qu'on y érigea plus tard, était une simple *mémoire* ou une *confession* (1), dont l'entrée fut toujours dans un édifice plus important, sur l'emplacement duquel la *vieille église* fut ensuite élevée.

ARTICLE 2. — *De la chapelle latérale du sud* (2).

La chapelle du sud forme une espèce de parallélogramme comme celle que nous venons de décrire, et elle tient de même aux constructions de la basilique : sa largeur, hors de ces constructions, est de 26 pieds 3 pouces à l'est, et de 23 pieds 2 pouces à l'ouest ; sa longueur est de 33 pieds 9 pouces au nord, et de 34 pieds 4 pouces au sud. Cette chapelle est distante de la branche du sud de la croix grecque de 14 pieds et quelques pouces contre la branche de l'ouest, et de plus de 15 pieds de l'autre côté ; vers l'ouest elle avance un peu moins que les gros piliers ; elle se compose de deux étages, dont le second paraît avoir été entièrement refait.

Extérieur. — L'extérieur de cette chapelle ne se montre presque d'au-

(1) On appelait *mémoires* les petites chapelles élevées sur les tombeaux des saints, pour empêcher la profanation du lieu où reposait leur déponille mortelle, et pour fixer plus particulièrement la dévotion des fidèles. Sur les tombeaux des martyrs ces monumens prenaient le nom de *confessions*.

(2) L'entrée du bas étage est dans le cloître ; le haut communique aux galeries de l'évêché, et il servait encore naguère de chapelle aux évêques.

cun côté : au nord, c'est l'intérieur de la basilique, et cette partie a été restaurée à son parement ; à l'est et au sud, des pieds-droits de voûtes particulières et de fortes crépissures ne laissent rien apercevoir. Le seul côté de l'ouest est apparent jusqu'à une certaine hauteur, et il contient deux portes cintrées. Une de ces portes est à 4 pieds 8 pouces de l'extrémité du sud ; elle a 5 pieds 1 pouce 6 lignes de large, et 7 pieds 11 pouces de hauteur. L'autre est à 6 pieds 1 pouce 9 lignes de celle-ci, et elle a 2 pieds 10 pouces sur 7 pieds 4 pouces. Le renforcement des constructions de la basilique commence à environ 5 pouces de cette dernière porte ; il est en saillie sur le mur de la chapelle de 3 pieds 3 pouces, et à 12 pieds vers le nord on voit le mur de la vieille église de Saint-Front.

La grande porte est en plein cintre ; elle n'eut jamais d'imposte, et ses voussoirs sont assez égaux ; seulement les plus bas de ces voussoirs ont été coupés pour recevoir un battant carré qui se serait élevé au-dessus de la naissance de la douelle. Du reste, cette porte n'a point de feuillure, et tout semble prouver qu'elle a été refaite à une époque très-reculée.

La petite porte est en arc aigu ; son tableau de baie est de 7 pouces de large, y compris 2 pouces de chanfrein. Cette porte n'a point d'imposte, et tout prouve qu'elle a été percée long-temps après la construction du mur.

Les assises de l'angle du sud-ouest sont, sur une largeur de 2 pieds, de la hauteur de 1 pied 4 pouces 3 lignes, 2 pieds 1 pouce 6 lignes, et 1 pied 4 pouces 6 lignes. Des deux côtés de la porte elles sont de 1 pied 1 pouce, 2 pieds 1 pouce 6 lignes, 5 pouces et 6 pouces. Plus loin, entre les portes, elles sont de 1 pied 9 pouces, et de 1 pied 7 pouces 6 lignes. Plus haut elles se trouvent mêlées ; il y en a de 1 pied 6 pouces 6 lignes, de 1 pied 5 pouces, de 6 pouces et de 5 pouces. Au-dessus ce sont de petites pierres presque brutes, grossièrement disposées en assises, et dont quelques-unes sont inclinées en ailes de fougère.

L'extrémité du nord de ce mur de l'ouest est cachée, comme on a vu, par le renforcement extérieur du gros pilier de la basilique : les assises de ce renforcement en saillie sont de 1 pied 8 pouces 6 lignes, 1 pied 7 pouces 6 lignes, 1 pied 6 pouces, etc. ; et la manière dont il est appliqué

au mur de la chapelle ne laisse aucun doute sur la préancienneté de ce dernier.

Les voûtes du cloître sont également appliquées contre ce vieux mur, et elles le sont sans aucune liaison; une des colonnes empiète même de 8 ou 9 pouces sur le côté du nord de la grande porte. Les nervures des cintres s'élèvent à 13 pieds 9 pouces de haut; le pavé de la galerie qui est au-dessus se trouve à près de 16 pieds d'élévation, et c'est à ce niveau que commence le second étage de la chapelle. Au surplus, le mur de l'ouest est entièrement refait à cette hauteur, et il contient seulement une porte moderne dont la largeur est de 5 pieds 8 pouces: il est inutile d'entrer dans aucun détail sur l'extérieur de cette partie des constructions.

Premier étage; intérieur. — Le premier étage se compose de deux nefs comme à l'autre chapelle latérale: sa longueur est de 29 pieds 1 pouce 3 lignes au nord, et de 29 pieds 11 pouces 8 lignes vers le sud; sa largeur à l'ouest est de 20 pieds 9 pouces, et elle est de 22 pieds 8 pouces 6 lignes à l'est; son sol actuel est à environ 1 pied au-dessous du niveau de celui du cloître, et par conséquent il est de près de 3 pieds plus bas que celui de la vieille église.

La nef du nord a 9 pieds 5 pouces de large à l'ouest, et 10 pieds 1 pouce à l'est. Celle du sud a de même 10 pieds 1 pouce à l'est; mais elle n'a que 8 pieds 10 pouces à l'ouest.

Les arcades de séparation des deux nefs sont au nombre de trois. La première, à l'ouest, a environ 7 pieds 9 pouces de large; la seconde a 7 pieds 10 pouces, et la troisième 7 pieds 11 pouces 3 lignes. Le premier et le dernier des pieds-droits ont 6 pouces de saillie sur le mur; les deux autres sont de la largeur de 2 pieds 7 pouces ou environ. L'épaisseur de tous ces pieds-droits est de 2 pieds 6 pouces et quelques lignes.

Les cintres des arcades commencent à 1 pied 6 pouces du sol actuel; ils sont composés chacun de trente-six voussoirs un peu grossièrement extradossés, et maçonnés à joints saillans comme dans la chapelle du nord; leur hauteur est de 4 pieds 5 pouces; celle des voussoirs est de 1 pied, et leur largeur à l'intrados est de 3 pouces 3 lignes, 4 pouces, et 4 pouces 2 lignes. L'imposte qui termine les pieds-droits a 8 pouces de

hauteur, et 4 pouces 6 lignes de saillie; elle se compose d'une espèce de listel de 3 pouces de hauteur, et d'un chanfrein légèrement taillé en cavet.

Les cinq pieds-droits se dirigent de l'ouest à l'est avec déclinaison de 8 degrés vers le nord, et la ligne qu'on élèverait perpendiculairement à ces pieds-droits, à 5 pieds du mur de l'ouest, vers le nord, se trouverait à 6 pieds 1 pouce 9 lignes de ce même mur du côté du sud.

Les voûtes des nefs s'élèvent à 11 pieds 6 pouces sous clef; leur naissance est à environ 7 pieds; elles sont en moellons plats. Les murs sont en petites pierres presque brutes, assez généralement disposées en assises, et aucune ouverture ne se montre maintenant dans ces murs, si ce n'est dans celui de l'ouest où sont les portes d'entrée.

Au surplus, il y a cela de très-remarquable dans l'étage qui nous occupe, que les deux nefs sont coupées par trois arcades transversales faites après coup, et fort irrégulièrement disposées. La première est appliquée au mur de l'ouest; la seconde et la troisième sont vis-à-vis des pieds-droits des vieilles arcades.

Dans celle des deux nefs qui est contre la basilique, c'est-à-dire dans la nef du nord, un des pieds-droits de la nouvelle arcade est dans l'angle du nord-ouest; il a 2 pieds 3 lignes à sa face de l'est, et 1 pied 10 pouces 9 lignes à sa façade du sud. L'autre pied-droit est contre le mur de l'ouest et le montant de la vieille arcade; il a 1 pied 9 pouces à sa face de l'est, et 1 pied 10 pouces 9 lignes à celle du nord. Cette première arcade a 5 pieds 6 pouces 9 lignes d'ouverture.

Le pied-droit du nord de la seconde arcade est appliqué contre le mur du nord; il a 2 pieds de saillie, et 2 pieds 5 pouces d'épaisseur. Celui du sud est contre le vieux pied-droit; il a 1 pied 4 pouces et quelques lignes de saillie, et 2 pieds 5 pouces 3 lignes d'épaisseur. Vers l'ouest, ce dernier avance moins que le pied-droit de la vieille arcade de 1 pied 3 pouces; à l'est, il dépasse de 1 pied 1 pouce cette partie des constructions. L'arcade a 6 pieds 2 pouces 9 lignes d'ouverture: au nord, elle est éloignée de la première de 7 pieds 2 pouces 9 lignes; au sud, elle en est à 7 pieds 6 pouces 6 lignes.

Le pied-droit du nord de la troisième arcade a 1 pied 9 pouces 9 lignes de saillie, et 2 pieds 3 pouces 4 lignes d'épaisseur. Celui du sud a 1 pied 10 pouces 6 lignes sur 2 pieds 3 pouces 8 lignes; il avance vers l'ouest de 1 pouce 6 lignes de moins que le vieux pied-droit, et il en fait autant de l'autre côté. L'arcade a 6 pieds 2 pouces 6 lignes d'ouverture au nord; elle est distante de la seconde de 6 pieds 8 pouces 9 lignes. Au sud, elle l'est de 6 pieds 7 pouces 6 lignes; elle se trouve à 8 pieds 6 pouces du mur de l'est.

A la première arcade de la nef du sud, le pied-droit de l'angle a 1 pied 9 pouces à sa face de l'est et 1 pied 11 pouces à celle du nord: l'autre est de mêmes dimensions. L'arcade a 5 pieds 3 pouces 6 lignes d'ouverture.

Le pied-droit du sud de la seconde arcade a 2 pieds 1 pouce 6 lignes de saillie à l'ouest, 2 pieds 2 pouces 3 lignes à l'est, et 2 pieds 5 pouces 6 lignes d'épaisseur. L'autre a 1 pied 2 pouces 4 lignes sur 2 pieds 4 pouces 3 lignes; il avance vers l'ouest de 6 pouces 6 lignes moins que le vieux pied-droit; à l'est il le dépasse d'environ 5 pouces. L'arcade a 5 pieds 10 pouces d'ouverture; elle est distante de la première de 7 pieds 9 lignes au nord, et de 7 pieds 3 pouces au sud.

Le pied-droit du sud de la troisième arcade a 1 pied 10 pouces 6 lignes de saillie, et 2 pieds 4 pouces d'épaisseur; celui du nord a 1 pied 11 pouces de saillie à l'ouest, et 2 pieds 9 lignes à l'est; il a 2 pieds 4 pouces d'épaisseur; il avance à l'ouest d'environ 2 pouces de plus que le vieux pied-droit, et il avance un peu moins à l'est. L'arcade a 5 pieds 10 pouces 6 lignes de largeur; au nord, elle est distante de la seconde de 7 pieds 4 pouces 4 lignes; au sud, elle ne l'est que de 6 pieds 8 pouces 6 lignes; et de ce même côté elle se trouve à 9 pieds 3 pouces 3 lignes du mur de l'est de la nef.

La hauteur de ces six arcades est de 8 pieds 9 pouces; leur cintre prend naissance à 6 pieds 4 pouces; leur imposte a 6 pouces 3 lignes de hauteur, et 3 pouces 6 lignes de saillie; elle est coupée en chanfrein. Leur construction est en pierres de taille, dont les assises ont 1 pied 1 pouce, et 1 pied 1 pouce 6 lignes de hauteur; leurs voussoirs ne sont point extradossés.

Au surplus, l'irrégularité de ces mêmes arcades, soit entre elles, soit relativement aux vieux pieds-droits, est très-remarquable ; elle prouve d'une manière bien positive que lorsqu'on les a construites l'on avait un tout autre objet que la simple conservation de la chapelle où elles sont élevées. Mais revenons aux parois de ce petit édifice.

A l'ouest, les deux pieds-droits de la première arcade transversale du sud dérobent entièrement à la vue le parement du vieux mur : l'arcade qu'ils forment est exactement de la grandeur de la vieille porte, excepté que vers l'intérieur de la nef elle a 2 pouces de plus de largeur.

Dans la nef du nord, au contraire, comme la porte n'a que 3 pieds 3 pouces vers l'intérieur, et qu'elle est ouverte de manière que son côté du sud est sur la même ligne que la face du nord du pied-droit, ce mur se montre sur une largeur de 2 pieds 3 pouces 9 lignes ; c'est même dans cet espace que l'on peut s'assurer qu'il était construit en petites pierres vers l'intérieur, quoiqu'il le soit en gros cartelages au dehors, du moins jusqu'à une certaine hauteur, et cette dernière circonstance pourrait faire supposer qu'il en devait être de même de quelques autres parties de l'édifice.

Quoi qu'il en soit, ce mur de l'ouest a 2 pieds 1 pouce 6 lignes d'épaisseur ; sa grande porte peut avoir été refaite, et sa petite porte est postérieure aux arcades transversales. Il ne peut y avoir de doute sur cette dernière assertion ; on s'en convaincra aisément si l'on examine avec attention la manière dont les voussoirs de la porte et ceux de l'arcade sont ajustés ensemble sur le montant du sud de la baie.

D'un autre côté, comme rien n'annonce qu'une vieille porte ait existé dans cette partie, il est clair que celle qu'on y voit a été ouverte après coup. Toutefois cette porte est antérieure à la construction de la voûte du cloître : la position d'une nervure qui porte sur son cintre le prouve de la manière la plus positive, et par conséquent il y a dans le mur de l'ouest plusieurs constructions bien distinctes, toutes plus anciennes que les voûtes extérieures.

Le mur du sud n'a rien de remarquable ; il a près de 3 pieds d'épaisseur. Celui de l'est doit avoir l'épaisseur de celui de l'ouest ; mais nous ne pouvons l'affirmer : probablement il était percé de deux petites lucar-

nes ébrasées vers l'intérieur ; comme il est crépi et peint dans toute sa hauteur , on ne peut voir ces anciennes baies.

Le mur du nord forme l'intervalle de l'intérieur de la chapelle à celui de la basilique : son épaisseur n'est guère que de 2 pieds 3 ou 4 pouces (1). A 2 pieds 9 pouces du pied-droit de la première arcade il y avait une porte dans ce mur : cette porte paraît avoir été carrée ; sa largeur était de 3 pieds 1 ou 2 pouces, et, d'après sa position, il est évident qu'elle donnait dans l'intérieur du gros pilier de la basilique, juste contre la partie de l'est de ce pilier. Primitivement c'était peut-être la seule entrée de la chapelle du sud ; du moins paraît-il certain qu'il dut toujours exister une ouverture de ce côté.

Quant aux voûtes, nous avons parlé de leur construction ; nous devons seulement ajouter ici qu'elles offrent à la vue de larges lézardes qui traversent les deux nefs, et dont la direction est du sud-ouest au nord-est. Le mur du sud est même fendu dans toute sa hauteur, à quelques pieds de distance de celui de l'ouest, et l'on ne peut douter que ces diverses crevasses ne soient antérieures à la fondation des arcades transversales, puisque certaines parties de la maçonnerie de ces arcades pénètrent entre leurs pierres désunies (2) ; c'est même pour appuyer plus efficacement la vieille construction qu'on a si mal accordé la seconde arcade du sud avec celle du nord, et de là résulte partout l'irrégularité.

Enfin, pour terminer ce qui regarde l'intérieur de ce premier étage, nous dirons que la partie des deux voûtes qui est à l'est de la dernière arcade transversale a été peinte à une époque très-reculée, mais que les couleurs en sont tellement détériorées que l'on ne peut distinguer tous les détails du sujet.

Dans la nef du sud, un lion, tenant à sa patte un petit étendard, est placé dans la partie la plus élevée de la voûte : c'est l'emblème de la force et de la victoire. Le surplus de la douelle est orné de zigzags en chaînons et de fleurs ; le mur de l'est a quelques décorations particulières.

(1) Du côté de la basilique, ce mur a été décrit dans le chapitre II : voyez pag. 307 et 308 ; voyez aussi pag. 340 et 341.

(2) On le voit surtout à l'est de la seconde arcade de la nef du nord.

Dans la nef du nord, le Père-Éternel est représenté au haut de la voûte; il est coiffé d'une espèce de bonnet oriental, et il se trouve dans un encadrement ovale formé de deux sections de cercles. Un peu au-dessous et vers le nord est un bœuf et un ange aux ailes éployées; au sud sont deux figures presque entièrement effacées, mais que nous croyons être un aigle et un lion ailé. On a sans doute voulu représenter les évangélistes, et l'Être-Suprême les inspirant dans leurs travaux.

Sur le mur de l'est de cette même nef on voit un tableau composé d'un groupe de plusieurs personnes dans la tristesse. Au-dessus est une figure qu'on croirait portée sur des nuages, et au premier plan un personnage à longue barbe blanche est étendu sur son lit de mort.

Si les nombreuses légendes que soutenaient chaque figure d'ange, d'homme ou d'animal n'étaient pas si dégradées, non-seulement on y trouverait plusieurs passages des saintes écritures, mais sans doute aussi on connaîtrait d'une manière plus positive le sujet du tableau. Toutefois, on ne peut douter qu'on n'ait voulu exposer à la vue des fidèles l'apothéose d'un saint personnage, et sa longue barbe blanche nous apprend qu'il était, à l'époque de sa mort, dans un âge très-avancé (1).

Tel est le premier étage de la chapelle latérale du nord : son sol a dû être beaucoup plus bas qu'il ne l'est maintenant, puisque l'imposte des vieilles arcades n'est qu'à 1 pied d'élévation, et l'on ne peut douter qu'il n'ait contenu le tombeau d'un bienheureux; les deux nefs nous porteraient même à croire qu'on y a vénéré deux corps, quoique les peintures ne représentent qu'une seule apothéose. Quoi qu'il en soit, on avait sans doute un grand désir de conserver ce monument, puisqu'on a élevé le mur de la basilique sur un de ses côtés, et que pour donner à la nouvelle construction la solidité convenable, on a eu la précaution de consolider la vieille voûte, au moyen de plusieurs nouvelles arcades (2).

Second étage ; intérieur. — Le second étage de la chapelle se prolonge jusqu'à la branche du sud de la basilique; il a 47 pieds 11 pouces de lon-

(1) Dans la légende que soutient l'ange qui est vis-à-vis le bœuf, on lit : *Pater noster qui es in caelis sanctificetur nomen tuum*..... Toutes ces légendes sont en lettres gothiques du 13.^e ou du 14.^e siècle.

(2) Il est évident que si l'on eût détruit cette vieille construction et qu'on eût fait le mur de l'église depuis le fondement, c'eût été beaucoup plus économique.

gueur au nord, et 50 pieds 3 pouces au sud. Sa largeur, à l'ouest, est de 18 pieds 2 pouces, et elle est de 20 pieds 6 pouces à l'est, non compris la profondeur des grandes arcades qui se trouvent sur les côtés, et qui donnent à cette partie une largeur de 24 pieds 1 pouce. Au surplus, on doit remarquer qu'à la distance de 31 pieds, à partir de l'ouest, la largeur n'est que de 19 pieds 3 pouces, et qu'immédiatement après, le mur du sud offre une espèce d'angle obtus et tourne en dehors, de manière que son premier alignement aboutirait à 1 pied 2 pouces de son extrémité actuelle. Le sol de ce second étage est à 4 pieds et quelques pouces au-dessus de l'intrados des voûtes du premier.

De toute cette disposition et de ces diverses mesures, il résulte :

1.° Que la chapelle supérieure est beaucoup plus longue que celle du bas, et que cet excès de longueur est pris du côté de l'est ;

2.° Que les murs latéraux avancent sur les reins des voûtes inférieures. Nous y reviendrons bientôt.

Le mur de l'ouest a 2 pieds 5 pouces d'épaisseur ; la porte qu'il contient a 6 pieds de largeur intérieure.

Le mur du nord a 3 pieds 10 pouces d'épaisseur ; à 1 pied 5 pouces de celui de l'ouest il est percé d'une porte de 4 pieds 7 pouces de large, et de 9 pieds 2 pouces de hauteur. A 5 pieds 11 pouces de cette porte est une arcade de 9 pieds 2 pouces de large, de 6 pieds 5 pouces de hauteur et de 2 pieds 4 pouces de profondeur. A 6 pieds 4 pouces 6 lignes plus loin il y a une porte de 4 pieds 8 pouces de large et de 9 pieds 2 pouces de hauteur ; elle est carrée comme la première. A 4 pieds 2 pouces au-delà de cette porte est une seconde arcade dont la largeur est de 11 pieds 3 pouces, la hauteur de 6 pieds 5 pouces et la profondeur de 2 pieds.

Le mur de l'est est celui de la basilique ; nous l'avons décrit (3) : il est percé de trois fenêtres, dont la première, au nord, est entièrement murée.

Le mur du sud a 2 pieds 5 pouces d'épaisseur vers l'ouest, et il a 3 pieds et quelques pouces à l'autre extrémité ; à 3 pieds du mur de façade, il est

(1) Voyez pag. 305, 306, 334 et 335.

percé d'une porte de 2 pieds 6 pouces de large et de 6 pieds 3 pouces de hauteur ; du côté de l'est il contient une arcade de 11 pieds 4 pouces de large, de 6 pieds 5 pouces de hauteur, et de 1 pied 7 pouces de profondeur. Vers le milieu de cette arcade est un renforcement de porte de 1 pied 3 pouces de profondeur, de 4 pieds de large à l'entrée, de 3 pieds 9 pouces au fond, et de 5 pieds 6 pouces de hauteur.

Le comble de la chapelle est un plafond qui a près de 18 pieds d'élévation ; seulement, à environ 13 pieds de l'extrémité de l'est, il est continué par une voûte composée d'un cintre à angle aigu, et sur la douelle de laquelle sont en saillie deux arcs-doubleaux portant sur des espèces de consoles de très-mauvais goût : c'est sous cette voûte, dont la hauteur est la même que celle du plafond, qu'est établi le sanctuaire (1). Une très-mauvaise charpente surmonte le tout.

Si maintenant nous examinons avec attention le mur du nord, nous trouvons qu'il se compose de deux parties bien distinctes, celle qui appartient à l'église et celle qui dépend de la chapelle. La première a 2 pieds 2 pouces d'épaisseur ; la seconde a 2 pieds 4 pouces 6 lignes, 1 pied 8 pouces et 2 pieds, et il est facile de se convaincre que celle-ci est postérieure. Ainsi, il est évident que le mur de la chapelle, c'est-à-dire celui dans l'épaisseur duquel sont pratiquées les arcades, a été appliqué à celui de la basilique : déjà l'on ne pouvait en douter, puisqu'on avait vu qu'il portait sur les reins de la voûte du bas étage.

D'un autre côté, le mur du sud porte de même sur les reins de la voûte ; sa grande arcade est en plein cintre comme celles du premier, et sa construction n'a rien de particulier. Ainsi, il est bien prouvé que le second étage de la chapelle a été refait en entier postérieurement à la fondation de la grande basilique ; et comme la voûte du sanctuaire est en arc très-aigu, on ne peut douter qu'elle n'appartienne à une époque encore bien plus rapprochée de nous.

Au surplus, il est probable qu'avant la reconstruction dont nous venons de parler, la chapelle supérieure avait été restaurée comme celle du nord :

(1) Quelques peintures sont au-dessus de l'entrée de ce sanctuaire, et l'on a voulu y figurer le mot *Jehoah* qu'on a transformé en celui de *Jehobah* ou *Rekhobah*.

un vieux arceau que l'on distingue encore dans les galetas, rappelle ceux qui sont au-dessus des colonnes de l'autre côté. Ainsi, la chapelle du sud fut probablement restaurée et ornée de colonnes à son second étage lors de la fondation de la grande basilique ; tout ce second étage a été sans doute refait plus tard, et son sanctuaire a été reconstruit à une époque où l'on travaillait avec peu de goût.

Nous ajouterons que le sol de l'étage qui nous occupe a dû être plus bas qu'il ne l'est maintenant, puisque de la voûte de l'étage inférieur à ce sol il y a 4 pieds et quelques pouces. Au surplus, il est bon de remarquer qu'à l'est de cet étage inférieur la voûte s'élève de 4 pieds 4 pouces moins que celles des deux nefs, et que par conséquent, de l'intrados de cette voûte au sol du sanctuaire, il y a 8 pieds 7 ou 8 pouces. Cet exhaussement du sol a été fait lors de la construction des nouvelles voûtes du cloître : sans doute, avant cette époque, la chapelle supérieure ne s'étendait pas plus que celle du bas (1).

Telle est la chapelle latérale du sud ; probablement elle communiquait avec la vieille église comme celle du nord, et plus tard on pratiqua l'entrée principale du côté du cloître. C'était aussi bien évidemment une *mémoire* élevée sur le tombeau d'un saint personnage : les peintures dont le bas étage est orné ne laissent aucun doute à cet égard ; bientôt nous en donnerons de nouvelles preuves, et nous tâcherons de faire connaître quel était le saint qu'on y révérait.

CHAPITRE VIII.

Des autres constructions dépendantes de la basilique.

Ce n'est pas le seul emplacement des édifices que nous venons de décrire qui appartenait au monastère de Saint-Front, ou au Chapitre, après que le monastère fut sécularisé ; tous les terrains d'alentour durent aussi

(1) Le peu d'élévation de la voûte qui est à l'est de cette chapelle basse annonce que lorsqu'elle fut construite elle n'était pas destinée à recevoir sur son extrados la chapelle supérieure.

nécessairement en dépendre. C'est par des acensemens successifs que plusieurs parties de ces terrains devinrent des propriétés particulières et que des maisons y furent bâties. On ne peut douter de cette assertion, puisque le sol de presque toutes les caves de ces maisons renferme de nombreux ossemens humains, et que dans le bas des murs on trouve de ces vieux cercueils de pierre dont l'usage est perdu depuis six ou sept siècles (1); il est même bien évident que plusieurs de ces lieux souterrains servirent particulièrement aux inhumations avant d'être employés à leur usage actuel.

Quoi qu'il en soit, notre basilique est de toutes parts entourée de constructions : des chapelles, des sacristies, le palais épiscopal et des maisons particulières forment un groupe qui la dérobent presque entièrement à la vue. Nous nous bornerons à dire quelques mots de ce qui dépend encore de ce monument, de ce qui en dépendait naguère, ou de ce qui paraît plus particulièrement en avoir été un accessoire.

ARTICLE 1.^{er} — *Des chapelles de l'intérieur du vestibule ou grand porche.*

Depuis la destruction de la vieille église et du grand porche qui l'avait en partie remplacée, on avait construit dans le même lieu plusieurs petites chapelles au-dessous desquelles étaient les caveaux de sépulture de quelques familles. Des autels, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Georges, de Saint-Saturnin, de Saint-Thomas, y avaient été élevés, et l'on y avait fondé autant de vicairies perpétuelles. Une seule des petites chapelles subsiste encore; elle est placée contre le gros pilier du sud-est et contre le mur du clocher; il paraît qu'elle avait été consacrée sous l'invocation de Saint-Barnabé.

Quoi qu'il en soit, ce monument est carré; sa longueur de l'ouest à l'est est de 13 pieds 6 pouces hors d'œuvre; sa largeur est de 12 pieds 4 pouces; ses murs sont en parpaings de 6 pouces d'épaisseur, et son angle du nord-ouest est fortifié par une ante en contrefort de 1 pied de saillie de chaque côté; sa porte est cintrée, elle est à l'ouest, et une ou-

(1) On en voit encore plusieurs dans la cave du sieur Cuginaud, au nord du clocher de la vieille église.

verture plus nouvelle a été percée au nord. Un renforcement de 6 pieds de profondeur et de 9 pieds 2 pouces de large est pratiqué dans l'intérieur du pilier ; l'entrée de ce renforcement est ornée de moulures et de sculptures qui appartiennent au style gothique de la fin du 15.^e siècle. Quant aux voûtes elles sont en ogive ; et le sol est de près de 2 pieds plus bas que celui de l'extérieur. Au surplus, comme cette chapelle contribue à gêner l'entrée de la basilique, on devrait la faire disparaître.

ARTICLE 2. — *De la cave de l'angle d'embranchement du nord-ouest* (1).

La cave de l'angle d'embranchement du nord-ouest de la croix que forme la basilique a 27 pieds 10 pouces de long du nord au sud, et 9 pieds 5 pouces de large ; son entrée est à 42 pieds de la branche de l'ouest, et son extrémité du sud est éloignée de cette branche d'environ 13 pieds ; sa voûte s'élève de 8 pieds 6 pouces ; ses murs sont en moellons bruts, et celui du sud est postérieur aux trois autres ; le montant de l'est de sa porte est en pierres de taille de 1 pied 7 pouces 6 lignes de hauteur ; celui de l'ouest est formé d'une longue pierre placée debout.

Au surplus, cette cave, qui nécessairement a été d'abord un caveau de sépulture, offre cela de très-remarquable, que sa construction est parfaitement liée à celle de la basilique, et qu'une partie du contrefort de ce dernier monument porte sur les reins de sa voûte.

Nous ajouterons qu'à l'ouest de l'entrée de ce même étage souterrain il y a une seconde cave non voûtée, dont l'étendue est d'environ 12 pieds de l'est à l'ouest : le sol de cette dernière est plus élevé de 3 pieds que celui de l'autre ; son mur du sud est construit en gros quartiers de pierres, surtout à son extrémité de l'est, c'est-à-dire contre la porte de la première cave, où il tourne à angle droit vers le sud, et où l'on voit un de ces quartiers qui a 2 pieds de hauteur. C'est après la fondation de cette dernière partie que le mur de l'ouest de la première cave a été construit : le plus simple examen suffit pour qu'on n'en puisse douter.

Mais à quoi pouvait appartenir ce reste de vieux mur dont on ne voit

(1) Chez le sieur Conte, ferblantier.

que l'extérieur ? Faisait-il partie de quelque habitation, ou d'une troisième *mémoire* ? Il se trouve parallèle à la chapelle latérale ; son parement du nord n'est éloigné que de 13 pieds du petit caveau ; son genre de construction est remarquable : on n'en sait pas davantage.

ARTICLE 3. — *De la chapelle de Sainte-Anne.*

La chapelle de Sainte-Anne était située dans l'angle d'embranchement du nord-est de la basilique ; elle avait remplacé un rond-point pareil à celui qui est de l'autre côté ; peu de temps après sa construction elle avait été transformée en église paroissiale ; pendant la révolution on en avait fait une *Salle-Décadaire* ; maintenant elle est détruite, du moins à une certaine hauteur.

La longueur de cette chapelle de l'ouest à l'est était d'environ 101 pieds dans œuvre, et elle était de 108 pieds hors-œuvre, y compris la saillie des contreforts de l'extrémité. Sa largeur était de 34 pieds dans œuvre, et de 36 pieds hors d'œuvre ; vers l'ouest, elle se trouvait de 53 pieds et quelques pouces, et cette différence était rachetée assez ingénieusement par deux portions de bas-côtés placées vers le nord, de façon que la nef était réellement en parallélogramme : ce parallélogramme se terminait à l'est par une espèce de trapèze. Deux ordres de colonnes corinthiennes, élevés l'un sur l'autre, décoraient la nef ; un lambris formait le comble ; de grandes fenêtres cintrées étaient ouvertes vers le nord : à l'ouest et au sud, la chapelle n'avait d'autres parois que les gros murs de la basilique.

Le sol de cette chapelle était un peu plus élevé que celui du principal édifice. Au-dessous est une église basse, un peu moins vaste que celle du haut, parce qu'à ce niveau les murs sont beaucoup plus épais et que les grosses piles sont bien plus saillantes vers l'intérieur. Les voûtes de cette église s'élèvent d'environ 18 pieds ; elles ont des nervures, et elles portent sur des pieds-droits qui n'ont que 3 ou 4 pieds de hauteur ; quatre grandes arcades donnent du jour du côté du nord, comme dans l'étage supérieur. C'est dans cette espèce de crypte que se trouve l'entrée des grands caveaux de la basilique.

L'extérieur de l'édifice était orné de pilastres cannelés, dont la largeur

est de 3 pieds ; les fenêtres de l'étage supérieur ont dans tout leur pourtour trois fascas d'archivolte ; des contreforts sont en saillie autour du trapèze. Le tout est solidement construit ; mais il n'y avait rien de pur ni dans l'ensemble ni dans les décorations : il paraît, au contraire, que le caprice fut la seule règle de l'architecte chargé de cette construction.

ARTICLE 4. — *De la sacristie de MM. les chanoines.*

La sacristie des chanoines est au nord du rond-point de l'est de la basilique : c'est un carré de 14 pieds de long de l'ouest à l'est, et de 13 pieds 6 pouces de large ; son mur du sud est celui du rond-point, et les trois autres sont parfaitement liés avec celui-ci, ce qui prouve que la sacristie a été construite en même temps que le rond-point, et qu'elle a été d'abord uniquement à l'usage des vicaires de Saint-Antoine.

Cette sacristie est éclairée du côté de l'est par une grande fenêtre carrée, qui a succédé à une ouverture plus ancienne. Une rosasse d'assez bon goût était ouverte dans le mur du nord ; elle est maintenant fermée. Une large porte a été pratiquée depuis peu au centre du mur du sud ; elle donne dans le rond-point, et a remplacé la porte gothique que l'on remarque près du mur de l'ouest, tout-à-fait dans l'angle. Une grande porte est également ouverte dans le mur de l'ouest ; elle communique à une nouvelle pièce qu'on a formée en avant de la première, et qui s'étend jusqu'aux constructions de l'est du corps de la basilique. Antérieurement à l'ouverture de cette baie, il y en avait une près du mur du nord qui donnait dans un petit escalier encore subsistant. Ce petit escalier est à l'extrémité du mur de l'ouest, et non-seulement il aboutit à l'extrados de la voûte de la sacristie, mais encore il arriverait aisément dans la chambre que l'on a faite pour les prédicateurs. L'entrée de cette chambre serait même ici beaucoup mieux que dans l'intérieur de la basilique, où elle produit un effet bizarre.

Au surplus, la sacristie que nous venons de décrire est couverte d'une voûte d'arête ornée d'arcs-doubleaux formés de nervures à la manière gothique. Tous ces arcs-doubleaux, groupés trois à trois, prennent naissance dans les quatre angles de la pièce, et ils portent sur des espèces de consoles dont le bas représente des têtes bizarres. C'est de cette manière

que le renforcement du nord du rond-point est décoré, ce qui, s'il en était besoin, contribuerait encore à prouver que le tout remonte à la même époque.

Nous devons aussi ajouter que le sol du rond-point et celui de la sacristie ont été élevés de la même manière il y a quelques années, et qu'ils ont toujours été parfaitement de niveau entre eux.

ARTICLE 5. — *De la chapelle ou sacristie de l'embranchement du sud-est.*

Dans la description de la basilique nous avons parlé d'une construction gothique qu'on avait appliquée contre le mur du sud de la branche de l'est (1). La longueur de ce petit édifice était d'environ 26 pieds; sa largeur pouvait être de 10 pieds; il se composait d'un étage inférieur dont le sol était au niveau du terrain, et d'un étage supérieur dont le pavé était à la même hauteur que celui de l'église. Une petite porte communiquait de l'une à l'autre des deux constructions.

Ce monument était voûté; il subsiste encore quelques restes des pieds-droits qui soutenaient sa voûte; ils sont formés de la réunion d'un grand nombre de torons, ce qui indique assez à quelle époque il a dû être élevé. Mais quelle était sa destination? Était-ce une chapelle, ou n'était-ce pas plutôt une petite sacristie? Nous admettons cette dernière supposition.

ARTICLE 6. — *De la grande sacristie.*

La grande sacristie est dans l'angle d'embranchement du sud-ouest; elle se compose de deux pièces, et elle occupe tout l'espace que laissent entre elles les deux branches de la croix, excepté l'emplacement de la chapelle latérale du sud.

La première pièce a 52 pieds 9 pouces de long du nord au sud; sa largeur, sous la partie de l'est du second étage de la chapelle latérale, est de 14 pieds 3 pouces et de 15 pieds, et elle est de 12 pieds 8 pouces

(1) Voyez page 297.

sous l'arcade du mur du sud de cette même chapelle. A l'extrémité du sud, cette largeur est de 15 pieds, non compris 1 pied 6 pouces de profondeur pour un renforcement de 5 pieds 2 pouces de large qui se trouve à cette extrémité, dans le mur de l'ouest. Quant à la voûte, elle se compose de deux berceaux dont la direction est du nord au sud : le premier est sous la chapelle ; sa hauteur est de 10 pieds 3 pouces ; le second comprend tout le reste de l'espace ; sa hauteur est de 15 pieds 3 pouces.

Dans le renforcement du mur de l'ouest est une porte qui communique à la seconde pièce. Le mur de séparation a près de 6 pieds d'épaisseur, et comme il n'est point parallèle au mur de la basilique, cette seconde pièce ne l'est pas davantage ; elle est couverte en voûte d'arête ; sa longueur du nord au sud est de 31 pieds ; sa largeur est de 27 pieds et quelques pouces ; son mur du nord appartient à la chapelle latérale ; celui de l'ouest est celui du cloître, et ce dernier conserve des traces de vieilles arcades dont la largeur était de 6 pieds 6 pouces, de même que la hauteur.

Sous la première des deux pièces que nous venons de décrire, il y a un caveau divisé en deux parties, et dont la longueur totale est de 52 pieds 7 pouces. La largeur de ce caveau est de 14 pieds et quelques pouces ; sa voûte s'élève d'environ 8 pieds sur le sol. Le mur de séparation des deux parties a été construit en même temps que les gros murs de la basilique : nous en avons déjà parlé (1).

ARTICLE 7. — *De l'ancien monastère, et du palais épiscopal.*

Le palais épiscopal est dans l'angle d'embranchement du sud-ouest, comme la sacristie : il se compose de trois corps de bâtimens disposés de manière qu'ils laissent entre eux et le mur de la vieille église un vaste espace carré, et c'est dans cet espace que se trouve le cloître. Un de ces corps de bâtimens est à l'est, un second est au sud, l'autre est à l'ouest ; ils ont remplacé ceux de l'ancien monastère.

Au surplus, ces trois corps de logis n'offrent rien de remarquable :

(1) Voyez page 305.

c'est un amas de bâtisses élevées successivement et sans ordre; nous n'en donnerons pas les détails; seulement, comme les constructions du monastère se distinguent encore de tous les côtés, nous ferons connaître cet ancien édifice, qui se composait aussi de trois corps de bâtimens au centre desquels était le carré dont nous avons parlé.

Le corps de bâtiment de l'est commençait contre la chapelle latérale du sud; sa façade avait un développement d'environ 80 pieds; celle du corps de bâtiment du sud devait avoir 167 pieds; et celle de l'autre, près de 110 pieds (1). Cette dernière finissait contre le vieux porche, et se trouvait à peu près sur la même ligne de front : c'était sans doute de ce côté qu'était la principale entrée du monastère.

Le premier de ces corps de bâtimens avait 37 pieds de profondeur hors d'œuvre; le second avait près de 35 pieds; le troisième n'avait guère que 32 pieds.

La façade extérieure du premier se composait de cinq arcades feintes; ces arcades avaient 6 ou 7 pouces de profondeur; leur largeur était de 13 pieds et quelques pouces; des espèces de pilastres sans chapiteaux étaient en saillie sur leurs pieds-droits. Le mur de l'intérieur de ces arcades a jusqu'à 5 pieds 9 pouces d'épaisseur; d'étroites lucarnes y sont ouvertes, et il y en avait de même au-dessus.

La façade extérieure du bâtiment du sud avait onze arcades feintes, dont neuf subsistent encore : les deux qui sont le plus à l'est ont 11 pieds de largeur, et l'extrémité du mur sur laquelle on les a figurées est en avant-corps saillant d'environ 1 pied 6 pouces. Dans toute la partie des constructions où se trouvent les sept arcades du milieu, le mur n'a que 3 pieds 6 pouces d'épaisseur.

Le bâtiment de l'ouest est presque entièrement détruit; nous ne pouvons rien dire de sa façade extérieure : elle devait avoir neuf arcades feintes.

Le corps de bâtiment de l'est se compose, au rez-de-chaussée, de trois

(1) Toutes les mesures que nous donnons ici ne sont qu'approximatives.

pièces. La grande sacristie carrée forme la première. La seconde et la troisième sont à la suite de celle-ci ; leur longueur particulière, de l'ouest à l'est, est de 28 pieds ; leur largeur est de 14 pieds et quelques pouces (1) ; elles se communiquent par deux grandes arcades, et depuis long-temps elles se trouvent divisées en deux étages, au moyen d'un plancher placé au niveau du sol du cloître. Au-dessus des voûtes, l'intérieur a été totalement refait.

A côté de la dernière des deux pièces est un petit corridor de 6 pieds 10 pouces de large ; le mur de façade du sud forme un de ses côtés.

Le corps de bâtiment du sud se compose de deux pièces : la première a 67 pieds 4 pouces de long et 26 pieds 8 pouces de large ; la seconde a 15 pieds de long. Dans les derniers temps, l'une servait de chapelle et l'autre de sacristie ; mais primitivement ce devait être un réfectoire et son vestibule. La première pièce est éclairée par de petites fenêtres faites en lucarnes, et percées deux à deux dans les arcades feintes que l'on voit au dehors. Le sol de ces deux pièces est au niveau de celui du cloître ; les voûtes en sont très-élevées.

Le corps de bâtiment de l'ouest est presque entièrement détruit ; une partie de son rez-de-chaussée est comblée ; le reste sert de cave pour le palais épiscopal, ou forme le bas de quelques maisons particulières : la cave a toute la largeur de l'intérieur des anciennes constructions, c'est-à-dire 23 pieds. Au surplus, nous pensons que tout ce bas étage servait de vestibule, et que la principale porte d'entrée du couvent était de ce côté : du moins il est certain qu'il communiquait au cloître par plusieurs ouvertures, notamment par une grande arcade placée au centre. La voûte de la cave est moderne ; mais dans le mur de la façade extérieure, les pierres sont en assises de 1 pied 1 pouce, de 9 et de 6 pouces, et elles se trouvent assez régulièrement entremêlées. Une portion de la façade intérieure subsiste encore au sud ; sa hauteur est de plus de 50 pieds.

Nous n'entrerons point dans d'autres détails sur l'ancien monastère ; nous ajouterons seulement :

(1) Le sol de la sacristie est plus élevé que celui des autres pièces : peut-être renferme-t-il des caveaux dont nous ne connaissons point l'entrée.

1.° Que cet édifice a été restauré plusieurs fois, et à des époques très-reculées ;

2.° Qu'il conserve de nombreuses traces d'incendie ;

3.° Qu'il n'avait au-dehors que de très-petites ouvertures, des espèces de barbicanes, ou que s'il avait de plus grandes baies elles étaient tout-à-fait dans le haut ;

4.° Que sa façade de l'est était au levant de l'équinoxe, et que sa façade du sud était parfaitement au midi ;

5.° Enfin, que le mur de la vieille église est la construction qui dérange le plus la régularité du plan, parce qu'il ne suit pas la même direction que l'autre monument.

Ces observations sont importantes : nous aurons occasion d'y revenir. Il suffit maintenant de faire remarquer que, d'après l'épaisseur des murs et le genre des ouvertures qui se montrent au-dehors, le monastère était en quelque sorte destiné à servir de forteresse.

ARTICLE 8. — *Du Cloître.*

Un cloître, composé de quatre galeries, a été construit dans le vide que laissaient entre eux les trois corps de bâtiment du monastère et le mur du sud de la vieille église. La galerie de l'est a 6 arcades sur le carré ou préau, celle de l'ouest en a cinq, celle du sud en a sept, et l'autre huit.

La première de ces galeries a 85 pieds 3 pouces de long sur 11 pieds 9 pouces de large au sud, et 11 pieds au nord. La seconde a 74 pieds 10 pouces de long, 10 pieds 3 pouces de large au sud, et 10 pieds 9 pouces au nord. La troisième a 96 pieds 6 pouces sur 10 pieds 10 pouces. La quatrième a 98 pieds (1) sur 9 pieds 2 pouces, et 9 pieds 5 pouces 6 lignes. La largeur du préau est de 58 pieds à l'est, de 49 pieds 6 pouces à l'ouest, de 68 pieds au sud, et de 71 pieds au nord. Les arcades du nord sont les plus anciennes : celles de l'est ont été faites immédiatement après ; les unes

(1) Y compris l'épaisseur du contrefort de la basilique.

et les autres sont en plein cintre. Les arcades de l'ouest ont été construites plus tard, et celles du sud sont encore moins anciennes; les unes et les autres sont en arc aigu; leur archivolt est taillée en pointes de diamans.

Quant aux voûtes intérieures, elles sont toutes à arêtes et à nervures de diverses espèces, et elles ont toutes été refaites. Les plus vieilles sont celles de la galerie du nord; elles sont supportées par des colonnes ajoutées aux murs des côtés. Celles de la galerie de l'est viennent après, et elles sont disposées de même. Dans la galerie du sud et dans celle de l'ouest, elles sont postérieures, et elles portent sur des consoles rondes décorées de têtes humaines et d'autres ornemens; leurs nervures se composent de diverses moulures, dont quelques-unes sont surchargées de petites figures dans le genre gothique.

Dans l'angle que forment la galerie de l'est et celle du sud, on voit encore une naissance de voûte plus ancienne: elle est ornée dans le genre des constructions du 12.^e siècle; et dans le mur qui est entre la galerie de l'est et la grande sacristie, il y a trois vieilles arcades qui remontent à la même époque; elles conservent encore quelques-unes des colonnes qui ornaient leur baie. Dans la galerie du sud, il y a eu une porte cintrée qui donnait dans la grande pièce que nous croyons avoir servi de réfectoire. Une grande arcade et une petite porte communiquaient de la galerie de l'ouest au corps de bâtiment qui était de ce côté, et une ouverture est dans l'angle que forment les galeries de l'ouest et du sud.

Nous ajouterons que sous ces quatre galeries on trouverait de nombreux caveaux de sépulture; qu'il y en a sous le préau, de même que dans plusieurs autres parties du vieux couvent dont nous venons de parler. Nous n'avons pénétré dans aucun de ces lieux souterrains; l'entrée en est recouverte de terres, et elle l'est surtout à une grande hauteur dans le préau, dont le sol vient d'être élevé au niveau des galeries de l'évêché (1).

(1) On ne peut douter de l'existence de ces caveaux; plusieurs personnes encore existantes y ont vu entrer; et lorsque, cette année même, on a muré les arcades du cloître, on a retrouvé quelques entrées qu'on ne s'est point donné la peine d'examiner.

CHAPITRE IX.

Des inscriptions de la basilique de Saint-Front et de ses dépendances.

DANS le moyen âge et dans les temps modernes on ne plaçait guère d'inscriptions ni sur les édifices publics ni sur les tombeaux, et celles qu'on avait gravées sur ces derniers monumens sont maintenant perdues, parce qu'elles se trouvaient, du moins pour la plupart, sur les dalles du pavé des églises, et que ces dalles ont été souvent changées.

La seule inscription sépulcrale que nous ayons pu voir dans l'intérieur de la basilique est celle que l'on fit graver en 1582 sur le cénotaphe de Saint-Front. Les reliques du saint avaient été enlevées par les religionnaires, et elles avaient été jetées dans la Dordogne (1). Il ne restait plus qu'un tombeau vide, que l'on fit recouvrir d'une longue pierre sur laquelle on lit, en grosses lettres, l'inscription suivante :

N.º 1. — *Au bas des marches du grand autel.*

SE P V L
 CHR V M
 BE A T Ñ
 FR O N
 T O N Ñ S
 A P O S T O
 L Ñ 1582

(1) A cette époque les reliques n'étaient plus dans le tombeau, on les avait placées dans une chaise prieurale qui excita la cupidité des vainqueurs, et c'est ce qui les a fait perdre : voyez l'*Estat de l'Eglise du Pe-*

La pierre sur laquelle on lit cette inscription a 7 pieds de long, et 3 pieds 2 pouces de large; elle couvrait un encaissement pratiqué dans le pavé, devant le grand autel. Quand on a prolongé en portion circulaire la montée du sanctuaire, on a rempli de pierraille cet encaissement, et on a le projet de placer la pierre un peu plus en avant.

Les seconde et troisième inscriptions de l'intérieur de la basilique sont celles du grand autel de marbre; nous les avons déjà citées.

N.º 2. — *Vers le côté gauche de l'autel.*

ALT^E. IS^D. ETC : FU^T. 1762 & ADD : (1)

N.º 3. — *Vers le côté droit.*

— III. DE PREMEAUX E^P.

BEN~ (2)

On trouve aussi quelques dates dans cette même basilique ou au dehors. Une de ces dates est sur la porte du Gras : elle nous apprend que cette porte a été refaite en 1581. La seconde est sur le haut de l'arcade où est placé le grand autel : elle fait connaître une restauration de cette époque. La troisième indique le temps de la construction de la tribune où est placé l'orgue. La quatrième est sur les vitraux du rond-point de la branche de l'est. Toutes ces dates sont en chiffres arabes.

N.º 4. — *Sur la porte du Gras.*

1581.

rigord, par le père Dupuy, tom. 2, pag. 203, où il est dit : « Le plus précieux thésor qui fut perdu dans ce « general desordre fut la chasse du corps et la medaille du chef sacré de l'apostre du Perigord, Saint Front, que « le capitaine Jauré et La Palanque eurent pour leur part du bntin. Ce La Palanque estoit du commencement « guabARRIER à Bragerac, et par les brigandages insignes faiets sur les catholiques, s'estoit rendu formidable « dans les armes protestantes. Pour Jauré, il estoit du voisinage de Bragerac, et pour conduire au chasteau « de Tiregan la chasse, il fut contraint d'en charger son cheval avec ce blaspheme, qu'il aymoít bien Saint « Front puis qu'il le mettoit à cheval et luy alloít de pied. Ils fondirent les lames d'or et d'argent de la chasse, « et jetterent les ossemens du saint dans la Dordogne. »

(1) *Altare istud erectum fuit 1762, et additum.*

(2) III pour IOH., c'est-à-dire : *Johannes de Premeaux, episcopus, benedixit*

N.º 5. — *Sur l'arcade dans laquelle est placé le grand-autel.*

1583.

N.º 6. — *Sur la tribune de l'orgue.*

1627.

N.º 7. — *Sur les vitraux de l'arrière-chœur.*

1586.

A l'extérieur de la porte du clocher, à main gauche, on trouve une inscription sépulcrale très-mal gravée, et qui paraît avoir été faite lorsqu'il ne fut plus permis d'enterrer dans les églises.

N.º 8. — *A la porte du clocher, à gauche en entrant.*

CET. TOMBEAV. SI. DEVA
NT APPARTIE. F. MAZA (1)

Dans l'intérieur du clocher, à droite en entrant et à la place qu'occupe le bénitier actuel, il y en avait un beaucoup plus petit sur lequel était gravée la lettre D, qui indiquait les tombeaux de la famille Du Cheyron.

N.º 9. — *Dans le bas du clocher.*

D

Sous la chapelle de Sainte-Anne, ou ancienne paroisse, on trouve deux inscriptions sépulcrales.

N.º 10. — *Sur un des pieds-droits de la voûte.*

P
MORTASSAI
QNC

(1) C'est-à-dire, ce ci-devant tombeau appartient à François Maza, ou à la famille Maza. Cette famille est inconnue.

N.º 11. — *Sur un autre pied-droit de cette même voûte.*

CET — T. CI
DEVAN SV
A P. LOV
BET

La première de ces deux inscriptions est inintelligible : c'est une es-
pèce d'énigme qui sans doute était comprise par celui qui la fit graver ;
elle peut dater d'une cinquantaine d'années (1). La seconde indiquait qu'un
individu du nom de Loubet avait été inhumé dans cet endroit ; et il pa-
rait que, de même que l'inscription du n.º 8, elle a été faite après coup.
On doit lire : *Ce ci-devant tombeau fut à Pierre Loubet* (2).

N.º 12. — *Dans la chapelle du petit Séminaire.*

CI GIST HAUT ET PUISSANT
SEIGNEUR, MESSIRE FRANÇOIS
LOUIS DE.....
DE MARQUEYSSAC, BRIGADIER DES
ARMÉES DE SA MAJESTÉ,
ET DOYEN DE L'ORDRE ROYAL
ET MILITAIRE DE S.-LOUIS.
SA MAJESTÉ LUI CONFIA LE COM-
MANDEMENT DE LA VILLE ET CHA-
TEAU DE CASAL DONT IL SOUTINT
LE SIÈGE CONTRE LES ENNEMIS,
AVEC BEAUCOUP DE DISTINCTION,
EN 1706, etc., etc., etc.

C'est au milieu de la chapelle qui a remplacé le réfectoire du vieux
monastère qu'on trouve écrite, sur une table de marbre noir, cette pom-

(1) Peut-être s'agit-il dans cette inscription d'un *Pierre Mortassai, quincaillier.*

(2) Au reste, ces caveaux, dans lesquels on inhumait comme dans un cimetière, appartenaient à la fabri-
que, et n'étaient destinés qu'aux familles qui n'avaient pas de tombeaux.

peuse et longue inscription. Les noms, les qualités et les armes du personnage ont été martelés pendant la révolution.

N.º 13. — *Dans le cloître ; galerie de l'est.*

CI. GIST. HONORABLE. HOME. M^R. M^E.
IEHAN. CHEVALIER. CONCELIER. ELV
QVI. TRESPASSA. LE. 27. D'AOVST. L'AN. 1643

N.º 14. — *Au même endroit.*

CI. GIST. HONORABLE. HOME
IEHAN. CHEVALIER. CONCELIER
QVI. TRESPASSA. L'AN. DE. GRASSE. 1596

N.º 15. — *Dans le cloître ; galerie du sud.*

BROVSSE

Les deux premières de ces inscriptions ont été recouvertes de maçonnerie lorsqu'on a, depuis peu, muré les arcades du cloître : on ne peut plus les voir ; et il y en a quelques autres qui ont été cachées de même avant que nous eussions songé à les copier. Le n.º 15 est en assez gros caractères modernes : il est écrit sur le mur de la galerie, vers son extrémité de l'ouest.

Au surplus, on trouve dans cette même galerie du sud trois inscriptions des commencemens du 13.^e siècle, et ce sont celles-là surtout qu'il est essentiel de remarquer.

N.º 16. — *Dans la galerie du sud ; vers l'extrémité de l'est du gros mur.*

V : KL : IVNII : OBIIT : P : DE
CHAIAC DACI¹ ET CELIA
RARI

N.º 17. — *Dans la même galerie ; vers le milieu du gros mur.*

III. KL. IVLII. O.
BIIT. BERN A
RDVS. DE CLAREŠ.

N.º 18. — *Ibidem ; à côté de l'inscription précédente.*

ANNO : DÑI :: M̄:ĊĊ:XXX:IIII :
INCRASTINŨ : PVRIFICA
TIONIS : BEATE : MARIE :
OBIIT : FVLCO : DE CLA
RENS : SACRISTA :

La première de ces inscriptions est mal gravée ; on doit la rétablir comme il suit :

V. KL. IVNII OBIIT P. DE
CHALHAC, DIACONVS ET CELLARARIVS.

Cette première inscription, de même que la seconde, offre cela de remarquable, que le jour du mois y est exprimé, et qu'il n'y est point fait mention de l'année, ce qui prouve que l'une et l'autre étaient principalement destinées à fixer le jour du service du défunt (1).

Au reste, les caractères de la seconde et de la troisième de ces inscriptions sont parfaitement dans le genre de ceux du 12.^e siècle : les A ont une barre horizontale dans le haut : la partie du milieu des N ne va point à l'extrémité des jambages ; les M sont un peu cursives, de même que les X et les T, et une partie des E sont faits en epsilons (2). Ainsi, il est évident que les caractères que nous appelons *caractères du 12.^e siècle*, furent employés long-temps, et que ce n'est qu'au commencement du 14.^e siècle que l'on se servit ici des lettres gothiques.

(1) Cette négligence de mettre l'année a induit en erreur pour beaucoup de dates. Quant au nom de Clarens, il appartenait à une famille qui est éteinte depuis plusieurs siècles.

(2) Ces caractères sont connus ; nous ne les avons point fait graver.

CHAPITRE X.

De l'ancienneté de la basilique et de ses dépendances; de celle des changemens et restaurations dont ces divers édifices ont été l'objet; de la destination de chaque partie.

ARTICLE I.^{er} — *De l'ancienneté de la basilique et de ses dépendances.*

L'EUROPE entière est couverte de monumens romains; les édifices que l'on nomme *gothiques* sont nombreux, et nous avons de précieux restes de ceux de la renaissance. Dans ces trois genres il est donc facile de comparer, et l'on peut aisément, à quelques années près, connaître l'ancienneté de chaque objet; mais pour le moyen âge il n'en est pas de même (1) : les monumens de cette époque sont rares, et l'architecture de ceux qui subsistent n'a point de caractères déterminés : c'est le passage des belles formes, déjà corrompues, aux formes monstrueuses qu'enfanta le caprice. De là ce vague et cette incertitude sur tout ce qui a été fait depuis les commencemens du 5.^e siècle jusqu'à ceux du 12.^e; de là le peu d'accord des savans sur la plupart des constructions de cette longue période.

Ce n'est que par un examen attentif et des recherches pénibles qu'on peut lever les doutes et fixer les idées sur cette matière; aussi nous avons dû faire tous nos efforts pour bien connaître la basilique de Saint-Front et ses dépendances, et, nous osons le dire, nous sommes parvenus à quelques résultats heureux (2).

(1) Nous appelons ici *moyen âge* l'espace de temps qui s'est écoulé depuis la destruction de l'empire romain dans les Gaules, jusqu'aux commencemens du 12.^e siècle, époque où il commença à s'introduire dans nos pays un genre d'architecture déterminé et facile à reconnaître.

(2) Pour tout ce qui regarde la basilique de Saint-Front, nous devons beaucoup à notre savant helléniste M. de Monrein : son âge lui a permis d'étudier le monument dans ses détails, et de là se sont ensuivies d'importantes conséquences. Ce travail a retardé, il est vrai, l'impression du 2.^e volume de nos Antiquités, mais il fait connaître un édifice curieux sous tous les rapports, et il peut servir au classement des constructions d'une longue période, dans laquelle on manque presque toujours d'objets de comparaison.

Pour plus de clarté, il eût été nécessaire, il est vrai, de faire graver un certain nombre de planches; mais la difficulté de ce genre de travail lorsqu'on est en province, et les dépenses qu'il occasionne, ont dû nous y faire renoncer. Pour suppléer à ce moyen, nous avons été forcés d'entrer dans des détails minutieux. Au reste, les hommes qui veulent connaître à fond l'histoire de l'art ne les trouveront peut-être pas entièrement inutiles : ils les considéreront comme un dépôt où l'on peut trouver des objets de comparaison, et ils regarderont sans doute comme essentiels ceux qui nous aident à fixer les époques de la fondation ou de la restauration des diverses parties d'un des plus anciens, des plus curieux et des plus vastes monumens de la chrétienté.

On n'aperçoit rien d'antique ni dans les constructions du corps de l'église, ni dans celles de ses dépendances; on n'y voit ni ces grosses pierres placées sans mortier, ni ces petits moellons smillés, régulièrement disposés en assises, ni même cet *opus incertum* que les anciens peuples employaient quelquefois; le peu d'ornemens qu'on y remarque rappelle, au contraire, des temps reculés, mais une époque barbare. Ainsi, tout prouve, de la manière la plus positive, que notre basilique ne doit rien aux Romains, et par conséquent l'on est assuré qu'aucune partie de ce monument ne peut remonter au-delà du 5.^e siècle. Si quelques sculptures d'un bon style se trouvent dans un mur moderne élevé sur le vieux porche, il est évident qu'elles ont été encastrées dans ce mur lors de sa construction, et qu'elles appartiennent à un édifice antérieur à tout ce qui subsiste au Puy-Saint-Front (1).

D'un autre côté, l'église et le monastère ont été la proie des flammes : on voit les traces du feu à l'extérieur des gros murs de la croix grecque, sur l'extrados de toutes les voûtes, à l'extérieur des coupoles, sur le comble du rond-point de la branche du sud, dans le clocher, sur les chapelles latérales, et dans les porches (2); d'où il faut nécessairement conclure que, lors de l'incendie, toutes ces constructions existaient; et comme le clocher a été restauré depuis, et que plusieurs de ses décora-

(1) Voyez pag. 427; voyez aussi le N.^o 8 de la pl. VII. Les portions de fronton n'ont point été gravées, et leurs sculptures sont en partie détruites, parce que dans la révolution on crut y voir des fleurs de lis, qui n'y furent jamais.

(2) Voyez pag. 307, 319, 369, 402, 404, 407, 410, 422, 424, 452, etc.

tions prouvent qu'il l'a été dans le 12.^e siècle (1), il est évident que l'incendie ne peut être postérieur à cette époque.

Au surplus, il a été fait mention de cet événement dans de vieux manuscrits que l'on peut en quelque sorte regarder comme des pièces authentiques. Les vicaires de Saint-Antoine ont conservé long-temps un de ces titres, et la Chronique de Maillezai nous en fait connaître un autre.

Le P. Dupuy (2) et le P. Labbe (3) citent un fragment du premier; ce fragment est conçu en ces termes : *Guillelmus de Albá-Rochá, episcopus petragor..... cujus tempore burgus Sancti-Frontonis et monasterium cum suis ornamentis repentino incendio, peccatis id promerentibus, conflagravit, atque signa in clocario igne soluta sunt. Erat tunc temporis monasterium ligneis tabulis coopertum.*

Dans le second manuscrit, on lisait ce qui suit (4) : *Anno MCXX, XI kalend. augusti, monasterium Sanctæ-Mariæ-Magdalænæ-de-Vizeliaco-cumbustum est, cum 1127 hominibus et feminis. Similiter incensum est monasterium Sancti-Frontonis civitatis Petragoricæ, cum multis hominibus et feminis.*

Au moyen de ces deux textes, l'époque de l'incendie est parfaitement fixée, et nous sommes assurés que ce fut en 1120 que la ville, l'église et le couvent furent la proie des flammes. Au reste, comme il n'est point probable que ce désastreux événement soit arrivé immédiatement après que les dernières constructions furent achevées, nous devons faire remonter ces dernières constructions au commencement du 11.^e siècle, et en conclure que le tout a été élevé dans l'espace de six cents ans.

Mais nous avons prouvé que le vestibule ou grand porche était postérieur au clocher, que le clocher l'était à la basilique actuelle, que la basilique actuelle avait été construite après la vieille église, et la vieille église après certaines parties des chapelles latérales (5) : ainsi, ce sont cinq monumens distincts, élevés à des époques différentes et successives.

(1) Voyez pag. 407 et 408.

(2) Voyez l'*Estat de l'Eglise du Perigord*, tom. 2, pag. 31.

(3) Voyez *Biblioth. mss. libr.*, tom. 2, pag. 738. (*Ex fragm. de Petragor. Episcopis, apud Labbe*).

(4) Voyez Labbe, tom. 2, pag. 219. (*Ex Chron. Sancti-Maxentii, vulgo dicto malleacensi*).

(5) Voyez pages 388, 389, 390; 343, 344, 345, 394; 342, 347, 349, 350; 448, etc.

D'un autre côté, le mur de l'extrémité du pied de la croix grecque a été l'objet de plusieurs restaurations, dont la dernière a été faite avant la construction du clocher : c'est dans celle-ci que se trouvent la grande arcade et la fenêtre du haut. A droite et à gauche c'est une réparation plus ancienne, et les parties qui se lient aux gros piliers le sont encore davantage ; ce qui suppose un assez long intervalle de temps entre la construction du clocher et celle de ces gros piliers (1).

Cependant le reste de la croix a été aussi l'objet d'un grand nombre de restaurations ; et probablement, après la fondation du monument, les travaux ont été abandonnés et repris plusieurs fois avant qu'on fût parvenu au comble. Tous les gros piliers des extrémités ont même été ajoutés au plan primitif, à une de ces époques où l'on reprenait les travaux. Dans le chapitre suivant nous reviendrons sur ce point ; il suffit d'ajouter ici que les grands édifices du moyen âge et des temps modernes ont presque tous subi de nombreux changemens avant d'être achevés, que les travaux en ont été fréquemment interrompus, et que presque toujours ils ont duré plusieurs siècles ; ce qui doit faire penser qu'il en a été de même de notre basilique. On n'en doutera même point, si l'on considère qu'elle a été construite dans une ville qui ne fut jamais le siège du gouvernement, et dans des temps de guerres et de destructions.

Si donc, outre les cinq constructions principales, nous reconnaissons plusieurs restaurations antérieures au 11.^e siècle, et des reprises de travaux, de quelque peu de durée que nous supposons les intervalles, nous n'avons pas trop de six cents ans pour tout classer.

Ainsi, nous pensons que le vieux mur de la chapelle latérale du nord remonte aux premières années du 5.^e siècle ; que la vieille église a été achevée dans les commencemens du 6.^e ; que la chapelle dont nous venons de parler a été reconstruite quelques années après, et celle du sud un peu plus tard ; que la croix grecque a été commencée vers l'an 620 ; qu'elle a pu être terminée dans son état actuel en 950 ou environ ; que le clocher a dû être élevé vers la fin du 10.^e siècle, et que le vestibule ou grand porche l'a été quelques années plus tard. Nous prouverons, autant qu'il nous sera possible, chacune de ces assertions, après avoir

(1) Voyez pages 344, etc.

parlé du temple romain qui a dû précéder toutes les autres constructions.

L'existence de ce temple romain ne peut guère être révoquée en doute : la frise et les portions de fronton qu'on a placées dans la construction moderne qui surmonte le mur de façade du vieux porche, ont dû être trouvées sur les lieux, et elles appartiennent évidemment à un édifice antique. Nous avons supposé que ces restes précieux avaient pu être conservés, parce qu'on les aurait successivement encastrés dans divers paremens de murs élevés depuis ; mais peut-être n'ont-ils été retirés des décombres que dans le 16.^e siècle : ce qui le ferait penser, c'est que le temps les a très-peu dégradés.

Le P. Dupuy parle d'un prétendu oratoire de la Vierge, dont on aurait trouvé les fondemens peu avant l'époque où il écrit. « Le corps de notre saint (Saint-Front) fut mis, dit-il, avec hymnes et cantiques, dans le sepulchre choisi dans l'oratoire de la Vierge, duquel il n'y a pas 50 ans que les fondemens furent découverts, près la nef de l'église qui fut bastie à son honneur par Chronope (1). »

C'est sans doute vers l'année 1582 que les fondemens dont parle le P. Dupuy furent découverts. On jugea que ces fondemens appartenaient à une construction romaine, puisqu'on croyait qu'ils faisaient partie d'un édifice élevé du temps de Saint-Front ; et c'est probablement à la même époque et dans le même lieu que l'on retrouva les fragmens de sculpture que nous venons de citer.

Ainsi, le temple qui dut précéder les constructions actuelles occupait sans doute l'emplacement où la vieille église fut bâtie depuis : cela paraît évident, puisque c'est tout à côté de cette vieille église que des fondemens antiques ont été retrouvés. Seulement le temple était peut-être un peu plus large et se prolongeait davantage au levant.

Au reste, le P. Dupuy est dans l'erreur lorsqu'il confond avec le temple antique l'oratoire où notre apôtre a été enterré : il fait en cela un mauvais mélange de ses idées et de ce que raconte Guidonis ; nous le prou-

(1) *L'Etat de l'Eglise du Perigord*, tom. 1.^{er}, pag. 35. Cet Ouvrage a été imprimé chez Dalvy, à Périgueux, en 1629.

verons plus tard. Il nous suffit ici d'avoir fait connaître que dans le 16.^e siècle on avait retrouvé des constructions romaines à côté de la vieille église de Saint-Front (1), et d'avoir pu faire présumer que ce devait être du même lieu qu'on avait retiré la frise antique et les deux portions de fronton.

Mais ce n'est pas tout, il est d'autres moyens de prouver l'existence du temple du Puy-Saint-Front; ils consistent dans les remarques suivantes :

1.^o On a vu que, antérieurement à la construction des chapelles latérales, il y avait un monument religieux dans l'endroit même où la vieille église a été ensuite élevée : la porte du mur d'intervalle de la chapelle du nord ne laisse aucun doute à cet égard (2). Or, puisque les plus anciennes des constructions actuelles remontent aux commencemens du 5.^e siècle, il est évident que tout ce qui est antérieur appartient aux Romains; et comme la frise et les parties de fronton dont nous avons parlé rappellent le faire du 2.^e siècle, et paraissent provenir d'un assez vaste monument, il n'est pas possible qu'ils aient appartenu à une église chrétienne.

2.^o La ville antique s'étendait, du moins par une de ses extrémités, jusque sur l'emplacement de la ville actuelle; et si, comme on en a vu la preuve (3), un de ses temples était élevé dans l'endroit même où a été depuis l'église de Saint-Silain, comment pourrait-on supposer que le site le plus agréable de Vésonne, que le monticule qui dominait son enceinte fût demeuré sans un monument important?

3.^o Le choix que l'on fit de ce lieu pour la sépulture des martyrs et des personnages marquans de la primitive Église, la disposition qu'on y a faite des tombeaux de ces martyrs et de ces personnages, les mémoires qu'on y a élevés, tout n'indique-t-il pas que déjà l'on regardait le monticule comme un lieu sacré?

C'était sans doute, pour les néophytes, la montagne sainte; et puisque

(1) On dut faire cette découverte en creusant les fondemens de quelqu'une des maisons particulières qu'on voit maintenant vers le nord, on peut-être en construisant quelque caveau de sépulture dans le cloître.

(2) Voyez pag. 315, 448 et 449.

(3) Voyez tome I.^{er} de nos Antiquités, pages 321 et 322.

elle était un objet de vénération avant de renfermer la dépouille mortelle des saints, elle devait avoir un édifice important et convenable aux cérémonies des chrétiens.

4.^o Enfin, les constructions actuelles de la basilique de Saint-Front, de la vieille église et des chapelles latérales, sont orientées de manière que l'autel se trouve du côté de l'est, mais avec déclinaison de plusieurs degrés vers le nord; tandis que les bâtimens du monastère sont au levant vrai, principalement dans la direction de leur façade du sud : or, ne sait-on pas que les anciens tournaient les façades de leurs temples vers les véritables points cardinaux? d'où il semble que l'on peut conclure que lorsque les premiers bâtimens du monastère furent élevés, ils durent être adjacens à un édifice parfaitement orienté, et que ce devait être un temple païen, comme ces mêmes bâtimens, souvent refaits depuis, étaient sans doute les logemens destinés aux anciens prêtres.

Tels sont les documens d'après lesquels il nous semble certain qu'il y a eu un temple antique sur l'emplacement de la vieille église, et que ce temple a été ensuite employé au culte chrétien. Ce monument a dû être érigé vers le commencement du second siècle; le faire des sculptures de la frise et du fronton ne laisse guère de doute à cet égard; mais nous ne savons ni à quelle divinité il était d'abord consacré, ni sous quelle invocation il fut ensuite destiné au culte du vrai Dieu : c'est sans doute dans le temps de notre apôtre que sa destination fut changée. Quant à sa destruction, elle doit remonter au 5.^e siècle. Ce fut en l'année 407 que les Alains, les Vandales et divers autres peuples du nord inondèrent nos provinces et les mirent dans la désolation. Vers l'an 413, et avant d'être paisibles possesseurs du pays, les Goths en firent autant; et sous le règne d'Evarix, un de leurs rois, nos églises furent dévastées et abandonnées. C'est probablement dans ces derniers temps de destructions que le temple fut renversé; ainsi, sa ruine peut remonter à l'an 470 ou environ (1). Revenons aux constructions actuelles de la basilique et de ses dépendances.

Le mur intermédiaire de la chapelle latérale du nord est ce qu'il y a de plus ancien : nous l'avons prouvé; et puisque non-seulement cette construction est antérieure à la vieille église, mais qu'elle contient une

(1) Les guerres d'Evarix avec Anthemius datent de cette époque.

porte destinée à servir de communication avec un monument encore plus ancien, et qui ne pouvait être autre chose que le temple romain dont nous venons de parler, il est évident que l'édifice dont elle faisait partie devait remonter aux premières années du 5.^e siècle, c'est-à-dire vers l'année 400 ou 405. C'était sans doute une chapelle élevée sur le tombeau d'un saint personnage, et elle a été refaite à une époque postérieure, de même que la chapelle latérale du sud, dont on ne voit rien de la construction première.

La vieille église paraît avoir été construite peu de temps après ces premières chapelles latérales (1); ainsi, elle doit remonter à la fin du 5.^e siècle : son faire semble encore rappeler les usages romains. C'est sans doute sous l'épiscopat de Chronope II que cette basilique fut érigée. Dans ce temps-là les Goths étaient entièrement maîtres de l'Aquitaine ; et comme sous Alaric, leur roi, il n'y eut point de persécution, que même les catholiques furent protégés, on respira pendant quelques années et on releva les édifices du culte.

Chronope II gouverna long-temps le diocèse ; il fut promu à l'évêché de Vésonne dans le 5.^e siècle, et en 533 il vivait encore : il fut constamment occupé du soin de faire oublier les anciens malheurs de l'Église et de réédifier les monumens. Voici l'épithaphe que Venance-Fortunat, évêque de Poitiers, nous a laissée de ce vénérable pasteur (2) :

EPITAPHIUM CHRONOPII, EPISCOPI PETROCORICENSIS.

*Si terrena, sacer, quondam tibi cura fuisset,
 Carmine plus lacrymas quam modò verba darem ;
 Sed quia tu mundus, nec sunt tibi crimina mundi,
 Nunc gaudere mones, qui sine morte manes.
 Antistes pietate calens, venerande Chronopi,
 Membra sepulchra tegunt, spiritus astra tenet ;
 Ordo sacerdotum cui fluxit utroque parente,
 Venit ad hæredem pontificalis apex :*

(1) Nous entendons ici par *premières chapelles*, les premières chapelles dont il subsiste quelques traces ; elles ont dû succéder à des chapelles encore plus anciennes, mais dont il ne reste plus rien.

(2) Voyez *Fortunatus, lib. 4, carm. 8.*

*Hunc tibi jure gradum successio sancta paravit ,
 Ut quasi jam merito debitus esset honor ,
 Nobilis antiquo veniens de germine patrum ,
 Sed magis in Christo nobilior merito.
 Sic vultu semper placidus seu mente serenus ,
 Pectore sincero frons sine nube fuit ;
 Cujus ab eloquio nectar per verba fluebat ,
 Vinceret ut dulces ore rigante favos.
 Nudorum tu vestis eras , algentis amictus ;
 Qui ad tua tecta fugit , tectus et ipse redit.
 Divitias omnes inopum sub ventre locasti ;
 Undè tibi semper viva talenta manent.
 Esuriens epulum , sitiens te sumere potum ,
 Cernere te meruit tristis et exul opem.
 Implesti propriis viduatam civibus urbem ,
 Videruntque suos , te redimente , lares.
 Quam lupus à stabulis tulerat , frendente rapinâ ,
 Te pastore , gregi reddita plaudit ovis.
 Tempia exusta celer revocasti in culmine prisco :
 Hinc tua ; sed cælis stat sine labe domus.
 Ipse bis octono vixisti in corpore lustro ;
 Nunc tibi pro meritis stat sine fine dies.*

TRADUCTION.

Si du monde autrefois tu n'avais fui les charmes ,
 Je te consacrerai moins de chants que de larmes ;
 Mais libre et pur , au sein d'un monde corrupteur ,
 Bienheureux ! laisse-nous célébrer ton bonheur !
 Ta dépouille ici-bas n'est qu'un peu de poussière ,
 Mais ton âme rayonne au séjour de lumière.
 Saint prélat , consumé du feu de la vertu ,
 Le trône du pontife à ton sang était dû ;
 De tes nobles aïeux c'est le double héritage ,
 De tes nobles vertus c'est surtout le partage.
 Ton front calme annonçait le calme de ton cœur ;
 Tes paroles , du miel égalaient la douceur ;

Le pauvre, heureux dépôt de pieuses largesses,
 Fut le trésor vivant qu'ont acquis tes richesses;
 De l'exilé plaintif suspendant les regrets,
 Ta voix au cœur troublé savait rendre la paix,
 Et tes soins tout entiers, voués à l'infortune,
 Éloignèrent la faim et la soif importune.
 Devant toi, chaque jour propice à la douleur,
 Voit éclore un bienfait et s'enfuir un malheur;
 Ton manteau qu'un saint zèle étend sur la souffrance,
 Réchauffa la misère et couvrit l'indigence;
 De nombreux prisonniers ta main brisant les fers,
 A de vieux citoyens ouvre des murs déserts.
 Le captif a revu le foyer de ses pères!
 Fuyant du faux pasteur les ruses mensongères,
 La brebis égarée, accourue à ta voix,
 Revient sous ta houlette obéir à tes lois.
 Les temples du Seigneur, que tes travaux achèvent,
 Sur leurs débris fumans par tes soins se relèvent;
 A celui dont la main répara les saints lieux,
 Un temple impérissable est ouvert dans les cieux.
 Si nos cœurs, ici-bas, charmés de ta présence,
 Ont deux fois quarante ans béni ta bienfaisance,
 Sur toi, Chronope, au sein de l'immortalité,
 Luit du jour éternel l'éternelle clarté (1).

D'après cette épitaphe, il est bien évident que Chronope fut un des évêques les plus distingués de Vésone, et qu'il fit réédifier les églises qui, peu de temps avant son épiscopat, avaient été brûlées par les barbares. Au surplus, comme il occupa le siège pendant plus de 40 ans, et à une époque assez heureuse, il dut faire beaucoup de choses; et l'on ne peut douter qu'il n'ait été en effet le fondateur de la vieille église; c'était même dans tous les temps l'opinion reçue, et le Père Dupuy (2) cite un ancien Bréviaire du Périgord où il en était fait mention, à propos de la transla-

(1) Nous devons cette traduction à M. le baron du Reclus de Gageac. Il était difficile de mieux réunir le vrai sens du texte et la grâce poétique.

(2) *L'Etat de l'Eglise du Périgord*, tom. I.^{er}, pag. 125.

tion des reliques de Saint-Front (1). Au reste, d'après ce que dit le Père Dupuy, le monument aurait été achevé vers l'an 512, et c'est bien à cette époque qu'il dut l'être : la forme des arcades, les petites pierres qu'on voit au-dessus de leurs cintres, et les berceaux des voûtes en sont des preuves qu'on ne saurait nier.

Les deux chapelles latérales durent être refaites quelques années après que la vieille église fut achevée. La construction de celle du nord est même remarquable, et la régularité des voussoirs des arcades, les assises de larges briques placées dans les pieds-droits, les petites pierres disposées en assises, principalement au-dessus des cintres, tout annonce une haute ancienneté, tout prouve que ce petit édifice a été refait dans la première moitié du 6.^e siècle. Sans doute les deux chapelles avaient été détruites comme le temple qui les séparait, et on s'occupa à les rétablir dès que le monument qui remplaçait ce temple fut achevé. Seulement, la chapelle du sud paraît avoir été reconstruite une seconde fois, quelques années plus tard, ou peut-être avait-elle d'abord un peu moins souffert que celle du nord, et l'avait-on laissée dans son état primitif jusqu'à la fin du 6.^e siècle, époque à laquelle nous croyons devoir faire remonter la construction actuelle de son premier étage.

Ainsi, la chapelle latérale du nord a dû être refaite après l'an 512, et probablement celle du sud l'a été vers l'an 560 ou 570, c'est-à-dire avant les guerres et les dévastations de Chilpéric (2).

Cependant, comme la renommée des miracles de Saint-Front se répandait de plus en plus, comme on était dans des temps de ferveur, que les pèlerins arrivaient de toutes parts, et que l'église bâtie par Chronope ne pouvait plus suffire, il fallut songer à édifier une basilique plus vaste, et nous pensons que ce fut vers l'an 615 ou 620 qu'on en jeta les fondemens.

Les grosses pierres des premières assises, les montans monolites des portes des caveaux, les voûtes de ces caveaux, l'ensemble de l'édifice, tout tend à le prouver, tout annonce des siècles reculés; et il y a plus en-

(1) *Brev. Petrochor.* Ce bréviaire était en manuscrit très-ancien; il est maintenant perdu.

(2) Ce fut en 576 que l'Aquitaine devint le théâtre des ravages et des dévastations de Chilpéric.

core : déjà à cette époque Clotaire II s'était emparé avec violence de l'Aquitaine (1), et avait réuni sous son empire toutes les parties de la monarchie. C'était un grand prince : il devait avoir la passion des grandes choses et les entreprendre partout. Il était meurtrier et usurpateur : il dut faire ses efforts pour se concilier la bienveillance du clergé et l'amour des peuples.

Au surplus, quoique la basilique de Chronope n'eût été bâtie qu'un siècle auparavant, déjà ses murs latéraux s'étaient forjetés (2) et elle menaçait de tomber en ruine : on n'en peut douter, puisque ces mêmes murs latéraux sont en surplomb tout à côté des gros piliers, et que l'on ne remarque entre les deux masses aucune désunion.

Le plan de la nouvelle église fut donc arrêté : ce fut une croix grecque. On commença les travaux à l'extrémité de l'est de la vieille église, de manière qu'une partie de cette vieille église se trouvât renfermée dans la nouvelle, et que le reste pût servir de vestibule.

Il y a même cela de remarquable, que le nouveau plan aboutissait, par les côtés de sa branche de l'ouest, aux deux petits édifices que nous appelons *chapelles latérales*, et qu'il contenait dans son ensemble une troisième mémoire où une chapelle souterraine a été conservée (3).

Les constructions furent d'abord élevées jusqu'à une certaine hauteur : de grosses pierres, presque toujours placées en délit, forment les deux paremens des murs de cette première partie ; un blocage de gros moellons garnit l'intérieur. Plus haut, les assises sont un peu moindres, et du reste le travail est le même (4) ; c'est évidemment une construction faite après coup. La différence d'échantillon des pierres, la retraite un peu irrégulière en saillie qu'on voit à ce niveau, tant dans l'intérieur de l'édifice qu'au dehors, les redressements qu'on y remarque, tout prouve deux époques, et l'on ne peut guère supposer que la seconde soit celle d'une restauration. En effet, les grosses constructions du bas ne paraissent point

(1) C'est en 613 que Clotaire fit mettre à mort les enfans de son cousin Thierry, et qu'il réunit à sa couronne le royaume d'Aquitaine.

(2) Voyez pages 393 et 394.

(3) Celle de Saint-Séverin et Saint-Séverien : voyez page 280.

(4) Voyez page 288.

avoir souffert ; on ne voit point qu'elles se soient forjetées anciennement. D'un autre côté, si les hommes eussent voulu détruire le monument, déjà élevé jusqu'au comble, il n'est guère probable qu'ils eussent commencé par le haut, et qu'ils eussent agi avec une certaine régularité. C'est surtout vers la porte du Gras et du côté de l'ancien sol de la chapelle de Sainte-Anne qu'on distingue bien les deux constructions.

Si donc on suppose que la première fondation ait été faite vers l'an 620, que les travaux aient duré 10 ans, et qu'ils aient été interrompus seulement pendant 7 ou 8 ans, il restera évident que ce qui appartient à la seconde époque n'a pu être commencé avant 636 ou 640 : ainsi, ce serait sous le règne de Charibert, ou sous celui de Dagobert que l'édifice se serait continué : on sait que Dagobert avait beaucoup de piété, et que c'est sous son règne que l'abbaye de Saint-Denis fut fondée.

Probablement notre basilique fut continuée sous Clovis II, et pendant la régence de Nantilde sa mère ; sous Clotaire III, et la régence de sa mère, Sainte-Batilde. Peut-être ensuite les travaux furent-ils interrompus pendant quelques années : certains changemens de construction autorisent à le penser. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage fut sans doute ensuite repris, encore abandonné, et vraisemblablement en partie ruiné vers l'an 725, époque à laquelle les Sarrazins dévastèrent tout sur leur passage.

Les diverses guerres dont le Périgord fut le théâtre jusqu'en l'année 768, que le malheureux Waiffre, duc d'Aquitaine, fut défait, ne durent point permettre de reprendre les travaux, et sans doute ce ne fut que sous le règne de Charlemagne que l'on put s'en occuper. Enfin, si l'on examine avec attention les divers genres de constructions du monument, on sera forcé de reconnaître que les voûtes et les entablemens sont postérieurs à cette époque, et il faudra nécessairement en conclure que l'ouvrage n'a été achevé que vers le milieu du 10.^e siècle.

Ces différentes époques de constructions se montrent de toutes parts dans l'ensemble et dans les détails ; partout on voit même des changemens de méthode, ce qui suppose la discontinuation des travaux pendant d'assez longs intervalles.

Ce qu'il y a de plus ancien se réduit, comme on a vu, aux fondemens, qui, presque partout, sont en moellons bruts, aux murs de pourtour jus-

qu'à une certaine hauteur, et probablement à quelques parties des quatre piliers du centre. Les assises de quartiers de cette première époque sont presque toutes en délit, leur hauteur est de 1 pied 10 pouces 3 lignes, 1 pied 10 pouces, 1 pied 9 pouces 3 lignes, 1 pied 9 pouces, 1 pied 8 pouces 9 lignes, 1 pied 8 pouces 6 lignes, 1 pied 8 pouces, 1 pied 7 pouces 9 lignes, 1 pied 7 pouces 3 lignes, etc.

Sur ces premières assises il y en a d'une hauteur un peu moindre, lesquelles s'élèvent, dans beaucoup d'endroits, à une quarantaine de pieds au-dessus du sol de la basilique; elles doivent appartenir à la seconde époque, de même que les piliers des angles saillans avec lesquels elles se trouvent liées dans l'intérieur, tandis que celles de dessous en sont séparées. Quelques-unes des fenêtres basses encore existantes ont été faites à cette seconde époque, ainsi que le fronton d'un des petits avant-corps que l'on voit au levant. Nous avons déjà fait remarquer que ce fronton était ajusté d'une manière originale, et que ses sculptures étaient d'assez bon goût.

Au surplus, ces piliers des angles saillans ne paraissent pas avoir tous été construits dans un temps précis et déterminé : on croirait, au contraire, qu'ils ont été élevés successivement par plusieurs architectes; on n'en peut même guère douter si l'on considère,

1.° Que ceux de la branche du nord sont beaucoup plus larges que la plupart des autres;

2.° Que ces mêmes piliers de la branche du nord, et ceux de la branche du sud, n'ont aucune liaison avec le gros mur jusqu'à une certaine hauteur, tandis que les autres ont été liés aux constructions qui existaient déjà;

3.° Enfin, que les assises de pierre de taille ne sont pas partout de la même hauteur.

Quelques parties élevées et plusieurs des fenêtres basses semblent appartenir à une troisième époque. La quatrième comprend l'entablement de l'édifice, les voûtes et les coupôles; et ces dernières parties sont si différentes des premières, par l'appareil et les ornemens, qu'il faut nécessairement penser qu'il y a eu entre elles un très-grand intervalle, et que,

par conséquent, les dernières n'ont dû être faites que dans le 10.^e siècle ; à moins qu'on n'aime mieux supposer que le monument avait été achevé avant le commencement du 9.^e siècle, qu'immédiatement après il avait été ruiné par les Normands, et que l'entablement, les voûtes et les coupoles avaient été refaits à l'époque que nous venons d'indiquer. On pourrait d'autant mieux admettre cette dernière conjecture, qu'il était digne de Charlemagne de tirer de ses ruines un édifice depuis si longtemps commencé.

En effet, Charlemagne eut occasion plusieurs fois de visiter nos provinces, soit lorsqu'il y vint pour dompter Hunaud, père de Waiffre, soit lorsqu'il allait en Espagne pour combattre les Sarrazins (1); et quand nous retrouvons partout sur son passage des traces de sa munificence, quand de nombreuses fondations faites par lui subsistent encore aux portes de Vésonne et dans les environs (2), comment pourrions-nous supposer qu'il n'eût pas jeté ses regards sur un édifice aussi important que la basilique de Saint-Front, et qu'il n'eût pu en terminer les travaux dans le cours de son règne ?

D'un autre côté, le P. Dupuy parle d'un *premier porche* de Saint-Front, et il en parle d'après Sébalde, qui était notre évêque vers l'an 900 (3). Or, comment eût-il pu être question d'un premier porche avant que la vieille église fût transformée en second porche ou vestibule, c'est-à-dire avant que l'église actuelle fût achevée ?

Mais ce n'est pas tout encore : la façade de la vieille église est décorée d'ornemens dans le genre mauresque, et l'on verra bientôt qu'elle a dû être refaite vers la fin du 8.^e siècle ou au commencement du 9.^e Or, dans quel objet se serait-on occupé de cette façade ; avant que les travaux du nouvel édifice fussent terminés ?

Enfin, les contreforts extérieurs des angles saillans de la croix ont tous été réparés, et leur structure annonce qu'ils l'ont été dans le 10.^e siècle. Or, pourquoi les aurait-on reconstruits presque en entier s'ils n'eussent pas

(1) Charlemagne commença à régner en 768, et il ne tarda pas à venir dans l'Aquitaine attaquer Hunaud. Il y revint ensuite en 778, c'est-à-dire lorsqu'il tourna ses armes contre les Sarrazins.

(2) On lui attribue la fondation de l'Hôpital-Charles, près du Toulon ; celle de l'abbaye de Brantôme, etc.

(3) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Périgord*, tom. 1.^{er}, pag. 211.

été dégradés ; et comment auraient-ils été dégradés, comment se seraient-ils forjetés, si ce n'est par la poussée des grands arcs d'un comble ?

Quoi qu'il en soit, il demeure évident pour nous que les voûtes actuelles ont été faites vers le milieu du 10.^e siècle, et que l'ensemble du comble, tel qu'il est, ne peut remonter au-delà de cette époque (1).

Cependant il manquait encore à notre basilique une partie importante : elle n'avait point de clocher ; il fallait donc en construire un ; et comme la vieille église menaçait ruine de toutes parts, que peut-être même quelques berceaux de ses voûtes avaient déjà croulé, c'est sur l'emplacement de ce vieux édifice qu'on se détermina à le fonder.

On ne peut élever aucun doute sur le rang d'ancienneté que nous indiquons pour chacune des deux constructions ; nous l'avons prouvé en décrivant le mur qui les sépare (2) ; et ce fut sans doute peu de temps après qu'on eut achevé le monument principal dans son état actuel, que l'on s'occupa de celui qui en était l'accessoire.

C'est donc vers la fin du 10.^e siècle, et probablement sous l'épiscopat de Frotaire de Gourdon, que notre clocher fut élevé. Il ne peut guère y avoir d'incertitude à cet égard, et de là vraisemblablement est venue l'opinion commune que Frotaire était le fondateur de la basilique (3).

Quant au vestibule ou grand porche qu'on édifia dans ce qui restait de la vieille église, on ne dut guère s'en occuper que dans les commencemens du 11.^e siècle, c'est-à-dire que 15 ou 20 ans après que le clocher fut achevé.

En effet, c'est en 991 que Frotaire décéda. A cette époque, l'an 1000 approchait ; on attendait la fin du monde et le jugement dernier : il y avait une consternation générale ; on ne s'occupait plus à rien construire. Ce ne fut que lorsque l'an 1000 eut passé, et que trois ou quatre années de plus se furent écoulées, que l'espérance commença à renaître. Bientôt

(1) Le bourg de Saint-Front, le monastère et l'église furent saccagés par les Normands en 927, comme ils l'avaient été en 845.

(2) Voyez pages 344 et 345.

(3) Frotaire fut promu à l'évêché de Périgueux en 977, et il fut assassiné à Mourcin, paroisse de Coursac, le 8 décembre 991.

après, l'ardeur et l'énergie succédèrent à l'abattement ; il y eut plus de zèle que jamais pour la construction des édifices religieux, et c'est alors sans doute que le vestibule de Saint-Front fut élevé (1).

Telle est la suite des principales constructions de notre basilique et des divers monumens du culte qui l'ont précédée. Il ne nous reste plus qu'à indiquer les époques des restaurations particulières dont ces édifices ont été l'objet, et à faire connaître la fondation de quelques-unes de leurs dépendances.

ARTICLE II. — *De l'ancienneté des changemens, reconstructions et restaurations dont la basilique actuelle et ses dépendances ont été l'objet ; de la fondation de quelques dépendances particulières.*

Nous venons de fixer, autant qu'il était possible, l'âge des diverses constructions de notre basilique et de ses dépendances ; il nous reste maintenant à parler des restaurations et reconstructions dont chacun de ces édifices a été l'objet.

De la basilique actuelle. — Nous avons fait voir que les travaux de la basilique actuelle avaient dû être souvent abandonnés et repris ; mais ce n'est pas tout, on remarque dans ce monument diverses reconstructions et restaurations dont nous devons aussi tâcher de fixer l'époque.

Le contrefort de l'angle du sud-est de la branche de l'est, paraît, dans sa partie inférieure, appartenir à une première restauration. Dès que les murs furent élevés à une certaine hauteur, ils purent donner des craintes sur leur solidité ; peut-être même, comme l'ouvrage demeura long-temps imparfait, ces murs, qui se trouvaient exposés à toutes les intempéries des saisons, se forjetèrent-ils un peu. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que le bas de ce contrefort remonte à l'époque où les travaux furent repris pour la seconde fois ; car non-seulement il n'a aucune liaison avec le bas du gros mur, mais ses assises sont de la même hauteur que celles de la seconde construction. Quelques parties des contreforts de l'angle du sud-ouest, et de l'angle du nord-ouest de la branche de l'ouest, pourraient appartenir à la même époque.

(1) Ce fut sans doute pendant l'épiscopat de Raoul de Scoraille, ou sous celui d'Arnaud de Villebois.

On voit la seconde restauration dans quelques fenêtres du bas, et dans une partie des constructions qui sont immédiatement au-dessus : elle peut remonter au 8.^e siècle ; elle fut faite avant que le monument fut achevé ; ce qui prouve que, quoique imparfait, ce monument avait souffert des désordres de cette époque. On est bien certain que c'est une restauration, et non pas une continuation des travaux après qu'ils auraient été abandonnés, parce qu'elle est raccordée sans aucune régularité.

La troisième restauration se montre au mur du nord de la branche de l'ouest ; c'est une reprise en sous-œuvre dont les assises sont alternativement de 1 pied 7 pouces, et de 9 pouces 6 lignes de hauteur : elle peut remonter vers les commencemens du 10.^e siècle. Une partie du mur du Touin a été refaite à la même époque, de même que presque tous les pilastres de l'intérieur.

La quatrième restauration consiste en une reprise en sous-œuvre du pilier du sud-est de la branche de l'est, et de quelques parties du mur du sud de cette même branche. Cette restauration ne peut avoir été faite qu'après l'établissement des voûtes actuelles, puisque encore on voit aisément que le grand arc penche de ce côté ; d'où il résulte qu'elle ne remonte pas plus haut que le milieu du 10.^e siècle. La réfection de presque tous les contreforts extérieurs paraît aussi appartenir à cette époque.

La cinquième restauration comprend la reconstruction du rond-point de la branche du sud : elle doit avoir été faite immédiatement après la quatrième (1).

La sixième est la reprise en sous-œuvre des quatre piliers du centre : elle peut être postérieure à la cinquième d'une vingtaine d'années, c'est-à-dire qu'elle doit appartenir aux commencemens du 11.^e siècle. On voit que cette restauration a été faite grossièrement, et uniquement sans doute pour empêcher la ruine de l'édifice.

La septième restauration comprend presque toutes les fenêtres du haut : elle doit remonter vers l'an 1040 ou environ. Alors les voûtes étaient ache-

(1) C'est aussi à peu près à cette époque, c'est-à-dire vers l'an 990 ou 992, que la comtesse Emma fit reconstruire, sous l'invocation de Saint-André, une chapelle que nous croyons être l'ancien rond-point de la branche de l'est.

vées depuis près de cent ans ; elles s'étaient affaissées, leurs douelles s'étaient jarretées, on avait déjà repris en sous-œuvre diverses parties de l'édifice ; et comme tant de dégradations avaient dû nécessairement entraîner celles des parpaings qui fermaient le haut des grands arcs, on fut obligé de les reconstruire en entier. Ce ne fut même qu'après cette restauration qu'on regarda l'édifice comme terminé, puisque ce n'est qu'en 1047 qu'on en a fait ou qu'on en a renouvelé la dédicace (1).

La première charpente de l'édifice appartient à la huitième restauration : elle doit remonter vers la fin du 11.^e siècle ; et c'est alors que les huit pyramides des angles saillans furent rasées.

Peu de temps avant, c'est-à-dire en 1077, un nommé Etienne Itier, chanoine et cellerier de Saint-Front, avait fait orner de mosaïques le tombeau de notre apôtre. Guinamond (*Guinamundus*), moine de l'abbaye de la Chaise-Dieu, avait été chargé de ce travail (2).

La seconde charpente dut être faite immédiatement après l'incendie : c'est en elle que consiste la neuvième restauration.

La dixième comprend la reconstruction du rond-point de la branche de l'est : elle a dû être faite de l'an 1340 à l'an 1350 ou environ. L'acte de fondation qu'en fit dresser Antoine de Talleyrand, cardinal de Périgord (3), est du 28 juin 1347 ; il est conçu en ces termes (4) : *Nos Taleyrandus..... cardinalis..... quandam capellam juxta ecclesiam beati Frontonis..... construi fecimus et sufficienter dotavimus..... In quacumque cappellâ XII perpetuas capellanas, pro XII perpetuis capellanis per nos jam institutis, fundandas..... instituendas duximus, etc.*

L'arcade qui sépare ce rond-point d'avec le corps de la basilique est la onzième restauration, et la date qui est au-dessus nous apprend qu'elle est de 1583. Les trois fenêtres qu'on voit de ce côté sont de la même

(1) Ce fut pendant l'épiscopat de Gérard de Salagnac ou de Salignac, et le 21 mars 1047, que cette dédicace fut faite par Aymon, archevêque de Bourges : il en était fait mention dans le *grand livre* de Saint-Silain.

(2) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Périgord*, tom. 2, pag. 19.

(3) Le cardinal de Périgord était connu sous le nom d'*Hélie de Talleyrand* ; mais nous croyons que son véritable prénom était *Antoine*.

(4) D'après une copie que nous a communiquée M. l'abbé de l'Espine.

époque, et deux ans auparavant on avait reconstruit la porte du Gras ainsi que celle du Touin. Ces réparations furent faites pendant l'épiscopat de François de Bourdeilles, et ce fut alors aussi que le sol du pied de la croix fut baissé (1).

Enfin, la douzième et dernière restauration est de 1760 ou environ : elle consiste dans la charpente supérieure de l'église et dans le parpaing qui lui sert de support (2).

Outre ces restaurations et reconstructions principales et essentielles, on en distingue, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, un grand nombre d'autres ; et, à ce sujet, nous ferons remarquer,

(1) *Le livre jaune* des archives de la mairie finit en 1541, et celui qui venait immédiatement après est perdu depuis la révolution ; il était connu sous le nom de *livre rouge* ou de *gros livre noir* ; et c'est dans ce registre, vers l'année 1583, qu'on lisait ce qui suit : « L'église de saint Front..... estoit découverte « partout, de sorte qu'en peu d'années les voutes, abreuvées des eaux pluviales, fussent tombées par « terre ; c'est pourquoy ladict eglise fut promptement couverte, etc..... et parce que le chœur estoit « anciennement à main droicte, entre les deux piliers plus proches de l'horloge, et le grand autel avoit esté « posé vis-à-vis, entre les deux autres piliers qui sont à l'opposite ; la grande nef entre deux, qui separoit « le chœur dudict grand autel, dont les ecclésiastiques recevoient plusieurs incommodités, à cause de la « grande distance qui estoit entre deux, occupé par ceux qui estoient en ladict eglise ; par quoy il fut « advisé de faire autel, et de le bastir à l'entrée de la chapelle des vicaires de saint Antoine, laquelle es- « toit separée de la dict eglise par une grande et espaisse muraille (*cette muraille n'y avait pas toujours « été*), qui seroit abattue, et au lieu d'icelle, on delibera de faire une voute qui rendroit le lieu ouvert, « et seroit qu'il n'y auroit chose qui empechât la vue dudict grand autel, et ceux qui seroient dans le « chœur ; et le lieu auquel estoit ledict chœur ancien, un peu plus élevé que le passage de ladict nef de « l'église, seroit applani à l'egal du bas de la nef, etc..... Entre les ruines, en fut faicte une signalée « du tabernacle, où estoit gardé le chef de saint Front et plusieurs autres saintes reliques, lequel estoit « edifié en rond, couvert d'une voute faicte en pyramide ; mais tout le dehors estoit entaillé de figures de « personnes à l'antiquité, et de monstres de betes sauvages de diverses figures ; de sorte qu'il n'y avoit pierre « qui ne fut enrichie de quelque taille belle et bien tirée, et plus recommandable pour la façon fort anti- « que, enrichie de pierres, de vitres (*de verre*) de diverses couleurs, et de lames de cuivre dorées et email- « lées, et tout le circuit environné de barres de fer, sur lesquelles ceux qui se mettoient à genoux pour « prier Dieu se reposoient. Au lieu de ce tabernacle, appelé le sepulchre de saint Front, on en a fait un « antre au milieu du chœur, lequel toutefois est grossier et sans ouvrage, etc.

« Il y avoit dans ladict eglise (de Saint-Front) plusieurs sepulchres de chevaliers, cardinaux et evcsques, « élevés en pierre, et de tres excellens ouvrages qui furent rompus, de sorte que l'on n'y en voit aucune mar- « que ni apparence..... Les tapisseries, fort riches et d'antiquité memorable, furent volées, ainsi que « les vaisseaux sacrés, d'or et d'argent, livres couverts d'argent, avec images de la Passion et de la « sainte Trinité, car n'en laisserent un seul, ni les quatre croix grandes et riches, etc., etc., etc. »

(2) Avant que l'on blanchit l'intérieur des coupes, on lisait près de la fenètre de celle du sud la date de 1764, écrite en gros chiffres rouges ; c'était sans doute l'époque de cette restauration.

1.° Que les ornemens des fenêtres basses du nord de la branche de l'est paraissent avoir été sculptés vers le 12.° siècle ;

2.° Que diverses petites réparations ont été faites successivement à l'extérieur du mur du sud de la branche du sud, mais qu'on ne peut en fixer l'époque ; que, d'ailleurs, comme ce mur est fortement exposé aux intempéries des saisons, et qu'on y avait employé de la pierre de mauvaise qualité, presque toute posée en délit, on a été obligé d'y revenir si souvent que les assises n'y ont presque plus de régularité ;

3.° Que plusieurs parties des fenêtres hautes ont été refaites à diverses époques qu'il serait difficile de déterminer ;

4.° Qu'une fenêtre carrée a été ouverte dans le pilier du nord-est de la branche du nord, et que nécessairement elle l'a été dans les commencemens du 17.° siècle, puisque c'est à cette époque que l'église de Sainte-Anne a été achevée, et que c'est la construction de cette église qui ôta le jour du pilier ;

5.° Que la tribune de l'orgue a été faite en 1627, comme le porte la date qu'on y a gravée, et que les tribunes latérales avaient été élevées quelques années auparavant, de même que les tambours des portes ;

6.° Qu'une fenêtre a été ouverte il y a moins d'un siècle à côté de la porte du Touin, et que celle qui éclaire le pilier du sud-ouest est encore plus récente dans sa forme actuelle ;

7.° Que pendant la révolution deux larges portes ont été ouvertes dans le gros pilier du nord-est de la branche du nord, et qu'en 1824 elles ont été réduites à de moindres dimensions ;

8.° Enfin, que l'exhaussement de la chapelle de Saint-Antoine, les marches du sanctuaire et quelques travaux de ce genre ont été faits depuis une vingtaine d'années ;

Quant aux travaux que l'on a faits dans les parties accessoires de la basilique, nous bornerons nos observations à ce qui suit :

Du clocher. — Le clocher fut brûlé en 1120 ; ainsi, sa première restauration ne peut avoir été faite que de l'an 1121 à l'an 1130 : ce fut alors

que l'on changea l'arcade du bas en simple porte, que l'on rétrécit presque toutes les fenêtres, que l'on refit l'entablement du troisième étage et tout l'extérieur du quatrième, de même que le cinquième étage en entier et sa calotte. La seconde restauration est celle de l'intérieur, et elle ne peut guère remonter qu'à l'an 1150 ou environ.

Vers l'année 1760, ce clocher fut couvert en plomb, comme il l'était encore au moment de la révolution; et c'est en 1821 qu'il a été si mal crépi et si maussadement badigeonné.

Du vestibule ou grand porche. — On a vu que le vestibule ou grand porche avait été élevé peu de temps après le clocher, et que nécessairement il avait été détruit lors de l'incendie de ce dernier monument: c'est donc de l'an 1120 que doit dater sa ruine; on n'en peut douter, puisque la calotte de ce clocher est tombée, et qu'elle n'a abattu ni les voûtes latérales de la base, ni celles de la basilique actuelle. D'ailleurs la voûte du vestibule n'a pu s'écrouler autrement, car ses piliers sont massifs, et ils ne se sont point forjetés.

Au surplus, ce vestibule ayant été élevé sur l'emplacement de la vieille église, la façade de cette vieille église est devenue celle du vestibule, et elle a été l'objet de plusieurs restaurations (1), comme dépendante de l'un ou de l'autre monument: dans le bas, elle paraît appartenir à la fondation première; plus haut, et seulement dans le milieu, elle rappelle le faire du 8.^e siècle; sur les côtés, elle offre un travail plus récent, et en effet elle doit y avoir éprouvé des changemens lors de la construction des gros piliers, c'est-à-dire vers les commencemens du 11.^e siècle.

On ne peut guère élever de doute sur la première des deux restaurations, si l'on se rappelle ce que nous avons déjà dit (2), et que l'on fasse attention,

1.^o Que le mur dont il s'agit a quelques ornemens extérieurs qui ressemblent assez aux décorations des arcades des petits sanctuaires encore subsistans dans la partie supérieure de la chapelle latérale du nord, et

(1) Voyez pages 416, 420, 423, 442, 447, 448, etc.

(2) Voyez pages 447, 448, etc.

que ces arcades sont antérieures à la construction des gros murs de la basilique actuelle ;

2.^o Que ce mur n'a pu être construit pour le vestibule tel qu'il était depuis la fondation de sa coupole, puisqu'il est plus élevé qu'il n'aurait dû l'être pour ce dernier monument, et que sa partie du milieu monte beaucoup au-dessus des deux autres, ce qui ne peut appartenir qu'à un édifice composé d'une grande nef et de deux bas-côtés.

Ainsi, cette première restauration a été faite pendant que la vieille église subsistait encore, et elle doit l'avoir été vers la fin du 8.^e siècle.

Quant à la seconde, il est évident qu'elle ne peut être postérieure aux gros piliers, nous l'avons prouvé (1) ; et comme elle ne peut pas non plus être antérieure, du moins dans quelques parties, nous devons la rapporter au commencement du 11.^e siècle, c'est-à-dire au règne de Robert-le-Pieux.

La porte que contient le mur de façade a été refaite en arc aigu ; elle est ornée de colonnilles sur les côtés, et dans son cintre on remarque des moulures taillées en pointes de diamans. Or, comme les moulures taillées en pointes de diamans ne remontent guère ici que vers le milieu du 12.^e siècle, et qu'elles finissent avec les commencemens du 13.^e, nous fixerons à l'an 1210 ou environ la réfection de cette porte, et ce sera la troisième restauration.

La quatrième consisterait dans la construction d'un comble en bois qu'on aurait fait après la chute des voûtes. Cette restauration, dont il ne subsiste plus rien, semble prouvée et par la retraite du gros mur extérieur du clocher, et par les soins que l'on prit d'orner la porte dont nous venons de parler.

Enfin, la cinquième restauration consiste dans le travail de l'intérieur de cette même porte (2), et comme nécessairement elle est postérieure à la dernière destruction du vestibule, et à l'exhaussement du terrain, elle ne peut guère remonter plus haut que l'an 1270 ou environ.

(1) Voyez pages 422, 423, etc.

(2) Voyez pages 416 et 417.

De l'avant-porche, ou du vrai porche de l'ouest. — Le vrai porche a également été restauré, et il l'a été plusieurs fois; car non-seulement on remarque sur ses côtés des changemens de construction qui paraissent remonter à des époques très-reculées, mais sa grande arcade a été refaite en entier; et si l'on considère la forme et les ornemens de cette arcade, on est forcé d'en rapporter la reconstruction vers la fin du 12.^e siècle.

Du porche du nord. — Le porche du nord a dû être réparé une première fois, lorsqu'on a fait l'entablement de la basilique actuelle: dans l'une et dans l'autre de ces constructions c'est le même échantillon de pierres et le même décor; ainsi, cette première restauration remonte au 10.^e siècle.

Une seconde a été faite vers les commencemens du 13.^e; du moins la petite lucarne ménagée dans le parpaing de l'arcade de l'est semble l'annoncer.

Une troisième consiste dans la réfection des voûtes de ce qui subsiste encore du côté de l'est, et nécessairement celle-ci appartient aux commencemens du 16.^e siècle.

De la vieille église. — A propos des restaurations du vestibule, nous avons parlé de celles de la vieille église; ainsi, ce monument a été restauré, et non-seulement il l'a été dans sa façade, mais il paraît aussi quelques reconstructions sur les côtés.

De la chapelle latérale du nord. — La chapelle latérale du nord a dû être refaite vers les commencemens du 6.^e siècle, nous l'avons prouvé; et comme dans un mur du bas on voit quelques parties plus anciennes, cette construction est une véritable restauration que nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître pour la première.

La seconde comprend la partie du sud de l'étage supérieur: elle doit remonter au 9.^e siècle.

De la chapelle latérale du sud. — On ne voit rien de la première construction de la chapelle latérale du sud. Le premier étage de ce qui subsiste aujourd'hui de cette chapelle peut remonter vers la fin du 6.^e siècle, et on peut le considérer comme la première restauration.

La seconde consiste dans les arcades transversales de l'intérieur, et bien évidemment elle remonte au 7.^e siècle.

La troisième se distingue dans le haut du mur de la basilique : elle doit remonter à la même époque que la seconde restauration de la chapelle latérale du nord.

La quatrième comprend presque tout l'étage supérieur actuel, et elle paraît appartenir au 14.^e siècle ou aux commencemens du 15.^e

De la chapelle du grand porche. — La petite chapelle qu'on voit encore dans le grand porche a été élevée vers la fin du 15.^e siècle : ses ornemens ne permettent point d'en douter.

De la cave de l'angle d'embranchement du nord-ouest (1). — La cave qui est dans l'angle d'embranchement du nord-ouest a dû être un caveau de sépulture : elle a été bâtie en même temps que le mur de l'église ; ainsi elle doit remonter au 7.^e siècle.

De la chapelle de Sainte-Anne. — Le plan de la basilique actuelle exigeait, à l'extérieur de la branche du nord, un rond-point pareil à celui de la branche du sud ; mais nous ne savons pas s'il avait été refait dans le 10.^e siècle comme ce dernier : il ne subsiste de vieilles constructions de ce côté, que quelques arrachemens de voûte ; nous ne pouvons en rien dire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en l'an 1524, soit que ce rond-point tombât en ruine, ou que, contre la saine raison, on jugeât convenable de lui donner plus d'étendue, un prêtre nommé Pierre Roux, curé de Montagnac, y fonda une vaste chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Vers l'an 1530, ce même curé donna tous ses biens pour la continuation de l'entreprise, et il nomma, à cet effet, pour ses exécuteurs testamentaires, Hélié de Laurierre, chanoine ; Pierre Gay, greffier au sénéchal ; et Pierre de Saint-Angel, licencié en droit. L'édifice fut donc continué ; mais en 1549, la commune intenta un procès aux architectes, parce qu'elle ne trouvait pas que les basses voûtes fussent faites avec assez de solidité (2) ; et alors sans doute on refit une partie du travail, puisque quelques res-

(1) C'est la cave du sieur Conte, ferblantier.

(2) Voyez l'*Estat de l'Eglise du Perigord*, tome 2, page 166.

tes des premières constructions sont encore en saillie sur les constructions actuelles. Quoi qu'il en soit, lorsque le procès fut terminé, les travaux furent repris, et ils furent continués jusqu'en 1575, que les protestans s'emparèrent de la ville du Puy-Saint-Front.

Après la rentrée des catholiques, la nouvelle chapelle fut consacrée à Sainte-Anne, et les travaux furent repris. Ils furent ensuite encore interrompus faute d'argent; et ce ne fut que vers l'année 1590 que les pénitens bleus firent continuer l'ouvrage à leurs dépens, moyennant la cession qui leur fut faite de l'édifice pour leurs cérémonies religieuses. Enfin, le tout fut achevé en 1620 ou environ, et à la fin du 17.^e siècle les vicaires perpétuels de la paroisse demandèrent à y célébrer l'office divin, et s'en emparèrent.

De la sacristie des chanoines. — La sacristie des chanoines était destinée aux vicaires de Saint-Antoine; elle fut construite en même temps que le rond-point de l'est, c'est-à-dire vers l'année 1347. L'exhaussement de son sol, et les autres changemens qu'elle a éprouvés datent de l'année 1804.

De la sacristie de l'angle d'embranchement du sud-est. — La sacristie de l'angle d'embranchement du sud-est est entièrement détruite : sa construction pouvait remonter au 14.^e siècle; nous ne connaissons aucune de ses restaurations.

De la grande sacristie. — La grande sacristie est dans l'angle d'embranchement du sud-ouest : ses voûtes paraissent remonter au 16.^e siècle.

De l'ancien monastère et du palais épiscopal. — Vraisemblablement les ruines de l'ancien monastère sont à la place qu'occupaient, vers le sud, les logemens des prêtres du temple païen; mais il n'y a plus rien des constructions antiques, à moins qu'on n'en retrouvât des vestiges dans les fondemens. Quoi qu'il en soit, quelques parties basses des murs actuels pourraient avoir été faites sous l'épiscopat de Chronope II, et alors elles remonteraient aux commencemens du 6.^e siècle. Le reste de ce qui subsiste de ces vieux murs paraît appartenir à une époque très-rapprochée de celle des voûtes de la basilique, et remonte sans doute à l'épiscopat de Frotaire de Gourdon, c'est-à-dire au 10.^e siècle. Dans le second étage nous croyons reconnaître quelques restaurations du 13.^e siècle, c'est-à-dire de celles qui auraient été faites après l'incendie de 1120. Plus haut, ce sont

des constructions de la fin du 15.^e siècle, et l'escalier du sud-ouest paraît appartenir à la même époque. Quant aux constructions du palais épiscopal, elles sont toutes modernes, et ont été faites pièce à pièce, sans aucun ordre : la dernière consiste dans la chapelle qu'on a élevée en 1824, à côté de celle qui y était déjà. Au surplus, le côté de l'ouest de toutes ces constructions a été enterré de 10 ou 12 pieds par l'exhaussement du sol extérieur; cet exhaussement s'est fait peu à peu, et il n'a guère commencé que dans le 13.^e siècle.

Du cloître. — Il paraît que très-anciennement un cloître faisait partie des bâtimens du monastère. On voit des restes de cette construction du côté de la grande sacristie; ils consistent en trois arcades qu'on a murées depuis long-temps; ils paraissent remonter au 10.^e siècle (1).

Le cloître actuel a été ensuite élevé sur le même local, et l'on y a travaillé successivement à diverses époques. Les arcades de la galerie du nord et celles de la galerie de l'est, remontent évidemment au 12.^e siècle. Les arcades de la galerie du sud paraissent appartenir aux premières années du 13.^e siècle, et celles de la galerie de l'ouest ont été faites immédiatement après. Quant aux voûtes, elles ont presque toutes été reconstruites une seconde fois. Celle de la galerie du nord est la plus ancienne : elle remonte au commencement du 14.^e siècle. Celle de la galerie de l'est a dû être refaite aussitôt après. Au sud et à l'ouest elles peuvent être postérieures d'une cinquantaine d'années. Au surplus, il est essentiel de faire remarquer que dans l'angle que forment la galerie de l'est et celle du sud on voit des restes de naissance de cintres qui ne peuvent appartenir qu'au 12.^e siècle.

Tels sont les détails que nous avons à donner sur l'âge des diverses constructions de notre basilique et de ses dépendances. Des époques sont connues d'une manière positive, et nous avons pu en fixer quelques autres par le simple examen du travail. La position de certaines constructions relativement à d'autres nous a également servi de guide; et dans les parties les plus difficiles à connaître, nous ne pouvions tomber dans

(1) Il doit y avoir eu un cloître encore plus ancien, et vraisemblablement il était à l'ouest de la vieille église : le nom de Clautre (*Clastrum* ou *Clastra*) que porte la place, ne semble laisser aucun doute à cet égard.

de graves erreurs. Mais, nous le répétons encore, ce n'était qu'au moyen d'une étude approfondie, et par des comparaisons et des recherches fastidieuses qu'on devait arriver à ce résultat. Ce n'est point à la hâte qu'on peut se former une juste opinion sur de pareils monumens : les Mémoires que le savant abbé Lebeuf a fait sur nos antiquités, et particulièrement sur notre église de Saint-Front, en fournissent la preuve la plus certaine (1).

ARTICLE III. — *Destination des diverses parties de la basilique et de ses dépendances.*

La destination de la basilique actuelle ne saurait être douteuse : il est évident que cet édifice ne cessa jamais d'être sous l'invocation de Saint-Front, et que c'est en l'honneur de ce saint qu'il a été élevé, de même que la vieille église bâtie par Chronope. Mais quel a été l'objet de toutes les constructions dépendantes de ces monumens, et sous quelle invocation les diverses parties consacrées au culte y ont-elles été fondées? Nous ne nous engageons point à résoudre complètement ces questions; nous nous bornerons à quelques observations.

En l'honneur de quelle divinité païenne avait-on érigé le temple qui dut exister au Puy? Rien ne nous le fait connaître. Sous quelle invocation ce temple fut-il ensuite consacré au vrai Dieu? Nous ne le savons point avec certitude; mais il est probable que ce fut sous celle de la Vierge Marie. C'est du moins ce que nous ferait penser le P. Dupuy, lorsqu'il dit, d'après Guidonis, et en y mêlant ses propres idées, que le corps de Saint-Front fut inhumé dans l'oratoire de la Vierge. En effet, il ne paraît point, et il n'est guère probable que, dans les premiers temps de la chrétienté, on ait inhumé les morts dans les églises (2); on se bornait à les placer à côté de ces monumens du culte. Si donc il est question de l'oratoire de la Vierge dans le texte de Guidonis, c'est que probablement cet auteur avait lu, dans quelque vieille chronique, que le corps du saint *avait été porté à l'église de la Vierge, où il avait été inhumé* : ce qui ne prouve rien, si ce n'est que dès lors il y aurait eu au Puy un monument consacré à la

(1) Voyez les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. 23, pag. 201 et suivantes.

(2) C'était même expressément défendu. Voyez le Concile de Nantes, tenu vers l'an 660, etc.

Vierge Marie ; et c'est cela seul qu'il importait de faire connaître. Au surplus, nous pourrions ajouter que la Vierge fut toujours ici tellement vénérée, qu'avant la révolution elle avait encore sept autels ou chapelles dans la basilique actuelle, et que l'un de ces autels était désigné sous le nom de *Notre-Dame-la-Vieille*, ce qui semblerait rappeler une plus ancienne consécration.

Cependant l'évêque Fronto était décédé ; le bruit de sa sainteté se répandait sans doute de toutes parts ; et comme ses miracles faisaient de nombreux prosélytes, on se hâta d'élever un monument sur le lieu de sa sépulture. Déjà ses disciples avaient souffert le martyre ; ils étaient enterrés au Puy comme leur maître ; comme lui ils opéraient de nombreux miracles, et ils eurent aussi sur leurs tombeaux des espèces de *mémoires*. Deux de ces édifices sont encore existans, et l'on reconnaît aisément la place d'un troisième. Les deux premiers sont les deux chapelles latérales ; l'autre a été remplacé par la chapelle souterraine de Saint-Séverin et Saint-Séverien.

Comment, en effet, lorsqu'on a construit l'église actuelle, se serait-on décidé à laisser irrégulière sa branche de l'ouest, dans le seul objet de ménager les deux chapelles latérales, si ces chapelles n'eussent pas renfermé quelques objets particuliers de vénération ? Comment aurait-on pu se résoudre à élever sur les vieux murs de ces mêmes chapelles les nouvelles constructions, si ces vieux murs n'eussent fait partie d'édifices auxquels se rattachaient de pieux souvenirs ? Pourquoi se serait-on assujéti à fortifier, par des travaux intérieurs, un de ces petits édifices, lorsque déjà il tombait en ruine ? Pourquoi d'ailleurs ces caveaux de 8 pieds de long sur 4 pieds de large, sur les côtés d'un de ces monumens ? Quel pourrait en être l'usage, si l'on se refusait à y reconnaître des tombeaux ? Pourquoi aussi, dans la chapelle du sud, aurait-on peint un personnage sur son lit de mort, et une espèce d'apothéose ? Pourquoi, enfin, aurait-on ménagé une chapelle souterraine dans un endroit de l'église où elle n'est régulièrement placée par rapport à rien ? Pourquoi aurait-on affecté de mettre dans cet endroit les reliques de deux saints, et d'y faire chaque année une cérémonie religieuse ?

Mais ce n'est pas tout : on sait que Saint-Front et ses disciples, à l'exception de Saint-Silain, furent inhumés sur le monticule où notre ba-

silique est élevée maintenant, tous les chroniqueurs en conviennent, et cependant où placerait-on leurs tombeaux, si l'on se refusait à les reconnaître dans les lieux que nous venons de désigner? Dans quel autre endroit trouve-t-on quelque chose de remarquable qui indique où repose leur dépouille mortelle? Nous ne croyons pas que l'on puisse élever le moindre doute sur nos assertions relativement à l'existence de ces divers tombeaux; il ne nous reste plus qu'à faire connaître à quel saint chacun de ces monumens était destiné.

On n'élèvera sans doute aucune difficulté sur la destination de la chapelle de Saint-Séverin et de Saint-Séverien; il est évident qu'il y a eu dans cet endroit une mémoire ou une confession, et on ne peut douter qu'elle n'ait été construite sur le tombeau des deux saints. Le nom que porte encore cette chapelle, et la célébration que l'on y faisait de l'office divin le jour de Saint-Séverin et de Saint-Séverien (1), ne laissent point d'incertitude à ce sujet. Ainsi, c'est dans ce lieu même que les deux personnages ont été inhumés; leurs noms semblent indiquer qu'ils étaient de la même famille, et peut-être frères (2).

La chapelle latérale du nord est aussi, comme on a vu, une mémoire. On ne peut douter de sa destination; mais quels étaient les saints dont elle renfermait la dépouille mortelle dans ses deux caveaux? Saint-Front fut déposé dans un endroit différent, nous le prouverons bientôt; Saint-Silain eut une confession particulière, sur l'emplacement d'un temple où, sans doute, il avait établi son oratoire (3). La chapelle latérale du nord ne peut donc guère avoir été érigée qu'en l'honneur de Saint-Frontaise; et comme évidemment il y avait deux tombeaux, c'était sans doute ceux de Saint-Frontaise, et de Saint-Anian (ou Saint-Aignan), que l'on croit être le successeur immédiat de Saint-Front (4).

Les tombeaux de Saint-Séverin et de Saint-Séverien, de Saint-Frontaise

(1) Le 2 du mois de janvier.

(2) Le cercueil de pierre qui est dans cette chapelle a été ouvert en présence de M. de Mourcin, et on y a trouvé quelques ossemens de cinq corps différens. D'abord il ne dut y avoir que les reliques de Saint-Séverin et de Saint-Séverien; mais il paraît qu'elles furent dispersées, de même que toutes les autres, en 1575, et qu'à la rentrée des catholiques on rassembla dans ce même lieu tout ce que l'on put retrouver.

(3) Voyez la seconde partie de ce cinquième livre.

(4) Comme probablement il ne restait pas de place près de la petite mémoire qu'on avait élevée sur le tombeau de Saint-Front, on dut inhumér Saint-Aignan à côté de la confession de Saint-Frontaise.

et de Saint-Anian, une fois connus, et la chapelle latérale du sud étant une mémoire, il est évident que ce ne peut être que celle de St-Front.

C'était, en effet, l'endroit le plus convenable que l'on pût choisir pour déposer le corps de notre apôtre, puisque d'un côté il touchait au temple qui venait d'être converti en église chrétienne, et que de l'autre il était enfermé par une partie des constructions du logement des prêtres; et il y a même cela de remarquable dans cette position, que l'évêque fondateur de la foi se trouvait à gauche de l'autel, après sa mort, comme il y était pendant sa vie.

Au reste, les peintures du bas étage de la chapelle actuelle, lesquelles remontent bien évidemment au 14.^e siècle, prouvent que ce lieu était resté long-temps un objet de vénération; et dans le 17.^e siècle même on n'avait point encore oublié que c'était là le premier tombeau de St-Front. Le P. Dupuy nous l'apprend d'une manière positive. Voici ce qu'il dit à ce sujet (1) :

« Revenons à Chronopius, qui, voyant son bastiment de l'église saint
« Front parachevé, jugea bon de transporter le corps de ce glorieux apôtre
« hors la petite chapelle qui avoit esté commencée par luy durant son vi-
« vant, du costé que nous voyons aujourd'huy le grand degré, près l'autel
« dedié à sainte Catherine. Il fit colloquer ceste precieuse relique au mi-
« lieu de la nef qui nous reste encore de ce second edifice du costé du
« cloistre, different en fabrique du troisieme bastiment qui sera fait par
« Froterius. »

Quelques erreurs se sont glissées dans ce texte. Il nous paraît bien évident que la chapelle dont il s'agit n'avait pas été commencée du vivant de Saint-Front, et il est certain que Frotaire de Gourdon n'a pu être le fondateur de la basilique, qu'il n'en a été au contraire que le restaurateur ou le continuateur; mais le P. Dupuy nous fait connaître d'une manière positive, soit d'après ce qu'il a entendu dire, soit d'après l'ancien bréviaire du Périgord, qu'il cite à l'appui de son récit,

1.^o Que le corps de Saint-Front fut ôté de son tombeau primitif, au

(1) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Perigord*, tom. 1.^{er}, pag. 125.

commencement du 6.^e siècle, et qu'il fut transporté au centre de la nef principale de la vieille église, c'est-à-dire vers le milieu de l'emplacement qu'occupe le clocher ;

2.^o Que la chapelle d'où ce corps-saint fut tiré était au sud du gros pilier du sud-ouest de la branche de l'ouest de l'église actuelle, puisqu'elle se trouvait *du côté du grand degré*, c'est-à-dire du côté du degré qui communique à l'évêché, et vers l'autel de Sainte-Catherine, qui, comme on sait, était encore naguère contre le gros pilier du sud-ouest du centre de la croix ;

3.^o Enfin, que dans le temps du P. Dupuy on connaissait encore les restes de la vieille église, qu'on a ensuite entièrement oubliés (1).

Au surplus, il est probable que, dans ce même temps du P. Dupuy, les légendes qui se trouvent sur les peintures de la chapelle du sud n'étaient point encore effacées et qu'on pouvait y lire le nom de Saint-Front.

Enfin, s'il fallait d'autres preuves, nous ajouterions que Pierre de Mimet, nommé évêque de Périgueux en 1169, et décédé en 1182, fit rechercher les corps de plusieurs de ses prédécesseurs, qu'il les déposa dans des cercueils de pierre, placés les uns à côté des autres, près de l'autel de Sainte-Catherine, qu'il avait dédié et consacré dans cet objet, et qu'il fit ensuite peindre sur le mur les portraits de ces évêques avec leur nom au bas.

Pourquoi, en effet, Mimet eût-il choisi cette partie de la basilique pour y déposer tous les évêques, si Saint-Front n'y eût pas été enterré ? Sans les pieux souvenirs qui se rattachaient à cet endroit, n'eût-il pas été préférable de les mettre dans la branche de l'est ou dans un des ronds-points ? Les dépouilles mortelles de ces pieux personnages n'y eussent-elles pas été plus convenablement placées que partout ailleurs ? leurs images n'eussent-elles pas été plus en vue que dans le pied de la croix ? Oui, sans doute ; mais, dans l'intention où était Mimet de rassembler les corps de tous ses prédécesseurs, il ne pouvait mieux faire que de les déposer à côté de l'an-

(1) Avant les recherches de M. de Mourcin, personne ne se doutait plus qu'il subsistât quelque chose de l'église de Chronope.

« cien sépulcre de notre apôtre (1). Voici comment le P. Dupuy s'exprime à ce sujet (2) :

« Il ne faut obmettre le soing pastoral qu'eut nostre evesque de r'assembler tous les ossemens des evesques, ses predecesseurs, ensevelis dans l'église saint Front, lesquels il transporta avec grande solemnité dans des cercueils de pierre qu'il fit poser autour de la chapelle qu'il dedia et consacra à sainte Catherine, faisant peindre au dessus leurs effigies, qui commençoient depuis *Bertrandus*, jusques à *Gaufridus de Cauzé* (Geoffroi de Cauze), avec les inscriptions de leurs noms. »

A l'article *Bertrandus*, le P. Dupuy s'exprime encore en ces termes (3) :

« Cependant je rencontre dans un manuscrit fait l'an 1570, que du temps de celui qui l'escrit on voyoit dans l'église collegiale de saint Front, du costé de l'autel dédié à sainte Catherine, contre la muraille, plusieurs evesques du Perigord, representez en peinture, et que immédiatement devant *Froterius* il y avoit la representation de quatre evesques : le premier portoit escrit *Bertrandus*, le second *Raymundus*, il n'avoit peu lire le nom des autres deux. Voicy (ajoute le P. Dupuy), les mots du petit manuscrit, fait, à ce que je crois, par feu M.^r De Jean, conseiller, qui dés son vivant a esté loué par les autheurs comme recogneu très docte és langues hébraïque et grecque, etc. : *Prædictorum episcoporum imagines depictæ erant propè altare divæ Catharinæ, et præter eos, quatuor antiquorum quorum primus erat Bertrandus, secundus Raymundus, tertii et quarti nomina legere non potui; quintus Froterius* (4) ».

Mais, ce n'est pas tout : on lit dans la chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois, qui écrivait en 1184, et qui, par conséquent, était contemporain de Mimet : « *Sabbato sequenti (3 mars 1173), Petrus episcopus Petragicus in urbe ordines fecit. Interim, præsentate electo archiepiscopo Burdegalensi, corpora præsulorum de capitulo effodiuntur, dieque sequenti*

(1) Un seul mur les en séparait.

(2) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Perigord*, tom. 2, pag. 63.

(3) Voyez *l'Etat de l'Eglise du Perigord*, tom. 1.^{er}, pag. 159.

(4) On voit encore sur le vieux mur quelques parties de l'enduit qu'il avait fallu faire pour pouvoir y peindre les portraits de ces évêques.

« *ante altare Sancti Bartholomei, singuli in loculis novem, honore condigno*
« *in basilicâ Sancti Frontonis reconduntur* (1) ».

Or, de la combinaison de ces divers textes il résulte bien évidemment,

1.° Que Mimet fit déposer les corps des évêques contre le mur du sud de la branche de l'ouest de la basilique actuelle ;

2.° Que ceux qu'il put retrouver étaient au nombre de neuf ;

3.° Que ces corps furent placés chacun dans un tombeau particulier ;

4.° Que ces mêmes corps étaient inhumés auparavant dans le Chapitre (*in capitulo*), c'est-à-dire dans le lieu où les chanoines tenaient leurs assemblées ;

5.° Que l'autel que Mimet consacra à Sainte-Catherine était dédié auparavant à Saint-Barthélemy ;

6.° Que le P. Dupuy ne devait pas dire *autour de la chapelle*, mais près de l'autel, *propè altare*, parce que sans doute les cercueils de pierre furent disposés en rang contre le mur, puisque les noms des évêques et leurs portraits devaient être au-dessus ;

7.° Enfin, que les auteurs du *Gallia Christiana* sont tombés dans une grave erreur, lorsqu'ils ont prétendu que les corps des évêques avaient été transportés dans l'église cathédrale de la Cité, où ils avaient été mis dans un seul cercueil.

Et de tout cela il faudra encore conclure que la chapelle latérale du sud est bien l'ancien tombeau de Saint-Front.

Nous ne savons pas si le rond-point de la branche de l'est fut consacré d'abord à quelque Saint en particulier ; mais nous croyons que c'est cette abside qu'Emma, mère de l'évêque Martin Boson, successeur de Frotaire, reconstruisit ou acheva vers la fin du 10.^e siècle, et mit sous l'invocation de Saint-André. Ainsi, ce serait là qu'aurait été la chapelle de Saint-André dont parle le P. Dupuy et d'autres auteurs. Cette chapelle est devenue celle de Saint-Antoine, lorsque le cardinal de Périgord l'a eue reconstruite

(1) Voyez Labbe, tom. 2, pag. 319. (*Ex Chron. Gaufridi, prioris Vosiensis*).

dans le 14.^e siècle, et depuis 1804 elle n'a plus servi que d'arrière-chœur à la basilique (1).

Ce qui nous fait penser que c'est bien la chapelle construite anciennement par Emma, c'est que l'autel de Saint-André y est toujours resté, et que d'ailleurs il était assez naturel que le cardinal de Périgord fit reconstruire un monument fondé par ses ancêtres, et en disposât à son gré.

Le rond-point de la branche du sud paraît aussi avoir été reconstruit dans le 10.^e siècle, et nous devons dire de même de cette seconde abside, que nous ne savons rien de bien certain sur sa destination première. Depuis long-temps elle est sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste; peut-être cependant était-elle d'abord sous celle de Sainte-Anne : ce qui nous le ferait soupçonner, c'est qu'il y a toujours eu dans notre basilique un autel dédié à Sainte-Anne, qu'en 1538 cet autel était dans une chapelle, qu'il y était aussi en 1581, et que la grande chapelle de la branche du nord n'avait point encore alors une pareille destination. D'ailleurs, s'il est vrai que St.-Front ait mis le temple antique sous l'invocation de la Vierge Marie, Sainte-Anne devait y être l'objet d'une dévotion particulière.

Voici comment s'explique le P. Dupuy (2), à propos de la reprise de la ville sur les protestans, en 1581, et en parlant du P. François Bord qui, peu de temps après, fut mis à la tête de notre collège des Jésuites : « Et « souvent les met à non plus (les ministres protestans) dans quelques conférences, s'hazardant à souffrir patiemment plusieurs insolences, mesmes en chaire, dans la chapelle sainte Anne, qui seule estoit permise « aux catholiques, le restant des eglises servant d'escueries, d'arcenal, de « corps de garde, de tripots, et autres prophanations, etc. »

Or, dans quel endroit de St.-Front pouvait être cette chapelle de Sainte-Anne, si ce n'est dans le rond-point de la branche du sud? Ce n'était point près d'un simple autel que le P. Bord prêchait : c'était dans une chapelle,

(1) Les douzes chapelles que le cardinal de Périgord fonda dans ce rond-point étaient :

- | | | |
|---|--|---|
| 1. ^o Celle de la Vierge ; | 5. ^o Celle de St.-Jacques ; | 9. ^o Celle de St.-Martial ; |
| 2. ^o Celle de St.-Jean-Baptiste ; | 6. ^o Celle de St.-Pierre-ès-Liens ; | 10. ^o Celle de St.-Euparche ; |
| 3. ^o Celle de St.-Michel ; | 7. ^o Celle de St.-Etienne ; | 11. ^o Celle de Ste.-Magdeleine ; |
| 4. ^o Celle de St.-Jean l'évangéliste ; | 8. ^o Celle de St.-Front ; | 12. ^o Celle de Ste.-Marthe. |

Et il y avait en outre, dans ce même rond-point, les anciennes vicairies de Saint-André, du Saint-Esprit, de Saint-Nicolas, de Sainte-Barbe, etc.

(2) Voyez *l'Estat de l'Eglise du Périgord*, tom. 2, pag. 210.

et cette chapelle pouvait en quelque sorte être isolée du reste de l'église : elle avait même une chaire particulière (1). Il est donc bien évident que ce ne pouvait être que dans la chapelle actuelle de St-Jean, puisqu'au moyen d'une espèce de cloison on pouvait séparer cette même chapelle et toute la branche du sud du reste du monument, et entrer par la porte du Touin, ce qui était impossible ailleurs, puisque le rond-point de la branche du nord était détruit depuis 1524, et que la grande chapelle qui devait le remplacer n'était point encore achevée.

Quant à ce dernier rond-point, nous ne pouvons non plus rien dire de certain sur sa destination ; peut-être était-il spécialement consacré à Notre-Dame ou à Sainte-Marthe. Quoi qu'il en soit, il avait sans doute été détruit ou il était tombé de vétusté, puisqu'en 1524 on fonda à sa place une vaste chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Après que les catholiques eurent repris leur ville sur les protestans, comme une colombe avait paru annoncer cet événement en voltigeant autour de l'autel de Sainte-Anne pendant qu'on y célébrait la messe, la nouvelle chapelle fut continuée sous l'invocation de Sainte-Anne, et ce fut sans doute alors que la vieille chapelle de cette sainte fut mise sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Plus tard, les vicaires de Saint-Front s'emparèrent du nouvel édifice et en firent une église paroissiale.

Nous n'entrerons point dans le détail de tout ce que contenait le corps de l'église, en autels et en chapellenies. Avant la révolution, il n'y avait pas un recoin, pas un pilier qui ne fût consacré à un saint particulier. Maintenant, comme il n'y a plus de prêtres attachés à chacune de ces chapelles, on en a presque entièrement perdu le souvenir ; on a même changé de place la plupart des autels, ce qui fait une véritable confusion.

Si nous nous sommes attachés à faire connaître la destination des principales parties du monument, c'est parce que nous l'avons cru indispensable pour son histoire ; nous devons même faire remarquer que toutes ces principales parties étaient consacrées à des saints de la primitive église, ce qui prouverait encore, s'il en était besoin, que la foi remonte en Périgord à une haute ancienneté.

(1) Elle en a même encore une, et, avant la révolution, les tribunes des maire et consuls et des autres autorités étaient disposées vis-à-vis de la place qu'elle occupe.

Au surplus, nous ne terminerons point cet article sans faire une dernière remarque : c'est que le vestibule ayant été divisé par deux parpaings en trois galeries parallèles (1), une au centre, et deux sur les côtés, ces dernières devaient être à l'usage des pénitens, lorsqu'ils avaient franchi le premier porche; c'était là sans doute que, conformément aux anciens rites, on entendait les confessions; c'était là, vraisemblablement que les fonts baptismaux étaient placés. Dans le dernier chapitre, nous aurons occasion de prouver combien était sage une pareille disposition.

CHAPITRE XI.

De la construction de la basilique actuelle; de son premier plan et de son second; de l'effet des changemens et restaurations dont ce monument a été l'objet.

ON a vu que l'église actuelle de Saint-Front, commencée dans le 7.^e siècle, avait été rajustée à des édifices plus anciens, et que de là était provenue une certaine irrégularité, surtout dans sa branche de l'ouest. Nous avons fait remarquer que cette basilique offrait à l'examen diverses constructions; qu'on en avait souvent repris et abandonné les travaux; qu'il s'y était opéré des changemens successifs, et que, presque partout, les murs et les piliers contenaient deux parties distinctes : l'intérieur de la masse, et les paremens, qui se composent de grosses pierres de taille placées en délit. Nous allons revenir sur ces matières, en commençant par le maçonage ou la construction proprement dite.

ARTICLE I.^{er} — *Du maçonage de la basilique, ou de sa construction proprement dite.*

La durée d'un édifice tient non-seulement à la sagesse du plan, mais encore aux matériaux qu'on a employés et à la manière dont on a appa-

(1) Voyez page 424.

reillé et mis en place ces matériaux. Sous le premier rapport, notre basilique laisse peu de chose à désirer ; sous le second , elle nous rappelle toute l'incurie des siècles barbares.

Le plan fut, en effet, conçu avec sagesse : les voûtes ne sont point trop larges pour leur hauteur ; les murs ainsi que les gros piliers ont assez d'épaisseur , et tout serait encore dans un équilibre parfait , si la construction avait été faite avec soin ; mais c'est là qu'il y a des fautes de toute espèce. On doit remarquer surtout,

1.° Que presque tout le bas des murs est composé de moellons entièrement bruts et sans ordre ;

2.° Que souvent ces moellons ne se touchent point, et que, quoique placés à bain de mortier, ils laissent entre eux des intervalles vides, ce qui annonce la plus grande négligence de la part des constructeurs ;

3.° Que les gros quartiers de pierre des assises sont presque tous posés en délit ; que l'intérieur est un blocage grossier ; que ce blocage a peu de liaison avec les quartiers de l'extérieur, et qu'il n'a point été battu conformément à l'ancien usage ;

4.° Que ces gros quartiers sont mal appareillés dans leurs lits, qu'ils sont posés avec peu de soin et mal taillés à leur parement ;

5.° Que la pierre de certaines parties a été mal choisie, qu'il y en a même de bleue qui, comme on sait, est toujours ici salpêtrée et fort sujette à s'écailler ou à s'égrener ;

6.° Que presque nulle part on n'a laissé aucun fruit dans le bas des murs, et qu'on n'a pas toujours eu soin de fortifier le bas des angles saillans par de petits contreforts extérieurs, même dans les parties du sol les plus déclives ;

7.° Que les piliers ont trop de vide, surtout dans leur partie supérieure ;

8.° Que les pierres des grands arcs et des voûtes sont de toutes grandeurs et qu'elles se trouvent mal ajustées entre elles ;

9.° Que lorsqu'on a ajouté les gros piliers du nord et du sud, on les a élevés jusqu'à une certaine hauteur sans liaison avec le gros mur ;

10.° Enfin, que dans quelques endroits on a fait porter les constructions de la nouvelle basilique sur de mauvaises constructions antérieures.

Que l'on ne s'étonne donc point que, même avant la fin de l'ouvrage, des murs se soient forjetés, qu'ils soient devenus gauches, et que dès lors ou depuis on ait été obligé non-seulement de les armer de gros contre-forts, mais encore d'en reprendre certaines parties en sous-œuvre : c'était l'effet naturel des vices que nous venons d'indiquer, et peut-être de quelques autres.

ARTICLE II. — *Du premier plan de la basilique actuelle.*

Nous avons prouvé que les gros piliers des angles saillans de notre basilique avaient été ajoutés au plan primitif (1); et, en effet, leur défaut de liaison avec le bas des murs ne laisse aucun doute à cet égard. Ainsi, il est bien évident qu'il ne devait y avoir qu'une coupole au centre de l'édifice, ce qui était une espèce d'imitation de l'église de Sainte-Sophie de Constantinople. Des colonnes auraient été sans doute disposées en deux rangs dans les quatre branches de la croix; elles auraient avancé jusqu'à la ligne de face des gros piliers, et il en serait résulté une nef principale et deux bas-côtés pour chaque branche. Peut-être aussi, au lieu de colonnes, aurait-on employé des arcades avec leurs pieds-droits ornés de pilastres, comme dans la vieille église bâtie par Chronope. Au surplus, chacune des trois galeries eût été recouverte d'un lambris ou d'une voûte, et dans les deux qui auraient formé les bas-côtés, de même que vers les portes d'entrée, on aurait ménagé des tribunes ou travées.

Les quatre piliers du centre auraient été percés d'arcades beaucoup plus larges et mieux proportionnées que celles qu'on y voit maintenant (2); dans chaque mur latéral il y aurait eu en bas cinq ouvertures réelles ou feintes, et il y en aurait eu autant au-dessus des travées; le mur de face du nord et celui du sud se seraient terminés au dehors par un large fronton; trois ronds-points auraient été ajoutés à l'ensemble, comme ils l'ont été en effet; la coupole se serait élevée seule au-dessus de la masse des constructions, et le tout eût produit un imposant aspect.

(1) Voyez pages 323, 326, etc., etc.

(2) Ces arcades des piliers du centre eurent d'abord la même largeur que celles des autres piliers, et elles n'ont été étreintes que lorsqu'on y a fait une reprise en sous-œuvre.

ARTICLE III. — *Du second plan de la basilique actuelle ; de l'effet des changemens et restaurations dont cette basilique a été l'objet.*

Cependant, à peine les travaux de la nouvelle basilique étaient élevés à une certaine hauteur, qu'ils furent abandonnés ; et ce fut lorsqu'on se remit à l'ouvrage que le premier plan fut changé. On n'en peut douter, puisque la seconde construction se lie avec les gros piliers, que par conséquent ces gros piliers ont été élevés à la même époque, et que dès lors nécessairement on avait en vue de surmonter l'édifice de cinq coupes.

Cette nouvelle disposition changeait en partie l'extérieur de l'édifice, elle modifiait l'intérieur et exigeait un comble tout différent ; mais on pouvait en tirer un assez bon parti, et c'est ce qu'on n'a pas su faire : le temps de la bonne architecture était passé, et l'on en perdait de plus en plus le souvenir. Les grands frontons du premier projet furent transformés en petits frontons mesquins et trop élevés ; les cinq fenêtres hautes de chaque côté furent remplacées par trois ouvertures inégales ; les bas-côtés intérieurs ne furent plus séparés des principales nefs, et les travées disparurent pour faire place à de petites galeries du plus mauvais goût. Cinq coupes, de hauteur presque égale, formèrent le comble du monument ; un clocher fut ajouté à l'extrémité de l'ouest, il occupa une partie de l'emplacement de la vieille église ; le reste de cette vieille église servit de vestibule ; en avant se trouvait le vieux porche, il fut conservé et restauré.

Ce second plan exigea de nouvelles constructions : les murs du pourtour ne se trouvèrent plus assez forts pour contre-buter les gros piliers ; ils se forjetèrent dans plusieurs endroits ; il fallut en reprendre en sous-œuvre quelques parties (1), et ajouter des contreforts à l'extérieur.

Il fallut aussi reprendre en sous-œuvre un des gros piliers qu'on avait ajoutés à la branche de l'est, ainsi que ceux du centre, et malheureusement presque toutes ces opérations se ressentent des temps où elles furent faites ; car en songeant à prévenir la ruine de l'édifice, on ne prit aucune précaution pour ne le point défigurer ; et, en effet, on donna plus de largeur aux piliers repris en sous-œuvre ; on fit leurs arcades plus étroi-

(1) Voyez pages 313, 339, 340 ; 332, etc.

tes; on ne suivit même aucune méthode, soit dans l'ensemble de cette reconstruction, soit dans la pause des pierres, et par ce moyen tout l'intérieur de l'édifice devint irrégulier.

Les reconstructions du rond-point de la branche de l'est et de celui de la branche du sud ont également contribué à modifier l'ancien plan, tant dans l'intérieur qu'au dehors; et lorsqu'on a remplacé le rond-point de la branche du nord par une vaste église, on a fini de tout bouleverser.

Nous ne nous arrêterons ni sur la mesquine réfection des portes du Gras et du Touin, ni sur le changement de l'arcade d'entrée de l'ouest en simple porte, ni sur l'ouverture de certaines baies dans les endroits où il ne devait point y en avoir, ni sur la construction des tribunes de l'ouest; tous ces travaux sont du plus mauvais goût, et ils n'ont aucune espèce de rapport avec l'ensemble de l'édifice. En un mot, chaque siècle a produit, dans notre cathédrale, quelque chose de barbare; et pour ne revenir que sur ce qui a été fait de bizarre depuis une centaine d'années, nous nous bornerons à citer,

1.° La fenêtre qu'on a ouverte à côté de la porte du Touin, et près du gros pilier du sud-est;

2.° Le changement qu'on a fait, dans la même branche, à la fenêtre du gros pilier du sud-ouest, en transformant son plein cintre en anse de panier;

3.° La porte carrée qu'on a ouverte pour communiquer de l'église dans la sacristie de MM. les chanoines;

4.° Le ridicule petit escalier qu'on a placé au-dessus, et le changement de l'arcade qui était à ce niveau en porte carrée et à chambranle (1);

5.° Les petites lucarnes qu'on vient d'ouvrir sur la toiture, et qui contribuent si bien à donner un air de galetas au comble de l'édifice;

6.° Enfin, les deux ouvertures en arc bombé qu'on a laissées dans le gros pilier du nord-est de la branche du nord. Ces deux ouvertures sont même d'autant plus déplacées, qu'on les a formées en saillie irrégulière vers l'in-

(1) Nous ne concevons pas pourquoi l'on a mieux aimé construire un escalier bizarre dans l'intérieur de l'église, que de se servir de celui qui est à côté de la sacristie.

térieur du pilier , et qu'elles nuisent à la solidité du monument. Quand donc se donnera-t-on la peine de consulter le plan et la disposition d'un édifice , avant d'y porter une main barbare !

Nous devons ajouter qu'il est difficile de concevoir pourquoi on s'est déterminé à construire une nouvelle chapelle de l'évêché , lorsqu'on pouvait rendre l'ancienne infiniment plus belle et plus agréable. On ignorait alors, il est vrai , que cette dernière faisait partie d'un ancien édifice élevé sur le tombeau de Saint-Front ; mais outre le grave inconvénient d'abandonner à jamais le premier monument consacré à notre apôtre , on aurait dû éviter celui de détruire l'ensemble d'un appartement complet, et de se priver d'une salle qui devenait essentielle dans le temps des ordinations.

Nous ne parlerons point du badigeonnage du clocher et d'une partie de l'église ; le temps commence à en faire justice : les croix , les guirlandes , les pots de fleurs , etc. , auront disparu dans quelques années ; et nous espérons qu'à l'avenir nos compatriotes seront convaincus que jamais on ne doit toucher avec le pinceau à l'extérieur des monumens. Veillons à la conservation de ces monumens , prévenons leur ruine par des réparations convenables , mais respectons les teintes que le temps y a imprimées.

CHAPITRE XII.

*Des restaurations à faire à la basilique et à ses dépendances ;
d'un projet d'embellissement.*

Nous avons décrit la basilique et ses dépendances ; nous avons fait remarquer les nombreux changemens que ces édifices ont éprouvés , et on a vu qu'il s'y trouvait des constructions de presque tous les âges ; qu'il paraissait y avoir eu d'abord au Puy-Saint-Front un temple païen ; que ce temple pouvait remonter au 2.^e siècle , et que tout annonçait que plus tard il avait été consacré à la Vierge ; que les chapelles latérales avaient été ensuite élevées , que c'était des espèces de mémoires ou confessions , que ces petits édifices laissaient voir encore des constructions du 5.^e siè-

cle, que vraisemblablement ils avaient été refaits dans le 6.^e siècle, et qu'on les avait restaurés dans le 8.^e siècle ou dans le 9.^e; que la vieille église était de l'an 500 ou environ, qu'elle avait été restaurée dans le 8.^e siècle; que le vieux porche paraissait avoir été bâti en même temps que cette vieille église; que la basilique actuelle avait dû être commencée dans le 7.^e siècle, et qu'on en avait continué les travaux dans les 8.^e, 9.^e et 10.^e siècles.

Nous avons prouvé que dans la construction de cette dernière église on n'avait pas toujours suivi le même plan, et que, soit avant que l'édifice fût achevé, soit après, on avait été obligé d'y faire de nombreuses réparations; que même on avait repris en sous-œuvre quelques parties des murs du pourtour et des gros piliers; que le rond-point de la branche de l'est avait été refait une première fois vers la fin du 10.^e siècle, et une seconde fois en 1347 ou environ; que son arcade de communication avec l'église avait été reconstruite en 1583; que le rond-point de la branche du sud paraissait aussi avoir été refait dans le 10.^e siècle; que celui de la branche du nord avait été remplacé par une vaste chapelle, fondée en 1524, et achevée dans les commencemens du 17.^e siècle.

Nous avons parlé des réparations faites à cette même église dans les temps modernes, et nous avons fait voir que jamais elles ne furent dirigées suivant les règles de la raison et du goût.

Nous avons prouvé que le clocher n'avait pu être construit que dans le 10.^e siècle, qu'il avait été brûlé en 1120, et qu'immédiatement après il avait été l'objet de deux restaurations, dont la dernière pouvait remonter à 1160 ou environ.

Nous avons également prouvé que le vestibule ou grand porche avait été élevé sur l'emplacement de la vieille église après qu'on eut achevé le clocher; que ce vestibule avait été détruit en 1120; qu'il avait été refait et recouvert d'un lambris; qu'il paraissait avoir été brûlé une seconde fois, et que depuis ce second événement, arrivé vers les commencemens du 13.^e siècle, il avait été abandonné.

Nous avons parlé des nombreuses constructions qui entourent l'église de toutes parts, et surtout des anciens bâtimens du monastère; nous avons indiqué, autant qu'il était possible, les époques de leur fondation

et de leurs restaurations, et nous avons tâché de découvrir les anciens tombeaux des saints.

Enfin, nous avons fait remarquer que la longueur du monument, prise hors d'œuvre et y compris le vestibule et le porche, étant de 372 pieds, et sa largeur étant de plus de 180 pieds, non compris les porches latéraux, il existait peu d'églises construites sur de semblables dimensions; que, par conséquent, notre basilique était sous tous les rapports un des édifices les plus importans et les plus curieux de la chrétienté : il ne nous reste plus qu'à indiquer les moyens de la restaurer.

ARTICLE I.^{er} — *Des réparations urgentes de la basilique et du clocher.*

Toutes les personnes que leur goût attache aux monumens du moyen âge, et surtout à ceux qui réunissent à un aspect imposant l'avantage des rapprochemens historiques, doivent désirer la conservation de notre basilique. Une restauration générale serait un service rendu aux arts, et à une ville qui, ayant perdu sa splendeur, sa prépondérance et toutes ses anciennes prérogatives, trouverait dans cette sollicitude d'un gouvernement réparateur, un motif de consolation de ses pertes, et de reconnaissance pour les soins paternels du Roi. Espérons qu'un jour viendra où ce monarque daignera jeter un regard favorable sur notre métropole, et jugera que la restauration complète d'un édifice aussi important sous tous les rapports que la cathédrale de Saint-Front, est une dette sacrée pour l'État.

Il devient d'autant plus nécessaire de s'en occuper, qu'avant peu il ne sera peut-être plus temps; car les causes de destruction se multiplient sans cesse, et doivent chaque jour nous effrayer davantage. Il est même des réparations qu'on ne devrait pas du tout retarder; nous allons les indiquer; mais nous devons dire, avant tout, qu'on ne doit point perdre de vue ce principe : Qu'il ne faut jamais faire la moindre réparation à un édifice, sans en avoir étudié avec soin le plan et la structure, et sans s'être bien fixé sur ce que la raison et le bon goût peuvent autoriser.

La coupole du Touin et celle du Gras sont les parties du monument qui doivent donner le plus d'inquiétude, et si l'on ne se hâte d'arrêter les progrès du mal, la dernière surtout menace d'une ruine que nous ne croyons

pas pouvoir être éloignée (1). Nous avons indiqué les crevasses de cette coupole, celles des grands arcs qui lui servent de base, et celles des gros piliers. Nous avons dit que ces mêmes gros piliers se forjetaient, et que le mur de façade était en surplomb de plusieurs pouces. Nous devons ajouter ici que cette dégradation se fait sentir de plus en plus; que le plâtre dont on avait enduit, il y a trois ou quatre ans, l'arête d'un des grands arcs, est déjà tout crevassé, et que le pilier du nord-est se décoiffe chaque jour davantage (2).

Les piliers de la coupole du Touin sont un peu moins lézardés que les deux autres, mais ils se sont encore plus forjetés, et le mur de façade de ce côté surplombe de plus de 10 pouces. Ainsi, ces deux parties de l'église méritent également la plus grande attention; mais c'est par le côté du Gras qu'il faudrait commencer.

Le mal étant du même genre des deux côtés, le remède pourrait être à peu près le même, et par ce moyen on conserverait à l'édifice sa régularité. L'ancien porche du nord nous indique ce qu'il y aurait à faire à ce sujet.

En effet, cet ancien porche se terminait à chacune de ses extrémités par un mur d'une extrême épaisseur, et il est évident que ce mur servait d'arc-boutant à celui de l'église et aux gros piliers. Il faudrait donc rétablir le porche du nord avec quelques modifications, et en faire un pareil au sud. On prendrait quelques autres précautions pour l'intérieur de l'église.

Nous allons dire d'abord tout ce que nous croyons nécessaire pour la coupole du nord, ensuite nous en viendrons à celle du sud.

Pour conserver la coupole du nord, et ne point défigurer l'édifice, il faudrait,

1.° Abattre les maisons qui sont de ce côté;

(1) On vient de murer les arcades du pilier du nord-est; mais cette opération, qui contribue beaucoup à défigurer l'édifice, n'est qu'un faible moyen pour remédier au mal.

(2) Par cette expression *se décoiffer* ou *se découronner* nous entendons exprimer cette sorte de travail au moyen duquel un pilier, poussé par la voûte qu'il soutient, tend à se briser horizontalement ou obliquement, et de manière que sa partie supérieure se détache de celle du bas, et semble glisser vers l'extérieur.

2.° Refaire l'extrémité des deux gros murs de l'ancien porche, la fonder solidement, et lui donner vers le nord un fruit de 8 ou 10 pieds, jusqu'au niveau du pavé de la rue;

3.° Lorsque les deux murs seraient élevés à la hauteur de cet ancien porche, on les réduirait à 10 ou 12 pieds de large, et on les continuerait en talus jusqu'à 30 pieds au-dessus du pavé de l'église; on aurait soin de les lier convenablement avec le gros mur;

4.° On bâtirait de chaque côté de la porte de l'église, et à la distance de trois pieds de cette porte, deux nouveaux murs semblables aux premiers; seulement ils ne s'élèveraient guère qu'à la hauteur de l'ensemble des constructions, et l'arcade dont ils seraient percés aurait 12 pieds de largeur;

5.° Les quatre murs seraient liés ensemble par un mur de façade percé de cinq arcades comme il l'était, et une toiture en dalles couvrirait le nouveau portique;

6.° On fermerait toutes les nouvelles ouvertures du pilier du nord-est, tant celles du bas, que celle qui se trouve à une certaine hauteur, et l'on en ouvrirait une des anciennes, de même que les deux grandes arcades de l'intérieur;

7.° Il faudrait relier chacun des deux gros piliers par quelques petits tirans de fer que l'on placerait sur le sol de l'étage supérieur, et mettre par-dessus deux ou trois pieds d'épaisseur d'une bonne maçonnerie de briques, pour que ces piliers ne pussent plus se décoiffer;

8.° Enfin, on relierait entre eux ces deux piliers par deux forts tirans de fer très-doux et bien battu. Ces tirans traverseraient les piliers à la hauteur des petites galeries, et aboutiraient au-dehors, où ils seraient arrêtés au moyen de fortes ancrées encastrées dans le parement extérieur des murs.

Pour la coupole du sud, on ferait absolument les mêmes opérations; seulement, comme de ce côté il n'y a jamais eu de porche en maçonnerie, on serait obligé de faire les quatre murs qui devraient servir d'arcboutans et la façade entière, et il faudrait aussi avoir la précaution de donner aux fondemens de ces murs plus de fruit que du côté opposé, parce que le terrain y a plus de déclivité. Au surplus, il serait essentiel

que les deux gros murs des extrémités enveloppassent bien les angles de l'édifice, de manière qu'ils fissent aussi à l'est et à l'ouest des espèces de contreforts, comme ils le font au porche du nord. Après ces diverses opérations, il faudrait,

- 1.° Remettre en son ancien état la fenêtre du pilier du sud-ouest;
- 2.° Oter le tuyau de cheminée qui est à côté, et relier le mieux possible les deux parties du mur;
- 3.° Fermer la nouvelle ouverture qu'on a pratiquée à côté du pilier du sud-est;
- 4.° Cimenter avec grand soin le mur du sud dans toute sa hauteur, et y remettre les pierres détruites par la gelée. Au reste, il n'y a point de ce côté de nouvelles ouvertures à murer dans le bas d'aucun pilier, comme dans la branche du nord; seulement il y a deux arcades à r'ouvrir.

Dès que l'on aurait achevé les réparations que nous venons d'indiquer, on devrait,

- 1.° Fermer soigneusement toutes les crevasses intérieures et extérieures du monument (1);
- 2.° Nettoyer tous les joints des pierres à l'extérieur, et les refaire avec de bon ciment, qu'on ferait entrer le plus profondément possible, et qui ne couvrirait jamais aucune partie de la pierre; on ne passerait sur les joints, ainsi refaits, aucune espèce de couleur.

On pourrait ensuite s'occuper du mur du sud de la branche de l'est; car, bien que ce mur ait été repris en sous-œuvre dans quelques parties, de même que le gros pilier du sud-est, il s'est encore forjeté depuis; et quoique de ce côté le péril ne soit pas imminent, il serait nécessaire d'y remédier, parce que la déclivité du terrain y est tellement prononcée, et le grand arc s'est tellement jeté vers le sud, avant les anciennes restaurations, ou même depuis, qu'il ne faudrait qu'un instant pour ruiner cette partie de l'édifice.

Pour éviter cet accident, nous croyons qu'il suffirait d'établir à l'extérieur un contre-mur en talus, de donner à ce contre-mur une épais-

(1) On vient d'en fermer quelques-unes grossièrement.

seur de 10 ou 12 pieds par le bas, de le lier un peu avec le mur, et de l'élever à une dizaine de pieds au-dessus du pavé de l'église, où il n'aurait plus que 10 ou 12 pouces d'épaisseur.

Si l'on voulait encore mieux consolider cette branche de l'est, on pourrait aussi relier ensemble les deux gros piliers, au moyen d'un tirant de fer qu'on placerait au niveau de la petite galerie qui est au-dessus de l'autel, tout contre le mur, pour qu'il ne pût produire aucun mauvais effet.

Enfin, pour préserver le monument de l'effet des eaux de pluie, il faudrait mettre tout autour, sous la subgronde, des cheneaux en plomb, et adapter à ces cheneaux de larges tuyaux de descente (1) qui conduiraient l'eau jusqu'en bas, où il y aurait des égouts pour la recevoir, ou des puits très-profonds; et comme du côté du nord-est le tuyau de descente aboutirait sur des voûtes extérieures, on pourrait percer ces voûtes avec précaution, faire descendre le tuyau jusque dans le caveau, où un large égout, entièrement recouvert, prendrait les eaux et les conduirait au-dehors, du côté de l'est. Au surplus, comme il serait bon de conserver les voûtes dont nous venons de parler, on pourrait les recouvrir d'une chape de bon ciment ou de béton, et mettre par-dessus un pavé à bain de mortier. Auparavant on aurait soin de raser à hauteur d'appui ce qui subsiste encore des grands murs de la chapelle de Sainte-Anne.

Le clocher devrait aussi être l'objet de quelques travaux importants.

1.º On pourrait consolider ses voûtes latérales du bas, qui menacent ruine dans quelques parties;

2.º On mettrait un cercle de fer autour de la coupole. La place de ce cercle serait au haut de la frise; il préviendrait à jamais l'écartement de la voûte;

3.º Il serait nécessaire de construire quatre petits éperons portant sur les angles du plan carré, et aboutissant en talus au haut de la colonnade. Si ce travail était fait avec goût, il ne déparerait pas beaucoup le monument, et il le consoliderait pour toujours;

(1) On commence à sentir la nécessité de ces cheneaux, et on vient d'en placer quelques-uns; seulement on n'a pas donné assez de capacité aux tuyaux de descente, et on n'a pas eu la précaution de les couronner d'un bassin séparé de la dalle, et dans lequel on pût mettre la main à volonté.

4.° Il faudrait nettoyer avec soin les espaces vides qui se trouvent sous la base des colonnes et sur les chapiteaux, y faire pénétrer de bon ciment ou du plomb liquide. Il est de ces colonnes qui remuent, d'autres qui ne portent que sur quelques parties de leur base : on a peine à concevoir comment une calotte si élevée peut rester en équilibre sur d'aussi mauvais points d'appui ;

5.° Il serait indispensable de faire recouvrir de plomb cette calotte, comme elle l'était avant la révolution, et de refaire à l'extérieur des murs tous les joints des pierres, d'après la méthode que nous avons indiquée pour les murs de l'église. Le mortier qu'on y a mis depuis peu ne contribue en rien à la solidité ;

6.° Enfin, les marches des petits escaliers qui montent au clocher étant fort usées, il faudrait les doubler en bois. Il faudrait aussi faire un petit escalier en bois au-dessus de l'endroit où finissent ces marches ; cet escalier monterait jusqu'à la colonnade du haut ; à chaque étage, il aurait une espèce de pallier qui règnerait autour du clocher, et de niveau avec les petites galeries extérieures : les curieux qui veulent visiter ce monument, et jouir de l'agréable vue que son élévation procure, ne le peuvent pas sans danger. Telles sont les réparations les plus urgentes, celles qu'on ne devrait point retarder.

ARTICLE II. — *Des restaurations dont on devrait s'occuper lorsque les réparations urgentes auraient été faites.*

Nous avons prouvé que les travaux de notre église cathédrale avaient été souvent abandonnés et repris, et qu'il en était résulté un grand nombre de changemens. On a vu que cette basilique avait été dégradée par le feu et par les barbares, qu'on y avait fait des restaurations ridicules, et que, dans son état actuel, ses diverses parties offraient de graves défauts et de grandes irrégularités. Si donc on voulait remettre ce monument dans un état convenable, le rendre intéressant sous tous les rapports, il faudrait y faire des dépenses considérables, et c'est pour ces dépenses surtout qu'il faudrait l'intervention du gouvernement.

1.° L'église et ses dépendances immédiates sont entourées de maisons et d'échoppes qu'on serait forcé de faire disparaître. Pour cet effet, on

pourrait prendre une mesure de police relativement à ces constructions, et établir, pour en faire l'acquisition, une espèce de caisse d'amortissement. Par ce moyen, on dégagerait le monument peu à peu, et l'on pourrait aisément le restaurer par parties à l'extérieur ;

2.° Il faudrait rétablir le grand vestibule et reconstruire sa coupole comme elle était. Deux des piliers subsistent en entier, de même que les fondemens des deux autres; les murs sont encore debout, et ils ne paraissent pas avoir perdu leur aplomb. La dépense ne serait point énorme, et l'on aurait l'avantage, en divisant ce vestibule en trois parties comme il l'était, de pouvoir y placer convenablement les fonts et les confessionnaux qui, sous tous les rapports, figurent d'une manière si bizarre dans l'intérieur de l'église (1). On ferait au mur de façade les restaurations nécessaires, et ce morceau curieux reparaîtrait à la vue ;

3.° On rétablirait l'ancien porche; il existe encore en grande partie. Il suffirait d'y faire quelques restaurations et de le recouvrir d'une manière convenable. On pourrait placer au-dessus de l'arcade les fragmens antiques qu'on a encastrés dans les nouvelles constructions ;

4.° On r'ouvrirait l'arcade qui communiquait du vestibule au clocher; on laisserait le mur qu'on y a mis en contrefort, mais on en diminuerait la hauteur, de manière qu'il ne parût pas au-dehors ;

5.° On détruirait la tribune actuelle de l'orgue; on en construirait une nouvelle qui serait soutenue par des colonnes dont l'ordonnance s'élèverait au niveau de la corniche des gros piliers. Par ce moyen, la seconde arcade du clocher ne serait plus obstruée ;

6.° On referait les deux tribunes latérales dans le même style; seulement on pourrait ménager des travées au-dessous, si cela était nécessaire ;

7.° On mettrait le sol du vestibule au niveau de celui du clocher, comme il l'était autrefois ;

8.° On baisserait le sol de la Clautre de 10 ou 12 pieds. Autrefois il était à ce niveau, du côté de l'église seulement, mais il faudrait l'y mettre partout. Cette opération serait extrêmement simple et facile. Vers le sud, il n'y aurait presque point de terres à ôter; sur les deux autres côtés, on

(1) On ne peut rien imaginer de plus bizarre et d'un plus mauvais goût que les confessionnaux que MM. les chanoines font faire, et qu'ils placent chacun à son gré.

formerait un trottoir devant les maisons, et l'on aboutirait à l'entrée de ces maisons au moyen de quelques marches; elles n'en seraient que plus saines et plus agréables;

9.° On baisserait à proportion les rues qui arrivent à la place, ce qui les rendrait d'autant plus commodes;

10.° On referait le rond-point de la branche du nord; on lui donnerait la forme et les dimensions de celui de la branche du sud; seulement on pourrait traiter son intérieur avec plus de goût;

11.° On remettrait des colonnes à l'entrée du rond-point de la branche du sud, comme il y en a de l'autre côté;

12.° On referait la chapelle de l'évêché où elle était, on l'éclairerait par une espèce de petit dôme, on restaurerait l'étage inférieur de cette chapelle, on le remettrait à son ancien niveau, et l'on y établirait un petit autel en forme de tombeau: ce serait une vraie chapelle expiatoire. On tâcherait de découvrir le caveau où dut être renfermé le corps de Saint-Front, ou de reconnaître la place où il fut inhumé;

13.° On restaurerait de même la chapelle latérale du nord; on placerait des cénotaphes dans ses deux caveaux; et pour l'étage supérieur qu'il faudrait rétablir sans rien détruire de ce qui subsiste encore, on élèverait un autel dans chaque sanctuaire. On aboutirait dans cette chapelle supérieure par un petit escalier pratiqué dans l'intérieur du gros pilier, ou par la travée qu'on aurait ménagée sous la grande tribune latérale;

14.° On remettrait en bon état la chapelle souterraine de Saint-Séverin et Saint-Séverien, et on en reculera l'entrée dans la partie du nord du gros pilier, ou bien on l'ouvrirait sous la chaire à prêcher;

15.° On nettoierait et on remettrait aussi en bon état les ailes du bas du clocher; on les paverait, et l'on y établirait des sacristies, ou bien on y mettrait les escaliers des tribunes;

16.° On mettrait une balustrade en fer pour hauteur d'appui à la galerie qui fait le tour de l'église: il y en a déjà eu quelques parties;

17.° Il serait nécessaire de chercher à retrouver les divers caveaux dont l'entrée est dans l'intérieur de l'église ou de ses dépendances, et d'en ôter autant que possible les débris de matériaux qu'on y a fait tomber en refaisant le pavé. On pourrait ajouter, dans l'intérieur de ces caveaux, des inscriptions qui indiqueraient leur objet. Il est décent d'avoir quel-

que respect pour les morts (1); d'ailleurs nous ne pensons pas qu'on ait le droit de profaner des lieux de sépulture qui, pour la plupart, appartiennent à des familles (2). Quant aux grandes cryptes, dont l'entrée est sous l'emplacement de la chapelle de Sainte-Anne, il faudrait les nettoyer, en retirer les ossemens dont le sol est jonché, déposer ces restes dans la grotte qui est sous la branche du nord de la basilique, et fermer cette grotte d'un mur sur lequel on mettrait une courte inscription ;

18.^o Il faudrait surtout tâcher de retrouver les tombeaux des saints, et ceux des évêques que Mimet avait fait déposer à côté de la chapelle de Sainte-Catherine : on pourrait remettre les noms de ces évêques vis-à-vis, comme ils y étaient jadis ;

19.^o On devrait établir les tombeaux des évêques dans le caveau qui est sous le rond-point de l'est. Pour pénétrer dans ce caveau, il faudrait d'abord faire une trouée sous le pavé, et lorsqu'on saurait où est la véritable entrée, on y pratiquerait un petit escalier, si déjà il n'y est pas (3) ;

20.^o On comble dans ce moment le préau du cloître, et il faudrait au contraire se hâter de le décombrer. On ferait ensuite r'ouvrir les arcades, et, par ce moyen, ce qui est maintenant souterrain redeviendrait le premier étage de l'évêché (4). La grande salle qui est à côté de la sacristie, les deux autres pièces et l'ancienne chapelle du petit séminaire, pourraient devenir des appartemens très-agréables ; les caves et le bûcher seraient au-dessous. Le corps de bâtiment de l'ouest serait diminué de hauteur ; il ne contiendrait qu'un rez-de-chaussée, un étage supérieur et un attique. C'est de ce côté que serait la principale entrée ; ce qui sert maintenant de cave deviendrait le vestibule. Tout ce côté de l'ouest serait fait dans le goût moderne ; il offrirait une façade régulière qui avancerait d'environ 1 pied de moins que l'ancien porche, et qui ne s'étendrait que de la longueur de la branche du sud de la basilique. Plus loin, cette façade serait en retraite de quelques pieds ; elle viendrait ainsi se lier aux vieilles constructions du

(1) Encore cette année (1825), lorsqu'on a fait l'estrade du sanctuaire, et qu'on l'a disposée en portion de cercle d'assez bon goût, on a comblé de pierraille l'encaissement où l'on avait figuré le tombeau de Saint-Front.

(2) Quoique l'ordonnance du 19 novembre 1776 défende d'inhumer dans les églises, les particuliers qui y possédaient des tombeaux n'en ont pas moins le droit de les entretenir dans un état convenable.

(3) Peut-être pénétrait-on dans ce caveau par le bas du petit escalier qui est à côté de la sacristie, et dans lequel on a si ingénieusement pratiqué des lieux d'aisance.

(4) C'est-à-dire le rez-de-chaussée.

sud; c'est près de l'angle formé par ces deux corps de bâtimens que se trouverait l'escalier.

On laisserait paraître au-dessus des toits ce qui subsiste d'un des vieux murs de l'ouest. Au sud et à l'est, on profiterait des vieilles constructions; seulement elles seraient percées et restaurées d'une manière convenable, et un entablement fort simple les couronnerait à l'extérieur. Vers le préau, les trois corps de bâtimens seraient de même structure. Les terrasses qui portent sur les voûtes du cloître seraient refaites avec le plus grand soin, et elles demeureraient à découvert. De l'autre côté du porche on élèverait un corps de bâtiment pareil à la façade de l'évêché. Ce corps de bâtiment pourrait être destiné à la maîtrise, au séminaire, ou à tout autre objet; il ne s'étendrait pas plus loin que la branche du nord de la basilique; sa profondeur serait la même que celle du porche. Au sud des bâtimens de l'évêché, on disposerait des jardins en terrasses, et c'est là que les terres de la Clautre et du préau seraient employées.

ARTICLE III. — *Des autres restaurations et embellissemens dont la basilique pourrait être l'objet.*

Nous avons indiqué les réparations urgentes qu'il y aurait à faire à notre basilique, et les restaurations dont on devrait ensuite s'occuper pour la remettre dans un état convenable. Il ne nous reste plus qu'à parler des embellissemens dont cet édifice serait susceptible, tant dans l'intérieur qu'au dehors. Voici ce que nous proposerions dans cet objet :

1.^o Il faudrait ragréer avec beaucoup de soin le parement intérieur des gros murs et tous les gros piliers;

2.^o Il serait indispensable de diminuer la largeur de certains piliers du centre, pour les raccorder avec les autres, et de dresser leur parement : cette opération, faite avec soin et intelligence, ne nuirait en rien à la solidité. Si quelques-uns des piliers de la branche du sud et de celle de l'est se trouvaient trop hors de ligne, on pourrait les plaquer en pierre; et on profiterait de cette occasion pour décorer ceux de l'extrémité de l'est;

3.^o Un entablement, profilé suivant les règles de l'art, couronnerait chaque pilier;

4.^o On ornerait de bas-reliefs les pendentifs ou panaches; des caissons

et des rosasses seraient sculptés ou figurés sous les grands arcs ; on tailerait au haut des panaches une cymaise avec ses deux listels ;

5.° Les coupoles recevraient un enduit, et l'on y peindrait des sujets religieux ;

6.° Des colonnes d'ordre corinthien, et dont la base porterait immédiatement sur le pavé, seraient disposées au nombre de quatre dans chaque intervalle des gros piliers ; elles seraient surmontées d'un entablement qui continuerait, sans ressauts, celui de ces mêmes piliers. L'acrotère de l'ordre servirait de hauteur d'appui aux tribunes ou travées qui règneraient sur tous les bas-côtés, et la naissance des grands arcs partirait de dessus cet acrotère. Les pilastres actuels ne pouvant s'accorder avec cette disposition des colonnes, on masquerait leur saillie en élevant un parpaing dans les intervalles ; leurs chapiteaux et les arcs qui sont au-dessus se montreraient seuls hors de l'aplomb de ce parpaing ; ils seraient peu en vue, parce qu'ils se trouveraient près du sol des travées ;

7.° Un autel convenable serait élevé au centre de l'édifice ; les quatre piliers de cette partie pourraient être décorés d'ornemens particuliers. Il y aurait aussi un autel dans chaque rond-point, et l'on pourrait en établir dans les piliers des extrémités ;

8.° Des tambours d'un bon style remplaceraient ceux que l'on voit devant les portes du Gras et du Touin ;

9.° Ces portes seraient refaites en entier ; mais on aurait soin de ne pas détruire ce qui reste d'ancien à celle du Touin ;

10.° Les fenêtres basses, excepté celles qui éclairent l'intérieur des piliers, seraient fermées ; seulement on les laisserait figurer au dehors en fausse baie. On conserverait les fenêtres hautes, et on les restaurerait dans les endroits où elles peuvent en avoir besoin ;

11.° On referait ce qui est détruit des frontons extérieurs et de l'entablement ;

12.° On referait aussi, d'une manière régulière, la charpente basse, et on la couvrirait d'ardoise comme on a fait à la toiture supérieure.

Tels sont les changemens que nécessiterait l'état actuel de notre basilique : elle a été achevée dans des temps où le souvenir des beaux arts était presque entièrement perdu ; les ornemens dont elle devait être décorée n'ont point été exécutés, et, à chaque restauration, on l'a tellement dé-

gradée, qu'il ne nous reste que l'ensemble de son plan : y faire les changemens que nous proposons, ce serait se rapprocher des idées de ses premiers fondateurs.

Au surplus, il faudrait aussi embellir les entours de ce monument, et voici les moyens que nous proposons dans cet objet. La déclivité du terrain sur lequel il est élevé exigerait pour ses abords trois différens niveaux. Le premier serait celui de la Clautre, qu'il faudrait, comme on a vu, baisser de 10 ou 12 pieds. La place du Gras et celle du Touin formeraient le second, et celui-ci serait de 9 à 10 pieds au-dessous du premier. Le troisième serait celui de la place qu'on ouvrirait au levant; il se trouverait plus bas que le second de 15 ou 20 pieds.

Au nord du bâtiment qui tiendrait au porche, il y aurait un second bâtiment : une rue le séparerait du premier; il serait isolé de toutes parts; sa largeur du nord au sud serait d'environ 50 pieds; il aboutirait, vers le levant, juste à la ligne de façade du pied de la croix de la basilique; à l'ouest, il serait en retraite sur celui qui joindrait le porche, comme une partie de la façade de l'évêché le serait sur l'autre partie. L'un et l'autre de ces édifices du nord, de même que le palais épiscopal, seraient au premier niveau à l'ouest, et au second du côté de l'est.

A l'extrémité du second bâtiment du nord, il y aurait une large rue qui se dirigerait de l'ouest à l'est; par sa position elle ne serait bordée de maisons, dans la plus grande partie de sa longueur, que du côté du nord; ces maisons seraient établies sur une ligne droite.

Au sud du palais épiscopal, au lieu d'une rue, il y aurait des jardins en terrasse.

La porte du nord et celle du sud de la cathédrale donneraient sur les places du second niveau. Une de ces places s'étendrait depuis le bâtiment isolé qui serait au nord du porche jusqu'à une ligne que l'on tirerait du nord au sud, à l'extrémité de la tête de la croix que forme la basilique; l'autre partirait des bâtimens de l'évêché, et aboutirait à la même ligne. La première aurait de 60 à 70 pieds de large du nord au sud, à partir de l'extrémité de la branche du nord; la seconde n'aurait qu'une trentaine de pieds, à partir de l'extrémité de la branche du sud. Cette dernière se terminerait par un mur de terrasse le long duquel se prolongeraient les jardins dont nous venons de parler, et dont la largeur serait d'environ

50 pieds. Vis-à-vis de la porte qui est de ce côté on pratiquerait un large degré pour la montée.

Ces deux places latérales se trouveraient à 6 ou 7 pieds au-dessous du niveau du pavé de l'église, de manière qu'il faudrait 10 ou 12 marches pour pénétrer dans ce monument par les portes du Gras et du Touin.

A l'est de chacune de ces deux places on construirait un édifice dans le genre de celui qui serait isolé au nord du porche. L'un de ces édifices serait sur la même ligne que ce dernier ; l'autre serait du côté du sud et à la même distance de la tête de la croix. A l'ouest, ces deux édifices seraient au second niveau ; au levant, ils donneraient sur le troisième, c'est-à-dire que du côté de l'est ils auraient un étage de plus que vers l'ouest, où serait la principale porte d'entrée ; l'espace qui les séparerait l'un de l'autre formerait une vaste place qui s'étendrait jusqu'au quai, et qui serait, comme on a vu, le troisième niveau du projet.

Ces bâtimens auraient une distribution intérieure conforme à l'usage auquel ils seraient employés, et pour qu'ils gênassent le moins possible la vue de la basilique, on pourrait leur donner un peu moins de hauteur qu'à celui de l'ouest ; mais, dans ce cas, pour ne point détruire la régularité de la place du nord, il faudrait que cet édifice de l'ouest fût diminué de tout l'attique du côté de l'est, et qu'il s'y terminât en terrasse avec hauteur d'appui ; alors les bâtimens de l'est seraient en totalité recouverts en plate-forme, et le tout offrirait un ensemble assez régulier.

Les terrains compris dans les angles d'embranchement de la croix seraient à peu près au même niveau que le sol des places latérales, et ils pourraient au besoin être un peu plus élevés. Chacun de ces terrains, dans les angles d'embranchement du nord-est et du sud-est, se terminerait, au levant, par un mur de terrasse qui, par une de ses extrémités, aboutirait à un des bâtimens de l'est, et se dirigerait vers un des angles de la tête de la croix. Ces deux murs se termineraient à 10 ou 12 pieds de ces angles, et ils se joindraient l'un à l'autre par un mur en hémicycle qui ferait le tour du rond-point. On pratiquerait une rampe de 12 pieds de large contre chacun de ces bâtimens de l'est ; ainsi, il y aurait deux rampes de ce côté, et elles formeraient une communication du second niveau au troisième ; on en établirait une semblable entre les bâtimens du nord du porche ; elle communiquerait du second niveau au premier.

Du reste, notre basilique serait enfermée dans une enceinte particulière, au moyen de quatre grilles de fer. La première de ces grilles commencerait à l'angle du nord-ouest de la branche du nord, et aboutirait au bâtiment contigu au porche. Une seconde partirait de l'angle du nord-est de cette même branche, se dirigerait à l'est, et, par un retour d'équerre, irait aboutir à 12 pieds de l'extrémité de la tête de la croix. Une troisième, semblable à celle-ci, commencerait à l'angle du sud-est de la branche du sud, et irait également, par un retour d'équerre, à 12 pieds de la tête de la croix. Une quatrième grille serait placée sur l'hémi-cycle; elle joindrait ensemble la seconde et la troisième.

L'angle d'embranchement du sud-ouest se trouvant entièrement occupé par les bâtimens du palais épiscopal, aucune grille ne pourrait être employée de ce côté. Sans cela l'église se trouverait inscrite dans une espèce de parallélogramme, à l'est duquel serait une partie circulaire qui renfermerait le rond-point.

Dans les deux parties de l'enceinte qui se trouveraient à l'est, des allées d'arbres régulièrement plantés serviraient de promenade publique. Le palais épiscopal aurait des jardins dans l'angle rentrant du nord-ouest : les constructions intéressantes qui se trouvent dans cet endroit seraient, comme nous avons dit, religieusement conservées, de même que les vieux bâtimens de l'évêché et toutes les constructions de l'angle rentrant du sud-ouest.

Si notre basilique était ainsi rétablie, si ses entours étaient disposés comme nous venons de le dire, on trouverait peu de monumens qui fussent si bien placés, et qui eussent un aussi imposant aspect; car il est peu d'endroits qui joignent à cet effet pittoresque des terrasses, l'avantage de pouvoir contenir un aussi grand nombre d'édifices, groupés avec agrément dans un si petit espace. Au surplus, il n'est point de monument consacré au culte du vrai Dieu, qui présente plus d'intérêt et plus de souvenirs (1).

(1) Sans les ronds-points et quelques autres constructions anciennes, il aurait été beaucoup mieux d'ouvrir la principale entrée du monument du côté de l'est, et de faire précéder cette entrée d'un péristyle en colonnade, au-devant duquel se serait trouvée une montée de même largeur.

LIVRE CINQUIÈME.

MONUMENS ÉLEVÉS DEPUIS LE CHRISTIANISME.

SECONDE PARTIE.

MONUMENS DE TOUTE ESPÈCE.

AVANT - PROPOS.

DANS la première partie de ce cinquième livre, nous avons fait connaître la basilique de Saint-Front et les constructions qui en dépendent ; dans la seconde, nous donnerons la description sommaire de quelques autres églises et de divers monumens du moyen âge et de la renaissance.

Peut-être trouvera-t-on étrange qu'on ait fait entrer dans un Ouvrage d'antiquités des constructions qui appartiennent à des temps presque modernes ; mais notre travail n'eût-il pas été incomplet, si nous n'eussions indiqué, du moins succinctement, tous les édifices un peu anciens qui, soit à Vésone ou au Puy-Saint-Front, soit sur le reste du territoire pétrocorien, méritent de fixer l'attention, et peuvent servir à l'histoire de nos ancêtres ?

Il est de ces édifices qui même intéressent beaucoup l'histoire de l'art, et, sous ce dernier rapport, les amateurs nous sauront gré de les leur avoir fait remarquer.

MONUMENS

ÉLEVÉS

DEPUIS LE CHRISTIANISME.

ÉDIFICES DE TOUTE ESPÈCE,

CONSTRUITS

*Dans le moyen âge & dans les temps modernes, à Vesone, au
Puy-Saint-Front & sur le territoire pétrocorien.*

CHAPITRE PREMIER.

De l'église de Saint-Étienne, ancienne cathédrale.

L'ÉGLISE de Saint-Étienne est dans l'enceinte que forme le gros mur de la citadelle romaine dont nous avons donné la description; et d'après ce que nous en avons dit, en parlant des monumens religieux des Romains, on ne peut douter qu'elle n'ait remplacé le temple du dieu Mars (1).

Si l'on doit s'en rapporter à la vieille chronique dans laquelle on trouve ces mots : *Martis templum vanis suis idolis spoliatum..... Protomartyris Stephani cultui cessit; hoc in templo Fronto cathedram fixit*, on

(1) Voyez page 136. Voyez aussi tom. 1.^{er}, pag. 324, 325 et suivantes.

sera même forcé de reconnaître que le monument antique servit d'abord d'église chrétienne, et que ce fut là que commença à Véronne le culte du vrai Dieu.

Quoi qu'il en soit, le temple a disparu; une église a été bâtie dans le même lieu, et cette église, refaite plusieurs fois en totalité ou en partie, est restée cathédrale jusque dans le 17.^e siècle (1); elle offre même cela de remarquable, qu'on l'a toujours reconstruite en parallélogramme, suivant la forme de la plupart des anciens temples. Un vieux cloître, les restes d'une chapelle très-curieuse et ceux d'un palais épiscopal subsistent encore près de ce monument.

ARTICLE I.^{er} — *De l'église.*

Telle qu'elle est aujourd'hui, l'église de Saint-Etienne forme un parallélogramme composé de deux parties distinctes, celle de l'est et celle de l'ouest. La première a 66 pieds 10 pouces de long, sur 66 pieds 9 pouces de largeur hors d'œuvre; la seconde a 65 pieds 6 pouces, sur 64 pieds 6 pouces (2), ce qui fait, pour les deux ensemble, une longueur de 132 pieds 4 pouces; et comme, à l'ouest, la seconde partie se prolonge encore de 2 pieds 1 pouce, quoique sur une largeur beaucoup moindre, on a réellement 134 pieds 5 pouces. L'édifice se prolongeait même davantage, mais sur une largeur de 48 pieds 6 pouces seulement, et c'était là une troisième partie dont la longueur était d'environ 104 pieds, y compris le clocher qu'on avait élevé à l'extrémité; ce qui faisait, pour le tout, un total de 238 pieds et quelques pouces.

Les trois murs de la partie de l'est de cette église avaient environ 74 pieds d'élévation au-dessus du pavé de l'intérieur, et ils formaient une hauteur d'appui sur les combles (3); celui de l'extrémité est décoré de cinq arcades

(1) Jusqu'au 11 janvier 1669.

(2) Toutes ces mesures sont prises au-dessus du sol extérieur, c'est-à-dire au-dessus du socle.

(3) Celui de l'est et celui du nord ont été baissés de quelques pieds, lorsqu'on a voulu établir une charpente sur les combles; celui du sud est le seul qu'on ait laissé intact. Au reste, comme le sol s'est exhaussé tout autour du monument, et qu'il se trouve élevé au-dessus du niveau du pavé de l'intérieur de 4, de 5, de 6, de 7, de 8, de 9 et même de 10 pieds, nous prenons nos mesures à partir de ce niveau, qui se trouve de 8 pieds plus bas que la doucine du socle extérieur.

feintes. Ces arcades du mur de l'est sont renforcées de 10 ou 11 pouces ; elles commencent à 10 pieds et quelques pouces des angles ; les deux des côtés sont plus étroites que les trois autres ; ces dernières s'élèvent d'environ 56 pieds 2 pouces au-dessus du socle extérieur, c'est-à-dire de 64 pieds et quelques pouces au-dessus du pavé ; toutes sont ornées d'archivoltes en simples couronnemens taillés en endentures. Dans les trois du milieu il y a trois fenêtres cintrées percées en retraite ; ces fenêtres ont un couronnement d'archivolte taillé en pointes de diamans, et la fausse baie dans laquelle chacune est ouverte est décorée de même, et a sur les côtés deux colonnilles engagées. Dans le haut du mur il y avait trois cartouches en tableaux ; on les a détruits lorsqu'on a placé la charpente. Le cartouche du milieu portait des armes écartelées, et sur lesquelles on distingue encore une croix.

Les deux murs latéraux sont ornés chacun de quatre arcades égales entre elles et absolument semblables à celles dont nous venons de parler (1) ; elles commencent aussi à 10 pieds et quelques pouces des angles ; trois fenêtres sont ouvertes de chaque côté, dans ces arcades. Les angles de l'ouest sont en saillie de 1 pied et quelques pouces de plus que les deux autres.

Les deux murs latéraux de la seconde partie de l'édifice s'élèvent de 56 pieds ; ils sont ornés de deux grandes arcades feintes, dont la hauteur est de 46 pieds et la largeur de 19 pieds et quelques pouces. Ces arcades sont éloignées de 13 pieds 3 pouces de la première partie, et de 10 pieds 2 pouces 6 lignes des angles de l'ouest. Une petite fenêtre a été ouverte dans chaque arcade ; un œil de bœuf est au-dessus du pied-droit de séparation.

La troisième partie est en retraite sur la seconde de 8 pieds 10 pouces au sud, et de 6 pieds 9 pouces au nord. Dans l'angle rentrant que font les deux constructions, est un petit angle saillant dépendant de la seconde.

Il ne reste de cette troisième partie que deux pans de mur ; l'un au sud et l'autre au nord. Le premier a 13 pieds de long, le second a 9 pieds 5 pouces. Dans ce dernier était une porte de 5 pieds de large ; elle est murée depuis long-temps. Dans l'autre il y avait aussi une porte ; mais

(1) Une seule de ces arcades a son couronnement d'archivolte taillé en échiquier.

celle-ci avait 6 pieds 2 pouces de large au dehors, et elle a été murée plus anciennement encore ; elle est carrée, et se trouve ornée d'une fausse imposte avec archivoltte en plein cintre ; son linteau est formé de quatre claveaux à crossettes. Ces portes, d'un assez bon style, sont encore en fausse baie dans l'intérieur.

Au surplus, il paraît que les murs de cette même troisième partie n'avaient aucune saillie à l'extérieur. Le clocher qui était au bout était carré et pyramidal dans son ensemble. La porte d'entrée était sous ce clocher ; il en subsistait encore quelques masses en 1806.

L'intérieur de l'édifice se compose, comme l'extérieur, de deux parties distinctes et dont chacune a trois murs et quatre gros piliers, au-dessus desquels est une coupole. Deux piliers de l'une des parties sont appliqués à deux piliers de l'autre, de manière qu'au premier abord il semble n'y avoir que six piliers pour les deux. La distance des unes aux autres de ces six masses est de près de 42 pieds.

La largeur de la première partie est de 56 pieds 2 pouces, et sa longueur, jusqu'à la ligne de séparation des piliers qui se touchent, est d'environ 61 pieds ; seulement ces dimensions sont un peu moindres contre le pavé, parce que les murs, comme les piliers, ont un socle de 2 pieds 6 pouces de haut, sur environ 2 pieds de saillie.

Les colonnes portent sur ce socle : le mur de l'est en a quatre ; les murs latéraux en ont sept chacun ; les piliers en ont deux sur chaque face.

Les colonnes des murs ont 1 pied de diamètre ; leur hauteur est de 21 pieds 9 pouces ; leur chapiteau est sans sculpture. Ces colonnes sont un peu engagées ; elles supportent des arcades feintes, ornées d'un couronnement d'archivoltte taillé en pointes de diamans. A 5 pieds 1 pouce au-dessus de ces mêmes colonnes, est une galerie dont la largeur est de 2 pieds et quelques pouces.

Les colonnes des piliers ont 1 pied 6 pouces de diamètre, et 33 pieds de hauteur ; elles sont engagées de quelques pouces, et, deux à deux, elles soutiennent les arcs-doubleaux qui décorent les grands arcs. Ces arcs-doubleaux et ces grands arcs sont composés de deux portions de cercle.

A 5 pieds au-dessus des galeries sont les fenêtres ; elles se trouvent ou-

vertes dans de fausses baies ornées de colonnilles et de couronnemens d'archivoltes taillés en pointes de diamans, et elles sont décorées comme ces fausses baies ; leur hauteur est de 11 pieds 7 pouces ou environ. Des colonnes moins fortes que celles du bas, et au nombre de quatre de chaque côté, sont engagées de quelques pouces dans le mur qui contient ces ouvertures. Plus haut, et sous la clef de chaque grand arc, est un cartouche en tableau. Celui du mur de l'est offre un écu écartelé, et sur lequel est, au premier et quatrième, une croix, et au second et troisième, un aigle à deux têtes ; une crosse et une mitre couronnent cet écu ; deux anges forment ses supports. Quant aux cartouches du nord et du sud, on distingue très-bien dans leur écu, un *Agnus Dei*, qui était le véritable sceau du Chapitre.

Les pendentifs qui surmontent les gros piliers n'ont rien que l'on puisse remarquer. La coupole est assez proprement construite ; elle a intérieurement 88 pieds 2 pouces au-dessus du pavé ; extérieurement elle s'élève de 92 pieds.

La lanterne dont cette coupole est surmontée se compose d'une calotte hémisphérique portée sur des colonnes de 4 pieds 1 pouce ; sa hauteur intérieure est de 11 pieds ; son diamètre est de 7 pieds 2 pouces hors d'œuvre ; avec le couronnement qui la termine, elle s'élève d'environ 13 pieds, ce qui fait une hauteur totale de 105 pieds depuis le pavé de l'église.

La largeur de la seconde partie de l'édifice est de 58 pieds 6 pouces ; sa longueur, depuis la jonction des piliers, est de 61 pieds 9 pouces, ce qui fait, pour tout l'intérieur de l'église actuelle, environ 124 pieds.

Les piliers de l'est de cette seconde partie ont 23 pieds 3 pouces de hauteur ; les autres ont 23 pieds 8 ou 10 pouces.

Le mur du nord est orné de six arcades feintes, et dont les pieds-droits ont 1 pied 5 pouces de largeur. Ces arcades supportent une petite galerie qui va d'un pilier à l'autre, et dont l'élévation est de 20 pieds 10 pouces. Le mur du sud n'avait que trois arcades sur toute sa longueur ; elles supportaient de même une petite galerie ; mais le tout a été coupé. C'est de ce côté que se trouve l'entrée actuelle.

Contre le mur du nord, et dans la troisième arcade, à partir de l'est,

on voit un mausolée en arcade feinte, surmonté d'un fronton sans base. Ce petit monument comprend dans sa largeur l'arcade et ses pieds-droits ; deux colonnes supportaient son cintre un peu angulaire : les fûts de ces colonnes ont disparu ; mais les chapiteaux existent encore , et leur composition est remarquable. L'espèce d'archivolte du cintre est chargée d'ornemens assez bien sculptés, quoique dans un genre qui se rapproche du gothique. Ce mausolée paraît être enterré de plus d'une demi-toise , et sa hauteur est encore de 10 pieds au-dessus du sol actuel ; sur un de ses pieds-droits on trouve trois inscriptions qui se suivent presque immédiatement (1).

Une tribune , ou espèce de jubé , est élevée contre le mur de l'ouest , et c'est sous cette tribune qu'étaient les portes d'entrée qu'on a murées pendant la révolution.

La coupole de cette seconde partie n'a rien qui puisse fixer l'attention ; elle s'élève beaucoup moins que celle de la première , mais elle est de même surmontée d'une lanterne. Seulement à l'ouest, cette coupole offre au-dehors un arrachement , et l'on n'en voit point à l'est. Il y avait des galeries sur les reins des grands arcs ; elles sont maintenant presque détruites ou encombrées.

Le reste des combles ne présente rien d'extraordinaire : la charpente de la seconde partie que nous venons de décrire est fort peu élevée ; la coupole se montre au-dessus, et elle est recouverte de tuiles encastrées dans le mortier. Sur la première partie, la coupole est traitée de même, et la charpente des autres voûtes est si basse qu'on a de la peine à passer dessous ; dans quelques endroits, elle consiste même en de simples chevrons placés sur les dalles qui formaient la toiture première.

La troisième partie de l'édifice est presque entièrement détruite ; il n'en reste, comme on a vu, que deux pans de murs ; ainsi nous ne pouvons guère juger de son intérieur : toutefois il est évident que ses murs latéraux étaient ornés d'arcades feintes, renfoncées d'environ 1 pied. On voit des vestiges de ces arcades de chaque côté, et on remarque la naissance d'une coupole sur le mur qui sépare cette troisième partie de la seconde.

(1) Voyez le dessin de ce mausolée, et la copie de l'inscription, dans les *Monumens français* de M. Willemain. Voyez également, ci-après, pag. 568 et 569.

Mais n'y avait-il qu'une seule coupole dans tout ce qui a été détruit jusqu'au clocher ? C'est ce que nous ne pouvons dire avec certitude. Si cependant on réfléchit à la longueur de l'espace, on sera forcé de convenir qu'il put y en avoir deux, à moins que l'extrémité de l'ouest n'ait été couverte en simples berceaux. En effet, la seconde partie a 58 pieds 6 pouces de largeur intérieure, et les piliers y sont distans les uns des autres de 42 pieds. Or, comme dans la troisième partie il devait y avoir à peu près le même rapport, et que la largeur intérieure de ce côté de l'édifice n'était que de 42 pieds, la distance d'un pilier à l'autre y était sans doute de 31 pieds ou environ (1); et si à cette somme on ajoute 7 pieds pour la largeur du pilier, on aura 38 pieds. Mais $38 + 38 = 76$: ainsi, en supposant deux coupoles pour cette partie de l'ouest, il resterait encore 28 pieds, ce qui serait plus que suffisant pour l'emplacement du clocher.

Nous ne pouvons guère donner d'autres détails sur la troisième partie de l'église de Saint-Etienne : avant la révolution il en subsistait encore un très-long pan de mur vers le sud ; mais il a été presque entièrement détruit, de même que les restes du clocher. Nous avons dit que les murs latéraux étaient ornés, vers l'intérieur, de petites arcades feintes ; nous ajouterons qu'il y avait au-dessus de ces arcades une galerie, comme dans le reste de l'édifice. On ne peut douter de cette disposition ; la galerie se montre encore dans ce que l'on peut voir des murs latéraux, et l'on distingue également dans cette construction, et des renforcements d'arcades, et des assises de pierres qui, bien évidemment, ont été adaptées à des vousoirs.

La porte qui se trouve du côté du nord communiquait au cloître ; celle du sud paraît avoir toujours donné au dehors. L'entrée principale était à l'ouest ; plusieurs vieillards se souviennent encore d'avoir vu son cintre et ses pieds-droits presque dans leur entier (2).

Le clocher était au-dessus de cette porte principale, et il saillait en dehors ; son rez-de-chaussée consistait en quatre gros piliers, et comme sa

(1) $58 \frac{1}{2} : 42 :: 42 : x$, d'où il suit que $x = \frac{42 \times 42}{58 \frac{1}{2}} = \frac{1764}{58 \frac{1}{2}} = \frac{3528}{117} = 30 \frac{18}{117}$, c'est-à-dire 30 pieds 1 pouce et quelques lignes.

(2) La douelle du cintre était ornée de peintures.

masse était beaucoup moins large que celle de l'église, probablement des constructions particulières servaient de vestibule sur les côtés.

Suivant la planche de la *Cosmographie* de Belle-Forest, ce clocher se serait composé de trois étages. Le premier de ces étages aurait eu la forme d'une tour carrée; il aurait contenu deux rangs de fenêtres, non compris les arcades du bas, et ces fenêtres se seraient trouvées au nombre de trois sur chaque face. Le second aurait été également de forme carrée, mais de moindre largeur que le premier; il se serait aussi composé de deux rangs de fenêtres. Le troisième aurait été en retraite sur le second; il aurait contenu quatre rangées de fenêtres; sa forme eût été celle d'un cône très-allongé et un peu renflé; au-dessous se serait trouvé une espèce de globe surmonté d'une croix. Au surplus, voici ce que dit l'auteur dans son texte (1) :

« Celle Cité ancienne de Perigueux, qu'on dit qu'anciennement se nom-
 « moit Japhet, s'espandoit (ainsi qu'aisement on peut juger) par toute
 « celle planure qui est serree entre la riviere d'Isle et la ville moderne
 « des Perigordins : si bien qu'on treuve encor le long de cette plaine
 « sous terre plusieurs et divers fondemens d'edifices, des caves, et longues
 « voutes, qu'on a recherchees depuis trente ou quarante ans en ça : et
 « contenoit cette vieille ville plus de septante arpents de terre, là où à
 « present il s'en faut beaucoup que la moderne (2) n'en approche du tiers :
 « et laquelle est close de murailles, qu'on peut juger avoir esté des ruines
 « de quelque vieux palais fort magnifique, entant qu'on ne voit autre
 « cas que des pieces de gros piliers, colomnes, architraves, chapiteaux,
 « soubassemens, fragmens de statues, et pierres gravees d'epitaphes et
 « autres antiquitez, et inscriptions grecques et latines fort anciennes. Et
 « bien que cette Cité moderne soit si petite que de ne contenir plus haut
 « de quatre arpents de terre en circonference, ci est-ce qu'elle a en soy
 « une belle eglise voutee a deux faces, avec un clocher excellent fait en
 « pyramide, laquelle est ronde, et posee sur une haute tour carree : con-
 « tient aussi cette Cité la maison episcopale bastie pres de l'église et ayant

(1) Voyez la *Cosmographie universelle de tout le Monde*, par Munster et par François de Belle-Forest, tome 1.^{er}, pag. 202 et 203.

(2) C'est ainsi qu'il appelle le noyau de la Cité actuelle, c'est-à-dire ce qui est enfermé dans l'enceinte de la citadelle romaine.

« sa face vers la ville : outre ce, plusieurs maisons nobles des gentilshommes du pays, etc. »

Nous ne nous arrêterons point à relever les erreurs commises par Belle-forest. Il s'agit seulement ici de donner une faible idée d'un monument que nous n'avons plus sous les yeux, et qui paraît avoir été d'une hauteur considérable.

Nous devons ajouter que dans l'intérieur de l'église il n'y a ni tableaux ni autres objets que l'on puisse citer, que le grand autel de bois, qui est du côté de l'est (1); ce seul morceau est remarquable, et il serait digne de fixer l'attention si l'on eût eu le soin de le remonter en entier (2). Avant la révolution, cet autel était dans la chapelle du Grand-Séminaire, pour laquelle il paraît avoir été fait; ses sculptures se ressentent un peu du goût du 17.^e siècle, mais elles ne sont point sans mérite, et l'on y trouve des détails curieux. Dans sa partie principale, ce monument se renforce en demi-ellipse; quatre colonnes torsées, richement sculptées quoique trop chargées d'ornemens, soutiennent son ensemble; elles sont élevées sur un stylobate porté sur un soubassement, et elles soutiennent un entablement sur lequel étaient placées en acrotère les statues des quatre évangélistes.

Le milieu de cette ordonnance était surmonté de trois statues, parmi lesquelles était celle du bon pasteur. Un grand cadre occupe tout ce milieu; il sert de bordure à un tableau peint sur toile, et où est représenté Jésus-Christ entouré de ses douze apôtres et assis sur un rocher très-élevé: ce Dieu éternel est dans l'attitude d'un homme qui prend du repos; plus bas est un peuple immense. On a sans doute voulu représenter Notre-Seigneur prêchant dans le désert.

Dans le soubassement et dans les panneaux des piédestaux des colonnes, sont différens sujets de haut-relief, assez bien sculptés. Parmi ces sujets, on distingue: l'apothéose de Saint-Front et la chute du Démon;

(1) On n'en a remonté qu'une partie; le reste a été brûlé peu à peu, excepté les statues et les bustes qu'on a placés sur la petite galerie de l'est, et les deux colonnes qu'on a données aux religieuses de Sainte-Ursule. Peut-il exister des hommes si insoucians et si barbares!

(2) Bien entendu qu'il s'agit ici du rétable et non pas de l'autel proprement dit; car cette dernière partie n'a rien que l'on puisse faire remarquer.

Saint-Front ressuscitant Saint-Georges au moyen du bâton que lui avait remis Saint-Pierre (1), et la vision de ce dernier apôtre, *occide et manduca*; Saint-Pierre délivré de sa prison par un ange, et la pêche miraculeuse; la prédication de Saint-Front, et ce saint apôtre chassant le dragon de la Tour-de-Vésone (2); quatre pères ou docteurs de l'église, qui paraissent recevoir les lumières du Ciel en composant leurs immortels ouvrages. Enfin, on doit surtout remarquer les arabesques des divers autres panneaux et compartimens, car c'est principalement dans ce genre de travail que brillaient les artistes des 16.^e et 17.^e siècles.

L'ensemble du monument que nous venons de décrire est orienté de l'ouest à l'est; seulement la troisième partie décline de 3 ou 4 degrés vers le sud. Au surplus, il est dans cet ensemble des particularités que nous devons faire connaître.

Nous avons dit que l'édifice se composait de trois parties bien distinctes : celle de l'est, celle de l'ouest et celle dont il ne subsiste que quelques pans de mur. On a vu que la première et la seconde n'avaient entre elles aucune liaison vers l'intérieur, et que la troisième n'avait pas la même direction. On a vu aussi que les trois parties n'étaient pas de la même largeur, que leurs ornemens extérieurs et intérieurs étaient tout-à-fait différens, que les murs n'avaient ni la même épaisseur ni la même hauteur, et qu'il en était ainsi des coupôles. On a vu enfin que la construction n'était nullement la même : cela doit suffire sans doute pour prouver que chaque partie appartient à une époque différente et bien marquée; il ne s'agit plus que de déterminer à quels siècles elles peuvent remonter.

La première a toutes ses arcades en plein cintre, et ses couronnemens d'archivoltes sont taillés en pointes de diamans; des colonnilles engagées ornent ses fenêtres, et ses grands arcs de l'intérieur sont angulaires. Or, toutes ces circonstances réunies ne peuvent se rapporter qu'à notre architecture de la première moitié du 12.^e siècle; et ce n'est pas tout : un des murs latéraux porte une inscription, qui, comme on le verra bien-

(1) D'après les idées reçues. Voyez *l'Etat de l'Eglise du Périgord*, tom. 1.^{er}, pag. 40.

(2) Le peuple prend encore à la lettre cette anecdote de Saint-Front, tandis qu'on doit y reconnaître une ingénieuse allégorie de la destruction du paganisme, que ce saint apôtre opéra en prêchant le culte du vrai Dieu.

tôt (1), a dû être gravée en 1163. Ainsi, il est bien évident que la partie de l'est a été fondée dans les commencemens du 12.^e siècle, et qu'elle a été achevée vers l'an 1160 ou environ; seulement l'extrémité de cette première partie a été refaite.

On voit parfaitement au dehors la ligne qui sépare les deux constructions; elle commence dans la première arcade, et monte obliquement, vers la seconde fenêtre, dans le mur du sud, et vers la troisième dans celui du nord; le tout est en pierres de taille dont les assises ont de 11 pouces à 1 pied 4 pouces de hauteur.

Il ne peut y avoir de doute sur cette restauration, et les armoiries sculptées dans le cartouche qui est sur le parement intérieur du mur de l'est, nous apprennent de la manière la plus positive que c'est un travail de François de la Béraudière, nommé évêque de Périgueux en 1614 et mort en 1664. On sait en effet que la destruction de ce côté de l'église avait été faite par les religionnaires en 1577, de même que celle du clocher et de toute la partie de l'ouest : ainsi, on est fixé sur l'époque de la reconstruction; elle coïncide avec le milieu du 17.^e siècle (2), et il paraît que le Chapitre contribua à cette œuvre de tout son pouvoir, puisque ses armes sont sculptées sur les murs latéraux. Au surplus, on doit dire, à la gloire de François de la Béraudière, que ce prélat eut le bon esprit de suivre le premier plan avec tant d'exactitude, qu'au premier coup d'œil on s'aperçoit à peine qu'il y ait eu une réparation.

La mauvaise charpente qui surmonte les combles a dû être faite dans le 18.^e siècle, et malheureusement à cette époque on n'imita point François de la Béraudière; car, pour placer cette charpente avec plus de facilité, on n'hésita pas de baisser le mur de l'est et celui du nord.

La seconde partie de l'église est en pierres de taille et en moellon. Les pierres de taille sont aux angles, aux gros piliers et aux pieds-droits des arcades; c'est dans l'intérieur des grands arcs que se trouve surtout le moellon. Les assises des grosses pierres de l'extérieur sont de la hauteur

(1) Voyez l'article 5.

(2) Ce côté de l'église avait déjà souffert de la poussée des voûtes avant sa destruction; on n'en peut douter, car ce qui subsiste d'ancien du mur du sud est en surplomb.

de 11 pouces à 1 pied 2 pouces ; celles des gros piliers du sud ont 11 pouces, 1 pied 1 pouce et 1 pied 2 pouces, et celles des gros piliers du nord sont alternativement de 9 pouces 6 lignes, et de 1 pied 5 pouces. L'ensemble de toute la construction de cette seconde partie rappelle celui des voûtes de la basilique de Saint-Front ; seulement il a moins de grâce, ce qui semblerait lui donner la préancienneté : toutefois on doit faire remonter l'un et l'autre à peu près à la même époque, c'est-à-dire au 10.^e siècle. On sait, en effet, qu'il y eut une dédicace de l'église de St.-Etienne vers les premières années du 11.^e siècle, et comme nécessairement les travaux exigèrent un assez long espace de temps, nous croyons devoir en rapporter l'entreprise vers l'an 930 ou environ. Les arcades feintes du dehors, le raccourci des masses de l'intérieur, la forme très-peu angulaire des cintres, tout annonce cet âge, et nous pensons qu'il ne peut guère y avoir de doute à cet égard (1).

Plusieurs charpentes ont pu être employées successivement sur ce côté de l'édifice ; celle qui subsiste aujourd'hui est faite avec peu de soin.

Ce qui existe encore de la troisième partie de l'église de Saint-Etienne, consiste, comme on a vu, en deux seuls pans de murs. La largeur de cette troisième partie, la manière dont elle est ajustée avec la seconde, au moyen de laquelle elle est, pour ainsi dire, enveloppée à son extrémité de l'est, sa construction en assises de différentes hauteurs, et dont les plus fortes ne sont que de 1 pied 6 lignes (2), le cintre de sa porte du sud, tout prouve que sa construction est antérieure à celle du reste de l'édifice, et nous croyons pouvoir la rapporter au 8.^e ou 9.^e siècle. La porte dont nous venons de parler a évidemment été murée lorsqu'on a construit la seconde partie, c'est-à-dire vers le milieu du 10.^e siècle. Quant au clocher, il se

(1) Le peu d'élévation des piliers pourrait tenir à l'intention que l'architecte dut avoir de ne pas trop disproportionner la partie qu'il construisait avec celle qui existait déjà ; mais il n'en est pas moins vrai aussi, que tel était l'usage au 10.^e siècle. Les voûtes de la basilique de St.-Front sont d'une architecture plus svelte ; elles sont un peu plus angulaires, plus élevées, et paraissent tenir le milieu entre celles dont nous parlons ici et celles de la partie de l'est. Quant à ces dernières, elles sont un véritable acheminement au genre gothique, qui est encore plus hardi : telle est la marche de l'esprit humain. Nous devons même ajouter que cette architecture en arcs angulaires, n'a eu d'abord d'autres motifs que la solidité ; ce qui le prouve d'une manière évidente, c'est que, même dans le 12.^e siècle, on ne faisait guère de cette manière que les grands arcs ; d'où il résulte nécessairement qu'on n'y attachait encore aucune idée de beauté.

(2) Ces assises sont de 9 pouces, de 10 pouces, de 1 pied 6 lignes, etc.

trouvait hors du plan, et d'après l'idée que nous en donne Belle-Forest, il pouvait bien avoir été élevé dans le 11.^e siècle (1).

Ainsi, le temple de Mars a été d'abord changé en église chrétienne; cette église a été refaite en entier vers le 8.^e ou le 9.^e siècle; dans le 10.^e elle a été reconstruite en partie, et l'on y a ajouté un clocher vers la fin du 11.^e; dans le 12.^e siècle elle a été allongée du côté de l'est; dans le 16.^e elle a été détruite en partie, et dans le 17.^e on l'a restaurée; enfin, dans des temps plus modernes elle a éprouvé de légers changemens dont il est inutile de parler.

Nous avons dit quelle pouvait être la forme de l'édifice païen (2), et nous venons de décrire les diverses parties de l'église chrétienne; il nous reste maintenant à examiner si le monument actuel est à la même place que celui des Romains, et si l'église a toujours occupé le même espace.

Le sol extérieur s'élève au - dessus du pavé actuel de l'intérieur de 4 pieds à l'ouest, et de 10 pieds au levant; le mausolée qui est dans la seconde partie est enterré de plusieurs pieds, et dans le 12.^e siècle, époque à laquelle on fit ce mausolée, le terrain s'était déjà sans doute beaucoup exhaussé; d'où il suit que le sol antique doit être à plus de 20 pieds de profondeur, et de là il résulte bien évidemment que pour résoudre d'une manière positive les deux questions que nous nous sommes proposées, il faudrait faire des fouilles que nous ne voulons pas entreprendre.

Ce qui pourrait conduire à penser que dans la construction de l'église on n'a pas parfaitement suivi la direction des murs du temple païen, c'est que la vieille partie n'est pas exactement orientée. Quoi qu'il en soit, il est à présumer que l'édifice bâti vers le 8.^e siècle ne s'étendait que jusqu'à la seconde partie de l'église actuelle, ce qui lui donnait une longueur de 80 pieds ou environ, sur une largeur de 48 pieds 6 pouces. Seulement, comme cet édifice devait se terminer à l'est par un rond-point ou abside, et que les portes latérales semblent prouver en effet que le sanc-

(1) La forme un peu renflée de la flèche pourrait faire croire que ce clocher remonte à la fin du 12.^e siècle; mais ce renflement est peu sensible, et l'on ne peut guère s'en rapporter, pour cet objet, à l'exactitude du graveur.

(2) Voyez tome 1.^{er}, page 324 et suivantes.

tuaire n'était pas éloigné de leur ouverture, mais qu'il se trouvait un peu plus au levant, on peut supposer une longueur totale de 92 à 95 pieds.

Probablement cette première église était formée de trois nefs, et était voûtée en berceaux, comme la vieille basilique de Saint-Front; cela paraît d'autant plus vraisemblable, que les restes de coupole que l'on voit de ce côté, de même que le grand arc et les gros piliers, sont très-bien liés avec la construction de la seconde partie, remontent à la même époque, et n'ont aucun rapport avec les pans de murs du vieux monument.

La seconde partie de l'édifice nous paraît donc avoir remplacé le rond-point de la troisième, et l'architecte qui l'a ajoutée nous semble s'être imposé, pour principales conditions, d'orienter exactement la nouvelle construction, de la rendre régulière dans l'intérieur, et de faire en sorte que de la partie existante on pût voir parfaitement le nouveau sanctuaire. Pour arriver à son but, il a été obligé de faire avancer cette nouvelle construction plus au sud qu'au nord, et de rendre presque égaux (1) les pieds-droits du grand arc de séparation, ce qui fait que, vers l'ouest, ils ne saillent pas autant l'un que l'autre dans l'intérieur.

Nous ne voyons point les autres gros piliers de la troisième partie; mais on ne peut douter qu'ils n'aient été disposés de manière que ceux du sud fussent tous inégaux entre eux, et, par ce moyen, celui qui était le plus à l'ouest devait se trouver en saillie d'environ 4 pieds 8 pouces. Ceux du nord avançaient peut-être aussi un peu plus que celui qui est à l'extrémité de l'est, ce qui tendait encore à rectifier l'irrégularité. Nous devons ajouter que le grand arc de séparation est construit de telle sorte que la clef de son cintre ne se trouve point au milieu de l'ouverture, ce qui produit un assez mauvais effet, mais ce qui contribuait à redresser l'axe visuel du monument.

Enfin, nous ferons remarquer que la partie qui nous occupe ne s'est jamais étendue davantage : ce qui le prouve, c'est que sur les combles on voit un arrachement à l'extérieur de la coupole du côté de l'ouest, et qu'il n'y en a point à l'est. D'ailleurs, on distingue très-bien, au parement des deux gros piliers de l'est, des arrachemens de marches qui annoncent la

(1) Seulement celui du nord avance moins que celui du sud de quelques pouces.

montée de l'ancien sanctuaire ; seulement, comme il ne paraît point qu'un mur ait existé dans cette partie, on est assuré qu'un rond-point terminait l'édifice au levant. Ce rond-point devait avoir quelques pieds de largeur de plus que l'intervalle des piliers, et il s'étendait sans doute au-dehors d'une trentaine de pieds. Nous ne savons pas si l'on a détruit cette abside lorsqu'on a voulu construire la partie de l'est de l'édifice, ou si quelque accident l'avait fait disparaître auparavant. Quoi qu'il en soit, cette partie a été élevée, et le monument, tel qu'il existait encore en 1577, avait une longueur totale d'environ 238 pieds, y compris le clocher.

Pour restaurer cette ancienne cathédrale d'une manière convenable, il faudrait la décombrer des terres qui l'environnent de toutes parts, et remettre le sol extérieur un peu au-dessous du pavé actuel ; rétablir dans leur ancien état les murs dégradés de l'est et du sud ; élever à la même hauteur, quoiqu'en simple parpaing, ceux de la partie de l'ouest, et surmonter le tout d'une charpente uniforme qui ne laisserait paraître au-dehors que la coupole qui est le plus au levant.

On pourrait ensuite construire à l'ouest un petit parvis en colonnade (1), et le surmonter de deux tours qui serviraient de clocher.

On décorerait l'intérieur de l'édifice ; l'autel de bois serait rétabli dans son entier ; une grande porte serait ouverte dans le mur de l'ouest ; celle du sud serait fermée ; et alors, malgré les destructions des barbares, on aurait encore un monument digne de fixer l'attention des curieux.

ARTICLE 2. — *Du cloître.*

Le cloître était au nord de l'église ; il s'étendait, du côté de l'est, jusqu'à 7 pieds de distance du pied-droit qui sépare les deux arcades extérieures de la seconde partie ; et vers l'ouest, il avançait autant que le clocher, c'est-à-dire que sa longueur de l'ouest à l'est était de près de 120 pieds hors d'œuvre ; quant à sa largeur, à partir du gros mur, elle n'était que d'environ 94 pieds.

(1) On pourrait, pour construire ce porche, se servir de blocs de colonnes antiques ; on conserverait par ce moyen quelques morceaux précieux, et la façade de l'église n'en serait que plus pittoresque.

Ce cloître se composait de quatre galeries, dont deux subsistent encore en entier : celle de l'est a 91 pieds 5 pouces de longueur intérieure, et 8 pieds 5 pouces de large ; celle du nord a 89 pieds sur 8 pieds 1 pouce, et à l'extrémité de cette dernière étaient de vieilles constructions qui formaient dans le préau une saillie de 26 pieds 6 pouces, et dont la longueur extérieure était d'environ 21 pieds. Le préau avait 72 pieds 2 pouces du nord au sud, et un peu plus de 100 pieds de l'ouest à l'est. Les voûtes des galeries sont à lunettes ; elles s'élèvent de 8 ou 9 pieds sur le sol actuel, lequel est un peu plus haut que le pavé de l'église ; leur construction est presque toute en moellon, et on ne voit à leur douelle aucune espèce de nervures.

La galerie de l'est (1) est percée sur le préau de dix arcades en plein cintre, et elle a deux ouvertures de l'autre côté ; elle communiquait avec l'église, au moyen d'une porte carrée qui ne paraît pas très-ancienne ; dans son intérieur sont deux inscriptions ; l'extérieur de ses arcades a été orné d'archivoltes fort simples.

La galerie du nord avait à peu près le même nombre d'arcades que celle de l'est ; mais elle a été tellement bouleversée vers l'ouest qu'on ne peut plus les toutes distinguer. Les vieilles constructions qui rentrent dans le préau de ce côté ne s'élèvent plus que de 4 à 5 pieds au-dessus du sol, et leur intérieur est comblé ; elles offrent à l'extérieur de petites pierres en assises qui paraissent appartenir à un siècle très-reculé, et à leur extrémité est un reste de voûte de la même époque. Cette voûte de l'extrémité a 7 pieds 7 pouces de large et 21 pieds de longueur ; elle se dirige du sud au nord. De ce dernier côté, elle est fermée d'une muraille qui ne semble pas remonter à une très-haute ancienneté ; de l'autre, elle est ouverte en arrachement, ce qui annonce qu'elle se prolongeait davantage ; et en effet, comme le mur qui renfermait le cloître vers l'ouest subsiste encore jusqu'à une certaine hauteur, sur une étendue de plus de 46 pieds, et que ce mur laisse voir dans toute sa longueur une naissance de cintre et quelques restes d'un étage supérieur, on ne peut douter que le cloître n'eût pour troisième galerie la voûte dont nous venons de parler. Le gros mur qui laisse voir cette naissance de cintre est construit en petites pierres

(1) L'étage supérieur de cette galerie sert maintenant de presbytère.

longues ; il a 2 pieds 6 pouces d'épaisseur, et il est orné à l'extérieur d'arcades feintes absolument semblables à celles de la seconde partie de l'église. Ces arcades ont 13 pieds 6 pouces de largeur.

Quant à la quatrième galerie, elle avait 10 pieds 8 pouces de largeur du côté de l'est, et elle pouvait avoir un peu moins à l'autre extrémité. Au surplus, comme le mur de la vieille église formait une de ses parois, elle a été détruite presque dans toute sa longueur. Deux de ses arcades seulement subsistent encore ; elles sont contre le vieux pan de mur, et contre l'angle de la seconde partie de l'église actuelle, où il ne se trouve qu'un assez étroit passage ; leur construction est comme celle des galeries de l'est et du nord.

Tels sont les restes du cloître de notre ancienne cathédrale, et l'on ne peut douter qu'à chaque galerie il n'y ait eu au moins deux étages. Ce monument a cela de remarquable, qu'il est exactement orienté ; ce qui prouve qu'il ne peut remonter plus haut que la seconde partie de l'église. La seule construction qui fait angle dans le préau paraît antérieure ; et comme on distingue dans les galeries deux autres constructions bien marquées et parfaitement analogues à la première et à la seconde partie de l'édifice principal, nous pouvons dire, presque avec certitude, que ce qui forme l'angle rentrant du préau appartient au huitième siècle ; que le mur de l'ouest et la galerie qui était de ce côté remontent au 10.^e siècle, et le reste aux premières années du 12.^e

ARTICLE 3. — *De la chapelle de Saint-Jean* (1).

La chapelle de Saint-Jean était au nord du cloître, mais elle avançait vers le levant de 21 pieds et quelques pouces de plus que cette construction. Ce petit édifice se composait de deux parties distinctes, celle de l'est et celle de l'ouest. La première est moderne, et elle subsiste encore en entier ; sa longueur, dans œuvre, est de 19 pieds 1 pouce ; sa largeur est

(1) Cette chapelle, extrêmement curieuse sous tous les rapports, est détruite maintenant en grande partie ; elle était encore sur pied en 1817 ; mais comme les pénitens blancs en étaient en possession, de même que du cloître, et qu'ils y faisaient leurs offices, le curé (M. Desm.) et les marguilliers ne trouvèrent rien de plus ingénieux que de la détruire pour les déposséder

de 20 pieds 3 pouces. La seconde était fort ancienne et elle est presque entièrement détruite; elle avait 59 pieds 4 pouces sur 22 pieds 8 pouces; elle était séparée de la première par une arcade de 17 pieds de large, et dont les pieds-droits ont 1 pied 6 pouces d'épaisseur, ce qui donnait à l'intérieur de la chapelle une longueur totale de 81 pieds.

La première partie a dans son mur de l'est la porte d'entrée, et elle est fortifiée à son angle extérieur du sud-est par un contrefort diagonal; son intérieur se divise en deux étages. Le premier de ces étages est décoré de la manière la plus recherchée; sa voûte, dont la hauteur est d'environ 16 pieds au-dessus du sol actuel (1), offre des nervures simples dans leur forme, et très-bien disposées, quoique placées peut-être avec un peu trop de profusion. A leurs principaux embranchemens, ces nervures sont ornées de petits culs-de-lampe à fond plat; elles aboutissent au milieu de chaque mur, et principalement aux quatre coins du carré où se trouvent, pour support, des espèces d'encoignures gothiques, surchargées d'ornemens de la renaissance, travaillés avec le plus grand soin. Les culs-de-lampe sont au nombre de cinq : sur celui de la clef de la voûte est le buste d'un vicaire de Jésus-Christ; sur les quatre autres sont les attributs des évangélistes. Une niche est ménagée dans chacune des encoignures; les pans de murs offrent quelques bas-reliefs en forme de tableaux; mais ce qui mérite toute l'attention de l'observateur, c'est l'arcade surbaissée qui sépare l'une de l'autre les deux parties du monument : c'est là que l'on trouve toute la richesse des détails de la renaissance, surtout dans le contour du cintre où se distinguent des rinceaux dont la grâce et la légèreté sont vraiment admirables.

La porte d'entrée, dont la largeur est de 5 pieds 3 pouces, est aussi de quelque intérêt : son cintre est en arc aigu; son contour est ébrasé des deux côtés, et l'on y a taillé des rainures profondes; mais l'ensemble est d'un style simple et sévère qui annonce le retour des bonnes formes.

L'étage supérieur s'élève de 19 pieds sous la clef de sa voûte; on y aboutit par un escalier placé dans le haut d'un petit clocher construit dans l'angle extérieur que font la chapelle et le cloître. Cet étage avait autrefois deux

(1) C'est dans cette partie, dont on a élevé le sol de plusieurs pieds, qu'on a fait tout récemment le grenier à foin et l'écurie du presbytère.

portes de communication avec l'évêché ; il est ouvert du côté de l'ouest, et on voit qu'il fut toujours destiné à servir de tribune ; quelques nervures profilées sans recherche, mais ornées de culs-de-lampe pareils à ceux de l'étage inférieur, forment tout son décor.

La seconde partie ne s'élève maintenant qu'à une médiocre hauteur, et on a fait un jardin dans son intérieur. Le mur du sud de cette partie était celui du cloître ; il a été souvent refait ou restauré. Celui de l'ouest est un peu en ligne courbe à ses extrémités ; on l'avait assez mal construit, et il a été l'objet de quelques restaurations. Le mur du nord est celui qui mérite le plus de fixer l'attention ; il paraît remonter à une époque très-ancienne, et il offre à la vue diverses constructions.

Tout ce qui appartient à la fondation première de ce dernier mur est en petites pierres grossièrement équarries et disposées en assises assez régulières. Quatre ouvertures très-étroites au dehors, mais fort ébrasées vers l'intérieur, éclairaient jadis l'édifice de ce côté. Ces ouvertures ont été pratiquées après coup, on n'en peut douter, et leur contour est fait en petites pierres longues ajustées avec soin : c'est un genre tout différent du premier. Enfin, une porte cintrée a été ouverte dans le bas ; les montans de cette porte sont en petites pierres de taille ; ses voussoirs sont peu alongés, ils ont eu du mortier en joints saillans dans la douelle du cintre, et il est évident que cette ouverture a été percée postérieurement aux petites fenêtres, car elle empiète sur une de ces baies. Ainsi, le mur du nord offre à l'examen des curieux trois constructions bien distinctes, et qui remontent à des siècles fort reculés.

A côté de ces constructions on trouve quelques restes de vieilles voûtes encombrées de terres et de matériaux de toute espèce. La largeur de ces voûtes du sud au nord était d'environ 26 pieds ; leur longueur était de plus de 90 pieds ; elles avançaient du côté de l'est de 1 pied et quelques pouces de moins que la vieille partie de la chapelle ; et à l'ouest de ce dernier monument on voit une autre voûte encore assez bien conservée. Celle-ci forme une pièce de 30 pieds 6 pouces de long sur près de 20 pieds de large, non compris l'épaisseur des pieds-droits ; sa douelle est en voûte d'arête (1).

(1) On a fait des espèces de jardins au-dessus de toutes ces voûtes.

Cette vaste pièce communiquait autrefois, au moyen de deux arcades, avec la galerie septentrionale du grand cloître ; vers l'ouest, elle communiquait aussi, par une large porte, avec d'autres voûtes qui sont maintenant détruites, et elle en faisait autant du côté du nord ; au levant, elle donnait entrée à deux petits caveaux de sépulture qui pénétraient sous la chapelle, à côté de l'autel principal.

Tel est l'ensemble de l'ancienne chapelle de Saint-Jean et des restes de constructions qui l'entourent au nord et à l'ouest. Les vieilles parties du mur du nord doivent remonter au 5.^e siècle, ou au 6.^e ; les lucarnes qui ont été ouvertes dans ce mur peuvent appartenir au 8.^e, de même que le mur de l'ouest de la grande pièce qui est à l'extrémité ; le vieux arceau doit être du 9.^e ; le mur curviligne qui était derrière l'autel, et presque toutes les voûtes contiguës au monument, semblent remonter au 10.^e

Quant à la partie moderne de ce même monument, une inscription en lettres guillochées, sculptée sur l'éperon ou contrefort du sud-est, nous apprend qu'elle a été commencée en 1521 (1), d'où nous devons conclure que c'est avant 1530 qu'elle a été achevée. C'est un morceau précieux de la renaissance des arts ; nous le devons à Guy de Castelnau, nommé en 1511 évêque de Périgueux, et à Jacques-Maurice de Castelnau, son successeur ; peut-être même ne fut-il achevé que par Jean de Plas. C'est dans cette construction que l'on distingue le mieux le passage des formes barbares du gothique à celle de la bonne architecture, car l'un et l'autre genre s'y trouvent admirablement confondus.

Nous devons ajouter que, primitivement, la chapelle a pu s'étendre davantage à l'ouest, puisque les murs latéraux paraissent s'être prolongés derrière les parties curvilignes du mur du fond, mais que de l'autre côté elle n'avancait pas plus que le mur du cloître, avant que la construction moderne fût élevée ; ce qui le prouve, c'est la différence de largeur entre les deux parties de l'édifice, car cette différence est toute entière du côté du nord, où la paroi intérieure se trouve en quelque sorte formée par le parement extérieur du mur de l'ancien évêché.

Au surplus, nous ferons ici un rapprochement qui ne sera pas sans quel-

(1) Voyez l'article 5. Les armes de la maison de Castelnau sont au-dessous de l'inscription.

que utilité pour l'histoire de l'art. Par la description que nous avons donnée de l'église, on a vu que les grands arcs de la seconde partie tendaient à la forme angulaire, mais que, comme la pointe en était émoussée, ils figuraient plutôt une espèce de demi-ellipse dans leur élévation. Dans la partie de l'est, au contraire, nous avons fait remarquer que les grands arcs étaient parfaitement angulaires, que leur pointe était déterminée, quoique cependant toutes les arcades extérieures, toutes les ouvertures fussent en plein cintre; et de là nous avons conclu que, dans le 12.^e siècle, on n'ajoutait encore à ce genre de construction aucune idée de beauté; que, par conséquent, son emploi n'avait eu pour objet qu'une plus grande solidité.

Toutefois, il n'en est pas moins vrai que, comme les arcs elliptiques du 10.^e siècle ont donné naissance aux arcs angulaires, de même ceux-ci sont en quelque sorte l'enfance du genre gothique.

D'un autre côté, nous venons de voir que la partie de l'est de la chapelle de Saint-Jean est un échantillon précieux de la fin de ce même genre; or, il est intéressant de voir réunis dans la même enceinte les commencemens et la fin d'un mode de construction qui, pendant plusieurs siècles, a eu tant de vogue dans tout le monde chrétien.

ARTICLE 4. — *Du palais épiscopal* (1).

Le palais épiscopal était au nord-est de la chapelle que nous venons de décrire; ses constructions paraissent s'être étendues sur les vieilles voûtes dont nous avons parlé, et elles occupaient sans doute un vaste espace: au levant, elles avançaient peut-être encore plus que la grande église; au nord, elles avaient un développement de plus de 70 pieds.

Il reste encore de cet édifice trois voûtes entières, trois parties de quelques autres, et des pans de murs très-élevés; mais on ne peut déterminer avec certitude ni quelle fut son étendue, ni à quelle époque il fut fondé: il a dû être souvent restauré, et l'on n'y distingue maintenant que des constructions du 12.^e siècle, dans lesquelles on a pratiqué des voûtes, quel-

(1) C'est surtout dans le jardin de feu M. Chambon que l'on voit les ruines de ce palais.

ques siècles après, et qu'on a entièrement réparées dans le genre gothique. Suivant la gravure de la *Cosmographie* de Belle-Forest, les combles prouveraient en effet, s'il en était besoin, que ce palais avait été rebâti presque entièrement dans le 14.^e siècle, car on y remarque toutes sortes de pointes de tours et d'amortissemens qui ne peuvent appartenir qu'à cette époque. Selon le texte du même auteur, la façade principale se serait trouvée vers le sud. Lorsque les protestans détruisirent une partie de l'église, le palais fut également renversé; et comme, après tous ces désastres, le Chapitre de Saint-Étienne et celui de Saint-Front furent forcés de se réunir, ce vieux palais fut entièrement abandonné (1).

ARTICLE 5. — *Des inscriptions.*

On trouve dans l'ancienne cathédrale de Saint-Etienne et dans ses dépendances, quelques inscriptions que nous allons faire connaître. La plupart de ces inscriptions sont sépulcrales; deux se rapportent à des constructions; la dernière est un monument astronomique très-curieux.

N.^o 1.^{er} — *Dans l'église; au côté droit de l'archivolte de l'arcade qui couronne le mausolée de Jean d'Asside.*

CONSTAN
 TIN⁹ : DE :
 IARNAC :
 FECIT :
 HOC : OP⁹ : (2)

(1) On sait que cette réunion date du 17.^e siècle.

(2) Cette inscription a 1 pied 3 pouces 6 lignes de haut, sur 11 pouces et 3 pouces 6 lignes de large; ses lettres sont de la hauteur de 2 pouces, tandis que celles des deux N.^{os} suivans n'ont que 1 pouce 9 lignes.

N.º 10. — *Dans la plus moderne.*

| | | | | | | |
|--|----------------|-----------|------------|----------|------------|------------|
| HOC: EST: PASCHA: SINE: TT: A CAPITE: REINCIPE: | | | | | | |
| MARCIVS: XXIIII | APRILIS: XIIIX | AP: V | MR: XXVIII | AP: XVI | | |
| AP: VIII | MR: XXI | AP: XIII | AP: IIII | AP: XVII | AP: I | AP: XXI |
| MR: XXVIII | AP: XVII | AP: VIII | AP: II | AP: XXI | AP: VI | MARCI |
| XXVIII | AP: XVIII | AP: VIII | MR: . | AP: XII | AP: VI | MR: XXVIII |
| AP: XVIII | AP: IIII | MR: XXV | AP: XIV | AP: VII | MR: XXVIII | AP: XI |
| AP: III | AP: XXI | AP: XIII | MR: XXX | XXV | AP: XI | AP: III |
| AP: VIII | MR: XXX | AP: XVIII | AP: III | AP: III | AP: XVI | AP: VIII |
| MR: XXI | AP: XVIII | AP: III | | | | |
| MR: XXVII | AP: XVI | MR: XXI | | | | |
| AP: XX | | | | | | |

N.º 5. *aire.*

PRESVL: PETRVS: ERS:

SIT: CELVM: REQVIEMA :DIE: APRILS:

N.º 6. — *Dans la cour était primitivement).*

: IIII: IDVS: FEBROARI: ARCHIDIACONVS:

N.º 2. — Ibidem ; *au-dessous de la première , c'est-à-dire sur le pied-droit de l'arcade.*

ANNO : AB : INCAR
 NATIONE : DÑI
 M : C : LX : NONO
 SCDA : DIE : MAI
 OBIIT : DOMNVS
 IOHS : HVIVS : EC
 CLIE : EPS : SEDIT
 AVTEM : IN : EPA
 TV : NOVĒ : ANNIS
 SEPTEM : DIEBVS
 MINVS :

N.º 3. — Ibidem ; *immédiatement au-dessous de la seconde , et sans aucune séparation.*

QVI : PRESENTES
 LTTERRAS : LEGIS
 ET : CONSIDERAS
 IN : DEFVNCTI : NO
 MINE : DIC : ABSOL
 VE : DÑE : VEL : DÑS
 ..VI : PROPRIVM
 ..VT : SALTEM
 ..DELIVM (1)

(1) Cette inscription et celle du N.º 2, prises ensemble, ont 4 pieds 6 pouces 6 lignes, sur 1 pied 5 pouces.

N.^o 4. — Ibidem. *Cette inscription ne paraît plus ; elle devait être dans l'arcade.*

PICTAVIA NATVS HIC PAVSAT PRESVL HVMATVS
FILIVS ERGO DEI PROPITIETVR EI.

N.^{os} 5 et 6. — (*Voyez le tableau ci-joint*).

N.^o 7. — *Dans le cloître ; sur le mur de l'est de la galerie de l'est, sous le 7.^e arc, à partir du mur de l'église.*

: ANNO : DÑI : M̄ : CC : XL
: VII : UI : KĒ : MAII : OBIIT
: W : MIMETI : SACER
DOS : ET : SACRISTA
: AŕA : EIUS : REQ'ES
CAT : IN : PACE : AMEN. (1)

N.^o 8. — Ibidem ; *dans la même galerie, sur le 6.^e pied-droit du mur de l'ouest.*

ANNO : DÑI : M : CC : LX
III : XII : KĒ : OCTOĔ : OBIIT :
ADEMAR⁹ : DE MELET
ARCHIDACEN⁹. & SACR
DOS : AŕA : EI⁹ : RQ'ESCAT
IN : PACE : AMEN : †

(1) Cette inscription a 1 p. 1 p. 6 lig., sur 1 p. 11 p. 6 lig., y compris l'encadrement ; celle du N.^o 8 a 1 pied 7 pouces sur 11 pouces. Les lettres de la 1.^{re} ont 1 pouce 10 lig., et celles de l'autre 1 pouce 4 lig.

N.º 9. — *Sur l'éperon de la chapelle de Saint-Jean, à environ 13 pieds de hauteur.*

LAN: MIL: V: C: XXI: ET
 LE: XIII. D'AVRIL: FVT:
 CONMANCE E: LA:
 PRESTE: CHAPELE
 GUIDO: DE CA
 STRO: NOVO.

N.º 10. — (*Voyez le tableau, ci-joint*).

Ce n'est que par la gravure que nous aurions pu rendre ces inscriptions d'une manière convenable, car les caractères de l'époque où elles ont été écrites sur la pierre sont d'un genre particulier, et ressemblent peu à ceux qu'on emploie maintenant. On s'est servi de ces caractères bâtards jusqu'en 1300, qu'ils ont fini par devenir entièrement gothiques; on pourrait les appeler les *caractères du moyen âge*, quoique, pendant le temps qu'ils ont été en usage, leur forme ait quelquefois varié. (1).

(1) Pour tenir lieu, autant que possible, de la planche qui nous manque pour nos inscriptions de l'église de Saint-Étienne, nous devons faire remarquer que, dans le 12.^e siècle et dans le 13.^e, on employait ensemble des lettres de deux espèces: les unes ressemblaient assez à celles dont on se sert aujourd'hui; les autres étaient de forme différente, et c'est sur ces dernières que l'attention doit principalement se fixer.

L'A de ces inscriptions se termine ordinairement par une tête ou trait horizontal qui souvent ne s'étend qu'à droite, mais qui quelquefois se prolonge des deux côtés; quelquefois aussi le trait du milieu est en forme de petit V.

Le B n'a rien de bien remarquable; ordinairement sa partie droite est moins allongée que l'ensemble de la lettre, ce qui lui donne une certaine grâce. Nous devons en dire autant du D, du P et de l'R.

Le C commence, dans le 13.^e siècle, à être fermé d'un trait du côté de son ouverture, et souvent il se compose de trois simples traits joints à angle droit.

Le D ressemble quelquefois un peu au D de notre écriture; seulement la partie du haut ne s'élève pas au-dessus de la ligne, et elle se termine par un trait horizontal.

Nous n'avons point exprimé les barres qui se trouvent entre les lignes dans presque toutes les inscriptions de cette époque, non plus que celles qui forment l'encadrement; on pourra les suppléer. Nous avons mis les *trois points*; on sait qu'ils appartiennent aussi à ces temps reculés, quoique dans le 5.^e siècle et dans le 6.^e on en employât deux seulement.

L'inscription du N.^o 1 nous apprend que le mausolée de Jean d'Asside, évêque de Périgueux, a été fait par un nommé Constantin (*Constantinus*) de Jarnac; mais ce Constantin était-il le fondateur du monument, ou en était-il l'architecte et le sculpteur? Nous pensons qu'on ne peut guère rester dans le doute à cet égard, et il nous paraît incontestable que c'est à la main d'un Constantin, natif de Jarnac, que nous devons ce précieux morceau de sculpture.

On trouve dans le N.^o 2 l'époque juste de la mort de l'évêque dont nous venons de parler, et l'on y voit que cet évêque, décédé le 2 du mois de mai 1169, avait tenu le siège neuf ans moins sept jours. Il n'y a, il est vrai, dans l'épithaphe, que *Johannes* (Jofis), mais comme nous n'avons pas

L'E ordinaire a ses trois traits horizontaux égaux en longueur; l'autre est fait en forme d'épsilon minuscule; dans le 13.^e siècle, il est fermé d'un petit trait à son ouverture.

L'F n'a rien de fort remarquable; ses traits horizontaux sont plus courts que ceux de notre F.

Le G ordinaire a sa pointe du bas tournée en volute; l'autre se termine par le haut en ligne horizontale, un peu relevée à l'extrémité.

L'H ressemble un peu à notre H cursive, et quelquefois aussi à notre H du bas de casse.

L'I n'a rien de particulier, si ce n'est que dans le 13.^e siècle il est quelquefois renflé au milieu comme par un point.

Le K a ses branches courbées, et qui se rapprochent de sa barre droite.

L'L a son trait horizontal plus court que dans l'L actuelle.

L'M ordinaire a sa pointe du milieu beaucoup moins basse que notre M actuelle; l'autre est faite comme une espèce d'oméga minuscule tourné du haut en bas; quelquefois ses pointes se recourbent à leur extrémité.

L'N ordinaire est faite de manière que le trait oblique n'arrive point au bout des jambages; l'autre est faite presque comme un D; quelquefois son dernier jambage se recourbe comme dans l'M.

L'O est presque toujours formé de deux portions de cercle.

Le P n'a rien de remarquable.

Le Q se fait quelquefois comme notre Q minuscule.

L'R est plus resserrée par le bas que notre R actuelle.

L'S n'a rien de particulier.

Le T ordinaire a sa tête plus étroite que notre T actuel; l'autre a quelque ressemblance avec le *tau* de la langue grecque; seulement sa partie droite a la forme de notre C.

L'U majuscule était employé quelquefois dans le 13.^e siècle; il ressemble à notre U minuscule; seulement son trait droit est à droite: U.

Le V et l'X n'ont rien de particulier; seulement pour l'X le trait de droite est quelquefois en contre-casse.

d'autre prélat du nom de Jean jusqu'au 15.^e siècle, il est bien évident que ce ne peut être que Jean d'Asside.

Le N.^o 3 est immédiatement et sans intervalle sous le N.^o 2. Dans cette inscription, on recommande à ceux qui liront l'épithaphe, de réciter, pour l'âme du défunt, l'*oremus* ABSOLVE, DOMINE....., ou l'*oremus* DOMINE, VEL DEUS, CUI PROPRIUM....., ou du moins l'oraison FIDELIUM DEUS OMNIUM.....

L'inscription du N.^o 4 est détruite, ou peut-être elle est cachée sous le pavé de l'église; c'est d'après le P. Dupuy que nous la rapportons; elle est propre à donner une idée de la versification de cette époque, où la rime était assez en usage, même dans les vers latins. Probablement cette inscription était en quatre lignes.

Le N.^o 5 forme l'épithaphe de Pierre de Mimet, et comme le millésime n'y est point exprimé, on l'a toujours prise pour celle de Pierre de Durfort, décédé en 1403. Nous avons de la peine à concevoir qu'on ait pu tomber dans une pareille erreur, lorsqu'on avait l'inscription sous les yeux; car, au plus léger examen, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans cette inscription les caractères du 12.^e siècle, et l'on sait en effet que Pierre de Mimet est mort le 10 avril 1182 (1). Les lettres de ce monument sont très-bien gravées.

Le N.^o 6 contient l'épithaphe d'Arnaud de Viger, archidiacre de l'ancienne cathédrale. Le millésime n'y est point exprimé; mais on voit que cet Arnaud de Viger mourut le 4 des ides de février (*febrouarii* pour *februarii*), et le genre des caractères ne nous permet guère de douter que le décès du personnage ne remonte vers le milieu du 13.^e siècle.

Dans le N.^o 7 nous trouvons l'épithaphe de Guillaume (*W.* pour *Willelmus*) de Mimet (*Mimeti*), décédé le 6 des calendes de mai 1247. Ce Guillaume de Mimet, prêtre et sacristain de la cathédrale (2), était sans doute parent de l'évêque Pierre de Mimet; ainsi, nous savons positivement de

(1) C'est M. de Monrcin qui a relevé cette erreur, et c'est à ce savant que nous devons notre travail sur la cathédrale de Saint-Étienne, de même que celui de la basilique de Saint-Front, et assez généralement tout ce qui concerne nos monumens du christianisme.

(2) *Sacristain* signifiait alors tout autre chose que ce que nous entendons ordinairement par ce mot.

quelle manière il faut écrire ce nom. Au surplus, l'inscription se termine par ces mots : AĪA (*anima*) *ejus requiescat in pace, amen*; formule qui, depuis, a été fort usitée.

Le N.º 8 offre l'épithaphe d'Adémar de Melet, archidiaque et prêtre, décédé le 12 des calendes d'octobre 1263. A la fin, on trouve la même prière que dans l'inscription précédente.

Le N.º 9 est une de nos inscriptions les plus curieuses sous tous les rapports, et nous sommes vraiment fâchés qu'elle n'ait pu être gravée.

Cette inscription est sculptée en relief; ses lettres, faites presque sur le modèle de celles du 12.^e siècle, sont ouvrées d'une façon singulière et en espèce de guillochis; seulement le sculpteur, gêné par quelques rognons de silex, et connaissant assez mal son alphabet, a quelquefois séparé les mots d'une manière bizarre; il a même renversé l'S de *Castro*, et on trouve dans la troisième ligne deux fautes d'orthographe (CONMANCEE), et une dans la quatrième (CHAPELE). Probablement aussi c'est par erreur que le mot PAR a été omis devant GUIDO. Quant au premier mot de la quatrième ligne (PRĒSTE), il est évident que c'est l'abréviation de *présente*, et il ne peut y avoir de difficulté à ce sujet. Au surplus, la faute la plus grave est dans la première ligne, où le C, qui devait être en forme de lettrine au haut du V, se trouve à côté, ce qui semble faire *six cents*, tandis qu'il faut lire *cinq cents* (V^c). Enfin, nous devons faire remarquer que dans cette inscription la plupart des mots y sont séparés par deux points, ce qui, pour le 16.^e siècle, nous paraît singulier. Voici donc l'inscription telle qu'elle doit être lue :

L'AN : MIL : V^c : XXI : ET

LE : XIII : D'AVRIL : FVT

COMMENCÉE : LA

PRÉSENTE : CHAPELLE

PAR : GVIDO : DE : CAS

TRO-NOVO :

Telles sont nos inscriptions de la cathédrale de Saint-Etienne. La première et la neuvième se rapportent à la construction de deux monumens;

les autres sont sépulcrales (1). Il ne nous reste plus qu'à parler de celle du N.° 10; et c'est là principalement que le lecteur doit porter toute son attention.

Cette inscription est une table pascalle; elle est gravée sur le mur latéral du sud de l'église, à la hauteur de 3 pieds 7 pouces au-dessus du socle qui soutient les colonnes, et jamais elle n'a été ailleurs qu'à la place qu'elle occupe maintenant (2); sa longueur est de 5 pieds 4 pouces 3 lignes; sa hauteur est de 1 pied 2 pouces 10 lignes, non compris les lignes du bas, qui occupent un espace de 1 pied 4 pouces, sur un peu plus de 6 pouces. Les lettres sont de la hauteur de 1 pouce 4 lignes à 11 lignes (3), et en examinant leur forme avec attention, on ne peut douter qu'elles n'appartiennent au 12.° siècle. D'ailleurs, il est évident que ces lettres ont été gravées sur le mur actuel, et nous avons vu que ce mur ne remontait pas plus haut; ainsi, nous devons être parfaitement fixés à cet égard.

(1) On lit sur une pierre tumulaire qui se trouve dans le pavé de l'intérieur de l'église, une septième inscription sépulcrale; mais comme celle-ci n'est point ancienne, elle n'est d'aucun intérêt; la voici :

CY GIST REV.....
 PERE EN DIRU.....
 NICOLAS DA.....
 CHANTRE ET CHAN
 OINE EN L'EGLISE
 CATHEDRALE DE
 CEANS ET ABBÉ DE
 PEYROUZE AGÉ DE
 QUATRE VINGT ET
 DOUZE ANS LE
 QUEL DECEDA LE
 10.EME AVRIL 1649
 REQUIESCAT IN PACE

(2) L'abbé Lebeuf se trompe lorsqu'il dit que cette inscription était d'abord plus élevée; la destruction n'arriva point jusque-là en 1577. Ce savant est aussi dans l'erreur sur plusieurs autres points: nous nous bornerons à relever les inexactitudes qui lui sont échappées relativement à la table.

1.° Il dit qu'il y a partout trois points; 2.° que les lignes sont à la distance de près de 2 pouces; 3.° que les lettres ont 1 pouce 6 lignes de haut. 4.° Il lit dans la 2.° ligne, MARTIVS pour MARCIUS, APRILIS XIII pour APRILIS XII, APRILIS XVI pour AP. XVI; 5.° dans la 4.° lig., APRILIS XXI pour AP. XXI; 6.° dans la 5.° ligne, MARTIVS XXVIII pour MR. XXVIII; 7.° dans la 6.° ligne, MR. XXVIII pour MR. XXVIII. 8.° Dans la 7.° lig., entre MR. XXVI et AP. VII, il omet AP. XV; 9.° dans la 8.° lig., il lit APRILIS VIII pour AP. VIII; 10.° dans la dernière des lignes courtes, APRILIS XX pour AP. XX.

(3) Celles des deux premières lignes ont 1 pouce 4 lignes; celles de la troisième et de la quatrième ont 1 pouce 1 ligne; celles de la cinquième et de la sixième, 1 pouce; celles de la septième et de la huitième, 11 lignes; celles de la première des lignes courtes, 1 pouce 1 ligne; celles des deux autres, 11 lignes. L'inter valle est de 4 lignes à 1 pouce.

Nous n'entrerons point dans le détail de tout ce qu'ont dit de cette table Scaliger et l'abbé Lebeuf : le premier la regarde comme le cycle de Théophile d'Alexandrie, lequel se composait de 95 années; l'autre y retrouve une partie de la période de *Victorius d'Aquitaine*, qui, comme on sait, était de 532 ans, et que Denys-le-Petit corrigea dans le 6.^e siècle. Au reste, quel que soit celui des deux cycles qu'on ait voulu copier, il est demeuré imparfait. On peut voir la dissertation que l'abbé Lebeuf a faite sur ce sujet (1).

Le premier concile d'Orléans, tenu en 511, ordonna de faire usage de la période dionysienne : il est donc probable que c'est en effet cette période que les auteurs de notre table pascalle ont voulu copier. Seulement, comme c'est vers l'année 1163 que cette table a été gravée, on y fait commencer le cycle à cette année, au lieu de le faire remonter à l'an 1065 qui était celui du renouvellement de la véritable période de Denys-le-Petit : comme cela ne dérangeait rien, il devenait indifférent de commencer à l'une ou à l'autre époque. Toutefois, nous devons faire remarquer que le monument de notre vieille cathédrale n'est pas entièrement conforme aux calculs de Denys-le-Petit (2), que l'on paraît avoir suivi généralement. Suivant ces calculs, la Pâque devait tomber au 3 avril en 1211, et au 23 mars en 1231, tandis que notre table l'indique au 4 avril et au 25 mars pour ces années.

Au surplus, nous avons fait imprimer cette table avec la plus grande exactitude; nous laissons aux computistes le soin d'en tirer le parti qu'ils croiront convenable. Nous ferons seulement observer que la dernière des grandes lignes finit à la quatre-vingt-quatrième case; ce qui pourrait faire croire qu'on aurait voulu remettre en vigueur le cycle hébraïque, dont on a fait usage dans les premiers siècles de l'église; et ce qui, au premier abord, porterait à le penser, c'est qu'il paraît que les trois petites lignes ont été ajoutées.

Enfin, nous ne devons pas omettre de dire qu'au-dessus de chaque case de la table qui nous occupe il y a un trou rond, large de 4 lignes et profond de 1 pouce 5 lignes; que dans plusieurs de ces trous il reste un morceau de bois cassé; que les lettres et les chiffres ont été peints en rouge;

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 23, pag. 207 et suivantes, édit. in-4°

(2) Du moins d'après les Bénédictins : voyez *l'Art de vérifier les dates*, tom. 1.^{er}

qu'à la suite et au-dessous de la troisième petite ligne, la pierre a été polie plus particulièrement qu'ailleurs (1); qu'un quatre-vingt-douzième trou, plus étroit et moins profond que les autres, est au-dessus de l'endroit où devait être le quatre-vingt-douzième chiffre; qu'au-dessous de ce quatre-vingt-douzième trou, de même que plus bas, on voit des traces de chiffres romains et de lettres, écrits les uns en rouge et les autres en noir (2); et de tout cela on doit nécessairement conclure,

1.° Que cette table est bien évidemment un cycle pascal, fait à l'usage du diocèse;

2.° Que chaque trou a reçu une aiguille de bois ou plutôt une espèce de petit drapeau, et que ce petit drapeau était changé de place au commencement de chaque année;

3.° Enfin, que, lorsqu'il n'y a plus eu de cases gravées, on a fait un dernier trou à côté, qu'on y a mis le drapeau, et qu'à chaque année on écrivait au-dessous le jour et le mois où tombait la Pâque.

Cette pratique d'indiquer la Pâque ne doit point étonner; on conçoit même qu'elle devait être en usage dans la plupart des cathédrales. Dans ces temps, on ne connaissait point encore l'art de la typographie; les livres étaient rares: l'évêque devait donc être chargé de faire connaître aux curés de sa dépendance l'époque des fêtes mobiles, qui toutes étaient réglées sur la Pâque. Un concile de l'an 393 ordonne même que l'évêque de Carthage sera tenu, chaque année, d'indiquer le jour de cette fête, pour l'année suivante, à tous les évêques d'Afrique, ses collègues (3). Ainsi, l'on doit reconnaître que chaque évêque était chargé d'en faire autant dans son diocèse, et il ne peut y avoir aucun doute sur le but de notre table pascale.

(1) La place qu'occupent les trois petites lignes est également très-polie et un peu renfoncée, ce qui contribue à nous faire penser que ces lignes ont été ajoutées après coup.

(2) Ces traces de caractères y sont multipliées à l'infini.

(3) Cet empressement de nos prélats à faire graver un cycle pascal, pourrait faire présumer que l'évêque de Vésonne avait eu la même charge pour l'Aquitaine, que celui de Carthage pour l'Afrique.

CHAPITRE XII.

Autres églises et chapelles de Vésone, du Puy-Saint-Front et du territoire Pétrocorien.

AVANT la révolution, on comptait dans la ville actuelle de Périgueux, dans la Cité ou dans les faubourgs, un grand nombre d'autres églises ou chapelles, dont la plupart remontaient, du moins pour leur fondation, à une haute ancienneté. Plusieurs de ces édifices ont été détruits, et il en subsiste encore : nous allons les faire connaître tous, aussi succinctement qu'il nous sera possible ; ensuite nous parlerons de quelques autres monumens religieux du territoire pétrocorien.

ARTICLE 1.^{er} — *De l'église de Saint-Silain.*

L'église de Saint-Silain était au nord-ouest et à une petite distance de la basilique de Saint-Front (1) ; elle était orientée de l'ouest à l'est ; son plan formait un parallélogramme rectangle d'environ 100 pieds de long, sur 57 pieds de large, et à l'extérieur de son mur du couchant on avait élevé un clocher à base carrée.

On a vu que cette église avait remplacé un temple païen, et que lorsqu'elle fut détruite, nous avons remarqué parmi les matériaux qui en provenaient, de nombreux fragmens antiques (2) ; c'est tout ce qu'on peut savoir de son origine. Telle qu'elle était au moment de sa destruction, elle

(1) Si, au moyen de la boussole, on oriente le graphomètre sur la galerie de l'ouest du clocher de Saint-Front, l'emplacement de l'église de Saint-Silain se trouve à l'ouest, avec déclinaison de 13° vers le nord. Cet emplacement, connu aujourd'hui sous le nom de *Place de Saint-Silain*, a été aussi appelé *Place du 18 Fructidor* et *Place de la Concorde*. On y avait planté des arbres qui ont été arrachés en 1823.

(2) Voyez tome 1.^{er}, pag. 321. Parmi les débris antiques, on a retrouvé aussi quelques fragmens de marbres. Au reste, il serait possible que le temple n'eût pas été juste à la même place que l'église ; probablement il était un peu plus au nord.

n'offrait rien qui parût remonter à une haute ancienneté, ou du moins les légers souvenirs qui nous restent de son ensemble et de ses détails, ne nous fournissent rien à cet égard; son caveau principal est la seule chose dont nous puissions parler avec certitude (1).

La plupart des édifices du culte sont élevés sur des cryptes, ou espèces d'hypogées, qui souvent n'étaient destinés qu'à la sépulture, mais qui quelquefois sont de véritables mémoires ou confessions des saints patrons. Nous en avons distingué de ces deux sortes dans notre description de la cathédrale actuelle; l'église de Saint-Silain en avait sans doute de même, et nous ne doutons pas que celui qui nous occupe n'ait renfermé primitivement le tombeau du Saint.

Ce caveau se trouvait au centre de l'église (2); sa longueur, de l'ouest à l'est, est de 15 pieds et quelques pouces; sa largeur est de 12 pieds; sa voûte est en plein cintre, et elle peut s'élever au-dessus du sol de 12 à 13 pieds; on pénétrait dans son intérieur par une rampe pratiquée du côté du couchant. Au levant est une fenêtre ébrasée, et dont la largeur extérieure est de 2 pieds 2 pouces; au nord, et tout contre l'entrée, est un embranchement, en forme d'arcade, de 5 pieds de large, sur 8 pieds de profondeur.

Les montans de l'entrée sont en pierres de taille de médiocres dimensions; les murs latéraux sont en petits moellons grossièrement smillés, disposés en assises, et dont la hauteur est de 3 pouces 6 lignes, et la longueur de 6 pouces. Le mur de l'est suit une ligne légèrement recourbée; il est également en moellons, mais ceux-ci n'ont que 3 pouces de haut sur 4 pouces de longueur. La voûte est en longs éclats de pierres.

Mais quelle est l'ancienneté de ce petit monument souterrain, et quelle était sa véritable destination? Ses murs latéraux et sa voûte remontent évi-

(1) Lorsqu'on a voulu, en 1823, baisser le niveau de la place, on a fait quelques ouvertures aux voûtes de ce caveau pour avoir la facilité de jeter dans son intérieur des matériaux inutiles, et M. de Mourcin a profité de cette occasion pour y pénétrer; mais malheureusement, à cette époque, les débris s'élevaient de 7 à 8 pieds sur le sol.

(2) Il est distant de la maison qui est du côté de l'est de 38 pieds 9 pouces, et il se trouve à environ 25 pieds de celles du sud; mais le trou par lequel on peut le mieux pénétrer dans son intérieur, est à 5 pieds de la première maison dont nous venons de parler, et à 32 pieds de celles qui sont de l'autre côté.

demment au 10.^e siècle, ou tout au moins au 11.^e : il ne peut y avoir de doute à cet égard ; et dans l'ensemble du mur de l'est, comme dans ses détails, on est forcé de reconnaître une construction de l'an 500 ou environ. Au surplus, ce dernier mur offre des particularités remarquables.

1.^o Sa fenêtre monte encore plus que sa voûte, et comme cette fenêtre est détruite dans le haut, il est évident qu'elle s'est élevée davantage ;

2.^o La partie supérieure de ce qui reste de cette fenêtre est de 3 ou 4 pieds sous le sol extérieur ; ce qui prouve que ce sol s'est considérablement exhaussé ;

3.^o Enfin, les côtés du mur continuent en parement derrière les extrémités des murs latéraux ; ce qui prouve qu'ils ont eu un plus grand développement.

Et de tout cela il résulte que ce même mur de l'est a fait partie d'un édifice beaucoup plus vaste et plus élevé que la crypte dont il forme maintenant une des parois.

Pour juger avec certitude de cet édifice, il faudrait faire des fouilles à l'extérieur, et tout examiner avec soin jusqu'au sol antique, qui est à plus de 15 pieds de profondeur ; mais du moins dès à présent on ne peut douter que ce ne fût une chapelle construite vers l'époque dont nous venons de parler. Sans doute le temple païen avait été détruit dans le 4.^e siècle ; cette chapelle l'avait remplacé, et elle fut détruite à son tour ; seulement comme elle rappelait de pieux souvenirs, et que le sol extérieur s'était beaucoup élevé, on la reconstruisit comme simple hypogée de l'église qu'on bâtit sur ce local vers le 10.^e siècle ; et malgré les diverses reconstructions et restaurations du principal monument, on l'a toujours ménagée, ce qui prouve bien qu'elle renfermait quelque objet de vénération ; et comme on ne peut douter que ce ne fût le tombeau du saint, c'était une véritable confession.

S'il fallait de nouvelles preuves de cette assertion, nous ajouterions que le jour de la fête de Saint-Silain, on était encore dans l'usage, il y a une quarantaine d'années, de célébrer la messe dans cette chapelle souterraine ; que sa voûte et ses murs sont ornés de peintures à fresque qui paraissent remonter au 14.^e siècle, et que, parmi ces peintures, on retrouve toute l'histoire de Saint-Georges et de Saint-Silain.

Le tombeau a dû être placé dans l'embranchement du nord ; mais sans doute on en avait ôté les reliques à une époque reculée, puisque depuis long-temps ce réduit était séparé de la chapelle, et servait de sépulture à des particuliers (1).

Au nord de l'église, et sur une ligne parallèle, était un vieux cloître dont il ne subsiste que quelques vestiges. La galerie de l'ouest de cet édifice était vis-à-vis du clocher, et l'on distingue encore de ce côté plusieurs arcades qui évidemment donnaient sur le préau : ces ouvertures sont en plein cintre ; leur largeur est de 5 pieds 7 pouces, et elles sont toutes disposées à un pied d'intervalle.

ARTICLE 2. — *Des autres églises et chapelles de Vésonne, du Puy-Saint-Front et des faubourgs.*

De l'église de Saint-Roch ; en ville (2). — L'église de Saint-Roch faisait le coin de la rue de Saint-Roch à celle de l'Aubergerie ; sa direction était de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 15 ou 16 degrés vers le nord ; sa longueur était de 36 pieds, et sa largeur de 18 pieds ou environ. Il y a plus de deux cents ans que cette église a été détruite, et qu'on a fait une espèce de terrasse sur son emplacement (3) ; le seul mur de l'est subsiste encore, et l'on y reconnaît le faire du 11.^e siècle. A l'extérieur de ce mur sont de vieilles constructions qui paraissent avoir fait partie d'un hôpital.

De la chapelle de Saint-Roch ; en ville. — Lorsqu'on eut détruit l'église de Saint-Roch, on édifia sur la porte de l'Aubergerie une petite chapelle que l'on consacra sous l'invocation du même saint ; elle a été détruite pendant la révolution.

De la chapelle de Saint-Louis ; en ville (4). — La chapelle de Saint-Louis

(1) MM. de Raymond de Sallegourde, qui avaient succédé à MM. de Mankanam, comme ceux-ci l'avaient fait à la famille des d'Arnaud de Golce.

(2) Avant les recherches de M. de Mourcin on ne soupçonnait pas qu'il eût existé, dans la ville actuelle de Périgueux, une église de Saint-Roch, ni une église de Saint-Louis, et on ne connaissait point l'emplacement de celle de Saint-Georges, quoique plusieurs titres en fissent mention.

(3) C'est la terrasse de la maison de Sallegourde ; on finit dans ce moment de la détruire.

(4) Rue de Saint-Louis, N.^o 4.

était dans l'angle de la rue qui porte ce nom ; quelques parties de ses constructions subsistent encore , et l'on y remarque le faire des 13.^e et 14.^e siècles.

De la chapelle de Saint-Georges ; en ville. — La chapelle de Saint-Georges confrontait aux rues de Notre-Dame, de Saint-Georges et du Pas-Saint-Georges ; il paraît que sa direction était de l'ouest à l'est. Depuis longtemps cette chapelle était détruite, et des maisons particulières l'avaient remplacée ; mais en 1790 quelques-unes de ces maisons dépendaient encore d'une vicairie.

De quelques autres églises de l'intérieur de la ville. — Nous croyons qu'il y a eu une très-ancienne église sur la place du Cimetière-de-Saint-Silain ; mais nous ne savons pas sous quelle invocation elle était consacrée ; elle dut être détruite avant le 12.^e siècle.

Les autres églises de l'intérieur de la ville dépendaient des communautés ; nous en parlerons à l'article suivant.

De l'église de Saint-Pierre-ès-Liens (ou l'Ancien) ; au Cimetière-des-Pendus (1). — L'église de Saint-Pierre-ès-Liens est à une petite distance de la citadelle romaine, et se trouve au sud-est de l'ancienne cathédrale de la Cité ; depuis long-temps il n'en subsiste qu'une partie, dont la longueur, hors d'œuvre, est de 28 pieds, et la largeur de 27 pieds et quelques pouces.

Cette petite église, dont la direction est de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 3 degrés vers le nord, ne paraît point avoir été voûtée ; du sol actuel au haut de son pignon elle s'élève de 21 pieds ; ses murs de l'ouest, du nord et du sud sont parfaitement liés ensemble, et rappellent le faire du 6.^e siècle ; ils sont formés de petits moellons bruts placés en assises. Aux angles, on trouve des pierres de 2 pieds et quelques pouces de hauteur.

La porte d'entrée est du côté de l'ouest, mais tout-à-fait contre le mur du nord ; sa largeur est de 4 pieds 7 pouces. Le mur de l'est, bien qu'il annonce une haute ancienneté, a été fait après les trois autres, du moins dans sa partie inférieure ; il est percé d'une arcade d'environ 15 pieds de

(1) Cette église sert maintenant de grenier à foin, d'écurie et d'orangerie.

large, sur 13 pieds de hauteur sous clef; la naissance du cintre de cette arcade commence à 4 pieds au-dessus du sol actuel.

A 20 pieds et quelques pouces des angles de l'ouest, les murs latéraux offrent au dehors une partie d'arcade feinte, pratiquée dans un avant-corps de 7 pouces 6 lignes de saillie; ils ont un arrachement à leur extrémité, et l'on ne peut guère douter que ce qui a été détruit ne fût à peu près de la même étendue que ce qui subsiste encore; d'où il résulte que la longueur totale de l'église était de 54 pieds.

Nous ne savons à quelle époque la partie de l'est de ce petit édifice a été détruite; peut-être est ce au 15.^e siècle. Quoi qu'il en soit, on trouva sous son ancien sol, lequel est maintenant enterré de plusieurs pieds, une vieille tombe avec ces mots : LEO PAPA; et on en tira la conséquence que le pape Léon, celui qui avait sauvé la capitale du monde des ravages d'Attila, était mort dans notre antique Vésone (1).

Dans les premiers siècles de l'église, le titre de *Papa* était assez généralement attribué à tous les évêques, et l'on ne peut guère douter que le personnage inhumé dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens, ne soit ce Léon ou Léonce qui, vers le milieu du 4.^e siècle, occupait le siège épiscopal chez les Pétrocoriens, où il mourut en odeur de sainteté. Peut-être ce vénérable prélat avait-il fondé un modeste oratoire dans le lieu même où l'église fut ensuite élevée.

De l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste; au Cimetière-des-Pendus. — L'église de Saint-Jean-l'Évangéliste est au nord de celle de Saint-Pierre, dont elle n'est distante que de 54 pieds 8 pouces; elle n'a jamais été voûtée; sa longueur hors d'œuvre est de près de 47 pieds; sa largeur est de 19 pieds 7 pouces; sa direction est de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 3 degrés vers le sud. La porte d'entrée de cette petite église est au sud, mais à peu de distance du mur de l'ouest; sa construction est en pierres de taille dont les assises sont de différentes hauteurs; et il est à remarquer que sa partie de l'est a été refaite. Ce qu'il y a de plus ancien dans cet édifice nous paraît remonter au 11.^e siècle; le reste peut appartenir au 13.^e

Au surplus, ce monument du culte est connu maintenant sous le nom

(1) M. l'abbé de Lespine avait déjà relevé cette erreur.

de *Saint-Cloud*, parce que dans les derniers temps on y avait consacré un autel sous cette invocation. Dans les 12.^e et 13.^e siècles, il y avait une espèce de vieux cloître à côté; des actes en font mention en ces termes : *In claustro Sancti-Johannis-Evangelistæ, inter Podium et Civitatem.*

De l'église de Saint-Pierre-ès-Liens (laney's); *au cimetière actuel* (1). — Nous ne pouvons rien dire de cette seconde église de Saint-Pierre; elle est détruite depuis plus d'un siècle, et bien qu'il en subsistât quelques vestiges avant la révolution, nous ne pouvons nous les rappeler. D'ailleurs, ce petit édifice avait été refait plusieurs fois; quelques parties de ses fondemens, que nous avons eu occasion de voir depuis peu d'années (2), nous ont paru construites en très-ancien blocage; elles offrent même cela de particulier, que, pour les établir, on a été obligé de trancher par le milieu des mosaïques antiques et d'un très-bon goût (3).

Au sud de cette église on voyait une petite construction de forme ronde, et dont l'étage souterrain a servi long-temps de charnier; peut-être avait-elle remplacé un édifice païen; mais ce que nous en avons vu ne conservait rien qui rappelât l'antiquité.

Quoi qu'il en soit de ces deux petits monumens, on ne peut douter qu'une église n'ait existé de toute ancienneté dans ce lieu; car non-seulement le terrain d'alentour a servi de cimetière depuis les premiers siècles du christianisme (4), mais c'est là qu'autrefois nos évêques prenaient possession de leur diocèse (5).

(1) A environ 120 pieds du mur du nord, et à l'ouest de l'allée.

(2) C'est M. de Mourcin qui les a vus en 1822.

(3) Voyez le supplément.

(4) D'anciennes tombes en pierre occupaient tout ce terrain; elles étaient même les unes sur les autres. Au surplus, voyez le supplément.

(5) Après que l'évêque avait pris possession dans l'église de Saint-Pierre, les quatre barons du Périgord le prenaient sur leurs épaules et le portaient jusqu'à la Porte-Romaine (à côté de la maison de Mad. d'Anglars), où était une estrade sur laquelle les principales autorités l'attendaient pour recevoir son serment. Immédiatement après cette cérémonie, le cortège se rendait dans le même ordre à la porte de la cathédrale, et cela ne se faisait jamais sans que les quatre barons se fussent disputés sur la prééminence à laquelle chacun prétendait.

A la réception de Foucaud de Bonneval, nommé évêque de Périgueux le 4 août 1531, le roi, pour éviter tout sujet de querelle, avait défendu aux barons de venir exercer leurs fonctions en personne, et en conséquence ils avaient nommé des procureurs chargés de les remplacer et de faire toutes les protestations de

De l'église de Notre-Dame-de-Leydrouse (de Lesdrosa); à la Cité. — La petite église de Notre-Dame-de-Leydrouse sert maintenant d'habitation; elle est située dans le bas de la rue Romaine; sa longueur hors d'œuvre est de 41 pieds 7 pouces; sa largeur est de 22 pieds 9 pouces. On a conservé une partie des murs de cette vieille église, et ses caveaux à voûte d'arête subsistent encore en entier. La direction du monument était du nord au sud, avec déclinaison de 16 degrés à l'est.

De l'église de Saint-Astier; à la Cité. — Il y avait, à ce qu'il paraît, une petite église consacrée sous l'invocation de Saint-Astier; elle était située dans la rue qui porte ce nom, et se trouvait à l'ouest de Notre-Dame-de-Leydrouse; nous n'avons rien retrouvé de ses anciennes constructions.

De l'église de Saint-Jacques; au couvent de Sainte-Claire. — L'église de Saint-Jacques est située sur les bords de l'Ille, et au sud-ouest de l'ancien pont de Japhet: avant la révolution, elle servait de chapelle aux religieuses de Sainte-Claire; sa longueur hors d'œuvre est de 79 pieds; sa largeur est de 32 pieds 5 pouces; à l'extérieur de chacun de ses murs latéraux sont trois éperons de 3 pieds 2 pouces de saillie sur autant de largeur, et à chaque mur des extrémités il y en a deux.

droit. Messire Raymond de Gontaut, chevalier, seigneur de Cabreyreys et de la Venêque, et messire Jean de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniès, furent chargés des pouvoirs du baron de Biron. Le seigneur des Escuyers de Charnars comparut pour le baron de Bourdeilles. M.^r M.^c Louis Arnaud, seigneur de la Borie, pour le baron de Beynac; et Jean Bazin, pour le baron de Mareuil.

Ces chargés de pouvoirs firent chacun en particulier toutes les protestations qu'ils crurent convenables, et s'étant disputés aussi bien que leurs commettans auraient pu le faire, l'évêque désigna quatre autres seigneurs pour le porter, ce qui pourtant n'eut pas de suite, parce que le maire et les consuls voulurent avoir cet honneur.

Cependant les véritables barons étaient déjà venus en personne, et le 31 décembre, qui était la veille du jour où devait se faire l'entrée, « M.^{rs} les maire et consuls..... advertys par certains personaiges, « mesmement par noble Jehan de Saint-Astier, dit Saint-Martin, maistre Loys Raymond, etc..... que à l'entrée de reverend pere en Dieu, maistre Foulcaud de Bonneval, évesque de Perigueux, laquelle se « doit faire le jour de demain, les barons de Perigort font grosse assemblée de gens d'armés, mesmement « messieurs de Bordeilhe et de Byron qui veulent contendre de aller devant à ladicte entree dudict éves- « que, et que l'ung contre l'autre font grosse assemblée de gens: Parquoy lesdictz seigneurs maire et con- « sulz, advertis de ce, comme seigneurs de la presant jurisdiction, affin que ne y ayt scandalle et que le « droict de justice soit gardé, ont fait inhibition et deffence ausdictz barons et aultres qu'il appartiendra, « de ne faire aulcung port d'armes en la presant jurisdiction, ne congregation illicite, à la peine de la bart « et aultre peine qu'il escherra, etc.» (*Livre-Jaune*, f.^o 178, verso, et suivans).

Ces inhibitions et défenses, signifiées aux barons le lendemain (1.^{er} janvier 1532), produisirent leur effet: tout rentra dans l'ordre.

La direction de cette église est du nord-ouest au sud-est : sa porte principale est au nord-est ; elle est en gothique fleuri, et il est évident qu'elle a été ouverte vers la fin du 14.^e siècle. Le reste de la construction se compose de deux parties, celle de l'ouest et celle de l'est. La première paraît remonter à 1450 ou environ ; la seconde, excepté ses fenêtres, peut être plus ancienne d'une centaine d'années. Du côté du sud-ouest est un petit clocher moderne. Au surplus, les gros murs ont une bonne épaisseur, et les contreforts nous indiquent que l'édifice avait d'abord été destiné à être voûté.

De l'église de Saint-Hilaire ; près de la rivière. — L'église de Saint-Hilaire était au nord-est, et à une petite distance de celle de Saint-Jacques ; avant la révolution elle était encore paroissiale, et peut-être avait-elle été fondée dans l'endroit même où Saint-Hilaire fut logé, lorsque, en 360, il vint visiter les tombeaux de nos saints. Quoi qu'il en soit, cette église avait été réparée plusieurs fois, et telle qu'elle était avant sa destruction, elle n'offrait presque plus rien d'ancien ni de curieux.

De l'église de Saint-Hippolyte ; contre la fontaine des Malades. — La fontaine des Malades était connue autrefois sous le nom de *Fontaine-de-Saint-Hippolyte*, et à une petite distance au nord-ouest il y avait une église consacrée à ce même saint. Nous ne connaissons ni le plan ni l'étendue de cette église ; nous ne savons même pas au juste quelle place elle occupait ; seulement il paraît qu'elle était à l'ouest de l'ancienne route qui aboutissait au pont de Japhet, et qu'elle servait de paroisse au faubourg. On retrouverait encore sans doute ses fondemens, parce que le sol d'alentour s'est beaucoup élevé ; et si quelques portions de murs, qui maintenant servent de clôture entre deux jardins, dépendent, comme on ne peut guère en douter de sa construction, on peut assurer qu'elle appartenait au 7.^e siècle, ou tout au moins au 8.^e (1). Au surplus, tous les environs de cet édifice sont couverts de débris d'antiquités, et dans le 15.^e siècle il y avait encore un hôpital qui pendant long-temps avait servi de retraite pour les lépreux.

(1) Ces portions de murs sont à environ 230 pieds au nord-ouest de la fontaine ; elles ne s'élèvent, sur le sol actuel, que de 3 ou 4 pieds, et les petites pierres en assises qui entrent dans leur construction sont presque entièrement détruites par la gelée.

De l'église de Saint-Georges ; au faubourg de ce nom. — L'église de Saint-Georges servait encore de paroisse au moment de la révolution ; elle est détruite en partie ; sa largeur hors d'œuvre est de 18 pieds 6 pouces. A l'extérieur étaient des éperons qui ont été coupés. La voûte subsiste encore ; elle est en arc angulaire , et tout annonce que la reconstruction de l'édifice appartient aux 14.^e et 15.^e siècles. On pense que celui qui y fut d'abord élevé avait remplacé un temple païen. Le cimetière qui était à côté remontait à la plus haute antiquité (1).

De la chapelle de Saint-Cloud ; à l'ancien faubourg de Charroux. — A l'est de la léproserie de Charroux était une chapelle consacrée à Saint-Cloud (2) ; avant la révolution il en subsistait encore quelques pans de murs ; les matériaux qu'on en a tirés lors de sa première démolition ont servi à faire le mur de terrasse du petit enclos où elle était située , et ils nous prouvent que sa construction remontait au 12.^e siècle.

Nous avons déjà parlé d'une autre église dans laquelle se trouvait aussi un autel de Saint-Cloud , et l'on ne sera sans doute pas étonné qu'il y ait eu à Vésonne plusieurs édifices consacrés sous cette même invocation , si l'on fait attention que Clodoald était fils de Clodomir , et que ce dernier avait été roi d'Aquitaine.

De la chapelle de l'Arsaut ; près de l'ancien hôpital de ce nom. — La chapelle de l'Arsaut était située contre la rivière et à l'ouest de l'hôpital de ce nom : nous ne connaissons ni son plan , ni son étendue ; nous savons seulement qu'elle avait été dédiée sous l'invocation de la Vierge-Marie , et que , depuis qu'elle dépendait d'un établissement consacré à l'humanité , Saint-Côme y était en grande vénération.

Dans les derniers temps on avait reconstruit quelques parties de cette ancienne chapelle ; mais on ignore l'époque de sa fondation première ; peut-être même avait-elle été rebâtie dans le 13.^e siècle : ce qui donnerait à le

(1) Voyez tome 1.^{er}, pages 323 et 364.

(2) Elle était dans le petit enclos qui sépare la vieille route de la nouvelle : on reconnaît encore la place qu'elle occupait , parce que le sol y est plus bas qu'ailleurs. Peu d'années avant la révolution , on y allait encore offrir quelques sous qu'on déposait sur une large pierre restée au milieu de l'enceinte , ce qui engagea le dernier curé de la paroisse de Saint-Pierre-ès-Liens (le sieur Lass.) à faire transporter la pierre dans son église paroissiale , dont ce lieu dépendait.

penser, c'est un fragment d'inscription que nous y avons retrouvé, sur un tambour de colonne d'environ 9 pouces de diamètre.

Sur un fragment de colonne.

.....

.....

TO S: OI' : : :

FR: G: ARNAV

DI SACERDOS:

AÑŌ : DÑI : M

C.: : LI : ✱ : . :

Ce fragment est la fin de l'inscription, et il est évident qu'il y est question d'une dédicace; mais était-ce celle de la chapelle ou d'un simple autel? C'est ce que nous ne pouvons déterminer.

De l'église de Saint-Martin; près du couvent des Jacobins (1). — L'église de Saint-Martin, qui autrefois était paroissiale, et qui, au moment de la révolution, dépendait du couvent des Jacobins, a été rebâtie plusieurs fois; et telle qu'on la voit aujourd'hui, elle est presque moderne: sa direction est du sud au nord, avec déclinaison de deux degrés vers l'est; sa longueur est d'environ 102 pieds, et sa largeur de 38 pieds, non compris les chapelles latérales.

On croit que cette église occupe une partie de l'emplacement du palais des anciens gouverneurs du Périgord, et que sa première fondation remontait au 5.^e siècle. Quoi qu'il en soit, elle fut entièrement ravagée par les barbares ou par l'effet des guerres civiles, et l'évêque Pierre de Saint-Astier la reconstruisit dans le 13.^e siècle. Enfin, les protestans la détruisirent encore en 1577, et malheureusement on en confia la réédification à des architectes dont le goût n'était rien moins qu'épuré.

De l'église de Saint-Martin; au faubourg de ce nom (2). — La petite

(1) Les anciennes religieuses de Sainte-Ursule occupent maintenant ce couvent.

(2) A quelques pas au nord de la rue.

église du faubourg de Saint-Martin était encore paroissiale avant la révolution ; elle sert maintenant de magasin. On croit que la première fondation de cette église remonte à une haute ancienneté ; mais comme elle a été reconstruite plusieurs fois, et sur de très-petites dimensions, elle n'est maintenant d'aucune espèce d'intérêt ; sa longueur est de 46 pieds 6 pouces ; sa largeur est de 30 pieds, et sa direction est de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est.

De la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde. — La chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde est à quelques pas à l'ouest de la route de Paris ; elle sert maintenant de grenier à foin et de magasin ; sa construction actuelle est moderne, mais le bas de ses murs appartient au 12.^e siècle, ce qui prouve que sa fondation remonte à une époque reculée. La direction de cette chapelle est de l'ouest à l'est, avec déclinaison de 10 degrés vers le nord ; son plan est une croix latine ; sa longueur est de 59 pieds ; sa largeur est de 46 pieds.

Le mur du nord de la branche du nord de ce petit édifice se continue à l'est par une partie de constructions du 12.^e siècle, et à l'angle du nord-ouest de la tête de la croix on voit un petit bâtiment du 13.^e (1).

De la chapelle de Saint-Nicolas ; sur la route d'Angoulême. — La chapelle de Saint-Nicolas était près du pont de ce nom ; comme elle est détruite depuis long-temps, nous ne pouvons en rien dire de certain ; son emplacement est à environ deux cents pas au nord de la route d'Angoulême, et la maison du bordage connu sous le nom du *Pavillon*, paraît renfermer encore quelques parties de ses constructions. A côté, on trouve des débris romains.

De la chapelle de Saint-Sicaire. — La chapelle de Saint-Sicaire est entièrement détruite ; elle était située sur le bord du vieux chemin du coteau qui porte ce nom, et elle se trouvait à une bonne distance au nord de celle de Saint-Nicolas. Nous ne connaissons rien de la fondation de cette chapelle ni de son genre de construction.

De la chapelle de Saint-Gervais. — La chapelle de Saint-Gervais, qui a

(1) On vient (en 1826) d'acheter cette église pour la démolir, et on se propose de bâtir une maison sur son emplacement.

Deauratæ). — Il est question, dans quelques titres, d'une église de Notre-Dame-de-la-Daurade, et elle devait être située à l'est et à deux ou trois cents pas de la fontaine des Malades. C'était un Hélie de Charroux (*Helias de Carrophio*), bourgeois du Puy-Saint-Front, qui avait édifié ce petit monument; et en 1206, Pierre de Charroux en fit don à l'abbaye de Cadouin : c'est tout ce que nous en savons.

D'une petite église qui a dû être au-delà du pont de la Cité. — Il paraît y avoir eu une église ou une chapelle dans le petit faubourg qui est au-delà du pont de la Cité, et peut-être aussi y a-t-il eu dans ce même endroit un vieux hôpital; mais nous n'en savons rien de certain.

De l'Église-Charles; près du gouffre du Toulon (1). — Nous avons déjà parlé de l'Église-Charles; elle était située au sud, et à une vingtaine de pas de la route d'Angoulême : il en subsiste encore une partie, qui formait le sanctuaire; sa longueur est de 21 pieds 9 pouces, sa largeur est de 18 pieds 5 pouces, et sa hauteur est de 20 pieds jusqu'au haut du pignon. Le reste avait plus de 30 pieds de long sur 26 pieds de large.

La portion qui subsiste encore est voûtée en plein cintre, et sa voûte est faite en éclats de pierres; ses murs sont en petits moellons, dont quelques-uns sont un peu smillés. Les grosses pierres des angles ont de 1 pied 2 pouces à 1 pied 7 pouces de hauteur, et l'on remarque dans le haut des pignons quelques ailes de fougère. En un mot, l'Église-Charles, dont le sanctuaire sert maintenant de chai, appartient à une époque reculée, et a été restaurée plusieurs fois. Ce qu'on y voit de plus ancien semble remonter au 8.^e siècle; d'où il résulte que Charlemagne pourrait bien, comme le dit la tradition, en avoir été le fondateur; c'est même ce que nous semblent confirmer certaines histoires populaires (2). On sait que l'hôpital qui était à côté de cette église remontait à la plus haute ancienneté.

(1) On l'appelle aussi très-souvent l'*Hôpital-Charles*, à cause de l'hôpital dont elle dépendait.

(2) Suivant ces contes populaires, « Le prince ou empereur Charles aurait eu son armée dans la plaine; il y aurait fait construire un hôpital pour ses malades, et un jour, comme les ennemis avaient empoisonné la rivière et que ses soldats mouraient de soif, il était dans la plus grande désolation. Quel parti prendre? l'armée allait périr. Plein de ces réflexions, et l'âme livrée au désespoir, le prince restait immobile, appuyé sur le pommeau de son épée, lorsque tout-à-coup il aperçut quelques filets d'eau que la pointe de cette même épée faisait jaillir : c'était une source, et le bonheur de Charles fut extrême lorsque, quelques mois plus tard, le gouffre du Toulon parut en entier. »

De l'église de l'Ermitage du Toulon. — Il paraît qu'il y a eu une petite église près de la fontaine de l'Ermitage du Toulon ; elle subsistait encore dans le 16.^e siècle, mais nous ne connaissons ni son plan ni l'époque de sa fondation.

ARTICLE 3. — *Des divers couvens de Vésone et du Puy-Saint-Front.*

Avant les ravages de la révolution, l'on comptait au Puy-Saint-Front, ou sur le reste de l'emplacement de Vésone, plusieurs couvens et autres établissemens religieux.

Du couvent des Jacobins. — Le plus ancien de ces couvens, après le monastère de Saint-Front, était celui des Jacobins (Dominicains ou Frères Prêcheurs) ; selon le P. Dupuy et la tradition, il aurait été fondé par Saint-Cybar, vers le 5.^e siècle, et sans doute il avait été plusieurs fois détruit et reconstruit ; au 13.^e siècle, il appartenait aux chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Côle, et il fut cédé en échange à l'évêque Pierre de Saint-Astier (1), qui le réédifia, et y établit, en l'an 1241, les Frères Prêcheurs. Enfin, dans le 16.^e siècle, ce couvent a été encore ravagé et puis reconstruit en entier ; maintenant il est occupé par les Dames Ursulines, qui, comme on sait, suivent la règle de Saint-Augustin. Nous avons parlé de l'église de ce même couvent ; il est inutile d'y revenir.

Du couvent des Cordeliers. — Le couvent des Cordeliers (ou Frères Mineurs, de l'ordre de Saint-François) était dans le vaste enclos qui est au sud du champ de foire ; c'est maintenant une propriété particulière, et il n'en reste plus que quelques parties sur pied.

La première pierre de l'église de ce couvent fut posée en 1220, par l'évêque Raoul de Lastours ; mais presque toutes les constructions qui y avaient été faites dans le 13.^e siècle furent détruites dans le 16.^e La nouvelle église qu'on y voyait avant la révolution formait un carré-long, et on l'avait ornée de beaucoup de sculptures ; sa direction était du nord au sud. On voit un grand nombre d'inscriptions sépulcrales, assez modernes, dans quelques parties de murailles qui subsistent encore autour ; et dans le

(1) Pierre de Saint-Astier céda pour cet échange la petite église de Saint-Martin.

bas d'un des vieux murs du couvent on en remarque une du 13.^e siècle, qui est conçue en ces termes :

✠ : II : IDVS IVNII :
 OBIT FR : S : DE : CL :
 SACERDOS : ANNO
 DNI M : CCLXXVI : ✠ :

Du couvent des Augustins. — Le premier couvent des Augustins fut fondé en 1484, hors des murs de la ville, et à l'ouest de la route qui aboutissait à la rue du Plantier (1); il fut détruit dans le 16.^e siècle, et en 1615 on en fonda un second *intra muros*. C'est ce dernier édifice qui subsiste encore, et dans lequel on a établi les prisons; il n'offre rien que l'on puisse citer. On avait reconstruit une petite chapelle sur l'ancien local.

Du couvent des Récolets. — C'est au-delà du Vieux-Pont et dans le faubourg des Barris que se trouvait le couvent des Récolets (ou Frères Mineurs de Saint-François, de l'étroite observance); il avait été fondé en 1615; il a été abattu en partie pendant la révolution. L'église fut également détruite à cette dernière époque; elle était décorée de beaucoup d'ornemens, mais dont la plupart étaient d'assez mauvais goût.

Du collège des Jésuites. — Le collège des Jésuites, fondé en 1530, sous le simple nom de *Collège*, ne fut achevé que vers les commencemens du 17.^e siècle; les Pères y furent établis en 1592.

L'église de ce collège a été détruite en 1811: elle était dirigée du nord au sud, et elle ressemblait à toutes les autres églises des Jésuites; elle était même assez vaste, et sa construction, toute en pierre de taille (2), avait été soignée.

(1) Au nord de la place de Tourny, et vis-à-vis des prisons actuelles.

(2) On avait employé dans la construction de ce monument une grande quantité de pierres antiques; on les reconnut facilement lors de sa destruction. C'est dans ce vaste édifice, qu'on ne ferait pas reconstruire pour un million, que nous avons établi provisoirement notre musée d'antiquités, et le chef de l'administration de cette époque ne daigna seulement pas nous prévenir lorsqu'il fit commencer à détruire les voûtes; ce né fut que par hasard que nous en fûmes instruits.

C'est pour cette église que le grand autel de l'Assomption avait été fait, et c'est de là qu'il a été tiré. Les bâtimens accessoires et ceux de l'habitation ont été changés en hôtel de Préfecture (1).

Du Grand-Séminaire. — Les bâtimens du Grand-Séminaire (ou Grande-Mission) ont été fondés vers le milieu du 17.^e siècle : ils sont à l'ouest de l'emplacement de la vieille église de St-Pierre, et ils servent maintenant de casernes. C'est de la chapelle de cet établissement que provient le grand autel de bois de l'église de la Cité.

Du Petit-Séminaire. — Le Petit-Séminaire était au sud de l'église de Saint-Front ; il avait été fondé en 1714 ; il n'offrait rien de curieux.

Du couvent de Sainte-Claire. — Le couvent des Religieuses de Sainte-Claire (ou Sœurs Mineures de Saint-François) est attenant à l'église de Saint-Jacques ; il fut fondé en 1293 (2) ; depuis la révolution il servait de casernes, et on va y établir le séminaire (3). Les constructions de ce couvent sont presque toutes modernes et de mauvais goût ; seulement la grande pièce qui est contre l'église peut remonter au 14.^e siècle.

Du couvent de Saint-Benoît. — Le couvent des Religieuses de Saint-Benoît est à peu de distance de celui de Sainte-Claire ; il fut fondé en 1640, et il sert maintenant de collège. La porte d'entrée de ce couvent est à l'ouest ; c'est un reste de la vieille église de Sainte-Eulalie.

Du couvent de Notre-Dame. — Le couvent des Filles Religieuses de Notre-Dame était dans la ville actuelle ; il avait été fondé vers l'an 1610, et il fut consacré en 1628. L'église de ce couvent était dans l'angle que fait la rue de Barbacane avec celle du Plantier ; elle est entièrement détruite.

(1) Au grand regret de tous les habitans de la ville, qui auraient voulu conserver cet ensemble de bâtimens, et qui auraient mieux aimé avoir un collège dans l'intérieur que d'être obligés d'envoyer leurs enfans au dehors.

(2) Cet fut Ayremburge, fille d'Archambaud III, comte de Périgord, qui obtint de Philippe-le-Bel la permission d'établir ce monastère : « *Apud locum et plateam quem nuper acquisivisse dicitur, sitam apud Petragoran, contiguum ponti lapidis Petragorarum, ex unâ parte, et viæ publicæ per quam itur de dicto ponte ad Civitatem Petragor., et viæ publicæ per quam itur de ponte lapidis ad Podium Sancti-Frontonis Petragor., et muris Fratrum-Minorum villæ ejusdem, ex alterâ, etc.* »

(3) On pourrait faire l'acquisition du jardin qui est au nord de cet établissement, et mettre le chemin entre l'église et la rivière ; par ce moyen tout deviendrait commode, et on éviterait de détruire le Jardin-Public, comme on semble en avoir le ridicule projet.

Quelques parties de l'habitation subsistent encore; on y a établi les Sœurs de la Charité.

Du couvent de Sainte-Ursule. — Le couvent des Dames Ursulines (ou de Saint-Augustin) était au sud-ouest de celui des Jacobins, qu'elles occupent maintenant; sa fondation remonte à l'année 1641; une partie de ses bâtimens a été détruite; son église sert de magasin, et elle n'a rien de remarquable.

Du couvent de la Visitation. — Les Religieuses de la Visitation établirent leur couvent sur les ruines de l'amphithéâtre, vers le milieu du 17.^e siècle. Dans la construction de l'église on avait pris pour modèle celle du collège des Jésuites. Cette église est maintenant détruite, ainsi qu'une grande partie des bâtimens qui servaient d'habitation.

Du couvent des Dames de la Foi. — Les Dames de la Foi s'étaient établies dans la rue des Farges, vers l'an 1680; c'était une institution libre et uniquement destinée à l'enseignement des jeunes filles pauvres. L'église de ce couvent avait été disposée dans un ancien jeu de paume, et les religieuses avaient fixé leur demeure dans un vieux bâtiment dont nous aurons occasion de parler (1).

Telles sont les églises et autres établissemens religieux qu'on voyait il y a peu de temps, ou qui subsistent encore sur l'emplacement de Vésonne, au Puy-Saint-Front ou dans les faubourgs. Nous aurions pu citer quelques autres monumens de ce genre, tels que la chapelle de la Miséricorde, celle des Vieilles-Casernes, etc.; mais comme nous avons déjà en quelque sorte abandonné notre sujet, nous devons nous hâter d'y revenir.

ARTICLE 4. — *De quelques églises curieuses du département.*

Les guerres continuelles dont le Périgord a été le théâtre dans les siècles reculés, les invasions des barbares, les discordes qu'ont enfantées les diverses sectes religieuses et les troubles de notre dernière révolution, ont fait disparaître du sol pérocorien la plupart des vieux monumens du culte. Quelques édifices de ce genre subsistent cependant encore, et il en est

(1) Elles avaient à Saint-Astier une annexe, fondée par Jean de Mourcin, chanoine théologal.

d'autres dont on retrouverait des restes dans des constructions des temps plus modernes ; mais pour tout voir et tout distinguer , il faudrait visiter les diverses parties du département , les étudier , et même faire des fouilles qui souvent seraient dispendieuses. Nous ne nous sommes point imposé cette tâche ; seulement nous citerons quelques objets que nous avons vus presque par hasard et qui nous ont paru curieux.

De la chapelle de Saint-Augutre (1). — Sur la rive gauche de l'Ille , près du Saut-du-Chevalier , et à une petite distance de Marsac , on trouve le coteau de Saint-Augutre , qui s'avance , en forme de promontoire , du côté de la route de Bordeaux , mais dont l'escarpement est peu élevé. C'est vers la pointe de ce coteau , dont l'aspect est des plus arides et des plus sauvages , qu'on voit les vestiges d'une vieille chapelle dédiée à Saint-Augutre.

Ce petit édifice avait 35 pieds de long de l'ouest à l'est , sur 24 pieds 6 pouces de large ou environ ; il en subsiste encore quelques parties de murs , qui nous permettent d'autant moins de juger de son ancienneté , que le tout était en moellons bruts , et que la construction en était peu soignée. Quel est même ce Saint-Augutre ? Nous l'ignorons entièrement. Y aurait-il eu jadis dans ce lieu un autel consacré à Auguste , ou un saint personnage connu sous le nom de *Augustulus* aurait-il été l'objet de cette pieuse fondation ? Nous ne pouvons rien dire à cet égard ; tout ce qu'il y a de certain , c'est que ce lieu est encore en si grande vénération , qu'on y porte , de plusieurs lieues à la ronde , les enfans malades , et qu'on y dépose leurs dépouilles parmi les broussailles.

De l'église d'Andrivaux. — Le vallon d'Andrivaux est à une bonne lieue de Périgueux ; il est resserré dans toute sa longueur , et il offre presque partout des sites sauvages que semble vivifier un faible ruisseau , à côté duquel est une vieille église consacrée à Saint-Maurice.

Cette église , dont le plan est un parallélogramme rectangle , paraît avoir en longueur un peu plus du double de sa largeur , et l'on distingue dans son ensemble quatre ou cinq genres de constructions qui appartiennent à autant d'époques différentes et bien marquées. Le clocher est ce

(1) C'est M. de Mourcin qui a fait la découverte de cette chapelle ; elle se trouve dans le pariage , mais juste à l'extrémité de la banlieue. La borne qui sépare les deux juridictions est tout contre ; on y voit d'un côté les armes de la ville , et de l'autre celles de l'évêque Pierre Tizon , mort en 1384.

qu'il y a de moins ancien, et il paraît remonter à un temps très-reculé; c'est une masse carrée, aussi large que l'église, et qui n'a jamais été achevée. Au-dessous est le portail, qui, comme le mur de façade et une partie des côtés, remonte au 12.^e siècle; et plus loin, on croit apercevoir une autre sorte d'appareil. Le milieu de l'édifice appartient au 11.^e siècle; sa coupole ne laisse aucun doute à cet égard; et la partie de l'est, avec sa chapelle basse, sa voûte et ses arcades en plein cintre, ne peut guère être postérieure au 8.^e

A côté de l'église était un vieux monastère dont il ne subsiste plus de traces; c'était d'abord, dit-on, un couvent de filles: ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le 12.^e siècle, la propriété en fut cédée aux Templiers, et qu'avant nos troubles révolutionnaires les chevaliers de Malte étaient encore en possession de la paroisse.

Sans doute les bâtimens de ce monastère furent détruits pendant les guerres de religion du 16.^e siècle, et probablement ils le furent par le feu, car le haut de l'église conserve encore de fortes traces d'incendies.

Pour prévenir la ruine de cette même église, il suffirait de raser le clocher au-dessus du pignon de la façade, de faire quelques travaux au bas des murs latéraux, de restaurer la charpente et d'établir un tirant de fer dans le sanctuaire: ce serait une dépense peu considérable, et l'on conserverait au Périgord un de ses monumens les plus curieux.

De quelques autres anciennes églises. — Nous pourrions faire connaître plusieurs autres petits monumens religieux qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'art; mais l'espace nous manque, et nous nous bornerons à indiquer aux amateurs de ce genre d'antiquités: l'église de Besse, dont le portail est extrêmement curieux; celle de Babio, près de Besse; les deux églises de Trémolat, surtout celle qui est hors du bourg (1); celle de Paunat; la cathédrale de Sarlat, dont le portail remonte vers le 10.^e siècle, et l'intérieur de l'église de Sainte-Marie-de-Vern (2).

(1) On sait que Saint-Cybar était natif de Trémolat (*Themolatum*), et qu'il alla se faire ermite à Angoulême. C'est sans doute en mémoire de ce fait que le prieuré de Trémolat dépendait de l'abbaye de St.-Cybar.

(2) On trouve surtout, dans ces sortes d'édifices du culte, beaucoup de constructions des 10.^e et 11.^e siècles. L'église de Saint-Astier en offre un échantillon dans un de ses piliers et dans une partie de son mur du nord; c'est tout ce qui reste, dans cette collégiale, des travaux de Raoul de Scoraille, nommé évêque de Périgueux en l'an 1001, et décédé en 1013.

Nous devons indiquer aussi, quoique moins ancienne, l'église de Saint-Amand-de-Coly, dont le plan a quelques rapports avec celui de la basilique de St.-Front, et celle de Rouffignac, près de Thenon. Cette dernière est encore plus moderne; mais la simplicité de son plan, et l'agrément de ses décorations la rendent très-remarquable, et fournissent un exemple de plus de la grâce qu'on savait donner aux constructions à l'époque de la renaissance des arts.

CHAPITRE III.

*Des monumens civils du moyen âge et des temps gothiques ;
des maisons particulières de ces époques.*

LES monumens civils du moyen âge et des temps gothiques sont peu nombreux dans la ville actuelle de Périgueux, et l'on n'en voit que quelques vestiges sur le reste de l'emplacement de Vésone. Les guerres et les incendies, les rayures et les débordemens de la rivière, l'indifférence de la plupart des hommes, et le mépris des ignorans pour tout ce qui n'est pas à la mode, ou qu'ils ne connaissent point, ont été dans notre malheureuse patrie des fléaux de tous les siècles, et ne nous permettent de donner que bien peu de détails à cet égard.

ARTICLE 1.^{er} — *Des ponts.*

A l'article des ponts romains nous avons parlé de ceux qui les avaient remplacés dans le moyen âge (1). Nous avons dit que le petit pont du Toulon, qu'on a détruit depuis peu, remontait à une haute ancienneté; que celui de Japhet avait été restauré plusieurs fois, et que le bas de ses piles subsistait encore; que le pont de la Cité avait aussi été l'objet de plusieurs réparations, et qu'il pouvait, comme les deux autres, avoir remplacé un véritable pont antique. Enfin, nous avons donné quelques détails

(1) Voyez pages 8, 9, 10 et 11.

sur celui de Tourne-Piche, et nous devons ajouter ici que si l'on ne se hâte de reprendre en sous-œuvre les avant-becs de ses piles et quelques parties de ses arches, il sera détruit dans peu d'années, et qu'un de nos faubourgs les plus industriels sera séparé de la ville pour jamais.

Un petit pont d'une seule arche partage ce même faubourg; son principal usage est de faciliter l'écoulement des eaux dans les fortes crues; sa construction annonce qu'il a été fait vers le 13.^e siècle: c'est le seul dont nous eussions à parler; il a été connu sous le nom de *Pont-du-Marquis*.

ARTICLE 2. — *Des égouts et cloaques.*

Nous ne connaissons dans la ville actuelle de Périgueux qu'un seul égout; il part du bout de la rue de l'Aiguillerie, cotoie les anciens murs, et va dégorger ses eaux dans l'enclos du couvent des Cordeliers: c'est une construction toute moderne.

S'il existe d'autres égouts, nous ne pouvons donner aucun détail ni sur leur construction, ni sur leur cours, ni sur leur embouchure. Cependant, que deviennent les eaux qui s'engouffrent avec tant d'abondance dans les puits de certaines maisons particulières? Où peuvent se perdre celles qui se précipitent à l'angle rentrant du nord-ouest de la basilique de Saint-Front? Il nous paraît évident qu'il existe des cloaques inconnues, et peut-être en trouverait-on l'issue dans la rivière, à une certaine profondeur (1). Au surplus, soit que les eaux qui se perdent aillent au loin, soit qu'elles s'engouffrent dans des crevasses de rochers, il serait important de rechercher ces vides souterrains, et de les utiliser davantage, dans une ville où des constructions de ce genre feraient un si grand besoin.

Il y a environ dix ans que l'on retrouva une de ces constructions souterraines: elle passe sous l'ancien grenier du Chapitre; elle se dirige au sud, et paraît venir du porche de Saint-Front; ses côtés sont en maçonnerie, sa couverture est en dalles de pierres, son intérieur est d'une capacité médiocre.

(1) Comme l'Ille n'a pas toujours eu des écluses, il ne serait point étonnant que l'embouchure des égouts se trouvât maintenant sous les eaux.

ARTICLE 3. — *Des aqueducs et des fontaines.*

Les conduites d'eau du moyen âge se ressentent de l'époque où elles ont été faites : ce ne sont plus ces vastes aqueducs taillés dans le roc, ou soutenus au niveau de leur source au moyen de ces formes en arcades qui étonnent l'œil du voyageur : ce sont de simples tuyaux de pierre, de terre cuite ou de bois, qu'on a emmanchés les uns dans les autres, qu'on a cachés à une certaine profondeur, en suivant toutes les pentes du terrain, et l'on conçoit que de pareils ouvrages ne devaient guère passer les siècles. Qu'on ne s'étonne donc point si l'on ne retrouve ici que quelques vestiges de ce genre d'aqueducs ; il peut en avoir existé dont il ne subsiste plus de traces, et probablement il en est qu'on ne connaît point encore.

De la conduite d'eau de la fontaine des Malades. — La fontaine des Malades est, comme on sait, sur la rive gauche de l'Ille, et à une petite distance de la route de Bergerac ; elle était connue autrefois sous le nom de *Fontaine-de-Saint-Hippolyte*, et au nord de son bassin on a trouvé, il y a environ dix ans, des tuyaux de bois qui ne pouvaient avoir servi qu'à une conduite d'eau. Ces tuyaux, dont le diamètre intérieur était d'environ 3 pouces, se trouvaient d'environ 3 pieds sous le sol, et ils se dirigeaient vers le nord. Or, si l'on fait attention que, de ce même côté, il y avait une petite église de St.-Hippolyte, et un hôpital qui fut ensuite converti en léproserie, l'usage de ces tuyaux ne sera plus incertain, et l'on ne pourra douter qu'ils ne fissent partie d'un aqueduc établi vers le 13.^e siècle.

De la conduite d'eau de la fontaine de Puyrousseau. — Nous avons déjà parlé de la conduite d'eau de la fontaine de Puyrousseau (1) ; ses tuyaux étaient en terre cuite, et ils se dirigeaient vers le Puy-Saint-Front : probablement ils avaient été établis vers le 11.^e siècle, et l'on ne peut guère douter qu'au moyen de l'exhaussement de la source, ils ne menassent les eaux à l'ancienne fontaine de la Clautre : c'est tout ce que nous en savons.

Tels sont les seuls détails que nous puissions donner sur les fontaines du moyen âge. Peut-être celle de Saint-Georges fournissait-elle aussi à quel-

(1) Voyez page 106. — Peut-être nous aurions dû écrire : *Puy-Rousseau*.

que petite conduite d'eau ; mais nous ne pouvons rien dire de certain à cet égard. Au surplus, cette même fontaine de Saint-Georges, comme celle des Malades, est enterrée maintenant de plus 10 pieds, et se trouve revêtue d'une assez vieille construction.

ARTICLE 4. — *Des cimetières.*

Nous ne connaissons point l'antique cimetière de Vésone : probablement on le trouverait dans les prés qui longent la rivière, à moins qu'il n'eût occupé l'emplacement de la ville actuelle, et dans ce cas il est évident que son sol a été bouleversé. Quant aux cimetières des chrétiens, ils ont presque toujours été placés à côté des monumens religieux, et comme, dans nos deux villes, les églises étaient nombreuses, on retrouve partout de vieux tombeaux de pierre en forme de cercueils.

Au surplus, le cimetière actuel est un des plus anciens ; car, non-seulement on y trouve de nombreux tombeaux de pierre placés les uns sur les autres, mais encore des fragmens d'urnes cinéraires qui évidemment appartiennent à l'antiquité.

On a découvert aussi de ces tombeaux de pierre et de ces urnes dans un jardin qui est au nord-ouest du moulin du Rousseau ; ainsi il est évident que c'était de même un ancien lieu de repos.

Le cimetière de Saint-Georges contenait également quelques antiquités ; mais il a été entièrement bouleversé. Celui de Saint-Silain remontait aussi à une époque très-reculée ; et celui qu'on voyait à l'est du chemin des Barris avait été béni, pour les pauvres, dans le 12.^e siècle.

ARTICLE 5. — *Des léproseries et des autres anciens hôpitaux.*

Dans les 12.^e, 13.^e, 14.^e et 15.^e siècles, on comptait un grand nombre d'hôpitaux et de léproseries sur l'emplacement de Vésone, dans la ville actuelle, ou dans les faubourgs ; mais quelques-uns de ces établissemens de la charité publique nous sont à peine connus, et il en est sans doute

d'autres dont le nom est encore ignoré (1). Quelques erreurs se sont glissées dans ce que nous avons déjà dit de ces hôpitaux et de ces léproseries (2); nous allons rétablir les faits le plus exactement possible.

Des léproseries. — Les léproseries étaient au nombre de quatre (3); on les désignait sous les noms de *Ladrieres*, *Maladeries* ou *Maladrieres* de *St.-Hippolyte*, du *Toulon*, de *Sauvajou*, et de *Capite-Pontis-Lapidet-Civitatis*.

La première était contiguë à l'église de Saint-Hippolyte, et se trouvait assez près de la fontaine des Malades : depuis long-temps elle est entièrement détruite.

La seconde était à côté de l'Église-Charles ou du Toulon : elle est également détruite ; mais il en est fait mention dans une foule de titres, de même que des religieuses qu'on y avait attachées, ou qui du moins en étaient à peu de distance.

La troisième qui, comme nous avons dit, était connue sous le nom de *Maladrerie-de-Sauvajou* (*Salvajou*, *Salvagum*, *Salvougum*), se trouvait, suivant un titre de 1315, *nimis prope burgum Sancti-Martini et habitantes*; et, en conséquence, on jugea convenable de la transférer ailleurs. Suivant un second titre elle confrontait à une terre de Saint-Silain et au chemin public qui conduisait de Périgueux au Toulon. Dans un troisième acte il est question de la *peyrière* ou carrière de *Salvougo*; et dans un quatrième on parle de *las graviéras* sive *Salvougo*. Ainsi, l'emplacement de cette troisième léproserie n'est plus incertain, et il est évident que c'est le premier jardin qu'on trouve à main gauche lorsqu'on suit le chemin qui part de l'Ormeau et se dirige au Toulon. Avant la révolution, ce jardin appartenait aux Dames de la Foi, et il n'y a pas quatre-vingts ans qu'on y voyait encore une espèce de chapelle où se reposait la grande procession que l'on faisait de ce côté chaque année (4). Au surplus, nous ne savons absolument rien de positif sur l'endroit où cette troisième léproserie fut trans-

(1) Pour quelques-uns de ces établissements, la base de notre travail consiste en de simples notes que M. l'abbé de Lespine avait eu le bonheur de recueillir avant les destructions révolutionnaires.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 360.

(3) Non compris celle de Beaurone, qui était à une lieue de Périgueux.

(4) Cette procession allait passer à Saint-Nicolas, à Saint-Sicaire et à Notre-Dame-de-la-Garde. — Quant à la chapelle de Sauvajou, elle était située dans le bas du jardin.

férée. Peut-être choisit-on pour cet objet le petit faubourg qui est à l'extrémité du pont de la Cité. Du moins est-il vrai qu'il paraît y avoir eu sur ce local quelque espèce de petit monument du culte.

La quatrième léproserie était désignée, dans tous les vieux titres, par le nom de *Maladrerie de Capite-Pontis-Lapidei-Civitatis*. Mais est-il question ici du pont actuel de la Cité, ou du pont de Japhet? Ce dernier a porté différens noms, tels que ceux de *Pont-de-Saint-Jacques*, *Pont-de-Saint-Hilaire*, *Pont-des-Minorisses*, et *Pont-de-Sainte-Claire*; mais dans le 12.^e siècle et dans le 13.^e, il était encore plus connu sous la qualification de *Pons-Lapideus-Civitatis*, parce que, sans doute, celui qui est sur la route de Bordeaux a presque toujours eu quelques-unes de ses arches en bois. Nous pensons donc que notre quatrième léproserie pouvait être dans les prés, à gauche de la rivière, et un peu au-dessus du moulin de Cachepouil; mais nous ne savons rien de positif à cet égard.

Des hôpitaux. — Les seuls vieux hôpitaux et hospices sur lesquels nous puissions jusqu'à présent dire quelque chose de certain étaient au nombre de cinq : celui de Saint-Silain, celui de Saint-Pierre-du-Cimetière, celui de Saint-Jacques, celui de Charroux, et celui de l'Arsaut.

Le premier était établi dans le cloître de Saint-Silain : en 1552 il fut réuni, ainsi que plusieurs autres, à l'hôpital de Sainte-Marthe, qui avait été fondé en 1339. Le 25 avril 1585 la ville acheta cet hôpital pour y établir des boucheries.

Le second était au sud du cimetière de la Cité; ses bâtimens subsistent encore en grande partie, et ils paraissent avoir été reconstruits vers le 13.^e siècle. En 1584 cet hôpital avait été réuni à celui de Sainte-Marthe; mais un individu du nom de *Lacueille* le rendit à son premier usage un siècle plus tard, et il y fit graver cette inscription :

L'HOSPITAL DE LACVEILLE (1).

Le troisième était près du pont de Japhet; ses bâtimens furent achetés

(1) La pierre sur laquelle on voyait cette inscription avait été portée au moulin du Rousseau, et il parait qu'elle a été entraînée par les eaux. Nous ne nous rappelons pas bien si les trois mots étaient en une seule ligne.

en 1271 par les Dames de Sainte-Claire, et elles y établirent leur couvent en 1293. L'acte de vente fut fait par MM. du Chapitre de Saint-Etienne, auxquels ce local appartenait ; et l'on y trouve ces mots : *Domum seu hospitale nostrum, situm prope Petragoras, ad caput pontis cognominati de Petrá, cum capellá et pertinentiis ejusdem hospitalis.*

Le quatrième était au bas du coteau d'Ecorne-Bœuf, et immédiatement sur le bord de l'Ille ; ses bâtimens subsistent encore en partie, et ils rappellent le faire du 12.^e siècle. Les cheminées en sont surtout remarquables, et nous considérons le manteau de celle qui est en rond comme un de nos monumens les plus curieux.

Le cinquième était au faubourg de l'Arsaut. Quelques parties de ses constructions subsistent encore, et il est évident qu'elles remontent de même au 12.^e siècle.

Il paraît qu'il y avait un sixième hôpital à Notre-Dame-de-la-Garde ; du moins les vieilles constructions qui sont à l'est de la chapelle peuvent le faire supposer ; mais nous ne connaissons aucun titre qui en fasse mention. Un septième peut avoir été établi près de la fontaine de Saint-Georges ; toutefois nous ne l'indiquons que comme une simple supposition.

De deux hôpitaux plus modernes. — Les hôpitaux plus modernes sont au nombre de deux : celui de Sainte-Marthe et celui qui est au faubourg de Taillefer.

Le premier est situé près du moulin de Saint-Front ; il fut fondé en 1339 par Pierre Brunet, chanoine de la cathédrale. Ses bâtimens étaient assez vastes, quoique mal ordonnés ; ils sont occupés maintenant par un fabricant de draps. Un fragment de l'inscription qu'on avait gravée sur la principale porte de l'édifice existe encore ; nous l'avons retrouvé sur une des pierres de la mauvaise maçonnerie qu'on a faite dans l'ancien mur de la ville, pour y placer un moulin à foulon ; il se compose de cinq lettres :

.....PITAL.....

.....

Le second hôpital moderne était connu sous le nom de *Grand-Hôpital*, ou de *la Manufacture*, et c'est le seul établissement de ce genre que nous

ayons encore ; sa construction remonte vers le milieu du 17.^e siècle. On lit en grosses lettres sur la porte d'entrée :

L'HOSPITAL GENERAL.

Plus bas on voit le millésime 1668, et cette inscription, tirée de l'évangile de Saint-Mathieu :

PAVPERES EVANGELISANTVR.

M.CAP.XI.

Du côté de l'ouest, on trouve aussi ces deux inscriptions :

SALE || LABORES MANVVM
DES TRAVAVX. || TVARVM QVIAI.:.:.:.

L'église de cet hôpital est une espèce de parallélogramme, avec deux ailes à côté du chœur, ce qui lui donne la forme d'un T; sa longueur, dans oeuvre, est de près de 79 pieds; sa largeur est de 25 pieds 6 pouces.

ARTICLE 6. — *De l'hôtel du Consulat, et de quelques maisons particulières du Puy-Saint-Front.*

Le Puy-Saint-Front ayant été la proie des flammes en 1120 et à quelques autres époques, on ne doit pas être surpris de ne retrouver dans l'enceinte de cette ville qu'un très-petit nombre d'anciens édifices. Les changemens de mœurs et de modes ont dû contribuer aussi à cet anéantissement des vieilles constructions, et nous ne pouvons donner que bien peu de détails à cet égard.

De l'Hôtel-de-Ville, ou du Consulat. — L'Hôtel-de-Ville est à l'ouest de la place du Coderc (1); il consiste en un parallélogramme rectangle, adossé, par une de ses extrémités, à une tour carrée. Le parallélogramme a 37 pieds et quelques pouces de long, sur 23 pieds et quelques pouces de large; il se compose de trois étages, y compris le rez-de-chaussée, et quelques parties de sa construction paraissent remonter au 13.^e siècle.

(1) On commence à le détruire, et déjà, depuis quelques années, il était abandonné.

La tour est de même largeur que le parallélogramme ; sa hauteur , au-dessus du sol , est de 87 pieds , non-compris sa charpente pyramidale , qui s'élève de 8 ou 9 toises ; sa fondation remonte au 12.^e siècle.

L'extérieur de cette tour est orné de deux arcades feintes , à chacune de ses trois faces isolées , et il se termine par des machicoulis et des créneaux. Quant à l'intérieur , il est divisé en six étages , par le moyen de cinq voûtes , dont les deux plus hautes paraissent avoir été ajoutées en 1350 ou environ. Les voûtes basses furent toujours destinées à servir de cachots , et nous pensons qu'il doit y en avoir une sixième sous le sol.

Ce vieux édifice , autour duquel se trouvent groupées de mauvaises constructions de plusieurs âges , est de peu d'intérêt sous le rapport de l'art ; mais il s'y rattache de glorieux souvenirs , et quelle que soit la détermination du conseil municipal , pour l'établissement d'un nouvel hôtel de la mairie , la tour devrait être ménagée. Un beffroi est nécessaire au centre d'une ville , et pour quatre-vingts mille francs on n'en élèverait pas un pareil (1). D'ailleurs , ce n'est que par les tours et les pointes des clochers qu'une ville se distingue au dehors.

De la maison qui est au nord de l'Hôtel-de-Ville (2). — La maison qui est au nord de l'Hôtel-de-Ville est remarquable non-seulement par un escalier dont nous aurons bientôt occasion de parler , mais encore par de vieilles caves dont la construction paraît remonter au 11.^e siècle. Ces caves se composent de trois parties , disposées les unes à la suite des autres ; leur largeur est de 13 pieds 6 pouces ; leur longueur totale est de près de 71 pieds ; leur construction est presque partout en grosses pierres de taille. Au surplus , le sol de ces caves a été moins bas qu'il ne l'est maintenant , et si l'on fait attention que celui de l'extérieur a dû s'élever de

(1) La cloche de cette tour a 4 pieds 3 pouces de diamètre ; elle a été fondue en 1675 , et elle est remarquable par son beau son. On lit autour : EN L'AN 1569 J'AY ESTÉ FONDVE , ANTHOINE DE CHILHAVD , ESC.^{sr} S.^r DE PRONSAVD ESTANT LORS MAIRE ; ET LA PRESANTE ANNEE 1675 , AV NOM DE LA TRES SAINTE TRINITÉ , PERE , FILS ET SAINT-ESPRIT , J'AY ESTÉ RESTAVRÉE ET AVMAITÉE , ESTANT EN CHARGE MESSIEVRS : MESSIRE ANTHOINE DE CHILHAVD , CHEVALIER SEIG.^r DE LA LANDE DES FIEUX , MAIRE ; ANNET DE MONTOSON , &c. , &c. Cette respectable famille des Chillaud , qui a produit tant d'excellens citoyens , vient de s'éteindre , et déjà , depuis une centaine d'années , elle avait quitté le Périgord.

(2) C'était la maison de MM. de Roche ; elle appartient maintenant à M. Chabrier de la Joubertie.

plusieurs pieds, on en conclura qu'il y a eu dans cet endroit un ancien édifice dont elles formaient une partie du rez-de-chaussée.

De la maison qui est au bout du cul-de-sac de la rue de la Limogeanne, près du Coderc (1). — Les caves de la maison qui est au bout de ce cul-de-sac du Coderc se composent de deux parties, disposées à la suite l'une de l'autre, comme dans celles que nous venons de décrire ; leur largeur est de 13 pieds 8 pouces ; leur longueur est de 60 pieds ; et elles paraissent s'être prolongées davantage vers le sud. Le mur de l'est de cette même maison a 3 pieds 6 pouces d'épaisseur, et sa construction en petites pierres longues, et ses fenêtres en arcades à plein cintre, annoncent le faire du 10.^e siècle. Enfin, dans la petite cour de l'ouest, on voit une porte dont le cintre, parfaitement elliptique, paraît remonter aussi à une époque très-reculée ; et au-dessus de cette porte, de même que vis-à-vis, on aperçoit des peintures qui semblent appartenir au 14.^e siècle.

Après de semblables détails on ne peut douter qu'il n'y ait eu dans cette partie de la ville un assez vaste monument ; mais nous ne pouvons guère savoir à quel usage il fut d'abord destiné. Était-ce, comme on le croit, une commanderie des Templiers ? Sans doute ces preux chevaliers peuvent en avoir été les possesseurs ; mais comme leur ordre n'a commencé que dans les premières années du 12.^e siècle, il est évident que l'édifice avait été fondé pour une tout autre destination (2).

De la maison qui fait le coin de la rue de Taillefer à celle de Saint-Silain. — On trouve plusieurs vieilles constructions dans le bas des maisons de la rue de Saint-Silain ; et dans l'angle que fait cette rue avec celle de Taillefer on voit une espèce de tour de 30 pieds 2 pouces de long sur 22 pieds de large, et 58 pieds de hauteur au-dessus du sol extérieur. Les murs de cette tour ont 3 pieds 10 pouces d'épaisseur ; jusqu'à une certaine élévation, ils n'ont à leur parement que de petites pierres longues ; au-dessus, ce sont de grosses pierres de taille. Quelques arcades de médiocre

(1) C'est la maison du sieur Fauconey, luthier et aubergiste.

(2) La place publique qui est entre l'Hôtel-de-Ville et la maison dont nous venons de parler, est connue sous le nom de *Place-du-Coderc*, et on sait que ce mot *coderc* ou *couderc* (*COUDERCUM*) est synonyme de *préau* (*FRATELLUM*) ; or, nous penserions volontiers, avec M. de Mourcin, qu'il pourrait y avoir eu un cloître dans cette partie de la ville.

largeur étaient dans le bas. Dans le haut, il y avait des fenêtres à quatre parties, comme il était d'usage de les construire dans le 12.^e siècle.

L'intérieur de ce vieux édifice était voûté à environ 18 pieds au-dessus du niveau du pavé de la rue; la voûte était en berceau, et elle avait été faite en même temps que les gros murs. Dans le bas, il y a une cave également voûtée, mais dont la construction ne remonte pas à une haute ancienneté. Lorsqu'on a pratiqué cette cave, on a mis à découvert les fondemens des murs, et on peut voir la manière dont ses fondemens sont établis sur des arceaux de blocage dont un est à double cintre. Toute cette construction du bas paraît remonter au 9.^e siècle, et elle est toute basée sur des tombeaux de pierre; ce qui prouve qu'il y eut un ancien cimetière sur ce local, et que le terrain s'y est élevé de 7 ou 8 pieds.

Au surplus, la tour que nous venons de décrire n'est couronnée par aucune espèce de corniche, et comme le haut de ses murs a 2 pieds 10 pouces d'épaisseur, on ne peut douter qu'elle ne fût d'abord plus élevée; quant aux fenêtres qui l'éclairent maintenant, elles ont été faites à différentes époques, et n'ont aucun rapport à la fondation première.

D'une haute maison de la place de la Clautre. — On voit du côté du nord de la place de la Clautre une maison très-haute et très-étroite; c'était aussi sans doute une grosse tour, dont le bas peut remonter au 10.^e siècle. La cave de l'intérieur de cette tour a été refaite trois ou quatre siècles plus tard, et elle n'offre rien de remarquable; elle communique à une seconde cave assez spacieuse, qui se trouve sous la place publique.

De l'ancien grenier du Chapitre. — L'édifice connu sous le nom de *Grenier-du-Chapitre*, était au sud du monastère de Saint-Front: il était entièrement construit en pierre de taille; sa longueur, de l'ouest à l'est, était de 48 pieds, et sa largeur de 34 pieds 2 pouces (1).

Au rez-de-chaussée, cet édifice était percé de deux arcades, une à l'est et l'autre au sud; ces arcades étaient en arc un peu aigu. Au premier et au second, il y avait trois arcades sur chacun des petits côtés, et cinq sur les autres; ces arcades étaient en plein cintre; elles étaient ornées de pe-

(1) Le bas de cet édifice subsiste encore; on a fait un petit jardin dans son intérieur.

tites colonnes qui soutenaient leurs archivoltés, et elles contenaient des fenêtres à quatre baies. Une espèce d'attique, décoré également de colonnes, surmontait le second étage. Le tout produisait un effet singulier.

Les colonnes des deux grands étages de l'extérieur du monument étaient ornées de différentes manières : aux unes, il y avait pour décoration de petits carrés saillans et rentrans, disposés en échiquier ; aux autres, c'était des endentures ; des rudentures torsées ou longitudinales, des lozanges ou des demi-lozanges, et d'autres ornemens de toute espèce (1). Les colonnes de l'attique étaient lisses.

Les bases de ces diverses colonnes étaient profilées dans le goût de celles qu'on nomme *attiques* : leurs chapiteaux étaient ornés de feuillages ; les archivoltés des arcades, de même que les moulures des corniches, étaient décorées d'entrelacs et de guillochis ; et entre les archivoltés on avait sculpté des rosasses. En un mot, l'ensemble et les détails de ce charmant édifice étaient absolument dans le genre des constructions du 12.^e siècle, et l'on doit supposer qu'il avait été élevé vers l'an 1110 ou environ.

D'une maison de la rue des Farges. — On trouve dans la rue des Farges plusieurs maisons particulières qui paraissent également remonter au 12.^e siècle ; mais la plus remarquable est celle qui servait de couvent aux Dames de la Foi. La façade de cette maison est parfaitement soignée ; sa construction est en pierre de taille d'assez grand appareil ; ses arcades du bas sont comme celles du grenier du Chapitre, et elles se trouvent au nombre de cinq, dont deux plus petites que les autres sont sur les côtés. L'étage supérieur se compose aussi de cinq arcades, dont deux sont beaucoup plus petites que les autres ; mais toutes sont en plein cintre, et les trois grandes ne sont ouvertes que par des fenêtres à quatre baies (2).

Toutes ces arcades des deux étages sont ornées d'archivoltes décorées d'une manière singulière. La plinthe qui est au-dessus des premières a des ornemens en fer de lance ; la corniche qui surmonte le tout est en échiquier.

(1) On voit encore quelques parties de ces colonnes chez le nommé Sicaire, menuisier, rue de St-Roch.

(2) Dans toutes les constructions de cette époque, les arcades du rez-de-chaussée sont en arc un peu aigu, tandis que toutes celles du haut sont en plein cintre ; ce qui prouve, comme nous l'avons déjà dit, qu'on n'a mis en usage l'arc angulaire que pour obtenir une plus grande solidité.

L'ensemble est un peu bizarre, en ce que les arcades du haut ne portent pas juste sur celles du bas; néanmoins l'effet n'en est point désagréable, et si, comme le veut la tradition, Duguesclin a logé dans cet endroit, il s'y rattache un glorieux souvenir.

De quelques autres maisons du 12.^e siècle. — Parmi les autres constructions du 12.^e siècle, nous nous bornerons à citer les deux maisons qui sont vers le milieu de la rue de l'Aubergerie; celles qui forment le côté du sud de la rue de Saint-Roch, lesquelles paraissent n'en avoir fait jadis qu'une seule (1); celle du bas de la rue du Calvaire; celles des N.^{os} 1 et 2 de la rue de la Sagesse, et celle qui fait l'angle de la rue des Dépêches à la rue du Plantier (2); cette dernière, surtout, est très-remarquable par les jolies rosasses dont ses petites fenêtres à quatre baies étaient décorées.

De quelques constructions gothiques. — On trouve dans plusieurs rues de Périgueux quelques parties de constructions gothiques; mais nous nous bornerons à citer, 1.^o la maison du N.^o 18 de la rue de l'Aiguillerie; 2.^o celle du N.^o 5 de la rue de la Reconnaissance; 3.^o celle qui fait le coin de la rue de la Limogeanne à la rue de Lammary, et celle du N.^o 19 de la rue de l'Aubergerie.

La première de ces maisons est remarquable en ce que sa façade a été décorée, à chaque étage, d'une arcade feinte qui embrasse toute sa largeur. Le couronnement de l'archivolte de cette arcade subsiste encore en partie à chaque niveau; il est presque en plein cintre, et il rappelle le faire du 12.^e siècle; seulement ses moulures sont d'une autre sorte, et tout indique que l'ordonnance de ce petit édifice remonte vers l'année 1210 ou environ.

La seconde offre au dehors quelques parties de très-vieilles constructions, et son salon du premier étage est décoré d'une cheminée en gothique fleuri et du meilleur goût. Cette cheminée, qui maintenant est masquée par une boiserie, appartient à la première moitié du 15.^e siècle (3); elle mérite d'être conservée.

(1) Cette longue maison pourrait avoir été une espèce de couvent, à l'extrémité duquel se serait trouvée la chapelle de Saint-Roch.

(2) Elle appartient à Madame d'Anmassip.

(3) Elle a été gravée dans les *Monumens français*, de M. Willemin.

La troisième a pour ornement quelques parties de décorations du dernier gothique (1), et il en est de même de la quatrième. Cette dernière dépendait de la terre de Salegourde, et elle a été construite par les d'Arnaud de Golce ; sa façade est curieuse non-seulement par son ordonnance un peu orbe, et par son haut pignon, mais encore plus par les deux fenêtres dont elle est décorée. C'est là qu'on voit la fin du gothique, sans aucun mélange de la renaissance des arts, et tel qu'il était en usage dans les dernières années du 15.^e siècle (2).

On peut voir aussi avec intérêt, dans la rue de la Reconnaissance, la maison du N.^o 1.^{er} ; elle se distingue par de jolis créneaux de la même époque.

CHAPITRE IV.

Des Monumens publics, et de quelques maisons particulières de la renaissance.

L'ARCHITECTURE, comme tous les autres arts, fut créée par la nécessité, et dans son enfance elle ne tendit qu'à un seul but. Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle pouvait flatter les yeux, et peu à peu ses diverses parties furent soumises à de justes proportions. C'est ainsi que les Grecs avaient poussé cet art à un très-haut point de perfection, et c'est dans ce dernier état que les Romains, au faite de leur puissance, le transplantèrent en Italie ; seulement il ne prit racine sur ce nouveau sol que comme une plante exotique ; et il y déchut de sa beauté. La simplicité des formes ne pouvait plaire à une nation riche et orgueilleuse ; il fallut les modifier, en les accommodant à plus de faste et de grandeur.

Mais comme le faste ne compense point la noble simplicité, et qu'il est

(1) Cette maison a été construite par MM. de Saint-Anlaire de Lammary.

(2) Pendant que nous imprimons, on détruit ces charmantes décorations, pour se procurer le plaisir d'avoir quelque chose de très-commun, au lieu d'un monument curieux, que l'on pouvait rendre commode sans le dégrader.

dés bornes que le génie ne saurait dépasser, quand un art est parvenu à une haute perfection les changemens qu'on peut y faire ne tendent qu'à le détruire.

D'ailleurs le bon sens est toujours regardé comme une chose triviale ; il est méprisé par les artistes, qui tous prétendent au génie et croient devoir inventer. D'un autre côté, le goût a besoin d'une longue étude pour être épuré, et la plupart des hommes sont portés à admirer tout ce qui est chargé d'ornemens, quelque bizarres qu'ils puissent être. Voilà les véritables causes de la décadence des arts chez les Romains ; voilà pourquoi les monumens du bas-empire sont si inférieurs à ceux que les premiers empereurs avaient fait élever (1).

La chute de l'empire d'Occident fut dans nos provinces le tombeau de ces mêmes arts dégénérés : les guerres civiles, les invasions des barbares et tous les fléaux qui en furent la suite pendant plusieurs siècles, ne laissèrent aux peuples que peu d'années de repos, et dans ces courts intervalles tout dut se borner aux choses de stricte nécessité.

Dès-lors les beaux modèles avaient disparu ; déjà on avait oublié les principes, et lorsque, dans quelques momens de paix, on voulut s'occuper de constructions un peu importantes, de nouveaux architectes, qui n'eurent d'autres guides que leurs caprices et leur imagination, durent se former.

Quelques débris épars, quelques restes d'édifices du bas-empire furent alors grossièrement imités, et comme les artistes de cette époque étaient peu versés dans l'art de la coupe des pierres, et que nos matériaux n'étaient pas d'une très-grande solidité, les arcs en plein cintre succédèrent presque partout aux plafonds et aux architraves. Quant aux ornemens ils devinrent arbitraires ; les chapiteaux des colonnes prirent toutes les formes ; l'acanthé fut souvent remplacée par d'autres feuillages dont les Romains, dans des temps de décadence, avaient eux-mêmes fourni les mo-

(1) Nous pensons, avec M. de Mourcin, qu'un musée qui renfermerait des monumens d'architecture et de sculpture de tous les âges, serait la plus forte barrière qu'on pût opposer à la décadence des arts. Ce musée a existé, et nous ne pouvons concevoir quel a été le but qu'on s'est proposé dans sa destruction ; car ce n'est que par la comparaison de ce qui est bon avec ce qui est mauvais, qu'on rectifie le génie, qu'on épure le goût et qu'on arrête l'élan des imaginations fougueuses.

dèles ; les corniches furent profilées sans goût ; on n'observa plus aucune proportion.

Telles furent les constructions élevées depuis la chute de l'empire jusqu'au 10.^e siècle, et c'est à cette dernière époque que l'on commença à remplacer l'arc en plein cintre par l'arc elliptique, dont la forme offrait une plus grande solidité. A l'arc elliptique succéda ensuite l'arc angulaire, et dès-lors un nouveau genre d'architecture fut formé ; il est connu sous le nom de *gothique*, et comme il n'avait aucune règle fixe, il passa bien vite de la plus grande simplicité, à la recherche la plus outrée. C'était un nouveau chemin pour les architectes, c'était une nouvelle école, et comme de nombreux édifices religieux furent alors élevés, et que ces sortes de monumens exigeaient la grandeur, qui toujours est un genre de beauté, on alla jusqu'à trouver charmans les détails les plus bizarres, et le gothique fut admiré.

Cependant quelques artistes, curieux de voyager en Italie, virent des modèles et épurèrent leur goût ; mais comme on ne peut pas dans un instant changer les usages d'un peuple, ils se bornèrent d'abord à abandonner l'arc angulaire, et à employer de nouvelles décorations dont ils avaient trouvé le type dans l'antiquité. C'est avec le 16.^e siècle que cette grande révolution commença dans l'architecture ; ce sont les monumens de cette époque que l'on désigne sous le nom de *monumens de la renaissance*, et nous avons le bonheur de pouvoir en citer quelques-uns de l'ancienne Vésonne et de la ville actuelle de Périgueux.

ARTICLE 1.^{er} — *De la conduite de la source de Jameaux ; de la fontaine de la Clautre ; de celle des vieilles Casernes, à la Cité ; etc.*

Foucaud de Bonneval fut nommé évêque de Périgueux en 1531, et il fit son entrée solennelle le 1.^{er} de janvier de l'année suivante. En 1533, il proposa aux maire et consuls de faire venir à ses dépens l'eau de la source de Jameaux, et d'établir une fontaine sur la place de la Clautre, dans l'endroit même où il y en avait eu une autrefois. Il n'exigeait rien de la commune ; il demandait seulement qu'on lui *prêtât main forte* contre les particuliers qui pourraient entraver son dessein. On accepta avec joie la proposition de l'évêque, et de crainte qu'il ne s'en dégoûtât, l'autorité l'aida

de tout son pouvoir. Par ce moyen, les travaux furent poussés avec activité, et, en peu de temps, l'eau vint en effet *jusque en la Clautre de ladite present ville, et pres le lieu communement appellé la Fontaine-de-la-Clautre.*

Les tuyaux de cette première conduite étaient en bois; seulement on avait fait en plomb ceux qui traversaient la rivière, et on les avait arrêtés dans le fond de l'eau avec des espèces de madriers.

Au mois de mai 1534, on s'occupa du bassin de la fontaine; mais comme l'évêque voulait que l'eau jaillît de la gueule d'un lion, sans doute parce que cet animal était la principale pièce de ses armes, la ville crut qu'il prétendait comprendre la Clautre dans son fief, et elle fit des protestations à cet égard. On dressa un acte authentique de ces protestations, et l'évêque répondit aux consuls qu'il n'entendait en rien leur préjudicier.

Cependant un ouvrage de ce genre ne pouvait être de longue durée: une conduite en tuyaux de bois ne peut être employée dans un terrain sec et pour une grande ventrée. L'expérience venait de démontrer cette vérité, et, en conséquence, Foucaud de Bonneval proposa à la ville de remplacer le bois par des tuyaux de plomb, depuis la rivière jusqu'à la Clautre, pourvu qu'on lui fournît la somme de 500 livres, et en effet la ville s'y engagea; elle paya même quelques autres sommes à l'acquit de l'évêque, et fit clore, à ses frais, la source d'où partaient les eaux: en un mot, elle fit beaucoup plus qu'elle n'était convenue de faire; mais il paraît que l'évêque ne put tenir sa promesse (1).

(1) Pour donner une idée de cette seconde fontaine de la Clautre, et pour mieux faire connaître ce qui fut fait à cet égard, nous allons citer par extrait ce qu'on en a écrit dans les archives du consulat. (*Livre-Jaune*, fol.° 196, v.° et suivans.)

« Et certain temps apres que les susdictz mere et consuls de lad. present ville furent crees et instituez, reverend pere en Dieu, l'evesque de Perigueux, les manda querir pour aller disner en sa companie, en sa maison episcopale, assise en la Cité; ce que ledictz mere et consuls firent; et apres disner led. reverand leur dict et declara la cause pour quoy les avoit envoyés querir et disner en sa companie, qu'estoit pour ce que en la present ville de Perigueux n'avoit aucune fontaine, et qu'il avoit intencion de en faire venir une en lad. ville, et au lieu appellé de la *Clautre*, où d'ancieneté et aultrefois estoit venue, et ce de certaine fontaine estant au lieu appellé de *Gimeaulx*, dela la reviere appelee de *l'Isle*, paroisse de Colonhés, à ses despens, sans ce que la present ville de Perigueux fust tenue fournir ou frayer aucune chose; sauf seulement que quant se viendroict à faire avecques aucuns particuliers, pour faire les passaiges de lad. fontainé, de les rendre taisans, faire avecques eulx, et luy tenir la main forte. A

Tels sont les seuls détails que nous ayons à donner sur les travaux qui furent faits, en 1533 et en 1534, pour la conduite des eaux de Jameaux. Il paraît que déjà il y avait eu une ancienne fontaine sur la place de la Clautre de Périgueux; le nom s'en était conservé, et ce fut sans doute ce

« laquelle remonstrance, bon vouloir, oeuffre et declaration par led. sieur reverend ausd. mere et consulz
 « faicte, iceulz mere et consulz acceptarent et remercièrent led. S.^r reverend, en luy disant que si son
 « vouloir, comme il avoit dict et déclaré, estoit accomplie, il ne scaroit faire plus grand bien à lad. ville, et
 « chouse publique d'icelle, et que à jamais les habitans d'icelle ville seroyent tenus prier Dieu pour luy;
 « et avec ce s'en allarent lesd. consulz de la companie dud. S.^r reverend.

« Et certain temps apres, led. S.^r évesque conmauca à mectre son vouloir à execution; et pour ce faire,
 « fist faire plusieurs preparations, comme cors de boys chaestainhiers, des cors de plumb pour mectre dans
 « la reviere seullement; et tant fust procedé que moyanant l'ayde et seccours que lesd. mere et consulz
 « firent pour led. affaire, mesmement quant au fornissement des manevres et gens qui estoient tenus
 « à l'œuvre de la present ville, que aussi de l'ouvrier d'icelle ville et aultres officiers de lad. ville, led.
 « S.^r évesque fist tant que, par certains jours et intervalles de temps, l'eau de lad. fontaine vint jusques en
 « la Clautre de lad. present ville et pres le lieu appellé la *Fontaine-de-la-Clautre*. Et avant ce que lad.
 « eau fust à lad. fontaine de la Clautre, consta grand somme de deniers à lad. ville, tant pour raison de ce
 « que dict est, oultre ce que led. S.^r évesque fesoit fere, que aultres chouses; car incontinent qu'il avoit à
 « fere aucune chouse pour led. affaire fornir ou frayer, oultre la facture desd. cors, tant de boys que de
 « plumb, dessus comme dict est, et poyer les maistres qui fesoient lesd. cors, lad. ville fornissoit et frayot,
 « affin de mieulx en mieulx tenir et entretenir le bon vouloir dud. S.^r reverend, et qu'il heust meilleur
 « courage de tenir et entretenir et mectre à execution son vouloir et intencion et promesse.

« Item, et certain temps apres, led. S.^r reverend vouldist faire mectre, aud. lieu appellé de la *Font-de-la-Clautre*, certain griffon où l'eau viendroit et descendroit; et avant mectre et pousser ou faire pousser
 « aud. lieu led. griffon, estans advertis de ce, lesd. mere et consulz, pour la conservation du droict et au-
 « torité de lad. ville, et le vingt-troisiesme jour du mois de may dernier passé, lesd. mere et consulz,
 « mesmement led. mere acompainé desd. Lacoste, Roche et Chouchier, consulz de lad. ville, et maistre
 « Roubbert Besse, leur procureur et scindic, pour seavoir de quelle anctorité led. S.^r reverend vouldoit
 « faire mectre et pousser aud. lieu appellé la *Fontaine-de-la-Clautre*, led. griffon, allarent à la maison epis-
 « copale dud. S.^r reverend, assise en la Cité; où illec estant, luy remonstrarent leur vouloir et intencion,
 « sommarent et requirèrent led. S.^r reverend leur faire declaration de ce que luy donnarent entendre. La-
 « quelle declaration led. S.^r reverend leur fist.....

« Et certain aultre temps apres, led. S.^r reverend fist dire et declarer ausd. mere et consulz de lad. ville,
 « s'ilz vouldoyent fornir et poyer la somme de cinq cens livres tournois, qu'il feroit faire les cors pour servir
 « à lad. fontaine, despuy la reviere appellee de l'*Iste*, jusques à lad. Clautre, de plumb. Laquelle remonstrance
 « faicte, apres les trente prendhommes de lad. ville et conseil d'icelle assemblés, suivant leur advis et con-
 « seilh, fust faicte responce aud. S.^r reverend, que voulantiers lad. ville, pour led. affaire, forniroit lad.
 « somme de cinq cens livres tournois, mais que pour le present lad. ville n'avoit aucun denier. A quoy
 « led. S.^r reverend fist responce, que d'argent ne se sociassent; car pour ce ne demeureroit, mais qu'on
 « luy en respondit; ce que fust fait.

« Et suyvant ce que dessus, certains jours apres, ung merchant vint en la present ville, qui avoit amené
 « certaine quantité de plumb; lequel merchant fust mené ausd. mere et consulz, ou aucuns d'iceulz, par
 « maistre Guynot David, prebstre, recepveur dud. S.^r reverend..... Et pour ce aussi que par
 « arrest de la court souverene du parlement de Bourdeaux fust ordonné que led. S.^r reverend forniroit et

qui donna l'idée à Foucaud de Bonneval d'y en établir une nouvelle. Peut-être même un des motifs de ce prélat était-il d'avoir de l'eau dans son palais épiscopal de la Cité.

Quoi qu'il en soit, il abandonna son dessein après ce premier essai, et

« avanseroit la somme de quarante livres tourn., pour faire faire quelques deligences de certain prisonnier..... Laquelle somme de quarante livres lesd. mere et consulz n'ont recouvert dud. S.^f évesque, crainhans luy desplaire..... Et par ainsin lad. somme de quarante livres tourn. est encores par led. S.^f reverend deue; et lad. ville fust contraincte faire les deligences dud. prisonnier à ses despens, et envoyer en Bretainhe et en Poytou, pour ce faire.

« Item, et pour ce qu'il fust avisé par led. S.^f reverend et conseilh de lad. ville faire fermer et clourre, de pierres et cartiers, le lieu et sorce de là où venoit lad. fontaine, lesd. mere et consulz marchandèrent avecques Estienne du Mas, maistre masson de lad. ville; et pour ce faire luy fust promis la somme de soixante cinq livres tourn.....

« Item, et voyant lesd. mere et consulz, environ le moys de septembre, que led. S.^f reverend ne tenoit compte faire faire lesd. cors de plumb, pour faire venir lad. fontaine despuys lad. reviere de l'Isle jusques à lad. fontaine de la Clautre, comme dict est; ne aussi fere reffaire les aultres cors de plumb enchassés dans certains boys, pour mettre au fons de la reviere, qu'il avoit fait faire, que estoient gastés; lesd. S.^f mere et consulz deliberarent envoyer devers led. S.^f reverend; ce que fust fait; et alla maistre Clement de la Font, consul de lad. ville, jusques en Lymosin, et au lieu appelé aus *Lynardz*, où led. la Font le trouva, et luy remonstra ce que dessus, et aussi comment l'yver se aprochoit, les revieres se feroient grandes; au moyen de quoy l'on ne pourroit, si le cas advenoit, faire pousser lesd. cors dans lad. reviere en assurance, ne iceulx arrester; aussi, que la ville avoit fait abatre une partie de l'escluse du molin du S.^f de Ladouze, pour assoir et mettre en assurance mieulx lesd. cors dans lad. reviere, et si les eaues venoyent grandes pourtaroyent grand donmayge à l'escluse dud. S.^f de Ladouze; duquel donmayge lad. ville en seroit tenue. Lequel S.^f reverend fist responce aud. de la Font, consul susd., que dans quinze jours apres il envoyeroit les cors de plumb, pour les mettre dans la reviere, lesquels il avoit fait faire en la ville de Lymoges. Comme tout ce que dessus, led. la Font reffera ausd. mere et aultres consulz.

« Et certain temps apres, voyans, lesd. mere et consulz, que led. S.^f reverend n'avoit encores envoyé lesd. cors de lad. ville de Lymoges..... et que voyent l'yver aprocher et les revieres estre en danger d'estre faictes grosses, et aultres chouses dessusd., lesd. mere et consulz estans advertis led. S.^f reverend estre au Chasteau-L'evesque, fust par eulx avisé que led. S.^f mere, accompagné d'ung ou deux consulz de lad. ville, iroit de rechief remonstrer ce que dessus aud. S.^f reverend; ce que fust fait. Lequel reverend fist responce, ausd. mere et consulz, que le maistre qui fesoit lesd. cors à Lymoges luy avoit escript que dans quinze jours luy envoyeroit lesd. cors de plumb, et que lesd. mere et consulz fissent fermer le trou et pertuis de l'escluse dud. S.^f de Ladouze quant bon leur sembleroit; car aussi bien se feroit-il quant l'eaue seroit grosse que autrement..... Et despuys, lesd. mere et consulz ont fait fermer lad. escluse aud. S.^f de Ladouze, à leurs despens, et aussi led. S.^f reverend n'a tenu compte envoyer lesd. cors, ne faire faire aucune aultre chouse à lad. fontaine.....

« Aussi, led. S.^f reverend bailha ausd. mere et consulz certain instrument en latin escript, commençant : *In Dei nomine*, signé par luy, et plus bas *Auternis*, en date segond de julhet mil cinq cens trente et quatre, faisant mencion de lad. fontaine, les priant de le mettre au tresor de la ville. (*Est escrit en marge* : Led. instrument n'a sorty son entier effet.) »

ce ne fut qu'en 1535, sous la mairie de Jean Bordes, seigneur de la Croze, que le projet fut repris et reçut son entière exécution, aux frais de la communauté. Pour cet effet, on fit venir deux fontainiers, on s'entendit avec eux; on leur confia la direction de l'ouvrage; on les chargea des travaux essentiels, et le reste fut fait à la journée. Voici ce que nous avons trouvé à ce sujet (1) :

« Audit an (1535), parce que led. S.^r Foulcaud de Bonnaval, évesque de Perigueux, ne
 « vouldit antandre par aucunes causes à faire venir la fontaine de Gimels, par luy encom-
 « mansee, fut deliberé par les maire et consulz par ceste annee estans en office, par l'adviz
 « et deliberation des trente preudhombres, la faire venir. Lesquelz envoyaret querir ung fon-
 « tanier nommé M.^e François Jaques, habitant au lieu de Sallaignac, et ung nommé M.^e Es-
 « tienne de la Sale, d'oupres de Blays. Led. conseil tenu le huictiesme jour de may mil v.c
 « trente cinq, signé par Delort, greffier, qu'est en ung petit livre couvert de peau tanee.
 « Auquel jour fut fait marché, auxditz maistres fontaniers, faire venir lad. fontaine de Gi-
 « mels au lieu et plasse de la Clautre, dedens le jour St.-Michel apres prochain suisvant;
 « lesquelz s'en obligearet à la rigueur de executeur (*sic*), en la fasson et maniere que s'en
 « suict, passé par led. Delort. Premièrement la faire venir en cors de pierre estans au carré
 « de ung pié et demy et longs de IIII à cinq pietz et demy; en ce que la ville feroit tirer
 « la pierre d'icelle mesure, mener et conduire au molin de Labbatut, et apres forniraient
 « molin, fer, acier et aultres choses à ce necesseres à la percçion, et apres percés que seroit,
 « la feroit mener et conduire sur le lieu; p'our les pousser feroit tout vuidage *sive* deschau,
 « fourniroit tout euvre.

« Item, lesdits fountaniers feraient (*sic*) quarrir lesd. cors et pierres à leurs despens, per-
 « cerait lesd. cors et les pouserait, et an somme la ville leur baillait la somme de dix soubz
 « (*sic*) par brasse; où il y a despuys lad. fontaine jusques an la plasse de lad. Clautre, le
 « nombre de XII cens brasses ou environ.

« Que costa à faire le grenier de l'eaue aud. trou de Gimels, que fut fait par journalx de
 « massons, à IIJ s. vj d. par journee (*en marge*: l'on y misret cent XVIIJ journees), et toute ma-
 « tiere, sans l'euvre, comme est contenu par les comptes d'icelle annee, la somme de » » »

« It., oosta à fere passer l'eaue, pousser les cors, et fourniture toute, tant boys que pierre,
 « fer et aultres choses à ce necesseres, sans l'œuvre..... » » »

« It., en icelle annee messieurs les maire et consulz fourniret pierre tant de la perriere du
 « Coulombier que St.-Georges, que St.-Martin, sens comprendre la pierre necessere à faire
 « le grenier, seulement pour les cors, la quantité de deulx mil IIJ.^c IIIJ.^{xx} XIJ piets, à vij d.
 « le pié pour le droit du perrier et perriere, sens la conduite d'icelle, que montet, en
 « somme, la somme de..... LXIX l. xv s. IIIJ d.

(1) Voyez le *Livre-Jaune*, f.^o 200, v.^o. Nous avons copié le plus exactement possible et avec toutes les fautes d'orthographe. — Le moulin de Labbatut est le même que celui de Sainte-Claire.

« It., plus, fourniret viij grans pierres pour couvrir le grenier, de ix pietz de longueur,
 « que costait vj s. la pisse du droict de la perriere et perrier..... » » »

« It., furet expensées iij.^{xx} vj journees à tirer quartiers pour mettre au long des cors,
 « dedens l'eau, à iij s. iij d. par journee, que montet (1)..... xiiij l. vj s. viij d. »

D'après ces détails, il est évident que toute la conduite fut faite en tuyaux de pierre. On distingue encore de ces tuyaux dans le fond de la rivière; ils y sont consolidés par de grosses pièces de quartiers. Il y en a beaucoup aussi qui sont restés en place, tant au-delà de l'Îlle que de ce côté; d'autres ont été déplacés, et l'on en a employé de ces derniers dans quelques murs de clôture (2). Le trou rond qui forme leur capacité a 2 pouces 4 lignes de diamètre; leur longueur est d'environ 4 pieds; leur épaisseur est de 1 pied, et on voit qu'ils s'emboîtaient les uns dans les autres, par des entailles et des tenons.

Nous ne savons point de quelle forme était le bassin de la fontaine; seulement il paraît qu'il était au centre de la Clautre, et d'après le nivellement que nous avons fait du terrain, depuis la source de Jameaux, nous sommes assurés qu'avec un ajustage convenable on aurait pu y obtenir un jet qui se serait élevé à plus de 30 pieds.

Il paraît qu'on profita de cette même conduite d'eau pour établir une fontaine au palais épiscopal (3), et une troisième fut construite aux vieilles casernes, qui alors étaient une dépendance de l'abbaye de Peyrouze, et que les évêques ont habitées. Cette dernière se composait d'une première coupe peu élevée au-dessus du sol et portée sur une espèce de socle, d'une tige ornée des trois grâces en gaine, et d'une seconde coupe dans laquelle était l'ajutage. La première coupe avait 9 pouces de profondeur et 5 pieds 4 pouces de diamètre, non compris les bords; elle était ornée de quatre têtes de lions qui vomissaient l'eau; le socle qui la portait avait 4 pieds 9 pouces de largeur (4).

(1) *Montet* pour *montent*, et ainsi de la plupart des autres troisièmes personnes plurielles : au lieu de l'on mettait ordinairement un trait sur la dernière voyelle, et c'est ce trait que le greffier a presque toujours omis de marquer.

(2) On en voit un morceau dans le mur du jardin du sieur Michélet, et il y en a trois ou quatre tronçons dans le mur de l'enclos qui est le plus proche du passage de Campniac.

(3) Nous ne sommes pas assurés de l'existence de cette fontaine : nous ne la connaissons que par certaines traditions.

(4) Ce groupe est encore en entier dans le jardin de la petite église de Saint-Pierre-l'Ancien. Le grand bassin est resté sur place.

La tige qui sortait du milieu de cette première coupe avait 1 pied 10 pouces et quelques lignes de diamètre dans le bas, et sa hauteur était de 6 pieds. La seconde coupe a disparu, et nous ne connaissons rien de ses ornemens.

Les tuyaux qui formaient l'embranchement de cette troisième fontaine étaient de terre cuite, et on les avait enveloppés d'une forte chemise de ciment; leur capacité était de 1 pouce 9 lignes. Ce fut sans doute vers l'an 1536 que cet ouvrage fut exécuté, et vraisemblablement il le fut en vertu d'une concession des maire et consuls.

De la Fontaine du Port-de-Graule (1). — Le 24 avril 1812 on découvrit un bassin de fontaine à l'entrée de l'abreuvoir connu sous le nom de *Port-de-Graule*; on le creusa, on y trouva de l'eau, et l'on crut que ce serait une heureuse ressource pour cette partie de la ville de Périgueux. Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que la source n'avait d'autre réservoir que la rivière, et il fallut renoncer à tous les projets que l'imagination avait déjà enfantés.

Ce bassin de la Fontaine du Port-de-Graule existe encore en grande partie; seulement on l'a recouvert de terre : ses ornemens extérieurs consistent dans quelques mascarons; son plan est un octogone dont le diamètre est de 8 pieds 8 pouces aux angles, et dont la profondeur paraît être d'environ 4 pieds. Au milieu s'élevait une espèce de cippe, en forme de piédestal, dont la hauteur était de 2 pieds 5 pouces 6 lignes, et dont les faces avaient 1 pied de large. C'est du haut de ce cippe que l'eau jaillissait; elle y était amenée par une conduite de plomb qu'on avait arrêtée sur les dalles du pavé. Cette conduite se dirigeait au nord, avec déclinaison de 12 degrés 10 minutes à l'ouest, et hors du bassin, elle était formée en tuyaux de terre cuite et dont le diamètre est de 3 pouces. Du côté opposé, il y avait un tuyau de fuite, destiné à tarir le bassin ou à porter les eaux dans quelque autre endroit; c'était en quelque sorte la continuation du premier.

Le tuyau de chasse étant vers le nord, il est évident que l'eau venait de ce côté; mais de quelle fontaine l'avait-on amenée? et à quelle époque

(1) M. Gratien Lepère, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, que quelques intrigues ont enlevé à notre département, et que nous regrettons toujours, en avait pris le plan avec exactitude.

remonte la construction du bassin ? C'est ce qu'il nous reste encore à examiner.

Y aurait-il eu une source dans le voisinage du Port-de-Graule, et maintenant cette source serait-elle perdue ? Cela serait possible sans doute ; mais si l'on fait attention que les tuyaux qui furent découverts se dirigeaient vers le jardin voisin, et qu'on en a trouvé de pareils, il y a une vingtaine d'années, dans un autre jardin beaucoup plus éloigné, et toujours près de la rivière, on ne pourra douter qu'on n'ait amené les eaux de la fontaine de l'Arsaut, et que ce ne fût une espèce de réminiscence de l'aqueduc romain (1).

Quant à la construction, nous croyons pouvoir fixer deux époques : une première conduite paraît avoir été faite vers le 11.^e siècle, et le bassin, tel qu'il est, doit remonter au 16.^e ; seulement alors l'écluse du Vieux-Pont était moins élevée qu'aujourd'hui, puisque le fond de ce bassin est de 1 pied 6 pouces plus bas que les moyennes eaux de la rivière (2).

De la fontaine de l'Abreuvoir ; près du moulin de Saint-Front. — En 1536 on établit également un bassin de fontaine près de l'abreuvoir du moulin de Saint-Front, et ce fut aussi de la source de l'Arsaut qu'on y amena les eaux : voici ce qu'on trouve sur cette dernière conduite dans le *Livre-Jaune* des archives de la mairie (f.^o 212, r.^o) :

« Aussi aud. an, on fist venir la fontaine de l'Arsault dedans la ville, au lieu de l'Abreuvoir, pres les molins Saint-Front, que fust conduyte par maistre François-Jacques, de Salanhac, lequel en heust pour ses vacations, la somme de IIII^{xx} xv^l, sans les aultres frays que cousta lad. fontaine. »

Sans doute ce fut aussi à cette dernière époque qu'on reconstruisit le vieux bassin de la fontaine du Port-de-Graule.

(1) Depuis l'impression de notre chapitre des aqueducs romains, M. de Mourcin a trouvé, au bas du mur de Tourny, un gros bloc de ciment romain qui ne peut avoir appartenu qu'à un aqueduc. Au surplus, cet antiquaire pense que la source de l'Arsaut était considérable avant qu'elle se fût divisée en cinq ou six branches, et il croit qu'on pourrait la retrouver toute entière en creusant à une certaine profondeur dans le petit vallon qui est au-dessus, ce qui faciliterait beaucoup les moyens d'établir des fontaines dans l'intérieur de la ville actuelle.

(2) Lors de la découverte de cette fontaine du Port-de-Graule, quelques personnes prétendirent avoir trouvé une plaque de plomb avec cette inscription : F. G. 900., en caractères en relief, et tournés de droite à gauche, comme s'ils avaient été moulés dans des lettres gravées sur la pierre. Nous ne nous arrêterons point à ce grossier monument de la charlatanerie : il suffit de l'avoir vu pour ne pas tomber dans le piège.

Tels sont nos monumens publics de la renaissance, ou du moins les seuls qui, jusqu'à ce jour, nous soient connus (1). Passons à quelques édifices particuliers.

ARTICLE 2. — *De quelques maisons particulières.*

Parmi les nombreuses maisons qui furent élevées au Puy-Saint-Front, à l'époque de la renaissance, il en est quelques-unes de remarquables et que nous devons indiquer.

De la maison du N.º 17 de la rue de la Limogeané. — La maison du N.º 17 de la rue de la Limogeané est remarquable par ce qui reste de sa jolie façade, et principalement par la porte d'entrée dont elle est décorée du côté de la cour.

De la maison qui fait le coin de la rue de l'Aiguillerie à celle de Saint-Louis (2). — La maison qui fait l'angle de la rue de l'Aiguillerie à celle de Saint-Louis, est digne de fixer l'attention des curieux et par l'ordonnance d'une de ses grandes fenêtres, et par celle de sa principale porte d'entrée. La fenêtre est à meneaux (3); ses décorations, en partie gothiques et en partie de la renaissance, sont bien distribuées; on y distingue des monstres, des feuillages, des fleurs de lis et d'autres ornemens de toute espèce : l'ensemble produit de l'effet.

: La porte est dans l'angle que forment les deux rues; elle est dessinée dans de bonnes proportions; sa construction est faite avec art; ses détails sont précieux. Au-dessus du linteau de cette porte étaient des armes que le ciseau révolutionnaire a fait disparaître. Au-dessous de l'écu on trouve deux inscriptions en caractères gothiques; à droite on en voit une troisième en caractères presque entièrement cursifs; à gauche il y en a une quatrième en lettres un peu cursives, et en lettres du genre de celles du 13.^e siècle.

(1) Sauf la chapelle de Saint-Jean, dont nous avons parlé, pag. 563; et le rocher sculpté qui est près du Toulon : voyez tome 1.^{er}, p. 356. Ce dernier morceau pourrait être un reste d'un petit couvent de filles.

(2) Cette maison appartenait jadis au cardinal de Périgord, et probablement elle resta long-temps dans la famille comtale. Dans le 17.^e siècle elle était la propriété de MM. d'Alexandre, et c'est là que le marquis de Chanlot tenta de pénétrer avant d'aller se faire tuer dans la rue du Plantier.

(3) On vient de les détruire pour rendre la fenêtre plus moderne, et il n'y a plus le même ensemble.

N.º 1.^{er} — *Presque immédiatement au-dessous des armes.*

MEMENTO MORI

N.º 2. — *Sur le linteau de la porte.*

QUISQUIS AMAT D..... (1)

N.º 3. — *A droite de l'écu.*

SŪMA
QUIDEM
LAUS EST
DISPLICUISSE
MALIS

N.º 4. — *A gauche de l'écu.*

DOMUS
CONSTRUCTIO
ANNO DÑI
I.S.I 8 (2)
FAUENTE,ALTISIMO

On voit que sur ces quatre inscriptions il y en a trois qui ne sont que des sentences, et tel était l'usage du 16.^e siècle. La quatrième est la seule qui mérite de fixer l'attention, et elle est d'un assez grand intérêt, puisqu'elle fait connaître l'époque juste de la construction de l'édifice, et celle des jolies sculptures dont cet édifice est décoré.

De quelques maisons de la rue de Taillefer. — Plusieurs maisons de la rue de Taillefer ont été reconstruites dans le 16.^e siècle, ou du moins on les a restaurées et embellies à cette époque. On doit surtout y distinguer une porte dont les décorations offriraient de l'intérêt si elles n'eussent pas été mutilées (3). Au N.º 37 il y avait aussi une cheminée digne de fixer l'attention des curieux; on l'a abattue en 1823, et nous l'avons fait enlever.

Parmi les nombreuses décorations de ce morceau précieux, on remar-

(1) Cette inscription est dégradée, et elle n'est pas d'un haut intérêt.

(2) Il faut lire 1518. En copiant le modèle qu'on lui avait donné, le graveur prit un 5 pour une 8.

(3) Celle de la maison du n.º 31.

que principalement de jolis médaillons, des rinceaux, des ornemens dessinés avec goût et deux tableaux de haut-relief. Dans l'un de ces tableaux on a représenté Hercule enlevant une femme (peut-être Déjanire); dans l'autre, on voit ce même héros déchirant le lion de la forêt de Némée. Le dessin de ces deux grands sujets n'est point correct, mais le tout produit un assez bon effet.

De la maison du N.º 4 de la rue du Plantier (1). — Lorsqu'on descend la rue du Plantier, la seconde maison que l'on trouve à gauche, après avoir passé la rue de Barbacane, appartient à la renaissance, et elle est curieuse par les plafonds d'une partie de son rez-de-chaussée, et par une grande cheminée qui est au premier étage au-dessus du sol.

La partie où se trouvent les plafonds est une espèce de galerie, percée de trois arcades extrêmement surbaissées : quatre colonnes, ornées de chapiteaux profilés d'une manière singulière, supportent le cintre de ces arcades. Les plafonds se divisent en trois parties, dont chacune porte sur des arcs composés d'un grand nombre de moulures concentriques. Des culs-de-lampe sont opposés aux colonnes; ils soutiennent la retombée des arcs qui sont parallèles aux premiers, et la retombée de ceux qui leur sont perpendiculaires. La hauteur de tous ces arcs, de leur intrados à leurs moulures les plus élevées, est de près de 3 pieds, et c'est immédiatement au-dessus que se trouvent les plafonds, lesquels se composent, comme il est d'usage, de caissons carrés, ornés de sculptures d'un très-bon goût et parfaitement soignées. On distingue, parmi les sujets de ces caissons, le buste d'un vieux personnage à tête ailée, un pélican, des têtes casquées, des casques, des armures, des rosasses, Saint-Michel terrassant le diable, un écusson chargé d'un petit sujet que nous n'avons pu distinguer, et un autre avec une porte de forteresse presque semblable à celle qui forme les armoiries de la ville actuelle de Périgueux; seulement elle est surmontée d'un arbre au pied duquel est un animal qui paraît être un lion.

Plus loin, dans cette espèce de galerie, on trouve un escalier à vis, et au-delà de cet escalier sont d'autres plafonds supportés par des arcades comme les premiers, mais plus simplement ornés.

(1) Cette maison appartient à MM. de Langlade.

Quant à la cheminée, elle n'est pas d'un très-bon goût ; son ordonnance est même mesquine et bizarre : néanmoins on y voit aussi quelques détails curieux et des médaillons singuliers. Au surplus, ce qui distingue principalement cette cheminée, c'est le tableau à fresque qui en occupe le haut. Le sujet de ce tableau est le baptême de Notre-Seigneur : Jésus a les jambes dans le fleuve, Saint-Jean lui verse de l'eau sur la tête, et deux anges sont debout sur le rivage. Un vieux pont est au second plan ; la ville de Jérusalem est au dernier. L'ensemble produit de l'effet ; le coloris est bon, et le dessin ne manque point d'une certaine correction.

Au bas de l'ordonnance du manteau de cette même cheminée, c'est-à-dire sur ce qu'on peut appeler la partie supérieure du chambranle, on trouve une inscription en lettres ornées et guillochées ; elle est placée dans une bande de lozanges, et on voit qu'elle se rapporte au tableau du haut ; ce qui prouve que le tout appartient à la même époque. Cette inscription est ainsi conçue :

P A X H V I C D O

C'est-à-dire, *pax huic Dominus* ; ce qui est pris de ce passage de l'Apocalypse : *Primum dicite : pax huic Dominus ; et si ibi fuerit filius pacis , requiescat super illum pax vestra.*

De la maison du N.º 2 de la rue du Port-de-Graule (1). — La troisième maison que l'on trouve à droite, en allant de la rue du Vieux-Pont à l'abbreuvoir connu sous le nom de *Port-de-Graule*, est remarquable par la décoration de ses fenêtres les plus élevées et par une petite galerie à trois étages.

La galerie est ouverte des deux côtés ; elle donne sur la rivière et sur une petite cour : son étage du rez-de-chaussée se compose de jolis pilastres, élevés sur des socles et sculptés dans toute leur hauteur ; ses arcades sont au nombre de quatre ; elles sont tellement surbaissées qu'elles ressemblent à des architraves ; ses plafonds sont ornés de rosasses, de têtes casquées et d'autres têtes qui paraissent être des portraits.

(1) C'est maintenant la maison de la maîtrise de la cathédrale.

Le second étage est orné de colonnes des deux côtés : ces colonnes sont portées sur des socles ronds ; elles sont décorées de feuillages jusqu'au tiers de leur hauteur ; leurs chapiteaux sont corinthiens , mais d'un genre singulier. On voit au plafond de ce second étage des rosasses, de petits génies sonnant de la trompe, des portraits, et le buste d'un pape entouré de chérubins. Le tout est de bon goût ; on regrette seulement que les sculptures soient un peu détériorées.

Le troisième étage est en bois, et il n'offre aucune espèce d'intérêt.

Quant aux trois fenêtres dont nous avons parlé, elles éclairent le dernier étage des appartemens de la maison, et elles s'élèvent au-dessus des murs. Une de ces fenêtres est du côté de l'eau ; les deux autres sont sur la cour ; le haut de leur chambranle a une certaine hauteur. Sur un de ces chambranles, et à peu de distance de la baie, on distingue les armes de France, soutenues par des lions ; sur un autre, ce sont des armes qui ont un lambel en chef ; et, dans les trois, on trouve au-dessus de l'écu, des ornemens de toute espèce, et des monstres, dont le plus remarquable est le dragon du jardin des Hespérides : il vomit des torrens de feu.

De la maison du N.º 9 de la rue du Plantier (1). — Nous avons déjà parlé d'une maison de la rue du Plantier, et il y en a une seconde que nous devons indiquer : c'est celle qui donne, d'un côté, dans la rue des Dépêches. L'escalier de cette maison offre, à son plafond du premier étage au-dessus du sol, quelques figures de haut-relief, qui, quoique fort incorrectes de dessin, méritent d'être remarquées.

De la maison qui est au bout de la rue de la Sagesse, près de la place du Coderc (2). — Nous avons déjà parlé de quelques parties des caves de la maison du N.º 12 de la rue de la Sagesse ; mais ce n'est pas ce que cette maison offre de plus curieux. Comme objet de la renaissance, sa porte d'entrée était remarquable, avant qu'on en eût détruit les ornemens, et son escalier est un des plus jolis morceaux d'architecture qu'on ait élevés dans le 16.^e siècle. Pour faire connaître cet escalier d'une manière convenable, il faudrait le secours de la gravure, et toutes ses décorations devraient être soigneusement étudiées.

(1) Elle appartient à M. le comte de Malet de Lafarge.

(2) C'est la maison de M. Chabrier de la Joubertie.

Ce monument de la renaissance est en colonnade, ou du moins il a une colonne à l'angle intérieur de chaque palier; il n'a jamais été achevé : il devait s'élever beaucoup plus haut. La cage de cet escalier a 19 pieds 5 pouces de largeur dans œuvre, de l'est à l'ouest, et 17 pieds 8 pouces du nord au sud; ses rampes ont 5 pieds 5 pouces et 5 pieds 11 pouces; elles sont au nombre de six et se trouvent perpendiculaires les unes aux autres. Les marches sont à giron un peu rampant; elles ont 1 pied 1 pouce 6 lignes de large, et 4 pouces 9 lignes de hauteur; elles sont délardées alternativement en doucine et en quart de rond.

Au rez-de-chaussée, ce sont des espèces de pilastres à pans coupés qui supportent les arcs rampans, les rampes et les plafonds; des arabesques sont sculptées sur toute leur hauteur. Au-dessus, ce sont des colonnes irrégulières et de diverses formes.

Une de ces colonnes est ornée de cannelures torsées; son chapiteau se compose de petits monstres ailés et à figure humaine. Celle du second palier est resserrée en forme de balustre, à différens points de sa hauteur; elle est bandée d'une ceinture ornée de boucliers ovales, et au-dessus de laquelle s'élèvent de grands feuillages placés en écailles de poissons; son chapiteau se compose de petits monstres fortement recourbés. La colonne du troisième palier est galbée de la manière la plus singulière, et elle est de même en forme de balustre; la ceinture dont elle est bandée est ornée de visières de casques; sa partie supérieure n'est point un chapiteau, c'est un amortissement qui porte sur une espèce de tambour en forme de panier rond. La seconde colonne de ce même palier est aussi fort singulière, et sa ceinture est ornée de boucliers.

Quant aux plafonds, ils sont décorés de lozanges, de rosasses, de rinceaux, d'armes et d'armures de toute espèce, et de bustes de chevaliers. On y voit aussi une Vénus ailée et un petit amour qui a déposé son arc; un écu aux armes de la famille de Roche (1), un chiffre composé de plusieurs lettres dessinées avec goût et agréablement entrelacées (2).

(1) Cette maison a appartenu long-temps à MM. de Roche; mais ce ne sont point eux qui ont bâti l'escalier; on croit que c'est un ouvrage de MM. de Vassignac-d'Imécourt. Les armoiries qu'on y voit, et qui ont été dégradées pendant la révolution, paraissent avoir été sculptées après coup.

(2) Les principales lettres de ce chiffre sont une H et une S; mais il pourrait aussi y avoir une M et un A.

Au surplus, nous le répétons, pour faire connaître tous les détails de ce précieux monument, il faudrait le secours de la gravure, et nous pensons que son ensemble pourrait être surtout un bon sujet d'étude pour les artistes et les curieux.

Il est d'autres édifices que nous pourrions indiquer ; mais ceux-là suffisent pour donner une juste idée des constructions de la renaissance, et de la grâce et de la naïveté qui distinguent toutes les productions de cette époque (1).

(1) A ces mêmes époques de la renaissance des arts, où tout semblait devoir reprendre une nouvelle vie, quelques citoyens de Périgueux voulurent aussi s'occuper de littérature plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, et écrire la langue française avec dignité ; mais ordinairement ils outre-passèrent le but : on en jugera par cette première phrase de la harangue que Louis d'Arnaud de Laborie, maire de Périgueux, fit, en 1539, à Henri d'Albret, roi de Navarre et gouverneur du duché de Guienne.

« Puisque voyons presentement celluy duquel despend la assuree sperance, tranquillité et solaiement de
 « nostre povre chose publique, Tres Illustre Prince et Invictissime Roy, comme ravys en estase de joye
 « deamesuree et esbloys de vostre irradiante lumiere, perdons toute contenance, et nous semble que re-
 « tornons en l'aige douré auquel estions maintenus par la genereuse auctorité de feuz, de celeste et immor-
 « telle memoire, voz pere et ayeul, que Dieu abselle ; l'ombre desquelz, en leur vivent, nous estoit tant
 « heureuse, donlce et fructueuse que nous reputions en plus grande felicité confitz que toute aultre nation
 « regie et governee soubz aultre prince et seigneur ; car par eulx des procelleux et tempestueulx ventz
 « d'oppression estions preservés, et de l'amour et obeyssance correspondente que leur portions, entiere-
 « ment recompencés ; en sorte qu'il n'y avoit riens en ce ciecle tant à commandement que liberté, ne plus
 « esloigné de nous que servitude, etc., etc. »

Voici le commencement du procès-verbal qu'on rédigea ensuite ; c'est un vrai modèle dans son genre :

« Quant le clair soleil, filz de Eyperion et nepveu de Titan, faisant son cours parmy le zodiaque et se-
 « journant ez parties meridionales, heust outrepasé le froid et sec capricornus et actainct l'humidité et se-
 « chaleur naturelle de aquarius, signe yernal, et le dixiesme jour du moys dedyé à l'antique portier des
 « dieux, Jaans, l'an de la salutiffere incarnation mil cinq cens vingt neuf, messieurs les maire et consulz
 « de Perigueux, advertis par lettre missive à eulx envoyee par tres hault et illustrissime prince le Roy de
 « Navarre, gouverneur de la duché de Guyenne, etc., etc. » (*Livre-Jaune*, f.° 161, r.° et v.°)

CHAPITRE V.

Monumens militaires du moyen âge et des temps gothiques ; système de défense de Vésone et du Puy-Saint-Front.

Nous avons parlé de la citadelle gauloise d'Écorne-Bœuf ; nous avons décrit celle que les Romains avaient élevée dans l'enceinte de Vésone ; nous avons dit qu'il paraissait y avoir eu sur les murs de cette dernière d'antiques châteaux forts, et probablement il y en avait aussi sur quelques localités extérieures, telles que l'emplacement du monastère des Jacobins, celui de l'église de Saint-Silain et le monticule qui avoisinait le temple du Puy-Saint-Front. Au surplus, nous ne savons rien de certain de ces fortifications extérieures, et celles du moyen âge et des temps gothiques sont les seules maintenant qui doivent nous occuper.

ARTICLE 1.^{er} — *Des fortifications de Vésone, dans le moyen âge et dans les temps gothiques.*

Après les différentes destructions de Vésone, le reste des habitans de cette antique cité se resserra autant que possible dans l'enceinte de la citadelle romaine, et ce fut sans doute alors qu'on éleva de nouveau, sur les gros murs, de nombreux châteaux forts. Celui de Barrière subsiste encore en partie ; celui de Périgueux et celui de Limeuil n'ont fini de disparaître que dans le dernier siècle. Les vieilles casernes ont bien évidemment remplacé un quatrième château ; on voit quelques parties de ses tours. Un cinquième était à l'ouest de la Porte-Romaine. Le sixième était élevé sur les ruines de l'amphithéâtre ; il était connu sous le nom d'*Hôtel des Rolphies*, et il fut détruit après la condamnation du comte de Périgord. Un septième servait de palais épiscopal : il fut renversé en 1577 ; et probablement il y en avait un huitième du côté de la Porte-Normande (1).

(1) Qu'on appelait aussi, dans les temps gothiques, *Porta-Boarela*.

Outre ces châteaux forts de la citadelle, il y en avait au dehors. On sait que celui des premiers comtes était sur l'emplacement que le monastère des Jacobins a occupé depuis. Les ruines de nos thermes, près de Sainte-Claire, servirent de base à celui de Godofre. Celui de Campniac était situé au-dessous de la Tour-de-Vésone. Il paraît qu'il y en a eu un quatrième à une petite distance de l'église de Saint-Gervais, et il y en avait sans doute plusieurs autres dont l'emplacement est ignoré (1). Nous ne parlons point de ceux qui durent être renfermés dans l'enceinte de la nouvelle ville ; ils appartiennent à l'article suivant. Nous devons seulement ajouter ici, qu'il paraît y avoir eu, à ces mêmes époques, des fortifications sur le coteau d'Écorne-Boëuf, et que même la butte de la forteresse gauloise a été surmontée d'une tour ronde qui évidemment a été livrée aux flammes (2).

ARTICLE 2. — *Des fortifications du Puy-Saint-Front.*

Le monastère de Saint-Front était un véritable château fort : nous avons fait remarquer l'épaisseur de ses murailles et la rareté de ses ouvertures au dehors. D'un autre côté, il paraît y avoir eu vers le temple de Saint-Silain une espèce de *Castrum* : la tour de la rue de Taillefer, celle dont on voit quelques restes sur la place de la Clautre, celle du Consulat, et les grands bâtimens qui ont existé vers le levant de la place du Coderc, ne peuvent guère laisser de doute à cet égard, et par conséquent la vieille ville se trouvait fortement défendue de ce côté.

La position de cet ensemble des constructions du Puy donnait même de grands avantages pour la défense ; et comme l'enceinte de la citadelle romaine ne suffisait pas pour contenir les habitans de l'antique communauté, une partie des citoyens dut se réunir et se grouper dans la clôture particulière que formait ce monastère et ces fortifications extérieures ; et dès-lors commença, en quelque sorte, une nouvelle cité.

Les habitans des deux citadelles avaient bien, il est vrai, un intérêt commun, puisqu'ils pouvaient s'aider mutuellement ; mais se trouvant divisés

(1) A ces époques, toutes les habitations considérables étaient construites en châteaux forts : on attendait l'ennemi à chaque instant ; il fallait pouvoir se défendre.

(2) Les fondemens de cette tour subsistent encore.

par le fait, et étant obligés de veiller à leur sûreté particulière, ils finirent par avoir des idées politiques toutes différentes, par être entièrement séparés d'opinions et de sentimens, et alors ils devinrent des ennemis acharnés.

Au surplus, dès les commencemens du 12.^e siècle, Louis-le-Gros songea à établir les communes (1), et comme la nouvelle enceinte ne renfermait ni le palais des comtes, ni les hôtels des grands seigneurs, ce fut cette partie de Vésone que nos rois crurent devoir favoriser; et, toujours guidés par l'ingénieuse politique que l'abbé Suger avait introduite dans leur cabinet, les successeurs de Louis-le-Gros s'empressèrent d'accorder le droit de commune au Puy-Saint-Front, et de l'entourer de fossés larges et profonds, de tours et de murailles, qu'on a détruites depuis peu d'années.

La plupart de ces murailles de la nouvelle enceinte paraissaient remonter au 13.^e siècle, et l'on ne peut guère douter qu'elles n'aient été élevées sous le règne de Philippe-Auguste et sous celui de Philippe-le-Bel; elles étaient flanquées de tours et de demi-tours rondes ou carrées, d'éperons et d'ouvrages extérieurs de toute espèce; mais plusieurs parties de l'ensemble avaient été souvent détruites et restaurées.

Les portes principales de cette nouvelle ville étaient: 1.^o celle de St.-Roch ou de l'Aubergerie (*la porta de l'Albergaria*); 2.^o celle de Taillefer; 3.^o celle de Mouchy, de Bonnet ou de la Boucherie (*PORTA BOCHARLE*) (2); 4.^o celle de l'Aiguillerie; 5.^o celle de la Limogeane (*la porta Lemovicana* ou *Lemotgana*); 6.^o celle du Plantier ou des Plantiers; 7.^o la Porte-Neuve, de la Barbacane ou de l'Arsaut (3); 8.^o celle du pont de Tourne-Piche. Il y avait en outre, du côté de l'eau, quatre autres portes: celle du Port-de-Graule; celle du moulin de Saint-Front (que nous croyons avoir trouvée désignée, dans quelques titres, sous le nom de *Porte du Cluzel*); celle qui était un peu plus bas, et celle du Gravier. Ce qui fait en tout douze entrées.

Chaque porte était surmontée d'une espèce de tour; d'autres tours

(1) Louis-le-Gros monta sur le trône en 1108.

(2) Cette porte avait été murée; elle fut reconstruite il y a une cinquantaine d'années, et c'est pour cela qu'on l'appelait souvent la *Porte-Neuve*.

(3) Il paraît que cette porte avait été refaite vers les commencemens du 16.^e siècle.

étaient dans les intervalles, et principalement aux angles : les unes étaient rondes, les autres carrées, et il y en avait qui ne saillaient pas du tout au dehors.

Les deux tours qui étaient au-dessous de la porte de St.-Roch avaient environ 10 pieds de saillie : l'une était contre l'eau ; l'autre se trouvait vers le milieu de l'espace. Celle de la porte était un peu plus avancée. Au bout de la rue Milord était la 4.^e tour ; elle portait le même nom que la rue, et elle était de même forme que les trois autres, c'est-à-dire carrée. Dans le premier angle rentrant que les remparts faisaient de ce côté, on voyait une tour ronde qui saillait moitié en dedans et moitié en dehors : elle était connue sous le nom de *Tour-des-Anges* (1). Plus haut était la 6.^e tour ; elle était carrée, et on la désignait par le nom de *Tour-de-Niouffiol*. La 7.^e se trouvait à l'autre angle rentrant, et elle était toute dans l'intérieur : on l'avait adossée à une tour du 12.^e siècle, laquelle est appliquée à une construction plus ancienne. La 8.^e est encore dans son entier ; elle est connue sous le nom de *Tour-de-Mataguerre* : cette tour, rebâtie en 1477 (2), est remarquable par ses belles proportions, et elle mérite d'être conservée (3).

Depuis la tour Milord jusqu'à la tour de Mataguerre les remparts rentraient fortement, et ils étaient défendus à l'extérieur par un vaste bassin qui nécessairement est une vieille carrière (4).

A la porte de Taillefer il y avait une espèce de château fort, ou de citadelle flanquée de quatre tours entières et de deux demi-tours : elle était fort en saillie, et se trouvait défendue par des ouvrages en terrasses.

Une 15.^e tour était à l'angle de la porte de Mauchy. La 16.^e était celle

(1) Les jardins qui se trouvent vis-à-vis de l'emplacement de cette tour, vers l'intérieur de l'enceinte, sont connus aussi sous le nom de *Place-des-Anges* : c'était très-anciennement la place du marché au poisson, au bois, etc.

(2) « *En aquest an, los mayer et cossols, an la voluntat et conseilh de toute la ville, bailheren a far et a masonar la tour de Mataguera, lacal se leysava tombar; et lod. an, losd. mayer et cossols la fezeren a commensar.....; et lo XXIX.^e jour de may, l'an sobred., lo mayer pouset la premieyra peyra de lad. tour.* » (Voyez le *Livre-Jaune*, f.^o 31 r.^o).

(3) Seulement, on devrait en ôter le magasin à poudre.

(4) Il se pourrait qu'on aurait tiré de là tous les matériaux de Saint-Front ; nous croyons même que la carrière s'est prolongée, quoique avec moins de profondeur, jusqu'au-dessus des remparts.

de la porte de l'Aiguillerie, et il y avait eu dans cet endroit quelque ouvrage avancé. La 17.^e était à l'angle rentrant qui est au-dessus : il y en avait eu plus haut une 18.^e La porte Limogeane était pratiquée sous la 19.^e La 20.^e était entre la porte Limogeane et celle du Plantier. La 21.^e était sur cette dernière porte. La 22.^e était à l'angle saillant qui est au-dessous, et la 23.^e à la porte de la Barbacane : il y avait même eu dans cet endroit quelques petites tours avancées, et un vieux éperon était au bout de la promenade actuelle.

La 24.^e tour est contre la rivière; la 25.^e était à l'entrée du Vieux-Pont; la 26.^e occupait le carré de ce même pont, et la 27.^e était en avant.

Au-dessous du pont était une espèce de bastion en forme de losange très-allongée; il existe encore en partie, et il est fortement avancé dans le lit de la rivière. Une haute tour pentagone était élevée au centre de ce bastion : c'est la 28.^e (1). Il y en avait deux autres plus bas, sur les remparts; ce qui fait en tout trente tours, sans compter celles qui ne nous sont pas connues.

A une certaine distance des murs, il y avait aussi quelques ouvrages de fortifications, tels que la tour de l'Arsaut, qui, probablement, n'était pas éloignée de l'hôpital de ce nom, et celle de Gaudy, qui paraît avoir été élevée sur le bord du chemin que l'on suit en allant de la porte du Plantier à la Croix-Ferrade.

Vers le 13.^e siècle on construisit un moulin entre le bastion qui est au-dessous du Vieux-Pont et les remparts; c'était un établissement utile pour une ville fortifiée. Ce fut alors aussi nécessairement que l'écluse fut faite; et depuis cette époque elle a été successivement élevée, et les basses rues de la ville, le faubourg des Barris et toute la plaine ont été exposés aux plus terribles inondations.

Tels furent les moyens que prirent les habitans du Puy-St.-Front pour se fortifier dans leur enceinte, et peu après ils se rendirent indépendans

(1) « Ledit jour (1.^{er} août 1569), visitâmes le lieu où l'on vouloit commencer la palissade et bastion du « Moulin de l'Abrenvoir, autrement de St. Front; et fut fait procès comme par évidence apparoissoit qu'au « haut de la tour, qui étoit crénelée, y avoit les armes de la ville, à laquelle icelle appartenoit; et parce qu'il « la falloit abbaïsser, le tible de la couverture fut porté en la maison commune, la pierre convertie à l'œu- « vre de la palissade, les armories remises au plus haut de ce qui restoit entier, nonobstant l'insistance de « dame de Ferrières, dame de la Forest. » (Extrait d'une copie).

de l'antique cité : ce fut en quelque sorte deux villes séparées. Bientôt même ces deux villes se firent, comme nous avons dit, des intérêts particuliers, et chacune prétendit à la prépondérance, ce qui causa des guerres civiles qui durèrent plus de deux siècles (1), et à la suite desquelles Vésonne succomba entièrement.

CHAPITRE VI.

Des villes murées et des châteaux forts du territoire Pétrocorien.

DANS le moyen âge, le Périgord était hérissé de châteaux forts; et vers le milieu du 17.^e siècle, on comptait encore dans cette province trente-deux villes murées (2); ce qui sans doute n'étonnera point ceux qui connaissent l'origine du système féodal et l'ancienne constitution de l'État.

En effet, Clovis avait réparti son armée dans les pays conquis : il avait distribué des terres aux chefs et aux soldats. Les généraux avaient le titre de Ducs : ils avaient plusieurs provinces sous leur mouvance. D'autres généraux, d'un grade inférieur, avaient le titre de Comtes : ils gouvernaient les provinces en particuliers, et ils obéissaient aux ducs. Les marquis étaient à peu près sur la même ligne que ces derniers, soit qu'ils fussent chefs de la cavalerie, ou défenseurs particuliers de certaines frontières.

D'autres officiers supérieurs, dont le grade pouvait répondre à celui de colonel, obtinrent des terres qu'on appela depuis *chatellenies*; ceux qui étaient au-dessous furent pourvus de terres qu'on a nommées *seigneuriales*; les simples soldats eurent des fiefs.

Lorsque le chef suprême avait à donner des ordres, il les envoyait aux ducs : ceux-ci les transmettaient aux comtes et aux marquis, qui les

(1) Plusieurs traités furent faits entre les deux villes, et particulièrement en 1217, en 1220, en 1240, en 1247, en 1250, et en 1269. Celui de 1240 est remarquable sous beaucoup de rapports; mais surtout par ces mots : *aiso que com la Ciptaz fos francha, e no fos sosmésa a la justizia d'alcun home, etc.*

(2) Voyez, à la Bibliothèque du Roi, à Paris, les manuscrits de Dupuy.

faisaient passer aux vicomtes et aux seigneurs châtelains, d'où ils arrivaient aux soldats. C'était une véritable armée prête à combattre au premier signal, et dont la solde était en fonds de terres (1). Par ce moyen, le manoir de chaque fief était une espèce de camp où l'on dut se fortifier pour plus de sûreté, et telle est l'origine de nos villes murées et de nos anciens châteaux forts.

ARTICLE 1.^{er} — *Des villes murées.*

Nous ne parlerons point ici des villes murées du Périgord; elles étaient nombreuses, et plus tard nous pourrions en faire le sujet d'une dissertation particulière: il suffit de faire remarquer que toutes les anciennes fortifications ont été successivement détruites, depuis le système de Suger et l'établissement des communes. On le voit par les petites villes d'Excideuil, de Terrasson, de Montignac, de Thiviers, de Nontron, de Mareuil, de Bourdeilles, de l'Isle, de la Tour-Blanche, de la Roche-Chalais, de Brantôme, de Ribérac, de Saint-Astier, de Mucidan, de Montpaon, de Villefranche-de-Longchapt, de Biron, d'Eymet, d'Issigeac, de Belvez, de la Linde, de Beaumont, de Molières, de Montpazier, de Villefranche, de Limeuil, de St.-Cyprien, de Beynac, du Bugue, de Domme, etc.

Par l'effet des guerres continuelles dont le Périgord a été le théâtre pendant plusieurs siècles, la plupart de ces vieilles villes murées sont même

(1) Voilà pourquoi la noblesse ne payait point l'impôt de la taille; voilà pourquoi elle était exempte des logemens de gens de guerre. Il était juste que ceux qui devaient servir en personne et à leurs frais n'eussent point de subventions de guerre à payer.

Charles VII fut le premier roi de France qui leva un corps de troupes soldées, et ce fut pour l'entretenir qu'on établit cet impôt de la taille. Le premier pas une fois fait, l'usage de convoquer le ban et l'arrière-ban de la noblesse tomba peu à peu en désuétude: Louis XIV fut le dernier qui l'appela, et ce n'est que depuis ce moment que la noblesse aurait pu être assujettie à supporter les charges de l'État comme les autres particuliers.

Nous devons ajouter ici, pour ceux qui trouvent étranges les anciens privilèges, que ces privilèges n'appartenaient point aux personnes, mais bien aux terres; et qu'il dépendait de tout individu, quelque petit qu'il fût, de devenir seigneur. Un seul exemple suffira pour faire sentir cette vérité.

Après avoir acheté le duché de Péquigny, l'opulent Samuel-Bernard voulut exiger du curé qu'il lui rendit les devoirs seigneuriaux, et celui-ci s'y refusa, sous prétexte qu'il ne devait rien à un homme qui était roturier et juif; cette demande lui parut même fort extraordinaire. Cependant l'affaire ayant été portée au parlement de Paris, on décida, comme cela devait être, que Samuel-Bernard était seigneur du duché de Péquigny, et le pauvre curé fut forcé de rendre au juif tous les honneurs qu'il rendait à l'ancien duc.

devenues des bourgs, des villages, ou de pauvres hameaux. C'est dans cette catégorie des villes fortes, presque abandonnées, que nous devons classer : le bourg de Vern (1) et celui de Grignols (2), où l'on voit encore les vestiges de plusieurs châteaux ; celui de Roussille, où était un des palais du duc Waifre ; et celui d'Agonat, où l'on remarque encore de nombreux restes de fortifications.

ARTICLE 2. — *Des châteaux forts.*

Nous ne décrivons point non plus les anciens châteaux forts ; nous indiquerons seulement quelques-uns de ceux qui étaient dans les environs de Périgueux. On sait que pour s'opposer aux invasions des Normands l'évêque Frotaire de Gourdon en éleva cinq à une petite distance de Vésonne : celui de la Roche-de-Bassillac, celui de la Roche-Saint-Christophe, celui d'Agonat, celui de Crognac, et celui d'Auberoche. Quelques parties de ces fortifications sont encore sur pied.

Parmi les autres constructions de ce genre, nous citerons : Montancès, la Jarthe, Ligeux, Ligne, le Lieu-Dieu, les Bories, Trigonan, le Puy-Saint-Astier, etc.

Si nous devons faire connaître les autres châteaux forts du territoire Pétrororien, nous ajouterions : Gurçon, la Mothe-Montravel, Montaigne, Montazeau, la Force (3), le Fleix, Saucignac, Puy-Guilhem, Ste.-Aulaie, Aubeterre, Grézignac, Marhouet, Villamblard-Barrière, Jaure, Montréal, Montaut, Ste.-Alvère, Salignac-Fénélon, Hautefort, Fages (près de St.-Cyprien), Monsec, Besse, Lancais, Castelnau-lès-Mirandes, Miremont, la Douze, Abjat-d'Hautefort, Thenon, Ans, Ste.-Orse, Jumillac, etc.

La multiplicité de ces châteaux sur le territoire Pétrororien pourrait être le sujet de profondes méditations : elle semble indiquer que les con-

(1) La dernière destruction de cette ville fut l'effet de la bataille qu'y livra le célèbre maréchal de Montesquiou-Montluc, frère du seigneur de Fages, de Saint-Cyprien.

(2) Sa dernière destruction est due à un vicomte de Turenne.

(3) Le château de Laforce était très-remarquable comme monument refait en entier à l'époque de la renaissance des arts ; mais Lakauel le fit abattre dans la révolution. Pour réussir plus promptement, on avait attaché des cables aux fenêtres hautes ; on avait attelé à ces cables tons les bœufs de la plaine de Bergerac, et dans un instant, ce monument, qui avait coûté des millions, fut détruit de fond en comble.

fiscations furent nombreuses dans cette province, ce qui prouverait une forte résistance à l'armée romaine ; car on sait qu'en subjuguant le midi des Gaules, Clovis ne distribua à ses troupes que les terres qui provenaient du fisc des empereurs romains.

CHAPITRE VII.

De l'ancienne prospérité de Vésone et du Puy-Saint-Front ; de l'industrie de ces deux villes dans le moyen âge et dans les temps modernes ; de leur situation et de leur état actuel.

Nous avons parlé de la prospérité de Vésone du temps des Gaulois ; nous avons prouvé que cette ville était considérable, qu'elle avait un vaste territoire dans sa juridiction, et que, dès la plus haute antiquité, elle faisait avec les autres peuples un commerce important. Nous avons dit que sous les Romains elle avait perdu peu à peu de sa prépondérance, que néanmoins elle avait été l'objet de la sollicitude du gouvernement, que des familles puissantes y avaient fixé leur demeure, et qu'elle avait été ornée des plus somptueux monumens.

Nous avons décrit les fortifications de cette ville dans le moyen âge ; nous avons parlé de quelques châteaux forts qui entouraient son enceinte ; nous avons indiqué les travaux qu'on avait fait pour la défense du Puy-Saint-Front, et les causes de l'ascendant qu'avait pris cette dernière ville sur l'antique cité. Ce serait ici le lieu de parler de l'industrie de ces deux communautés ; mais l'espace nous manque, de même que les matériaux dont il nous faudrait faire usage. Nous nous bornerons donc à de simples observations sur cette matière ; ensuite nous donnerons un aperçu de la situation des deux villes, et de leur état actuel.

ARTICLE 1.^{er} — *De l'industrie de Périgueux et du Puy-Saint-Front, dans le moyen âge et dans les temps modernes.*

On trouve, dans les environs de Périgueux, de nombreux emplacements

de fabriques où l'on ne voit rien de l'antiquité, quoique tout y annonce des époques reculées : ce sont des restes de l'industrie du moyen âge. C'est surtout sur les bords de l'Ille et sur ceux du Manoire qu'on reconnaît les vestiges de ces vieux établissemens, parmi lesquels il paraît y avoir eu de nombreux fourneaux de *poterie*.

D'un autre côté, on parle souvent dans les vieux titres de la *papeterie du Toulon* et de celle du *Manoire*, de la *draperie* (*las draparias*) de l'*Ar-saut*, de nos *tanneries*, de nos *faïenceries* (1), et de l'excellence de notre *coutellerie*. Enfin, une de nos rues porte depuis plusieurs siècles le nom de l'*Aiguillerie*, et en 1580 nous avions encore plus de trente martinets pour la *chaudronnerie* (2). Aujourd'hui nous n'avons aucune manufacture (3), aucun entrepôt, et nous ne devons guère espérer que notre industrie soit florissante avant une cinquantaine d'années.

ARTICLE 2. — *De la situation et de l'état actuel des deux villes.*

L'ancienne ville s'étendait sur la rive droite de l'Ille; elle était presque entièrement dans la plaine, et quoique elle renfermât quelques petits monticules dans son enceinte, sa pente générale était assez uniforme, et ses eaux pouvaient librement s'écouler. Ce qui subsiste maintenant de cette vieille cité ne se prolonge guère au-delà des murs de son antique citadelle; les rues en sont étroites et désertes, et, à peu d'exception près, on n'y rencontre qu'une misérable population.

C'est au nord-est, et à une petite distance de cette même citadelle, que la ville actuelle de Périgueux se trouve située : elle occupe une partie de l'emplacement de Vésonne et de ses faubourgs; on l'a désignée long-temps

(1) La dernière de ces faïenceries a donné son nom à un petit faubourg situé sur le chemin qui conduit au Pont-de-la-Cité : elle était encore en activité il y a une centaine d'années.

(2) Nous fournissions plusieurs provinces de cette chaudronnerie, fabriquée à Périgueux, principalement la Saintonge. — On sait aussi que nous avions encore en 1409 quatre foires de 16 jours chacune. (Voyez tome 1.^{er}, pag. 361.)

(3) Nous avons bien une espèce de manufacture de draps, même d'après les nouveaux procédés mécaniques; mais celui qui la dirige ne pourra jamais, faute de fonds suffisans, la rendre ce qu'elle devrait être. L'imprimerie de MM. Dupont est le seul établissement d'industrie que l'on puisse citer, et dont doit se faire honneur notre vieille métropole. Du reste, si nous sommes encore un peu connus, ce n'est que par nos liqueurs, nos truffes et nos pâtés.

sous le nom de *Puy-Saint-Front*, et tout annonce qu'elle doit son existence à la protection d'un *castrum* que les Romains avaient établi sur ce local, à l'affluence des pèlerins qui venaient visiter les tombeaux de nos saints, aux églises qu'on avait élevées sur ces tombeaux, et à un vieux monastère dont l'origine se perd dans la nuit des siècles.

De même que l'antique cité, cette seconde ville est sur le bord de la rivière; mais comme elle est bâtie à l'extrémité d'une chaîne de coteaux, elle s'élève avec rapidité, et du côté du nord elle est à plus de 60 pieds au-dessus des eaux, ce qui rend sa situation très-saine et très-agréable. Le sommet du *podium* qui lui a donné son nom de *Puy*, est entre la Clautre et la place de Saint-Silain (1). Deux espèces de petits vallons aboutissaient même au-delà de ce point: l'un suivait la direction du Gras, et l'autre celle de la rue de l'Aubergerie; ainsi, le monticule était parfaitement déterminé, et il ne peut y avoir de doute sur sa position (2).

Nous devons ajouter que la chaîne de coteaux au bout de laquelle est ce *podium*, commence à diminuer de hauteur à une lieue au nord-est; d'où il suit que lorsqu'on arrive par la route de Paris, la ville paraît être dans un fond, quoique elle soit très-élevée sur tous les autres points environnans. Si l'on veut se faire une idée juste de la situation de cette ville, on doit y fixer ses regards en arrivant par la route de Lyon; car c'est de cette route qu'elle se présente le mieux sous la forme d'amphithéâtre, qu'on distingue le mieux son église de Saint-Front, ses toits et ses clochers, et qu'elle paraît sous son plus brillant aspect.

Au surplus, cette ville est entourée de promenades qui seraient belles partout (3); les routes qui aboutissent à son enceinte sont bien tracées (4), et ses alentours offrent des sites dont s'enorgueilliraient les villes les plus considérables. Quant à son intérieur, nous devons en convenir, il n'a rien

(1) La Clautre est plus haute maintenant; mais elle a été élevée.

(2) D'ailleurs il suffit qu'une position soit en pente de trois côtés pour qu'on lui donne le nom de *coteau*, de *montagne* ou de *rochum*.

(3) La place de Tourny, qu'on a tracée en 1745, sous l'intendance de M. Aubert de Tourny, se compose de quatre allées; sa longueur est de 1056 pieds, et sa largeur de 150 pieds.

(4) On va s'occuper à refaire le Pont-de-la-Cité; on le placera un peu plus bas; et il faudrait profiter de l'occasion pour redresser l'avenue qui partira de ce pont. On pourrait même diriger cette avenue vis-à-vis du clocher de St.-Front, ce qui produirait le plus bel effet.

de régulier : ses rues sont tortueuses et étroites, et ses maisons, élevées de trois ou quatre étages, manquent souvent de clarté ; ce qui fait qu'on les regarde comme peu salubres, quoique cependant il s'y trouve beaucoup d'habitans nonagénaires (1). Au reste, il serait aisé de faire disparaître ces défauts, et avec une administration un peu sévère, avant un siècle on pourrait avoir une ville charmante à la place de la ville actuelle de Périgueux (2).

(1) Il est très-commun de trouver à Périgueux des hommes de 90 ans et même de 100 ans. Pendant la dernière année qui vient de s'écouler, il y est décédé 15 personnes âgées de plus de 80 ans, 5 qui avaient passé 90 ans, une de 100 ans, une de 103 ans et une de 104 ans.

(2) Il faudrait, il est vrai, que notre administration municipale pût marcher autrement qu'elle ne le fait. A Dieu ne plaise, cependant, que nous entendions accuser M. le maire ; nous aimons à lui rendre justice : c'est un homme distingué sous tous les rapports, et qui sait se faire aimer de ses administrés, par son caractère loyal et son aménité. Nous ne chercherons non plus à jeter le blâme sur aucune autre personne en particulier ; mais il est vrai de dire que depuis bien des années rien ne se fait, et que le peu qu'on se décide à entreprendre est presque toujours à contre-sens de la raison.

Dans les restaurations qu'on a faites à l'ancien convent des Augustins, pour y établir les prisons, on a tout mal disposé ; mais ce travail ne regardait point la commune : la seule chose qui la regardât c'était le mur du nord, et on a eu la précaution de ne point le mettre en parallèle avec les allées de Tourny.

Le puits qui est à l'extrémité de ces allées, et tout contre la route de Paris, fut commencé il y a environ vingt-deux ans ; on finit de le creuser en 1817 ; on le couvrit d'un petit monument en 1822 ; on y établit une machine qui coûta fort cher et ne servit à rien, et à peine encore y a-t-il une poulie pour avoir de l'eau. Quand on creusa ce puits on aurait dû le mettre vis-à-vis du milieu de la petite allée de Tourny, et le disposer de même pour celle du Boulingrin, mais on n'en fit rien ; quand on l'a recouvert il eût été nécessaire d'y employer une construction ronde ou octogone, et on y a affecté une forme carrée, pour que le tout parût plus de travers.

En 1825, on a voulu continuer le mur de terrasse des allées, et on ne s'est pas donné la peine de prendre un alignement juste. Ce mur a été même si négligemment conduit et si mal construit, sous tous les rapports, qu'il est presque en ruine avant d'être achevé.

On a voulu avoir des Frères de la Doctrine Chrétienne, et on a affecté de les loger dans une vieille bâtisse qu'on a achetée fort cher, et qu'on a réparée à grands frais, tout justement, sans doute, parce qu'elle masquait à la fois l'église de Saint-Front et le palais épiscopal.

On a établi quatre Sœurs de la Charité dans ce qui restait de l'ancien convent des Religieuses de Notre-Dame ; il fallait à ces bonnes Sœurs une chapelle : une chambre qu'on aurait disposée pour cet usage, moyennant cent écus, leur aurait suffi ; on a cru devoir leur bâtir une petite église qui coûtera plus de 18,000 fr. ; et on a eu la précaution de la placer contre une rue fort étroite, sans reculer d'un seul ponce, pour contribuer de mieux en mieux à maintenir la ville dans son état actuel.

Cette petite église sera décorée d'un beau pignon, et on se propose d'orner le milieu de ce pignon d'une jolie niche, à l'imitation de celle qui produit un si bon effet sur la porte de l'église des Jacobins.

Quant à l'alignement des rues, on ne suit aucun plan ; chaque particulier fait à sa guise : on peut s'en convaincre en parcourant la rue Hiéras, celle de Saint-Roch, et quelques autres qu'il est inutile d'indiquer.

Nous ne finirions pas si nous voulions tout relever : ce court exposé suffira, sans doute, pour faire connaître à nos neveux notre goût dans le 19.^e siècle.

Il suffirait, pour cela, de forcer les propriétaires à reculer les façades de leurs maisons, lorsqu'ils voudraient les réparer; de redresser les rues, autant que possible; de les élargir beaucoup du côté du dehors; de rendre droite l'avenue de Bordeaux, et de faire un quai tout du long de la rivière; de réparer le Vieux-Pont, d'établir une chaussée pour y aboutir, et de détruire l'écluse et le moulin de Saint-Front, qui causent tant de désastres chaque année (1). Tout cela n'empêcherait point la ville de s'éten-

(1) Depuis la construction de ce moulin, le bas de la ville, de même que toute la plaine de la rive gauche, a été couvert par les inondations, à chaque grande crue des eaux. Ce sont ces inondations qui ont détruit en partie le faubourg des Barris; et tout le monde se souvient des désastres de 1783. Au surplus, cet établissement a été la cause de plus de procès que le quart des autres constructions du Puy-St.-Front. En 1531 les maire et consuls en intentèrent un relativement à l'exhaussement des écluses: il fut terminé par arbitrage. En 1679 l'hôpital de Sainte-Marthe s'opposa à la construction d'un mur dans son lavoir. Quelques années plus tard, et après d'assez longs débats, ce mur fut établi tel que nous le voyons encore, mais à de certaines conditions. Nous ne finirions pas si nous voulions faire connaître toutes ces discussions: on sait qu'il y en a eu plusieurs de nos jours, et qu'il en est qui ne sont point encore terminées. Nous nous bornerons à citer par extrait le jugement arbitral de 1531, parce qu'on y trouve des choses essentielles:

« Est à noter que en lad. année survint procès, en matière de nunciation d'œuvre nouvelle, entre le procureur de la present ville, denunciant, d'une part, et nobles Jehan Dupuy, licencié, S.^r de la Mothe, et Jacques d'Aytz, S.^r de Meymy, pour raison et à cause de l'escluze des molins Sainct Front; duquel procès led. parties se meisrent en arbitrage et compromis de certains arbitres; lesquels arbitres procedarent à leur laude et sentence, de laquelle le teneur s'ensuyt: Nous, Pierre du Mas, licencié ez droictz, enquesteur par auctorité royal en Perigort; Helies André, aussi licencié ez droictz, advocat au siege Perigord, et Jehan Texier, bourgeois et marchand de la ville de Perigorneux, arbitres à ceste partie esleuz et nommés, savoir faisons: Que sur le different estant entre led. procureur de la present ville de Perigorneux, pour messeigneurs les maire et consuls et habitans d'icelle, demand. et nonciant œuvre nouvelle, d'une part; et noble maistre Jehan Dupuy, licencié ez droictz, seign.^r de la Mothe, et Jacques Aytz, seigneur de Meymy, aud. cas deffend., d'autre; et ce pour raison de ce que led. procureur, aud. nom, disoit led. Dupuy et Aytz, en faisant reparer les escluzes de leurs molins, autrement appellés de *Sainct-Front*, assis sur la reviere de l'Isle, et soubz les pons de la pierre de lad. ville, appellés de *Tornepiche*, haulserent et esleverent led. escluzes plus que ne devoient et oultre la forme ancienne; et à ce moien lad. reviere, quant croissoit, donnoit et pourtoit dommaige aux maisons de plusieurs habitans de lad. ville, aussi aud. pont, murs, tour et balloard dud. pont de lad. ville, respectivement. Parquoy led. procureur, pour éviter à ce, avoyt faict lad. nonciation aux ouvriers qui faisoient lad. reparation aud. escluzes; led. Dupuy et Aytz disans que en faisant fere lad. reparation n'avoit aucunement excédé, ou faict aucune nouvelleté, et que en plusieurs autres endroits desd. escluzes, icelles escluzes, tant en boys fichés par terre que en pierres, estoient et sont plus haultes que à l'endroit où se fait de present la reparation sur laquelle a esté faicte la pretendue nonciation, et en icelle haulteur, tant en boys que en pierres, ont esté tenues, voyans, saichans led. S.^r maire et consuls, scindic ou procureur, et non contredisans par temps immemorial; et si lad. reviere de l'Isle, quant venoit grosse et suberne, donnoit doumaige ausd. habitans, n'estoit par le moyen desd. escluzes, mais estoit par le fai-

dre au dehors, à mesure que sa population augmenterait; mais les propriétés actuelles conserveraient leur valeur, elles en acquerraient même

« desd. S.^{rs} maire et consuls ou de leurs predecesseurs esd. offices, et aussi dud. procureur et des aucuns
 « desd. habitans; lesquels officiers auroient assansé plusieurs détours des calaux par lesquels ennetienne-
 « ment lad. reviere auroit acoustumé de courir au temps de inundation, et lesd. habitans avoir basty
 « plusieurs et grandes maisons dans lesd. eslaux. Et devantaige, aucuns desd. habitans, quant bastissoient
 « en lad. ville, gectoient lesd. bastimens, les deschaux, et les mectoyent par les rues d'icelle ville, et quant
 « parcouroit l'eaue que tumboit des agoustz des maisons, mesnoient lesd. deschaux et aultres choses prove-
 « nens desd. bastimens, et aussi les fiens et aultres immondicités, dans lesd. excluzes, pardevant lesd. mo-
 « lins, qui sont en lieu bas et pres lad. ville. Et aucuns desd. habitans, qui veoyent ainsi l'eau decourir par lad.
 « ville, mectoyent ou fesoient mectre la main à faire coummeuner lesd. deschaux et comme dessus, combien
 « que autreffois eust esté deffendue par lesd. officiers ou leurs predecesseurs decedés, et aussi de les gecter
 « de sur led. pont en lad. reviere, ne des maisons que sont sur icelle, qui tellement en y avoient gecté et
 « continuoient gecter, que ung des arceaulx dud. pont estoit presque dutout chaussé, et que par icelluy
 « arcean, estant devers ladicte ville, partie d'icelle reviere, que avoit acoustumé passer souz led. arcean en
 « tout temps, et descendre ausd. molins, ne y passoit, et lesd. molins estoient presque chaussés pardevant
 « à cause de ce que dessus est dict, que auroit esté cause de haulser lesd. excluzes que se trouveroient estre
 « chaussés, en grant detrimement desd. Dupuy et Aytz et de toute la choze publicque de lad. ville, que n'out
 « aultres molins pour leur servir en temps de guerre et de necessité. Et pour mectre ordre à ce que lesd.
 « excluzes ne fussent haulsées, mais selon la formation encieune estre entretenues, icelles parties pour sortir
 « dudict differant et mectre partout et en tout ordre, se soyent accordés de nous dessus nommés, assavoir
 « est: lesdictz S.^{rs} maire et consuls, de nous Pierre du Mas, licencié, et Jehan Texier, merchant; et lesd.
 « Dupuy et Aytz, de leur part, de nous Helies André, aussi licencié, et Guyon, qui nous son-
 « nes transportés avec lesd. seigneurs maire et consuls et procureur, et lesd. Dupuy et Aytz, assemblés sur
 « lesd. molins, qui, après avoir appelé Pierre Malroux et Pasquet Molyn, maistres massons et experts,
 « avons fait mesurer et ligner lesd. excluzes au cordeau, regle, et à la forme ancienne; prins l'advis selon
 « laquelle antiquité, avons fait faire aucunes marques, qu'est une croix en potance, tant en la tour du
 « balloard dud. pont de Tornepiche, à laquelle commense lad. excluze, que en la tour desd. molins, où est
 « l'autre extremité et fin. Et ce fait, nous assemblés en la maison de consulat et parquet d'icelle, etc.....

« Nous, arbitres sur led. differant, et ven led. lieu que dessus, disons et declarons que selon icelle mar-
 « que, prenant par le dessoubz desd. marches, lesd. excluzes, en tout et partout, leur longitude, altitude,
 « estre de soffizante mesure; et que selon les deux extremités, le mylieu se debvoir ranger, regler, et
 « que, pour l'advenir, seront mises deux piarres fendans l'eaue audevant lad. excluze; esquelles piarres se-
 « ront affichees pareilhes marques que ont esté mises esd. tours; lesquelles piarres seront reglees comme les
 « deux extremités et bontz d'excluze ancienne, et, selon que a esté marché esd. tours en signe de marque,
 « monstreront la haulteur d'icelle excluze. Et aussi declarons que, ben regard à l'ediffice ancien de lad. ex-
 « cluze, ce que a esté nouvellement fait est trop haul eslevé; et pour ce, avons appointé et ordonné que ce
 « que a esté fait de nouveau en icelle excluze, par lesd. Dupuy et Aytz, sera baissé et remys en la forme
 « et de la haulteur que est le demeurant de l'excluze ancienne et selon lesd. mesures, et desormais entre-
 « tenue par lesd. Dupuy et Aytz, de lad. haulteur et sans la plus haulser, etc., etc.

« Fait et prononcé, en la manière susdite, en presence..... au parquet de consulat, le penultieme
 « jour du moys d'aoust, l'an mil cinq cens trente ung. »

Cet acte est transcrit sur les registres de l'hôtel de ville, et est contre-signé PAILLET, *not. reg. greff.*

(Voyez le Livre-Jaune, t.^o 174, v.^o)

une plus considérable, et les quartiers les plus agréablement situés ne seraient plus destinés à servir d'habitation au vice et à la misère.

Tout nous reste à faire, il est vrai, en fait de monumens d'utilité publique. Nous n'avons ni fontaines (1), ni halle au blé, ni marchés couverts, ni abattoirs, ni casernes de gendarmerie. Notre grande caserne n'est même pas achevée; notre hôpital est mal placé; nous n'avons pas de palais de justice (2); nos prisons sont mal distribuées; notre bibliothèque est mal logée; notre musée consiste en une vieille grotte, où sont entassées nos inscriptions les plus précieuses. L'hôtel de la Préfecture a été jusqu'aujourd'hui le seul objet de la sollicitude du département, et encore a-t-on cru devoir y sacrifier une belle église, et un établissement que les habitans de Périgueux regretteront toujours.

Cependant nos routes s'achèvent; la navigation de l'Ille (3) va compléter nos moyens de communication; dans peu d'années, sans doute, notre ville deviendra un entrepôt important, et alors l'industrie commencera nécessairement à renaître.

(1) On parle bien, depuis un assez grand nombre d'années, de faire venir les eaux du Toulon; mais il est probable qu'on ne s'y décidera pas de long-temps encore. Peut-être même vaudrait-il mieux profiter de la source du Vieux-Pont ou de celle de l'Arsaut: il faudrait également une pompe à feu; mais il y aurait de l'économie pour les conduits.

On pourrait même auparavant faire des recherches dans le petit vallon qui est au nord de l'Arsaut: ce serait une belle occasion pour débiter la sonde artésienne de notre *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*.

On trouverait aussi quelques réservoirs dans l'intérieur de la ville, et on pourrait en tirer un très-grand parti: les plus remarquables sont celui de la maison du N.º 33 de la rue de la Limogeanne, et celui du N.º 1 de la petite rue qui est au sud de l'ancien hôtel de la mairie.

Le premier consiste dans un bassin taillé dans le roc; il a 19 pieds de long sur 5 pieds de large; ses eaux se trouvent à 15 ou 18 pieds au-dessous du pavé de la rue, et elles sont toujours d'une parfaite limpidité: il serait facile d'y établir une pompe.

Le second est une espèce de puits; ses eaux sont à une vingtaine de pieds de profondeur, et si, comme tout l'annonce, elles étaient abondantes, on les conduirait aisément sur la terrasse du Gras. On pourrait même d'abord établir à côté du réservoir une simple pompe.

(2) Il paraît cependant qu'on va s'occuper d'un palais de justice: il sera placé hors de la ville, et au-delà des routes, en dépit de la raison et des convenances, qui assignaient sa place à côté des prisons. On parle même de placer ce monument sur le Bonlingrin!!!

(3) On s'était déjà occupé de cette navigation de l'Ille en 1244, en 1305, en 1337 et en 1624; mais nous ne savons pas avec certitude si jamais les travaux furent achevés. A la première de ces époques, Hélié de Talleyrand s'était chargé des travaux à faire dans l'étendue de la juridiction de Montpaon. L'acte qui fut passé dans cette occasion entre les deux villes et le comte de Périgord est écrit en patois: il est extrêmement curieux.

CHAPITRE VIII.

D'une fête singulière ; de la décadence de l'autorité des deux villes, et des causes de l'anéantissement de leur commerce et de leur industrie.

VÉSONE et le Puy-Saint-Front étaient des villes souveraines : elles ne reconnaissaient d'autre seigneur que le roi de France, qui en était suzerain comme de tous les grands fiefs ; elles battaient monnaie ; elles levaient leurs troupes et nommaient leurs généraux ; elles déclaraient la guerre, et faisaient marcher leurs soldats avec le ban et l'arrière-ban, lorsque le roi les convoquait. Ce n'est point ici le lieu de faire une dissertation sur l'origine de cette souveraineté de nos ancêtres ; elle se perd dans la nuit des siècles ; elle est nécessairement une suite de l'indépendance des municipes romains, et le titre de métropole que Vésonne devait avoir avant la conquête des Gaules est vraisemblablement sa première base. Nous nous bornerons à donner la relation d'une fête singulière qu'on avait sans doute imaginée comme marque de cette antique liberté.

« Est à noter que par les statuts de la ville, M.^{rs} les maire et consuls, lors de leur prise
 « de possession, jurent de faire constituer, à chaque an, à la vigile de St.-Jean-Baptiste,
 « les officiers d'Empereur, Roy, Duc, Marquis et Abbé, lesquels sont établis selon les quar-
 « tieres de la ville, à ces fins réglées, savoir : l'empereur vers les Plantiers, le roy au Pont, le
 « duc à la Limogeanne et l'Aiguillerie, le marquis en rue Neuve, l'abbé à St.-Silain, compre-
 « nant partie de Taillefer et de l'Aiguillerie. Auxquels officiers, à chacun, fors que dudit
 « abbé, on donne 7 sous 6 deniers de gages et pension une fois payés, et audit abbé les bou-
 « chers doivent donner chacun deux livres de chair de bœuf. D'abord qu'ils sont mis en pos-
 « session, chacun doit les honorer par révérence, chapeau ou bonnet en main, depuis la-
 « dite vigile jusqu'au dimanche après St.-Jean, même lorsqu'ils sont assis. A faute de ce,
 « les contrevenants sont par eux et chacun d'eux mulctés. Leur est dû par les femmes ma-
 « riées de la ville et banlieue, comme le partage est fait, savoir : par celle qui est mariée
 « dans l'an précédent ladite vigile, une pelotte en quadrature, lozangée de drap ou de cuir
 « de diverses couleurs, garnie de fleurs, et la collation à celle à qui appartient ledit devoir,
 « soit au roy ou autres. Bien en peuvent ils composer en argent. La femme qui est mariée
 « deux fois, est tenue de payer un pot de terre, avec 13 batons de divers bois et arbres por-

« tants fruit ; lequel pot lesdits officiers , chacun en son détroit , font planter sur une per-
 « che le dimanche après ladite fête , et assez loin (1) y est tiré par ceux qui se présenteroient
 « les yeux fermés , avec lesdits batons , et à celui qui le romp est donné pour son souper 2
 « sous 6 deniers. Les autres , qui ne l'ont rompu doivent ce qu'ils ont mis au jeu. En outre
 « est dû par la femme mariée trois fois , une comporte *sive* manauche de cendres barutées ,
 « *sive* tamisées 13 fois , de 13 cuillers , de 13 bois et arbres divers portants fruit (2). Et la
 « femme du 4.^e mari doit une maison sur la rivière de l'Isle , de 13 chevrons , dans laquelle
 « entreront 13 hommes habillés de blanc aux depens de ladite femme. Celle qui aura épousé
 « 5 maris doit une cuve pleine de fiente de geline blanche. Desquels devoirs les hommes
 « sont exempts.

« L'ordre qu'on tient à mettre en possession lesdits officiers , outre la dévotion qui y en-
 « trevient , est que les maire et consuls font prêter serment à iceux officiers , tel qu'il ap-
 « partient ; et la vigile de ladite fête , les maire et consuls en chaperons , s'assemblent en la
 « maison du consulat , avec les principaux habitants et autres , lesquels ayant des rameaux
 « et herbes de St.-Jean en main , vont quérir l'un après l'autre lesdits officiers , les condui-
 « sent avec les haut-bois et tambourins en la place de la Clautre , et iceux font seoir en
 « rang l'un après l'autre à l'entour d'un arbre mai , et est dû à ces fins , de rente par les ha-
 « bitants de Puy..... (ce mot est mal écrit , on ne peut pas distinguer s'il y a *Puy-Chéry*
 « ou *Puy-Abry*) , ayant lesdits officiers la face tournée vers les assistants ; et lors , autour ,
 « lesdits maire et consuls font la procession en chantant la chanson faite sur la Nativité de
 « St.-Jean-Baptiste , en langage Périgourdin (3) ; et tout autour de la place , ceux qui ont dé-
 « votion prient Dieu , font procession , et y menent les petits enfants et filles. Ce fait , lesdits
 « officiers et habitants vont à la maison du consulat ou la collation est apprêtée aux dépens
 « de la ville. Est aussi dû par les tenanciers de la maison de Ribeyrol des Plantiers , de rente
 « auxdits officiers , un baril de vin et deux grands pains blancs , qui leur sont présentés sur
 « une table ayant nappe en la rue. Avec ce , lesdits officiers de St.-Jean , empereur , roy ,
 « duc , marquis et abbé , chantent la susdite chanson autour d'un feu dressé au-devant la-
 « dite maison aux depens desdits tenanciers , sur le soir..... , etc. » (4)

Il nous semble , en effet , que cette fête singulière , et dont l'origine pa-

(1) Probablement il y avait dans le texte : *et d'assez loin* ; nous ne pouvons pas le vérifier , parce que le *Gros-Livre-Noir* , dont , à ce qu'il paraît , ces détails ont été tirés , est perdu. Dans la copie que nous suivons , l'orthographe est mise à la moderne , ce qui est également inexact.

(2) Sans doute il faut lire : *et 13 cuillers , et 13 bois et arbres* , etc.

(3) Cette chanson , imprimée chez Pierre Dalvy , vers l'an 1600 , finissait par ces vers :

« Et pregen tous la feste
 « Que nous gard de tempeste ,
 « Et nous garde lous bladz ,
 « Las vignhas et lous pratz ,
 « Et pax del cel en terre ,
 « Que jamais n'ayan guerre »

(4) Cet extrait avait été fait par M. l'abbé de Lespine , avant les destructions révolutionnaires.

rait remonter à une époque très-reculée, n'était pas seulement consacrée à l'amusement du peuple, mais qu'elle avait au contraire pour principal objet de bien faire comprendre que toute personne qui se trouvait dans le fief de Périgueux, de quelque condition et qualité qu'elle fût, était soumise à la juridiction des consuls, et leur devait foi et obéissance.

Quoi qu'il en soit, cette souveraineté de Vésonne et du Puy-Saint-Front avait diminué peu à peu : depuis long-temps ces villes n'avaient plus le droit de battre monnaie ; elles n'avaient plus de soldats depuis que le roi levait des troupes réglées ; on leur avait ôté jusqu'à la nomination de leur maire ; leur population avait déchu, et leur commerce et leur industrie avaient suivi la même proportion de décadence.

Les guerres continuelles dont ces deux vieilles villes furent le théâtre, leurs dissensions intestines, la privation qu'elles ont toujours éprouvée de routes et de canaux, le commerce maritime qui transporta sur les côtes l'esprit de spéculation, l'humeur guerrière de nos pères, et l'ordonnance de Louis XIV qui créa une noblesse militaire, telles sont les causes principales de cet abaissement, de cet anéantissement complet.

C'est à l'époque des guerres du protestantisme que nos ancêtres essayèrent les plus grands de ces désastres : ils voulurent résister, pour garder la foi qu'ils devaient à Dieu et au Roi, et toutes leurs habitations furent saccagées. Les efforts de ces braves citoyens furent même inutiles pour émouvoir la générosité du Roi de Navarre (1). Voici comment le P. Dupuy, auteur contemporain, rend compte de cette anecdote historique :

« Le Roy de Navarre, sorty de la Rochelle voulant visiter son Gouver-
 « nement vint à Perigueux : ceux de la ville qui restoient dans ce lamen-
 « table desordre, luy presenterent pour toute entrée un arc tres-haut sans
 « feuillure, painct de noir, et au milieu un escriteau blanc qui disoit,
 « URBIS DEFORME CADAVER. Un escuyer qui marchoit devant le Roy,
 « l'asseura que c'estoit la plus belle entrée où il l'eust jamais accompagné,
 « à cause de ces trois mots, lesquels luy estant commandé d'expliquer, il
 « s'en excusa sur ce qu'il n'y avoit de mots françois pour les exprimer.

(1) C'était Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

« Langoiran fut accusé de beaucoup de cruauté et phalarismes, d'avoir
« ravy l'ame et la vie à ceste piteuse esquelette, bonnement descharnée,
« n'ayant polioé l'insolence de ces soldats denaturez contre ce pauvre peu-
« ple affligé, etc. (1). »

(1) Voyez l'*Estat de l'Eglise du Perigord*, tom. 2, pag. 208.





ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

OU

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

MONUMENS DE TOUTE ESPÈCE.

—
Supplément.
—

PENDANT que nos Antiquités étaient sous presse, quelques personnes nous ont fourni des détails sur divers monumens gaulois que nous ne connaissions pas encore. M. de Mourcin a trouvé lui-même plusieurs de ces monumens ; et comme ce savant a découvert beaucoup d'autres objets que nous n'avons pu mettre à leur place, nous sommes forcés de les donner en supplément. Nous profiterons de cette occasion pour faire quelques corrections à des inscriptions du premier volume ; seulement, comme le second est déjà fort gros, nous nous bornerons pour le tout à de très-courtes observations.

CHAPITRE PREMIER.

Des monumens gaulois du territoire Pétrocorien.

LES monumens gaulois abondent sur le territoire Pétrocorien : nous en avons déjà fait connaître un nombre considérable ; nous en ajouterons ici quelques-uns.

ARTICLE 1.^{er} — *Des pierres monumentales, des mottes ou tombelles, et des châteaux forts (1).*

On trouve chaque jour des pierres monumentales, des tombelles et des emplacements de châteaux forts que nous n'avons pu comprendre dans nos listes. Voici quelques-uns de ces monumens : nous pourrions en indiquer beaucoup plus.

- A **BRAUMONT** ; *Peyre-Levade, ou le Cros-de-la-Vuige*. — La principale pierre de ce monument a 12 pieds de long, 8 pieds de large et 2 pieds d'épaisseur ; elle est élevée de 5 pieds 6 pouces au-dessus du sol. Il paraît qu'anciennement d'autres pierres-levées faisaient suite à celle-ci, et que l'espèce de galerie qui en résultait avait au moins une longueur de 24 pieds.
- A **BELVEZ**. — Un faubourg de la ville de Belvez porte le nom de *Peyre-Levade*, ce qui prouve qu'il y avait autrefois un dolmen.
- A **BESSE** ; *le Roc-de-Travers*. — Nous avons déjà cité un cromleck de la commune de Besse : depuis nous y avons vu les restes d'un dolmen et d'un peulvan ; ils se trouvent dans les bois. Il y a aussi dans le bourg de la même commune une vieille motte connue sous le nom de *Sucatel* : c'était sans doute une tombelle.
- A **CHAMPSEVINEL**. — On trouve dans la commune de Champsevinel des restes qui ne peuvent avoir appartenu qu'à un dolmen ; ils sont sur le penchant du coteau qui est à l'ouest du vallon de Combe-Donzaine.
- A **LA CITÉ (2)** ; *les Rocs*. — A l'entrée du vallon de Vieille-Cité, et au-dessus de l'habita-

(1) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 254 et suivantes. Voyez aussi pag. 166 et suivantes ; pag. 194 et suivantes.

(2) La commune actuelle de la Cité est au-delà de l'Ille, et on l'a jointe depuis peu à celle de Coulounier.

tion connue sous le nom *des Rocs*, on voit les restes d'un dolmen qu'on avait établi sur une petite esplanade faite de main d'homme : c'était sans doute le principal autel de l'antique Vésonne, et il paraît qu'il avait une assez grande étendue.

La Motte de la Jarthe, ou de Vésonne. — D'après l'étude approfondie que M. de Mourcin a faite du site d'Écorne-Bœuf, et les divers genres d'antiquités qu'il en a retirés, nous sommes certains que la vieille ville gauloise ne s'étendait pas seulement sur les bords du ruisseau, mais qu'elle s'élevait jusqu'au haut du coteau et qu'elle en occupait les deux revers. Nous sommes aussi presque assurés que c'est du ruisseau même que cette ville a pris son nom de *Vésonne*. Beaucoup de petits courans d'eau, ou de petites rivières, portent des dénominations analogues, telles que la *Sandronc*, la *Lisone*, la *Nisone*, la *Beaurone*, etc., etc.; et on sait, en effet, que *ONA* signifie *source* ou *fontaine*. Nous avons déjà expliqué le nom de *Vésonne*, et nous avons dit qu'il signifiait *la source du tombeau*; seulement nous nous sommes trompés sur la situation de cette source (1), et maintenant nous croyons pouvoir affirmer que c'est la fontaine de la Jarthe, d'où sortaient sans doute anciennement les eaux de celle de Jameaux, qui fut la véritable *Vesona*, et qui donna son nom à tout le cours du ruisseau. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est que tout à côté de cette vieille fontaine, on trouve une espèce de butte factice qui très-probablement a été une tombelle, et qu'on reconnaît encore aisément, quoique les ravines l'aient beaucoup détériorée. Ainsi, c'est la dépouille mortelle d'un faible individu qui a imposé son nom à notre antique cité; et pendant que plusieurs villes ont successivement remplacé cette vieille métropole, ces restes sont peut-être encore intacts, après trois ou quatre mille ans, sous le monceau de terre où ils furent déposés.

A. CONDAT; PRÈS DE BRANTÔME. — On voit dans la commune de Condat les restes de trois pierres-levées. Un de ces monumens était en-deçà de la Côte; les deux autres se trouvaient au-delà de cette rivière, et il y en avait un de très-remarquable, en ce qu'on l'avait élevé sur une espèce de monticule ou large motte composée de terre et de pierres. Les restes de ce dernier sont vis-à-vis du hameau de Valade; la table a encore 10 pieds 8 pouces de longueur (2).

A. COULOUNIER. — On trouve les restes de trois mottes dans la commune de Coulounier, et à une petite distance de la route de Bergerac; celle qui est le plus près de la Brande est connue sous le nom de *la Couréio*, et l'on ne peut douter que ce ne soit une véritable tombelle, puisque *un l'y veu enquiero quauque co daus eychantis* (3).

A. COURSAC. — On voit dans les bois de la commune de Coursac, et près du hameau de la Morenie, un grand nombre de petites mottes; elles sont disposées deux à deux, trois à trois, ou quatre à quatre. On trouve sous ces mottes, des cendres, du charbon et des

(1) Voyez tome 1.^{er}, page 123.

(2) Les restes de celui qui était en-deçà de la Côte sont au Bois-Noir, près de Monplaisir.

(3) On appelle *eychantis*, en patois Périgourdin, des espèces de feux follets qui scintillent pendant la nuit, et qui, suivant les habitans de la campagne, ne sont autre chose que les âmes des personnes qui sont mortes sans avoir été baptisées.

restes d'ossemens humains. Près de l'habitation connue sous le nom de *Chatras* il y a une tombelle plus considérable.

A CUGNAC ; *Peyre-Levaie*, ou *la Cabane-du-Loup*. — On trouve ce dolmen, de la commune de Cugnac, dans la forêt, entre le château et ce qu'on nomme *les Rocailles*; sa table a 9 pieds de long, 6 pieds de large, et 4 pieds d'épaisseur; elle est élevée de 5 pieds. Il y avait sans doute quelque autre monument *aux Rocailles*.

A GRIGNOLS ; *le Château-Vieux*. — Nous avons déjà dit quelques mots d'une butte des environs de Grignols (1); mais comme nous ne l'avions aperçue que de loin, et que nous n'avions pu en parler que fort vaguement, nous entrerons ici dans quelques détails sur cet objet (2).

Le château actuel est en ruines, et il n'a presque rien qui puisse intéresser : ce qu'on y voit de plus ancien paraît remonter aux 13.^e et 14.^e siècles; le reste est de la fin du 15.^e, et cela seul offre quelques décorations curieuses.

A l'est, et à une certaine distance de cet ancien manoir, on trouve un emplacement connu sous le nom de *Château-Vieux* : c'est un petit tertre qui, du côté du sud, tient à la chaîne des coteaux, et qui s'avance vers la plaine, en forme de promontoire peu élevé; il est remarquable, non-seulement par des vestiges de vieilles constructions et par les restes d'une tour isolée, mais encore plus par les changemens que son sol a éprouvés.

Cet emplacement se compose, dans sa longueur, de trois mottes de fortes dimensions : la première n'est séparée du coteau que par une coupure de moyenne largeur; la seconde est au nord de la première, et une forte tranchée est entre les deux; la troisième est séparée de la seconde par une excavation encore plus considérable que les deux autres. Une petite esplanade est en avant de cette dernière, et un escarpement de peu de hauteur termine le tout.

Les trois tranchées sont plus profondes au nord qu'au sud, et celle du milieu a cela de particulier qu'elle offre aussi une espèce d'esplanade dans sa partie la plus élevée. Quant aux buttes, leur diamètre est à peu près le même que la largeur des tranchées, et elles sont disposées de manière qu'une ligne tirée du haut de la première à la cime de la troisième serait également tangente à la seconde; seulement elle se trouverait inclinée, c'est-à-dire que son extrémité du sud serait beaucoup plus élevée que celle du nord. Enfin, l'escarpement qui termine la principale esplanade paraît s'être prolongé sur les flancs du monticule, et avoir formé, à l'extérieur des deux grandes coupures, une espèce de rempart en forme d'éperon.

Tel est l'ensemble des antiques ouvrages de l'emplacement du *Château-Vieux*, et l'on ne peut douter qu'il n'appartienne aux anciens peuples de la Gaule. Chacune des deux premières buttes était sans doute surmontée d'une grosse tour de bois; une construction plus considérable devait être sur l'esplanade du nord, et vraisemblablement une bonne

(1) Voyez tome 1.^{er}, page 196.

(2) M. de Mourcin a examiné avec soin cet emplacement, le 21 juin dernier (1826).

palissade ou peut-être même une espèce de mur gaulois, aidait à défendre les côtés. Le tout formait un véritable château fort, ou plutôt une petite forteresse, et si l'on fait attention que, par ce qui subsiste encore, elle annonce une antiquité de plus de trois mille ans (1), on devra en conclure que le terrain a dû s'abaisser beaucoup, et que primitivement les abords en étaient d'un difficile accès.

Peut-être après la conquête quelque chef romain fixa-t-il sa demeure dans ce lieu; du moins est-il vrai qu'après l'arrivée des Francs il continua d'être habité par de puissans seigneurs, puisqu'il y a eu des restes d'un très-ancien château, et qu'on y voit encore le bas d'une tour dont la construction ne peut guère être postérieure au 7.^e siècle.

Cette tour est à l'extrémité de l'est de la seconde tranchée; elle est de forme carrée; elle a environ 18 pieds de largeur dans les deux sens, et il semble qu'elle fut toujours isolée; ses murs sont d'une assez forte épaisseur, et ils se composent de petites pierres grossièrement disposées en assises. Le maçonage de ces murs est dans le genre de celui des Romains, et l'on y distingue peut-être mieux que partout ailleurs les procédés que ce peuple employait pour la manipulation du mortier. Ainsi, cet emplacement de fort gaulois servit de base à d'autres constructions faites long-temps après, et, sous tous les rapports, il doit être considéré comme un de nos sites les plus curieux.

A RAZAC; SUR L'ILLE. — On distingue près du hameau de Fayetas, commune de Razac, quelques restes de tombelles; l'endroit où elles étaient situées porte le nom de *Mothes*.

A SAINT-CIRQ; les *Rocouilles*, ou *Rocailles*. — Enfin, on trouve dans la commune de Saint-Cirq, à une petite distance de la Vézère et sur le bord d'une voie romaine, les restes de deux monumens gaulois que nous croyons avoir été un dolmen et un cromlech. L'ancien hameau de Salle-Pinson, qui est maintenant détruit, était à côté.

ARTICLE 2. — *Des armes, des outils et autres instrumens de pierre employés par les Gaulois* (2).

Nous avons parlé des haches, des flèches et des autres instrumens de pierre dure employés par les Gaulois: voici le détail de ce que le cabinet de M. de Mourcin renferme dans ce genre. Les haches sont de toutes longueurs, depuis 11 lignes jusqu'à 1 pied.

(1) Nous ne connaissons guère de buttes de châteaux gaulois qui annoncent plus d'ancienneté que celle-ci; la vieille motte de Vern, seulement, pourrait être antérieure: du moins sa simplicité semble tenir davantage à l'enfance de l'art. Grignols appartient encore à la maison de Talleyrand-Périgord, mais les redevances du Château-Vieux étaient depuis des siècles la propriété d'une autre famille.

(2) Voyez ce que nous en avons dit tom. 1.^{er}, pag. 135 et suivantes. M. de Mourcin se propose de faire un travail complet sur cette matière: son système n'est pas parfaitement conforme à celui que nous avons émis.

*Tableau des armes et outils de pierre dure du cabinet de
M. de Mourcin.*

| ARMES ET OUTILS DE PIERRE DE TOUT GENRE. | | NOMBRE. |
|---|--|---------|
| HACHES EN SILEX, POLIES ou à demi-polies. | Elles sont de toutes longueurs, depuis 1 pouce 3 lignes jusqu'à 5 pouces 6 lignes : | |
| | Entières ou presque entières. | 22 |
| | Gros fragmens. | 1979 |
| | Petits fragmens ou éclats. | 687 |
| | Fragmens qui n'ont que quelques traces de poli. | 38 |
| TOTAL. | 2726 | |
| HACHES EN JADE, EN AMPHIBOLE, ou autres matières. | Elles sont de toutes longueurs, depuis 11 lignes jusqu'à 1 pied : | |
| | Entières ou presque entières. | 69 |
| | Gros fragmens. | 192 |
| | Petits fragmens. | 15 |
| TOTAL. | 276 | |
| HACHES EN SILEX, RETRAVAILLÉES. | Il est des haches de silex qui étaient gâtées et qu'on a commencé à retravailler; leur longueur est de 2 pouces à 7 pouces 8 lignes : nous en avons d'entières ou de presque entières. | 26 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 43 |
| | TOTAL. | 69 |
| HACHES EN SILEX, NON POLIES (1). | Entières ou presque entières, de forme ordinaire. | 38 |
| | Autres, plus plates. | 7 |
| | Gros fragmens. | 164 |
| | Petits fragmens ou éclats. | 20 |
| TOTAL. | 229 | |
| OUTILS DE FORME SINGULIÈRE. | Il est des espèces de haches de forme indéterminée; elles sont à demi-polies; leur longueur est de 2 à 5 pouces : nous en avons. | 13 |
| OUTILS FOURCHUS. | Ces outils se terminent en pointe d'un côté, comme les haches; mais ils sont fourchus de l'autre : nous n'en avons qu'un gros fragment; il est en jade. | 1 |
| HACHES APLATIES. | On trouve des haches presque plates d'un côté : nous en avons d'entières. | 0 |
| | Fragmens. | 3 |
| PIERRES EN FORME DE RABOTS. | On trouve quelques silex arrondis d'un côté et entièrement plats de l'autre; leur longueur est de 3 pouces à 4 pouces 10 lignes : nous en avons d'entiers ou d'autres. | 8 |
| JAVELOTS, OU GRANDES FLÈCHES barbelées. | Ces grandes flèches ont en près de 6 pouces de long sur 4 pouces de large; elles sont rares : nous n'en possédons que cinq, dont même la queue est cassée. | 5 |
| JAVELOTS ARRONDIS. | Il y a des javelots dont la partie supérieure est arrondie en demi-cercle. La longueur de cette espèce de projectiles est de 3 pouces à 4 pouces 6 lignes : nous en avons. | 6 |
| JAVELOTS BRUTS D'UN CÔTÉ. | Un grand nombre d'autres pierres sont taillées de même en forme de javelots; seulement elles sont brutes du côté opposé à la pointe. La longueur de ces pierres est de 2 à 5 pouces : nous en avons. | 77 |
| | Il y a de ces javelots qui sont plus pointus que les autres, et qui sont plats ou même concaves d'un côté : nous en avons. | 4 |
| PETITES FLÈCHES BARBELÉES. | Ces petites flèches sont faites sur le modèle des javelots barbelés; leur longueur est de 6 lignes à 2 pouces : nous en avons d'entières ou de presque entières. | 16 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 98 |
| | TOTAL. | 114 |

(1) Tout ce qui suit est de même en pierre de la nature du silex.

| ARMES ET OUTILS DE PIERRE DE TOUT GENRE. | | NOMBRE. |
|---|---|---------|
| PETITES FLÈCHES ARRONDIS. | Certaines flèches sont arrondies à leur partie postérieure ; leur longueur est de 1 pouce 3 lignes à 1 pouce 9 lignes : nous en avons d'entières. . . | 147 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 45 |
| | TOTAL. | 192 |
| PROJECTILES CONCAVES. | Les projectiles dont le dessous est concave sont de la longueur de 1 pouce 8 lignes à 3 pouces ; ils sont arrondis à leur partie postérieure, et la plupart sont presque bruts : nous en avons. | 730 |
| | Il en est quelques-uns de plus réguliers que les autres : nous en avons. . . | 65 |
| | On en trouve de plus allongés : nous en avons. | 5 |
| | TOTAL. | 800 |
| GRANDS CISEAUX. | Ces espèces de ciseaux sont triangulaires ; leur longueur est de plus de 3 pouces : nous en avons. | 2 |
| PETITS CISEAUX. | Les petites pierres triangulaires peuvent avoir servi de projectiles ou de ciseaux ; leur long. est de 11 lig. à 1 pouce 8 lig. : nous en avons. | 60 |
| | Il y a de ces ciseaux qui sont égalem. larges sur toute leur long. : nous en av. | 1 |
| COUTEAUX ELLIPTIQUES. | Certaines pierres de forme elleptique paraissent avoir servi de couteaux ; leur longueur est de 2 pouces 6 lignes à 3 pouces 6 lignes : nous en avons d'entières. | 45 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 25 |
| | TOTAL. | 70 |
| COUTEAUX POINTUS. | Ces couteaux, pointus des deux côtés, sont rares : nous en avons un dont la longueur est de 5 pouces. | 1 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 15 |
| | TOTAL. | 16 |
| COUTEAUX IRRÉGULIERS. | On trouve des espèces de grands éclats de silex, de différentes formes, et dont le contour est travaillé ; on dut s'en servir aussi en guise de couteaux ; nous n'en connaissons point d'entiers : les fragmens que nous possédons dans ce genre sont au nombre de. | 7 |
| OUTILS ÉTROITS. | Il y avait des pierres qui étaient plates d'un côté, qui étaient longues et étroites ; nous ignorons si c'était des projectiles ou des outils : nous en avons des fragmens au nombre de. | 3 |
| PETITS BILLOTS. | On trouve de petites pierres étroites, un peu plates, rondes ou triangulaires, grossièrement travaillées, et n'ayant de pointe d'aucun côté ; leur longueur est de 1 pouce 10 lignes à 3 pouces 5 lignes : nous en avons. | 26 |
| CASSE-TÊTES. | On trouve quelques pierres en forme de <i>paters</i> ; leur diamètre est d'environ 2 pouces 6 lignes ; c'était peut-être de petits casse-têtes : nous en avons deux moitiés. | 2 |
| MARTEAUX. | Il y a quelques pierres qui sont également perforées et qui paraissent avoir servi de haches ou de marteaux : nous en avons un fragment. | 1 |
| AUTRES PIERRES DE TOUT GENRE. | Nous avons d'autres pierres travaillées, pointues ou coupantes, et des fragmens de tout genre. | 29 |
| PIERRES A POLIR. | On trouve une assez grande quantité de pierres qui paraissent avoir été destinées à polir, et nous en avons une qui est particulièrement remarquable : les plus curieuses de ces pierres sont au nombre de. | 5 |
| PIERR. DE FRONDE. | Les pierres de fronde sont en silex, en quartz ou en calcédoine (1) : nous en avons d'entières. | 225 |
| | Les fragmens sont au nombre de. | 55 |
| | Ce qui fait en tout. | 280 |
| TOTAL GÉNÉRAL, AU 15 DU MOIS D'AOUT 1826. | | 5005 |

(1) Quelques-unes de ces pierres pourraient ne pas avoir été de véritables pierres de frondes.

ARTICLE 3. — *Des paters de terre cuite, c'est-à-dire de ces espèces de boulettes de terre qui sont percées dans le milieu.*

On trouve dans le même cabinet, parmi un grand nombre d'objets divers, beaucoup de ces espèces de *paters* de terre cuite que les antiquaires croient avoir servi d'ornemens, de poids ou de marques numérales : M. de Mourcin pense que ce sont des amulettes; il se propose de faire une dissertation sur ce sujet. On se sert encore de gros *paters* de verre, qu'on attache au col des femmes pour leur faire venir le lait; c'est une suite, d'après l'opinion du même savant, de l'usage des *paters* de terre cuite; c'est aussi de cet usage, selon lui, qu'est venu celui du chapelet (1).

CHAPITRE II.

Des Monumens romains de Vésone et de son territoire.

ON découvre tous les jours des monumens romains sur l'emplacement de Vésone, ou dans les autres parties du territoire pétrocorien (2) : nous en avons déjà fait connaître; en voici encore un assez grand nombre.

ARTICLE 1.^{er} — *Des voies romaines.*

Dans notre chapitre des voies romaines (3), nous avons dit que la route de Saintes suivait le vallon qui est au-dessous de Vignéras, tandis que maintenant nous sommes presque assurés qu'elle montait la côte, qu'elle passait au midi de Barbadaud, descendait à Beaurone, remontait de suite, et se dirigeait du côté de Sauvage. Du moins il est certain qu'une très-vieille route a suivi cette direction; et il ne serait même pas impossible qu'elle eût eu plus loin un embranchement pour Bordeaux. Malheureu-

(1) Les peuples étaient si attachés aux usages du paganisme, que souvent on a été obligé de conserver ces usages en en changeant le but.

(2) Il est fâcheux que l'administration départementale ne prenne aucune mesure pour la conservation de ces élémens de l'histoire.

(3) Voyez tome 2, pages 238 et 239

sement nous n'avons encore reconnu sur cette voie aucun reste de véritable pavé romain; un jour nous tâcherons de l'examiner avec soin, dans toute son étendue.

ARTICLE 2. — *Des aqueducs romains.*

Nous avons fait connaître divers aqueducs (1) destinés à conduire les eaux dans la ville de Vésonne, et aujourd'hui nous croyons pouvoir encore en indiquer un qui a servi au même usage, et qui paraît être parti de la source de Chamier. Ce qui nous confirme dans la pensée que cet aqueduc a existé, c'est que le pont des Izarns n'était point vis-à-vis du vallon, mais qu'il se dirigeait au contraire contre le rocher. Nous ne pouvons maintenant rien dire de plus positif à cet égard; de nouvelles recherches nous en apprendront peut-être un jour davantage.

ARTICLE 3. — *D'un colomnaire ou chambre sépulcrale.*

Le cimetière actuel de la ville de Périgueux est employé au même usage depuis plus de quinze cents ans : les nombreux tombeaux de pierre et les fragmens d'urnes cinéraires qu'on y découvre chaque jour, ne laissent aucun doute à cet égard, et prouvent que des peuples idolâtres et des chrétiens y ont fait des inhumations à la même époque, ou tour à tour (2). A une certaine profondeur, on trouve aussi sur ce local une chambre sépulcrale, et d'autres antiquités dont nous parlerons bientôt.

La plupart des Romains étaient dans l'usage de brûler les morts, de renfermer leurs cendres dans des urnes, et d'enterrer ces urnes à une certaine profondeur sous le sol, ou de les placer dans des chambres sépulcrales, qui souvent étaient construites à grands frais.

(1) Voyez tome 2, pag. 89 et suivantes.

(2) On ne voit plus dans ce cimetière aucune ancienne inscription; mais chaque jour on y en grave de nouvelles, à la rédaction desquelles président rarement la raison et le bon goût; en voici une qui nous a paru très-curieuse :

CI-CIT ANTOINE-JEAN-BAPTISTE B....., AGÉ DE 57 ANS,

ANCIEN CHANOINE.....

PROTECTEUR DE LA RELIGION, DU TRÔNE ET DES ARTS, MORT LE 5 NOVEMBRE 1822.

Ces chambres sépulcrales étaient connues sous le nom de *columbaria*, parce que ordinairement on pratiquait dans les murs plusieurs rangs de petites niches en forme de bouches de fours, ce qui leur donnait une certaine ressemblance à l'intérieur d'un colombier.

Le colombaire que nous avons trouvé sous le sol du cimetière actuel est dans le carré du sud-ouest : il est distant de 88 pieds de la grande allée, et il se trouve à environ 39 pieds du mur du sud ; sa forme est un parallélogramme rectangle (1) ; son pavé est en compartimens de marbre ; ses murs sont en moellon, et il n'en reste que quelques parties. Au surplus, ce colombaire avait cela de particulier, que les urnes qu'il renfermait étaient entièrement maçonnées dans les parois du monument. On a brisé plusieurs de ces urnes : elles étaient couchées ; leur goulot s'affleurait avec le parement intérieur des murs ; il était garni de ciment, et un enduit recouvrait le tout, de manière qu'on n'en pût rien apercevoir. Un seul de ces vases cinéraires a été retiré presque entier : il est de forme sphérique ; sa capacité est de 1 pied 6 pouces 6 lignes dans presque tous les sens (2) ; on y voit encore les cendres de l'illustre citoyen romain qu'on y avait déposé.

ARTICLE 4. — *De quelques mosaïques de Vésone et de son territoire.*

On a vu, dans notre premier volume, la description de plusieurs mosaïques de l'antique Vésone ; et depuis quatre ans nous en avons encore découvert trois dans le carré du sud-ouest du cimetière dont nous venons de parler.

La première de ces mosaïques est à environ 15 pieds de l'allée, et à 108 pieds du mur du nord ; elle est détruite en partie : nous n'avons vu de cet antique travail que quelques encadremens d'un excellent goût. Les dés dont sont composés ces encadremens ont 4 lignes de largeur ; il y en a de blancs, de bleus et de rouges. Les gros murs de l'édifice dont faisait partie ce pavé ont 2 pieds moins quelques lignes d'épaisseur.

La seconde mosaïque est à environ 32 pieds au sud-ouest de la première ;

(1) Nous n'avons pu le voir en entier, à cause des corps morts qu'on entasse chaque jour par-dessus.

(2) Cette urne est au Musée ; elle appartient à M. de Mourcin.

nous ne l'avons vue que dans un espace de 6 pieds de long sur 2 pieds et quelques pouces de largeur : on l'a coupée très-anciennement pour fonder un mur. Les ornemens de cet ouvrage consistent en de très-jolis entrelacs de pavots et de quelques autres fleurs ; les dés dont il est composé sont de fort petites dimensions : il y en a d'un beau bleu foncé, d'un bleu clair, de rouges, de jaunes et de blancs ; et c'est à environ 30 pieds à l'est que se trouve le troisième pavé (1).

On a retrouvé aussi, depuis l'impression de notre premier volume, quelques fragmens de mosaïques sur diverses autres parties du Périgord ; mais nous ne pouvons dans ce moment rien dire de positif à cet égard.

ARTICLE 5. — *D'un très-ancien puits.*

Dans le cimetière que nous venons de faire connaître par quelques-uns des monumens qu'il renferme, les terres se sont élevées de 10 ou 12 pieds au-dessus de l'ancien sol, et on y trouve partout des fondemens d'édifices qui évidemment appartenaient à l'antiquité. Parmi ces restes de constructions romaines, il y a un gros mur qui se dirige du nord au sud, et qui, par une de ses extrémités, se lie perpendiculairement à celui qui termine, du côté du nord, la première mosaïque. C'est sous ce gros mur, et un peu en dehors, du côté de l'est, que nous avons découvert un puits qui nécessairement fut creusé à une époque très-reculée, puisque les premières assises d'un édifice qui ne peut être postérieur au second siècle, sont établies par-dessus, au moyen d'une espèce de cintre. L'orifice de ce puits, que nous sommes tentés de croire antérieur à la conquête des Gaules, est à 12 pieds sous le sol actuel ; sa largeur est de 2 pieds 6 pouces, et sa chemise est remarquable en ce que les petites pierres d'éclats dont elle est composée sont placées sans aucune espèce de mortier, et croisent toutes irrégulièrement les unes sur les autres. Il est probable que si l'on nettoyait entièrement ce vieux réservoir, on retrouverait dans le fonds quelques objets curieux (2).

(1) Ces trois mosaïques sont à 5 pieds de profondeur ; M. de Mourcin les a retrouvées en 1822 et en 1823.

(2) On vient de découvrir un autre vieux puits : il est au nord-est, et à une petite distance de la Font-Chaude ; sa largeur est de 3 pieds 4 pouces ; ses eaux paraissent thermales ; sa construction est faite avec peu de soin, mais il est évident qu'elle remonte à une époque très-reculée.

ARTICLE 6. — *De diverses marques de fabriques de grosse poterie (1).*

Nous avons déjà parlé de quelques marques de fabriques de grosse poterie (2); nous donnerons ici celles du cabinet de M. de Mourcin. Si dans chaque pays on ramassait avec soin ces sortes de monumens, on pourrait quelquefois en tirer des conséquences pour l'histoire de l'industrie.

N.° 1. — *Sur un petit fragment
d'urne.*

APOL
AP

N.° 2. — *Sur une anse d'urne.*

E · M

N.° 3. — *Sur un goulot d'urne.*

LEN · P, H

N.° 4. — *Sur le bas d'une grosse
urne.*

MECETO
QVCI FH

N.° 5. — *Sur le haut d'une anse
d'urne.*

IVOU

N.° 6. — *Sur le goulot d'une urne.*

Q · GALQF

N.° 7. — *Au bas d'une anse d'urne.*

TK

N.° 8. — *Sur un fragment de peu
d'épaisseur, et gravé à la pointe,
dans la pâte (3).*

X

L'empreinte du N.° 1 désigne sans doute un *Apollonius, Apollonii filius*.

Celle du N.° 2 appartient peut-être à une famille *Ebussia*, qui, à ce qu'il paraît, était encore à Vésone dans le 4.^e siècle.

Celle du N.° 3 est évidemment la marque d'un *Lentulus, Publîi filius*. Une seconde marque est à 4 lignes de la première, et semble réunir en chiffre une H et un A.

L'empreinte du N.° 4 est très-fruste et très-difficile à lire; la seconde

(1) Presque toutes ces marques viennent d'Écorne-Bœuf ou du Camp-de-César.

(2) Voyez tome 1.^{er}, page 385.

(3) On a trouvé près de Vésone, à différentes époques, d'autres marques de grosse poterie, telles que celle de TOLONIO · F, qui semble indiquer qu'il y avait une fabrique de ce genre près de l'abîme du Toulon.

ligne en est même presque indéchiffrable. Si nous sommes parvenus à copier le tout avec exactitude, il semble que l'on peut compter au nombre de nos fabricans de poterie un *Meceto, Quincti filius*.

L'empreinte du N.º 5 porte le nom renversé et bien distinct d'un *Novius*.

Celle du N.º 6 appartient à un *Quintus Gallus, Quinti filius*.

Celle du N.º 7 offre le commencement d'un nom barbare; et celle du N.º 8 n'est qu'un signe de convention qu'on a gravé au trait.

ARTICLE 7. — *De diverses marques de fabriques de poterie fine* (1).

On trouve dans le même cabinet des marques de fabriques de poterie fine : les unes proviennent de l'emplacement de Vésone, et les autres d'Olivoux.

Celles qui ont été ramassées sur le sol de Vésone sont au nombre de huit :

N.º 1.^{er} — *Sur un fragment de patère.*

AMORIS

N.º 2. — *Sur un fragm. de patère un peu plus forte.*

ΛΘNVS

N.º 3. — *Sur un fragm. d'un vase de 6 pouces de large* (2).

C CO

N.º 4. — *Sur un fragm. d'un petit vase.*

INGENVI

N.º 5. — *Sur un fragm. d'une petite patère.*

IVLLI

N.º 6. — *Sur un fragment d'un petit vase.*

MAE

N.º 7. — *Sur un fragm. d'une très-petite patère.*

M · P

N.º 8. — *Sur un fragm. d'un large vase.*

RINNIN

(1) Toutes ces marques sont dans le fond des vases, et elles sont moins grandes que celles de l'article 6

(2) A l'extérieur de ce vase on trouve écrit à la pointe : *Ciinsorius*.

Celles que nous avons retirées de l'antique *villa* d'Olivoux, près de Montignac, sont au nombre de quatre :

N.° 1.^{er} — Dans le fond d'un petit vase (1).

EPI

N.° 2. — Sur un petit fragment de patère.

.....O

N.° 3. — Sur un fragm. d'un très-large vase.

PRIMI OFF

N.° 4. — Sur un fragm. d'une très-petite patère.

SILV

L'empreinte du N.° 1 offre le nom d'une famille qui était connue à Vésone vers la fin du 3.^e siècle (2); ainsi l'on ne peut guère douter que la patère qui porte cette marque n'ait été fabriquée dans cette antique cité.

Le N.° 2 consiste dans le mot *Antonus*, qui est probablement le nom du fabricant, ou peut-être celui du bourg d'*Antone*, où il pourrait y avoir eu une fabrique de ce genre de poterie.

Le N.° 3 offre les initiales d'un nom : peut-être est-ce celui d'un *Caius Cocceius*, affranchi.

Le N.° 4 désigne un fabricant qui sans doute portait le nom d'*Ingeniuinus*, sous lequel étaient connues plusieurs familles.

Le N.° 5 indique un *Jullius*. Il y avait ici des *Julius* (3), et le *Jullius* dont il est question dans ce N.° pouvait être un de leurs affranchis.

Le N.° 6 semble appartenir à un *Maecius*.

Le N.° 7 pourrait désigner un *Marcus Pompeius*, qui peut-être aurait

(1) Cette marque n'est point dans notre cabinet.

(2) Voyez tome 1.^{er}, page 285, N.° 20 de nos inscriptions. Au reste, il serait possible que nous eussions mal lu ce mot; il est très-peu apparent.

(3) Voyez tome 1.^{er}, pag. 287, N.° 37 de nos inscriptions, etc.

été affranchi par le Marcus Pompeius que l'on trouve sur une de nos inscriptions (1).

Le N.° 8 nous fait connaître un *Rinninus*. La première N a son trait du milieu en barre, au lieu de l'avoir en bande; mais nous n'avons point exprimé cette particularité.

Le N.° 1 des empreintes d'Olivoux, offre peut-être le commencement du nom d'un *Epidius*.

Le N.° 2 présente la fin du nom de *Felicio*: ce nom se trouve sur beaucoup de fragmens de poterie de Bordeaux et d'Olivoux. Une inscription de Gruter fait mention d'un *Felicio* qui habitait à Arles, et nous avons ici des *Felicianus*.

Le N.° 3 désigne expressément l'atelier d'un individu connu sous le nom de *Primus*: *Primi officina*.

Enfin, le N.° 4 offre le commencement du nom d'un *Silvius*, peut-être de la famille des *Silvius-Paternus*, qui, suivant une inscription de Gruter, aurait été établie à Saint-Privat.

ARTICLE 8. — *De quelques inscriptions.*

Depuis le commencement de l'impression de nos Antiquités, on a retrouvé plusieurs inscriptions que l'on a insérées dans le corps de l'ouvrage: en voici quelques autres, qui ont été découvertes trop tard, et que nous n'avons pu y faire entrer (2).

N.° 1. — *Au Musée; sur une pierre de 2 p. 3 p. de long.*



(1) Voyez tome 1.^{er}, page 295, N.° 53 de nos inscriptions.

(2) Toutes ces inscriptions ont été découvertes par M. de Mourcin, et elles lui appartiennent. Au surplus, si on voulait faire quelques dépenses, on trouverait encore une foule de monumens de ce genre, surtout dans le mur de la citadelle. Les Romains ne construisaient point d'édifices sans y graver des inscriptions, et il est fâcheux que les peuples modernes aient négligé cet usage.

N.º 2. — *Au Musée. La pierre sur laquelle est gravé ce fragment provient des Vieilles-Casernes.*

..... JM

N.º 3. — *Au Musée; sur une énorme pierre.*

..... C·XXII·F.....
 PTISQ OMNIE..... (1)

N.º 4. — *Au Musée; sur un assez gros morceau de moellon.*

..... V DLU

..... MPLV

N.º 5. — *Dans un vieux mur, au sud-est de l'église de la Cité.*

..... Q·IVAC

N.º 6. — *Au Musée; sur un très-petit fragment.*

..... OR

(1) Le P de *ptisq.* ne paraît guère plus sur la pierre; mais il se trouve en partie sur un éclat qui s'en est détaché.

N.º 7. — *Dans le cabinet de M. de Mourcin.*

.....

N.º 8. — *Au Musée.*

.....

..... AIA

N.º 9. — *Au Musée.*

DIS·MA.....

VA·ETAD.....

CIEN.....

N.º 10. — *Au Musée.*

.. M

..... I I I S

..... I S I S

..... A B I N .

..... C E T ..

N.º 11. — *Au Musée.*

I V I A

.....

N.º 12. — *Au Musée.*

.....

.....

T E S · C E F

N.º 13. — *Au Musée; sur une table de marbre.*

R·E·B·M·M
VICTORIÆ
C·F·IANVA
RIVS D·XX
II

N.º 14. — *Cabinet de M. de Mourcin.*

.....

N.º 15. — *Au Musée.*

.....

..... A · T V

..... C T E R

..... T K

N.º 16. — *Dans le cabinet de M. de Mourcin.*

..... R I : S V

..... I E S X

..... N R I :

.....

N.º 17. — *Elle a été détruite.*

CAESARI·AVGVSTO
ET·LIVIAE·EIVS
VXORI

Le N.^o 1 de ces inscriptions consiste en quatre lettres onciales et dont la hauteur a dû être d'environ 10 pouces. Ces lettres ne sont point entières, mais ce que l'on en voit permet de juger qu'elles sont du meilleur temps, et qu'elles furent gravées au plus tard dans les commencemens du second siècle : celles du milieu sont un C et une F ; les deux autres sont placées et espacées de manière qu'elles ne peuvent être qu'un I et un O ; ainsi on est assuré d'avoir : IC. FO.

Mais à quels mots appartiennent ces syllabes ? Dans IC., on ne saurait voir sans doute que la fin de HIC. pris comme adjectif pronominal ou comme adverbe ; et FO ne peut guère avoir fait partie que de *fodere*, de *forum*, de *fons* ou de *fortuna*.

D'un autre côté, si l'on fait attention à la grandeur des caractères de ce fragment, et à la forme de la pierre sur laquelle ils se trouvent placés, on sera nécessairement convaincu qu'ils ont fait partie de l'inscription principale d'un vaste édifice, et alors peut-être on sera tenté de croire, comme nous, qu'ils étaient gravés sur la frise du fronton d'un temple de la fortune :HIC. FORTVNA. REDVX.....

Le N.^o 2 n'offre que deux lettres : O et M. ; et ces lettres, dont la hauteur est de 4 pouces 6 lignes, peuvent avoir fait partie de l'adjectif *omnis*. Peut-être s'agit-il encore ici du *Consæptum omne circa templum*, que nous retrouvons si souvent sur l'emplacement de Vésone (1).

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription du N.^o 3, a 3 pieds 11 pouces de large, sur 2 pieds de haut, et 2 pieds 9 pouces d'épaisseur ; c'était sans doute une portion de frise d'un grand monument ; elle est très-fruste, parce qu'on l'avait employée en parement dans le gros mur de la seconde citadelle. Cette pierre peut provenir d'un arc de triomphe, ou des antiques fortifications du temple de Mars, et dans un cas comme dans l'autre, l'inscription désignait sans doute un personnage qui avait rétabli de vastes constructions.

Dans la première ligne de cette inscription, on parle de 122 *pas* ou de 122 *pieds*, et peut-être même le nombre de ces mesures était-il plus considé-

(1) Voyez pages 129, 130, 131 et suivantes. Voyez aussi page 136, etc.

rable, car la pierre est fortement éclatée devant le C. Dans la seconde ligne, *omnibus* est précédé de la fin d'un mot et d'une conjonction copulative : *ptisque*. PTIS appartient sans doute à un participe passif, tel que *corruptus*, *diruptus*; *consumptus*, etc.; et le *que* annonce qu'il y en avait un autre avant. Ainsi on pourrait lire :

.....*novos muros in longitudinem passuum CXXII Perducere jussit;*
priscis munimentis jam dudum eversis diruPTISQ. OMNIBus.

Le fragment du N.° 4 se compose d'une lettre entière et de sept portions de lettres. A la première ligne on doit lire V DEO, et à la seconde TEMPLVM. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Mais que signifie ce V placé devant *Deo*? de quel dieu s'agit-il? et à quelle divinité appartient le *templum*? Sur tout cela nous ne pouvons rien dire de certain; seulement, V peut être la fin d'un nom de la quatrième déclinaison, ou un nombre, et le TEMPLVM pourrait être celui de Mars.

.....V DEO.....
*Circa teMPLVm*.....(1).

Dans le N.° 5 il ne peut guère être question que d'un *Quintus Julius-Aquilinus*: Q. IVL. AQUILINUS; il y a eu en Périgord un saint de ce nom. Les lettres de ce fragment ont 4 pouces 6 lignes de haut, et elles sont d'un très-bon style.

Le fragment du N.° 6 consiste en deux lettres: OR, et il paraît que c'est la fin d'une ligne.

Celui du N.° 7 est sur du marbre de placage, et on peut y lire également:SI..... ouIS.....

Le fragment du N.° 8 se compose de deux portions de ligne, et il n'y a qu'une seule lettre entière: I. Dans la première portion de ligne on trouve VI, VF, ou VP; dans la seconde on a RATIA. Ainsi on peut lire:

.....V I.....
*gRATIANus*.....

Peut-être aussi s'agit-il simplement d'une *Gratia Grata*, du Dauphiné.

(1) Voyez pages 130 et 131. Voyez aussi tome 1.^{er}, pag. 324 et suivantes. Le temple de Mars était célèbre chez les Vésoniens, et on a vu qu'il est souvent question de son enceinte.

Le N.º 9 est un fragment d'inscription sépulcrale; le *dis manibus* le prouve positivement. Peut-être l'E de la seconde ligne devrait-il être joint à l'A, au lieu de l'être au T. S'il en était ainsi on lirait :

DIS . M Anibus.....
 VAE TADius.....*fa*
 CIENdum curavit (1).

On sait qu'il y avait beaucoup de citoyens romains du nom de *Tadius*.

Le N.º 10 est aussi un fragment d'inscription sépulcrale; la forme de la pierre et l'M du haut ne laissent aucun doute à cet égard. Au surplus, les caractères de ce fragment sont mal gravés, et la première ligne est presque illisible, parce que la pierre est dégradée. A la seconde ligne on lit : *ISIS*; c'est la seule chose remarquable que présente ce reste de monument.

Le N.º 11 offre le commencement d'un nom; les caractères en sont d'un mauvais style.

Le N.º 12 est également en petits caractères mal gravés; il appartient au Bas-Empire, et il n'offre aucune espèce d'intérêt.

L'inscription du N.º 13 est entière, et elle se trouve gravée sur une table de marbre qu'on a brisée; c'est un monument sépulcral dont les caractères annoncent le Bas-Empire, ou peut-être même le moyen âge.

A la seconde ligne de cette inscription on lit : *IANVARIVS*, et au premier examen on pourrait croire que c'est un nom d'homme; toutefois nous pensons que ce mot ne doit désigner ici que le mois de janvier, et quelles que soient la contexture du monument et ses singulières abréviations, on peut lire :

Roscia EBussia Mater,
Memoriæ VICTORIAE Caii Filiae.
 IANVARIVS Dies XXII.

Le fragment du N.º 14 est sur du marbre de placage; il consiste en deux portions de lettres fort mal gravées; on doit y lire :CA.....

Le N.º 15 se compose de quatre portions de lignes; ses lettres, gravées

(1) Cette inscription pourrait bien avoir fait partie de celle du N.º 27. (Voyez tome 1.º, page 283).

carrément, sont d'un très-mauvais goût, et appartiennent à une époque postérieure à l'empire romain ; on doit y lire :

.....IL.....
A . TV.....
CTER.....
CTAT.....

Enfin, le N.º 16 est sur un fragment de marbre, et il semble rappeler le faire du 8.^e siècle, ou du 9.^e ; on doit y lire :

.....RI . SV.....
DIES X.....
dn̄i . NRI les. xp.....
P.....

Il s'agit sans doute dans ce fragment d'une pieuse fondation, et nous avons cru devoir l'ajouter ici quoiqu'il appartienne au moyen âge.

Quant à l'inscription du N.º 17, nous ne pouvons en garantir l'authenticité : jamais elle n'a été copiée. Suivant un vénérable ecclésiastique, cette inscription, trouvée en 1783, près de la Porte-Romaine, était sur une table de marbre gris veiné, et des guirlandes de laurier formaient son encadrement. La table avait environ 5 pieds de large sur 4 pieds de hauteur ; deux petites colonnes de la même espèce de marbre étaient à côté.

N.º 18. — *Cabinet de M. de Mourcin.* || N.º 19. — *Dans le même cabinet.*

V

III V

Ces deux N.ºs, grossièrement gravés sur des fragmens de tables de marbre, n'offrent que des espèces de marques d'ouvriers. C'est au moyen de pareils signes que les marbriers reconnaissaient certaines pièces de leur placage, et ils ne les mettaient jamais au dehors.

Une de ces marques ne se trouve plus entière ; c'était le chiffre V. L'autre est le nombre VIII, mal disposé.

Telles sont les inscriptions qu'il nous restait à faire connaître ; ajoutées à celles que nous avons déjà données, elles en élèvent le nombre à 108, abstraction faite de tout ce qui peut être incertain. Malheureusement, il est vrai, il y en a 27 de perdues de celles que les anciens auteurs ont

citées ; mais cette perte est une preuve de plus de nos antiques richesses : dans tous les siècles nos monumens ont disparu à mesure qu'on les a retrouvés ; et si, dans un court espace de temps, tant d'inscriptions ont été détruites, combien ne s'en est-il pas perdu avant Scaliger ? combien n'en a-t-on pas brisé depuis Beauménil jusqu'à nous ?

ART. 9.— *De quelques corrections à faire à des inscriptions du 1.^{er} volume.*

Quoiqu'il soit d'usage de faire entrer dans l'*errata* toutes les corrections, de quelque nature qu'elles puissent être, nous avons cru devoir mettre dans le Supplément celles de nos inscriptions ; elles sont peu nombreuses, mais elles nous conduisent à cette réflexion : que si, avec toutes les précautions que nous avons prises, nous avons quelquefois mal lu, les personnes qui visitent en poste les antiquités, et qui lisent, pour ainsi dire, les inscriptions en courant, doivent commettre d'innombrables erreurs.

N.^o 17. — (*Tom. 1.^{er}, pag. 282*). | N.^o 41. — (*Tom. 1.^{er}, pag. 288*).

AIII.:...:.
M A T R I . : .
CIVLVIATTIVS

D M
ETMCEJS
X

N.^o 61. — (*Tom. 1.^{er}, pag. 306*).

TVTEIAE · AV.:.
VESVNÆ
SECVDVS
SOT · T · I · L · D · S · T

A la première ligne du N.^o 17, il ne paraît point qu'il y ait ANTI, comme nous l'avions d'abord pensé ; les deux jambages droits qui suivent l'A sont carrés l'un et l'autre par le bas, comme des I, et le second ne pourrait l'être s'il avait fait partie d'une N. Ces deux jambages semblent au contraire appartenir à une H, et s'il en est ainsi, on peut lire A. HIR.....,

*Mesures et proportions des inscriptions romaines qui nous restent,
et des lettres qui composent ces inscriptions.*

| N. ^{os} | DIMENSIONS. | P. P. L. | N. ^{os} | DIMENSIONS. | P. P. L. |
|------------------|---|----------------------|------------------|---|----------------------|
| 1. | { Longueur. | = 8 6 ⁽¹⁾ | 22. | { Hauteur de ce qui reste de la lett. | = 1 - |
| | { Hauteur des lettres. | = 2 7 | | { Entière, elle devait avoir. | = 1 1 ⁽¹⁾ |
| | { Distance de la ligne à l'M. | = 8 | 23. | { Longueur. | = 1 4 |
| 3. | { Longueur. | = 3 " | | { Hauteur. | = 2 " |
| | { Hauteur. | = 3 9 | | { La haut. des lett. dev. être d'env. | = 1 6 |
| | { Hauteur des lettres du haut. | = 1 1 | 24. | { Longueur. | = 1 1 " |
| | { Hauteur du C. | = 1 10 | | { Hauteur. | = 4 8 |
| 5. | { Longueur. | = 1 5 " | | { Hauteur des lettres. | = 2 5 |
| | { Hauteur des lettres. | = 2 " | | { Distance de la grande ligne à l'M. | = 2 8 |
| 7. | { Longueur. | = 1 1 4 | 25. | { Longueur. | = 1 4 " |
| | { Hauteur. | = 5 6 | | { Hauteur. | = 5 4 |
| | { Hauteur des lettres. | = 2 2 | | { Hauteur des lettres. | = 3 3 |
| 8. | { Longueur. | = 2 1 6 | 28. | { Longueur. | = 1 1 " |
| | { Hauteur. | = 5 2 | | { Hauteur. | = 2 7 |
| | { Hauteur des lettres. | = 2 " | | { Haut. des lett. des 1. ^{re} et d. ^{re} lig. | = 3 5 |
| | { Hauteur de l'M. | = 3 3 | | { Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | = 2 6 |
| | { Distance des lignes à l'M. | = 1 4 | | { Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | = 2 3 |
| 9. | { Longueur. | = 10 2 | 29. | { Longueur. | = 1 1 " |
| | { Hauteur. | = 6 " | | { Hauteur. | = 5 " |
| | { Hauteur des lettres. | = 1 6 | | { Hauteur des lettres. | = 2 3 |
| 11. | { Longueur. | = 1 2 " | 30. | { Hauteur de la lettre. | = 2 " |
| | { Hauteur. | = 5 9 | 31. | { Longueur. | = 9 " |
| | { Hauteur des lettres. | = 2 6 | | { Hauteur. | = 1 2 " |
| 16. | { Longueur. | = 8 6 | | { Hauteur des lettres, environ. | = 2 4 |
| | { Hauteur des lettres, environ. | = 1 9 | | { Distance des lignes à l'M. | = 1 4 |
| 17. | { Longueur. | = 1 3 4 | 32. | { Longueur. | = 1 4 " |
| | { Hauteur. | = 8 8 | | { Hauteur des lettres. | = 1 2 |
| | { Haut. des lett. des 1. ^{re} et d. ^{re} lig. | = 2 6 | | { Hauteur du D. M. | = 2 " |
| | { Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | = 2 1 | | { Distance des lignes au D. M. | = 6 |
| 18. | { Longueur. | = 2 5 " | 33. | { Longueur. | = 1 3 " |
| | { Hauteur. | = 5 9 | | { Hauteur. | = 1 3 6 |
| | { Hauteur des lettres. | = 3 9 | | { Hauteur des lettres, environ. | = 2 6 |
| 19. | { Longueur. | = 9 3 | | { Distance des lignes au D. M. | = 2 5 |
| | { Hauteur. | = 6 2 | 34. | { Longueur. | = 1 5 6 |
| | { Hauteur des lettres de la 1. ^{re} lig. | = 2 " | | { Hauteur. | = 7 5 |
| | { Hauteur des autres lettres. | = 1 9 | | { Hauteur des lettres. | = 1 9 |
| 20. | { Longueur. | = 9 " | 35. | { Longueur. | = 1 2 " |
| | { Hauteur. | = 7 6 | | { Hauteur. | = 6 6 |
| | { Hauteur des lettres. | = 1 9 | | { Hauteur des lettres. | = 1 2 |
| | { Haut. des lettres de la d. ^{re} ligne. | = 1 " | | { Hauteur du D. M. | = 1 6 |
| | | | | { Distance des lignes au D. M. | = 2 |

(1) C'est la longueur de ce qui reste de l'inscription. Dans toutes ces mesures, il n'est point du tout question des dimensions de la pierre, mais seulement du cadre dans lequel chaque inscription pourrait être placée. Nous avons même toujours mis à part le D. M., parce que souvent il se trouve dans un fronton, et a l'air de faire une inscription séparée.

(2) A moins que cette lettre ne fût un P, ce qui pourrait être; et dans ce cas, elle aurait plus de hauteur.

| N.ºs | DIMENSIONS. | P. P. L. | N.ºs | DIMENSIONS. | P. P. L. |
|-------------------------------------|---|--|--|---|----------|
| 36. | Longueur. | 2 5 4 | 59. | Longueur. | 1 5 9 |
| | Hauteur. | 1 1 " | | Hauteur. | 1 1 9 |
| | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} lig. | " 4 " | | Haut. des lettres de la 1. ^{re} ligne. | " 3 4 |
| | Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | " 3 " | | Hauteur des autres lettres. | " 3 " |
| 37. | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 3 5 | 61. | Longueur. | 1 6 2 |
| | Longueur. | 1 6 2 | | Hauteur. | " 11 9 |
| | Hauteur. | " 7 " | | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} ligne | " 2 3 |
| | Hauteur des lettres. | " 2 2 | | Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | " 2 4 |
| | Hauteur du D. M. | " 3 2 | | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 2 5 |
| 38. | Distance des lignes au D. M. | " 1 4 | 62. | Hauteur des lettres de la 4. ^e ligne | " 1 11 |
| | Longueur. | " 11 " | | Longueur. | " 5 9 |
| | Hauteur des deux lignes. | " 6 2 | | Hauteur. | " 5 " |
| | Hauteur des lettres. | " 2 1 | Hauteur des lettres. | " 2 3 | |
| 39. | Hauteur du D. M. | " 2 2 | 63. | Longueur. | 1 11 6 |
| | Distance des lignes au D. M. | " 2 6 | | Hauteur des lettres. | " 2 7 |
| | Longueur. | 2 5 6 | 64. | Longueur. | " 4 " |
| | Hauteur. | 1 " " | | Hauteur des lettres. | " 2 1 |
| 41. | Hauteur des lettres. | " 2 " | 65. | Longueur. | " 11 " |
| | Hauteur du D. | " 3 1 | | Hauteur. | " 5 " |
| | Distance des lignes au D. | " 1 6 | | Hauteur des lettres. | " 1 4 |
| | Longueur. | 1 " 8 | 66. | Longueur. | 1 11 6 |
| Hauteur des lettres. | " 2 5 | Hauteur des lettres. | | " 2 2 | |
| 44. | Distance de la ligne au D. M. | " 6 | 67. | Longueur. | " 8 6 |
| | Distance de l'ascia à la ligne. | " 4 " | | Hauteur des lettres. | " 1 " |
| | Longueur. | 1 2 " | 68. | Longueur. | " 11 " |
| | Hauteur, y compris l'M du bas. | " 6 2 | | Hauteur des lettres. | " 2 " |
| 45. | Hauteur des lettres. | " 1 4 | 72. | Longueur. | 1 5 " |
| | Hauteur du D. M. | " 1 6 | | Hauteur. | " 8 " |
| | Distance des lignes au D. M. | " 3 " | | Haut. des let. de la 1. ^{re} lig., près de | " 1 10 |
| | Longueur. | " 8 " | | Haut. des let. de la 2. ^e lig., près de | " 1 7 |
| 47. | Hauteur. | " 7 " | | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 1 4 |
| | Hauteur des lettres. | " 1 " | Haut. des let. de la 4. ^e lig., près de | " 1 3 | |
| | Hauteur de l'M. | " " " | Hauteur des lettres de la 5. ^e ligne | " " 9 | |
| | Distance des lignes à l'M. | " 3 6 | 73. | Longueur. | 2 " 6 |
| Longueur. | 1 7 6 | Hauteur. | | " 7 8 | |
| Hauteur. | 1 2 6 | Hauteur des lettres. | | " 1 9 | |
| 51. | Hauteur des lettres. | " 3 " | 76. | Longueur. | 1 7 6 |
| | Longueur. | 1 1 9 | | Hauteur. | " 7 " |
| 53. | Hauteur des lettres. | " 2 6 | | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} ligne | " 2 4 |
| | Longueur. | 1 2 " | Hauteur des autres lettres. | " 1 4 | |
| | Hauteur. | 1 6 3 | 77. | Longueur. | 1 1 9 |
| | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} lig. | " 1 2 | | Hauteur. | " 9 4 |
| Hauteur des lettres du bas. | " 1 5 | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} ligne | | " 2 4 | |
| Hauteur des autres lettres. | " " 11 | Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | | " 2 2 | |
| 53 b. | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 3 " | 79. | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 2 1 |
| | Entières, ces lettr. pouv. avoir. | " 4 "(1) | | Longueur. | 2 11 " |
| 58. | Longueur. | 1 7 6 | | Hauteur. | 1 " 2 |
| | Hauteur. | " 9 7 | | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} ligne | " 4 " |
| | Hauteur des lett. de la 1. ^{re} ligne. | " 2 6 | Hauteur des lettres de la 2. ^e ligne | " 3 8 | |
| | Hauteur des autres lettres. | " 2 4 | Hauteur des lettres de la 3. ^e ligne | " 3 " | |

(1) Nous pensons que c'est le haut des lettres qui est coupé ; mais nous n'en sommes pas parfaitement certains.

| N.º | DIMENSIONS. | P. P. L. | N.º | DIMENSIONS. | P. P. L. |
|--------|---|-------------------------------|------------------------------|--|----------------------|
| 83. | Longueur. | 1 7 3 | 2. | Longueur. | = 10 6 |
| | Hauteur de ce qui reste des lettres Entières, ces lettres pouv. avoir. | = 6 4 = 7 3 | | Hauteur des lettres. | = 4 6 |
| | | | | | |
| 84. | Longueur. | = 3 " | 3. | Longueur. | 3 1 9 |
| | Hauteur de ce qui reste de la lett. Entière, cette lettre pouv. avoir. | = 5 " = 7 3 ⁽¹⁾ | | Hauteur. | = 8 8 |
| | | | | Hauteur des lettres. | = 3 6 |
| 84 b. | Longueur. | = 5 " | 4. | Longueur. | = 10 9 |
| | Hauteur de ce qui reste des lettres Entières, ces lettres pouv. avoir. | = 4 7 = 6 " | | Hauteur. | = 7 " |
| | | | | Hauteur des lettres. | = 3 5 |
| 85. | Longueur. | = 8 " | 5. | Longueur. | 1 " " |
| | Hauteur. | 1 1 " | | Hauteur des lettres. | = 4 " |
| | Hauteur des lettres. | = 6 6 | | | |
| 86. | Longueur. | 2 6 " | 6. | Longueur. | = 5 6 |
| | Hauteur. | " 9 6 | | Hauteur des lettres. | = 2 6 |
| | Hauteur des lettres. | = 4 " | | | |
| 86 b. | Longueur de chaque mot. | = 4 6 | 7. | Longueur. | = 1 8 |
| | Hauteur des lettres du 1. ^{er} mot. | = 8 | | Hauteur de ce qui reste des lettres | = 5 |
| | Hauteur des lettres du second mot | = 10 | | | |
| 87. | Longueur. | 2 8 " | 8. | Longueur. | = 4 6 |
| | Hauteur. | = 10 3 | | Hauteur. | = 3 " |
| | Hauteur des lettres. | = 5 9 | | Hauteur des lettres. | = 1 9 |
| 88. | Longueur. | 5 2 6 | 9. | Longueur. | 1 1 9 |
| | Hauteur. | 1 2 " | | Hauteur. | = 8 " |
| | Hauteur des lettres, environ. | = 2 10 | | Hauteur des lettres de la 1. ^{re} ligne | = 2 5 |
| 90. | Longueur. | 3 9 4 | 10. | Hauteur des autres lettres. | = 1 10 |
| | Hauteur des lettres. | = 5 11 | | Longueur. | = 5 7 |
| | | | | Hauteur. | = 11 5 |
| 91. | Longueur. | 1 1 5 | 11. | Hauteur des lett. des trois 1. ^{res} lig. | = 12 3 |
| | Hauteur des lettres. | = 5 " | | Hauteur des lettres de la d. ^{re} lig. | = 2 9 |
| | | | | Hauteur de l'M du fronton. | = 2 3 |
| 93. | Longueur. | 1 " " | 12. | Distance des lignes à l'M. | = 5 " |
| | Hauteur, environ. | 1 " " | | Longueur. | = 4 9 |
| | Hauteur des lettres. | = 2 6 | | Hauteur. | = 3 6 |
| | Hauteur des lettres de la d. ^{re} lig. | = 2 10 | Hauteur des lettres. | = 2 4 | |
| 94. | Longueur. | 3 5 9 | 13. | Longueur. | = 8 6 |
| | Hauteur. | = 7 6 | | Hauteur des lettres. | = 1 4 |
| | Hauteur des lettres. | = 1 10 | | Longueur. | = 11 6 |
| 96. | Longueur. | 1 6 " | 14. | Hauteur, y compris le II du bas. | = 9 6 |
| | Hauteur. | = 7 8 | | Hauteur des lett. des trois 1. ^{res} lig. | = 1 6 |
| | Hauteur des lettres. | = 2 " | | Hauteur des lettres de la d. ^{re} lig. | = 1 8 |
| 101. | Longueur. | 1 8 8 | 15. | Hauteur du II. | = 11 |
| | Hauteur. | 1 8 6 | | Longueur. | = 1 9 |
| | Hauteur des lettres. | = 1 7 | | Hauteur de ce qui reste des lettres Entières, ces lett. dev. avoir env. | = 7 = 1 6 |
| 1. (2) | Longueur. | 2 1 6 | | Longueur. | = 6 " |
| | Hauteur de ce qui reste des lettres | = 8 " | | Hauteur. | = 6 " |
| | Entières, ces lettres avaient env. | = 10 " | | Hauteur des lettres. | = 1 8 ⁽³⁾ |

(1) Ce fragment et celui du N.º 83 paraissent appartenir à la même inscription.

(2) Ce nouvel ordre de numéros est celui du Supplément: nous n'y avons pas compris le fragment du N.º 26, parce qu'il est évident qu'il est postérieur à l'empire romain.

(3) S'il arrivait que, dans la suite des temps, quelques-uns de nos fragmens d'inscriptions vinssent à se perdre, on pourrait toujours, au moyen de nos mesures, les comparer, jusqu'à un certain point, à ceux que l'on trouverait plus tard, et calculer s'ils avaient pu faire partie des mêmes inscriptions: c'est le second avantage de cette table; nous avons déjà fait connaître le premier.

ARTICLE 11. — *De quelques marques incertaines, ou qui semblent avoir été tracées sans motif.*

On trouve quelquefois, sur des morceaux de marbre ou de poterie, des espèces de marques faites à la pointe ou au ciseau, mais qui par leur peu de profondeur et de régularité semblent avoir été gravées sans motif.

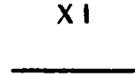
N.º 1. — *Sur un fragment de poterie de peu d'épaisseur.*



N.º 2. — *Sur un frag. de marbre de placage.*



N.º 3. — *De l'autre côté du même fragment.*



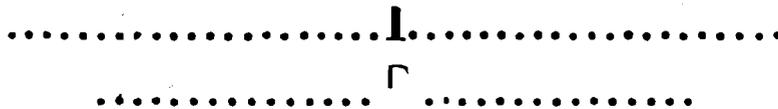
N.º 4. — *Sur un autre fragm. de marbre.*



Ces marques sont de peu d'intérêt (1); nous les donnons pour ne rien négliger de nos antiques monumens.

Nous avons aussi un morceau de marbre blanc rosé qui paraît avoir fait partie d'un pavé en compartimens, et sur lequel sont gravés deux traits profonds que nous avons pris pour quelques restes de décorations, mais que nous avons ensuite reconnus pour des portions de lettres. Nous croyons devoir ajouter ici ce nouveau fragment : ce sera le 17.º N.º des inscriptions du Supplément.

N.º 17. — *Sur un fragment de marbre de 3 pouces de haut, de 8 lignes de large, et de près de 3 lignes d'épaisseur.*



Ces restes de caractères, qui nécessairement appartiennent à un I ou à un T, et à une autre lettre qui ne peut être qu'un D, un P ou une R,

(1) Elles font partie du cabinet de M. de Mourcin, de même que tout ce qui suit.

ne sont point du côté du parement : il paraît qu'on avait taillé l'espèce de parallépipède sur lequel ils se trouvent gravés, dans du marbre qui d'abord avait été employé à un tout autre objet.

Nous devons encore ajouter ici, parce que nous avons oublié de le faire en son lieu, qu'on voit une petite portion d'M au commencement de la première ligne de l'inscription du N.º 29 (1), et que par conséquent on ne peut douter que ce monument n'appartienne à un *Marullius*.

ARTICLE 12. — *De quelques monumens de bronze, et de quelques ustensiles et bijoux du même métal.*

Depuis peu de temps on a trouvé aussi sur l'emplacement de Vésone, ou dans les environs, divers objets de bronze parmi lesquels on doit surtout remarquer (2) :

- | | |
|---|---|
| <p>1.º Une petite tête qui paraît être celle du dieu Pan. Le fils de Dæmogorgon est représenté en longue barbe, avec des oreilles pointues, entourées de cornes de bélier. Le côté droit du petit dé qui forme la base du cou est orné de la face d'Isis. La hauteur de ce joli monument est de 1 pouce 5 lignes ; le travail en est assez bon.</p> <p>2.º Le derrière de la tête d'un homme ou d'un dieu. Ce fragment paraît avoir fait partie d'une petite statue coulée très-mince, et dont l'intérieur était garni de terre et de plomb. Il ne reste rien de la face.</p> <p>3.º Un petit dieu en longue barbe, ayant un bonnet phrygien sur la tête et une espèce de houlette à la main : c'est vraisemblablement Silvain. La hauteur de ce petit bronze est de 2 pouces 2 lignes ; l'attitude en est bonne, mais les détails en sont peu soignés.</p> | <p>4.º Un petit ustensile en forme de cuiller ronde : c'est peut-être une espèce de <i>simpulum</i> ; sa long. est de 3 pouces 4 lig.</p> <p>5.º Un pied de réchaud, d'un travail grossier ; sa hauteur est de 5 pouces 9 lignes ; il se termine dans le bas par une espèce de griffe ; on voit vers le milieu une figure humaine ; le haut représente une tête de monstre marin.</p> <p>6.º Deux petits manches de poignards dont la lame était en acier.</p> <p>7.º Un morceau de cuivre travaillé en forme de cylindre creux ; il a 16 lignes de long sur 16 lignes de large ; son extérieur est orné de cannelures, et on voit une espèce de boucle dans son intérieur ; son vernis est de la plus grande beauté.</p> <p>8.º Deux grosses boucles, liées d'un côté à une espèce de plaque ovale qui paraît avoir été soudée à du fer.</p> <p>9.º Un très-fort anneau dont l'usage est incertain, et plusieurs grosses bagues.</p> |
|---|---|

Nous pourrions citer beaucoup d'autres objets ; mais ceux-là suffisent

(1) Voyez tom. 1.º, pag. 284.

(2) Voyez ce que nous avons dit de ces sortes de monumens (tom. 1.º, pag. 363 et suivantes).

pour donner une idée de nos richesses, et pour prouver que des fouilles bien dirigées feraient retrouver un grand nombre de monumens antiques, puisque après tant de siècles on en ramasse encore à la surface du sol. Nous pourrions également faire connaître une foule de médailles nouvellement découvertes, et dont quelques-unes offrent de l'intérêt.

ARTICLE 13. — *De quelques vases de terre cuite.*

Lorsqu'on travaille la terre à une certaine profondeur, on en fait presque toujours sortir des fragmens de vases de toute espèce de poterie, souvent même on découvre des vases entiers : on en voit plusieurs dans le cabinet de M. de Mourcin, qui ont été nouvellement retrouvés.

ARTICLE 14. — *De deux fragmens de statues de marbre.*

M. de Mourcin a découvert aussi depuis peu deux fragmens de statues de marbre blanc. L'un consiste dans une tête d'évêque : le travail en est mauvais, et on y reconnaît le faire du moyen âge. L'autre laisse voir encore quelques portions du dos, des fesses et des jambes d'un petit enfant assis, et qui paraît avoir été au bas d'une statue : c'était probablement l'Amour jouant aux pieds de Vénus. Le travail de ce joli morceau annonce le bon temps de l'art (1).

CHAPITRE III.

De quelques objets des temps gothiques et de la renaissance.

On voit également, dans le cabinet que nous venons de citer, un assez grand nombre d'objets des temps gothiques et de l'époque de la renaissance, tels que : des fragmens de réchauds en terre cuite, décorés avec goût ; un ornement de cuivre qui pourrait avoir fait partie d'un chenet,

(1) Dans ce moment ces deux morceaux sont au Musée.

et où est représenté en saillie le devant d'un cheval, etc., etc. On y trouve aussi des flèches et des carreaux qui ne paraissent point appartenir à l'antiquité, et plusieurs sceaux parmi lesquels il en est de curieux. Nous avons fait graver celui du chapitre de Saint-Front (1), et comme la légende n'en a pas été copiée fidèlement, nous la mettons ici en toutes lettres : S. SANCTY FRONTONIS VILLE PETRAGORARV ; c'est-à-dire, *Sigillum Sancti-Frontonis villæ Petragorarum.*

La même collection renferme beaucoup de monnaies françaises, depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à nos jours ; il y en a même quelques-unes qui paraissent offrir de l'intérêt : mais ce n'est point ici le lieu d'en donner le détail, non plus que de celles des rois anglais qui ont régné sur notre malheureuse Aquitaine ; les unes et les autres pourront un jour être le sujet d'un nouveau travail.

CHAPITRE IV.

De la ville de Vésone, du temps des Gaulois.

AYANT déjà parlé de notre cité gauloise et des fortifications qui la protégeaient, il semble inutile d'y revenir (2) ; cependant, comme nos idées sur cette vieille métropole se sont rectifiées peu à peu, et que ce que nous en avons dit est en quelque sorte disséminé dans le cours de notre Ouvrage, nous allons encore en retracer succinctement le tableau.

C'est dans le vallon de Vieille-Cité que furent jetés les premiers fondemens de Vésone ; c'était d'abord une espèce de bourgade, et on ne peut douter qu'elle n'ait pris son nom du ruisseau : la motte de la Jarthe ne laisse presque aucune incertitude à cet égard, et on sait que pour établir leurs habitations, les anciens Gaulois préféraient à tous autres lieux le voisinage des petits courans d'eau (3).

(1) Voyez la planche XXIV.

(2) Voyez tom. 1.^{er}, pag. 119 et suivantes ; pag. 202 et suivantes. Voyez aussi tom. 2, pag. 649.

(3) M. de Mourcin en a trouvé la preuve positive ; il la fera connaître plus tard. Au surplus, on conçoit aisément le motif de ce choix de position.

Cependant cette ville naissante dut bientôt sentir la nécessité de se procurer quelques moyens de défense, ou du moins un refuge dans l'adversité : c'est alors vraisemblablement qu'elle commença à établir des fortifications sur le sommet du principal coteau qui la dominait, et peu à peu le surcroît de sa population se groupa sans doute autour de la nouvelle enceinte (1).

Quoi qu'il en soit, Vésonne s'étendait sur les deux bords du ruisseau, depuis l'île jusque vis-à-vis de la grande coupure de la citadelle ; elle remontait, à l'ouest, sur la petite esplanade des Rocs ; à l'est elle occupait le coteau jusqu'au vieux chemin qu'on suivait encore avant qu'on eût ouvert la nouvelle route de Bergerac : elle dut aussi, mais beaucoup plus tard, se prolonger au nord de la rivière, et l'intérieur des vastes fortifications qui la dominaient devait aussi renfermer des habitations.

Le sol de tout cet emplacement est brûlé jusqu'à une certaine profondeur, et il contient une si grande quantité de débris de poterie gauloise, qu'on peut en ramasser, à la surface, jusqu'à 100 fragmens dans un espace de 4 pieds carrés. On y trouve aussi des outils de tout genre, de pierre et de bronze ; toutes sortes de médailles, du verre, du laitier, des scories, de nombreux morceaux de cuivre fondu, et beaucoup de gouttes du même métal.

Tableau des anciens outils, et des divers autres objets que nous avons retirés d'Écorne-Bœuf, depuis peu d'années (2).

| ARMES, OUTILS, USTENSILES ET AUTRES OBJETS. | | NOMB. |
|---|---|-------|
| CHARBON et POTERIE. | { La terre du coteau est toute noirâtre ; mais ce n'est guère qu'à 1 pied de profondeur que l'on peut encore trouver des morceaux de charbon. Quant aux fragmens de poterie, il y en a partout en immense quantité ; leur épaisseur est de 1 ligne à 3 lignes ; leur couleur est brune, cendrée ou rougeâtre, et nous en avons qui sont assez bien décorés. | |
| OUTILS DE PIERRE. | { Les outils de pierre abondaient aussi sur ce local : on en a retiré des haches entières en silex et en amphibole, des fragmens de tout genre, des flèches arrondies ou barbelées, des projectiles concaves, des couteaux, des pierres de fronde, etc., au nombre de plus de | 800 |
| <p>(1) C'est ainsi que plusieurs villes et gros bourgs se sont formés au pied des châteaux du moyen âge. (2) Déjà Écorne-Bœuf était en quelque sorte dépeuplé avant que M. de Mourcin eût commencé à y colliger : tout ce que cet antiquaire a pu en retirer n'est que le résultat de sa persévérance à glaner, et cependant on voit qu'il a encore fait une assez ample moisson d'objets curieux.</p> | | |

| ARMES, OUTILS, USTENSILES ET AUTRES OBJETS. | | NOMB. |
|---|---|---|
| PATERS DE TERRE. | Les paters de terre cuite qu'on trouve à Écorne-Bœuf sont de toutes grosseurs, depuis 3 lignes jusqu'à 2 pouces : nous en avons. | 112 |
| MÉDAILLES | Les médailles gauloises d'Écorne-Bœuf sont de tous les genres, depuis l'état le plus barbare jusqu'à celui d'une civilisation assez avancée. Les plus anciennes consistent dans une boulette de cuivre, un pen aplatie au moyen d'un marteau sur lequel était une empreinte : nous en avons. Il y en a de fondus qui sont excessivement barbares : nous en avons. Autres de toute espèce, en argent, en billon et en bronze. | 10 3 108 |
| BIJOUX DE BRONZE. | On découvre sur ce même emplacement toutes sortes de bijoux de bronze et même d'argent ; nous en avons en assez grande quantité, parmi lesquels nous citerons : 1. ^o Des anneaux ronds, de toutes grandeurs, au nombre de. 2. ^o Des fragmens d'anneaux en forme de bracelets, au nombre de. 3. ^o Des espèces de fibules, ou agrafes rondes, au nombre de. 4. ^o Des fibules en forme de harpes, au nombre de. 5. ^o Des agrafes en hameçon, au nombre de. 6. ^o Une fibule d'argent en forme de harpe. Nous avons des fragmens de ces sortes de bijoux, ou d'autres du même genre. | 34 20 12 3 2 1 180 |
| PETITS OUTILS de bronze. | On retire de ce vieux sol de Vésone un grand nombre de petits outils de bronze ; et nous avons : 1. ^o De petits ciseaux, tranchans par les deux bouts, longs de 1 à 2 pouces, et larges de 1 à 3 lignes. 2. ^o De petits ciseaux pointus d'un côté et tranchans de l'autre : entiers ou fragm. 3. ^o Un très-petit ciseau, tranchant et très-élargi aux deux bouts. 4. ^o Une espèce de petit ciseau, pointu d'un côté, et ayant 3 dents au tranchant. 5. ^o De très-petits outils ronds, pointus des deux côtés, et souvent assez mousses. 6. ^o Des aiguilles entières, ou autres. 7. ^o Des espèces d'épingles entières, ou autres. 8. ^o De longues pointes sans tête ; (elles ont de 2 à 6 pouces). 9. ^o De longues pointes à tête plate. Fragmens de toute espèce, dans ce genre. | 8 14 1 1 11 7 4 8 3 20 |
| ARMES DE BRONZE. | Nous avons aussi dans notre collection quelques projectiles de bronze et quelques fragmens d'armes, tels que : 1. ^o Une flèche entière, deux portions de flèches, et un reste de javelot. 2. ^o Deux morceaux d'épées à deux tranchans. 3. ^o Une pointe de fourreau d'un genre très-singulier. | 3 2 1 |
| AUTRES OBJETS de bronze. | Enfin, nous possédons quelques autres objets de toute espèce, tels que : 1. ^o Des clous de toutes dimensions. 2. ^o Deux fragmens de couteaux. 3. ^o Deux fragmens de grosses haches. 4. ^o Un petit canard qui semble avoir servi de jouet d'enfant. 5. ^o Une petite botte extrêmement curieuse, et dont la hauteur est de 1 pouce. | 15 2 2 1 1 |
| TOTAL des outils et autres objets de bronze provenant d'Écorne-Bœuf et de Vieille-Cité. | | 356 |
| CUIVRE BRUT, verre et laitier. | On trouve aussi sur les flancs du coteau des fragmens de verre, du laitier et des scories de tout genre, et chaque jour on y découvre des morceaux de cuivre de toutes grosseurs, et dont quelques-uns paraissent avoir été cassés après être sortis du fourneau ; tandis que les autres semblent s'être échappés sous la main de l'ouvrier. On a recueilli des masses de ce métal qui pesaient plus de 2 livres, et nous en avons encore, de différens volumes, quatre-vingts morceaux (1). | 80 |

(1) Les gros morceaux paraissent être de la véritable rosette.

Tels sont les antiques débris que fournissent encore chaque jour Écorne-Bœuf et Vieille-Cité; et combien n'en a-t-on pas ramassé depuis la conquête des Gaules jusqu'à nous! combien ne s'en est-il pas perdu dans l'espace de près de deux mille ans? Les plus gros outils, les bijoux d'or et d'argent, les ornemens les plus précieux durent exciter la cupidité et disparaître les premiers; les autres l'ont fait avec les siècles. Des fouilles bien dirigées, faites sur les revers du coteau et dans le fond des vallons, pourraient seules maintenant produire quelques résultats heureux.

Mais ces fortes traces d'incendie n'indiquent-elles pas l'emplacement d'une ville brûlée (1)? Ces médailles, ces bijoux, ces petits outils de toute espèce, ces armes, ces fragmens de verre, ces scories, et ces masses de cuivre fondu ne nous apprennent-ils pas que cette ville était riche et industrielle? Cette immense quantité de débris de poterie n'annonce-t-elle pas le long séjour d'une nombreuse population? Et ces outils de pierre, ces amulettes de terre cuite ne prouvent-ils pas que l'origine de cette vieille communauté se perd dans la nuit des siècles?

Ainsi notre cité gauloise occupait un vallon étroit, une montagne escarpée, et quelques portions d'une vaste plaine; une longue citadelle dominait son enceinte, et était elle-même dominée à son tour par une espèce de grosse forteresse qu'on avait élevée à une de ses extrémités: c'était le dernier refuge des citoyens, dans les temps de guerre et de malheur. Oh! combien cet ensemble devait produire un aspect imposant et bizarre!

Telle était Vésonne du temps des Gaulois: nous avons fait voir ce qu'elle fut sous les Romains; on sait qu'alors elle occupait une grande partie de la plaine, et que dans le moyen âge elle s'est encore éloignée de sa première situation, en se formant sur un petit mamelon du nord.

Le voyageur instruit qui visite cette dernière ville n'y aperçoit qu'un très-petit nombre de monumens dignes de fixer son attention: la basilique de Saint-Front, quelques constructions du 12.^e siècle, des temps gothiques ou de la renaissance, voilà tout ce qui peut l'intéresser. Si ce même voyageur tourne ses pas au sud-ouest, il se trouve sur l'emplacement

(1) Les villes gauloises étant bâties en bois, ce n'est guère que du charbon et quelques outils que l'on peut trouver sur leur emplacement.

de la ville romaine : c'est là qu'il rencontre les débris de la magnificence, et qu'il reconnaît la trace des vainqueurs de l'Univers. Si ensuite il porte ses regards vers le sud, il les fixe naturellement sur une montagne isolée : c'est là notre cité gauloise ; c'est là le premier berceau de nos pères. Les mouvemens du coteau, les sinuosités du vallon qui est à l'ouest, les souvenirs qui se rattachent à ce vaste local, tout y porte au recueillement et à la réflexion. On croit voir encore, sur les revers de la montagne, cette ville en amphithéâtre ; on mesure des yeux ces remparts de la citadelle, et ces hautes murailles de la forteresse qui en occupait la sommité ; on aperçoit, dans les rues de l'antique métropole des Pétroriciens, des druides avec leur serpe d'or à la main, et des Gaulois de toutes les classes ; on entend les chants des bardes : tout s'anime pendant quelques instans ; mais bientôt le tableau disparaît, et les teintes rembrunies du sol et leur contraste avec les coteaux rougeâtres des environs viennent attrister l'imagination.

APPENDICE.

PENDANT que l'on imprimait la dernière feuille de notre Ouvrage, nous avons encore reçu une médaille que nous croyons ne pouvoir pas nous empêcher de publier (1).

Cette médaille est en bronze ; sa largeur est de 9 lignes ; son poids est de 1 gros 56 grains ; son vernis est de la plus grande beauté ; son contour est en biseau, et son faire annonce la dernière époque des arts chez les Gaulois.

D'un côté on voit une figure debout ; elle a le bras droit levé, et semble appuyer le gauche sur la hanche : on croirait d'abord que c'est un homme dans une attitude menaçante. Si cependant on examine cette figure avec attention, on aperçoit bientôt que ses jambes ne sont que des espèces de bâtons, que sa tête n'est qu'une pointe formée d'une draperie (2), et que le corps est d'une épaisseur hors de toute proportion ; en un mot, on voit que le tout n'est qu'un mannequin, ou une sorte de dépouille disposée en trophée. Le biseau du contour est relevé par un grenetis.

Au revers, il y a également une ligne en grenetis, et on lit dans le champ :

VVC
VECON

Mais que signifient ces lettres, VVC ? C'est-il véritablement deux V et un C ? ou n'est-ce pas plutôt deux V, et une S en forme de C, comme on

(1) M. de Mourcin en a fait l'acquisition, le 10 septembre 1826 ; elle avait été trouvée dans la plaine du Toulon.

(2) On aperçoit même un pien qui sort au-dessus de cette draperie ; ainsi il ne peut pas y avoir de doute.

la faisait assez ordinairement? Les deux V ne pourraient-ils pas même être une M renversée? Nous ne résoudrons point ces divers problèmes. Quant au second mot, il est évident qu'il forme le nom presque entier de notre cité : le V est croisé dans le bas, comme souvent nous le croisons en écrivant ; l'E est en epsilon minuscule ; l'S est en C, comme chez les anciens Grecs ; l'O et l'N n'ont rien de particulier ; et si l'on ne voit point l'A de la terminaison, c'est qu'il n'y avait pas de place pour le graver.

Nous sommes donc assurés que cette médaille appartient à notre antique métropole. Sans doute les Vésoniens avaient eu quelque avantage sur leurs ennemis, et ils voulurent en éterniser la mémoire par leurs monnaies : le trophée que nous venons de décrire ne semble laisser aucun doute à cet égard. Au surplus, on sait ce que nous avons dit du blocus de Vésonne, et des combats qui paraissent en avoir été la suite : ce dernier monument fournit une nouvelle preuve ; il est du plus haut intérêt ; c'est même, en quelque sorte, le complément de notre système et de nos longs travaux.



TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER. — I.^{re} PARTIE.

Essai sur les Gaulois.

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — De la Gaule; sa situation, ses limites, ses habitans, leurs mœurs, leur luxe..... | 11 |
| CHAP. II. — Religion et dogmes des Gaulois; antiquité de leurs opinions religieuses et philosophiques..... | 19 |
| CHAP. III. — De l'introduction des cultes étrangers dans la Gaule; conjectures sur l'antiquité de sa civilisation..... | 27 |
| CHAP. IV. — Des monumens gaulois, comparés avec ceux des anciens peuples..... | 36 |
| CHAP. V. — Gouvernement et lois des Gaules..... | 40 |
| CHAP. VI. — Écriture, histoire, poésie, littérature, musique et danse; sciences et philosophie des Gaulois..... | 47 |
| CHAP. VII. — Agriculture, industrie, richesses des Gaulois..... | 59 |
| CHAP. VIII. — Commerce des Gaulois; médailles de ce peuple..... | 67 |
| CHAP. IX. — Des villes gauloises et de leur état politique; conjectures sur les moyens de reconnaître leurs différens âges..... | 75 |
| CHAP. X. — Arts militaire et nautique chez les Gaulois..... | 86 |
| CHAP. XI. — Forts et forteresses; génie militaire chez les Gaulois..... | 96 |
| CHAP. XII. — Expéditions et colonies des Gaulois..... | 101 |

LIVRE PREMIER. — II.^e PARTIE.

Recherches sur la Cité de Vésone, son territoire et ses monumens, du temps des Gaulois.

| | |
|--|-----|
| NOTICE sur le Périgord et sa capitale..... | 115 |
| CHAPITRE PREMIER. — De Vésone; son antiquité, son territoire, ses prérogatives, sa splendeur sous les Gaulois; sa décadence..... | 119 |

| | |
|--|-------------|
| CHAP. II. — Des monumens religieux de Vésone et de son territoire, du temps des Gaulois... | 155 |
| Art. 1. — Des grottes druidiques..... | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — Des autels druidiques..... | 160 |
| Art. 3. — Des tombeaux Gaulois..... | 166 |
| CHAP. III. — Monumens civils des Gaulois... | 171 |
| Art. 1. — Des peulvans ou obélisques..... | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — Des chromlecks..... | 173 |
| Art. 3. — Des pierres mouvantes..... | 176 |
| Art. 4. — Des lignes monumentales..... | 179 |
| Art. 5. — Des rochers convertis en monum. | 182 |
| Art. 6. — Des forges gauloises..... | 184 |
| Art. 7. — Des médailles gauloises..... | 190 |
| CHAP. IV. — Monumens militaires des Gaulois. | 194 |
| Art. 1. — Des châteaux ou forts gaulois... | 195 |
| Art. 2. — Des forteresses gauloises..... | 199 |
| Art. 3. — De la citadelle gauloise de Vésone. | 202 |
| Art. 4. — Preuves que Écorne-Bœuf fut une citadelle gauloise..... | 205 |
| Art. 5. — Des villes de guerre..... | 208 |
| Art. 6. — De la fondation de Bordeaux... | 217 |

LIVRE PREMIER. — III.^e PARTIE.

Relations des Gaulois avec quelques anciens peuples.

| | |
|--|-------------|
| CHAPITRE PREMIER. — Relations des Gaulois avec les Egyptiens..... | 223 |
| Art. 1. — Noms qui annoncent ces relations. | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — Pierres gravées et médailles..... | 224 |
| Art. 3. — Monumens..... | <i>ibid</i> |
| Art. 4. — De la fondation de Narbonne... | 225 |
| CHAP. II. — Relations des Gaulois avec les Phéniciens et les Carthaginois..... | 229 |
| Art. 1. — Médailles phénic. et puniques... | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — Pierres gravées..... | 230 |
| CHAP. III. — Relat. des Gaulois avec les Grecs. | 231 |
| Art. 1. — Médailles..... | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — Pierres gravées..... | 232 |
| Art. 3. — Monumens..... | 234 |

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| <i>Art.</i> 4. — De la fondation de Lyon..... | 235 | CHAP. V. — Restauration de la Tour-de-Vésone | 336 |
| <i>Art.</i> 5. — Liaisons des Pétrocoriens avec les Grecs, et preuves que les Gaulois méridionaux ont parlé trois langues..... | 238 | CHAP. VI. — Destination de la Tour-de-Vésone | 344 |
| LISTES DIVERSES. | | | |
| Num. ^o I. ^{er} — Superstitions druidiques et autres, du territoire Pétrocorien..... | 241 | CHAP. VII. — Vues politiques des Romains en fondant le temple d'Isis..... | 346 |
| Num. ^o II. — Dolmens ou autels druidiques... | 254 | CHAP. VIII. — Époques de la fondation et de la destruction du temple d'Isis..... | 348 |
| Num. ^o III. — Peulvans ou obélisques gaulois.. | 258 | LIVRE TROISIÈME. — I. ^{re} PARTIE. | |
| Num. ^o IV. — Noms de lieux qui paraissent dérivés du Celtique..... | 262 | MONUMENS CIVILS SOUS LES ROMAINS. | |
| Num. ^o V. — Noms de lieux qui paraissent dérivés du Grec..... | 267 | <i>Monumens particuliers.</i> | |
| Num. ^o VI. — Noms de lieux qui dérivent du Latin, ou qui indiquent le séjour des peuples barbares..... | 268 | CHAPITRE PREMIER. — De l'étendue de la cité de Vésone, et de son état sous les Romains et dans le moyen âge..... | 355 |
| LIVRE DEUXIÈME. — I. ^{re} PARTIE. | | | |
| MONUMENS RELIGIEUX SOUS LES ROMAINS. | | | |
| <i>Inscriptions sépulcrales et autres.</i> | | | |
| INTRODUCTION. — Conquête de la Gaule par les Romains, et effet de cette conquête sur l'esprit des Gaulois..... | 275 | CHAP. II. — Bijoux, ustensiles, bronzes..... | 363 |
| CHAPITRE PREMIER. — Fragmens d'inscriptions sépulcrales ou autres..... | 280 | CHAP. III. — Anneaux, bagues, pierres gravées | 366 |
| CHAP. II. — Inscriptions sépulcrales..... | 285 | CHAP. IV. — Inductions tendant à prouver que Vésone a toujours eu le droit de battre monnaie; coins, monnaies et médailles..... | 370 |
| CHAP. III. — Inscriptions sépulcrales et votives. | 293 | CHAP. V. — Briques, tuiles et poterie; urnes, vases, verrerie..... | 381 |
| CHAP. IV. — Grande inscription votive, et inscription taurobolique..... | 299 | CHAP. VI. — Jaspes, porphyres, granits, marbres, stucs et enduits..... | 387 |
| CHAP. V. — Divinité topique..... | 302 | CHAP. VII. — Mosaiques, sculptures et bas-reliefs..... | 392 |
| CHAP. VI. — Inscriptions tutélaires..... | 305 | CHAP. VIII. — Bases, fûts et chapiteaux de colonnes..... | 400 |
| LIVRE DEUXIÈME. — II. ^e PARTIE. | | | |
| MONUMENS RELIGIEUX SOUS LES ROMAINS. | | | |
| <i>Temples de Vésone.</i> | | | |
| CHAPITRE PREMIER. — Temple élevé à Rome et Auguste, et inductions au sujet de ce temple. | 313 | CHAP. IX. — Architraves, frises et corniches; décorations et ornemens d'architecture..... | 405 |
| CHAP. II. — Temples d'Osiris, de Bacchus, de Neptune, de Vénus, de Junon, etc. — Temple dans l'enceinte de la nouvelle ville; temple près du Camp-de-César, etc..... | 316 | CHAP. X. — Bustes..... | 409 |
| CHAP. III. — Temples de Jupiter et de Mars.. | 324 | CHAP. XI. — Statues. — Liaisons amicales entre les villes de Narbonne et de Vésone, et conjectures sur les causes de ces liaisons.... | 411 |
| CHAP. IV. — Temple vulgairement appelé la <i>Tour-de-Vésone</i> , et description de ce temple. | 328 | CHAP. XII. — Familles grecques, étrangères et romaines, établies à Vésone dans l'antiquité. | 419 |
| | | CHAP. XIII. — Familles peu connues, établies à Vésone..... | 421 |
| | | CHAP. XIV. — Familles qualifiées ou historiques, établies à Vésone..... | 425 |
| | | CHAP. XV. — De la famille du grand Pompée, et des monumens qui tendent à prouver qu'elle vint s'établir à Vésone..... | 434 |
| | | CHAP. XVI. — Antiquités romaines du territoire Pétrocorien..... | 446 |

LIVRE TROISIÈME. — II.^e PARTIE.

MONUMENS CIVILS SOUS LES ROMAINS.

Monumens publics.

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE PREMIER. — Fragmens d'inscriptions appartenant à des édifices publics..... | 3 |
| CHAP. II. — Des ponts..... | 7 |
| CHAP. III. — Gymnase; école de Vésone..... | 13 |
| CHAP. IV. — Cirque, naumachie, théâtre et amphithéâtre..... | 17 |
| <i>Art. 1.</i> — Cirque, naumachie..... | 22 |
| <i>Art. 2.</i> — Théâtre..... | <i>ib.</i> |
| <i>Art. 3.</i> — Amphithéâtre..... | 24 |
| CHAP. V. — Des thermes ou bains publics, et des bains particuliers..... | 77 |
| CHAP. VI. — Des cloaques et des aqueducs... .. | 87 |
| <i>Art. 1.</i> — Des cloaques..... | <i>ib.</i> |
| <i>Art. 2.</i> — Des aqueducs..... | 89 |
| CHAP. VII. — Basiliques, ou palais de justice.. | 109 |
| CHAP. VIII. — Du capitoie..... | 115 |
| CHAP. IX. — Arcs de triomphe, ou autres monumens de ce genre..... | 118 |

LIVRE QUATRIÈME. — I.^{re} PARTIE.

MONUMENS MILITAIRES SOUS LES ROMAINS.

Citadelle de Vésone et camps romains.

| | |
|--|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Première citadelle romaine de Vésone, ou péristyle fortifié du temple de Mars..... | 129 |
| CHAP. II. — Seconde citadelle romaine de Vésone..... | 136 |
| CHAP. III. — Du château de Barrière et de ses dépendances..... | 182 |
| CHAP. IV. — Champ-de-Mars de Vésone; postes romains du territoire Pétrocorien; militaires de ce pays dont on trouve des inscriptions; goût de ses habitans pour l'art de la guerre.. | 188 |
| CHAP. V. — Camp-de-César, situé sur la Boisière, au midi de Vésone..... | 194 |
| CHAP. VI. — Camps alliés entourant la cité de Vésone..... | 202 |
| CHAP. VII. — Des autres camps qui entouraient la cité de Vésone..... | 206 |
| CHAP. VIII. — Conjectures sur l'époque du blocus de Vésone..... | 214 |

LIVRE QUATRIÈME. — II.^e PARTIE.

MONUMENS MILITAIRES SOUS LES ROMAINS.

Itinéraires, voies, stations, etc.

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Chemins d'Agrippa... .. | 229 |
| CHAP. II. — De l'Itinéraire d'Antonin, et de la Table théodosienne..... | 230 |
| CHAP. III. — Voies romaines; vestiges de ces voies sur le territoire Pétrocorien..... | 238 |
| CHAP. IV. — Colonne milliaire de l'empereur Florian..... | 248 |
| CHAP. V. — Recherches sur l'époque de la principale destruction de Vésone..... | 253 |

LIVRE CINQUIÈME. — I.^{re} PARTIE.

MONUMENS ÉLEVÉS DEPUIS LE CHRISTIANISME.

De la basilique de Saint-Front.

| | |
|--|--------------|
| CHAPITRE PREMIER. — Description générale de la basilique de Saint-Front et des principales constructions qui en dépendent..... | 269 |
| CHAP. II. — Description particulière de la basilique..... | 272 |
| <i>Art. 1.</i> — Des caveaux et des fondemens de la basilique..... | 273 |
| <i>Art. 2.</i> — Des murs de la basilique, considérés à l'extérieur..... | 281 |
| <i>Art. 3.</i> — De l'intérieur de la basilique... .. | 321 |
| <i>Art. 4.</i> — Des trois chapelles qui dépendent immédiatement de la basilique..... | 357 |
| <i>Art. 5.</i> — De la partie supérieure des combles..... | 365 |
| <i>Art. 6.</i> — Des constructions modernes de l'intérieur de la basilique; de l'orgue; de la chaire; des autels..... | 370 |
| CHAP. III. — Description particulière du clocher de la basilique..... | 380 |
| CHAP. IV. — Description particulière du grand porche de l'ouest et de l'avant-porche... .. | 414 |
| <i>Art. 1.</i> — Du porche..... | <i>ibid.</i> |
| <i>Art. 2.</i> — De l'avant-porche, ou véritable porche ancien..... | 425 |
| CHAP. V. — Du porche du nord et de celui du sud..... | 430 |
| <i>Art. 1.</i> — Du porche du nord..... | <i>ibid.</i> |
| <i>Art. 2.</i> — Du porche du sud..... | 439 |

| | | | |
|--|-------------|--|-------------|
| CHAP. VI. — De la Vieille-Église, c'est-à-dire d'une église fort ancienne sur l'emplacement de laquelle ont été élevés le vestibule ou grand porche et le clocher..... | <i>ibid</i> | Art. 1. — Des réparations urgentes de la basilique et du clocher..... | 531 |
| CHAP. VII. — Des deux vieilles chapelles latérales..... | 451 | Art. 2. — Des restaurations dont on devrait s'occuper lorsque les réparations urgentes auraient été faites..... | 536 |
| Art. 1. — De la chapelle latérale du nord.. | <i>ibid</i> | Art. 3. Des autres restaurations et embellissem. dont la basilique pourrait être l'objet. | 540 |
| Art. 2. — De la chapelle latérale du sud... | 461 | | |
| CHAP. VIII. — Des autres constructions dépendantes de la basilique..... | 471 | — | |
| Art. 1. — Des chapelles de l'intérieur du vestibule ou grand porche..... | 472 | LIVRE CINQUIÈME. — II.° PARTIE. | |
| Art. 2. — De la cave de l'angle d'embranchement du nord-ouest..... | 473 | MONUMENS ÉLEVÉS DEPUIS LE CHRISTIANISME. | |
| Art. 3. — De la chapelle de Sainte-Anne.. | 474 | <i>Édifices de toute espèce, construits dans le moyen âge et dans les temps modernes, à Vésone, au Puy-Saint-Front et sur le territoire Pétrocorien.</i> | |
| Art. 4. — De la sacristie des chanoines... | 475 | CHAPITRE PREMIER. — De l'église de Saint-Etienne, ancienne cathédrale..... | 547 |
| Art. 5. — De la chapelle ou sacristie de l'angle d'embranchement du sud-est..... | 476 | Art. 1. — De l'église..... | 548 |
| Art. 6. — De la grande sacristie..... | <i>ibid</i> | Art. 2. — Du cloître..... | 561 |
| Art. 7. — De l'ancien monastère, et du palais épiscopal..... | 477 | Art. 3. — De la chapelle de Saint-Jean.... | 563 |
| Art. 8. — Du cloître..... | 480 | Art. 4. — Du palais épiscopal..... | 567 |
| CHAP. IX. — Des inscriptions de la basilique de Saint-Front et de ses dépendances..... | 482 | Art. 5. — Des inscriptions..... | 568 |
| CHAP. X. — De l'ancienneté de la basilique et de ses dépendances; de celle des changemens et restaurations dont ces divers édifices ont été l'objet; de la destination de chaque partie. | 488 | CHAP. II. — Autres églises et chapelles de Vésone, du Puy-Saint-Front et du territoire Pétrocorien..... | 578 |
| Art. 1. — De l'ancienneté de la basilique et de ses dépendances..... | <i>ibid</i> | Art. 1. — De l'église de Saint-Silain..... | <i>ibid</i> |
| Art. 2. — De l'ancienneté des changemens, reconstructions et restaurations dont la basilique actuelle et ses dépendances ont été l'objet; de la fondation de quelques dépendances particulières..... | 504 | Art. 2. — Des autres églises et chapelles de Vésone, du Puy-St-Front et des faubourgs. | 581 |
| Art. 3. — Destination des diverses parties de la basilique et de ses dépendances..... | 515 | Art. 3. — Des divers couvens de Vésone et du Puy-Saint-Front..... | 592 |
| CHAP. XI. — De la construction de la basilique actuelle; de son premier plan et de son second; de l'effet des changemens et restaurations dont ce monument a été l'objet..... | 524 | Art. 4. — De quelques églises curieuses du département..... | 595 |
| Art. 1. — Du maçonage de la basilique actuelle, ou de sa construct. proprement dite. | <i>ibid</i> | CHAP. III. — Des monumens civils du moyen âge et des temps gothiques; des maisons particulières de ces époques..... | 598 |
| Art. 2. — Du premier plan de la basilique actuelle..... | 526 | Art. 1. — Des ponts..... | <i>ibid</i> |
| Art. 3. — Du second plan de la basilique actuelle; de l'effet des changemens et restaurations dont cette basilique a été l'objet... | 527 | Art. 2. — Des égouts et cloaques..... | 599 |
| CHAP. XII. — Des restaurations à faire à la basilique et à ses dépendances; d'un projet d'embellissement..... | 529 | Art. 3. — Des aqueducs et des fontaines... | 600 |
| | | Art. 4. — Des cimetières..... | 601 |
| | | Art. 5. — Des léproseries et des autres anciens hôpitaux..... | <i>ibid</i> |
| | | Art. 6. — De l'hôtel du Consulat, et de quelques maisons du Puy-Saint-Front..... | 605 |
| | | CHAP. IV. — Des monumens publics, et de quelques maisons de la renaissance..... | 611 |
| | | Art. 1. — De la conduite de la source de Jumeaux; de la fontaine de la Clautre; de celle des Vieilles-Casernes, à la Cité; etc. | 613 |
| | | Art. 2. — De quelques maisons particulières. | 621 |

| | | | | | |
|--|-------------|--|-------------|--|-------------|
| CHAP. V. — Monumens militaires du moyen âge et des temps gothiques ; système de défense de Vésone et du Puy-Saint-Front. | 628 | <i>Art. 1.</i> — Des diverses fortifications de Vésone, dans le moyen âge et dans les temps gothiques. | <i>ibid</i> | <i>Art. 1.</i> — Des pierres monumentales, des mottes ou tombelles, et des châteaux forts. <i>ibid</i> | |
| <i>Art. 2.</i> — Des fortifications du Puy-Saint-Front. | 629 | | | <i>Art. 2.</i> — Des armes, des outils et autres instrumens de pierre employés par les Gaulois. | 651 |
| CHAP. VI. — Des villes murées et des châteaux forts du territoire Pétrocorien. | 633 | | | <i>Art. 3.</i> — Des <i>paters</i> de terre cuite. | 654 |
| <i>Art. 1.</i> — Des villes murées. | 634 | | | CHAP. II. — Des monumens romains de Vésone et de son territoire. | <i>ibid</i> |
| <i>Art. 2.</i> — Des châteaux forts. | 635 | | | <i>Art. 1.</i> — Des voies romaines. | <i>ibid</i> |
| CHAP. VII. — De l'ancienne prospérité de Vésone et du Puy-Saint-Front ; de l'industrie de ces deux villes dans le moyen âge et dans les temps modernes ; de leur situation et de leur état actuel. | 636 | | | <i>Art. 2.</i> — Des aqueducs romains. | 655 |
| <i>Art. 1.</i> — De l'industrie de Périgueux et du Puy-St.-Front, dans le moyen âge et dans les temps modernes. | <i>ibid</i> | | | <i>Art. 3.</i> — D'un colombaire. | <i>ibid</i> |
| <i>Art. 2.</i> — De la situation et de l'état actuel des deux villes. | 637 | | | <i>Art. 4.</i> — De quelques mosaïques. | 656 |
| CHAP. VIII. — D'une fête singulière ; de la décadence de l'autorité des deux villes, et des causes de l'anéantissement de leur commerce et de leur industrie. | 643 | | | <i>Art. 5.</i> — D'un très-ancien puits. | 657 |
| | | | | <i>Art. 6.</i> — De diverses marques de fabriques de grosse poterie. | 658 |
| | | | | <i>Art. 7.</i> — De diverses marques de fabriques de poterie fine. | 659 |
| | | | | <i>Art. 8.</i> — De quelques inscriptions. | 661 |
| | | | | <i>Art. 9.</i> — De quelques corrections à faire à des inscriptions du 1. ^{er} volume. | 668 |
| | | | | <i>Art. 10.</i> — Mesures et proportions des inscriptions romaines. | 669 |
| | | | | <i>Art. 11.</i> — De quelques marques incertaines. | 673 |
| | | | | <i>Art. 12.</i> — De quelques monumens de bronze, et de quelques ustensiles et bijoux du même métal. | 674 |
| | | | | <i>Art. 13.</i> — De quelques vases de terre cuite. | 675 |
| | | | | <i>Art. 14.</i> — De deux fragmens de statues. | <i>ibid</i> |
| | | | | CHAP. III. — De quelques objets des temps gothiques et de la renaissance. | <i>ibid</i> |
| | | | | CHAP. IV. — De la ville gauloise de Vésone. | 676 |

SUPPLÉMENT.

MONUMENS DE TOUTE ESPÈCE.

| | |
|---|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Des monumens gaulois du territoire Pétrocorien. | 648 |
|---|-----|

ERRATA.

Pour faire un *Errata* complet, il faudrait relire l'Ouvrage avec la plus grande attention, en analysant les phrases et les mots, et souvent même vérifier certaines mesures sur les lieux : ce serait un travail de plusieurs mois. Nous nous bornerons donc à noter les principales fautes que le hasard nous a fait découvrir ; pour tout le reste, le lecteur voudra bien y suppléer.

TOME PREMIER.

Le tome 1.^{er} a déjà son *Errata* ; seulement nous y ajouterons ce qui suit :

- Page 116, dans la note : *Petra sis ingratiss...* Lisez : *Petra esto duris.*
— 121, lig. 1.^{re} : *le vallon de Campniac.* — *le vallon de Vieille-Cité* ; et faites le même changement partout. Le nom de *Campniac* n'appartient qu'à une portion de la grande plaine ; c'est par erreur que le peuple le donne quelquefois à l'habitation des *Roes* et au vallon de *Vieille-Cité*.
— 172, ligne 6 : *ceux que j'ai vus, ceux* — *ceux que j'ai vus et ceux.*
— 295, av.-dern. lig. de la note : 3.^e siècle. — 2.^e siècle.
— 314, à la suite de la note..... Ajoutez : *Au surplus, il se pourrait que cette inscription désignât simplement un soldat de la 8.^e legion.*
— 399, ligne 7 : *une femme debout.....* Lisez : *un homme debout.*
— *éad.*, ligne 9 : *3 pieds 2 pouces de long.* — *3 pieds 2 pouces de haut.*
— *éad.*, ligne 11 : *par les habitans.....* — *par un Gaulois.*

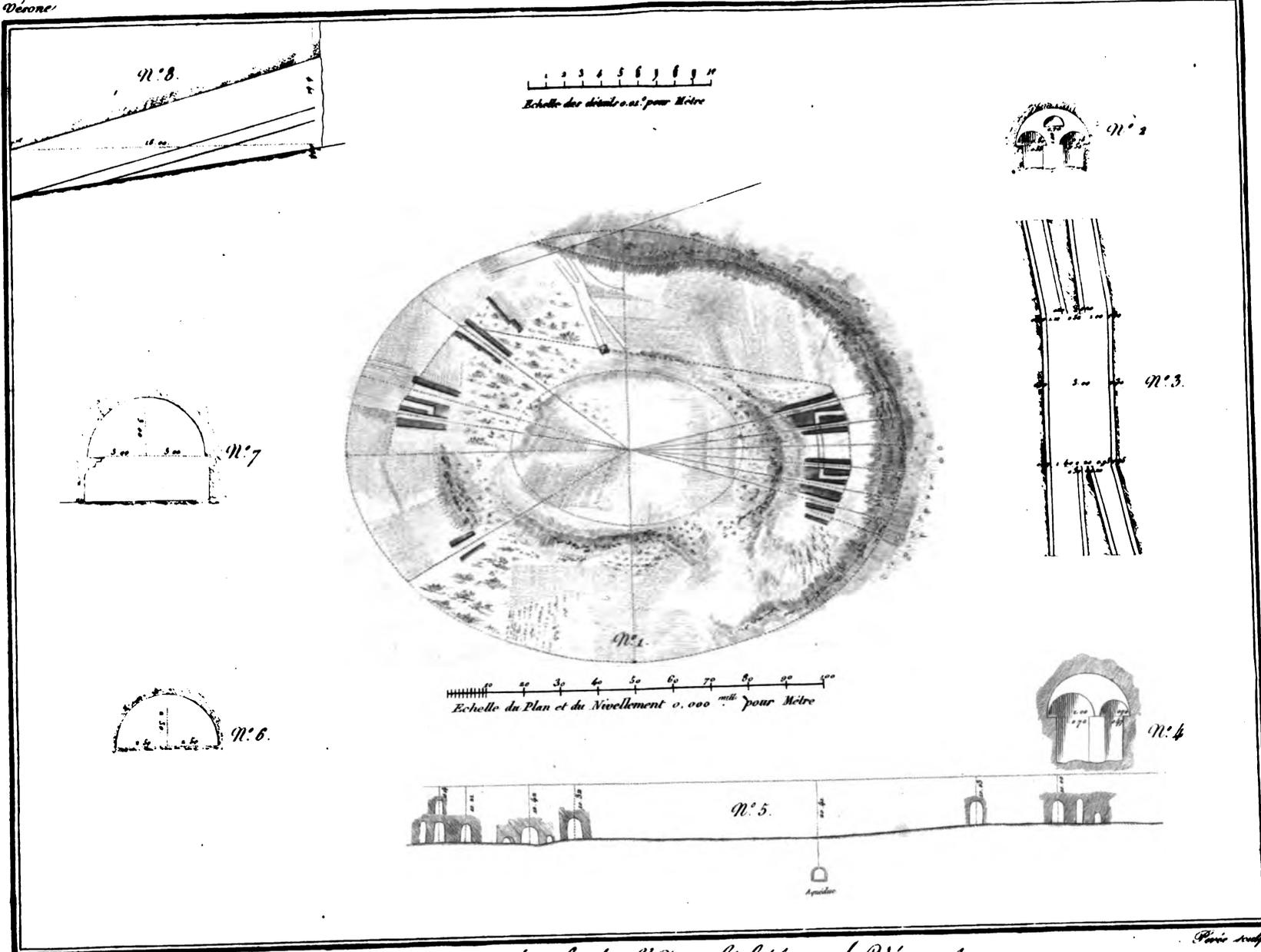
TOME SECOND.

- Page 9, ligne 23 : *l'un au sud-est.....* Lisez : *l'un au sud-ouest.*
— 14, ligne 13 : *N.^o 86.....* — *N.^o 86 bis.*
— 26, ligne 19 : *Visistation.....* — *Visitation (sic).*
— 107, lig. 1.^{re} : *une défriche.....* — *un défrichement.*
— 110, ligne 4 : *Etat de l'Eglise du Périg.* — *L'Etat de l'Eglise du Périgord* ; et faites le même changement partout.
— 138, en note, à la fin du 4.^e alinea..... Ajoutez : (1) *L'artiste qui nous avait dessiné cet acrotère l'a détruit en 1822, pour élargir de quelques pouces une allée de jardin !!!*
— *éad.*, ligne 29 : *bute contre.....* Lisez : *forme une espèce de butée contre.*

- Page 140, en note, après la 12.^e ligne..... Ajoutez : (1) *Il peut y avoir une inscription sur la porte.*
- 209, en note, à la fin du 2.^e alinea..... — (1) *Nous avons visité ce camp en 1826; il se compose de deux parties bien distinctes : celle de l'est et celle de l'ouest. Le rempart de la première est fortement élevé, et il était surmonté de plusieurs buttes. Un plan très-exact des divers travaux de cette antique position serait curieux.*
- 242, ligne 25 : *et passait à l'ouest*..... Lisez : *et passait à une petite distance.*
- 243, note 2.^e : *né à Fages*..... — *dont le frère était seigneur de Fages.*
- 309, ligne 18 : *sur 4 p. 6 p. de large*.... — *sur 6 pieds 3 pouces, et 4 pieds 6 pouces de large.*
- 556, à la suite de la note 2.^e..... Ajoutez : *Au surplus, il ne faut pas croire que cette destruction ait été achevée pendant la vie de notre apôtre; ce ne fut que long-temps après lui qu'on abattit réellement les temples païens.*
- 578, lig. 1.^{re} : *CHAPITRE XII*..... Lisez : *CHAPITRE II.*
- 588, en note, après la 13.^e ligne..... Ajoutez : (1) *Les constructions que nous avons prises pour un reste de l'hôpital (voyez page 604) sont celles de l'église, et elles appartiennent au 12.^e siècle.*
- 625, en note, après la 17.^e ligne..... — (1) *Ce monstre pourrait bien être une énorme salamandre.*



Véronne



M. Nodding ing. del.

Plan coupe et détails de l'Amphithéâtre de Véronne.

Paris sculp.

Vesone.



Bardon fils del.

- 1. Citadelle Gauloise.
- 2. Tour de Vesone.
- 3. Cathédrale de la cité.
- 4. Camp de César.

Amphithéâtre à vue d'oiseau.

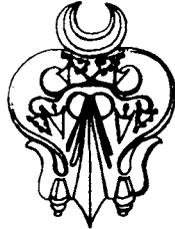
- 5. Chateau de barriere.
- 6. Ruines de l'Amphithéâtre.
- 7. Muséum d'Antiquités.

G. B. Langlois fecit

N. 1.



N. 2.



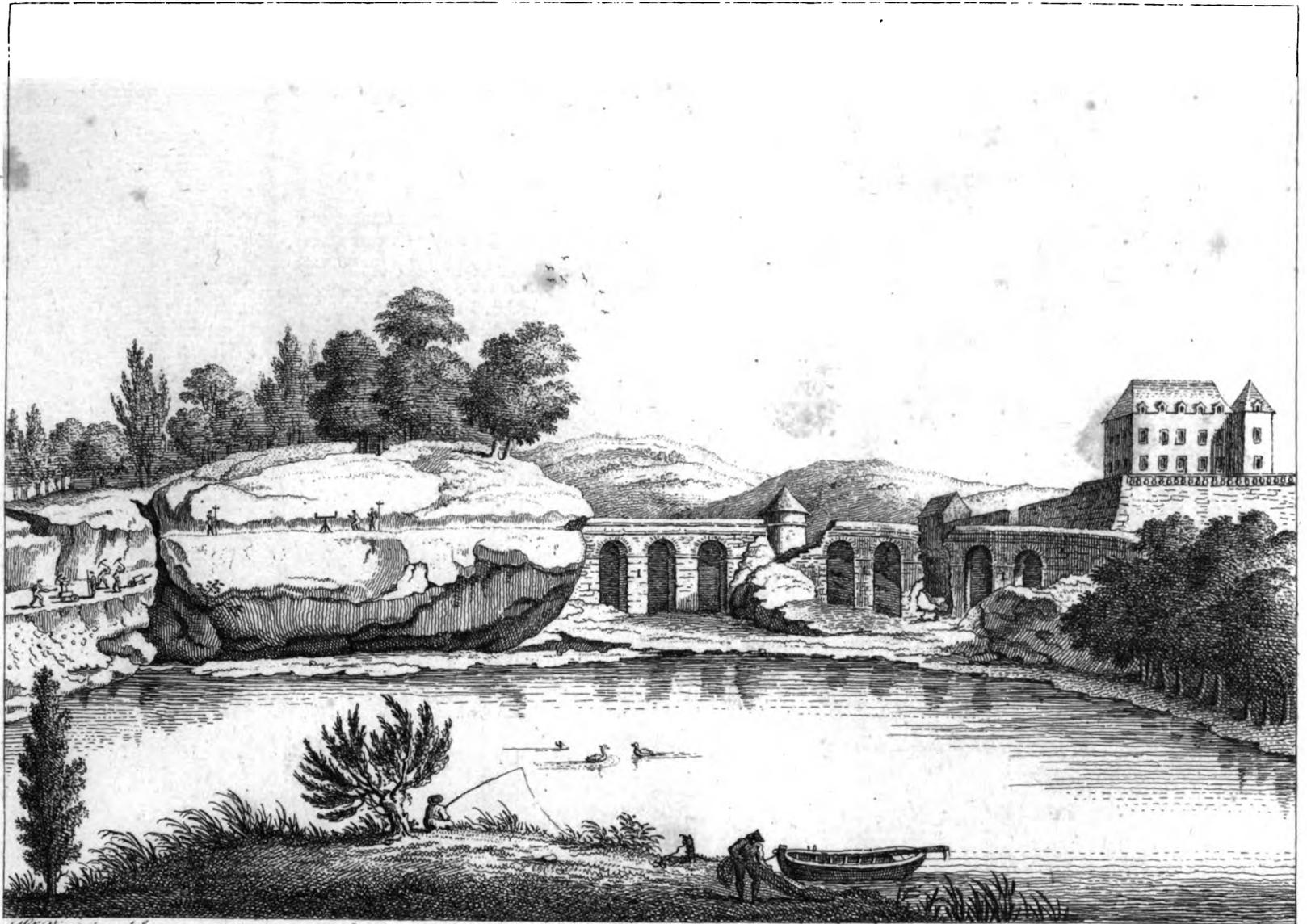
N. 3.



N. 4.



Willemin del. et. sculp.



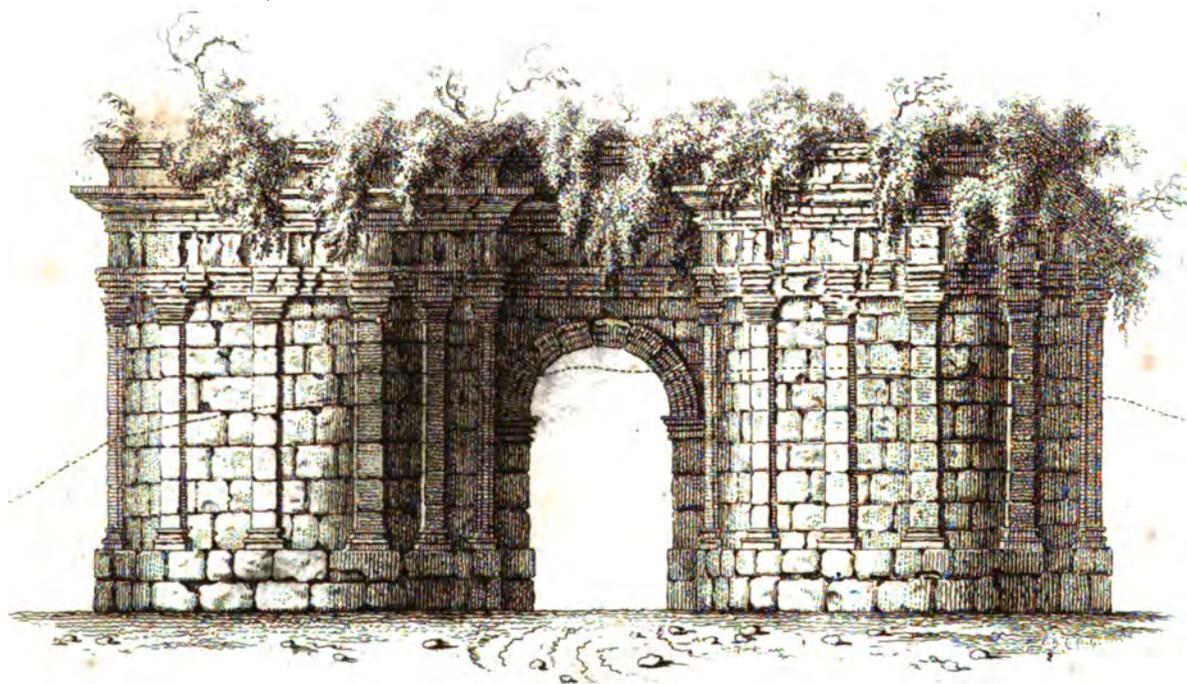
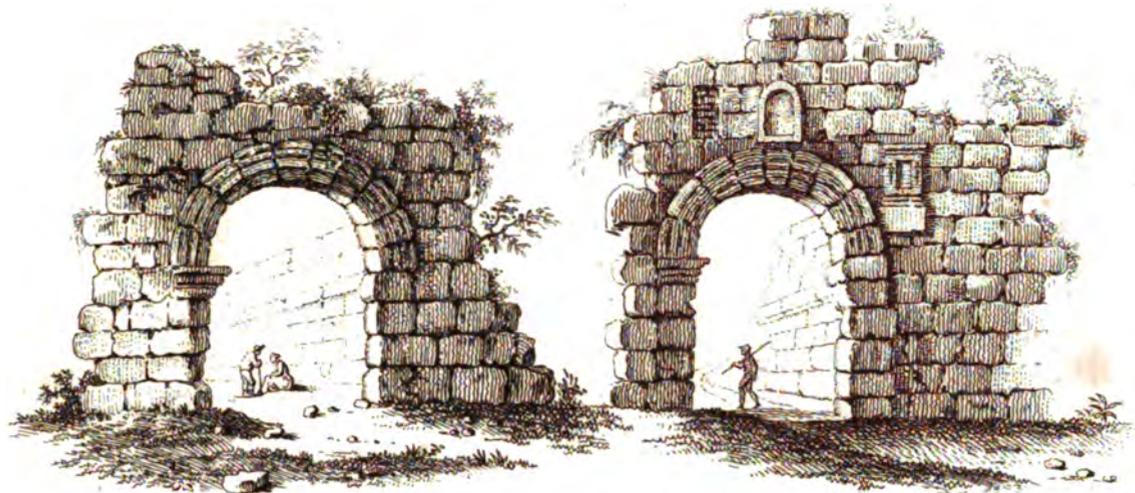
M^r Viat. ing del.

Vue de l'aqueduc des Thermes de Vesone.

Langlais sculp.

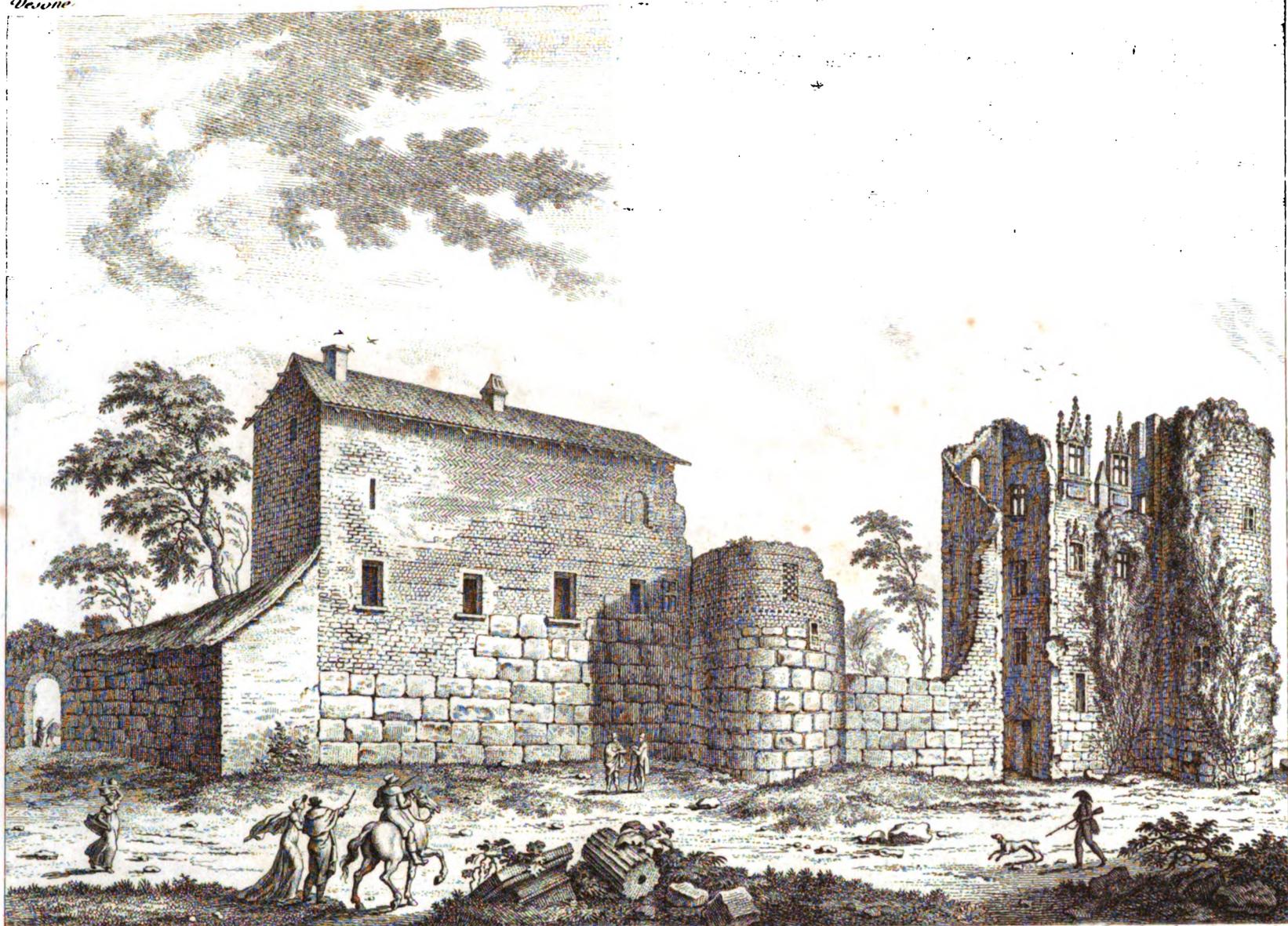
P.^{te} Normande!

P.^{te} Romaine!



Portes du péristyle fortifié du temple de Mars.

Déroule

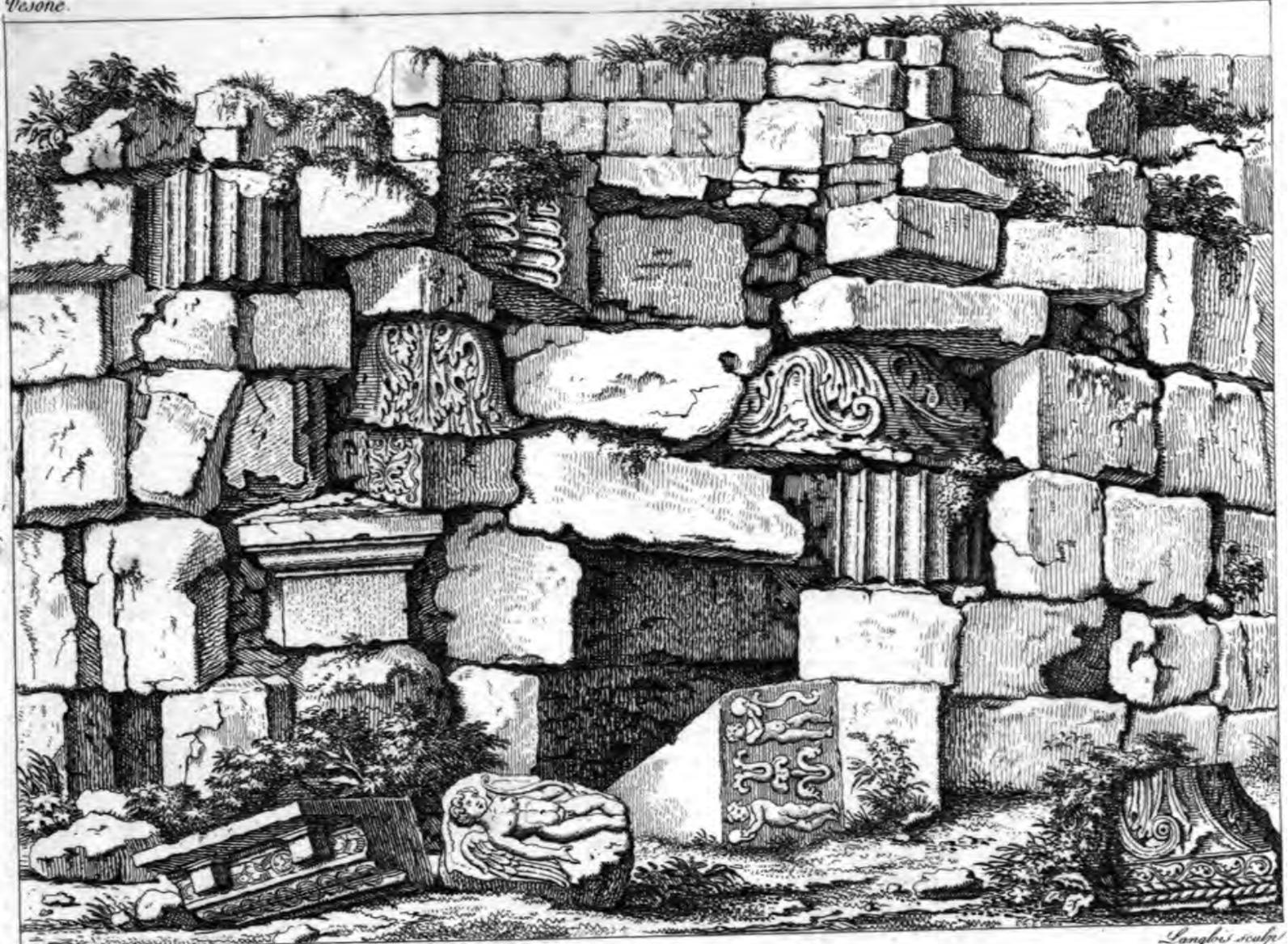


Bardon fils del

Vue du Château de Barrière en Citél

E. H. Langlois sculp

Vesone.



Walmey del.

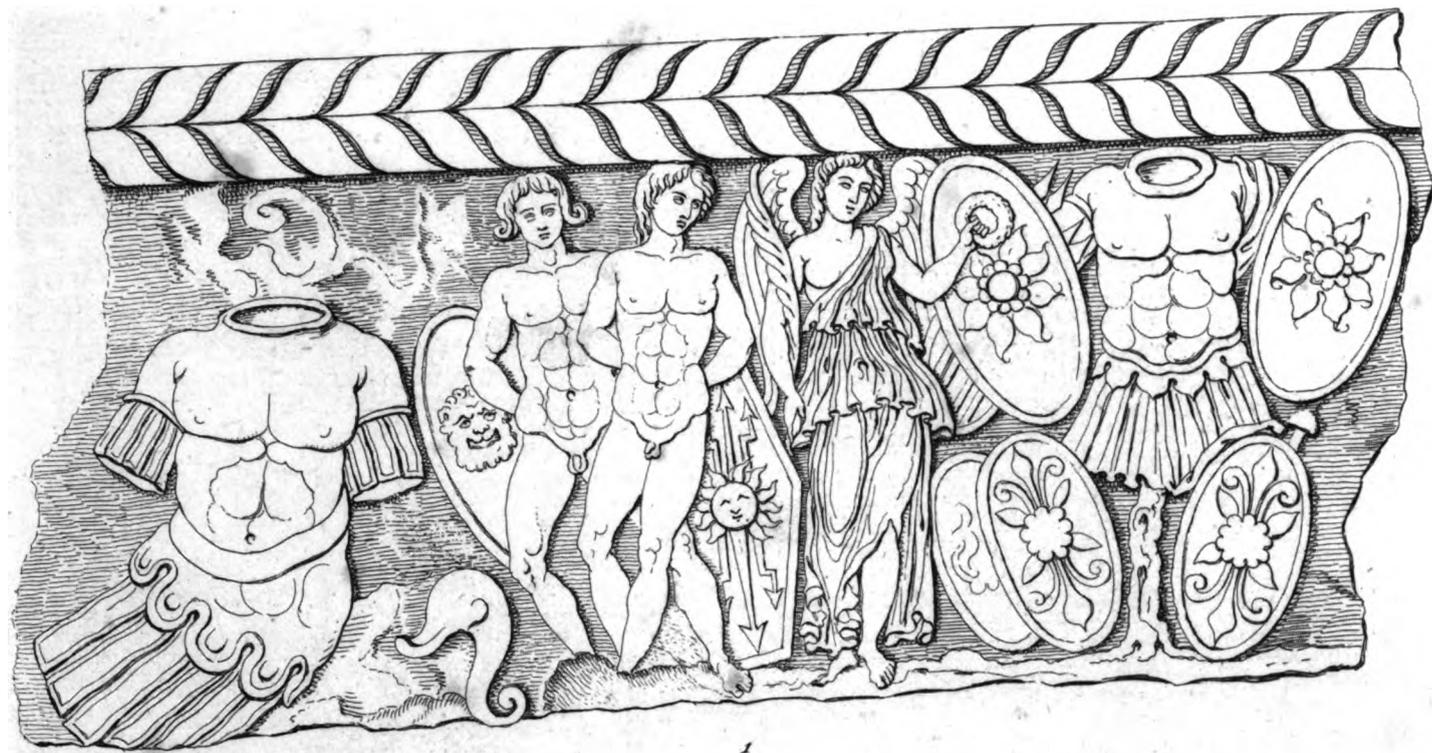
Langhis sculp.

Arrachement d'une Tour de la Cité de Vesone.

Vésone.



Willemin. del. & sculp.



1

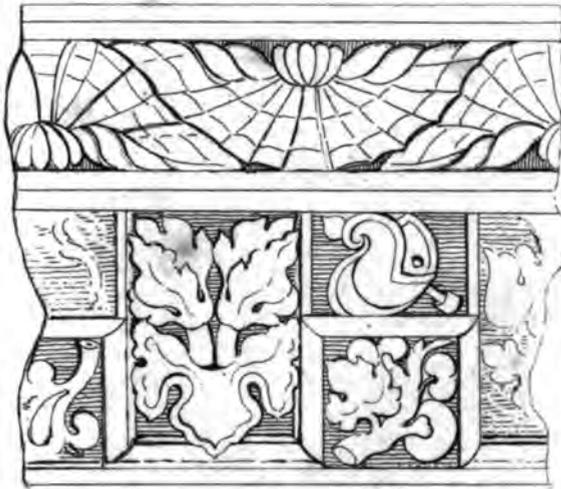


Wilkinson del esculp.

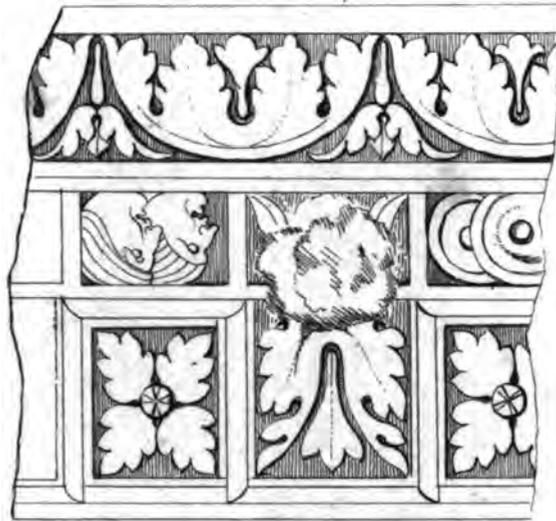
2

Corniches et Pilastres de l'arc de triomphal.

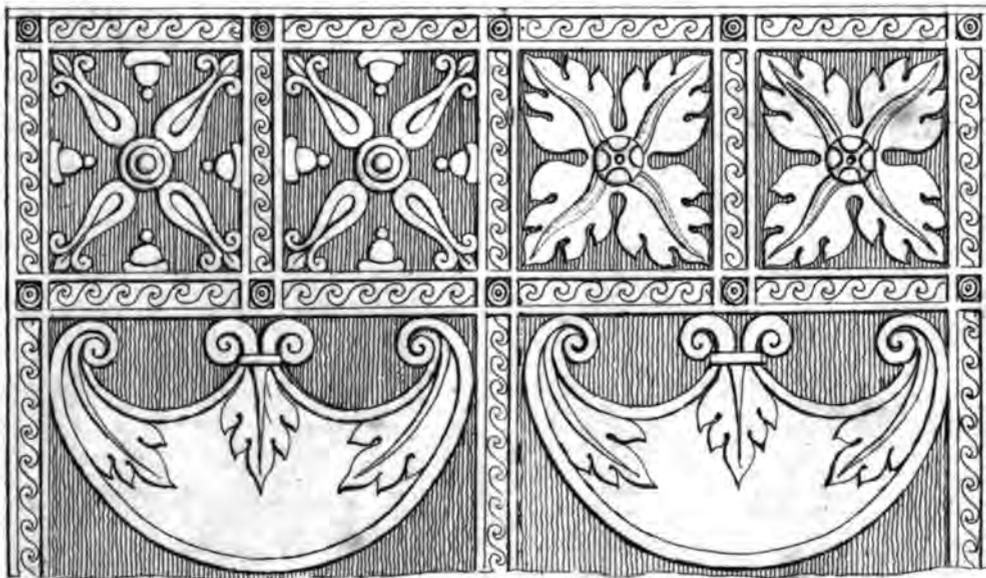
n.º 1.



n.º 2.



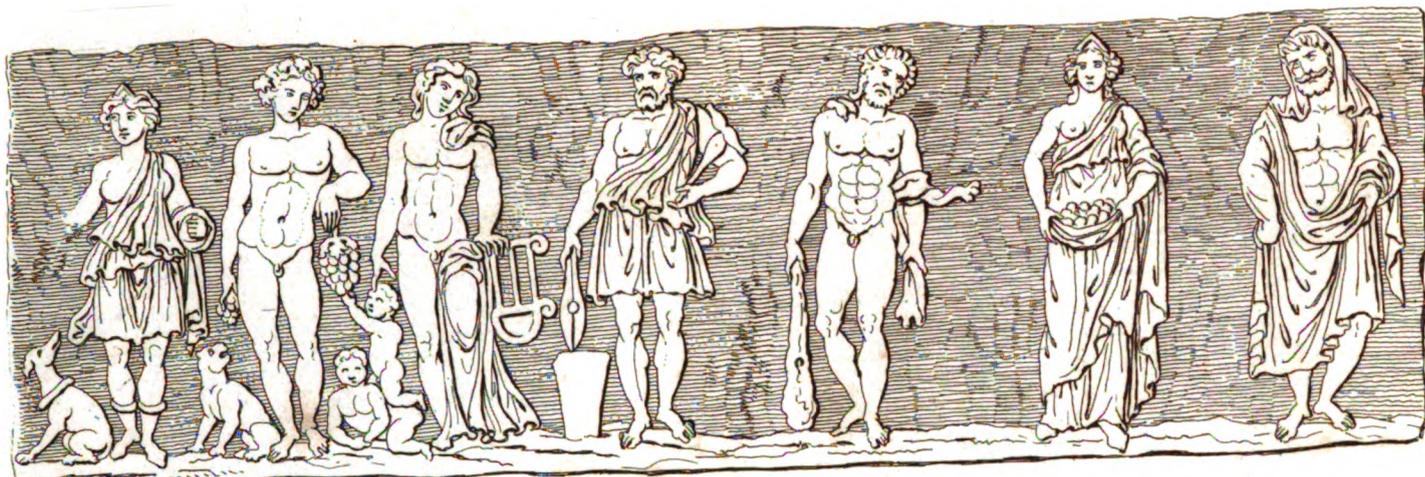
n.º 3.



Willemin del. et sculp.

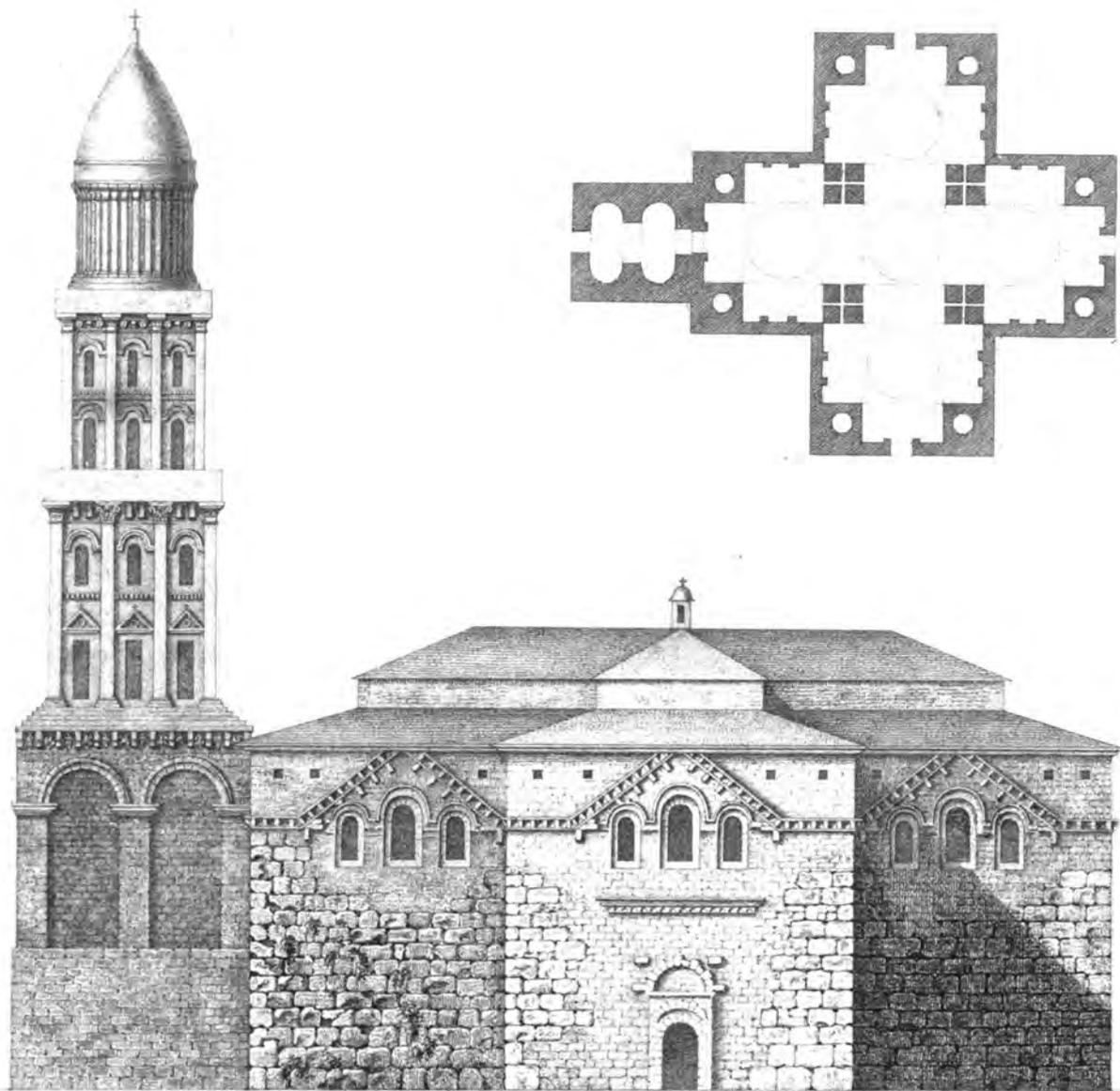
Visione.

Développement de la Colonne de l'arc de triomphe naval.



Willemov del et sculp.

2.



*Plan et Elevation de la Basilique S. Front et de
son Clocher*

